This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

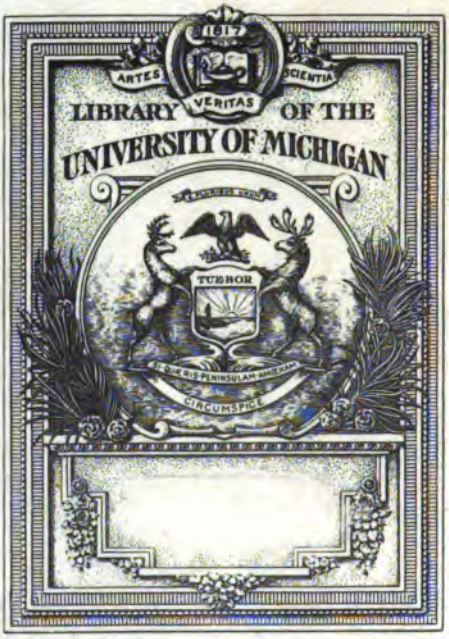
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

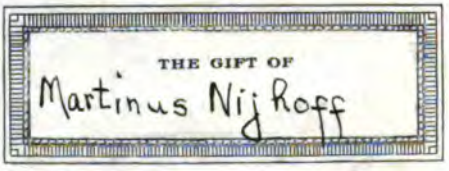
THE GIFT OF
Martinus Nijhoff

CD
121
.A2
H5

RÉCOLEMENT

DES

ARCHIVES MUNICIPALES

RÉCOLEMENT

DES

ARCHIVES MUNICIPALES

PAR

E.-DANIEL GRAND

ARCHIVISTE DE LA VILLE DE MONTPELLIER

(*Extrait du* BULLETIN MUNICIPAL *de la Ville de Montpellier, août-septembre 1889, annexe n° 2*)

MONTPELLIER

IMPRIMERIE SERRE ET RICOME, RUE VIEILLE-INTENDANCE, 5

1889

Gift
Martinus Nijhoff
9-6-30

ARCHIVES MUNICIPALES

RÉCOLEMENT

Février 1889

Les Archives de la Ville de Montpellier, placées autrefois dans l'étage supérieur de l'Hôtel-de-Ville, sont installées, depuis 1886, dans la Tour des Pins, ancienne tour des fortifications, dont le soubassement remonte au XIIme siècle, et la partie supérieure, couronnée de mâchicoulis, à la seconde moitié du XIVme siècle. La Tour des Pins est le seul spécimen de l'architecture militaire du moyen âge qui subsiste à Montpellier et forme une construction isolée, qui a été entourée d'un jardin planté d'arbres et de fleurs. La Tour des Pins a été très intelligemment appropriée, sous la direction de M. de La Pijardière, à l'installation des Archives. L'édifice a été complété par un bâtiment annexe à un étage, de style moyen âge, qui flanque le côté Est et sert de soubassement à la 1re terrasse. Il contient la salle N° 1. Les autres salles sont placées dans la Tour même. La salle N° 5, la plus élevée, a une galerie sur deux de ses côtés. La plate-forme ou terrasse supérieure de la Tour porte les deux arbres qui prennent leurs racines au-dessus des voûtes puissantes de la salle N° 5 et qu'une superstition vénérable fait considérer comme le *palladium* de la cité.

Les Archives de la Ville de Montpellier comptent, au point de vue des documents historiques qui y sont conservés, parmi les archives les plus riches qui existent en Europe. Les do-

cuments y forment des séries de chartes, de cartulaires et de registres, qui s'étendent, presque sans interruption, depuis le commencement du XIIIme siècle jusqu'à nos jours et renferment, année par année, l'histoire des vicissitudes et des progrès des libertés municipales. Les Archives comprenaient trois grandes divisions, auxquelles correspondent les anciens inventaires : 1° « grandes Archives » ou « grand Chartrier » (inventaire de Louvet en 1662); 2° «Archives du greffe de la maison consulaire » (inventaire de Joffre en 1662); 3° «Armoire dorée» (inventaire de Darles en 1693). L'Armoire dorée, dont un modèle a été conservé et se trouve à la Tour des Pins, servait à recevoir les archives dès le moyen âge et on la voit citée en 1258 (1). Les inventaires les plus anciens des Archives remontent au XIVme siècle. Les documents des Archives municipales ont permis à M. Germain de faire son *Histoire de la commune de Montpellier*. Dans une des notes qui sont jointes en appendice à cet ouvrage, il a indiqué l'importance des archives, en en donnant un court historique (*Note sur les Archives de la commune de Montpellier*, pp. 297-299 du T. I).

SALLE I

La salle I, qui est le bureau des Archives, contient des documents appartenant à différentes séries anciennes et modernes et qui y ont été placés en raison de leur importance et des demandes de communication fréquentes auxquelles ils peuvent donner lieu.

La *Bibliothèque administrative* imprimée (séries A, B et

(1) L'armoire dorée actuellement conservée aux Archives municipales n'est pas l'ancienne *Armoire dorée* visée dans l'inventaire de Darles. C'est un meuble qui provient de l'évêché: il y servait à renfermer les papiers de l'assiette diocésaine. Dans le cadre supérieur, sous une couche de peinture, on peut encore déchiffrer ces mots : *Administration du diocèse.*

C) a été placée presque toute entière dans cette salle. Ces trois séries comprennent :

Sér. A : Ordonnances et édits antérieurs au Bulletin des Lois (1790-1793) et Bulletin des Lois (premières années), occupant les ray. 1-6 de la travée 4 (55 volumes et 4 portefeuilles de brochures).

Sér. B : Actes imprimés de l'administration départementale (Recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, depuis 1815, et les extraits de ce recueil publiés par M. Thomas, en 2 vol. in-8°, Montpellier, 1838-1852), occupant les ray. 7-10 de la travée 4 (63 volumes).

Sér. C : Bibliothèque administrative (collections d'anciens journaux, mémoires de la Société archéologique, Revue des Langues romanes, principaux ouvrages sur l'histoire de Montpellier, Bulletin municipal, Annuaire de l'Hérault, etc.), occupant les ray. 17-38, 55-58 et 76-79 de la travée 5, et les ray. 13-21 de la travée 6 (environ 350 volumes et 60 portefeuilles de brochures). Un certain nombre d'exemplaires des publications officielles récentes de la municipalité (livraisons du Bulletin municipal et annexes, etc.) sont placés sur les ray. 76-77 de la travée 5, pour être communiqués à la Mairie suivant les demandes adressées aux Archives.— La suite de la série C se trouve dans les salles II, III, IV et V.

Les dossiers modernes extraits de leurs séries respectives pour être placés dans la salle du bureau sont les suivants :

Sér. N : Titres des propriétés de la Ville, de 1724 à 1875, réunis et copiés par M. Desmazes, ancien Receveur municipal, et connus sous le nom de *Collection Desmazes*, appartenant à la série N et occupant les ray. 14-15 de la travée 4 (17 registres in-f°).

Sér. L : Comptes du Receveur municipal, de 1800 à 1867, rassemblés et copiés par M. Desmazes, appartenant à la série L et occupant le ray. 16 de la travée 4 (10 registres).

Sér. D : Registres des arrêtés municipaux, de 1790 à 1871,

appartenant à la série D et occupant le ray. 17 de la travée 4 (25 registres et 8 tables).

Sér. O : Registre des chemins vicinaux, appartenant à la série O et occupant le ray. 10 de la travée 6. Un certain nombre d'exemplaires du dernier plan de la Ville (1877) sont placés sur le même rayon.

Sér. M, consacrée aux *Monuments et établissements publics*, occupant les ray. 39-54 de la travée 5 (environ 120 portefeuilles). Cette série, qui se trouve toute entière dans la salle I, comprend les subdivisions suivantes : établissements municipaux en général, locaux pour diverses autorités, inspecteurs des travaux, rapports (M. 1) ; maison commune ou hôtel-de-ville (M. 1/1); horloge (M. 1/2); magasins municipaux (M. 1/3); corps de garde, postes de police, prisons et commissariats (M. 1/4); justice de paix, tribunaux, édifice Saint-Côme (M. 1/5) ; bâtiment de la pompe à incendie, caserne des pompiers (M. 1/6); bureaux et casernes d'octroi (M. 1/7); poids public (M. 1/8); halles et marchés, foires, kiosques, entrepôt (M. 1/9) ; abattoir (M. 1/10); portes et murs d'enceinte (M. 1/11); promenades publiques (M. 1/12); squares (M. 1/13); œuvres de sculpture et monuments d'archéologie et de peinture, monuments et témoignages par souscription (M. 1/14) ; jeux de paume ou de ballon (M. 1/15); glacières (M. 1/16); établissements du culte (M. 2); églises, chapelles, calvaires (M. 2/1); temples protestants et logements des pasteurs, indemnités (M. 2/2); synagogues (M. 2/3); presbytères, évêché, logement (M. 2/4); cimetières (M. 2/5); établissements du culte pendant la période révolutionnaire, vente du mobilier (M. 2/6); établissements charitables, hôpitaux (M. 3); établissements d'instruction publique, école d'agriculture (M. 4); Facultés, Observatoire, Académie, Jardin des Plantes (M. 4/1); collèges ou lycées (M. 4/2); écoles et logement des instituteurs, directeurs et adjoints, mobilier (M. 4/3); salles d'asile (M. 4/4); bibliothèques (M. 4/5) ; musées et écoles d'arts, musique et dessin (M. 4/6); théâtre et salle des con-

certs, café du théâtre, théâtre provisoire (M. 4/7); gymnase municipal (M. 4/8); école d'équitation (M. 4/9); affaires diverses ressortissant aux travaux publics (M. 5).

Sér. R: Dossiers relatifs à l'*Instruction publique et Beaux-Arts*, appartenant à la série R et occupant les ray. 60-75 de la travée 5 (environ 70 portefeuilles). A l'exception de R. 2/8 (Théâtre), toutes les autres sections de la série R ont été placées dans cette travée: instruction publique, généralités, statistique (R. 1); écoles communales primaires (R. 1/1); instituteurs, certificats de moralité et de capacité (R. 1/2); délégations cantonales et communales (R. 1/3); cours d'adultes, fêtes d'enfants, exercices militaires (R. 1/4); bibliothèques scolaires et populaires, encouragements et achats d'ouvrages scolaires (R. 1/5); enseignement secondaire des filles (R. 1/6); salles d'asile communales et autres, écoles maternelles (R. 1/7); écoles municipales supérieures et professionnelles (R. 1/8); écoles de musique, de dessin, des Beaux-Arts (R. 1/9); école centrale, personnel, comptabilité, bourses (R. 1/10); Facultés, Observatoire, conseil académique, conseil départemental d'instruction publique, jurys d'examen (R. 1/11); lycée, bourses, etc. (R. 1/12); écoles normales, bourses, etc. (R. 1/13); rapports de la municipalité avec l'administration de l'instruction publique (R. 1/14); enseignement libre, facultés, collèges, écoles diverses, cours publics, conférences (R. 1/15); sciences, lettres et arts (R. 2); académies et sociétés savantes (R. 2/1); bibliothèque de la Ville, personnel, achat de livres, etc. (R. 2/2); musée Fabre, collections et personnel, legs (R. 2/3); cabinet d'histoire naturelle, etc., carte géologique (R. 2/4); jardin botanique, personnel, collections (R. 2/5); monuments historiques (R. 2/6); expositions spéciales d'œuvres d'art, sociétés artistiques, soc. Sainte-Cécile, encouragements aux artistes (R. 2/7); gymnase municipal (R. 2/9); école d'équitation (R. 2/10); encouragements, achats et dons d'ouvrages divers, souscriptions, abonnements aux journaux (R. 2/11).— La suite de la série R (section R. 2/8),

consacrée aux Théâtres (subventions, traités avec les directeurs, exploitation, salle des concerts), se trouve dans les salles II, III et V.

Sér. F : Dossiers relatifs au *Recensement de la population*, appartenant à la série F et occupant les ray. 6, 13, 19, 25, 28 et 31-40 de la travée 7 (environ 127 portefeuilles). – La suite de la série F se trouve dans les salles II et V.

Les dossiers de documents anciens placés dans la salle I, sont les suivants :

Sér. CC : *Compoix* ou registres de l'ancien cadastre, de 1384 à 1738, appartenant à la série CC et occupant les ray. 1-13 de la travée 4 (140 registres). Les compoix, qui comprennent le dénombrement des propriétaires d'immeubles, divisé par *sixains*, forment une série qui présente quelques lacunes au XIVme et au XVme siècle, où les recensements de 1384, 1387, 1404, 1416-17, 1429-31, 1435, 1439, 1446-49, 1469-70, 1477, 1480, etc., ne sont représentés que par quelques sixains ; mais, à partir du XVIme siècle, chaque recensement est représenté par le nombre complet des sixains et accompagné de tables ou *rubriques*, qui facilitent toutes les recherches (années 1525, 1544, 1598-99, 1600, après 1600, 1628-29 et 1738).

Guidons des impositions ou *Livres longs*, appartenant également à la série CC et occupant les ray. 1-5, 8-12, 14-18, 20-24, 29-30 de la travée 7 (environ 266 portefeuilles, contenant chacun en moyenne 5 à 6 guidons). Les guidons, appelés aussi *livres longs*, à cause de leur disposition en format d'agenda, comprennent environ 1400 registres, contenant, année par année et presque sans lacunes, depuis 1437 jusqu'à 1791, les noms des habitants de la ville imposés pour différentes taxes mobilières et immobilières (tailles, aides, octrois, etc). — La suite de la série CC se trouve dans la salle IV.

L'*Armoire dorée* (travée 6) est occupée par le matériel des Archives (papier, encre, cartons, portefeuilles, fiches, etc.), le catalogue des imprimés administratifs, etc.

SALLE II

La salle II, située à côté de la salle du bureau, est consacrée aux séries modernes et comprend les divisions suivantes :

Sér. C (suite), comprenant la suite de la *Bibliothèque administrative* imprimée (Journal Officiel, budgets des principales villes, journaux de Montpellier) et occupant les ray. 1-18 de la travée 8 et les ray. 1-11 de la travée 9 (environ 200 volumes et 120 portefeuilles).

Sér. D, consacrée à l'*Administration générale de la Ville* et occupant les ray. 33-64 de la travée 8 (environ 230 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : délibérations municipales depuis 1790, procès-verbaux, pièces justificatives, commissions, rapports (D. 1) ; arrêtés du Maire, registres et minutes (D. 2) ; répertoire des actes administratifs sujets à l'enregistrement (D. 3) ; règlements et décisions diverses (D. 3/1) ; collection des placards et affiches des règlements et décisions diverses, papiers relatifs au Bulletin municipal (D. 3/2) ; organisation des bureaux de la Mairie, fournitures, imprimés, traductions (D. 3/3) ; registres d'inscription des affaires courantes (D. 4) ; registres de correspondance (D. 5) ; pièces pour arrérages, certificats de vie et divers, légalisations (D. 5/1) ; correspondance à classer (D. 5/2) ; inventaire des Archives, récolement, ventes, mobilier (D. 6) ; constitution de la commune, détermination ou modification de son territoire (D. 7) ; legs de la commune et tous ceux comprenant plusieurs établissements (D. 7/1) ; fixation de chef-lieu du département, d'arrondissement, de canton (D. 8) ; concession du titre de bonne ville, d'armoiries, sceaux, cachets (D. 9) ; mémoires sur l'histoire de la Ville, registre des événements depuis 1790 et notes historiques et administratives (D. 10) ; rapports de la municipalité avec l'administration départementale, collection

d'arrêtés manuscrits des Représentants du peuple, des directoires du département et des districts, des administrations centrales du département, de circulaires manuscrites (D. 11); rapports de la municipalité avec le gouvernement et les grands corps de l'État, représentation de la Ville ou agents représentant la ville de Paris (D. 12). — La suite de la série D se trouve dans les salles III et V (registres de grand format).

Sér. E, consacrée à l'*État civil* et occupant les ray. 4-5 de la travée 13 (environ 105 registres). Cette série comprend les subdivisions suivantes : rubriques des naissances, mariages et décès, tables décennales (E. 1), dispenses de mariages (E. 2); admissions à domicile, naturalisations, adoptions (E. 11); rédaction des actes de l'état civil, correspondance avec l'autorité administrative ou judiciaire, instructions, circulaires (E. 12); correspondances et pièces diverses relatives à l'état civil (E. 13); jugements à transcrire sur les registres (E. 17); divorces (E. 18). — Les sections E. 3-10 (registres de l'état civil depuis 1790) sont conservées au bureau de l'état civil ; les sections E. 14 (bulletins de décès) et E. 15 (pièces dites faux-dossiers de mariages et certificats pour le mariage des militaires) se trouvent dans la salle V.

Sér. F, consacrée à la *Statistique* et occupant les ray. 6-16 de la travée 13 et les ray. 1-8 de la travée 14 (environ 230 registres ou portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : recensement et mouvement de la population, statistique de l'état civil, registres des îliers (F. 1); commerce et industrie en général, usages commerciaux, application des lois sur l'importation et l'exportation des marchandises, libre échange (F. 2); tribunal de commerce, électeurs commerciaux (F. 2/1); chambre de commerce (F. 2/2); conseil de prud'hommes (F. 2/3) ; consuls et affaires étrangères (F. 2/4); sociétés de crédit antérieures à la Banque de France (F. 2/5); Banque de France (F. 2/6); Crédit foncier (F. 2/7); compagnies et institutions financières et industrielles, compagnies d'assurances (F. 2/8); courtiers et agents

de change, bourse de commerce, facteurs de denrées, entrepôt public (F. 2/9); manufactures, travaux et salaires (F. 2/10); brevets d'invention, conservatoire des arts et métiers (F. 2/11); expositions universelles et nationales (F. 2/12); expositions locales des produits de l'industrie (F. 2/13); marine marchande, pêches, école des mousses de Cette et école de marine marchande (F. 2/14); statistique commerciale et industrielle (F. 2/15); écoles d'arts et métiers de l'État, arts et manufactures (F. 2/16); sociétés d'agriculture et d'horticulture, chambre consultative d'agriculture (F. 3/1); concours régionaux, expositions agricoles et horticoles (F. 3/2); école d'agriculture, fermes modèles, pépinière départementale, cours d'arboriculture (F. 3/4); haras, stations d'étalons, école de dressage, courses (F. 3/5); art vétérinaire, épizooties, écoles vétérinaires (F. 3/6); vers à soie, sériciculture (F. 3/7); animaux utiles et nuisibles, loups, vipères, échenillage, etc. (F. 3/8); plantations et cultures spéciales, vignes, tabac, oliviers, etc. (F. 3/9); statistique agricole, état des terres, cultures, bestiaux, situation des récoltes, poids légal des céréales (F. 3/10); météorologie (F. 3/11); relations de la commune avec l'administration des forêts (F. 3/12); indemnités pour pertes (F. 3/13); marchés et subsistances en général (F. 4); marchés d'animaux et foires diverses (F. 4/1); marchés d'approvisionnement, greniers d'abondance, lois sur l'importation des grains et denrées (F. 4/2); boulangerie, boucherie et charcuterie (F. 4/3); mercuriales, prix des journées et denrées (F. 4/4); industries diverses, réglementation et tarifs (F. 4/5); statistique générale, monnaies et objets de consommation (F. 5); commissions cantonales de statistique (F. 5/1); états divers, liste des mendiants et pauvres (F. 5/2); relevé des hameaux et écarts, etc. (F. 5/3); mesures exceptionnelles prises pendant la période révolutionnaire (1790 an VIII), maximum, assignats, législation sur les récoltes, calendrier républicain, etc. (F. 6). — La

suite de la série F (section F. 1, consacrée au recensement de la population) se trouve dans les salles I et V.

Sér. G, consacrée aux *Contributions* et aux administrations financières, occupant les ray. 15-28 de la travée 11 et les ray. 1-3 de la travée 13 (environ 181 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes: atlas cadastral, cadastre (G. 1); matrice cadastrale (G. 2); états de section, plan parcellaire, relevé numérique des parcelles cadastrales (G. 3); délimitation du territoire de la commune (G. 4); déclarations d'héritages, matrices des rôles et états de sections antérieurs à la confection du cadastre (G. 4/1); matrices générales des contributions directes, états de contribuables, estimation des valeurs locatives (G. 5); mutations cadastrales et autres (G. 5/1); patentes et licences (G. 5/2); impôts sur les voitures, chevaux de luxe, billards, cercles, chiens, prostituées, etc. (G. 5/3); mandements de répartition des contributions, rétributions aux communes (G. 6); nomination des commissaires répartiteurs (G. 7); enregistrement des ventes, cessions, échanges et partages des propriétés foncières (G. 8); impôts directs, avis des commissaires répartiteurs et décisions du conseil de préfecture et autres autorités (G. 9); statistique relative aux impôts directs (G. 9/1); déclarations des propriétaires, déclarations par les habitants de leurs revenus ou bénéfices en 1793 (G. 10); emprunts forcés, contribution patriotique et impôts particuliers relatifs à la période révolutionnaire (G. 11); contributions ou dons patriotiques en 1814, 1815 et 1848 (G. 11/1); réclamations en matières de contributions et décharges (G. 12); contraintes, recouvrement forcé, non-valeurs, articles à la charge de l'État, cotes indûment imposées, restes, doubles emplois (G. 12/1); confection des rôles (G. 13); états nominatifs des fonctionnaires (G. 13/1); instructions et correspondances relatives à l'assiette et à la perception des impôts directs en général (G. 14); publication des rôles et appels pour activer le paiement des contributions (G. 14/1); relations de la com-

mune avec les diverses administrations financières (G. 15) ; trésorerie générale, recette générale, recette particulière, perceptions, liquidation générale de la dette publique, emprunts nationaux, cautionnement des comptables soumis au régime hypothécaire (G. 15/1) ; rapports avec la direction et le contrôle des contributions directes, cadastre (G. 15/2) ; contributions indirectes, droits réunis, bureaux de tabac (G. 15/3) ; douanes (G. 15/4) ; timbre, enregistrement, domaine, hypothèques (G. 15/5) ; postes et télégraphes (G. 15/6) ; pensions civiles (G. 16) ; ancienne loterie (G. 17). — La suite de la série G se trouve dans les salles III et V (registres de grand format).

Sér. H, consacrée aux *Affaires militaires* et occupant les ray. 9-16 de la travée 14 et les ray. 1-16 de la travée 15 (environ 280 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : conscription et levées antérieures à 1818 (H. 1) ; armée de terre, tableaux de recensement (H. 1/1) ; tirage au sort, remplacement (H. 1/2) ; engagements volontaires (H. 1/3) ; contingents, appels à l'activité (H. 1/4) ; ordres de route (H. 1/5) ; réserve (H. 1/6) ; armée territoriale (H. 1/7) ; conseil de révision (H. 1/8) ; volontariat d'un an (H. 1/9) ; réfractaires ou déserteurs (H. 1/10) ; congés, certificats de libération, certificats d'activité (H. 1/11) ; conscription de chevaux et mulets (H. 1/12) ; correspondance relative au recrutement (H. 1/13) ; armée de mer, levée et réquisition des marins (H. 1/14) ; inscription maritime, syndicat des gens de mer (H. 1/15) ; administration militaire, commandements, divisions et subdivisions militaires, prisons, police et justice militaires, musique militaire (H. 2) ; places de guerre, servitudes, zône (H. 2/1) ; bâtiments et travaux militaires (H. 2/2) ; génie, cavalerie, train (H. 2/3) ; artillerie (H. 2/4) ; poudres et salpêtres, armes de guerre, matières métalliques (H. 2/5) ; champs de manœuvres, revues (H. 2/6) ; camps (H. 2/7) ; état de siège (H. 2/8) ; troupes en garnison, vétérans, infanterie (H. 2/9) ; gendarmerie (H. 2/10) ; écoles militaires et de

marine (H. 2/11); casernement (H. 2/12[a]); logement des troupes de passage et subsistances (H. 2/12[b]); mouvement des troupes (H. 2/12[c]); intendance, commissariat des guerres et inspection aux revues (H. 2/13); subsistances et fournitures diverses, adjudications, comptabilité (H. 2/14); équipages militaires, convois, transports (H. 2/15); remonte (H. 2/16); réquisitions et dommages causés par les troupes, placement des chevaux chez les cultivateurs (H. 2/17); ambulances, hôpitaux militaires, avis de décès (H. 2/18); ports militaires et commissariat maritime (H. 2/19); gardes-côtes (H. 2/20); pensions et secours aux militaires marins et à leurs familles, invalides (H. 2/21); prisonniers de guerre (H. 2/22); faits de guerre (H. 3); occupation étrangère, réquisitions, emprunts de guerre (H. 3/1); indemnités aux victimes de la guerre (H. 3/2); organisation et contrôle de la garde nationale (H. 4); contrôle général de la réserve de la garde nationale (H. 5); garde nationale mobilisée, bulletins individuels, dispenses, etc. (H. 6); élection ou nomination des officiers de la garde nationale, jury de révision (H. 7); conseil de discipline, punitions (H. 8); armement, équipement et matériel de la garde nationale (H. 9); francs-tireurs (H. 10); sapeurs-pompiers enrégimentés, pompes à incendie (H. 11); fédération des gardes nationales (1789-an VIII) et des citoyens (H. 12).— La suite de la série H se trouve dans la salle V (registres de grand format).

Sér. I, consacrée à la *Police* et occupant la travée 16, la travée 17 et les ray. 1-13 de la travée 18 (environ 521 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes: arrêtés généraux sur la police locale, rapports des commissaires, agents de police, gardes champêtres (I. 1); sûreté publique, police générale ou politique, règlements, rapports, mesures générales, informations confidentielles, troubles, emblèmes séditieux (I. 1/1); police des incendies, service des sapeurs-pompiers, sinistres, inondations, noyés et asphyxiés, malades sur la voie publique (I. 1/2); chasse

(I. 1/3); pêche (I. 1/4); aubergistes et logeurs, bureaux de placement (I. 1/5); transports civils (I. 1/6); exercice de la médecine, droguistes, sociétés médicales, sages-femmes, dispensaires, constat des décès (I. 1/7); épidémies, vaccine, rage (I. 1/8); exhumations et inhumations, pompes funèbres, transports de corps, cadavres recueillis par la police (I. 1/9); police urbaine, balayage et arrosage des rues, entretien des maisons, police de nuit, liberté de la voie publique, carnaval (I. 1/10); boues et fumiers, glaces, vidanges (I. 1/11); bêtes mortes, chiens errants ou dangereux, équarrissage, morve (I. 1/12); police de l'abattoir, porcherie (I. 1/13); police des cimetières, morgue (I. 1/14); décharges et dépôts d'immondices (I. 1/15); police de l'agriculture ou rurale, couvertures en chaume (I. 1/16); glanage et grapillage, police des troupeaux (I. 1/17); certificats pour vendanges, maraudage des soldats (I. 1/18); manufactures, ateliers, usines, fabriques, grèves, coalitions (I. 1/19); poids et mesures, matières d'or, dépotoir, monnaies (I. 1/20); voitures publiques, police du roulage et des chemins de fer, tramways (I. 1/21); établissements insalubres et commission des logements insalubres, enquêtes, conseil d'hygiène et de salubrité (I. 1/22); enfants employés dans l'industrie (I. 1/23); protection des enfants du premier âge, nourrices (I. 1/24); jeunes libérés (I. 1/25); lieux publics (I. 2); jeux publics, jeu de mail, tir à la cible, tambourin, boules (I. 2/1); maisons de jeu, loteries (I. 2/2); fêtes nationales, cérémonies officielles, rosières, dots, dons publics, spectacles (I. 2/3); bals et fêtes particulières, concerts (I. 2/4); police des foires (I. 2/5); halles et marchés, marchandises avariées, inspection des comestibles (I. 2/6); saltimbanques et exhibitions diverses, gitanos (I. 2/7); livrets d'ouvriers, écrivain public, ouvriers étrangers, portefaix (I. 2/8); certificats de moralité, d'indigence ou de résidence (I. 2/9); police des spectacles autres que le théâtre, casinos, cafés-concerts, concerts, cirques, courses de taureaux, manèges, photographes ambulants,

dentistes, tirs (I. 2/10) ; cafés, débits de boissons (I. 2/11) ; police des bains et lavoirs (I. 2/12) ; marchands ambulants, commissionnaires, facteurs, cordiers, ramoneurs, brocanteurs (I. 2/13) ; souches des passeports (I. 3) ; registres des passeports, des cartes de sûreté et feuilles de route, formules des passeports (I. 3/1) ; registres visas des passeports (I. 3/2) ; bons des passeports (I. 3/3) ; rubriques des passeports (I. 3/4) ; pièces servant à établir les passeports et correspondance y relative (I. 3/5) ; feuilles de signalement et signalements (I. 3/6) ; objets perdus (I. 3/7) ; individus placés sous la surveillance de la haute police (I. 4) ; sociétés secrètes (I. 4/1) ; étrangers, réfugiés, expulsions, extraditions (I. 4/2) ; surveillance de la prostitution, maisons de tolérance (I. 4/3) ; demandes de renseignements, recherches et démarches dans l'intérêt des familles, apostilles (I. 4/4) ; secours aux condamnés politiques ou à leurs familles (I. 4/5) ; ordres de transport, passage de forçats (I. 5) ; vagabondage, mendicité (I. 5/1) ; crimes et délits, suicides (I. 5/2) ; tribunal de simple police, justice de paix (I. 5/3) ; exploits signifiés au Maire, questions de justice, notaires, nomination de tuteurs ou pupilles et correspondance avec les tribunaux (I. 5/4) ; prisons, dépôts de mendicité et colonies pénitentiaires (I. 5/5) ; police révolutionnaire (1790-an VIII), cartes civiques, prisons (I. 6) ; suspects libres (I. 6/1[a]) ; suspects en détention préventive (I. 6/1[b]) ; sequestres (I. 6/1[c]) ; émigrés (I. 6/2) ; prêtres réfractaires et police du clergé pendant la Révolution (I. 6/3) ; sociétés populaires (I. 6/4) ; tribunaux révolutionnaires et extraordinaires, prisons (I. 6/5) ; déportation révolutionnaire (I. 6/6) ; pièces relatives à l'émigration en Algérie et colonies, étrangers, secours de route (I. 7) ; police de l'imprimerie et de la librairie, presse périodique, colportage, affichage (I. 8) ; police des cultes et du clergé depuis la Révolution (I. 8/1) ; réunions publiques, bals publics (I. 8/2) ; cercles et sociétés, stand, sport nautique, pigeons voyageurs, tir (I. 8/3) ; loges maçonniques (I. 8/4) ; observation du dimanche et des fêtes (I. 8/5). — La suite de

la série I se trouve dans la salle V (registres de grand format).

Sér. K, consacrée au *Personnel de l'administration municipale* et aux élections, occupant les ray. 13-16 de la travée 18 et les ray. 1-10 de la travée 19 (environ 205 registres ou portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : listes des électeurs communaux (K. 1) ; listes électorales politiques ou départementales (K. 1/1) ; listes du jury (K. 1/2) ; conseillers municipaux, nominations, élections, installations et démissions (K. 1/3) ; maires et adjoints (K. 1/4) ; administration de la Ville pendant la suspension ou la vacance du conseil (K. 1/5) ; agents municipaux (K. 2) ; bureaux de la Mairie, médecins (K. 2/1) ; archiviste (K. 2/2) ; architectes, agents voyers, cantonniers, employés des travaux publics (K. 2/3) ; receveur municipal (K. 2/4) ; receveurs, employés d'octroi (K. 2/5) ; commissaires et agents de police, nominations, traitements, révocations (K. 2/6) ; gardes champêtres, gardes-fruits (K. 2/7) ; sapeurs-pompiers (K. 2/8) ; agents divers : lliers, crieurs de nuit, valets de ville ou appariteurs, afficheur, portiers, gardes de l'Esplanade et du Peyrou, agents de propreté, jardiniers, paveurs, personnel de l'abattoir (K. 2/9) ; caisse des retraites et pensions (K. 2/10) ; prestations de serment multiples (K. 2/11) ; affaires diverses (K. 3) ; questions de préséance et de protocole (K. 3/1) ; réceptions de préfets, visites et relations officielles (K. 3/2) ; Légion d'Honneur, médailles, récompenses (K. 3/3) ; belles actions (K. 3/4) ; plébiscites et autres manifestations générales de l'opinion publique (K. 4) ; élections aux assemblées politiques, élection du Président de la République (K. 5) ; élections aux conseils de département, conseils généraux, d'arrondissement, et de district (K. 6) ; généralités concernant plusieurs genres d'élections à la fois (K. 7) ; papiers relatifs aux élections à classer (K. 8).

Sér. L, consacrée à la *Comptabilité* et aux revenus municipaux, occupant les ray. 11-16 de la travée 19, la travée 20

et les ray. 1-3 de la travée 21 (environ 505 registres ou portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes: établissement et projets des budgets communaux (L. 1); gestion du receveur municipal, règlement des mémoires des ouvriers et comptes divers (L. 1/2); comptes, budgets et pièces à l'appui, états de situation des dépenses et recettes (L. 2); budgets définitifs imprimés et manuscrits, documents officiels à l'appui (L. 3); comptes administratifs de la Mairie (L. 4); registres des mandats délivrés à la Mairie (L. 5); comptabilité de l'octroi et administration (L. 6); droits de place dans les halles, foires et marchés, fermiers des halles et marchés, ferme des chaises dans les promenades et les jeux de boules (L. 7); emprunts municipaux, loteries, emprunts et dettes, comptes d'amortissement, passif de la Ville, agence patriotique (L. 8); créances, dettes actives, rentes de la Ville sur l'État, sur les sociétés de crédit, les sociétés industrielles et les particuliers (L. 9); comptabilité des ventes mobilières faites par la Ville (L. 9bis); comptabilité des ventes à la criée (L. 10); comptabilité de la taxe sur les chiens (L. 11); taxes diverses, rôle des poids et mesures, taxe sur la prostitution (L. 12); perception des droits de voirie, droits de stationnement, cafetiers (L. 13); droits de pesage, mesurage et jaugeage (L. 14); amendes de roulage et de police rurale et municipale (L. 15); permis de chasse (L. 16); comptabilité des boues et fumiers (L. 17); comptabilité des glacières (L. 18). — La suite de la série L se trouve dans les salles III et V (registres de grand format).

Sér. M, consacrée aux *Monuments et établissements publics.* Cette série est placée toute entière dans la salle du bureau (Voy. ci-dessus salle I).

Sér. N, consacrée aux *Propriétés communales* et occupant les ray. 4-7 de la travée 21 (environ 59 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : terres labourables, pâturages, etc., titres de propriété, baux (N. 1); vaine pâture, cantonnement (rien à Montpellier) (N. 1/2); rôle des

redevances (N. 1/3) ; bois, propriété et exploitation, location de la chasse, baux et droits divers (rien à Montpellier) (N. 2) ; eaux, sources, puits, aqueducs, fontaines, bornes-fontaines, distribution des eaux (N. 3) ; châteaux d'eau, concessions d'eau, prises d'eau (N. 3/1) ; eaux minérales (N. 3/2) ; mares, abreuvoirs (N. 3/3) ; lavoirs et bains (N. 3/4) ; étangs, baux de la pêche, marais salants (N. 3/5) ; propriétés et droits divers, baux divers (N. 4) ; bâtiments ou carrières en location, terrains (N. 4/1) ; tangue, varech, feuille de mûrier (N. 4/2) ; droits divers (N. 4/3) ; biens nationaux, soumissions d'acquérir faites par la commune (N. 5).

Sér. O, consacrée aux *Travaux publics et voirie urbaine et rurale*, occupant les ray. 32-46 de la travée 10 (environ 118 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : voirie en général, tableaux des distances, procédures collectives, rapports des agents voyers ruraux (O. 1) ; voirie urbaine, plans des rues, places, ruelles, quais, etc. (O. 1/1) ; plans d'alignement (O. 1/2) ; percement et élargissement des rues, établissement de ponts, quais et ponceaux, ventes et acquisitions de terrains, expropriations, alignements, adjudications diverses, numérotage des rues (O. 1/3) ; plantation, entretien des rues, rues privées, viabilité, arrosement et balayage (O. 1/4) ; pavage et trottoirs, bouches d'égout, bornes (O. 1/5) ; contraventions (O. 1/6) ; éclairage (O. 1/7) ; tuyaux pour l'eau et le gaz, appareils et compteurs (O. 1/8) ; égouts et latrines publiques, fossés, aqueducs (O. 1/9) ; petite voirie, chemins de grande communication (O. 1/10) ; chemins d'intérêt commun (O. 1/11) ; chemins de petite vicinalité, état des chemins ruraux (O. 1/12) ; rôles de prestation (O. 1/13) ; rapports de la Mairie avec les agents voyers départementaux et autres agents de la voirie (O. 1/14[a]) ; pétitions en matière de petite voirie, permissions de voirie (O. 1/14[b]) ; règlements concernant la petite voirie (O. 1/14[c]) ; grande voirie, routes nationales et départementales (O. 1/15) ; rapports de la Mairie avec l'administration des Ponts et Chaussées et des

Mines (O. 1/16) ; travaux divers (O. 2); chemins de fer, établissement de la voie, des gares et stations, enquêtes, expropriations, etc., tramways (O. 2/1) ; télégraphe, construction (O. 2/2) ; mines et minières (O. 2/3) ; carrières souterraines et à ciel-ouvert (O. 2/4) ; surveillance des machines à vapeur (O. 2/5) ; navigation, régime des eaux (O. 3); rivières et canaux, quais, ports, chemins de halage, ponts hors du territoire de la Ville (O. 3/1) ; bateaux, bacs (O. 3/2) ; ports maritimes marchands, construction, travaux, etc. (O. 3/3) ; cours d'eau non navigables, ruisseaux (O. 3/4) ; aqueducs, canaux d'irrigation et de dérivation aux particuliers (O. 3/5) ; curage (O. 3/6) ; marais, dessèchement (O. 3/7) ; moulins et usines (O. 3/8). — La suite de la série O se trouve dans les salles III et V (plans).

Sér. P, consacrée aux *Cultes* et occupant le ray. 8 de la travée 21 (18 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : culte catholique, généralités, processions, missions, cérémonies (P. 1); création et délimitation de circonscriptions ecclésiastiques (P. 1/1) ; érections d'évêchés, de cures, de succursales, de vicariats (P. 1/2); nomination et installation des évêques, curés, etc. (P. 1/3) ; rapports entre l'autorité municipale et le clergé (P. 1/4) ; conseils de fabrique, administration et comptabilité des fabriques, subventions, nomination des membres (P. 1/5) ; dons et legs à l'évêché, aux fabriques et aux séminaires (P. 1/6) ; communautés religieuses (P. 1/7) ; paroisses, chapelles, confréries, évêché (P. 1/8) ; culte protestant (P. 2) ; culte israélite (P. 3) ; cultes divers (P. 4) ; période révolutionnaire, période de transition, église constitutionnelle, prestation de serment, culte de la Raison (P. 5).

Sér. Q, consacrée à l'*Assistance publique* et occupant les ray. 9-16 de la travée 21 (environ 103 portefeuilles). Cette série comprend les subdivisions suivantes : bureaux de bienfaisance (Q. 1) ; personnel (Q. 1/1) ; administration et comptabilité (Q. 1/2) ; subventions, droits sur les bals, spec-

tacles et autres fêtes, collectes (Q. 1/3); dons et legs (Q. 1/4); affaires diverses (Q. 1/5); statistique (Q. 1/6); œuvres charitables (Q. 2); fourneaux, bains, crèches, asiles, ouvroirs, refuges et couvents, Petites-Sœurs des Pauvres, ateliers de charité, sociétés de bienfaisance, secours, loteries, etc., menus dons, pains aux indigents (Q. 2/1); fêtes ou concerts pour les pauvres (Q. 2/2); établissements hospitaliers (Q. 3); personnel, Sœurs de Charité et autres, médecins (Q. 3/1); administration et comptabilité (Q. 3/2); subventions, droits sur les bals, spectacles et autres fêtes, collectes et souscriptions (Q. 3/3); dons et legs (Q. 3/4); affaires diverses, admission dans les hospices, hôpital militaire (Q. 3/5); statistique (Q. 3/6); sourds-muets, aveugles, orphelins et orphelines (Q. 3/7); aliénés (Q. 3/8); enfants assistés et abandonnés, filles mères (Q. 3/9); maternités, secours aux mères indigentes (Q. 3/10); teigneux, vénériens, etc. (Q. 3/11); institutions diverses (Q. 4); Caisse d'Epargne (Q. 4/1); Mont-de-Piété (Q. 4/2); caisse départementale d'assurances (Q. 4/3); œuvres des chaumières ou analogues, vestiaires (Q. 4/4); secours divers extraordinaires, souscriptions nationales de charité (Q. 4/5); sociétés de secours mutuels (Q. 4/6); médecine gratuite (Q. 4/7); subsistances distribuées pendant la Révolution et époques de disette, secours aux ouvriers sans travail, subventions spéciales de l'Etat (Q. 4/8); quêtes diverses (Q. 4/9).

Sér. R (suite), consacrée à l'*Instruction publique* et aux sciences, lettres et arts, occupant les ray. 62-64 de la travée 8, les ray. 13-32 de la travée 9 et les ray. 1-31 de la travée 10 (environ 710 portefeuilles). Cette série est placée presque toute entière dans la salle du bureau (Voy. ci-dessus salle I). La section relative aux théâtres (R. 2/8) est placée dans les salles II, III et V. Elle contient tous les documents relatifs aux subventions, traités avec les directeurs, exploitation, salle des concerts, etc., et renferme une collection nombreuse de partitions d'opéras, depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

La salle II contient une série ancienne qui est fréquemment consultée :

Sér. GG, comprenant les registres de l'*Etat civil antérieur à 1790* et occupant les ray. 1-12 de la travée 11 (313 registres, commençant au XVIme siècle, dont 258 registres pour l'état civil catholique, divisé en 4 paroisses principales : Saint-Firmin, devenue Notre-Dame, Saint-Pierre, Sainte-Anne et Saint-Denis, et 55 registres pour l'état civil protestant).

Un certain nombre de dossiers modernes, versés pendant les trois dernières années, pourvus de leurs lettres de série et de leurs cotes de subdivisions et rangés dans l'ordre des séries, mais non encore fondus dans ces séries, occupent les ray. 48-52 de la travée 10 et la travée 12 (16 ray.) et se composent d'environ 253 portefeuilles (1).

SALLE III

La salle III, située au-dessus de la salle II, contient différentes subdivisions de plusieurs séries modernes, qui y ont été placées en raison du format des registres qui les composent ou pour utiliser l'ancien matériel de rayons et d'armoires déjà existant lors du transfert des archives.

Sér. C (suite), comprenant un certain nombre d'imprimés administratifs, chacun en plusieurs exemplaires, réservés aux communications à faire à la Mairie pour les besoins du service : budgets et comptes administratifs de la Ville depuis 1849 jusqu'en 1880, occupant les ray. 1-12 de la travée 24 ; imprimés administratifs, règlements, cahiers des charges, etc., occupant les ray. 13-24 de la travée 25 (environ 175 paquets) ; exemplaires du Bulletin municipal imprimé (1881 et ann. suiv.), occupant la travée 26 (le reste des imprimés et du Bulletin municipal se trouve dans la salle V).

(1) Le classement définitif est actuellement presque terminé.

Sér. D (suite), comprenant les registres des délibérations du Conseil municipal depuis 1790 jusqu'à 1870, occupant une partie du ray. 1 de la travée 33 (63 registres). La suite des registres des délibérations est conservée à la Mairie, au bureau du Secrétariat.

Sér. G (suite), comprenant une partie des plans du cadastre, occupant le ray. 4 de la travée 35 (4 portefeuilles).

Sér. L (suite), comprenant les registres d'ordonnancement de la Mairie, occupant une partie du ray. 1 de la travée 33 (90 registres).

Sér. O (suite), comprenant les plans de la Ville, occupant les ray. 1-4 de la travée 35 (10 portefeuilles), et les plans d'alignement de 1836 et 1854, occupant une table spéciale (3 vol. gr. in-f°.).

Sér. R (suite), comprenant une partie de la collection de partitions d'opéras communiquées au Théâtre municipal, occupant les ray. 2-5 de la travée 33, comprenant 55 casiers (63 paquets).

Quelques pièces anciennes et modernes, dont plusieurs sont conservées dans des étuis métalliques, ont été placées dans la travée 34 et dans l'armoire formant la travée 38 ; 5 procès-verbaux de pose de première pierre, appartenant à la série M, et la charte des nouvelles armoiries de la Ville (1826), appartenant à la série D.

SALLE IV

La salle IV, formant le second étage de la Tour des Pins, est consacrée aux séries anciennes, qui comprennent les divisions suivantes :

Ancien fonds des archives communales, du XIIme au XVIme siècle, inventorié par Louvet au XVIIme siècle, et comprenant deux séries, qui prennent leurs noms de la forme des boîtes qui les contiennent, les *cassettes* et les *tiroirs*. Les *cassettes* sont

des caisses en bois, d'environ 50 cent. de long, 12 de haut et 25 de large, en moyenne, confectionnées au XVme siècle et dont quelques-unes portent encore des inscriptions de cette époque. Elles occupent, la plupart, la travée 70, formée de 17 rayons, établis spécialement pour les contenir. Quelques-unes, de plus grandes dimensions que les autres (environ 80 cent. de long, 25 de haut et 50 de large), ont été placées dans plusieurs armoires portant les N°s 40, 42, 44, 55 et 69. Les cassettes portent comme cotes des lettres, qui étaient celles des armoires qui les contenaient anciennement, accompagnées de chiffres romains, indiquant l'ordre numérique des cassettes (A. I-XXII, occupant les ray. 1-4 de la travée 70; B. I-XXII, occupant les ray. 4-8 de la travée 70; C. I-XXII, occupant les ray. 8-12 de la travée 70; D. I-XXII, occupant les ray. 12-16 de la travée 70; E. I-V, occupant les ray. 16-17 de la travée 70; E. VI-VII, occupant une partie du ray. 1 de la travée 69; E. VIII, occupant une partie du ray. 2 de la travée 69; F. I-II, occupant une partie du ray. 1 de la travée 69; F. III, occupant une partie du ray. 2 de la travée 69; F. IV-VI, occupant la travée 40; F. VII, occupant le dessus de la travée 48; G. I-III, occupant également le dessus de la travée 48; G. IV-VI, occupant une partie de la travée 42; G. VII, occupant une partie de la travée 44; H. I-IV, occupant une partie de la travée 42; H. V-VI, occupant une partie de la travée 44; H. VII, occupant le ray. 1 de la travée 55). Les cassettes sont au nombre de 117 (22 pour chacune des lettres A à D, 8 pour la lettre E, 7 pour chacune des lettres F, G et H). Les *tiroirs* sont de petites boîtes, fermées par des couvercles à coulisses, de 25 cent. de long, 9 de haut et 14 de large, confectionnées à la même époque que les cassettes. Ils occupent, dans la travée 50, un casier spécial, divisé en 7 rangs de 5 compartiments. Ils sont cotés de la même manière que les cassettes (A. I-XVIII et B. I-XVIII). Les tiroirs sont au nombre de 35; le 36me (B. XI) manquait déjà à l'époque de la confection de l'inventaire de Louvet. L'inventaire de

Louvet a suivi, avec très peu de remaniements, les cadres qui existaient, en 1662, dans les archives consulaires et qui répondaient plutôt à des besoins pratiques ou nécessités par les circonstances qu'à un classement rigoureusement méthodique. C'est ainsi que, dans la série B, par exemple, on voit se succéder des cassettes contenant des documents relatifs aux fondations pieuses (B. III), à l'Université (B. IV), aux fontaines (B. V), aux ouvriers de la commune clôture (B. VI), aux octrois (B. VII), aux foires (B. XII), etc., sans compter les cassettes consacrées aux « choses diverses » (B. VIII, etc). Les tiroirs ont été réservés plus spécialement à la comptabilité de la Ville, principalement au XIVme siècle (quittances, mandements de paiement, procurations, etc.), et au commerce (traités, privilèges, etc.). Les cassettes contiennent un nombre de pièces très variable : les unes sont remplies et peuvent contenir, pour les petites cassettes, plus de 50 documents, et pour les grandes, plus de 150 ; d'autres sont presque vides et contiennent seulement 10 pièces ou même moins. Le nombre total des pièces renfermées dans le fonds inventorié par Louvet peut être évalué à 3,000 environ.

Cartulaires de la Ville et registres de l'administration municipale, appartenant à différentes séries, mais qui ont été réunis, en raison de leur importance et de l'ensemble qu'ils forment, pour être placés dans une travée spéciale, constituée par une armoire (travée 47). Les cartulaires, ou recueils des actes concernant la Ville, sont les suivants : le *Grand Thalamus*, renfermant, en 2 registres in-f°, tous les actes relatifs aux privilèges et aux droits de la Ville, depuis la fin du XIIme siècle jusqu'en 1789, et le « Sommaire du Grand Thalamus », table rédigée au XVIIIme siècle (série AA) ; le *Petit Thalamus*, contenant les coutumes et les règlements de l'administration municipale, suivis d'une chronique de la Ville, et rédigé en latin, en ancien languedocien et en français, s'étendant de la fin du XIIme siècle à 1604 (publié par la Société archéologique, en 1840), et le « Sommaire du Petit Thalamus », table rédigée au

XVIIIme siècle (sér. AA); le *Thalamus historique*, contenant une chronique locale en français, s'étendant de la fin du XVIme siècle à 1662 (sér. AA); le *Liber instrumentorum memorialium* ou Mémorial des nobles, contenant tous les actes relatifs à l'ancienne seigneurie de Montpellier et à ses divers fiefs, depuis 980 jusqu'au commencement du XIIIme siècle, époque à laquelle le manuscrit a été rédigé (publié par la Société archéologique, en 1884-86); le « Sommaire du Mémorial des nobles », table rédigée au XVIIIme siècle, et une « Analyse du Mémorial des nobles », du XIXme siècle (sér. AA); le *Livre noir*, contenant les coutumes, ordonnances, etc., relatifs aux libertés et privilèges de la Ville, de 1204 à 1247, et le « Sommaire du Livre noir », table rédigée au XVIIIme siècle (sér. AA); *Registres des délibérations du Conseil de Ville*, qui s'étendent du XIVme siècle à 1790, mais ne forment une série à peu près complète qu'à partir de 1461, 53 registres et 2 portefeuilles, accompagnés d'une table rédigée au XVIIIme siècle (sér. BB); dossier des délibérations de septembre 1789, avec correspondance et adhésions (sér. BB); registres des *Elections des consuls*, de 1341 à 1777, composés de 2 registres in-fo (sér. BB); procès-verbaux des élections consulaires, de 1382 à 1414 (sér. BB); délibérations du *Conseil des vingt-quatre*, institué à la fin du XVme siècle, 3 registres et 1 portefeuille (1497-1661, sér. BB); registres relatifs aux commissaires nommés par le conseil de Ville, de 1769 à 1781, 5 volumes (sér. BB); commission permanente de 1789 (sér. BB); *Livre des portraits des anciens maires, consuls et greffiers*, depuis le XVIme siècle jusqu'en 1789; le *Thalamus des ouvriers de la commune clôture*, ancienne corporation composée d'ouvriers appartenant aux différents corps de métiers et chargés de l'entretien et de la surveillance des remparts et portes de la ville, registre s'étendant de la fin du XIIme siècle à 1659 (sér. EE); l'*Histoire de l'édit de Nantes* ou résumé chronologique des guerres et des troubles civils, de 1601 à 1622 (sér. GG); les *Statuts du noble jeu de l'arc*, remontant à 1411,

suivis de la liste des membres reçus, jusqu'à la fin du XVIIIme siècle (sér. HH); plusieurs anciens *Inventaires des archives municipales*, qui remontent au moyen âge même, un du XIVme siècle, accompagné d'une copie moderne, un de 1495, plusieurs inventaires partiels et brouillards d'inventaires du XVIme, du XVIIme et du XVIIIme siècle (4 portefeuilles); l'« Inventaire général des papiers qui sont dans les archives du pays de Languedoc », de 1608 (sér. II); le « Dénombrement des biens nobles du diocèse de Montpellier », rédigé au XVIIIme siècle (série II); l'« État des diocèses, villes et lieux de la généralité de Montpellier et Bas-Languedoc », rédigé au XVIIIme siècle (sér. II); une traduction latine d'Avicenne, du XIVme siècle (sér. II); enfin, 4 rouleaux de chartes de grandes dimensions, appartenant à diverses séries (XIVme-XVIme siècles).

Chartes provenant des inventaires rédigés, après celui de Louvet, par Joffre en 1662 et par Darles en 1693, et où étaient inventoriées un certain nombre de pièces qui n'étaient pas contenues dans des cassettes ou qui étaient d'une date plus récente que celle de l'ancien fonds des archives consulaires. Ces chartes ont été placées dans 8 grandes caisses en bois, faites sur le modèle des grandes caisses de Louvet (Nos 1-2, occupant l'armoire portant le numéro de travée 51; Nos 3-4, occupant le N° 53; Nos 5-6, occupant le N° 62; Nos 7-8, occupant le N° 64).

Sér. AA (suite), consacrée aux *Actes constitutifs et politiques de la commune*, occupant les ray. 5 et 10 (dessus de travée) de la travée 67. Cette série renferme les dossiers relatifs aux dénombrements de biens et de droits, armoiries de la Ville, passages de rois et princes, rapports avec les États de Languedoc, députations aux États-Généraux, etc. (28 portefeuilles).

Sér. BB (suite), consacrée à l'*Administration communale*, occupant les ray. 8-9 de la travée 67 et la travée 68. Cette série comprend les registres et dossiers relatifs aux élections

des consuls et des autres officiers municipaux, les cérémoniaux, registres des notaires de la Ville, remontant à 1293, registres des actes du consulat, recensement de la population depuis 1679, etc. (environ 118 registres, 86 portefeuilles et 20 liasses).

Sér. CC (suite), consacrée aux *Impôts et Comptabilité*, occupant les ray. 1-29 et le ray. 31 de la travée 45, la travée 49, le ray. 8 de la travée 50, les travées 57, 58, 61, les ray. 13-36 de la travée 66, et les ray. 1-4 et 6-8 de la travée 67. Cette série est l'une des plus importantes et comprend un grand nombre de subdivisions : comptes de recettes et dépenses des *clavaires* ou trésoriers de la Ville, depuis le commencement du XVme siècle, mandements de paiement, registres du cadastre (*cayradets* et *compoix*), impositions personnelles et réelles (*guidons*), tailles, capitation, subvention, impositions sur l'industrie, ferme de la boucherie, contributions de guerre, taxes perçues au nom du roi, des seigneurs et des États de Languedoc, octrois, rentes, droits divers, fournitures et commandes, pièces à l'appui des comptes des clavaires, comptes des trésoriers de l'hôpital Saint-Éloi, états des dettes de la Ville, emprunts, etc. (environ 1017 registres et 687 portefeuilles).

Sér. DD, consacrée aux *Propriétés communales* (eaux et forêts, mines, édifices, travaux publics, ponts et chaussées, voirie), occupant une partie du ray. 1 de la travée 43, les ray. 32-34 de la travée 45, la travée 48 et les ray. 2-7 de la travée 50. Cette série comprend les dossiers relatifs aux titres et baux des propriétés communales (terres, maisons, rentes, etc.), administration forestière (forêt de Valène), affermage de la chasse et de la pêche, cours d'eau, établissement et entretien des routes, chemins, ponts et ponceaux, moulins à vent, construction et entretien des édifices publics, hôtel de Ville, églises, chapelles, presbytères, hospices, bourse des marchands, grande loge, prisons, cimetières, fontaines, aqueduc Saint-Clément, théâtre, halles et marchés, poissonnerie, glacières, manège,

voirie, rues et places, pavage, lanternes de la ville, égouts et aqueducs, promenades (Peyrou, Esplanade), arc de triomphe, jeu de mail, boutiques, enseignes, etc. (environ 126 portefeuilles et 28 registres).

Sér. EE (suite), consacrée aux *Affaires militaires et maritimes*, occupant les ray. 10-14 de la travée 50 et les ray. 1-5 de la travée 66. Cette série comprend les dossiers relatifs à la corporation de la commune clôture, milices urbaines, maréchaussée, milices gardes-côtes, fortifications et portes, clefs de la ville, citadelle, arsenal, casernes, logement du gouverneur, corps de garde, Esplanade et Champ-de-Mars, hôpitaux militaires, passage de troupes, entretien de prisonniers, faits de guerre, siège de 1622, etc. (environ 106 portefeuilles, liasses et registres).

Sér. FF, consacrée à la *Justice et police*, occupant les ray. 1-8 de la travée 75 et les ray. 1-3 de la travée 76. Cette série comprend les dossiers relatifs à la juridiction consulaire, procès intentés ou soutenus par la Ville, répression des séditions et délits, gardes-fruits, gardes-terres, mendicité, aliénés, chasse, passeports, filles publiques, plumitifs et ordonnances du bureau de police, depuis le XVIme siècle, Iliers, consuls de mer, etc. (environ 235 portefeuilles et 37 registres).

Sér. GG (suite), consacrée aux *Cultes et Instruction et Assistance publique*, occupant le ray. 35 de la travée 45, le ray. 3 de la travée 46, le ray. 12 *bis* de la travée 50, les ray. 2-7 de la travée 72 et les ray. 2-7 de la travée 74. Cette série comprend les dossiers relatifs aux paroisses, clergé séculier et régulier, religion réformée, université, collèges, théâtre (partitions et livrets d'opéras, gravés et manuscrits, depuis le XVIIme siècle jusqu'à la Révolution), hôpital Saint-Eloi, hôpital général, hôpital Saint-Jacques, maladrerie de Castelnau, épidémies, marchandises mises en quarantaine, etc. (environ 286 registres et 200 portefeuilles).— Les registres de l'état civil ancien, tenus dans les paroisses avant 1790, ont été placés dans la salle II.

Sér. HH (suite), consacrée à l'*Agriculture*, *Industrie et Commerce*, occupant le ray. 1 de la travée 50, les ray. 6-15 de la travée 66, le ray. 1 de la travée 72 et le ray. 1 de la travée 74. Cette série comprend les dossiers relatifs à la vérification des poids et des mesures, depuis le XVme siècle, taxes du blé, des grains et des denrées, règlements pour les vendanges et les moissons, mercuriales, corporations d'arts et métiers, drapiers, teinturiers, bouchers, boulangers, charcutiers, tonneliers, couteliers, tapissiers, perruquiers, commerce des vins, huile, mûriers, orgerie, commerce de la glace, monnaie et change, etc. (environ 136 registres, portefeuilles et liasses).

Sér. II (suite), consacrée aux documents divers ne rentrant pas dans les séries précédentes, occupant le ray. 2 de la travée 55, la travée 59, le ray. 1 de la travée 73 et le ray. 4 de la travée 76. Dans cette série ont été compris les anciens inventaires manuscrits des archives: inventaire de 1626 (1 vol), inventaire de Louvet en 1662 (2 vol.), accompagné d'un récolement d'une date récente (1 vol.); inventaire de Joffre en 1662 également (2 vol.); inventaire de Darles en 1693 (6 vol.); inventaire de Montaigne en 1726 (1 vol.); récolement de Montaigne en 1722 (1 vol.); récolement de 1754 (1 vol.); inventaire du greffe consulaire en 1778 et 1785 (1 vol.); «Mémorial des Archives» (Commission des Archives, rapports de M. Montel, ancien archiviste, 1871-72) et «Livre des consuls» (listes chronologiques, de 1204 à 1494). L'inventaire du XIVme siècle, celui de 1495 et plusieurs brouillards d'inventaires du XVIme, du XVIIme et du XVIIIme siècle ont été placés dans l'armoire portant le N° 47. Les anciens plans de la Ville ont été placés dans cette série et occupent le ray. 30 de la travée 45 (10 portefeuilles).— Un certain nombre de pièces, qui n'étaient pas directement et uniquement relatives à la Ville de Montpellier, ont été placées dans la série II: compoix général du diocèse de Maguelone en 1520 (106 dossiers et registres), assiette du diocèse de Montpellier (27 portefeuilles), procès-verbaux des Etats de Languedoc

de 1501 à 1664 (1 reg.), mémoire de Basville sur le Languedoc en 1696, répertoire des communes de Languedoc (1 reg.), plans du pont de Lavaur (2 vol.), papiers provenant des archives des gouverneurs de Languedoc (XVIIIme siècle, 19 portefeuilles et registres), recueil d'arrêts et d'édits imprimés et manuscrits (1678-1728, 1 vol.).

Sér. C (suite) : un certain nombre d'ouvrages imprimés de la bibliothèque historique ont été placés dans la salle 4: Histoire de Montpellier par d'Aigrefeuille, 1re édition (1737-39, 2 vol. in-f°.), Traité de la Police de Delamare (1722-38, 4 vol. in-f°.), Procès-verbaux des Etats de Languedoc (1777-89, 14 vol. in-f°.), Inventaire général des archives de l'intendance de Languedoc (1791, in-f°., 3 exempl.), Recueil d'ordonnances et édits (1760 et ann. suiv., 6 vol. in-8°), Sommaire des règlements de police (1760, in-12), Procès-verbal de l'assemblée du clergé (1730, in-f°.), Catalogue de la bibliothèque de l'hôpital Saint-Eloi, Musée des Archives Nationales (Paris, 1872, 1 vol. in-4°), etc.— Les autres ouvrages de la bibliothèque historique sont placés dans la salle I.

SALLE V

La salle V, formant le troisième étage de la Tour des Pins, contient le reste des imprimés administratifs et un certain nombre de subdivisions des séries modernes rarement consultées ou contenant des registres d'un format trop grand pour les rayons de la salle II.

Sér. C (suite), occupant la travée 77, la travée 78, la travée 79, la travée 81, la travée 82, une partie de la travée 83 et de la travée 84, une partie de la travée 85, les ray. 28 et 30-32 de la travée 86, une partie de la travée 87, la travée 89, la travée 92 et la travée 93. Cette série comprend la fin de la bibliothèque administrative: journaux locaux («Petit Méridional» depuis 1877, «Eclair» depuis 1882, «Messager du

Midi» depuis 1849, «Dépêche» depuis 1887, «Tribune du Midi» depuis 1883), quelques journaux anciens («Moniteur universel» 1863-68, « Liberté» 1869-71, «République du Midi» 1872-76, «Union nationale» 1874-76, «Echo du Midi» 1849-50, «Midi républicain», etc.); bulletins municipaux de villes envoyés par échange (Alger, Amiens, Avignon, Besançon, Béziers, Boulogne-sur-Mer, Brest, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Le Havre, Lille, Limoges, Lyon, Nancy, Nantes, Paris, Reims, Rodez, Roubaix, Rouen, Toulouse, Troyes, etc), diverses publications relatives à la Ville (compte-rendu de l'exposition de 1860 par I. Bonnet, environ 130 exemplaires; concours régional de 1877, env. 1000 ex.; « Montpellier pendant la Révolution», par Duval-Jouve, 1879-1881, 2 vol. in-8°, env. 45 ex.; catalogue de la collection Bruyas du Musée de la Ville, env. 700 ex.), brevets d'invention depuis 1844 (137 vol.), budgets de la Ville et du Département, de 1817 à 1876 (16 vol.), enfin le Bulletin municipal imprimé et ses annexes, depuis 1881, et les brochures administratives conservées en nombre pour les communications à la Mairie (règlements, cahiers des charges, etc.). Cette série contient un certain nombre de doubles de journaux (env. 50 paquets).

Sér. D (suite), occupant les ray. 1-10 de la travée 78, la travée 84, une partie de la travée 85, les ray. 30-32 de la travée 86 et les ray. 1-5 de la travée 90. Cette série comprend : affiches administratives depuis 1790, appartenant à la section D. 3/2 (env. 45 paquets et 22 portefeuilles); registres de correspondance de la Mairie, depuis 1790, appartenant à la section D. 5 (77 registres ou portefeuilles).

Sér. E (suite), occupant les travées 79 et 80. Cette série comprend : bulletins de décès depuis l'an IV, appartenant à la section E. 14 (env. 183 portefeuilles); pièces relatives à la préparation des dossiers de mariages, dites faux-dossiers de mariages, et certificats pour le mariage des militaires, appartenant à la section E. 15 (env. 41 portefeuilles).

Sér. F (suite), occupant le dessus de la travée 79 et les

ray. 1-3 de la travée 83. Cette série comprend les dossiers du recensement de la population, appartenant à la section F. 1 (env. 108 paquets).

Sér. G (suite), occupant les ray. 1-8 et le ray. 29 de la travée 86, les ray. 1, 6, 10 et 14 de la travée 87 et les ray. 6-8 de la travée 90. Cette série comprend : matrices générales des contributions directes, rôles des contributions, cadastre, contributions indirectes, postes et télégraphes, appartenant aux sections G. 4/1, G. 5, G. 14, G. 14/1, G. 15, G. 15/1, G. 15/2, G. 15/3 et G. 15/6 (env. 152 registres et 60 portefeuilles).

Sér. H (suite), occupant les ray. 9-10 de la travée 86. Cette série comprend : tableaux de recensement des classes, de 1813 à 1849, et logement des troupes de passage, appartenant aux sections H. 1/1 et H. 2/12^{b} (13 portefeuilles).

Sér. I (suite), occupant les ray. 11-14 de la travée 86. Cette série comprend : registres des logeurs depuis 1790, appartenant à la section I. 1/5 (31 registres), et registres des visas des passeports de 1823 à 1851, appartenant à la section I. 3/2 (8 registres).

Sér. L (suite), occupant les ray. 14-28 de la travée 86 et les ray. 1-8 de la travée 91. Cette série comprend : registres à souche du receveur municipal, droits de place, loterie pour la construction de l'église Saint-Roch en 1855, registres à souche des emprunts, taxe sur les chiens, droits de patente, droits de voirie, poids public, appartenant aux sections L. 1/2, L. 7, L. 8, L. 11, L. 12, L. 13 et L. 14 (env. 76 registres, 74 portefeuilles et 46 liasses).

Sér. O (suite), occupant le ray. 18 de la travée 87. Cette série comprend : plans de la ville de 1864 et de 1877, appartenant à la section O. 1/2 (env. 100 ex.).

Sér. R (suite), occupant les ray. 30-32 de la travée 86. Cette série comprend : affiches du Théâtre municipal, appartenant à la section R. 2/8 (env. 20 paquets).

VESTIBULE

Le vestibule ou cage de l'escalier contient les 3 travées ou armoires portant les N°s 1, 2 et 3. L'armoire N° 1 contient des imprimés appartenant à la série C, et l'armoire N° 3 divers dossiers à classer, appartenant à la série H et provenant de versements récents (env. 60 registres et 18 portefeuilles). La travée 2 est constituée par une étagère à 3 rayons, actuellement vide.

Sér. C (suite), occupant les ray. 1-6 de l'armoire N° 1. Cette armoire est consacrée au dépôt provisoire, avant classement sur les rayons, des journaux locaux reçus par les Archives (« Petit Méridional », « Éclair », « Messager du Midi », « Tribune du Midi », « Dépêche ») et des bulletins municipaux, comptes administratifs et budgets envoyés par quelques-unes des villes avec lesquelles a lieu l'échange du Bulletin municipal (Amiens, Besançon, Boulogne-sur-Mer, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Lille, Lyon, Nancy, Reims, Rodez, Rouen, Saint-Étienne, Saint-Quentin, Toulouse, Troyes, etc.).

Les différentes salles de la Tour des Pins contiennent un certain nombre d'objets divers, cartes, dessins, estampes, médailles, tableaux, etc., appendus aux murs des salles et aux côtés des travées ou placés au-dessus de diverses travées et dans quelques armoires:

Affiches anciennes, en double, des années 1700, 1713, 1714, 1716, 1733, 1735, 1781, 1784, 1788, 1790 (série BB); charte de 1830 ; loi sur les justices de paix ; règlement des bureaux de la Mairie ; plan de la forêt de Valène, en 1669 ; carte routière du Languedoc par Berthault, en 1789 ; cartes d'Europe, d'Afrique, de France, d'Allemagne, des côtes de France et d'Italie, du nord de l'Espagne ; tableau statistique

de l'Hérault par Dehais-Delaforest, 1837 ; diplômes décernés aux orphéons de la Ville ; vue du Peyrou par Nougaret ; gravure de N.-D. des Tables ; tableau de Paris par de Baralle, 1832 ; plan manuscrit de Montpellier par Giral et Nogaret, en 1768 (appartenant à la série II) ; plans manuscrits de l'aqueduc Saint-Clément (sér. DD) ; projets pour la reconstruction du Théâtre municipal (sér. R. 2/8) ; projets de casernes (sér. EE) ; plan gravé de Montpellier, en 1877 (sér. O), etc. (env. 43 pièces). — Timbres et griffes de la Mairie depuis la Révolution (36 pièces) ; poinçons à chiffres ; médailles anciennes et modernes (116) ; matrices des poids et mesures ; emblèmes nationaux divers ; 4 anciennes urnes électorales en bois ; instruments de musique de l'ancienne garde nationale ; bannières et costumes des employés municipaux ; 4 planches en cuivre d'anciens plans de la ville, ayant servi à l'Histoire de Montpellier par d'Aigrefeuille ; 1 planche en cuivre du procès-verbal de pose de première pierre de la halle au poisson, en 1747 ; 1 balancier avec timbre et poinçons aux armes de la Ville ; 2 anciennes plaques de rues, en marbre ; la main de la statue de Louis XVI ; plaque commémorative de la proclamation de la Constitution de 1791, en marbre (autrefois sur la colonne de la Liberté, à l'Esplanade) ; 2 écussons aux armes de la Ville ; 5 drapeaux tricolores ; 1 siège en forme de chevalet ; modèle d'échelle d'incendie ; baromètre ancien ; appareil à désinfecter pour le choléra ; boîte de médicaments, etc. — Tableaux divers (Hippocrate, fête de Celleneuve au XVme siècle, Christ, Madone, Adoration des Bergers, Adoration des Mages, portraits de Magnol, de Marcel Faure, de Claude Serres, de Pierre Causse, etc.), au nombre de 16. — Maquettes et réductions diverses (2 maquettes de ponts, alambic d'Édouard Adam, vaisseau offert par les États de Languedoc à Louis XVI, vaisseau dans un chantier de construction, statuette de Napoléon Ier, 4 moulures architecturales, etc.).

Dans deux des salles de la Tour des Pins, un certain nombre

de vitrines, comprenant chacune 2 rayons à plan incliné, ont été installées par M. de La Pijardière dans les casiers supérieurs des anciennes armoires, en vue d'une exposition paléographique de spécimens des documents des différents siècles conservés aux Archives. Les musées de manuscrits et de chartes existent non seulement dans les Archives Nationales de la capitale, mais même dans plusieurs archives départementales. Les vitrines, au nombre de 10, sont réparties dans les salles III et IV, où elles occupent les numéros de travée 37 et 39 (salle III) et 41, 43, 52, 54, 56, 60, 63 et 65 (salle IV). Elles pourront recevoir environ 200 documents.

Les registres de l'administration courante des Archives, placés dans la salle I, comprennent les cahiers suivants : 1° *Brouillard*, sur lequel sont inscrits, au fur et à mesure, les communications de documents à la Mairie, les versements, les documents consultés par les lecteurs, les travaux de classement et tous les autres faits concernant le service des Archives ; 2° *Journal*, sur lequel sont reportées et mises au net toutes les mentions contenues dans le cahier précédent ; 3° *Communications à la Mairie*, où sont inscrits les documents communiqués, avec indication des dates de sortie et de rentrée, du nom des bureaux recevant les documents et du nombre des pièces communiquées ; 4° *Entrée des imprimés*, où sont inscrits les imprimés administratifs, les ouvrages historiques et les journaux reçus par les Archives ; 5° *Sortie des imprimés*, où sont inscrits les imprimés administratifs communiqués à la Mairie pour les besoins du service ; 6° *Prêts au Théâtre*, où sont inscrites les partitions d'opéras en dépôt aux Archives et communiquées au Théâtre municipal ; 7° *Cahier de dépenses*, où sont inscrites les dépenses en fournitures de bureau, reliures, réparations, etc., faites pour le service des Archives ; 8° *Cahier de recettes*, où sont inscrites les recettes provenant des expéditions d'extraits des anciens registres de l'état civil, etc.— La *Table alphabétique du cadre de classement des*

Archives municipales postérieures à 1790 contient le relevé de toutes les subdivisions des séries modernes (lettres A-R) destiné à faciliter les recherches. Ce relevé a été suivi pour la partie du présent récolement relative aux séries modernes. Il n'existe pas encore de table similaire pour les séries anciennes (lettres AA-II). Le *Catalogue alphabétique des imprimés administratifs,* qui sont au nombre d'environ 1100, est rédigé sur fiches mobiles et renfermé dans trois boîtes spéciales. Le *Catalogue des anciens plans de la Ville* est également rédigé sur fiches.

Le matériel des Archives est réparti dans les différentes salles: dans le vestibule, travée 3 (fiches, etc.); dans la salle I, travée 6 (papier blanc, papier réglé, papier à lettres, papier buvard, minutes, enveloppes, portefeuilles, encre, timbres, sangles, ficelle, éponge, etc.); dans la salle II, travée 8 (portefeuilles); dans la salle III, travées 22, 23 (chemises imprimées), 20, 29, 30, 36 et 38 (portefeuilles, fiches, etc.); dans la salle IV, travées 46 (chemises, cartons, etc.), 47 (planchettes en bois), 71, 73, 76 (cartons pour le musée); dans la salle V, travée 90 (fiches, etc.).

Chacune des salles de la Tour des Pins contient un certain nombre de tables, chaises, échelles, escabeaux, etc., répartis de la manière suivante: dans la salle I, 2 bureaux, 2 tables (placées bout à bout), 8 chaises, 3 corbeilles, 1 poêle à gaz, 1 balai, 1 plumeau, 1 cruche en fer, 1 arrosoir; dans la salle II, 2 échelles (simple et double); dans la salle III, 3 tables, 2 chaises, 1 corbeille, 2 escabeaux; dans la salle IV, 1 table, 3 chaises, 1 corbeille, 1 échelle double, 4 escabeaux, 1 plumeau, 1 balai; dans la salle V, 1 table, 2 chaises, 1 corbeille, 1 échelle, 2 escabeaux, 2 tréteaux; sur la 1re terrasse, se trouve 1 banc, et, sur la 2me terrasse, 1 table.

Vu et approuvé:
L'Archiviste du Département,
chargé de la haute direction des Archives de la Ville.
L. DE LA PIJARDIÈRE.

L'Archiviste de la Ville,
E. DANIEL GRAND.

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES MUNICIPALES

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES MUNICIPALES

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES MUNICIPALES

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES MUNICIPALES

pendant l'année 1892

PAR

E.-DANIEL GRAND

ARCHIVISTE DE LA VILLE DE MONTPELLIER

SUIVI D'UN APPENDICE SUR LES ARCHIVES D'ALLEMAGNE

MONTPELLIER

IMPRIMERIE SERRE ET RICOME, RUE VIEILLE-INTENDANCE, 5.

1893

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES MUNICIPALES

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur le service des Archives municipales pendant l'année 1892 (1).

I.— Local des Archives.

La principale réparation faite au local des Archives depuis l'année passée a été l'installation d'un nouveau système de chauffage, consistant dans un calorifère à air chaud placé dans la cave de la Tour des Pins, avec deux bouches de chaleur dans la salle du bureau et construit du 25 novembre au 5 décembre 1891. Une nouvelle conduite de colorifère a été placée, en décembre 1892, dans la salle II, pour assurer un meilleur chauffage de la salle III, qui communique par deux ouvertures avec la salle II et qui forme actuellement le bureau de l'Archiviste. Le calorifère a été ramoné le 31 octobre 1892.

(1) Ce rapport est un extrait corrigé et augmenté du *Budget de 1893* de la Ville de Montpellier, Montpellier, Serre et Ricôme, 1893, in-8°, p. 186 192, annexe N° 5.

Des réparations de serrurerie ont été faites à la porte de la terrasse supérieure (pose de nouvelles charnières).

Il serait désirable que l'éclairage électrique fût installé dans les diverses salles des Archives, au lieu de l'éclairage au gaz qui existe dans le bâtiment annexe seulement, dans le cas où l'on aurait à travailler ou à faire des recherches après 5 ou 6 heures du soir. On pourrait également relier par un téléphone les Archives avec le cabinet de M. le Secrétaire général de la Mairie, pour faciliter les demandes de renseignements et les envois de documents.

II.— Personnel.

1° *Employés.*— Le bureau des Archives est composé des fonctionnaires dont suit la désignation :

L'archiviste municipal soussigné, nommé par arrêté du 16 janvier 1889, au traitement annuel de début de 2.000 fr., qui a été porté à 2.400 fr. par arrêté du 4 février 1891 et à 2 600 fr. par arrêté du 23 mars 1893;

2° Un commis archiviste ou archiviste-adjoint, M. Louis Aimes, nommé, par arrêté du 17 novembre 1882, dans la 2e classe des employés municipaux, avec traitement de début de 1.200 fr., qui a été porté à 1.464 fr. par arrêté du 1er janvier 1886, à 1.664 fr. par arrêté du 1er janvier 1891 et à 1.864 fr. par arrêté du 23 mars 1893;

3° Le jardinier du square de la Tour des Pins, M. Auguste Brunel, faisant fonction de garçon de bureau, au traitement annuel de 1.053 fr., prélevé sur le crédit des traitements des paveurs et cantonniers (art. 43 des dépenses).

Le quatrième employé du bureau des Archives, M. Alfred Lécuyer, a été rattaché aux bureaux de la Mairie, par l'arrêté de M. le Maire du 3 juin 1892 (non reproduit aux Actes de Mairie), relatif au service du *Bulletin municipal* et de la statistique.

M. Lacombe, inspecteur des Archives et des Bibliothè-

ques de France, délégué par le Ministère de l'Instruction publique à Paris (Bureau des Archives), a visité la Tour des Pins le 5 août.

La haute direction des Archives municipales de Montpellier a été continuée à M. Berthelé, archiviste départemental de l'Hérault, successeur de M. La Cour de la Pijardière, décédé en 1891.

2° *Travaux.* — Les principaux travaux exécutés par le bureau des Archives, depuis le commencement de la présente année, et dont on trouvera le détail dans les rapports mensuels joints au rapport annuel du 5 novembre 1892, sont les suivants :

Publication du *Bulletin municipal,* depuis la livraison d'octobre-novembre 1891 jusqu'au commencement de la livraison d'avril 1892, dont les actes de la Mairie ont été remis à l'imprimerie le 24 mai, et préparation de la copie de la livraison de mai 1892, dont le dossier de la séance du 15 mai a été communiqué au bureau des Archives le 27 mai; et publication des annexes «Internat municipal» et «Hospices et Bureau de Bienfaisance». Le service du *Bulletin municipal* a été séparé des Archives municipales et rattaché aux bureaux de la Mairie par un arrêté de M. le Maire en date du 3 juin 1892. Par conséquent, je n'ai pas eu à m'occuper de cette publication administrative depuis le mois de juin inclusivement;

Rédaction de la table alphabétique du *Bulletin municipal* pour l'année 1891, publiée en appendice à la livraison de decembre 1891 (pag. 985-1060);

Transcription du registre des Délibérations et du registre des Arrêtés;

Préparation des statistiques de la Ville et de celles envoyées par les divers ministères, centralisées au bureau des Archives, transmises aux bureaux de la Mairie, remplies par ces bureaux, retournées au bureau des Archives municipales et recopiées en duplicata, destinés à être conservés aux

Archives municipales (mouvement de la population, octrois, hôpitaux et établissements charitables, sériciculture, récolte des grains, Conseil des Prud'hommes, sinistres, ensemencements, apparences des récoltes, statistique agricole décennale, poids et prix des animaux de boucherie, viandes d'animaux saisies pour cause de maladies contagieuses). Un nouveau tableau statistique a été ajouté, à partir de janvier 1892, dans les tableaux qui accompagnent les Actes de la Mairie du *Bulletin municipal*, pour la statistique des viandes d'animaux saisies pour cause de maladies contagieuses, qui était mensuelle. Ce service de la statistique a été séparé du service des Archives, comme le *Bulletin municipal*, par l'arrêté de M. le Maire du 3 juin 1892.

Classement des Archives modernes (dossiers versés aux Archives : 382 dossiers en novembre et décembre 1891, etc.; révision du classement de la série N, consacrée aux Propriétés communales, dont toutes les séries sont passées en revue pour établir les subdivisions et extraire les pièces mises par erreur dans la série N et appartenant à d'autres séries).

Classement des archives anciennes.— Le classement des Archives anciennes, commencé depuis près de quatre ans (février 1889), est continué. Il n'a pu être poussé jusqu'à présent avec beaucoup d'activité, la mise au courant des publications administratives qui font l'objet des paragraphes précédents, puis les travaux des publications faites à l'occasion du VIe centenaire de l'Université ayant absorbé la plus grande partie du temps de M. l'Archiviste municipal pendant les deux premières années de son séjour à Montpellier. Le travail de classement des Archives anciennes est destiné à préparer la publication de l'inventaire-sommaire des Archives, faite sous la direction de la Commission des Archives. Ce travail consiste actuellement dans la révision du classement de l'inventaire de Louvet (ancien fonds des Archives du XIIe au XVIe siècle), l'estampillage des chartes et la préservation des sceaux, qui sont entourés d'une double enve-

loppe de plusieurs couches de papier buvard, pour empêcher l'humidité de déformer la cire, et de papier de chiffe mince, pour éviter les chocs. Cette revision a été faite de la cassette A. I à la cassette A. XVII.

Les travaux effectués aux Archives municipales de Montpellier consistent essentiellement dans le classement des Archives anciennes (séries antérieures à 1790), dans le classement des Archives modernes (séries postérieures à 1790), dans la préparation et la publication de l'inventaire et dans la publication des documents historiques.

3° *Traitements.* — M. l'Archiviste municipal reçoit actuellement le traitement annuel de 2,600 fr.

M. Aimes, commis archiviste ou archiviste-adjoint, a fait preuve d'un zèle et d'un dévouement soutenus dans l'exercice de ses fonctions (classement des dossiers versés et des séries modernes). J'ai l'honneur de demander pour lui une augmentation de traitement. La Commission du Budget s'est montrée disposée, dans le rapport sur le Budget de 1890 (p. 41, art. 18 des dépenses) et dans le rapport sur le Budget de 1891 (p. 54-56, art. 18 des dépenses, augmentation de traitement de M. l'Archiviste municipal et de l'Archiviste-adjoint), à considérer le service des Archives comme un service spécial, analogue à la Bibliothèque et au Musée, et à ne pas assujettir, par conséquent, l'avancement des employés de ce service aux promotions de classe à classe des employés municipaux. En application de ce principe, je demande l'assimilation de M. Aimes, sous-archiviste, au sous-bibliothécaire de la Ville, dont le traitement est de 2,400 fr. Par une lettre à M. le Maire en date du 17 juin 1892, M. Aimes, en faisant valoir ses dix années de service dans l'Administration municipale, a demandé son assimilation aux sous-chefs de bureau de la Mairie ou au sous-bibliothécaire de la Ville.

J'ai l'honneur de demander pour M. Aimes une augmentation qui rapproche ses appointements du chiffre de 2,000 fr.,

qui était le traitement du sous-bibliothécaire de la Ville après dix années de service.

M. Brunel, jardinier du square, s'acquitte avec dévouement des fonctions de garçon de bureau, dont il est en même temps chargé (versements d'imprimés et de dossiers, communication de registres et de dossiers, envois de correspondances, etc.). La dernière gratification qui lui a été donnée remonte à l'année 1880.

J'ai l'honneur de demander pour lui une gratification de 50 fr.

III. – Versements.

1° *Documents administratifs.* — Les versements des documents de l'Administration municipale ont consisté en 3472 dossiers, registres ou pièces: registres des délibérations (janv.), comptes et budgets, titres de recettes, emprunts, registres d'ordonnancement, obligations, inscription des mandats, rapports de police, placards et affiches, hospices, hôpital suburbain, legs, Faculté de Droit, Institut de physique et de chimie, École de Pharmacie, rue Nationale, Musée Fabre (mars), comptes et budgets, Fête Nationale, registres d'ordre (avril), journaux à souche, journal général, grand-livre, livres de détail des recettes et des dépenses du Receveur municipal, etc., etc.

2° *Imprimés administratifs.* — Les versements d'imprimés administratifs ont consisté en 2445 exemplaires des livraisons du *Bulletin municipal*; 1531 numéros de journaux (*Journal officiel*, *Petit Méridional*, *Éclair*, *République du Midi*, *Dépêche*); 334 numéros des Bulletins municipaux, Comptes administratifs et Budgets des Villes avec lesquelles à lieu l'échange du *Bulletin municipal*; 609 affiches; 472 numéros de périodiques scientifiques et publications statistiques, etc.

IV. — Communications.

1° *Documents administratifs.* — Les communications de documents de l'Administration municipale, faites aux divers bureaux de la Mairie, pour les besoins du service, ont consisté en 319 dossiers, registres ou pièces: livres du Receveur municipal, registres de l'état civil, Théâtre municipal, fêtes du 6me centenaire de l'Université, engagements volontaires, bureaux d'octroi, pompes funèbres (janv.), comptes du Budget, agents des eaux, égouts, foires, journaux (fév.), etc.

2° *Imprimés administratifs.* — Les communications d'imprimés administratifs ont consisté en 2135 volumes ou pièces (livraisons du *Bulletin municipal*, cahiers des charges, règlements, etc.). L'administration du Théâtre municipal a reçu en communication 237 volumes de partitions des opéras qui sont en dépôt aux Archives municipales.

V. — Lecteurs.

La salle de travail des Archives a été fréquentée par 108 lecteurs, auxquels il a été fait 234 communications, consistant en 626 documents, registres ou dossiers. Sur ce nombre, 440 documents appartiennent aux Archives anciennes, et 186 aux Archives modernes. Trente cinq nouvelles demandes d'autorisation de recherches ont été accordées par M. le Maire. L'autorisation de visiter la Tour des Pins a été accordée à 155 personnes, dont 58 étrangères à Montpellier (2 Russes, 2 Suédois, 1 Suisse, 1 Luxembourgeois, etc.).

VI. — Correspondance.

Le bureau des Archives a reçu 18 lettres, envoyées par les administrations ou les particuliers, et a expédié 19 lettres (armoiries de la Ville, état civil, *Bulletin municipal*, deman-

des de secours, emprunt de documents, recherches dans des chartes du XIIIe siècle, industrie de la bonneterie et des gants, etc.).

VII. — Bibliothèque administrative.

La Bibliothèque administrative et historique des Archives s'est enrichie par plusieurs dons et acquisitions.

1° *Dons.* — Un certain nombre d'érudits ont bien voulu offrir aux Archives les ouvrages et pièces suivants : *Histoire du prêt gratuit de Montpellier*, par M. Mandon, secrétaire de l'Académie des Sciences et Lettres (Montpellier, 1892, 1 vol. in-8°); *Les Etats de Languedoc et l'édit de Béziers*, par M. Gachon, professeur à la Faculté des Lettres (Paris, 1887, 1 vol. in-8°); *Conférence de M. le professeur Grasset... sur Théophraste Renaudot, docteur en 1606 de la Faculté de Médecine de Montpellier* (Montpellier, 1892, in-8°), don de M. Blavy, secrétaire de l'Association des Amis de l'Université. M. Margouirès, architecte, a fait don d'un dossier de 26 pièces manuscrites relatives à un procès entre la Ville et le professeur Lordat au sujet d'un terrain vacant, de 1846 à 1854.

2° *Acquisitions.*— Divers achats de livres ont été faits pour la bibliothèque des Archives : *Félix et Thomas Platter à Montpellier* (Montpellier, 1892, in-8°, publication de la *Société des Bibliophiles de Montpellier*) ; De Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique* (2 vol. in-4°); *Recueil des usages locaux dans le département de l'Hérault* (Montpellier, 1859, in-8°) ; Duquénel, *Lois municipales*, 1836 ; *Abrégé chronologique de l'Histoire de France par le président Hénault*, édition de Walckenaer, 1821-1822 ; Noël et Planche, *Ephémérides*, 1803 ; *Lous quatre assassins daou palaï dé Montpelié*, complainte en patois montpelliérain (1892, in-fol.).

VIII. — Commission des Archives.

Une séance de la Commission des Archives a eu lieu le 25 avril. MM. Berthelé, archiviste départemental, Gordon, bibliothécaire de la Faculté de Médecine, Vigié, doyen de la Faculté de Droit, Gachon, professeur à la Faculté des Lettres, et Grasset-Morel, membre de la Société archéologique, y assistaient. — La Commission des Archives a perdu deux de ses membres, M. de La Pijardière, archiviste départemental, décédé, et M. Croiset, professeur à la Faculté des Lettres, absent de Montpellier, qui ont été remplacés par MM. Berthelé, archiviste départemental, et Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres.

Les questions portées à l'ordre du jour de la séance étaient les suivantes :

1° *Résumé des travaux de la Commission des Archives.* — Les publications des Archives municipales de Montpellier ne sont encore représentées que par les *Lettres de Cambon*, 1889, le *Récolement des Archives*, 1889, et les différents *Rapports* de M. l'Archiviste municipal pour les années 1890, 1891 et 1892. La plupart des membres de la Commission des Archives ont pris part à la publication du premier volume du *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, 1890, préparé par une Commission spéciale.

2° *Inventaire des Archives municipales.* — M. l'Archiviste expose le travail de révision qu'il fait pour préparer l'inventaire de la partie la plus ancienne, contenue dans les *cassettes* et *tiroirs* et déjà inventoriée par Louvet, au XVIIe siècle, et explique le travail de classement fait par M. de la Pijardière, pour fondre les pièces inventoriées par Joffre et Darles dans de nouvelles séries conformes aux cadres des circulaires ministérielles.

3° *Publications des documents des Archives municipales.* — Ces publications sont en préparation et consisteront, suivant les projets adoptés dans la séance de la Commission des Archives du 27 juin 1889, dans la publication simultanée des plus anciens registres de notaires et registres de délibérations de la Ville, remontant à la fin du XIIIe siècle (1) et des registres des délibérations du Conseil municipal, depuis 1789 jusqu'en 1881, date du commencement de la publication du *Bulletin municipal*.

3° *Collection de fac-similés des documents des Archives municipales.* — M. l'Archiviste soumet à la Commission un projet de collection de fac-similés des principaux documents des Archives, analogue aux collections de même genre commencées à Lyon, par M. Clédat, professeur de philologie et de paléographie à la Faculté des Lettres; à Bâle, par

(1) Le plus ancien registre des notaires de la Ville est de 1293. Quoique ne renfermant presque toujours que des documents de droit privé, il peut, en raison de son ancienneté, être conservé en tête de la série des registres des notaires de la Ville, qui ne commence que beaucoup plus tard (vers 1340). Ce registre, qui se compose de 94 folios in-quarto sur papier, recouverts d'une enveloppe de parchemin datant de l'époque de la confection du registre et sur laquelle on lit le nom du notaire et la date, contient tous les actes passés entre particuliers par devant le notaire Jean Grimaut (emprunts, ventes, échanges, quittances, contrats de mariage, testaments, etc.), du 7 septembre 1293 au 22 mars 1294. On y constate l'importance qu'avaient les Juifs à Montpellier à la fin du XIIIe siècle (fol. 1r°, 2r°, 7r°, etc., documents publiés par M. Kahn, rabbin de Nîmes, dans la *Revue des Etudes juives*, de 1889 à 1891). On y relève une mention relative au célèbre médecin Arnaud de Villeneuve, à l'occasion d'un dépôt de 150 livres melgoriennes fait par lui chez Bernard de Brossa, bourgeois et marchand de Montpellier (*Ego, Bernardus de Brossa, mercator, habitator Montispessulani, pro me et Guillelmo de Podio Orphila, socio meo, confiteor me debere vobis, magistro Arnaldo de Villa-Nova, phisico, habitatori Montispessulani, centum et quinquaginta libras Melgoriensium, ex causa depositi, gratia mei depositarii tantum, facti* [fol. 34 r°]). Des pièces annexes détachées, très nombreuses (pièces transcrites, annulées ou produites) accompagnent ce registre et sont souvent aussi intéressantes que le texte même du manuscrit.

M. Thommen ; à Florence, par M. Paoli ; à Rome, par M. Monaci, etc. Il communique aux membres de la Commission différentes publications paléographiques dont on pourra s'inspirer ou qui pourront servir de modèles.

IX.— Budget.

1° *Dépenses.* — Les dépenses prises en 1892 sur le crédit de 880 fr. pour dépenses diverses des Archives (art. 18 des dépenses) ont été les suivantes :

Fournitures de papeterie.		85 42
En mars.	56 89	
En mai	0 75	
En décembre.	27 78	
	85 42	
Abonnement à la revue « L'Université de Montpellier » pour 1892.		8 »
Tirage à part du « Rapport sur les Archives municipales en 1891 » (100 exemplaires) . . .		11 75
Fourniture de 4150 kilogr. de houille par la Compagnie des mines de Graissessac. . . .		120 35
Pose d'une nouvelle conduite de calorifère . .		43 »
Fourniture de 50 fagots de sarments.		7 »
Fourniture de gaz		49 70
En février..	29 80	
En octobre.	9 75	
En décembre	10 15	
	49 70	
Remboursement d'avances faites par M. l'Archiviste municipal (fournitures diverses pour l'installation du calorifère de la Tour des Pins, pourboires et étrennes, achat de livres, brochures et journaux pour la bibliothèque de référence des Archives)		26 60
		351 82

Un achat de 600 porte feuilles en carton, s'élevant à la somme de 520 francs, a été fait en novembre 1891 et a été pris sur un supplément de crédit de 800 francs, voté par le Conseil municipal dans sa séance du 9 décembre 1891 (Voy. *Bulletin municipal* de 1891, p. 840) et destiné à cet achat, ainsi qu'à couvrir l'insuffisance du crédit primitif pour l'éclairage et le chauffage de la Tour des Pins en 1891.

2° *Recettes.* — Les recettes ont consisté en 3 fr. 90 c., provenant de l'expédition de 11 extraits des registres de l'Etat civil.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement,

L'Archiviste de la Ville,
E.-Daniel GRAND.

X. — Appendice (Archives d'Allemagne). (1).

Dans un récent voyage fait en Allemagne pendant un congé de vacances, j'ai fait, sur les archives et les bibliothèques de l'empire allemand quelques observations, dont certaines pourront être intéressantes au point de vue des archivistes français et que je me permets de communiquer dans le présent rapport, en les groupant suivant l'ordre des paragraphes qui précèdent. Les archives que j'ai visitées sont celles de Bâle (Suisse), Stuttgart (arch. du roy. de Wurtemberg), Nuremberg (arch. municip.), Dresde (archives municipales et arch. du roy. de Saxe), Leipzig (arch. municip.), Weimar (arch. grand-ducales), Marbourg (arch. de Hesse), Francfort-sur-le-Mein (arch. municip.), Strasbourg (arch. dép. et arch. municip.), Mulhouse (arch. municip.), Lucerne (arch. cantonales), Berne (arch. fédérales de Suisse) (2).

(1) La présente étude est également publiée dans la revue d'érudition ntitulée *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 54e année, 1893, p. 197-203.

(2) On trouvera dans la *Biblioth. de l'École des Chartes* plusieurs notices sur les archives de l'étranger, et notamment: *État des archives en Prusse*, par M. Brièle (t. XXXVI, p. 138); *Les Archives du royaume de Hongrie* (t. XLV, p. 699); *Archives municipales de Francfort-sur-le-Mein* (t. XLVII, p. 196); *Congrès des archivistes allemands* (t. XL, p. 658); *Les Archives italiennes à Rome*, par M. Clédat (t. XXXVI, p. 457); *Les Archives de Milan*, par M. G. Porro (t. XXXIV, p 650). M. Giry, professeur à l'École des Chartes, a donné de nombreux détails sur la composition des archives d'Allemagne dans la notice consacrée aux *Archives* dans la *Grande Encyclopédie* (t. III, p. 747-762).

On connaît l'ouvrage d'ensemble consacré aux archives d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse par M. Burkhardt, archiviste du grand-duché de Saxe-Weimar (*Hand-und Adressbuch des Deutschen Archive*, Leipzig, 1887, 2e édit., 2 vol. in-8° et in-16, dont le vol. in-8° ou *Handbuch* [x-230 p.] contient les notices relatives à chaque fonds d'archives, et le vol. in-16 ou *Adressbuch* [66 p.] les notices relatives aux conditions de travail et au personnel des diverses archives), et l'*Archivalische Zeitschrift* publiée par von Loher et consacrée à l'étude de toutes les questions techniques d'installation, de classement et d'inventaire.

1° *Local des archives.*—Ce qui frappe tout d'abord les voyageurs, c'est la sollicitude apportée à l'installation matérielle des archives. Les archives placées dans des locaux isolés (comme à Montpellier, Toulouse, Lyon, Dijon, Niort, Châteauroux, etc.) se rencontrent à Stuttgart (arch. du roy. de Wurtemberg), Dresde (édifice neuf pour les archives du royaume de Saxe), Weimar (édifice neuf pour les archives du grand-duché de Saxe-Weimar), Marbourg (archives de la province de Hesse prussienne dans l'ancien château des landgraves de Hesse), Francfort-sur-le-Mein (édifice neuf pour les archives municipales), Strasbourg (ancien bâtiment de l'École de médecine affecté aux archives et à la bibliothèque municipales). Tous ces édifices sont solidement bâtis et quelquefois presque somptueusement installés (comme à Dresde) (1). En installant les archives dans des locaux spéciaux, on a songé, plus qu'on ne l'a fait en France, à séparer complètement la partie ancienne de la partie moderne et courante (comme aux archives municipales de Leipzig, Francfort et Strasbourg), qui reste, depuis la date de 1815 en général, dans les bureaux des hôtels de ville. L'aménagement intérieur (parquets, tapis, badigeonnages, mobilier, etc.) est toujours soigné et propre. Le chauffage se fait généralement par les calorifères à eau chaude ou à vapeur d'eau. Quand les archives ne sont pas dans des locaux isolés, les précautions contre les dangers d'incendie sont minutieuses : tuyaux et bouches d'incendie dans les salles et les escaliers, murs doubles et portes de fer séparant le local des archives du reste du bâtiment, ouvertures en forme de puits ménagées dans l'épaisseur des murs pour précipiter les documents dans le sous-sol en cas

(1) Une notice sur tous les locaux d'archives nouvellement bâtis en Allemagne se trouve dans un des derniers numéros de la *Bauzeitschrift* publiée par Schmitz. Sur les archives royales de Saxe, voy. *Das Haupt-Staats-Archiv zu Dresden*, par K. von Weber, dans *Archiv für die sächsische Geschichte*, t. II (1864), et une notice sur le nouvel édifice, par M. l'archiviste Ermisch, dans *Archivalische Zeitschrift*, t. XIII.

de danger imminent (Francfort), grands paniers d'osier placés à demeure dans les salles (Nuremberg), caisses et petites armoires mobiles pour les documents les plus précieux (Nuremberg, Dresde, Strasbourg).

2° *Personnel.* — Le personnel des archives d'Allemagne est en général nombreux et bien payé. Voici les appointements des employés de quelques archives municipales, évalués en marks (1 mark = 1 franc 25 cent.) :

Nuremberg. Archiviste, 3,720 marks ; 420 m. (indemnité de logement).
Archiviste-adjoint, 2,280 m.

Le traitement annuel de début de l'archiviste était de 3,360 m. (4,200 fr.). Les augmentations sont de 360 m. tous les cinq ans (2 fois).

Dresde Archiviste, 5,000 m.
Archiviste-adjoint, 2,000 m.
Deux garçons de bureau à 1,030 m.

Leipzig. Archiviste, 4,100 m.
Archiviste-adjoint, 3,225 m.
Autres employés, 2,280 m., 1,500 m., 1,440 m. et 1,200 m.

Francfort-sur-le-Mein. Archiviste, 4,725 m.
Deux employés à 2,100 m. et 1,900 m.

Strasbourg. Archiviste, 3,600 m.
Archiviste-adjoint, 2,000 m.
Autres employés, 1,080 m., 800 m., et 360 m.

Dans les archives de provinces ou de cercles, le personnel est encore plus nombreux, surtout dans l'Allemagne du Nord, par exemple à Marbourg (archives de la Hesse), où il y a : un archiviste en chef (4,500 m., plus le logement), cinq archivistes-adjoints, cinq expéditionnaires et garçons de bureau (1).

(1) Les archives des villes hanséatiques, qui peuvent être comparées dans une certaine mesure, au point de vue de l'importance historique au

3° *Matériel.*— Les soins apportés par les archivistes allemands à la conservation des documents ne sauraient être assez donnés en exemple aux archivistes des autres nations. Dans toutes les archives sans exception (excepté actuellement les anciennes archives départementales à Strasbourg), tous les documents sur parchemin, jusqu'à la fin du siècle dernier, et tous les documents sur papier, jusqu'en 1400 en moyenne, sont placés chacun séparément dans des couvertures, chemises ou enveloppes en papier fort ou en carton. Ce procédé de conservation des chartes, quoique assez dispendieux (chaque carton coûtant 4 à 10 pfennigs pièce à Marbourg), préserve les documents de la poussière et des chocs, ce qui est essentiel pour la préservation des sceaux en cire. Le nombre de ces chemises de carton peut varier de 10,000 (archives grand-ducales de Weimar, archives municipales de Strasbourg) à 90,000 (archives de la Hesse prussienne) (1). Les documents, ainsi placés dans des enveloppes distinctes, sont conservés

moyen âge, au groupe des villes méditerranéennes de Marseille, Montpellier et Cette (Agde), sont encore mieux traitées. La ville de Brême, par exemple, dépense annuellement 21,850 marks pour les archives, dont 8,000 marks pour le traitement de l'archiviste en chef, 3,050 marks pour celui de l'archiviste-adjoint, 7,520 marks pour ceux de trois employés, 1,500 marks pour l'impression du cartulaire municipal, etc. (voy. *Spezial-Budgets für* 1892-93 [de la ville de Brême], art. 31).

(1) Les cartons employés aux archives de Marbourg ont 0m37 de long sur 0m22 de haut, et sont de quatre espèces: 1° Pour les chartes avec grands sceaux (0m02 d'épaisseur); 2° pour les chartes avec petits sceaux; 3° pour les chartes sans sceaux (collées ou encartées); 4° pour les chartes endommagées (collées sur les feuilles de carton mince placées à l'intérieur du grand carton). Les deux premières espèces de cartons sont fermées sur trois côtés, les deux dernières sur un côté seulement. Le carton employé est un carton couleur jaune ocre de 0m001 d'épaisseur. — Aux archives grand-ducales de Weimar, on enveloppe les chartes dans du papier très épais, de couleur rose, avec le mode de pliure usité dans l'ancienne manière de cacheter les lettres et suivant la dimension du document. Les enveloppes ainsi pliées sont placées debout, sur deux rangées, dans des tiroirs découverts, posés eux-mêmes sur les rayons, auxquels ils sont assujettis par les deux rainures dans lesquels ils se meuvent.

dans des armoires ou des caisses. Les armoires, sur les rayons desquelles tous ces cartons sont rangés à la suite les uns des autres, sont munies de portes percées de larges trous d'aération, fermés par des grillages de fil de fer très fin , pouvant arrêter une partie de la poussière extérieure. Les documents de trop grande dimension pour entrer dans les chemises en papier sont montés sur des feuilles de carton et placés dans les tiroirs d'armoires spéciales. Les caisses sont de petites dimensions, pour pouvoir être déplacées facilement en cas de danger, et généralement placées sur deux rangées de quatre caisses, les unes au-dessus des autres, de manière à donner l'apparence d'une seule grande caisse (arch. municip. de Nuremberg, arch. de Saxe à Dresde). Ce système de conservation des chartes dans des caisses, qui était celui du moyen âge et qui s'est conservé sans aucune modification dans le principal fonds des archives de la Ville de Montpellier (*cassettes* et *tiroirs* (1) et *nouvelles layettes* faites par M. de la Pijardière), a été conservé jusqu'à nos jours par l'Allemagne, qui n'a fait que le perfectionner et le rendre plus pratique par le montage de plusieurs caisses ensemble, l'installation de compartiments dans les caisses et autres détails, tels que couvercles mobiles, tringles latérales, roulettes, etc. Ce système serait très difficile à appliquer dans les archives françaises, car, d'après le mode de classement en vigueur, on peut trouver côte à côte, dans le même portefeuille, une charte carlovingienne et un papier du siècle dernier, si ces documents rentrent tous les deux dans telle ou telle subdivision du classement. Dans les anciennes archives départementales de Strasbourg, qui furent des premières à être classées d'après les plans de réorganisation des

(1) Voyez *Récolement des Archives municipales* [de Montpellier] par E.-Daniel Grand, archiviste de la Ville de Montpellier, 1889, in-8°, pp. 25-27, *Rapport sur les Archives municipales pendant l'année 1889*, par E. Daniel Grand, archiviste de la Ville de Montpellier, Montpellier, 1890, in-8°, pp. 6-10 et *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. L, p. 682.

archives inaugurés vers 1860, le nouvel archiviste allemand a déjà commencé à extraire tous les documents sur parchemin des séries anciennes, pour les mettre dans de petites armoires spéciales placées entre les fenêtres, et a le projet de faire une refonte générale du classement et de mettre à part, dans des enveloppes et dans des armoires ou des caisses tous les documents sur parchemin et tous les documents sur papier jusqu'en 1400. — La conservation des documents modernes est généralement très soignée : chaque dossier est remis aux archives, classé et cousu dans une chemise, et les dossiers sont conservés, en général, empilés les uns au-dessus des autres dans des casiers spéciaux, plus hauts que larges, appelés *Lokate* (Dresde, Leipzig, Marbourg, etc.), ou, plus rarement, placés, comme en France, dans des portefeuilles (Weimar). — Quelques dispositions matérielles de plusieurs bibliothèques méritent d'être signalées ici également, comme l'installation de casiers à fiches dans les battants de portes d'armoires (bibl. univ. de Leipzig), disposition qui se retrouve dans les vitrines du musée paléographique des archives de Marbourg, et surtout les crémaillères extérieures de rayons inventées par M. Ébrard (bibliothécaire de la ville de Francfort-sur-le-Mein, descendant de réfugiés protestants languedociens), permettant de déplacer les rayons de cran en cran, pour les élever ou les abaisser, sans enlever les livres du rayon.

4° *Inventaires et publications.* — Les inventaires des archives d'Allemagne sont en général très avancés, mais peu sont encore publiés, car la plupart des archivistes préfèrent ne livrer qu'un travail achevé et soigné, aucun délai de publication ne leur étant imposé. Les inventaires sont généralement rédigés sur des fiches de grande dimension, divisées en compartiments réservés aux différentes mentions, analyse de la charte, date, cote, etc. (arch. municip. de Bâle, arch.

de Saxe à Dresde, etc.) (1). L'état d'avancement des inventaires a permis de dresser presque partout deux sortes de tables très utiles pour faciliter les recherches : la table alphabétique des sujets contenus dans les chartes (*Realrepertorium*) et la table alphabétique de tous les noms de personnes importants (*Personenregister*), comme aux archives municipales de Dresde (2). A ces deux tables essentielles s'ajoutent presque toujours, suivant l'importance des archives, d'autres répertoires : table des corporations (arch. municip. de Dresde), familles nobles, histoire des institutions, histoire de Saxe, théâtre et musique, etc. (arch. de Saxe à Dresde), table chronologique des chartes (Dresde, Weimar), etc. Le principal inventaire d'archives municipales qui ait été publié est celui de la Ville de Francfort-sur-le-Mein (*Inventare des*

(1) Voici le modèle des fiches de rédaction des analyses aux archives de la ville de Bâle. Ces fiches sont sur papier vergé de 0m22 sur 0m17 et sont disposées de la manière suivante :

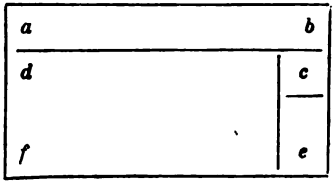

a. Date.
b. Cote moderne.
c. Cote ancienne.
d. Analyse.
e. Matière subjective, sceaux, etc.
f. Références bibliographiques.

(2) Voici quelques exemples de ces deux sortes de tables aux archives de la ville de Dresde :

1° Table des matières.

Ratsamter-Rechnungen. A. III. 1, 27 ; A. XV (bes. N°. 23). 31u.
Ratsamter-Verteilung, A. II. 3, 5, 100c, 100d, 100g *bis* 100i ; A. III, 4, 39, 41, 48a.
Ratsarbeiter. . . . . A. XV. 24a ; A. XII. 199a (Vol. I).
Ratsarchiv. . . . . A. II. 101e ; A. VIII. 39 (Blt. 26 flg., 67) ; A. IX. cf. auch Akten und Repertorien.
Ratsarchivar. . . . . A. VIII. 54b (Blatt 155f), A. IX. 12 ; A. XII. 194.
Ratsarmeninstitute, siehe «Armeninstitute».

(*Sachregister* ou table méthodique, actuellement achevée et recopiée sur un registre.)

Les majuscules indiquent les séries (A, administration, etc.), les chiffres

Frankfurter Stadtarchivs, 1888 et ann. suiv., 3 vol. in-8°) (1). La publication des cartulaires est également très avancée (Dresde, Francfort, Cologne, etc., et, en Suisse, Bâle, Zurich, etc.). L'archiviste de la ville de Bâle, M. Wackernagel, a publié une analyse et un récolement sommaire des archives (2), analogue au *Récolement des archives municipales* de Montpellier. — Les bibliothèques de référence ou bibliothèques administratives et historiques des archives d'Allemagne sont généralement très bien pourvues de tous les ouvrages nécessaires aux archivistes et aux lecteurs dans leurs travaux, tant au point de vue des ouvrages historiques

romains indiquent les subdivisions (II et III, personnel, etc.; VIII, employés diplômés; IX, archives; XII, employés non diplômés; XV, comptes, etc.) et les chiffres arabes indiquent les cotes (pour les indications de registres, *Blt.* = *Blatt*, *flg.* = *folgende*, etc.).

2° Table des noms.

Moritz, Kurfürst. — Autograph 1545. 1551. 1546. 1543. A. VI. 119k I (Bl. 81. 92. 93), A. XXIII. 289a I (Bl. 4), F. XXII. 42a (Bl. 18). Schreiben vom 21 April 1550, Worin er seine Friedensliebe beteuert C. XXII, 93w I (Bl. 28).

(*Personenregister* ou table onomastique, en cours d'exécution sur fiches.)

(1) Cf. la revue d'érudition *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII, p. 196.

(2) *Inventar des Staatsarchivs des Kantons Basel-Stadt*, von Rudolf Wackernagel (Separat-Abdruck aus dem «Anzeiger für Schweizerische Geschichte»). [Bâle], imp. Wyss, 1892, 32 p. Une notice détaillée (p. 1-16) sur la formation du dépôt des archives de la ville de Bâle depuis l'incendie de 1356 précède le récolement des fonds, comprenant trois grandes sections: A. *Das eigentliche staatliche* (*städtische*) *Archiv* (archives cantonales), remontant à la seconde moitié du XIVe siècle ; B. *Das Klosterarchiv* (archives ecclésiastiques ou des couvents), remontant au XIIe siècle ; C. *Das Adels- und Lehenarchiv* (archives féodales), legs d'archives de familles nobles et fiefs appartenant à la ville, remontant au commencement du XIVe siècle ; plusieurs séries supplémentaires, comprenant : les archives des églises de la ville, versées en 1885 , avec les registres d'état civil (*Kirchenbücher*), remontant à 1529 : les archives des corporations, remontant à 1226; les archives de familles, depuis le XVIe siècle ; les archives des immeubles (*Hausurkunden*), remontant à 1256.

généraux, dictionnaires, répertoires, manuels paléographiques, etc., qu'à celui des ouvrages d'histoire locale. J'ai surtout remarqué les bibliothèques des archives de Saxe à Dresde (environ 8,000 volumes) et des archives de la Hesse prussienne à Marbourg (environ 20,000 volumes et brochures, parmi lesquelles un certain nombre de raretés bibliographiques, comme des journaux français de 1639). — Les publications paléographiques de documents d'archives et de bibliothèques sont déjà nombreuses en Allemagne. Dans les archives de Saxe à Dresde se trouve un laboratoire de photographie, dirigé par M. le Dr Posse. Des musées paléographiques existent dans les archives de Nuremberg (arch. municip.), Marbourg (arch. de Hesse prussienne), Strasbourg (archives municip.), etc.

TABLE

Pages

I.— Local des Archives. 5

II.— Personnel 6

III.— Versements. 10

IV.— Communications 11

V.— Lecteurs. 11

VI.— Correspondance. 11

VII.— Bibliothèque administrative. 12

VIII.— Commission des Archives. 13

IX.— Budget. 15

X.— Appendice (Archives d'Allemagne). 17

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1895

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'Exercice 1894-1895.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Local. — Salle du Public.

Je dois vous entretenir en premier lieu, Monsieur le Préfet, d'une question d'ordre intérieur qui est pour nous de la plus grande importance, — je veux dire l'aménagement de notre salle du public. — Vous vous êtes préoccupé de cette question, Monsieur le Préfet, dès votre arrivée dans le département ; M. Delpech, votre prédécesseur, s'en était également occupé et très attentivement ; permettez-moi de la recommander de nouveau à votre bienveillante attention.

Dans mes précédents Rapports, j'ai régulièrement signalé les inconvénients qu'il y avait à ne point posséder aux Archives de l'Hérault une salle du public suffisante et correctement installée.

« Le magnifique bâtiment que le département de l'Hérault a fait » construire pour ses Archives, disais-je encore l'an dernier (1), » laisse quelques regrets aux travailleurs de la saison d'hiver. La » salle chauffée, qui est mise à leur disposition pendant cette pé- » riode, est, en effet, bien exiguë. En été, cet inconvénient dis- » paraît ; il est remplacé par une infraction au règlement des » Archives (2) ; nous sommes obligés d'installer les travailleurs » *dans* le Dépôt. Impossible d'agir autrement. »

La salle mise à la disposition du public en hiver, n'est autre que le cabinet, véritablement trop étroit, où est placé le bureau du Sous-Archiviste et où l'Employé est, lui aussi, obligé de se tenir la majeure partie du temps. Ce cabinet ne contient qu'une seule table, et de médiocre dimension, sur laquelle l'Employé foliote et estampille les documents anciens, classe les journaux et autres imprimés, sur laquelle également se font les communications courantes aux diverses Administrations. C'est sur cette table, toujours encombrée pour le service, que le public est obligé de travailler l'hiver.

L'été, l'installation des travailleurs à l'intérieur du dépôt ne permet réellement pas une surveillance suffisante ; c'est à juste titre que ce mode de communication des Archives est absolument proscrit par les règlements ; et pourtant, je le répète, il nous est impossible d'agir autrement. Nous nous heurtons à deux difficultés insurmontables : insuffisance de local ou insuffisance de surveillance ; — insuffisance de local, quand les travailleurs sont sous les yeux du Sous-Archiviste, — insuffisance de surveillance, lorsque les travailleurs sont dans le dépôt, loin des yeux du Sous-Archiviste.

J'ai cherché, Monsieur le Préfet, le moyen de remédier à cet état de choses, et j'ai eu l'honneur de faire à ce sujet, l'an dernier, une proposition ferme de modification du local. La façon dont cette proposition a été accueillie par M. votre prédécesseur d'abord, par vous-même, Monsieur le Préfet, et enfin, par MM. les Membres du Conseil Général, à la Session d'Août 1894 (3), me porte à la

---

(1) Rapport, Session d'Août 1894, p. 126 ; — cf. Août 1893, p. 222.

(2) Réglement général du 6 Mars 1843, art. 14. — Circ. du 28 Février 1844.

(3) Conseil Général de l'Hérault, Session d'Août 1894, procès-verbaux, p. 60 :

« Art. 20. — Hôtel de la Préfecture. — Agrandissement de l'emplacement destiné au public dans les locaux des Archives..... 1.500[f]

» L'emplacement destiné au public qui vient consulter les Archives départementales est, paraît-il, trop exigu et très inconfortable.

considérer comme susceptible d'être assez facilement réalisée et en même temps comme tout à fait capable de nous fournir ce qui nous fait défaut, à savoir : une salle suffisante comme espace et conditionnée de telle façon que les travailleurs y soient toujours sous la surveillance de qui de droit, et l'hiver puissent profiter du feu allumé pour le Sous-Archiviste et l'employé.

Le travail à faire se réduirait à ceci : ouvrir une baie à droite de la porte actuelle, dans le mur qui sépare le cabinet du Sous-Archiviste et le dépôt; soutenir le haut de la baie par un linteau en fonte portant sur une colonne ; utiliser l'espace qui se trouve à côté de l'escalier ; établir autour de cet espace deux cloisons en équerre ; modifier le système de la cheminée. On aurait ainsi une petite salle parfaitement close, où cinq travailleurs pourraient opérer en même temps sous la surveillance immédiate du Sous-Archiviste, où ils pourraient venir hiver comme été.

Votre prédécesseur, Monsieur le Préfet, avait chargé M. l'Architecte du département d'étudier cette proposition et de préparer un devis, qui fût présenté au Conseil Général, à la Session d'Août 1894 Ce devis ne s'élève pas à une somme bien considérable. L'intérêt que le Conseil Général a toujours porté aux précieuses Archives du département de l'Hérault, le décidera facilement, j'espère, à cette dépense, que l'on peut, à juste titre et à double titre, appeler une dépense d'utilité publique.

Je demanderai au Conseil Général de vouloir bien inscrire cette somme au Budget Rectificatif de 1895, pour que les maçons puissent être mis à l'œuvre sans retard, et que, dès l'hiver prochain, nous puissions offrir à nos travailleurs une hospitalité plus confortable pour eux... et en même temps plus sûre pour nos documents.

Cet aménagement de notre salle du public pourrait se faire en

---

» M. l'Archiviste départemental demande un local plus spacieux et plus confortable.

» La dépense qu'entraînerait cet aménagement serait de 1.500 fr.

» Nos ressources budgétaires ne nous permettant pas de faire cette dépense en ce moment ;

» Votre Commission, tout en reconnaissant l'utilité de cette amélioration, vous propose d'en renvoyer la réalisation à des temps meilleurs pour vos finances. » *Je me permettrai d'ajouter qu'il n'y a pas seulement là une question de* CONFORTABLE. *Il y a encore et surtout une question de* SURVEILLANCE *indispensable.*

même temps que la réfection du calorifère de la Préfecture, réfection qui comporte le remaniement d'une partie de notre salle du rez-de-chaussée et la transformation de notre système de chauffage.

Personnel.

M. Luc Naud, qui a été nommé Sous-Archiviste départemental le 12 Juillet 1894, en remplacement de M. Vergonier, décédé, m'a donné complète satisfaction par son irréprochable assiduité, son activité au travail, son intelligence du Service et son obligeance à l'égard du public.

Notre vieil employé M. Plantier doit, lui aussi, être cité avec éloges. Toujours jeune, malgré ses 74 printemps, il nous a certainement rendu, cette année, plus de services encore que les années précédentes. C'est lui qui a été spécialement chargé — en outre du foliotage et de l'estampillage ordinaires — des soins pharmaceutiques et autres, que nous avons dû prendre pour la conservation de notre fonds de minutes notariales des XIVme, XVme et XVIme siècles; il s'est acquitté de cette besogne délicate — et peu hygiénique pour lui — avec la plus grande attention, je n'exagérerais pas en disant avec le plus grand dévouement. Je serais heureux que le Conseil Général pût récompenser, par une gratification, cet employé réellement très méritant.

Rédaction de l'Inventaire.

La rédaction de l'inventaire des Archives départementales antérieures à 1790. a été continuée durant l'Exercice 1894-95, avec toute l'activité possible.

Les articles d'inventaire qui ont été approuvés par M. le Ministre de l'Instruction publique — en date des 18 Août, 3 Octobre et 24 Novembre 1894, 31 Janvier, 6 Février, 1er, 6 et 28 Mars, 21 Mai et 7 Juin 1895, — vont de C. 3049 à C. 3056, et de C. 3211 à C. 3576, soit 374 articles, — et se rapportent (comme l'année dernière) aux Travaux publics exécutés dans les divers diocèses du Languedoc, par les soins de l'Intendant. Je dois constater (également comme l'année dernière) que le classement qui a précédé l'inventaire, a été particulièrement long et laborieux.

Les 374 articles susdits se répartissent ainsi :

1° Collection d'arrêts, édits et déclarations du Roi et ordonnances des intendants de Languedoc, relatives aux chemins, ponts et chaussées; — 2° route de Toulouse à Albi (suite); — 3° chemins,

ponts et chaussées du diocèse d'Agde ; — 4° id. diocèse d'Alais ; — 5° id. diocèse d'Albi ; — 6° id. diocèse d'Alet ; — 7° id. diocèse de Bèziers ; — 8° id. diocèse de Carcassonne ; — 9° id. diocèse de Castres ; — 10° id. diocèse de Comminges ; — 11° id. diocèse de Lavaur ; — 12° id. diocèse de Limoux ; — 13° diocèse de Lodève (route de Lodève à la Pezade, etc.) ; — 14° id. diocèse de Mende.

D'autre part, l'archiviste départemuntal a eu à s'occuper, ainsi qu'il sera dit plus loin, de l'inventaire des archives municipales de Montpellier, de St-Pons et d'Aniane (série E supplément).

M. Naud, sous-archiviste, a commencé, parallèlement au classement des séries modernes, l'inventaire des collections qui forment notre série F : copies de documents faites par le bénédictin Dom Pacotte ; recueil de la sénéchaussée de Nimes, recueil de la sénéchanssée de Toulouse. — A l'heure actuelle, onze registres de cette série F ont déjà été analysés. Ces analyses seront ultérieurement révisées et complétées par l'Archiviste départemental et soumises à l'approbation ministérielle ; mais elles ne pourront être livrées à l'impression qu'après l'achèvement du tome III de la série C. Pendant l'impression de ce volume de la série F, nous nous occuperons de rédiger la table analytique du fonds de l'Intendance, qui formera le tome IV de la série C.

Impression de l'Inventaire.

Du 15 Juillet 1894 au 15 Juillet 1895, nous avons imprimé 22 feuilles ; — d'une part les feuilles 27 à 43 du tome III de la série C des archives départementales (soit 136 pages grand in-4° à deux colonnes) ; — d'autre part, les titre et introduction et les feuilles 11 à 14 du fascicule de St-Pons (série E supplément), dont je parlerai plus loin.

Les feuilles 27 à 43 (pages 209 à 344) du tome III de la série C, dont le bon à tirer a été autorisé par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date des 29 Septembre 1894, 14 Janvier, 6 et 8 Mars, 25 Avril, 24 Mai, 5, 8 et 28 Juin 1895, — contiennent les articles C. 3049 à 3552, se rapportant tous à l'histoire des Travaux publics dans les différents diocèses du Languedoc :

1° Domaine du Roi en Languedoc, réparations diverses (XVIIme et XVIIIme siècles)..... C. 3049 à 3060

2° Chemins, ponts et chaussées du Languedoc :

Collection d'arrêts, édits, déclarations et d'ordonnances des Intendants (XVIIme et XVIIIme siècles ..... C. 3061 à 3068

3° Chemins des Cévennes (de 1684 à 1699). . C. 3069 à 3136

4° Route de communication du Bas-Languedoc avec l'Auvergne, autrement dite route de Montpellier à Paris, passant par l'Auvergne (de 1716 à 1770)..... C. 3137 à 3196

5° Route de Toulouse à Albi et au pont de Tanus, par St-Sulpice-de-la-Pointe, Rabastens et Gaillac (de 1721 à 1762).... C. 3197 à 3292

6° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Agde (de 1723 à 1789)..... C. 3293 à 3313

7° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Alais (de 1694 à 1786)..... C. 3314 à 3383

8° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Albi (de 1719 à 1790)..... ..... C. 3384 à 3444

9° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Alet (de 1748 à 1783)..... C. 3445 à 3447

10° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Béziers (de 1749 à 1785)..... C. 3448 à 3462

11° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Carcassonne (de 1731 à 1785)..... C. 3463 à 3472

12° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Castres (de 1729 à 1775)..... C. 3473 à 3481

13° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Comminges (de 1743 à 1755)..... C. 3482 et 3483

14° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Lavaur (de 1726 à 1752)..... C. 3484 à 3491

15° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Limoux (de 1750 à 1764)..... C. 3492 à 3497

16° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Lodève (de 1706 à 1789)..... C. 3498 à 3545

17° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Mende (de 1706 à 1739)..... C. 3546 à 3552

J'espère pouvoir terminer d'ici trois mois, grâce à la bonne collaboration de MM. C. Chabaneau et J. Sahuc, le fascicule de l'inventaire des Archives municipales de St-Pons.

D'autre part, je vais commencer incessamment l'impression du tome Ier de l'inventaire des belles Archives municipales de Montpellier. Les mesures sont prises pour que cette impression marche régulièrement et rapidement.

Les 21 premières feuilles seront certainement terminées pour la fin de Décembre 1895; avec Janvier 1896, nous commencerons une nouvelle annuité de 21 feuilles.

Étant donné le bienveillant concours de la ville de Montpellier, je puis compter imprimer, durant l'exercice 1895-1896, un chiffre de feuilles bien supérieur à celui de l'exercice 1894-95.

Achèvement de la publication des Procès-verbaux de l'Assemblée Administrative de l'Hérault pendant la Révolution.

Dans son Rapport de 1891, mon prédécesseur M. de la Pijardière, et moi-même, en 1892, 1893 et 1894, — nous avons exposé la nécessité qu'il y aurait de terminer la très curieuse publication des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée administrative de l'Hérault, pendant la Révolution*, qui a été entreprise par le Conseil Général, à l'occasion du Centenaire de 1789.

Trois volumes sont parus; le quatrième et dernier, qui est prêt, reste toujours à imprimer. Ce tome IV doit comprendre : 1° la fin des Documents inédits, dont la publication a été prévue dans le plan de l'ouvrage; 2° la Table Générale alphabétique qui permettra l'usage de l'ensemble des quatre volumes.

L'édifice ne peut pas rester sans couronnement.

C'est en tout et pour tout une somme de 3,000 fr. à inscrire pour une année au Budget Extraordinaire.

Il s'agit d'une œuvre à la fois scientifique et patriotique, qui fait honneur au département de l'Hérault et qu'il serait profondément regrettable de laisser inachevée.

La publication a été interrompue à la suite du décès de l'imprimeur, — uniquement par la négligence de ses héritiers.

Le Conseil Général en a voté en principe la reprise et l'achèvement. Il y aurait tout intérêt à ne pas renvoyer encore à une année ultérieure, le vote du crédit.

Recherches et Communications.

Nos archives continuent à pouvoir compter aujourd'hui parmi les dépôts les plus libéralement ouverts au public. Ayant expérimenté par lui-même dans diverses préfectures, les inconvénients résultant, pour une personne qui se déplace en vue de recherches, de l'observation trop exacte des règlements, l'Archiviste départemental de l'Hérault s'est efforcé de donner aux érudits et même aux simples particuliers toutes les facilités de travail désirables : nos Archives sont ouvertes tous les jours de 7 h. 1/4 du matin à 11 h. 1/2 et de 1 h. 1/4 de l'après-midi à 6 heures du soir. On peut y faire la journée de neuf heures.

Les recherches et communications, ayant une importance, qui ont été faites du 16 Juillet 1894 au 13 Juillet 1895, s'élèvent au chiffre de 1272 (N°s 2008 à 3279 de notre registre *ad hoc*).

Les principaux travailleurs, poursuivant des études d'érudition, et les principaux chefs d'administration, Maires ou particuliers, ayant besoin de recourir aux documents anciens pour la sauvegarde de leurs intérêts, qui ont consulté ou pour lesquels ont été consultés les fonds antérieurs au XIXme siècle, sont : MM. l'abbé Cassan, archiviste diocésain ; l'abbé Maubon qui étudie les anciennes liturgies des diocèses de Montpellier, Agde, Béziers, Lodève et St-Pons ; Albert Fabre, auteur de l'histoire populaire des communes de l'Hérault, subventionnée par le Conseil Général ; Mlle Louise Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier ; MM. le pasteur Gachon, membre de l'Académie de Montpellier ; le docteur Coste, ancien maire de Montpellier, auteur d'études historiques importantes sur cette ville ; Guibal, avocat, membre de l'Académie de Montpellier ; Chabaneau, professeur à la faculté des Lettres de Montpellier ; Stapert, d'Amsterdam ; l'abbé Flament, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Montpellier ; Pézières, instituteur à Ferrières, auteur d'une monographie de cette commune ; Vigié, doyen de la faculté de Droit et président de la Société archéologique de Montpellier ; Fabrège, auteur de l'histoire de Maguelone ; Emile Bonnet, avocat, membre de la Société archéologique et de l'Académie de Montpellier ; de Richemond, pasteur suffragant à Montpellier ; Meynial, professeur à la faculté de Droit, membre de la Société archéologique ; Roucaute, professeur d'histoire au lycée de Mende ; Roche, publiciste à Montpellier ; de la Roque, directeur du Bulletin héraldique ; l'abbé Merlu, bibliothécaire du grand séminaire de Montpellier ; Noguier, conservateur du musée archéologique de Béziers ;

l'abbé Saurel, membre de l'Académie de Montpellier; Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes; Roux, publiciste à Montpellier; Fabre, bibliothécaire du théâtre de Montpellier; Fabre, inspecteur des forêts à Nimes; le professeur Foerster, de Bonn; Laurent, archiviste des Ardennes; Roger Bax, généalogiste à Marseille; Gaudin, bibliothécaire de la ville de Montpellier; Sahuc, archiviste de la ville de St-Pons; André, publiciste à Montpellier; Charmont, professeur à la faculté de Droit de Montpellier; Révillout, professeur honoraire à la faculté des Lettres de Montpellier; de Cazenove, capitaine d'État-Major; Gachon, professeur à la faculté des Lettres de Montpellier; Itier, ancien président de la Société des Langues Romanes; Miquel, membre de la Société languedocienne de géographie; Gervais, avocat de la compagnie des Salins du Midi; Malavialle, professeur au Lycée et à la faculté des Lettres; Grasset-Morel, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier; Cazalis de Fondouce, membre de l'Académie de Montpellier; Rabaud, pasteur à Castres; Gay, professeur à l'École de pharmacie de Montpellier; Teulié, bibliothécaire de l'École de Médecine de Montpellier; etc.

Expéditions.

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1894, les expéditions ont produit une somme de 7 fr. 50 c., qui a été versée à la Trésorerie Générale le 27 Décembre 1894.

Versements.

Les versements qui nous ont été faits, du 15 Juillet 1894 au 15 Juillet 1895, sont les suivants :

2me *Division :*

Le 3 Septembre 1894.....	22 liasses.
Le 20 Avril 1895.....	4 liasses.

3me *Division :*

Le 15 Septembre 1894... ..	24 liasses.

4me *Division :*

Le 19 Juin 1895.....	47 liasses.

Conseil de Préfecture :

Le 24 Août 1894..... 22 liasses.
Le 13 Octobre 1894..... 39 liasses.

Trésorerie générale :

Le 15 Février 1895..... 1.576 rôles.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles portant les cotes de Séries et Sous-Séries, et classés provisoirement avec renvois à un répertoire tenu à jour (1).

Nous avons reçus également les tables décennales de l'état-civil des diverses communes du département. Ces tables, reliées, forment 14 volumes, qui continuent notre sous-série M°.

Dons. M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu continuer ses libéralités à la Bibliothèque des Archives de l'Hérault : Collections des documents inédits sur l'Histoire de France ; catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France, etc.

M. Flahault, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier nous a fait don de deux liasses de pièces ou fragments de pièces variées, provenant des vieux herbiers appartenant à l'Institut botanique. Il y a là nombre de documents des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles, qui prendront place dans votre série F.

M. Vié, instituteur et secrétaire de la Mairie de la Boissière ; un mss. de la fin du XVIIIme siècle (?) contenant des recettes de médication qui donne une piquante idée des anciens procédés de l'art de guérir.

Dépôts La commune de Gabian a déposé aux Archives départementales deux anciens volumes de compoix et divers documents. — Un dépôt analogue, mais beaucoup plus important, a été décidé par le Conseil municipal de St-Guilhem-le-Désert.

---

(1) Cf. ce répertoire, N°s 812 à 971.

II

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE

Reliure du *Journal officiel*.

La partie qui est la plus fréquemment consultée dans la Bibliothèque administrative de la Préfecture, c'est la collection du *Journal officiel*. Or, cette collection n'est pas reliée et c'est une loi, — que tous les archivistes ont expérimentée, — qu'il est impossible d'assurer la conservation d'une collection de journaux non reliée. Un numéro isolé ayant été prêté à une division ou à un particulier, il est à peu près impossible, au bout d'un certain temps, d'en obtenir la réintégration; s'il s'agit, au contraire, d'un bon in-quarto ou d'un bon in-folio bien encombrant, l'emprunteur le rend — pour s'en débarrasser.

Je vous proposerai, Monsieur le Préfet, de demander au Conseil Général, l'inscription au Budget d'un article supplémentaire, — 500 francs, par exemple, — pour assurer la reliure et la conservation du *Journal officiel*.

Étant donnée l'importance matérielle de cette publication, qui arrive à former 20 gros volumes et plus chaque année, il nous faudrait attribuer un cinquième de ce crédit à l'exemplaire de l'année courante, et les quatre autres cinquièmes nous serviraient à liquider peu à peu les vingt-quatre années en retard.

III

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Béziers.

Dans sa séance du 1er Septembre 1894 (1), le Conseil Général a bien voulu voter une somme de 500 francs pour le transfert des Archives de la Sous-Préfecture de Béziers dans l'ancien Tribunal de Commerce.

Le travail a été exécuté par M. le Secrétaire de la Sous-Préfecture. La majeure partie des documents a été disposée sur trois hautes — très hautes — trop hautes ? étagères.

---

(1) Cf. Procès-verbaux des délibérations, p. 238.

Les dossiers ont été classés sommairement et ceux qui sont susceptibles d'être plus fréquemment consultés, ont été pourvus d'étiquettes.

La partie qui a été la plus soignée, comme classement et comme étiquetage, est celle qui comprend les dossiers des perceptions.

Les permis de chasse ont été relégués au sous-sol.

Lodève et St-Pons. Les Archives des Sous-Préfectures de Lodève et de St-Pons ne donnent lieu à aucune observation nouvelle.

IV

ARCHIVES COMMUNALES.

Aniane. M. l'abbé Cassan, archiviste diocésain, a continué le classement et l'inventaire des archives municipales d'Aniane, dont il a été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique. — A l'heure actuelle, l'inventaire de la série A A est complètement terminé.

Assas. A Assas, les Archives municipales antérieures à 1790 se réduisent à peu de chose : — un volume de compoix en bon état, de 1680-1681, — et pour les baptêmes, mariages et inhumations : deux registres (le premier allant de 1644 à 1729, le second de 1729 à 1790), plus un cahier des années 1692 à 1694, retrouvé au moi de Mai 1895, par M. Angerly, secrétaire de la marie. — Les délibérations commencent à l'an X.

Au presbytère, un certain nombre de menus papiers (sans grand intérêt, d'ailleurs), provenant d'un ancien collecteur des tailles et concernant d'une part la comptabilité municipale, d'autre part des intérêts particuliers de famille.

La Boissière. Je crois pouvoir espérer qu'une partie importante des anciennes Archives communales de la Boissière, qui a été donnée par un particulier à un érudit de Toulouse, reviendra au département de l'Hérault. — En attendant, la mairie de la Boissière ne possède plus que cinq volumes de baptêmes, mariages et sépultures, mal reliés, commençant en 1622. — Pas de délibérations antérieures à 1792, pas de compoix ni de pièces de comptabilité ancienne.

Castanet-le-Haut.

Les Archives anciennes de Castanet-le-Haut ont été reliées au mois de Juin 1895, à Montpellier, sous la surveillance de l'Archiviste départemental ; elles forment aujourd'hui 7 volumes, cotés comme il suit :

CC. 1. « Extrait des recognoissances dètenues par Mre Anthoyne de Barthèlemy, notaire de St-Gervais, en l'année 1595 ».—CC. 2. Compoix (1645).

GG. 1. Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Castanet-le-Haut (1655 à 1700); — GG. 2. id. (1700 à 1725) ; — GG. 3. id. (1726 à 1742) ; — GG. 4. id. (1743 à 1792); — GG. 5. Baptêmes, etc., de la paroisse St-Amans-de-Mounis (1655 à 1792).

Les dèlibérations municipales (1819 à 1872) ont été reliées par la même occasion.

Le Caylar.

Les Archives anciennes du Caylar ne se composent plus aujourd'hui que de 3 volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1606 à 1699, de 1700 à 1769 et de 1770 à 1792) ; — les dèlibérations municipales commencent à 1860.

La disparition des anciennes Archives de cette commune serait le fait, paraît-il, d'une part de M. Reynès, maire vers 1860, d'autre part, de M. Géraud, ancien élève de l'École des Chartes, originaire du Caylar.

Cazouls-lès-Béziers

La mairie de Cazouls-lès-Bèziers possède 24 volumes de baptêmes, mariages, etc., dont 20 se rapportant à la paroisse de Cazouls (GG. 1 à GG. 20 ; de 1587 à 1792, plus une table), deux à la paroisse de Savignac (GG. 21-22 : de 1672 à 1790) et deux à la paroisse de Campagnolles (GG. 23-24 : de 1713 à 1792); — trente articles de dèlibérations (de 1643 à 1754, avec lacunes) ; — soixante-sept articles de comptabilité communale de 1654 à 1787 ; — seize volumes de compoix et une liasse d'extraits de compoix.

De ces 16 volumes de compoix, deux sont en lambeaux, un est dèrelié, deux sont brochés, les autres reliés et en bon état ; ils datent de 1496, 1529 (le relieur a inscrit par erreur 1500), 1594, 1663, 1674, 1734, 1741, 1768, etc.

J'ai pu constituer, en outre, pour les séries DD, FF et GG, quelques articles : — clocher, cloche, « carnenq de l'œuvre de l'église paroissielle du lieu de Cazouls », chapellenies, etc.

Cournonsec. A Cournonsec : trois volumes de compoix (1747); — cinq volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1613 à 1791); — plus, une liasse de documents anciens, pour le moment prêtée à M. Bastide-Tieulle, ancien Maire de Cournonterral.

Pas de délibérations municipales antérieures à 1817.

Cournonterral. Les belles Archives municipales de Cournonterral (où feu M. Germain, l'historien de Montpellier, a fait des trouvailles intéressantes) occupent à l'Hôtel-de-Ville une salle spéciale, vaste, saine et garnie d'armoires vitrées. Le contenant est à la hauteur du contenu.

Ce contenu nous fournira un fascicule d'inventaire, qui pourra bien aller à 40 feuilles.— J'ai noté : 5 parchemins du XIIIme siècle, — 97 parchemins du XIVme, — 15 parchemins du XVme, — 9 parchemins du XVIme, — 6 du XVIIme, — 25 volumes de délibérations anciennes, — 12 volumes de compoix, — 8 registres de clavaires (de la fin du moyen âge, en langue d'oc), — 10 liasses de comptabilité communale de l'ancien régime, — 6 registres de procès de la fin du moyen âge, — 14 volumes de baptêmes, mariages et sépultures, — et beaucoup de pièces éparses dans des dossiers plus ou moins modernes, qu'il y aura lieu de joindre aux séries anciennes.

Les parchemins du moyen âge ont été revisés vers 1886-1887, d'après un inventaire ancien, par M. Bastide-Tieulle, alors Maire de Cournonterral. Il y avait plus à faire, et le Conseil municipal votera 1,000 fr., pendant trois ans. pour la rédaction et la publication de l'inventaire.

Espondeilhan. Les Archives anciennes d'Espondeilhan comprennent : 1° 4 volumes de délibérations : BB, 1 : de 1676 à 1729; BB, 2 : de 1730 à 1749; BB, 3 : de 1750 à 1769; BB, 4 : de 1770 à 1793; — 2° 9 volumes de baptêmes, mariages et sépultures : de 1631 à 1792; — dans les mêmes volumes que les délibérations, on a relié quelques pièces de comptabilité et de procédure.

En fouillant tout le tas de papiers modernes, on trouverait peut-être d'autres documents anciens; j'ai rencontré dans ces conditions, un titre latin de 1470 relatif aux pâturages, des fragments de compoix en langue d'oc, etc.

Fraïsse. A Fraïsse : — un compoix de 1687, en partie en mauvais état; baptêmes, mariages et sépultures commençant en 1650, dont la

partie la plus ancienne, de 1650 à 1714, est en désordre et demande à être classée et reliée; (les parties de 1714 à 1749, de 1750 à 1769 et de 1770 à 1792, sont cousues et cartonnées pour la reliure; — registre du bureau de charité, commençant en 1717, et ayant également besoin d'être relié; — il importerait aussi de faire relier les 4 cahiers contenant les délibérations de 1818 à 1837.

Gabian. A la suite de mon inspection des Archives communales de Gabian, M. le Maire a déposé aux Archives départementales deux volumes de compoix du XVIIme siècle et divers papiers de comptabilité de l'ancien régime, et fait relier à Montpellier, sous notre surveillance, les anciennes délibérations, qui commencent en 1752.

La mairie de Gabian possède, en outre : — 8 volumes de baptêmes, mariages et sépultures, de 1701 à 1792; — un volume de « matrice du nouveau compois du lieu de Gabian, fait l'année 1722 »; — un autre compoix, de 1765, en assez bon état.

Hérépian. A Hérépian : — archives bien tenues; bibliothèque administrative bien classée; toutes les collections reliées ou brochées.— Deux volumes de Délibérations d'avant la Révolution : BB, 1, de 1782 à 1788; BB. 2, de 1788 à 1790, plus des délibérations de 1817 à 1830; — la série des délibérations modernes commence à l'an VIII, il faudrait faire relier les deux fascicules des années 1831 à 1838 et le registre délabré de 1839 à 1859. — Les baptêmes, mariages et sépultures, de 1713 à 1792, sont reliés en 8 volumes. — Pas de compoix ni d'autres documents antérieurs à la Révolution.

Lunas. A Lunas, dans un pêle-mêle de cahiers défaits et de feuilles volantes, j'ai pu reconstituer des registres de baptêmes, mariages et sépultures de Lunas, de Caunas et de Nise (XVIIme-XVIIIme siècles), quelques délibérations communales et des fragments de compoix (1671).

Mons. Les Archives communales de Mons-la-Trivalle, possèdent : — 1° Un parchemin de 1489, en latin, contenant un accord entre le Seigneur de la Voulte et les habitants, au sujet du droit de chasse et de pêche (une transcription sur papier est jointe à ce parchemin); — 2° deux volumes de compoix du XVIIIme siècle en mauvais état, et qu'il importerait de faire relier; — 3° sept volumes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Mons, de 1716 à 1792; —

4° un volume de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de la Voulte, de 1728 à 1792 (ce dernier volume a été orné à tort par le relieur, du titre de « Registre des Délibérations ». — Les délibérations, qui commencent à la Révolution, sont à faire relier, comme les compoix.

Montpellier. Après être resté vacant pendant plus d'un an, par suite du départ de M. Grand pour l'Amérique, le poste d'Archiviste de la ville de Montpellier a été supprimé (délibération du Conseil municipal, en date du 26 Décembre 1894) et les choses ont été rétablies comme elles étaient antérieurement à la nomination de M. Grand : — M. Aimes, Commis-Archiviste, classant les versements de la Mairie et répondant aux demandes de renseignements de l'Administration et des érudits, — et l'Archiviste départemental étant chargé de la haute direction du Service, spécialement pour ce qui concerne les documents antérieurs à la Révolution (1).

En même temps, le Conseil municipal a rétabli, pour la publication de l'inventaire, le crédit annuel de 1,000 fr., qui était autrefois voté régulièrement et qui avait été supprimé par suite de la négligence de M. Grand.

Ce crédit annuel de 1,000 fr. sera, tout d'abord, consacré à la publication de l'inventaire de Louvet. Deux séances de la Commission des Archives (4 et 10 Juin 1895) ont été consacrées à l'examen des conditions matérielles dans lesquelles devra se faire cette publication : le format qui a été adopté est celui de la collection des inventaires publiés sous la direction du Ministère de l'Instruction publique.

Le marché passé par M. le Maire de Montpellier avec M. Roumégous, imprimeur, vient d'être approuvé par le Conseil municipal (séance du 9 Juillet). Le manuscrit, soigneusement collationné par l'Archiviste départemental, sera mis en main très prochainement. J'ai dit plus haut que j'espère, d'ici la fin de Décembre, imprimer 21 feuilles, et autant dès le début de l'année 1856, soit pour l'Exercice 1895-1896, un premier fascicule de 336 pages. Le texte sera littéralement celui de Louvet; les annotations et les corrections

---

(1) *Ville de Montpellier, Budget de 1895* (supplément au *Bulletin Municipal* des mois de Décembre 1894 et Janvier 1895), pp. 53-54, Art. 18. — *Bulletin Municipal*, Février 1895, p. 179.

indispensables seront placées à la fin du volume, avant la table analytique. En tête figurera une préface de M. Castets, Maire de Montpellier, Doyen de la Faculté des Lettres.

Au fur et à mesure du collationnement de la copie du Louvet, il a été procédé au récolement et à la numération définitive des pièces, en concordance avec la numération des articles de l'inventaire Louvet.

Les deux auxiliaires, MM. Jeantet et Gabriel, dont le premier avait terminé la copie de Louvet au mois de Janvier 1895, ont cessé d'être attachés aux Archives municipales à partir du 1er Mai.

Montpeyroux.

A Montpeyroux : — treize volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1614 à 1792); — douze volumes de délibérations (de 1692 à 1789); — cinq volumes de Compoix en bon état (1° copie faite au XVIIme siècle du compois du XVIme; 2° et 3° compoix fait par « Phélip Vernède, arpenteur » en 1586 : deux volumes dont l'un porte la date de 1586 et l'autre, à tort, la date de 1673; 4° table faite au XVIIme siècle du compoix de 1586; 5° compoix de 1652); — trois volumes de compoix en mauvais état (XVIme-XVIIme siècles); — deux liasses (à classer) : comptabilité de l'ancien régime, propriétés communales, etc.; — des rapports du garde-terre; — des copies de lettres du XVIIIme siècle.

M. Ernest Labry, adjoint au maire, a dépouillé année par année tous les registres de délibérations et de baptêmes, mariages et sépultures; il a ainsi réuni les matériaux d'une intéressante monographie historique de Montpeyroux.

Murviel-lès-Béziers.

A Murviel-lès-Béziers, les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures, forment 17 volumes : — GG. 1, de 1667 à 1673; — GG. 2, de 1674 à 1681; — GG. 3, de 1682 à 1691; — lacune; — GG. 4, de 1703 à 1712; — GG. 5, de 1713 à 1722; — GG. 6, de 1723 à 1732; — GG. 7, de 1733 à 1742; — GG. 8, de 1743 à 1752; — GG. 9, de 1747 à 1762; — GG. 10, de 1753 à 1762; — GG. 11, de 1763 à 1772; — GG. 12, de 1763 à 1772; — GG. 13, de 1773 à 1782; — GG. 14, de 1773 à 1782; — GG. 15, de 1783 à 1792; — GG. 16, de 1783 à 1792; — GG. 17, table.

Les délibérations reliées se réduisent à trois volumes : de 1740 à 1772, de 1772 à 1782 et de 1783 à 1792.

J'ai retrouvé d'autre part des délibérations de 1754, 1758-1759 et de 1765-1766.

Comme compoix : cinq volumes (dont quatre seraient à relier de nouveau), du XVIme au XVIIIme siècle.

J'ai retrouvé, en outre, à la Mairie de Murviel 76 pièces en parchemin, que j'ai classées de la façon suivante : — série AA, rapports de la communauté de Murviel avec le seigneur du lieu, redevances payées au dit seigneur, droit de pêche dans l'Orb, etc., 29 pièces ; — série BB, élections consulaires, 6 pièces ; — série CC, 3 pièces ; — série DD, bois communaux, paturages, four, 3 pièces ; — série GG, église paroissiale, 6 pièces, dont un prix fait pour la construction du chœur de l'église en 1423 ; — confrérie du Saint-Sacrement, 2 pièces ; — hôpital, 1 pièce ; — série GG, divers, 2 pièces ; — série FF, etc., 24 pièces ; — la plupart des dits parchemins en mauvais état, usés par le temps et le manque de soin, rongés par les rats, salis par l'humidité.

Olargues. A Olargues, — pas de registres de baptêmes, mariages et sépultures antérieurement à 1786 ; — les registres de l'état-civil de la période révolutionnaire et de la première moitié de ce siècle ont le plus grand besoin de repasser à la reliure ; — six registres contiennent les délibérations de 1649 à 1785 (avec lacunes) ; j'ai trié et mis en ordre les cahiers multiples contenant, également avec lacunes, les délibérations depuis la veille de la Révolution jusqu'à 1834 ; — trois volumes de compoix, le premier de 1694, le second du XVIIIme siècle, surchargé de mutations ; le troisième également du XVIIIme siècle ; — la Mairie d'Olargues conserve également des documents relatifs à l'ancien bureau des pauvres (Cf. ci-dessous : Archives hospitalières).

Pézenas. Le Conseil municipal de Pézenas n'ayant pas encore voté le Budget de 1896, il est impossible de faire connaître ici quelle somme au juste sera affectée pour l'inventaire des Archives communales.

Le Poujol. Au Poujol : baptêmes, mariages et sépultures commençant à l'année 1663 et reliés ; — délibérations commençant en 1742, également reliées ; — un volume de compoix, de 1574, en langue d'oc, bien conservé ; — un « livre servant à faire les muances et

échangements du compoix de la terre foraine du Poujol, en conséquence du nouveau compoix fait en l'année 1699 » (relié).

Les Archives municipales du Poujol contiennent, en outre, 9 volumes, un cahier et un registre de l'ancienne juridiction du Poujol-et-Mourcayrol : les 9 volumes commencent à l'année 1655 et ont été reliés sous le titre de « registres de procès-verbaux » ; — le cahier va de 1752 à 1755; le registre de 1676 à 1699.

Rosis.

Les Archives anciennes de la commune de Rosis, conservées à la mairie d'Andabre, se réduisent à un compoix de 1648, en mauvais état, qu'il faudrait faire relier. — Tout l'état civil est également à faire relier.

Roujan.

A Roujan, le Conseil muninicipal pourvoira en trois annuités à la dépense nécessaire pour l'inventaire des Archives.

St-Geniès-de-Varensal.

La mairie de la commune de St-Geniès-de-Varensal est située au village de Plaisance. Quelle mairie, Messeigneurs ! Quelle salle surtout que celle où j'ai réussi à découvrir les anciennes Archives ! Les poules y couvent ! Si elles ne faisaient qu'y couver ! — Et les anciennes Archives sont intéressantes : — trois compoix en langue d'oc (1526, 1545 et 1566), trois compoix en français (1649, 1680 et 1780), — plus un volume de baptêmes, mariages et sépultures de 1700 à 1792.

St-Gervais-sur-Mare

Les Archives de St-Gervais, antérieures à 1790 ne comprennent que 10 volumes de baptêmes, mariages et sépultures, commençant en 1629 et 6 volumes de délibérations, commençant en 1718. — Pas de compois, pas de comptabilité ancienne, pas de parchemins.

Les Archives de l'époque révolutionnaire et de l'époque moderne étaient mêlées. M. le Secrétaire de la mairie en a commencé le triage et la répartition en portefeuilles.

St-Guilhem-le-Déser

A St-Guilhem-le-Désert, dans une Mairie humide, à travers des Archives modernes et des collections administratives en désordre et soupoudrées de malpropretés diverses, j'ai trié un stock considérable de documents anciens, dont beaucoup du moyen âge.

Le Conseil municipal a décidé de faire le dépôt de ces documents aux Archives de la Préfecture, — tout en conservant son droit de propriété, bien entendu.

St-Julien-d'Olargues Je n'ai trouvé à la Mairie de St-Julien, en fait d'archives anciennes, que : 1° les cahiers de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Cambon, de 1722 à 1792, les dits cahiers dans un état de délabrement tel que la reliure en est impossible ; — 2° des délibérations de St-Julien, de 1783 à 1835. Les délibérations de 1783 à 1835 sont contenues dans 13 cahiers qu'il importe d'autant plus de faire relier que déjà des lacunes se constatent pour les années 1785 à 1793 et 1814 à 1821.

Les baptêmes, mariages, etc., de la paroisse de St-Julien (XVIIIme siècle, reliés) et un compoix (1690) sont conservés aux Castagnès, chez M. le Secrétaire de la Mairie.

St-Pargoire. On reconstruit en ce moment la Mairie de Saint-Pargoire et les archives sont provisoirement empilées. J'ai pu y demêler : — neuf volumes de baptêmes, mariages et sépultures de 1670 à 1792 ; — un volume de délibération, de 1664 à 1672 ; — un volume de compoix, antérieur à 1753, en très bon état de conservation, mais dont les premiers feuillets manquent.

M. le Maire a retrouvé récemmment chez un particulier et réintégré aux archives un volume contenant « le procès-verbal des réunions décadaires du canton de Pargoire, commencées le dix Vendémiaire l'an sept. »

St-Pons. La Municipalité de St-Pons a fait établir des tablettes dans une salle spéciale de l'Hôtel-de-Ville pour y installer les archives. Les documents antérieurs à la Révolution (dont l'Inventaire sera distribué prochainement) sont en portefeuilles. M. Sahuc, Archiviste municipal, continue parallèlement le classement des archives révolutionnaires et des archives modernes.

A l'époque de mon dernier Rapport (milieu de Juiliet 1894), la 10me feuille de l'Inventaire des Archives de St-Pons était en épreuve. Nous avons imprimé depuis les feuilles 11 à 14 ; la feuille 15 est actuellement en épreuve. L'Inventaire proprement dit des Archives municipales de St-Pons, s'arrête au milieu de la feuille 11 ; cet inventaire remplit donc 84 pages in-4° à deux colonnes. — A partir de la page 85, commence un appendice intitulé : *Textes en langue d'oc du pays de St-Pons, 1446-1600*, que je dois à l'obligeante collaboration de M. C. Chabaneau, l'éminent pro-

fesseur de Philologie romane de la Faculté des Lettres de Montpellier, correspondant de l'Institut.

Le premier de ces textes en langue d'oc (pp. 87 à 100), est l'inventaire analytique, dressé en 1442, des documents concernant « las libertatz et franquesas que son donadas et auctriadas à la vila et civitat de Sanct Pons, per los senhors abbatz et évesques de Sanct Pons » ; — les Archives municipales de Saint-Pons ne possédant plus ces documents, il y avait un intérêt historique autant qu'un intérêt philologique, à compléter l'inventaire des pièces encore existantes par ce catalogue d'une notable série de pièces aujourd'hui disparues.

Les autres textes en langue d'oc, publiés par M. Chabaneau, sont curieux à divers titres : je signalerai, notamment, l'Épitre farcie de Saint-Étienne, la Passion en 54 couplets, les « droicts des rentes que Monseigneur de Sainct-Pons prand annuellement en la ville et terre de la Salvetat » et divers actes transcrits, il y a vingt ans environ, par le regretté A. Boucherie, dans les minutes de M. Gros, notaire à La Salvetat. — Des remarques philologiques sur ces textes et un glossaire des mots ou acceptions qui ne figurent pas dans le *Lexique roman* de Raynouard, termineront la publication de M. Chabaneau.

Viendra ensuite la table des noms de personnes, de lieux et de matières, par M. Sahuc.

Le tout nous donnera un fascicule de 18 ou 19 feuilles, — qui sera le premier de la série E supplément, publié dans le département de l'Hérault.

La Salvetat.

A la Salvetat, l'état-civil ancien, en registres ou en cahiers renfermés dans des portefeuilles, commence en 1612 ; — pas de délibérations municipales antérieurement à 1852, excepté un volume pour les années 1661 à 1672 ; — brevettes de 1684 et de 1724 ; — une autre brevette antérieure à 1785 ; — compoix de 1676.

Le Soulié.

Les Archives anciennes du Soulié ne comprennent plus aujourd'hui que trois registres de baptêmes, mariages et sépultures (GG. 1, de 1686 à 1745 ; GG. 2, de 1746 à 1769 ; GG. 3, de 1770 à 1792).

Les Archives de ce siècle sont également très réduites.

Il y a quelques années, l'ancienne Mairie fut vendue ; avec la Mairie on vendit l'armoire aux Archives et tous les papiers qu'elle

contenait ! — De ces papiers, les uns servirent à envelopper du beurre, les autres furent brûlés par le garde-champêtre. Il n'en a survécu qu'un volume contenant les tables décennales du commencement de ce siècle (jusque 1823), que j'ai retrouvé chez la mère de l'acquéreur et que j'ai fait réintégrer immédiatement à la Mairie.

Parmi les documents susceptibles d'être utiles à la commune du Soulié, qui ont été ainsi détruits, figuraient des titres des XIVme, XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles ; voici en quels termes ils sont mentionnés dans l'inventaire de 1843 :

» 1° Ordonnance du sieur de Fontaines et lettres patentes des rois Philippe et François, qui maintiennent les habitans d'Angles en leurs privilèges. (Un petit cahier fort vieux, composé de 15 feuilles ; la date des actes y contenus est de 1341, 1340 et 1522 ; en bon état);

» 2° Privilèges et pâturages dans la châtellenie de Cessenon. (4 feuillets presqu'illisibles, datés de 1612);

» 3° Copie du contrat d'inféodation à perpétuité des vacants situés dans la châtellenie et seigneurie des lieux et terroir d'Angles et de la Cabarède, en vertu des édits royaux de 1667 et 1669. (Un cahier vieux, contenant 61 pages, en bon état) ;

» 4° Mise en possession des dits vacants par M. Barbara, commissaire du Roi, le 17 avril 1677. (Un petit cahier de 19 pages, en bon état);

» 5° Liquidation de la finance par les commissaires à la somme de 89,508 livres, 4 sols, 6 deniers. (Un petit cahier de 7 pages) ;

» 6° Sentence de la Table de Marbre de Toulouse, en 1689, qui maintient les habitans d'Angles aux bois taillis du terroir, etc. (Un petit cahier de 6 pages) ;

» 7° Dossier relatif à la séparation qui ont lieu en 1708 de la paroisse du Soulié, d'avec la communauté et terroir d'Angles (Tarn). (11 pièces en liasse). »

M. le Curé du Soulié a restitué récemment à M. le Secrétaire de la Mairie, un cahier de délibérations de 1791-1792, qui s'était fourvoyé dans les archives de la fabrique. — A l'exception de ce cahier, je n'ai pas retrouvé à la Mairie de délibérations antérieures à 1837.

Lors de ma visite à Teyran, la Mairie ne possédait pas d'autre documents antérieurs à 1790, qu'un volume de compoix de 1664. Teyran.

Depuis, M. Angerly, Secrétaire de la Mairie, a retrouvé (tant au presbytère que chez divers particuliers) et réintégré aux Archives municipales: — 1° cinq registres ou cahiers de baptêmes, mariages et sépultures (de 1625 à 1650, de 1653 à 1688, de 1692 à 1696; de 1688 à 1719, et de 1719 à 1736); — 2° huit cahiers de délibérations du XVIIIme siècle (de 1739 à 1744, de 1748 à 1750, de 1763 à 1764, de 1765 à 1768, de 1773 à 1775, de 1776 à 1780, de 1781 à 1784 et de 1784 à 1790).

Je suis heureux de féliciter ici M. Angerly, de son zèle et de son dévouement. La Municipalité de Teyran appréciera certainement le service qu'il lui a rendu dans la circonstance.

Les délibérations depuis 1790 et l'état-civil depuis 1825 ont été reliés il y a deux ans environ.

V

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

A la mairie d'Olargues, deux registres et quelques pièces concernent l'ancien bureau des pauvres. Le premier de ces registres va de 1697 à 1713, le second de 1725 à 1779; ce dernier est intitulé : « Registre des délibérations du bureau des pauvres d'Ollargues, à la tête duquel on trouve le testament de Mademoiselle Bosquat, fondatrice du dit bureau [24 Septembre 1794], les réglemens donnés par Monseigneur l'évêque de St-Pons en cours de visite [17 Août 1715], l'état général des sommes capitales dues au dit bureau, avec les rentes qu'elles produisent, et celui de ce que le dit bureau est obligé de payer annuellement. » Olargues.

Les Archives hospitalières de St-Pons ont été déposées à l'hôtel de ville, dans la même salle que les Archives municipales, où elles occupent une vitrine particulière. — M. J. Sahuc a commencé par en faire un classement général avec étiquetage des liasses et des registres. Il s'occupe de la préparation de l'inventaire. St-Pons.

VI

ARCHIVES DIOCÉSAINES.

J'ouvre ici, sous cette rubrique *Archives diocésaines*, un chapitre qui ne figure guère d'ordinaire dans les Rapports des Archivistes départementaux. — D'abord les archives diocésaines existent rarement; ce n'est que par exception que les évêchés possèdent des titres anciens. Ensuite, quand elles existent, les Archives diocésaines sont en dehors de notre domaine, et c'est un principe qu'il ne faut jamais envahir le domaine du voisin. — Néanmoins, les Archives diocésaines ne doivent pas nous laisser indifférents. Quand elles ont conservé des documents antérieurs à 1791, elles se trouvent compléter nos dépôts départementaux et l'inventaire de ces documents est la suite toute indiquée de l'inventaire de nos séries G. — Bordeaux l'a encore démontré, il n'y a pas longtemps, pour le plus grand profit des études historiques.

Les Archives diocésaines de Montpellier, sont une création de la fin de l'année 1894. L'honneur de cette création appartient à Monseigneur de Cabrières, qui se trouvait avoir à la fois, — dans sa bibliothèque particulière, des documents importants, — et dans son clergé, un paléographe exercé, qui ne demandait qu'à se laisser encourager à la besogne: j'ai nommé notre « vieil habitué » des Archives départementales, M. l'abbé Cassan, l'Archiviste bénévole de la Municipalité d'Aniane.

Mgr de Cabrières fit faire à ses frais personnels l'installation nécessaire, et l'Archiviste diocésain n'eut qu'à mettre à exécution la devise chère aux érudits : *colligite fragmenta ne pereant.*

Les premiers fragments recueillis sont :

1° Une trentaine de registres provenant des de Vibrac, seigneurs de St-Seriès, et commençant au XIVe siècle ; — 2° une demi-douzaine de registres de l'ancien évêché de St-Pons; — 3° une trentaine de parchemins, de provenances diverses ; — 4° un stock déjà assez considérable de papiers variés, relatifs à l'ancien clergé des cinq diocèses, aujourd'hui compris dans le département de l'Hérault.

VII

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le budget des Archives de l'Hérault, voté par MM. les Membres du Conseil Général pour l'année 1895, est ainsi établi :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires, savoir :

Un Archiviste	4.300f	
Un Sous-Archiviste	1.800	6.700f »
Un Employé	600	
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire des Archives, achat de cartons, établissement de tablettes et frais de bureau		350 »
ART. 3. — Publication de l'Inventaire. (Circulaire du 12 Août 1861)		1.000 »
ART. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste.		600 »
ART. 5. — Achat de portefeuilles (5me annuité) .		1.500 »
ART. 6. — Indemnité à l'Archiviste pour frais d'inspection des Archives communales		500 »
Total		10.650f »

Notre Budget de 1894 était, au total de 11,250 fr., soit 600 fr. de plus. M. Vergonier, avait en effet été nommé Sous-Archiviste aux appointements de 2,400 fr. tandis que son successeur a pris le même service aux appointements de 1,800 fr.

Or, M. Naud est un Sous-Archiviste d'un mérite bien supérieur à celui de M. Vergonier. Il me fournit une somme de travail beaucoup plus considérable; à tous points de vue, les Archives de l'Hérault ont « gagné au change ».

Rétablissement partiel de crédit.

Dans ces conditions, mon devoir est de demander le rétablissement, sinon du tout, au moins d'une partie du crédit qui existait antérieurement à l'année 1895.

Je le demande d'autant plus volontiers et avec d'autant plus de justice, que dans le courant de l'exercice 1894-95 M. Naud n'a pas hésité à prendre la plus grande part d'un gros travail matériel

supplémentaire, pour lequel j'avais dû précédemment employer des auxiliaires du dehors et auquel, sans sa bonne volonté, j'aurais été certainement obligé de renoncer.

En conséquence, Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien demander au Conseil Général d'accorder à M. Naud, Sous-Archiviste, une augmentation de 200 fr., qui porterait son traitement à 2,000 fr.

Une augmentation de 100 fr. — en faveur de notre vieil employé, M. Plantier, qui a vaillamment secondé M. Naud, — serait également très méritée.

L'Article 1er de notre budget ordinaire serait donc ainsi libellé pour 1896 :

Un Archiviste.....	4.300f	7.000 f »
Un Sous-Archiviste.	2.000	
Un Employé	700	

En outre, il y aurait à ajouter un article nouveau :

ART. 7. — Reliure du *Journal officiel* depuis 1870..... 500 »

Comme *budget extraordinaire*, je rappellerai le désir que j'ai formulé au début de ce rapport : un crédit de 1,500 fr. pour l'aménagement de notre salle du public.

Enfin, je serais très heureux de voir inscrire au budget les 3,000 fr. nécessaires à l'achèvement des procès-verbaux de la Révolution (1).

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du Département,
Correspondant du Ministère, Lauréat de l'Institut :
Jos. BERTHELÉ.

---

(1) Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Général de l'Hérault du 1er Septembre 1894 :

« M. Léon Moulinier fait remarquer que la Commission ne formule aucune » proposition en vue de faire continuer la publication des procès-verbaux des » séances du Conseil Général pendant la Révolution.

» Il dit que l'année prochaine, il présentera une proposition tendant à faire » inscrire, à cet effet, un crédit au Budget Rectificatif ».

ARCHIVES MUNICIPALES

DE LA VILLE DE MONTPELLIER

ANNÉE 1902

RAPPORT

ADRESSÉ

A MONSIEUR LE MAIRE

PAR

JOS. BERTHELÉ

ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

CHARGÉ DE LA HAUTE DIRECTION DES ARCHIVES MUNICIPALES

MONTPELLIER

IMPRIMERIE SERRE ET ROUMÉGOUS, RUE VIEILLE-INTENDANCE

—

1903

ARCHIVES MUNICIPALES

DE LA

VILLE DE MONTPELLIER

Rapport de M. l'Archiviste départemental, chargé de la haute direction du service

Montpellier, le 17 novembre 1902

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service des Archives municipales durant l'exercice 1902.

Locaux des Archives

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, dans mes précédents rapports, au sujet des défectuosités que présentent les deux locaux attribués aux Archives municipales. Mais il me paraît utile de répéter une fois de plus que la surveillance du dépôt de la Tour des Pins est insuffisante la nuit, le concierge chargé de cette surveillance habitant au Jardin des Plantes, de l'autre côté du boulevard.

Publication de l'Inventaire

Dans mon rapport du 21 janvier 1902, je vous ai entretenu, Monsieur le Maire, du fascicule double, imprimé à l'aide des crédits de 1900 et de 1901, qui représente la première et la seconde partie du tome III des *Archives de la ville de Montpellier* et qui contient l'analyse de nos *anciens Cartulaires municipaux*; — je vous ai en même temps exposé en quelques lignes mon programme pour la composition du troisième fascicule du tome III, fascicule qui sera imprimé à l'aide du crédit voté pour 1902.

C'est seulement le 11 novembre courant qu'il m'a été possible de réunir la Commission des Archives municipales et, d'accord avec elle, de fixer définitivement la composition et le plan de ce troisième fascicule et de celui qui lui fera suite.

Au cours de cette réunion, il a été décidé en premier lieu que l'inventaire des *Cartulaires modernes* ne serait point placé immédiatement après l'inventaire des *Cartulaires anciens*, mais renvoyé en appendice à la fin du volume, de façon à maintenir à l'ensemble du tome III le caractère d'érudition, qui sera exclusivement celui des autres tomes de la collection.

Nos cartulaires anciens commencent à l'année 980 et finissent en 1789 Nos cartulaires modernes nous conduisent jusqu'à l'année 1900. Ces cartulaires modernes complètent les cartulaires anciens sur un très grand nombre de points et l'histoire de la ville de Montpellier ne peut être faite qu'à l'aide des uns *et des autres*: — Je n'ai pas besoin de rappeler tout ce que la *Collection Desmazes* a fourni aux importants travaux de MM. Coste et Grasset-Morel. Mais ces cartulaires modernes ont surtout un intérêt *pratique* et ils sont d'une utilité immédiate pour

les différents services administratifs actuels. En raison de cette *utilité administrative* courante, la Commission des Archives a été d'avis de faire de cette partie de l'inventaire un tirage spécial, qui serait mis à la disposition des membres présents et futurs de la Municipalité. Pour plus de commodité, ce tirage à part pourrait être en format in-octavo.

Le programme de notre publication des *Archives de la ville de Montpellier* est double. Il comprend, d'une part, des inventaires; d'autre part, des *documents*.

L'édition de l'inventaire du *Grand Chartrier* a été précédée d'une introduction *bibliographique*, contenant un aperçu des différents inventaires qui ont été consacrés à nos Archives municipales depuis le XIIIe siècle. Il m'a paru qu'une introduction *historique* conviendrait en tête de l'inventaire des Cartulaires. Dans cette introduction historique, je me propose d'étudier *Montpellier et ses environs antérieurement à l'inféodation de 985*. Cette étude comprendra l'exposé d'une théorie nouvelle sur l'étymologie du nom de Montpellier.

Les documents intéressants, restés jusqu'ici inédits, que nous offrent nos anciens cartulaires, sont très nombreux. Pour le moment nous publierons, conformément à l'avis de la Commission des Archives municipales, la partie du *Liber instrumentorum memorialis* qui fait suite au *Cartulaire des Guilhems*, édité en 1884-1886 par l'éminent et regretté A. Germain.

Il y a là une quarantaine de chartes, réellement importantes pour l'histoire de notre région, qui n'ont été jusqu'ici que très peu consultées et utilisées et qui constituent ce que l'on pourrait appeler le *Cartulaire montpelliérain des Rois d'Aragon et des Rois de Majorque, seigneurs de Montpellier, de Lattes, etc.*

Ces chartes peuvent se répartir en deux catégories: 1° celles qui concernent les rapports des dits rois d'Aragon et de Majorque, seigneurs de Montpellier, avec leur suzerain l'évêque de Maguelone; 2° celles qui concernent les rapports des dits rois, en tant que seigneurs et propriétaires locaux, avec leurs vassaux et leurs emphitéotes, de Montpellier et des environs. Dans cette seconde partie du *Liber instrumentorum*, comme dans la première, une grande place est faite aux localités circonvoisines de Montpellier. Nous aurons là de curieuses chartes féodales, concernant Aumelas, Castries, Jacou, Juvignac, Lattes, Montarnaud, Montbazin, Montferrier, Pignan, Popian, le Pouget, Sainte-Cécile-de-Trois-Loups, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Védas et Valmagne.

La copie de ces chartes est terminée depuis un certain temps déjà. Je m'occupe en ce moment de les collationner, d'en « établir le texte » et d'en rédiger les cotes et l'annotation.

Conformément à l'avis de la Commission des Archives, l'impression en sera faite sur deux colonnes, dans le même caractère que l'inventaire, ainsi qu'il a été fait pour les documents publiés dans le tome Ier (pp. CXV à CXLIII) — l'impression en longues lignes étant réservée pour les *introductions*.

La Commission des Archives municipales, qui a approuvé le choix de ce sujet d'introduction, a également réglé en principe la composition des parties annexes du tome III.

Dans ces parties annexes figureront, en premier lieu, des *inventaires complémentaires*, c'est-à-dire l'analyse des *cartulaires ou autres recueils, concernant Montpellier et complétant ou reproduisant nos cartulaires municipaux*, qui existent çà et là en dehors de nos Archives municipa-

les. Il y aura utilité pour les érudits à avoir l'indication des différents exemplaires qui se sont conservés, de telle ou telle pièce de nos archives. Il y aura utilité plus grande encore pour ces érudits, à savoir où ils pourront rencontrer tel ou tel document important, qui, pour une raison ou pour une autre, ne se trouve pas dans notre dépôt, alors que sa place y serait toute indiquée ; — sans compter que certains travailleurs seront heureux de pouvoir, grâce à nos inventaires, se servir d'une copie très lisible de Dom Pacotte ou de Germain, en remplacement d'un original présentant des difficultés paléographiques.

Nos différents cartulaires anciens, de même que les chartes inventoriées dans notre tome premier, contiennent un nombre assez considérable de mentions topographiques qui ont besoin d'être expliquées. M. Coste, M. Grasset-Morel et Mlle Guiraud n'ont eu l'occasion d'aborder, dans leurs travaux, qu'une partie de ces petits problèmes, dont la plupart d'ailleurs concernent la banlieue plutôt que la Ville elle-même de Montpellier. Thomas et Germain, d'autre part, ont plus d'une fois erré dans leurs identifications. Il y a lieu d'éclaircir, dans la mesure du possible, ces particularités d'histoire locale restées jusqu'ici obscures, et j'ai entrepris dans ce but, à travers les Archives et sur le terrain, une série d'enquêtes qui finiront, je crois, par donner un ensemble important de résultats.

A ces *inventaires complémentaires* et à ces *éclaircissements topographiques* seront joints : 1° dans la mesure qui conviendra, des *documents et des notes complémentaires*, susceptibles de faciliter l'étude des questions multiples, auxquelles se rapportent nos inventaires ; 2° des *planches* destinées à faire connaître, par la reproduction en phototypie de quelques fragments caractéristiques, la

physionomie matérielle, sinon de tous les cartulaires dont nous publions l'analyse, au moins des principaux d'entre eux.

La Commission des Archives a estimé, comme moi, que dans le choix des passages à reproduire, nous devions proportionner le nombre des planches à l'importance et à l'ancienneté des manuscrits inventoriés, et tenir compte surtout de l'intérêt que présentent les documents pour notre histoire locale; par suite, ne faire passer l'intérêt paléographique ou diplomatique qu'en second lieu.

La *continuation du Grand Talamus* et l'*inventaire du Cartulaire de Lattes* ne présentant pas l'ancienneté requise, nos fac-similés seront empruntés seulement au *Liber instrumentorum*, au *Grand Talamus*, au *Livre noir*, au *Petit Talamus* et au *Talamus historique*.

Le *Liber instrumentorum* et le *Grand Talamus* méritent certainement la meilleure part. Nous consacrerons six planches au premier et cinq au second; quatre autres planches seront attribuées aux trois autres cartulaires; deux au *Petit Talamus*; une au *Livre noir* et une au *Talamus historique*. Enfin, une planche reproduira une page d'un des inventaires de Joffre.

Notre tome III se terminera par une *Table méthodique*, établie d'après le cadre officiel de classement des archives communales et analogue à celle qui termine le tome premier.

Personnel des Archives

M. Louis Aimes, commis archiviste, et M. Auguste Anglada, employé auxiliaire, continuent à me seconder de leur mieux et à me donner entière satisfaction.

M. Aimes, dont j'ai toujours eu à louer le dévouement

à l'Administration et l'obligeance à l'endroit du public, commence à songer que l'heure de la retraite sonnera peut-être pour lui dans un délai relativement rapproché. Il compte maintenant 53 ans d'âge et a commencé sa 21e année de service.

Dans la hiérarchie administrative municipale, le commis archiviste est assimilé au sous-bibliothécaire de la Ville, mais en réalité la situation de ces deux fonctionnaires n'est pas équivalente — et ne peut pas l'être, — leur nombre d'années de service et leur chiffre de traitement initial étant assez différents. M. Aimes a débuté en 1882 aux appointements de 1200 fr. A la suite d'augmentations successives, son traitement a atteint le chiffre de 2.400 fr. (1) qui équivaut au traitement d'un chef de bureau de quatrième classe (début).

Après quatre ans de grade, un chef de bureau de la Mairie passe de la 4e classe à la 3e et son traitement s'élève à 2.600 fr. (2).

M. Aimes est *depuis quatre ans* aux appointements de 2.400 fr. Il serait heureux de voir sa situation s'améliorer comme celle de ses collègues de la Mairie, et il compte, Monsieur le Maire, vous adresser une demande dans ce sens. Permettez-moi de la recommander à votre bienveillance et à celle de MM. les Membres du Conseil municipal.

M. Anglada. — Le 28 septembre 1899, le Conseil municipal a bien voulu inscrire au budget le crédit nécessaire à la rétribution pendant trois ans, sur le pied de 4 fr. par jour, de M. Anglada, employé auxiliaire, spécialement chargé de me seconder pour la partie matérielle de la préparation de l'inventaire.

(1) Voir le *Budget de 1899*, pages 59 à 61.

(2) Voir le Rapport de M. Dervieux, dans le *Budget de 1891*, p. 30.

J'ai eu l'occasion, Monsieur le Maire, dans mes précédents rapports, de vous rendre compte du travail de M. Anglada et de vous dire combien il a fait preuve d'activité et d'intelligence dans les besognes variées que je lui ai confiées. Je me bornerai donc aujourd'hui à rappeler ses services en quelques mots. Il a mené successivement à bonne fin :

1° Des fiches de catalogue d'actes, en vue de la *table chronologique* de notre tome II ;

2° Des transcriptions d'inventaires anciens, imprimés dans notre tome III ;

3° Un stock de 21.000 fiches (d'après le fonds des notaires de la série G des Archives départementales), en vue des *éclaircissements topographiques* des tomes II, III et IV ;

4° Un stock de 10 000 fiches environ (en latin), d'après le *Liber instrumentorum memorialis*, en vue des notes chronologiques et biographiques de nos tomes II et IV ;

5° Les fiches, en vue de nos *éclaircissements topographiques*, de toute la collection de *plans anciens* du terroir de Montpellier, qui fait partie de notre série II ;

6° Un stock de fiches, d'après les *compois municipaux*, toujours en vue des *éclaircissements topographiques* de nos tomes II, III et IV.

M. Anglada m'a en outre été très utile pour la compilation et l'analyse du *Talamus montpelliérain du XIXe siècle*. Il a également, en plusieurs circonstances, aidé M. Aimes dans des recherches *pressées* demandées par la Mairie et dans des rangements et des nettoyages à l'annexe de l'ancienne Faculté des Sciences.

Je puis attester, au total, que le crédit voté en 1899 par la Municipalité pour les appointements de M. Anglada, a été employé au mieux des intérêts du service. La mise à ma disposition de cet employé m'a été des plus

utiles, dans l'œuvre longue et laborieuse que la Ville de Montpellier m'a fait l'honneur de me confier. — Et je serais très heureux que le Conseil municipal voulût bien me conserver, quelques années encore, ce consciencieux collaborateur.

Le travail que M. Anglada m'a fourni jusqu'ici ne représente, en effet, qu'une partie de ce que j'aurais à lui faire faire. Il est loin d'avoir terminé le dépouillement des compois en vue de nos éclaircissements topographiques. Je prévois en outre des copies assez étendues d'inventaires anciens à lui confier. — Tout cet hiver j'aurai besoin de lui, non seulement pour le collationnement du *Cartulaire montpelliérain des Rois d'Aragon et de Majorque* et la révision des épreuves de la fin de notre tome III, mais encore pour la continuation des fiches en vue de la *table méthodique* du tome III.

Cette tâche terminée, il faudra entreprendre les fiches du catalogue d'actes du tome III en vue de la *table chronologique* du tome IV, et procéder à toute une série de dépouillements bibliographiques en vue, d'une part, des éclaircissements topographiques, d'autre part, en vue des notes des tomes III et IV.

Enfin, et ce sera le plus long, il faudra songer à attaquer, en vue des tomes II et IV, les fiches de la *table analytique* du tome Ier et du tome III.

Dans sa réunion du 11 novembre courant, la Commission des Archives municipales a pris connaissance du travail qui reste à faire pour la préparation des tomes II, III et IV de l'inventaire. Nous avons été d'accord pour évaluer à un *minimum de trois ans* la période durant laquelle il y aurait lieu d'inscrire à nouveau au budget les fonds destinés à rémunérer M. Anglada.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Maire, de vouloir bien demander au Conseil municipal le renouvellement du crédit voté le 28 septembre 1899.

Versements et classements

Les dossiers ou registres versés par les différents services de la Mairie, et les imprimés, en unités ou en nombre, reçus en dépôt, durant l'exercice 1902, forment un total de 5.961 articles, qui ont été classés sans retard, inscrits au répertoire général méthodique et fondus dans les diverses séries du dépôt.

Dans ce chiffre ne figurent ni les journaux locaux, ni les bulletins et budgets des 55 villes diverses qui échangent leurs publications avec celles de Montpellier.

Recherches et communications

Durant l'exercice 1902, il a été communiqué à l'Administration municipale 315 dossiers et 337 imprimés.

Les sociétés savantes de Montpellier et de la région ont continué à nous fournir leur contingent habituel de travailleurs.

Expéditions

Les expéditions d'actes d'état civil ancien ont produit la somme de 6 francs, qui sera versée à la Caisse municipale à la fin de l'exercice courant.

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, la longueur — un peu inusitée — du présent rapport. Il m'a paru bon de mettre la Municipalité au courant — par le menu — du

travail que comporte la préparation de l'Inventaire des Archives.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

SESSION D'OCTOBRE 1907

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT

RAPPORT

DE L'ARCHIVISTE

MONTPELLIER,
J. LAURIOL, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, RUE COLLOT, 9
1907

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

SESSION D'OCTOBRE 1907

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service des Archives, dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1906-1907.

Local des Archives. — Tous les ans régulièrement depuis 1902, j'ai entretenu le Conseil Général de la nécessité urgente d'agrandir les locaux des Archives départementales. Vos prédécesseurs, Monsieur le Préfet, et MM. les Membres du Conseil Général ont successivement étudié plusieurs combinaisons susceptibles de répondre aux besoins du service.

Vous même, Monsieur le Préfet, et cela dès les premiers jours de votre arrivée à Montpellier, vous vous êtes tout particulièrement intéressé à cette affaire. Conformément à la décision prise par le Conseil Général dans sa session d'avril dernier, vous avez demandé

au Gouvernement de vouloir bien concéder au département de l'Hérault, en vue d'une affectation spéciale *et exclusive* aux Archives départementales, un ancien bien national, le ci-devant couvent des Récolets de Montpellier.

Cet immeuble, resté pour compte à la Nation, fut mis en 1806 ou 1807 à la disposition de l'Evêque de Montpellier, pour y installer le Grand Séminaire diocésain. Depuis l'année dernière, il a fait retour à l'Etat. — Vous avez pensé, Monsieur le Préfet, et le Conseil Général a estimé avec vous, que la combinaison du Grand Séminaire serait préférable à la combinaison de l'Evêché. Il me paraît oiseux de détailler ici les avantages qui en résulteraient, au triple point de vue de l'économie des deniers départementaux, de l'installation des archives et de l'agrandissement des bureaux de la Préfecture. La cause est entendue.

La réponse du Gouvernement ne vous est point parvenue encore. L'administration centrale est cependant en présence d'un cas *absolument à part* et dont la solution ne peut pas soulever de difficulté. Le Grand Séminaire de Montpellier *ne rentre en aucune façon dans la catégorie des biens ecclésiastiques, dont la propriété a été dévolue à l'Etat à la suite de la Séparation.*

Juridiquement, en ce qui concerne cet immeuble d'origine monastique, *nous sommes* en *1806* et non en *1907*. La concession faite par le Premier Empire à l'Evêché de Montpellier, a pris fin après une durée d'un siècle; il s'agit purement et simplement de renouveler cette concession au profit d'un nouveau concessionnaire. De 1806 à 1906, l'ancien couvent des Récolets a été mis par l'Etat à la disposition de l'*administration ecclésiastique* du département de l'Hérault, *en vue d'un service ecclésiastique*. Cette administration ecclésiastique n'existe plus. La concession actuellement demandée mettrait le local en question à la disposition de l'*administration civile* du département de l'Hérault, *en vue d'un service civil.*

Classements. — Le classement le plus important qui ait été fait, et *d'une façon définitive,* dans le cours de l'exercice 1906-1907, est celui du fonds des *Dons et Legs,* dont les événements politiques récents amenaient la consultation presque quotidiennement. Ce fonds représente aujourd'hui 164 portefeuilles : les documents sont répartis suivant l'ordre alphabétique des noms de personnes, avec fiches de référence.

Le classement du fonds des *Domaines* pour tout le XIXme siècle, est également terminé. Ce fonds se compose exactement aujourd'hui de 67 portefeuilles.

Recherches et communications. — Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 16 juillet 1906 au 13 juillet 1907, se sont élevées au chiffre de 2012 (n°s 1 à 2012 du registre *ad hoc*).

Nos principaux travailleurs ont été : MM. Banides, conducteur principal des Ponts et Chaussées ; — l'abbé Rouquette, curé de Sussargues ; — Mlle Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier ; — Guibal, étudiant à la Faculté de droit de Montpellier ; — Bentkowski, pasteur, à Montpellier ; — Marchand, inspecteur d'Académie, à Montpellier ; — Marsal, peintre, à Montpellier ; — Grasset-Morel, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier ; — Pierrot, conducteur des Ponts et Chaussées, à Montpellier ; — Meynial, professeur à la Faculté de droit de Montpellier ; — Mercier-Castelnau, avocat, à Montpellier ; — Fabrège, historien de Maguelone ; — Lempereur, archiviste de l'Aveyron ; — Grammont, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; — Emile Bonnet, bibliothécaire-archiviste de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ; — Rigal, élève de l'Ecole des Hautes-Etudes de Paris ; — Fraïssé, Conseiller Général de Saint-Pons ; — John L. Geriq, professeur à Columbia-New-York ; — Coste, professeur départemental d'agriculture, à Montpellier ; — docteur Barbot, de Mende ; — Guilhaumon, Conseiller Général de Capestang ; — l'abbé Durand, curé d'Assas ; — Audibert, professeur au Collège de Clermont, ; — Captier, étudiant en droit, de Paris ; — Lescure, juge au Conseil de guerre de Toulouse ; — l'abbé Bougette, curé de Montblanc ; — Borie, ancien notaire, de Narbonne ; — Roque-Ferrier, publiciste, à Montpellier ; — Martin, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris ; — Mestre, inspecteur du Travail dans l'Industrie, à Montpellier ; — Michel, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris ; — Calmette, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon ; — Tédenat, juge de paix de Gignac ; — dom Fauché, bénédictin, de Paris ; — Bénézech, inspecteur des Contributions directes, à Marseille ; — Rouquet, conseiller à la cour d'Appel de Montpellier ; — Cte Colonna de Cesari Rocca, de Paris ; — Bosch, pasteur à Firminy ; —

docteur Amans, de Montpellier ; — Charles Anduze, avocat, à Montpellier ; — Charmont, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier ; — Solier, inspecteur de l'Enregistrement, à Montpellier ; — Thomas-Pietri, membre de la Société archéologique de Montpellier ; — de Lamy, lieutenant d'infanterie, à Montpellier ; — Michel, architecte, de Montpellier ; — Favas, historien de Montagnac ; — Saumade, maire de Fabrègues ; — E. Bucquoy, lieutenant d'infanterie, à Toul ; — Huriaux, président du Conseil d'Arrondissement ; — Thomas, professeur au Lycée de Montpellier ; — Max Sorre, professeur à l'Ecole Normale de Montpellier ; — J. Sahuc, archiviste bénévole de l'Arrondissement de Saint-Pons ; — Engerand, archiviste du Sénat, à Paris ; — Margouriès, architecte, de Montpellier ; — Gachon, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier ; — Espagnac, curé de Celleneuve ; — Cabanis, sous-inspecteur de l'Enregistrement, à Montpellier ; — L.-G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; — F. Bouilhac, capitaine d'artillerie, à Toulouse ; — Marignan, directeur de la Revue *le Moyen Age*, à Paris ; — l'abbé Espagne, aumônier, à Montpellier ; — Cassan, architecte, à Montpellier ; — Maillet, receveur des hospices de Montpellier ; — Olivier, maire de Claret ; — Pugens, sous-inspecteur de l'Enregistrement, à Montpellier ; — Benoit, pasteur, à Ganges ; — Brun, professeur au Lycée de Montpellier ; — Granier, instituteur, à Lunel ; — Labande, conservateur des archives de Monaco ; — Valéry, professeur à la Faculté de droit de Montpellier ; — de Dienne, historien du Carladès ; — Meslin, professeur à la Faculté des sciences ; — Savy, curé de Montferrier ; — de Saporta, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier ; — le rabin Kahn, à Nimes ; — A. Dudon, jésuite, à Paris ; — Cazalis de Fondouce, membre de la Société archéologique de Montpellier ; — Boileau de Castelnau, propriétaire, à Montpellier ; — Balestier, Conseiller Général de Clermont-l'Hérault ; — Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, à Toulouse ; — E. Espérandieu, épigraphiste, à Paris ; — Fournier, archiviste, de Marseille ; — abbé Requin, archiviste diocésain, à Avignon ; — Bruel et Tuetey, chefs de sections aux Archives nationales, à Paris ; — d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse, Bar-le-Duc ; —Bénézéch, Conseiller Général de Bédarieux ; — Jacqueton, archiviste de la Haute-Loire ; — Dauriol, propriétaire à Castres ;

— Malvezin, historien-philologue, à Paris ; — Jaffard, ancien sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre, — Gross, lecteur allemand, à Montpellier; — Perreau, professeur à l'Université de Montpellier ; — Souchon, capitaine d'infanterie, à Montpellier ; — Falgairolle, archiviste de la ville de Vauvert ; — Gayraud, conducteur des Ponts et Chaussées, à Montpellier ; — etc.

Inventaire. — Au point de vue de la rédaction et de l'impression de l'inventaire, nous avons terminé — ou peu s'en faut — la *liquidation,* dont je parlais dans mon rapport de l'an dernier. Je dis : *ou peu s'en faut,* car il reste toujours en souffrance, un certain inventaire des archives hospitalières de Clermont-l'Hérault, dont il m'a été jusqu'ici impossible, — malgré toute ma bonne volonté, — de mettre définitivement au point la table analytique.

Donc, nous avons *liquidé* la publication — *1° de l'inventaire des Archives de la ville de Pézenas. — 2° de l'inventaire des Archives de l'ancien évêché de Saint-Pons.* — J'ai eu, pour l'édition (avec introduction, notes et tables) de ce dernier texte, le précieux concours de M. Joseph Sahuc, ancien notaire à Saint-Pons, associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à qui nous devions déjà l'inventaire des archives anciennes de la ville de Saint-Pons, des diverses communes du canton d'Olargues et d'une partie des communes du canton d'Olonzac.

Parallèlement aux inventaires de la ville de Pézenas et de l'ancien évêché de Saint-Pons, j'ai pu encore *liquider* (et non sans peine !) la publication du tome III des *Archives de la ville de Montpellier.*

L'impression du tome IV et dernier de l'inventaire sommaire de notre grand fond de l'*Intendance de Languedoc* ayant été terminée l'année dernière, nous avons — conformément à l'avis de M. le Directeur et de MM. les Inspecteurs généraux des Archives, — entrepris *la table analytique* (noms de personnes, de lieux et de matières) des quatre volumes constituant ce répertoire (1).

Une quantité respectable de fiches ont été faites durant l'exercice

(1) A la suite de l'achèvement du tome IV de l'Intendance, j'avais songé à l'inventaire, soit de notre série A, dont l'intérêt est plutôt général, soit de notre série G très consultée par les travailleurs locaux. Tout bien pesé, il m'a paru qu'il convenait, avant d'aller plus loin, de rendre aussi facile que possible l'usage des quatre volumes parus de l'inventaire de notre série C, en les munissant d'une table analytique générale.

1906-1907. Une quantité plus considérable encore seraient d'ores et déjà emmagasinées, sans la besogne extraordinaire de recherches et de communications modernes, et de classements supplémentaires urgents, qui ont marqué tous ces derniers mois. — Ce travail de fiches sera continué régulièrement.

Vous me permettrez, Monsieur le Préfet, d'ajouter ici quelques détails sur les inventaires des archives municipales de Montpellier et de Pézenas, et sur l'inventaire des archives épiscopales de Saint-Pons, qui constituent nos publications de l'exercice 1906-1907.

La dernière livraison du tome III des *Archives de la Ville de Montpellier*, — livraison dont j'ai donné le bon à tirer final il y a quelques jours seulement, — contient, d'une part, l'*introduction* du volume, introduction formée d'un petit essai historique intitulé : *une nouvelle hypothèse sur l'origine du nom de Montpellier ;* — d'autre part, *deux inventaires complémentaires*, faisant connaître (à l'état de spécimens) ce qu'ont été, et en partie ce que sont encore, les archives de deux anciens domaines importants du terroir de Montpellier ; — enfin le *répertoire méthodique sommaire des principales matières contenues dans l'inventaire des cartulaires, les documents, les éclaircissements topographiques, etc.*, composant le volume. Cette table méthodique, établie suivant le cadre officiel de classement des archives municipales, forme cinq feuilles d'impression grand in-4° à deux colonnes en petit texte. Elle m'a demandé beaucoup de temps, d'abord pour la rédaction et le classement des fiches, ensuite pour la vérification des chiffres : j'espère qu'elle constituera un instrument de travail utile à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Montpellier.

Le tome III des *Archives de la ville de Montpellier* restera forcément un des plus importants de la collection : il contient l'inventaire des divers *cartulaires*, c'est-à-dire l'analyse des documents (de 980 à 1789) que les anciennes municipalités montpelliéraines ont jugé *présenter le plus d'utilité*. Presque tous les côtés de l'histoire de la ville y sont représentés — Il importait de munir cet ensemble d'informations, d'une table méthodique proportionnée à leur étendue et à leur valeur (1).

---

(1) Au total, le tome III des *Archives de la Ville de Montpellier* — dont l'impression aura duré plus de sept ans, — se trouve composé de la façon suivante :

Le premier fascicule du tome IV contiendra l'édition d'un manuscrit des plus instructifs et des plus intéressants, intitulé : *Etat et description de la Ville de Montpellier fait en 1768.* L'impression du texte est commencée. J'examinerai ultérieurement dans quelle mesure il conviendra de faire suivre ce document très important, *de notes et d'éclaircissements,* bibliographiques, historiques, etc.

---

a) Introduction : — *Une nouvelle hypothèse sur l'origine du nom de Montpellier* (pp. IX à XIX).

b) Inventaires : — 1. *le Mémorial des Nobles* ou *Liber instrumentorum memorialis,* documents des années 980 à 1302, inventaire rédigé par François Joffre en 1676 (pp. 5 à 78) ; — 2. *le Grand Talamus*, années 1181 à 1675, inventaire de Joffre (pp. 79 à 190) ; — 3. *le Livre noir,* années 1204 à 1247, inventaire de Joffre (pp. 191 à 210) ; — 4. *le Petit Talamus*, années 1204 à 1604, inventaire de Joffre (pp. 211 à 244) ; — 5. *le Cartulaire de Lattes,* années 1197 à 1305, inventaire de Joffre (pp. 245 à 254) ; — 6. *le Talamus historique*, années 1598 à 1662 (pp. 255 à 261) ; — 7. *la Continuation du Grand Talamus,* années 1680 à 1789 (pp. 262 à 328).

c) Documents : — *le Cartulaire montpelliérain des Rois d'Aragon et des Rois de Majorque, seigneurs de Montpellier, d'Aumelas, etc.*, années 1186 à 1302 (pp. 331 à 450).

d) Éclaircissements topographiques : — 1. Saint-Hilaire-de-Foulhous ; — 2. la Viguerie de « Mormellicum » ; — 3. Saint-Hilaire-de-Centrayrargues ; — 4. Saint-André-de-Novigens ; — 5. le domaine et l'église d'Exindrium ; — 6. la « forcia » féodale de « Valseria » ; — 7. Saint-Saturnin-de-Camprignan ; — 8. Saint-Jean-de-Sainte-Eulalie ; — 9. les Vigueries du « Pagus Magalonensis » et le « Suburbium castri Substantionensis » au xme siècle ; — (pp. 453 à 501).

e) Documents complémentaires : — *Montpellier, Saint-Clément-la-Rivière, Montferrier, Grabels, Castelnau-le-Lez, Lattes* (pp. 505 à 554) ; — *les Villes et les Paroisses de campagne du diocèse de Montpellier en 1744* (pp. 555 à 612).

f) Inventaires complémentaires : — *les Archives du domaine de Malbosc* (pp. 615 à 626) ; — *les Archives du château de La Mosson* (pp. 627 à 636).

g) Tables : — *Répertoire méthodique sommaire des principales matières contenues dans l'Inventaire des Cartulaires, dans les Documents,* les *Eclaircissements topographiques, etc.* (pp. 637 à 676) ; — *Table générale du tome troisième* (pp. 677-678).

*

Le fascicule des *Archives de la ville de Pézenas*, dont l'impression a été terminée à la fin de janvier 1907, comprend 264 pages grand in-4° à deux colonnes et renferme le texte de l'inventaire rédigé en 1774 par François Resseguier. Cet inventaire, auquel correspond encore le classement actuel, représente un total de 1853 articles.

Les registres 1771 à 1853 (*Cartulaires*, *Délibérations et Compois*) ont reçu, en outre, une numérotation spéciale, se référant au cadre officiel de classement (séries AA, BB et CC).

Notre édition de l'inventaire de Resseguier a été munie d'un *répertoire méthodique sommaire*, établi suivant le cadre officiel de classement des archives communales, et dont il ne sera pas sans intérêt d'indiquer ici les principales rubriques : — description de la ville en 1702, — historique de la ville, depuis l'époque romaine, — titres du Comté de Pézenas, — Cartulaires municipaux, — armoiries de la ville, — autres privilèges honorables et grenier à sel, — privilèges des foires, — privilège de prohiber l'entrée des vins et raisins étrangers, — Etats de Languedoc et Assiette du diocèse d'Agde, — Consuls et conseillers, forme des impositions, — Délibérations municipales de 1373 à 1790, — Compois des XVIme et XVIIme siècles, — biens prétendus nobles, biens affranchis et biens roturiers, — le devois du seigneur de Castelnau-de-Guers, les biens du seigneur de Conas, la Grange des Prés, Loubatières, le fief de l'abbaye de Valmagne, le fief du Commandeur, — tailles, — leude ou péage, — dîmes et prémices, — biens et droits patrimoniaux de la ville, — courtage, poids et mesures, boucherie, — maisons, places et biens fonds, — murailles et fossés, — droit de ban, — dépaissance des troupeaux, rivières, ponts et chemins, — fours, — garrigues, — la Viguerie et autres sièges de justice en la ville de Pézenas, — la Bourse des Marchands, — la juridiction du Château, — procès contre les villes voisines au sujet des foires, — police et gouvernement de la ville, — la justice de Conas, — les justices de Lézignan-la-Cèbe, de Cazouls-d'Hérault et d'Usclas-d'Hérault, — l'ancienne église paroissiale Saint-Pierre, prieuré de l'abbaye de la Chaise-Dieu,— l'église Saint-Jean-Baptiste, — la consorce ou confrérie de la Trinité, érigée ensuite en chapitre collégial, — l'œuvre ou fabrique, le luminaire du Saint-Sacrement, la chapelle de musique, l'orgue, argenterie et ornements, les cloches et l'horloge, le banc

des consuls, le cierge des consuls, — chapelles diverses dans l'église paroissiale, — chapelle de Saint-Roch dans l'hôtel de ville, — confréries diverses, — l'ermitage de Saint-Siméon, — ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, le commandeur et le domaine de Lestang, — l'enseignement au XIVme siècle, — le Collège royal de la ville de Pézenas, fondé par Henri IV, — le Collège fondé à Montpellier pour dix écoliers natifs de Pézenas, — maladrerie et hôpital, — charités réunies à l'hôpital, — protectionisme viticole, — les foires, — le marché hebdomadaire, — délimitation du terroir de Pézenas, du côté de Lézignan-la-Cèbe, du côté de Caux et de Nizas, du côté de Nézignan-l'Evêque et de Saint-Thibéry, du côté de Castelnau-de-Guers, d'Aumes et de Montagnac, — anciennes paroisses de Saint-André-de-Sétenières, de Saint-Jean-de-Bébian et de Saint-Martin-de-Grave.

Les *Archives de l'ancien évêché de Saint-Pons, — inventaire de 1746,* publié avec introduction, notes et tables, par J. Sahuc, associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, — forment deux volumes in-8° de 73 + 326 et 423 pages (tomes VI et VII des *Archives du département de l'Hérault, Documents et Inventaires complémentaires*).

Les documents, malheureusement détruits presque en totalité, dont cet inventaire de 1746 nous fournit l'analyse, concernent notamment : — les donations faites à l'abbaye de Saint-Pons du Xme au XIIme siècles, — la création de l'évêché de Saint-Pons au XIVme siècle, — la mense épiscopale et la mense capitulaire, — la ville, terre et seigneurie de Saint-Pons, — le procès dit de la féodale, entre les évêques de Saint-Pons et le chapitre de leur église cathédrale, au sujet de la directe de la ville et du terroir de Saint-Pons, — la mairie de la ville de Saint-Pons et le droit de coupe et de leude, — la fabrique de l'église cathédrale et le procès au sujet de ladite fabrique, — la terre, seigneurie et prieuré de La Salvetat, — les droits seigneuriaux des évêques de Saint-Pons dans la terre de La Salvetat, — la dîme du foin, dans la terre et paroisse de La Salvetat, — la métairie d'Arifat, près La Salvetat, — la congrue de Marnhès, — la terre, seigneurie et prieuré de Riols, — les mazades de Langlade, Lignan et Falgouse, dépendantes de la terre et juridiction de Riols et de la paroisse de Prémian, — la terre, seigneurie et prieuré de La Bastide-Rouairoux, — le fief de Tonnieux, à Villeneuve-lès-Béziers, — les fiefs et

prieurés d'Agel, de Ferrières-d'Olargues, de la Livinière et de Puimisson, — la seigneurie et le prieuré d'Aiguesvives, — la maison épiscopale de Saint-Pons, — le château et parc de Saint-Chinian, — l'aliénation du temporel de l'évêché de Saint-Pons, — la chronologie des abbés et évêques de Saint-Pons, — le procès de l'évêque Percin de Montgaillard avec l'Université de Toulouse, — les insinuations ecclésiastiques du diocèse de Saint-Pons; — les ordonnances de visite de divers évêques, — les paroisses d'Olargues et de Saint-Julien-d'Olargues, — le Bureau des pauvres d'Olargues, — la paroisse de Cruzy, — les paroisses de Cessenon, Saint-Chinian, Cébazan, Pardailhan, Minerve et La Caunette, — les paroisses d'Anglès, Villespassans, Montouliers, Aigne, Oupia, Olonzac, Azillanet, Cesseras, Siran et Saint-Julien-des-Molières, — le procès entre le Précenteur de Saint-Pons et le Chapitre, au sujet de la précenterie, — les procédures criminelles, contre divers chanoines et autres ecclésiastiques du chapitre cathédral de Saint-Pons, contre les Récolets de Saint-Pons et de Saint-Chinian, — enfin, les procédures contre les Bénédictins de Saint-Chinian.

En tête de cet inventaire, — dont l'aperçu qui précède, suffit à indiquer tout l'intérêt historique, — M. Joseph Sahuc a donné comme introduction, une étude sur *le Diocèse de Saint-Pons au XVIIIme siècle.* Cette étude témoigne d'une connaissance approfondie de l'état ancien de la région qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Pons. — Le premier chapitre est consacré à la *géographie physique :* orographie, bois et forêts, hydrographie, voies de communication, péages, mines et houillères. — Le second chapitre traite des *Institutions administratives :* Assiette du diocèse, justice, etc. — Vient ensuite le tableau de l'*Organisation ecclésiastique :* mense épiscopale, mense capitulaire, mense de l'archidiacre de Saint-Pons ; menses de l'abbé de Saint-Chinian, du monastère de Cassan, du chapitre cathédral et de la collégiale Saint-Paul de Narbonne, de l'ordre de Malte et du Chapitre cathédral de Montpellier; prieurés-cures et rectories. — Le quatrième chapitre a pour objet *l'histoire seigneuriale :* seigneurie de l'évêque, domaine du Roi, seigneuries particulières. — Enfin, l'auteur passe en revue les *Communautés d'habitants* du diocèse, et ce, à un quadruple point de vue : la population (au XVIIIme siècle), les noms de la localité (depuis la plus ancienne forme connue), les différents tènements du terroir (d'après les anciens

compois) et les restes archéologiques de divers genres (depuis l'époque préhistorique).

Pendant que se préparera la table de nos quatre volumes de l'Intendance, je compte, — conformément à une décision prise depuis plusieurs années déjà, de concert avec la Direction générale des Archives, — employer le crédit, voté par le Conseil Général pour l'impression de l'inventaire, à la publication, dans notre collection in-8° *(Documents et inventaires complémentaires)*, du catalogue des *Documents concernant le département de l'Hérault*, conservés dans ces *riches archives du château de Léran (Ariège)*, dont on a depuis longtemps signalé l'importance, aussi bien pour l'histoire générale que pour l'histoire languedocienne, et que leur propriétaire, M. le duc de Lévis-Mirepoix (de Toulouse), met si libéralement à la disposition de tous les érudits qui désirent les consulter. — Ces documents, dont la majeure partie appartiennent au *fonds Thésan*, forment le complément de notre collection départementale et de nos collections communales. Ils apporteront de très utiles informations pour l'histoire féodale, municipale, économique, militaire, etc., de Bédarieux, de Boussagues, de Graissessac, de Lamalou, du Poujol, d'Olargues, d'Aumes, de Montagnac. de Pézenas, de Conas, d'Espondeilhan, etc. — Je suis heureux de pouvoir compter, pour cette publication, sur le bon concours de mon confrère M. Félix Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, ancien archiviste de l'Ariège, qui a étudié de vieille date le dépôt de Léran et qui, au mois d'avril dernier, en a entretenu les membres du Congrès des Sociétés Savantes, réunis à Montpellier. — Je suis heureux également de pouvoir compter sur la collaboration du dévoué «archiviste de Léran», M. Siméon Olive, qui a fait preuve, dans deux volumes tout récents, d'un labeur considérable et d'une érudition aussi consciencieuse que précise.

Je ne vous dissimulerai pas, Monsieur le Préfet, la satisfaction que j'éprouve à voir ainsi secondés, les efforts que je fais personnellement, pour la mise en lumière de nos archives départementales et communales — et des autres documents, susceptibles de suppléer à leurs lacunes.

Vente de papiers périmés. — Nous avons procédé, au mois de janvier 1907, à une nouvelle vente de papiers périmés.

Cette vente, faite comme les précédentes sous condition de mise au pilon, a amené la suppression d'un lot de 300 sacs (exactement 11.830 kilos) de papiers, et produit la somme de 518 francs 65 centimes, qui a été versée le 4 février à la Trésorerie générale (récépissé n° 30.404).

Dons, Réintégrations et Dépôts. — Nous avons reçu des Archives départementales du Var un registre de reconnaissances féodales, concernant Pézenas (1513-1514), dont M. le Ministre de l'Instruction publique avait ordonné la réintégration aux Archives départementales de l'Hérault.

M. l'abbé Durand, curé d'Assas, nous a fait don des anciens papiers qui étaient conservés dans les archives de sa paroisse.

J'ai réintégré aux Archives départementales les papiers de la juridiction seigneuriale du Poujol, qui étaient conservés aux archives de la mairie de cette localité.

Les communes des Aires, de Colombières-sur-Orb, de Saint-Michel-d'Alajou et de Saint-Privat, ont déposé aux Archives départementales les parties *non usuelles* de leurs archives antérieures à 1790.

Versements. — Les quelques versements qu'il nous a été possible de recevoir et de classer, sont les suivants :

Inspection Académique :

le 12 octobre 1906....	81 liasses

Conseil de Préfecture :

le 23 octobre 1906.....	105 liasses
le 16 novembre 1906.....	46 »
Total	232 liasses

Ces documents ont été repartis en portefeuilles, portant : 1° des cotes de séries ou sous-séries; 2° des sommaires et des dates, — et classés, la plupart définitivement, les autres provisoirement, avec renvoi à un répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire, nos 4623 à 4855).

Plus encore que les années précédentes, nous avons dû nous refuser, faute de local disponible, à recevoir les stocks considérables de dossiers qui encombrent les bureaux de la Préfecture. Nous avons déjà 700 portefeuilles *à terre*. Nous ne pouvons accepter des versements que nous serions obligés *d'empiler*. Un dépôt d'archives n'est pas un local à entasser pêle-mêle de vieux papiers : ce que nous recevons doit pouvoir être classé et réparti méthodiquement, de façon à être susceptible de communication.

La situation dans laquelle nous nous trouvons, a de plus en plus d'inconvénients pour les Divisions. Voici plus d'un an que la Division des Communes a commencé à empiler son trop plein *dans le couloir. — Et les tas montent toujours !*

Expéditions et vente des publications départementales. — Du 1er janvier au 30 décembre 1906, les expéditions faites aux Archives départementales ont produit la somme de 7 francs, qui a été versée à la Trésorerie générale, ledit jour 30 décembre 1906 (récépissé n° 34,308).

Durant la même période, la vente des publications géologiques de M. de Rouville, et de l'Inventaire de l'Intendance a produit la somme de 33 francs, qui a été également versée à la Trésorerie le 30 décembre 1906 (récépissé n° 34,307).

Impression du Rapport de l'Archiviste. — Dans sa dépêche en date du 27 mai dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique vous a exprimé le désir, Monsieur le Préfet, que le Rapport de l'Archiviste soit imprimé, comme il l'a été jusqu'en 1901 :

« M. l'Inspecteur général m'a fait part de l'intérêt qu'il y aurait,
» suivant lui, à ce que le Conseil Général fût, comme autrefois et
» comme c'est l'usage dans tous les départements, renseigné sur
» la situation annuelle des archives par l'insertion du compte rendu
» périodique de l'Archiviste dans le volume contenant votre rapport

» à l'assemblée et les délibérations de cette dernière. Cette obser-
» vation me paraît fondée et je verrais avec plaisir qu'il vous parût
» possible d'y satisfaire ».

Pour éviter d'augmenter d'autant le chapitre des dépenses départementales, le Conseil Général pourrait autoriser l'impression du Rapport sur le crédit affecté à l'*impression de l'inventaire des Archives* (Chapitre X, art. 3). Une bonne partie du Rapport de l'Archiviste est consacré à l'inventaire des documents rencontrés par lui dans les archives communales, qu'il a mission d'inspecter. La publication de ces notes constitue au jour le jour, un répertoire des archives communales de l'Hérault, qui est fréquemment consulté.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Saint-Pons. — Nous avons débarrassé les bureaux de la Sous-Préfecture de Saint-Pons d'un lot assez considérable (dix grands sacs) de papiers, remontant en majeure partie à la première moitié du XIXme siècle, quelques-uns d'une date plus ancienne.

Ces papiers ont été apportés aux Archives départementales et triés par M. Naud, sous-archiviste. Les pièces inutiles ont été envoyées au pilon, avec nos papiers périmés; celles susceptibles d'être consultées ont été réparties dans nos diverses séries.

Nous avons le projet de nous livrer à des épurations analogues, pour les archives des Sous-Préfectures de Béziers et de Lodève, dès que nous pourrons trouver le temps nécessaire à cette besogne.

ARCHIVES COMMUNALES

Agel. — Peu de chose à Agel, comme archives anciennes : — un compois daté de 1737 (en bon état), — un autre compois (en mauvais état), — et en fait de baptêmes, mariages et sépultures : un cahier pour les années 1657 à 1664, et un registre, pour les années 1751 à 1795.

Agonès. — Les archives communales anciennes d'Agonès, conservées à Saint-Bauzille-de-Putois, dans la maison maternelle de M. Audibert, maire d'Agonès, comprennent :

CC. 1. un compois de 1644; — CC. 2. un «coutet tiré sur autre coutet, ce 15 janvier 1710».

GG. Baptêmes, mariages et sépultures, de 1654 à 1791 (onze cahiers à relier). » — « Livre de la confrérie du très saint et auguste sacrement de l'autel, érigée en l'église Saint-Saturnin d'Agonès, ..., le 16me jour de may fête de la Pentecôte 1660 ».

Les délibérations ne commencent qu'en 1793.

Aigne. — A Aigne, j'ai eu le plaisir de revoir (au passage) le parchemin de 1398, contenant des reconnaissances de la Charité commune du lieu «de Anhano». — Les Archives communales de cette localité contiennent en outre, un compois, du XVIIme siècle; un autre compois, du XVIIIme, et un certain nombre de pièces de comptabilité de l'ancien régime. — Les anciennes délibérations manquent, de même que les anciens actes de baptêmes, mariages et sépultures.

Aigues-Vives. — A Aigues-Vives, les Archives anciennes forment cinq articles (reliés, en bon état) : — BB. 1. Délibérations de 1733 à 1793; — CC. 1. Compois du XVIIIme siècle. — GG. Baptêmes, Mariages et Sépultures : 1. de 1686 à 1750; — 2. de 1751 à 1780; — 3. de 1781 à 1796.

Les Aires. — Il existe encore à la Mairie des Aires dix volumes de Baptêmes, Mariages et Sépultures : 1. de 1686 à 1699; — 2. de 1700 à 1710; — 3. de 1711 à 1721; — 4. de 1722 à 1731; — 5. de 1732 à 1742; — 6. de 1743 à 1752; — 7. de 1753 à 1762; — 8. de 1763 à 1772; — 9. de 1773 à 1782; — 10. de 1783 à 1792.

La Commune des Aires a déposé aux Archives Départementales (fin mai 1907) : — un stock de cahiers de Délibérations (de 1692 à 1835), — un compois (fin du XVIIme siècle), — deux brevettes (1773 et 1779), — et diverses pièces de comptabilité (de 1710 à 1770).

Assas. — M. l'abbé Valentin Durand, curé d'Assas, docteur ès-lettres, qui a été longtemps un de nos travailleurs assidus et qui revient encore périodiquement consulter notre série GG, etc., — a

fait don aux Archives départementales des anciens papiers qui étaient conservés aux archives de cette paroisse.

Beaufort. — Les Archives communales de Beaufort, antérieures à 1790, se réduisent à ceci :

BB. Délibérations diverses, de 1735 à 1826, avec lacunes (1 liasse) ; — CC. 1. Fragments d'un compois des premières années du XVIIme siècle (1 liasse) ; — CC. 2. « Compoix de la communauté de Beaufort, fait à la diligence du sindic du diocèse de Saint-Pons, 1727 » ; — CC. 3. Compoix de la fin du XVIIIme siècle : — CC. 4. « Berbet pour le lieu de Beaufort » (1688) ; — CC. 5. « Brebet du compois tereih du lieu de Beaufort. 1700 » ; — GG. Baptêmes, Mariages et Sépultures, de 1623 à 1792 (1 vol.)

Le Bosc. — J'ai trouvé les Archives, tant modernes qu'anciennes, de la commune du Bosc, en trois endroits : 1° à Saint-Martin (mairie actuelle), 2° à Loiras (ancienne mairie), 3° à Sallèles-de-Bosc (autre ancienne mairie). Les archives antérieures à la Révolution sont aujourd'hui centralisées à Loiras.

Elles comprennent, en outre des délibérations (XVII et XVIIIme siècles) : un compois de 1670 (2 vol.) ; — trois brevettes (1767, 1781 et 1787) ; — impositions de 1732 à 1790 (3 liasses) ; — dettes de la communauté, etc. (1 liasse) ; — biens nobles (1790, une liasse) ;

Baptêmes, mariages et sépultures : 1° pour la paroisse de Saint-Martin, de 1669 à 1792, — 2° pour la paroisse de Saint-Frichoux, de 1652 à 1792, — 3° pour la paroisse de Sallèles, de 1653 à 1792 ;

Divers documents concernant les biens communaux, la maison consulaire et les chemins ; — quatre petites liasses concernant des travaux faits aux églises, cimetières et presbytères de Saint-Martin, Saint-Frichoux et Sallèles, et notamment la reconstruction de l'église de Saint-Frichoux vers 1775 (1) ; — une pièce concernant l'Hôpital général de Lodève ;

---

(1) *Le Bosc.* — Les registres paroissiaux contiennent, en date du 22 mai 1776, la bénédiction, et en date du 15 octobre 1777, la consécration de l'église de Saint-Frichoux.

Six documents sur parchemin (groupés en un rouleau et mis de côté par M. Alteyrac), parmi lesquels je signalerai : — la « permission donnée par le seigneur du Bosc aux habitants de faire de consulz », et un acte « pro Sindicis de Bosco Aboyracii contra dominum dicti loci » ; — une « ordonnance du viguier de Gignac, commissaire du Roy, pour mettre en deffense et fortifier le Château du Bosc » (1390) ; — un « compromis entre la communauté du Bosc et un particulier dudit lieu, à qui on voulait faire défense de prendre des cerfs, sangliers et autre gros gibier » (1430); — des « lettres d'inhibition, en cours d'instance pour les syndics du Bosc, contre Amalric de Clermont (du 28 août 1500) » ;

Enfin, un inventaire des archives, rédigé en 1722, mentionnant divers documents disparus, relatifs aux élections consulaires, à la maison de ville (1584), à la dépaissance, etc. ; « plus, un instrument en lattin et une copie dudit instrument, translactté en français, portant achept pour les habitants du lieu du Bosc et Ouiras, de Arnaud de Villaquesse et Bernard Raymond, seigneurs dudit lieu, de toutes les herbes, eaux, services, explèche, pasturage et bois ; cotté n° 34 ».

J'ai passé plusieurs journées dans la commune du Bosc. J'ai repêché d'ici de là les Archives anciennes. Je les ai groupées et grosso modo classées. Il conviendrait d'y revenir pour mettre les choses au point.

Boisseron. — A Boisseron, les anciens actes paroissiaux forment cinq registres, savoir : — 1. de 1666 à 1710 ; — 2. de 1710 à 1732 ; — 3. de 1733 à 1753 ; — 4. de 1753 à 1772 ; — 5. de 1772 à 1792 ; — plus, deux cahiers, l'un de 1696 à 1698 ; l'autre de 1739 à 1741 ; — GG. 1. contient les abjurations. — On trouve également à Boisseron un Compois de 1613. — Les délibérations ne commencent qu'en 1828.

Brissac. — La série GG. Baptêmes, mariages et sépultures, conservée aux archives communales de Brissac, est ainsi composée :

Pour la paroisse de Brissac : — 1. de 1624 à 1684 ; — 2. de 1685 à 1697 ; — 3. de 1698 à 1732 ; — 4. de 1733 à 1756 ; — 5. de 1758 à 1786 ; — plus, des feuillets volants ;

Pour l'ancienne paroisse de Saint-Etienne-d'Issensac : — de 1686 à 1720, trois cahiers, dont deux pour l'année 1692.

La commune de Brissac possède également (suite de la série GG.) le Livre du bureau de charité, de 1690 à 1697 ; — et pour la série CC. : un ancien Compois et trois brevettes (1676, 1696 et 1734) ; — celle de 1696 est intitulée : « Cottet du lieu et mandement de Brissac, composé de six destres, savoir : Brissac, Coupiac, le Bosc, Rebière, Bevieures, Le Causse » ; on y trouve mentionné « Monsieur le Marquis de Laroquette pour ses terres de Brissac » et pour sa « métairie de Micoulan ».

J'ai trouvé parmi les archives communales de Brissac un registre paroissial (de 1686 à 1826), appartenant à la fabrique.

Camplong. — Aux archives communales de Camplong, la série GG. comprend : — pour Camplong, un volume, de 1702 à 1793 ; — pour Graissessac, un volume, de 1714 à 1792 ; — pour Saint-Etienne-de-Mursan et Saint-Laurent-de-Ferrayrolles, son annexe, un volume, de 1717 à 1793 ; — pour Saint-Martin-de-Clémensan, un volume, de 1740 à 1792 ; — plus, une série de fascicules des XVIIme et XVIIIme siècles, qu'il conviendrait de faire relier ; — plus, un registre de la confrérie de charité, établie à Camplong en 1711.

Carlencas-et-Levas. — A Carlencas, j'ai retrouvé trois compoix du XVIIme siècle, tant de Carlencas que de Levas, mais aucun registre d'anciens actes paroissiaux.

Causses-et-Veyran. — La commune de Causses-et-Veyran possède, en outre de quelques papiers anciens, pouvant présenter un intérêt historique, 4 volumes de Compois (XVIIme-XVIIIme siècle), dont les cahiers ont été brouillés par le relieur, — et 6 volumes de Baptêmes, mariages et sépultures, antérieurs à la Révolution : GG. 1. années 1692 et de 1724 à 1738 ; — 2. de 1739 à 1749 ; — 3. de 1750 à 1759 ; — 4. de 1760 à 1769 ; — 5. de 1770 à 1782 ; — 6. de 1783 à 1792.

Cazilhac. — A Cazilhac, archives communales intéressantes, ayant malheureusement souffert de l'humidité :

BB. — Délibérations, de 1665 à 1696 (sauf quelques lacunes) et de 1744 à 1790, soit deux registres et des cahiers isolés qu'il serait bon de relier.

CC. — Un Compois de 1636. — Deux brevettes, 1681 et 1682. — Dettes de la communauté, 1670-1673 (un registre). — Comptabilité (trois liasses).

GG. — Baptêmes, mariages et sépultures : 1. de 1678 à 1731 ; — 2. de 1731 à 1769 ; — 3. de 1747 à 1761 ; — 4. de 1763 à 1792. — Registre du bureau de charité fondé en 1690 (1690-1852).

Colombières-sur-Orb. — La municipalité de Colombières-sur-Orb a déposé aux Archives départementales la partie ***non usuelle*** de ses archives antérieures à la Révolution : les articles BB. 1 et 2, CC. 1 et 2, FF. 1 et 2, GG. 6 et II. 1 à 3 (Cf. l'inventaire sommaire des Archives communales du canton d'Olargues, rédigé il y a quelques années, par M. Joseph Sahuc, art. E supplément 7 à 12 et 18 à 20).

Combes. — Je n'ai rencontré à Combes (ancienne terre foraine du Poujol), en fait d'archives remontant au-delà de la Révolution, que trois volumes de Compois : — le premier, sans date, en mauvais état ; — le second, de l'année 1671, en bon état ; — le troisième, de 1699, également en bon état. — Les séries BB et GG ne sont pas représentées.

Cournonterral. — Mon sous-archiviste, M. Naud, s'occupe en ce moment (en dehors de ses heures de service) du classement des importantes archives modernes de Cournonterral. Les documents des XVIIme et XVIIIme siècles, retrouvés au cours du triage, ont été mis à part et seront répartis en séries et sous-séries, ultérieurement.

Le Cros. — Au Cros : — un registre de Baptêmes, mariages et sépultures, de 1758 à 1793 : — un Compois, antérieur à 1608 (sans reliure et en partie abimé par l'humidité) : — un autre Compois, de 1753 (en lambeaux).

Dio-et-Valquières. — A la mairie de Valquières : — deux registres de délibérations anciennes : 1. de 1656 à 1672 ; — 2. de 1682 à 1696 ; — un compois du XVIme siècle, en langue d'oc ; — un volume de baptêmes, mariages et sépultures, de 1701 à 1792, pour les deux anciennes paroisses de Dio et de Valquières.

Fabrègues. — Dans le courant de l'hiver dernier, mon sous-archiviste, M. Naud, a mené à bonne fin (en dehors de ses heures de service) le classement des archives anciennes et modernes de la commune de Fabrègues.

Ferrières-de-Claret. — L'Archiviste qui a le courage de s'aventurer jusqu'à Ferrières-de-Claret, est récompensé de son dévouement professionnel :

BB. — Délibérations : — 1. de 1745 à 1775 (un registre) ; — 2. de 1781 à 1789 (un cahier) ;

CC. 1 et 2. « Livre de nouveau compoix, cadastre et alivrement du (lieu) de Ferrières, au diocèse de Nismes, faict l'an 1657 ».

GG. (cahiers) : — 1. de 1604 à 1702 ; — 2. de 1671 à 1674 ; — 3. de 1677 à 1701 ; — 4. de 1692 à 1696 ; — 5. de 1703 à 1713 ; — 6. de 1714 à 1746 ; — 7. de 1747 à 1769 ; — 8. de 1770 à 1792 ; — 9. de 1770 à 1791 ;

Plus, un lot intéressant, réuni par M. Pezières, instituteur et secrétaire de la Mairie, de papiers divers (du XVme au XVIIIme siècle) concernant la comptabilité communales, les dîmes, les anciens mas du terroir, etc.

Notons encore l'existence, chez un habitant de Ferrières, d'un stock important de documents anciens (parchemins, etc.) provenant de la famille Viala et susceptibles de fournir des indications historiques et topographiques utiles.

Fozières. — Les archives anciennes de Fozières se composent de trois volumes : — un compois de 1642 ; — un autre de 1708, et des baptêmes, mariages et sépultures, de 1661 à 1792.

Gorniès. — L'état-civil ancien de la commune de Gorniès consiste en deux registres et des cahiers volants, le tout commençant en 1679. — Pas de délibérations antérieures à 1790.

Laroque. — Les archives communales anciennes de Laroque se réduisent aujourd'hui à cinq registres :

BB. 1. — Délibérations, de 1680 à 1793 (reg. coté n° 5).
CC. 1. — Compois, de l'année 1672 ;

GG. 1. — « 3me Registre des Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de la Roque-Ainier, diocèse de Montpellier, depuis le 30 avril 1685 jusqu'au 26 mai 1729 (relié le 31 mars 1783) »;

GG. 2., idem, de 1729 à 1779;

GG. 3., idem, de 1779 à 1792;

Ces trois registres paroissiaux sont pourvus de rubriques.

Lauroux. — A Lauroux : un volume de baptêmes, mariages et sépultures, de 1645 à 1701 (le XVIIIme siècle manque); un compois du XVIIme siècle, — et un stock de papiers de comptabilité de l'ancien régime.

Lavalette. — Pas autre chose, en fait d'archives anciennes, à la Mairie de Lavalette, qu'un registre de baptêmes, mariages et sépultures, de 1694 à 1792.

Lespignan. — A Lespignan, archives communales importantes, qui méritent un récolement détaillé et dont plusieurs volumes ont malheureusement reçu à la reliure des titres inexacts.

BB. 1. (Volume portant au dos par erreur, le titre « Etat-Civil » et les dates « 1610-1618 ») : — « Livre des délibérations des conselhs de la Comvnavlté dv liev de Lespignan », de 1610 à 1631;

BB. 2. (Volume portant au dos le titre « Etat-Civil ») : — Délibérations, de 1631 à 1645.

BB. 3. (Volume relié en toile noire, portant au dos le titre : « PETIT REGISTRE ») : — Délibérations du conseil des habitants de 1650 à 1661.

BB. 4. (Volume portant au dos le titre : « État-Civil ») : — Délibérations, de 1662 à 1670.

BB. 5. (Volume portant au dos le titre « État-Civil »): — Délibérations, de 1674 à 1691.

BB. 6. (Volume relié en basane jaune, portant au dos le titre « ÉLIBÉRATION CONSCIL MUNICIPAL, 1707 à 1780 (*sic*), classé et relié en 1892 ») : — transaction entre le prieur et les habitants de Lespignan (1564), au sujet du service divin, de la dime, etc.; — comptabilité communale; — récolte du salicor, pour la fabrication de la soude; — délibérations diverses, de 1707 à 1720;

BB. 7. (Volume relié en basane jaune, portant au dos : « 1720 à 1840 (*sic*), classé et relié en 1892 ») : — Délibérations de 1721 à 1740 ;

BB. 8. (Volume relié en basane jaune, portant au dos : « 1741 à 1760, classé et relié en 1892 ») : — Délibérations de 1741 à 1760.

BB. 9. (Volume relié en basane jaune, portant au dos : « 1767 (*sic*) à 1770, classé et relié en 1892 ») : — Délibérations, de 1761 à 1770.

BB. 10. (Volume relié en basane jaune, portant au dos : « 1771, classé et relié en 1892 ») : — Délibérations, de 1771 à 1780.

BB. 11. — Délibérations, de 1781 à 1789.

BB. 12. — Délibérations, de 1690 à 1793.

BB. 13. — (Volume in-folio, relié en basane jaune, portant au dos : « délibération de 1660 à 1792, classé et relié en 1892 ») : — recueil de pièces (délibérations, comptabilité, etc.), de 1660 à 1792.

CC. 1. (au dos : « ancien cadastre ») : — Compois du XVIIIme siècle s . d.)

CC. 2. — « Compoix, 1718 ».

CC. 3. — « Brevète ou dépouillement de l'allivrement de toutes les parcelles comprises dans le Compoix terrier de la communauté de Lespignan..... faite en l'année 1789 ».

FF. 1. — (au dos : « pièces des communautés, 1785 à 1792 ») : — pièces d'un procès de la communauté de Lespignan, avec le duc de Fleury et François-Louis d'Arène, seigneur de Lespignan.

GG. 1. (au dos : « registre délibération ») : baptêmes, mariages et sépultures, de 1603 à 1607, etc.

GG. 2. (au dos : « état-civil, 1668-1677 ») : baptêmes, mariages, et sépultures, etc., de 1608 à 1617.

GG. 3. (au dos ; « 1620-1613 ») : — id., de 1620 à 1667.

GG. 4 et 5. — id., de 1668 à 1677.

GG. 6. (au dos : « 1658-1753 ») : — id., de 1678 à 1753.

GG. 7. — id., de 1754 à 1792.

Au total : 24 volumes d'archives anciennes.

Montoulieu. — Rien à la mairie de Montoulieu, en fait d'archives anciennes. L'Etat-Civil commence en 1793.

Moulès-et-Baucels. — A Moulès : CC. 1. « Livre de compoids et cadastre du terroir et taillable du lieu et mandement de Moulès,

au diocèze de Nymes », dressé en 1650 (un petit registre en bon état).

GG. 1. Baptêmes, mariages et sépultures de la « paroisse Saint-Jean-Baptiste des Baucels, diocèze d'Alais », de 1679 à 1786 (un petit registre) ; — parmi les actes paroissiaux se trouvent des procès-verbaux d'abjuration et ordonnances rendues en cours de visite par l'évêque d'Alais, dont l'une prescrit, entre autres choses, le rétablissement du régent d'école.

GG. 2. « Livre des délibérations du Bureau de Charité du lieu des Bausselz et Moulès, établi le 1er jour de juillet 1688 », de 1688 à l'an XII (un petit registre coté « n° 3 » ; — GG. 3. « Livre de la recepte et dépense du Bureau de Charité du lieu des Baussels, établi par Monseigneur l'évêque d'Alais le 1er juillet 1688 », de 1689 à 1815 (un petit registre coté « n° 4 »).

Divers papiers antérieurs à la Révolution, parmi lesquels nous signalerons une reconnaissance au marquis de Roquefeuil, par la communauté de Moulès, notamment pour « le patus et bois de Bannes », dont elle jouit en commun avec la communauté de Ganges (20 juillet 1752).

Olmet-et-Villecun. — A la mairie de Villecun, les compois n'existent plus. — Nous n'y avons retrouvé que les baptêmes, mariages et sépultures — 1. de 1656 à 1792, pour la paroisse de Villecun ; — 2. de 1665 à l'an IV, pour la paroisse d'Olmet.

Oupia. — A Oupia, les papiers antérieurs à la Révolution ont été classés et reliés en 17 volumes, vers 1900, sous l'administration de M. Saisset, maire, par M. Aïn, alors instituteur et secrétaire de la mairie :

AA. — 1 vol. contenant 13 pièces, parmi lesquelles la traduction d'une transaction (dont la date manque) entre le seigneur et les habitants, au sujet des corvées dues audit seigneur par lesdits habitants, en raison du droit de dépaissance à eux concédé.

BB. 1. — « Administration municipale, 1er vol., 1629 à 1699 » : — délibérations diverses de 1624 à 1698 (32 pièces, numérotées 1 à 32).

BB. 2. — « Administration municipale, 2me vol., 1700 à 1750 : — délibérations diverses (pièces numérotées 33 à 109).

BB. 3. — « Administration municipale, 3me vol., 1750 à 1770 » (pièces numérotées 110 à 124).

BB. 4. — Id., 4me vol., 1770 à 1789 (pièces numérotées 125 à 143).

CC. 1. — « Coppie du compoix d'Oupia, fait en l'année 1604 ».

CC. 2. « Compois [dit de 1720] du lieu d'Oupia, diocèse de St-Ponts-de-Thomières, suivant les nouvelles confrontations prises sur le plan de cette terre qui fut levé en 1720 et l'allivrement pris du compois moderne dudit Oupia, fait en l'année 1604, suivant l'adaptation qui a été faite dudit compois sur ledit plan ».

CC. 3 et 4. — « Livre de compois terrier de la communauté d'Oupia » (1774?).

CC. 5. — « Plan géométrique de la Seigneurie de la communauté d'Oupia, 1774 » (atlas de 27 plans).

CC. 6. — Autre atlas contenant des plans du XVIIIme siècle, intitulé : « Plan cadastral de la commune d'Oupia ».

CC. 7. — « Brevette du compois de la communauté d'Oupia, pour l'année 1786 ».

CC. 8. — « Comptabilité. Impôts. 1er vol. 1646 à 1699 » (pièces diverses, numérotées 1 à 103).

CC. 9. — « Comptabilité. Impôts. 2me vol. 1700 à 1730 » (pièces diverses, numérotées 104 à 206).

CC. 10. — Idem, « 3me vol. 1730 à 1763 » (pièces numérotées 207 à 289).

CC. 11. — Idem, « 4me vol. 1760 à 1790 » (pièces numérotées 290 à 392).

CC. 12. — « Compois de 1774. Servitudes. Mutations » (1 vol. contenant 3 pièces cotées HH. 1 à HH. 3).

DD. 1. — « Propriétés communales » (1 vol. contenant diverses pièces numérotées 1 à 36) : — « fondation du Purgatoire d'Oupia » (1541, 1558); — réparations à l'église, au pont, à la maison presbytérale, etc.

EE. 1. — « Étape, 1er vol. avant 1760 » (pièces diverses numérotées 1 à 129).

EE. 2. — « Étape, 2me vol., 1760 à 1773 » (pièces numérotées 130 à 217).

EE. 3. — « Étape, 3me vol., 1773 à 1787 » (pièces numérotées 218 à 306).

FF. 1. — 1 vol. coté : « Procès sur la transaction de 1278, corvées », et contenant également d'autres procès (total des pièces

du volume : 60, dont les 14 premières pour le procès des corvées) ; — procès des biens nobles et ruraux ; — procès de la communauté contre Me Pierre Béziers, curé d'Oupia.

GG. 1. — Baptêmes, mariages et sépultures, de 1712 à 1759.

GG. 2. — Idem, de 1760 à 1792.

GG. 3. — « Cultes. Instruction publique. Bureau de bienfaisance jusqu'en 1830 » (pièces diverses numérotées 1 à 72) ; — « fondation du Purgatoire d'Oupia », aumône des pauvres, etc.

HH et II. — Récoltes, sécheresses, populations, fêtes publiques, etc. (1 vol. : pièces diverses cotées HH. 1 à 28 et II. 1 à 10).

Plaissan. — A Plaissan : — 1. un compoix du XVIIme siècle, avec mutations, coté : « compoix, 1673-1743 » ; — 2. un autre « compoix du lieu et terroir de Plaissan, authorisé... le 29 mai 1782 » (un reg.) ; — 3. une « brevète du compoix de Plaissan » (1782) ; — 4. un atlas : « plan du lieu de Plaissan » (1782) ; — plus, un volume de baptêmes, mariages et sépultures, de 1676 à 1792.

Les Plans. — Les archives anciennes de la commune des Plans, — « archives classées par MM. Maurice Fabre père, archéologue à Roujan, et Albert Fabre fils, architecte à Montpellier », en 1892, au temps de « M. Ulysse Lavagne, maire », sont en partie reliées, en partie enliassées, — le tout muni d'une numérotation.

Le classement opéré par MM. Fabre père et fils ne se réfère aucunement au cadre officiel. Il n'en a pas moins assuré la conservation de ce fonds d'archives, relativement assez important. Nous noterons un certain nombre d'articles, en reproduisant les cotes et les numéros d'ordre de MM. Fabre :

1 à 3. « Mande royale », des années 1578 à 1686, 1709 à 1760 et 1765 à 1791 (trois liasses).

4 et 5. « Formulaires des tailles » (deux liasses).

6 et 7. « Levée et répartition de la taille sur les contribuables », de 1630 à 1649 et de 1651 à 1675 (deux liasses).

8 et 9. « Comptes des collecteurs », de 1644 à 1683 et de 1705 à 1759 (deux liasses).

10 à 14. « Comptes des Consuls », de 1598 à 1619, de 1625 à 1640, de 1644 à 1660, de 1661 à 1666 et de 1667 à 1683 (cinq liasses).

15. « Imposition des tailles, préambules » (une liasse).

16. « Tailles extraordinaires », de 1631 à 1666 (une liasse).

17. « Comptes divers pour procès, emprunts et autres » (une liasse).

18. « Procès entre la communauté et la famille Lavagne » (deux liasses).

19. « Procès et transactions » (une liasse).

20. Délibérations (trois liasses) : — de 1604 à 1684, — de 1678 à 1684, — de 1739 à 1761.

21. « Compois le plus ancien, XVIme siècle », en langue d'oc (un registre). — 21 B. « Compois, familles éparses, table des contribuables, XVIme siècle » (une liasse).

22. « Libre des estimations pour le compois, 1604 » (un registre). — 23. « Libre du compois-matrice, 1604 » (un registre). — 24. « Libre de compois et cadastre, 1604 (un registre).

25. « Libre du compois et cadastre, 1644 » (un registre). — 26. « Libre du compois usuel, 1644 (un registre).

27. « Reconnaissances féodales des Plans, pour le vénérable Chapitre de l'église cathédrale de Lodève, faites et reçues par Me François Besombes, notaire royal et féodiste, demeurant à Montpellier » (un registre).

28. « Notes intéressantes. Compois diocésain [1633]. Révoltes contre les chanoines. Dégâts commis. Prêtre secondaire. Plantation de bornes entre Joncels et les Plans. Etat des dettes. Moulin à huile. Notes d'un curé. Organisation d'une compagnie par le sieur du Cros de Fozières, en 1632, pour suivre Gaston d'Orléans. Sentence arbitrale », etc. (une liasse incomplète).

50 à 63. « Déclarations des possessions. 1791 » (seize liasses).

101. Baptêmes, mariages et sépultures, de 1725 à 1792 (un registre). — A noter dans ce volume, en date du mois de décembre 1767 : le mortuaire, l'éloge et l'épitaphe de Jean Hugounenc, qui « pendant l'espace de 35 ans .... a régi les écoles de cette paroisse. »

A noter encore une liasse d'« Inventaires des archives de la commune des Plans » (1666, 1773, 1790 et 1848).

Le Poujol. — Les archives communales anciennes du Poujol sont ainsi composées :

BB. — Délibérations communales : — 1. de 1742 à 1756 (reg.) ; — 2. de 1762 à 1766 (reg.) ; — 3. de 1767 à 1772 (reg.) ; — 4. de 1773 à 1778 (reg.) ; — 5. de 1787 à 1789 (2 cahiers).

CC. — 1. Compois du terroir ou tailhable del loc del Pujol » (1574). — 2. « Livre servant à faire les muances et échangemens du compoix de la terre foraine du Poujol, en conséquence du nouveau compoix fait en l'année 1699 ».

GG. — Baptêmes, mariages et sépultures (12 reg.) : — 1. de 1663 à 1672 ; — 2. de 1673 à 1679 ; — 3. de 1680 à 1702 ; — 4. de 1703 à 1712 ; — 5. de 1713 à 1722 ; — 6. de 1723 à 1732 ; — 7. de 1733 à 1742 ; — 8. de 1743 à 1752 ; — 9. de 1753 à 1762 ; — 10. de 1763 à 1772 ; — 11. de 1773 à 1782 ; — 12. de 1783 à 1792.

Il existait en outre, aux archives communales du Poujol, neuf « registres de procès-verbaux » (de 1653 à 1792) et quelques liasses, provenant de l'ancienne juridiction dudit lieu (réintégrés aux Archives départementales).

Poujols. — A Poujols : un volume de baptêmes, mariages et sépultures, de 1736 à 1793, et un volume de compois, du commencement du XVIIme siècle ; — plus, un registre et un stock de paperasses de comptabilité, que j'ai triées et qu'il serait pratique de déposer aux Archives départementales.

Le Puech. — Nous n'avons retrouvé, au Puech, que — le « Troisième registre des naissances, mariages et décès du village du Puech, commençant en l'an 1718, finissant en l'an 1758 (n° 3) » (un registre en très bon état), — le « Quatrième registre des naissances, ... commençant en l'an 1759 et finissant en l'an 1792 (n° 4) » (registre également en très bon état), — et un compois de 1642 (en partie en mauvais état).

Les Rives. — Les archives anciennes de la commune des Rives comprennent : — CC. 1. « Nouveau Compois » de 1669 (en très bon état) ; — CC. 2. « Coppie du Compoix nouveau » de 1669, avec les mutations (en mauvais état ; à restaurer) ; — CC. 3. une brevette du XVIIIme siècle ; — GG. de 1673 à 1792 (cahiers réunis en un cartonnage sommaire). — Les Délibérations commencent à l'an II.

Saint-André-de-Sangonis. — Mon sous-archiviste, M. Naud, a terminé il y a quelques mois, le classement (en dehors de ses heures de service) des archives anciennes et modernes de la Ville de Saint-André-de-Sangonis. Si mes souvenirs sont exacts, les documents ainsi mis en ordre remplissent 70 portefeuilles.

Saint-Bauzille-de-Putois. — M. Baudoin, maire de Saint-Bauzille-de-Putois, a commencé la mise en ordre des archives anciennes de sa commune. Ces archives sont importantes. Nous mentionnerons spécialement :

BB. un lot considérable de délibérations du XVIIIme siècle (en cahiers, à classer et à relier);

CC. 1. « Compès de Sainct-Bauzely-de-Putueis, diocèse de Montpeiller, faict à Melguer par Jacques Blanc, du dict Melgnel » (1567): — CC. 2. Compois de 1743; — CC. 3. « Addition au compoix moderne de la communauté du lieu de Saint-Bauzille-de-Putois »; — CC. 4. « Brevette contenant en total l'allivrement des compeziés au compoix du présent lieu de Saint-Beauzile-de-Putois, fait ce 3me octobre 1743 »; — brevettes diverses (à classer et à relier); — pièces diverses de comptabilité du XVIIIme siècle (à classer);

FF. Pièces d'un procès entre la communauté et M. de Saint-Roman, seigneur de La Roque, au sujet du bois communal dit le Petit Patus ;

GG. Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. (cahier momentanément égaré ??) ; — 2. (cahier coté « N° 2 ») de 1598 à 1616 ; — 3. (registre) de 1650 à 1757 ; — 4. de 1658 à 1691 ; — 5. de 1699 à 1735 ; — 6. de 1735 à 1749 ; — 7. de 1757 à 1776 ; — 8. de 1774 à 1792.

Saint-Christol. — La mairie de Saint-Christol ne possède plus, en fait d'archives anciennes, que les Délibérations de 1782 à 1783; — et un compois de 1765.

M. Cournet, secrétaire de la mairie depuis près de 25 ans, n'a jamais vu les dix registres de baptêmes, mariages et sépultures, allant de 1638 à 1791, qui sont mentionnés dans l'inventaire de 1843.

Saint-Étienne-de-Gourgas. — A Saint-Étienne-de-Gourgas : — un compois de 1769 (un volume en bon état) — et huit volumes de

baptêmes, mariages et sépultures ; — 1. de 1692 à 1702 ; — 2. de 1703 à 1712 ; — 3. de 1713 à 1726 ; — 4. de 1727 à 1737 ; — 5. de 1738 à 1749 ; — 6. de 1754 à 1763 ; — 7. de 1764 à 1780 ; — 8. de 1780 à 1801.

Saint-Félix-de-l'Héras. — La mairie de Saint-Félix-de-l'Héras ne possède, en fait d'archives anciennes, que des actes paroissiaux de 1677 à 1792, et un compois de 1671.

Saint-Jean-de-Fos. — M. J. Sahuc, archiviste bénévole de l'arrondissement de Saint-Pons, a fait don aux Archives départementales de l'Hérault d'un document, en date du 17 mai 1686, contenant l'inventaire « ..... des actes, titres et documants, appartenants à la communauté du lieu de Saint-Jean-de-Fos, quy sont dans les archives de l'hostel-de-ville » du dit lieu.

Saint-Jean-de-la-Blaquière. — La Mairie de Saint-Jean-de-la-Blaquière ne possède pas de baptêmes, mariages et sépultures, antérieurs à 1792, ni de délibérations antérieures à 1837. Les archives communales anciennes se composent de — 1° un compois du XVIIme siècle (dérelié, dont le commencement et la fin sont en très mauvais état) ; — 2° un recueil de plans (en assez bon état), correspondant à ce compois ; — 3° des brevettes de 1751 et de 1785 ; — 4° quelques papiers du XVIIIme siècle (comptabilité et autres pièces relatives à la fontaine, à l'horloge, au presbytère, etc.).

Saint-Martin-de-Larçon. — Au cours du triage des anciens papiers de la Sous-Préfecture de Saint-Pons, nous avons retrouvé une copie du compois de Saint-Martin-de-Larçon de 1667. Cette copie a pris place dans notre série E.

Saint-Martin-des-Combes. — Pas autre chose, en fait d'archives anciennes, à la mairie de Saint-Martin-des-Combes, qu'un compois de 1667.

Saint-Michel. — Nous avons rencontré à la mairie de Saint-Michel : — un volume de baptêmes, mariages et sépultures, de 1692 à 1793, — et pour la série CC. : trois articles, savoir : — 1. Compois du XVIme siècle (1586) ; — 2. un autre « compès syve

cadastre des terres des habitans de Saint-Michel-d'Alajou » (copie du précédent, suivi du « rolle des collecteurs de Saint-Michel » de 1597 à 1714; — 3° un autre compois, du XVIIIme siècle. — Ces trois compois ont été déposés aux Archives départementales.

Saint-Pons-de-Thomières. — Parallèlement à l'impression de l'inventaire des *Archives de l'ancien évêché de Saint-Pons,* dont j'ai parlé plus haut, l'archiviste départemental prenait périodiquement le train pour Saint-Pons et s'installait à l'hôtel-de-ville, dans la salle qui a été récemment attribuée aux archives municipales et aux archives hospitalières.

Là, mal protégé contre la malpropreté du lieu par la blouse professionnelle, il triait les piles de paperasses modernes, jetées par terre pêle-mêle et au milieu desquelles, malgré le voisinage de la police municipale, certains quadrupèdes locaux s'étaient permis des stations..... plutôt irrespectueuses.

De ces archives modernes, deux parts ont été faites : l'une est d'ores et déjà bonne pour le pilon ; l'autre devra être reprise en vue d'un classement définitif ; dans cette dernière part, des suppressions me paraissent pouvoir, sans inconvénient, être décidées par l'autorité municipale.

Saint-Privat. — A la mairie des Salces (chef-lieu de la commune de Saint-Privat), nous avons rencontré : — un compois de 1694 (deux volumes, en très bon état), — et quatre volumes de baptêmes, mariages et sépultures : 1. de 1645 à 1695 ; — 2. de 1645 à 1699 ; — 3. de 1701 à 1753 ; — 4. de 1750 à 1792.

A la suite de notre première visite, M. Joseph Puel, instituteur et secrétaire de la mairie, a trié toutes les archives modernes. Au cours de cette opération, il a retrouvé environ 25 pièces antérieures à la Révolution, qui ont été déposées aux Archives départementales.

Saint-Sériès. — La commune de Saint-Sériès possède :

BB. — 1. « Livre des Délibérations de Saint-Seriez », de 1741 à 1761 ; — 2. Délibérations, de 1777 à 1830 ;

CC. — 1. « Compois du lieu de St-Seriez, diocèse de Montpellier, fait par moy François Mazauric, arpenteur, du lieu du Cayla,

diocèse de Nismes, en l'année 1734 ; authorisé par Nos Seigneurs de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpelier, le 18e janvier 1738 » ; — 2. « Brevet et estimette du lieu de Saint-Seriez, faitte sur le nouveau compois (1) en l'année 1738 » ; — 3. « Fragment de compte consulaire (1737) ;

GG. — Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1676 à 1772 (un registre) ; — 2. de 1772 à 1791 (trois cahiers) : — les articles GG. 1 et 2 seraient à relier en un seul volume.

Saussines. — A Saussines, j'ai trouvé, — comme série CC. : un compois de 1644 et un autre de 1681 ; — pour DD. : une petite liasse de déclarations de défrichements (de 1778 à 1791), — et pour GG. : quatre volumes, savoir : 1. de 1692 à 1733 ; — 2. de 1734 à 1752 ; — 3. de 1753 à 1772 ; — 4. de 1773 à 1792. — Les délibérations communales ne commencent qu'en 1822.

Sauvian. — Bon fonds d'archives anciennes à Sauvian (délibérations, compois, plans, comptabilité, etc.) :

BB. — Délibérations : — 1. de 1682 à 1691 ; — 2. de 1703 à 1710 (ce volume comprend un cahier de GG., années 1709-1710, dans lequel se trouvent des détails sur l'hiver de 1709) ; — 3. de 1723 à 1732 ; — 4. de 1733 à 1742 ; — 5. de 1743 à 1752 ; — 6. de 1753 à 1762 ; — 7. de 1763 à 1768 ; — 8. de 1768 à 1772 ; — 9. de 1773 à 1782 ; — 10. de 1783 à 1789 ; — 11. de 1789 à 1793 ;

CC. — 1. Compois de 1540 (que M. le Maire m'a promis de faire relier) ; — 2. Compois sans date (antérieur à 1742) ; — 3. Compois de 1760 ; — 4. Supplément au compois de 1760 ; — 5. « Minute de compoix de Sauvian pour les habitans forains » (s. d.) ; plus, un autre cahier de compois (s. d.) ; — 6. Atlas [du compois de 1760] ; — 7. Copie (s. d.) de l'atlas du compois de 1760 ; — 8. « Livre des deniers imposés au lieu de Sauvian. » (1638) ; — 9. Pièces diverses de comptabilité (de 1783 à 1785) ;

DD. — Un dossier (ancien et moderne) concernant la fontaine publique et remontant à 1680.

---

(1) « L'ancien [compois] ayant été brûllé, lors de l'incendye faitte par les Huguenots en 1703 » (Archiv. comm. de Saint-Seriès, BB. 1, fol. 8 r°).

GG. Baptêmes, mariages et sépultures; — 1. de 1693 à 1705 (plus, un cahier volant pour l'année 1689); — 2. de 1690 à 1712 (inclus dans la reliure un cahier de Délibérations des années 1701 à 1703; cf. BB. 2); — 3. de 1713 à 1723; — 4. de 1723 à 1733; 5. de 1733 à 1742; — 6. de 1743 à 1750; — 7. de 1753 à 1762; — 8. de 1763 à 1772; — 9. de 1773 à 1782; — 10. de 1783 à 1792.

Sérignan. — Depuis que l'inventaire des importantes archives communales de Sérignan a été dressé, en 1772, par Me Sauret, féodiste de Béziers (un vol. in-folio, avec table), un nombre considérable de documents se sont perdus. Pour assurer la conservation de ceux qu'il a été possible de retrouver, la municipalité a suivi une méthode excellente et qui ne saurait trop être louée et proposée en exemple : — d'une part, elle a commencé à faire relier ceux qu'il importait de garder sur place, d'avoir toujours immédiatement sous la main (délibérations, état-civil d'avant la Révolution, etc.). — d'autre part, elle a *déposé aux archives départementales* ceux qui n'étaient susceptibles d'être consultés que par extraordinaire (compois du moyen âge, comptabilité de l'ancien régime, parchemins et papiers divers n'offrant plus guère qu'un intérêt historique).

Le fonds ancien conservé à Sérignan comprend, en outre du susdit inventaire de 1772 :

BB. 1. (coté à tort : « Délibérations de la communauté de Sérignan depuis 1578 jusques en 1582 ») : — « ayso es lo libre de memozias en lo cal es escrig l'an el jorn de totas las cartas que se fan, tocans al comu... e fonc comensat a XVI de abrial l'an MIIIIc XXXI »;

. BB. 2. (ancien n° 4). Délibérations de 1636 à 1661 ; — BB. 3. (anc. n°5). Id., de 1661 à 1667 ; — BB. 4 (anc. n° 6), de 1670 à 1673 ; — BB. 5. (anc. n° 7), de 1697 à 1712 ;

BB. 6. de 1653 à 1655 et des années II et III de la République (relié en 1900) ; — BB. 7. fragments de délibérations de 1713 et 1761 (cahiers dans un portefeuille) ;

BB. 8. (ancien n° 9). Délibérations, de 1721 à 1732 ; — BB. 9. (anc. n° 10), id., de 1732 à 1735 ; — BB. 10. (anc. n° 11), de

1735 à 1738; — BB. 11 (anc. n° 12), de 1738 à 1739; — BB. 12. (anc. n° 13), de 1739 à 1744; — BB. 13. (anc. n° 14), 1744; — BB. 14. de 1745 à 1749; — BB. 15. de 1751 à 1758; — BB. 16. de 1758 à 1762; — BB. 17. de 1762 à 1766; — BB. 18. de 1766 à 1769; — BB. 19. de 1788 à 1793;

GG. 1. (cahiers anciennement cotés n°s 1 à 7 et E. 1. à E. 6.). Baptêmes, mariages et sépultures, de 1591 à 1624 (en portefeuille); — GG. 2. (anciens n°s 8 et 9), de 1624 à 1668 (en portefeuille); — GG. 3. (anc. E. 9. et E. 10. et n°s 10 et 11), de 1633 à 1678 (en portefeuille); — GG. 4 (anc. n°s 12 à 17 et E. 11 à 16), de 1668 à 1686 (en portefeuille); — GG. 5. (anc. n°s 18 à 27), de 1686 à 1693 (en portefeuille); — GG. 6. de 1696 à 1718 (en portefeuille);

GG. 7. de 1719 à 1739; — GG. 8. de 1740 à 1757; — GG. 9. de 1758 à 1775; — GG. 10. de 1776 à 1792.

Dans le fonds de Sérignan déposé aux Archives départementales, nous signalerons spécialement :

Un «compois forain des terres que les habitans de Sérignan jouissent dans le terroir de Sauvian» (1398, en langue d'oc); — un compois de 1776 (grand in-folio); — «Recepte et dépanse des consuls» (de juin 1376 à mai 1377, en langue d'oc); — Recettes et dépenses communales de 1388 (en latin).

Siran. — Au cours du triage des anciens papiers de la Sous-Préfecture de Saint-Pons, nous avons retrouvé un «extrait du nouveau compois de la communauté de Siran» (1753). Ce document a pris place dans notre série E.

Sorbs. — A la mairie de Sorbs : — un registre d'anciens actes paroissiaux de 1713 à 1791, — et un compois de 1639.

Soubès. — La mairie de Soubès possède, en outre d'un vieux coffre, plein de vieux papiers en désordre (que je retournerai trier un de ces jours) : — un compois, avec mutations, du XVIIIme siècle (en mauvais état), — et cinq registres de baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1650 à 1673; — 2. de 1674 à 1731; — 3. de 1732 à 1756; — 4. de 1757 à 1783; — 5. de 1784 à 1792.

Soumont. — Nous avons vu à Soumont :

Quatre volumes en langue romane, cotés [de la main de l'archiviste Caulier] : — 1556, « registre des cotisations annuelles de la commune de Soumont », — « 1588, registre des cotisations annuelles des tailles de la commune de Soumont » ; — « 1538, compois de la terre de Soumont » ; — « 1601, ancien compois de la terre de Soumont » ;

Quatre autres volumes de compois, dont deux de 1637 et deux de 1696 ; — plus, un atlas, « plan de Somont », de 1781 ;

Les actes de baptêmes, mariages et sépultures ; — 1. de 1662 à 1744 ; — 2. de 1745 à 1792.

Depuis notre visite à Soumont, M. Dégou, instituteur et secrétaire de la Mairie, a trié les documents anciens épars dans les archives communales modernes. Il a ainsi retrouvé une « sentence arbitrale rendue entre les communes de Soumont et du Bosc, au sujet de la division de leurs terrains pour le droit de pâturage (datée du 28 janvier 1490) » et des copies de plusieurs pièces du XIVme siècle.

Usclas-du-Bosc. — Les archives communales anciennes d'Usclas-du-Bosc se réduisent aujourd'hui à *deux feuillets* de baptêmes, mariages et sépultures, des années 1748 à 1751, que l'on a reliés en tête du registre des naissances de 1793 à 1830.

Vendres. — Les archives anciennes de la commune de Vendres forment plusieurs séries importantes :

BB. — Délibérations : — 1. de 1632 à 1640 ; — 2. 1641 à 1652 ; — 3. de 1653 à 1668 ; — 4. de 1669 à 1673 ; — 5. de 1673 à 1678 ; — 6. de 1679 à 1687 ; — 7. de 1688 à 1694 ; — 8. de 1694 et 1695 ; — 9. de 1695 à 1703 ; — 10. de 1703 à 1909 ; — 11. de 1710 à 1716 ; — 12. de 1716 à 1720 ; — 13. de 1721 à 1725 ; — 14. de 1726 à 1730 ; — 15. de 1731 à 1737 ; — 16. de 1738 à 1742 ; — 17. de 1743 à 1747 ; — 18. de 1748 à 1752 ; — 19. de 1753 à 1762 ; — 20. de 1763 à 1772 ; — 21. de 1772 à 1782 ; — 22. de 1783 à 1792.

CC. — 1. « Compois fait au lieu de Vendres le 20 décembre 1438 » (en langue d'oc) ; — 2. Compois de 1604 ; — 3. Autre compois, incomplet et sans date (vraisemblablement de 1604 ; en tout

cas, antérieur à 1632); — 4. Autre compois [1673?]; — 5. « Matrice du lieu de Vendres, fait l'année 1740 » ; — 6. Comptabilité consulaire de 1377 (en langue d'oc), compois du XVIme siècle, etc.; — 7. Comptabilité consulaire de 1383 (en langue d'oc); — 8. Dettes de la communauté de Vendres (1670); — 9. « Rellation de l'estimation des biens que la communauté de Vendres a baillé à leurs créanciers la présent année 1671 » ; — plus, un stock de papiers de comptabilité, etc., dont M. le Secrétaire de la Mairie m'a promis d'entreprendre le classement.

FF. — 1. Procès de 1326. — 2. Enquête au sujet du droit de pâturage prétendu par les habitants de Vendres dans le terroir de Saint-Bauzille-d'Esclassan (1498).

GG. — Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1646 à 1672; — 2. de 1673 à 1682; — 3. de 1673 à 1702; — 4. de 1703 à 1712; — 5. de 1713 à 1725; — 6. de 1723 à 1732; — 7. de 1733 à 1742; — 8. de 1743 à 1752; — 9. de 1753 à 1762; — 10. de 1763 à 1772; — 11. de 1773 à 1782; — 12. de 1783 à 1792.

Villetelle. — Les archives anciennes de la commune de Villetelle se bornent à trois articles de baptêmes, mariages et sépultures : — GG. 1. de 1647 à 1776 (un cahier), avec des notes de diverses dates, dont deux inventaires du mobilier de l'église et un « livre de l'estat des âmes, dressé par moy Jean Begue, prêtre et curé en l'église paroissielle Saint-Géraud de Villetelle, l'année 1668 » ; — GG. 2. de 1675 à 1691 (un cahier) ; — GG. 3. de 1692 à 1792 (un registre).

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Je me propose de procéder, à l'automne ou au printemps prochain, à la révision — et si la chose ne doit pas demander trop de temps, — à la rédaction d'un répertoire sommaire des anciennes archives hospitalières de Saint-Pons, aujourd'hui déposées à l'hôtel-de-ville.

BUDGET DES ARCHIVES.

Par suite des diverses décisions, prises, dans ses dernières sessions, par le Conseil Général, le budget des Archives de l'Hérault est aujourd'hui ainsi établi :

Article 1er. Appointements du conservateur des archives et des employés auxiliaires :

l'archiviste.....	4.800f	10.900f	»
le sous-archiviste.....	3.500		
un employé	1.000		
un relieur.....	1.600		

Article 2. — Fournitures de bureau et achat de toiles pour les reliures.....	800	»
Article 3. — Publication de l'inventaire.....	1.200	»
Article 4. — Indemnité à l'Archiviste pour frais d'inspection des archives communales.....	250	»
Article 5. — Indemnité de logement à l'archiviste	600	»
Total du Chapitre X.....	13.750f	»

Je ne vois, pour le moment, aucune modification à apporter à ces chiffres.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'ajouter encore un mot à ce rapport pour remercier le Conseil Général de la bienveillance qu'il a témoignée, dans sa session d'avril 1907, à notre employé M. Léon Dumas.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du département de l'Hérault,

Jos. BERTHELÉ.

Montpellier, le 22 juillet 1907.

BIBLIOTHÈQUE I

10[illegible] mss. [illegible]

Collections de la So
des mss..., par Émile

BIBLIOTHÈQUE

Catal. de la bibl. d
Montpellier (1901, in-

ARCHIVES DÉPA

Archiviste : J. B

État général par fon
État sommaire..., se
Invent. somm..., sér
La Pijardière et Be
supplément [illegible]
Catal. des mss.... a
Sommaires historiqu
de Montpellier (clerg
Mém. de la Soc. arc
1851), p. 101-133.
Archiv. départ. de l

~~1. Dépôts annexes~~
~~pellier, fonds judic~~
~~(Cf. P. Catalan. La~~
~~dans le département d~~
~~1902, in-8)~~, [illegible]
~~de la Faculté.~~ Pc
Agde, Aniane. Bézie
~~archives des notaire~~

plémentaires. I-IV
administrative du
lution (1790-1793,
thelé (1889-1898,

Adresse précise des deux
Heures d'ouverture —
Fermeture pour vacances —
États sommaires partiel
Inventaires et Répertoire
Répertoires manuscrits
Fonds départementaux
ou en dépôt ailleurs
Tableaux de minut
Arch. comm. et hospit
s'il n'y a pas d'inve

Agde arch. comm. Inv. somm
Inv. somm. des cartul. m

Aniane arch. comm. Inv. somm. so
Les arch. mun. d'Aniane
Beziers arch. comm. Bibliogr. mo
Pezenas arch. comm. Inv. & doc. I
St Pons arch. comm. inv. somm
Lodeve arch. not. Hebrard not
n'y a-t-il pas d'arch. m

Je me permets d'attirer to
sur ma question touchant
annuels, les vôtres sont par
possible de voir à la Bibli
années ils ne sont pl

RAULT

RAULT

TE

NALES.
X,
NON.
MUNALES,
T.

LLOT, 9

BIBLIOTHÈQUE

10[illegible] mss. [illegible]

Collections de la S
des mss..., par Émile

BIBLIOTHÈQUE

Catal. de la bibl. d
Montpellier (1901, in-

ARCHIVES DÉP.

Archiviste : J. B

État général par fo
État sommaire..., *s*
Invent. somm..., *sé*
La Pijardière et B
supplément ~~sous pre~~
Catal. des mss....
Sommaires historiq
de Montpellier (*clerg*
Mém. de la Soc. ar
1851), p. 101-133.
Archiv. départ. de l

~~1) Dépôts annexes~~
~~pellier, fonds judic~~
~~(Cf. P. Catalan, La~~
~~dans le département d~~
~~1902, in-8°, au sou~~
~~de la Faculté.~~ 2) Po
Agde, Aniane, Bézie
~~archives des notaire~~

plémentaires. I-IV
administrative du d
lution (1790-1793,
thelé (1889-1898,

Adresse précise des deux
Heures d'ouverture —
Fermeture pour vacances —
États sommaires partiel
Inventaires et Répertoire
Répertoires manuscrits
Fonds départementaux
ou en dépôt ailleurs
Tableaux de minute
Arch. comm. et hospit.
s'il n'y a pas d'inv.

AULT

AULT

Agde arch. comm. inv. somm
inv. somm. des cartul. on

Aniane arch. comm. inv. somm. so
Les arch. mun. d'Aniane

TE

Béziers arch. comm. bibliogr. mo
Pezenas arch. comm. inv. sdoc. I
St Pons arch. comm. inv. somm

LES.

Lodève arch. not. Hebrard not.
n'y a-t-il pas d'arch. not.

ON.

NALES,

Je me permets d'attirer to
sur ma question touchant
annuels, les vôtres sont pas
possible de voir à la Bibli
années il ne pr.

OT, 9

dépôts { dépt. & Tour les Pins
— { = pas fermés durant les
— — vacances

's insérés dans les Rapports

, sous presse ou en préparation

accessibles au public

. non versés aux Archives

iers les notaires

. méritant d'être signalés même

ent. publics

1. sous presse ——— à la mairie ? oui
um. par Berthelé 1901, 4°. 67p.

ss presse
ier Caissan 1895
9. 1897. p. 270 — est-ce à la Bibl. & à la garde de M. Bau
par Berthelé (1907. 4. IV-264 p.)
-- par Sahuc (1895) est-ce à Bibl. & à la garde de M. Couz
ocial à Lodève, p. 64-92
um. joints à la Bibl. & à la garde de M. Cauvy o.

ut particulièrement votre attention
les renseignements à tirer des Rapports
ciles rares que il ne m'a pas été
othèque nationale depuis plusieurs
ns imprimés dans les volumes

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

SESSION D'OCTOBRE 1908

LE SERVICE

DES

ARCHIVES DE L'HÉRAULT

DURANT L'EXERCICE 1907-1908

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.

RÉCOLEMENTS DES ARCHIVES DE BÉDARIEUX, DE LUNEL, DE MARSILLARGUES, ETC.

TABLE MÉTHODIQUE DU CARTULAIRE DE CESSENON.

INDEX DES DIVERS RÉCOLEMENTS D'ARCHIVES COMMUNALES, PUBLIÉS DE 1892 A 1908 PAR L'ARCHIVISTE DE L'HÉRAULT.

MONTPELLIER,

J. LAURIOL, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, RUE COLLOT, 9

1908

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

SESSION D'OCTOBRE 1908

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service des Archives, dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1907-1908.

Local des Archives départementales. — Dans sa lettre en date du 30 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique vous a fait connaître les conclusions du rapport de M. Chevreux, inspecteur général des Archives, venu spécialement à Montpellier, au mois de mai, pour étudier à nouveau la question du local des Archives départementales de l'Hérault.

Ces années dernières, alors que personne ne songeait à la possibilité d'obtenir pour les archives le Grand Séminaire de Montpellier, — alors qu'il n'était question que de fournir aux archives le *supplément de local,* qui leur est si nécessaire, — et que l'on

n'avait pas encore eu l'idée de déménager *toutes les archives* pour affecter *tout notre local actuel* à l'agrandissement des bureaux de la Préfecture, — M. l'Inspecteur général avait incliné vers l'attribution de l'ancien Évêché de Montpellier aux Archives départementales, *à titre d'annexe.*

« Il estimerait aujourd'hui de beaucoup préférable, à tous les » points de vue, le transfèrement du dépôt dans l'ancien Grand » Séminaire, vaste ensemble de constructions capables de suffire » à tous les besoins actuels du service et à ses accroissements futurs, » dans toutes les conditions désirables d'aménagement, d'économie, » d'isolement et par suite de sécurité. » — Tel est aussi, Monsieur le Préfet, « votre propre sentiment et celui du Conseil Général. »

Dans sa délibération du 7 mai dernier, le Conseil Général a sollicité de l'État, — par application de l'article 6 de la loi du 13 avril 1908, — *la concession gratuite* de l'ancien Grand Séminaire au profit du Département.

M. le Ministre des Finances, qui, dans sa dépêche du 20 décembre 1907, avait « rappelé que *les principes de la législation domaniale s'opposent à une cession gratuite* », a persisté dans cette manière de voir, même après la promulgation de la loi du 13 avril, et dans sa lettre du 3 septembre dernier, il déclare que « le Département ne pourrait obtenir la libre disposition de l'ancien Grand Séminaire de Montpellier *qu'au moyen d'une acquisition à titre onéreux* et après déclaration régulière d'utilité publique »; — il ajoute que « toutefois, pour tenir compte, dans la plus large mesure, de *toutes les circonstances qui militent en faveur du département* », il « autorise l'administration des Domaines à traiter *moyennant le prix de 100,000 francs;* mais ce prix constitue l'extrême limite du sacrifice qui puisse être consenti par l'État. »

Il est certain que l'article 6 de la loi du 13 avril 1908 dispose seulement que les immeubles visés par le nouveau texte « *pourront* être affectés ou concédés gratuitemeut », que la concession en est *facultative* et non obligatoire; — mais il est certain aussi que la concession demandée à l'État par le Conseil Général serait — je cite textuellement la lettre ministérielle du 3 septembre — « *non seulement justifiée*, mais impérieusement *commandée* » : 1° par « *la situation très lourdement obérée...* du Département à gratifier »; 2° par « *l'intérêt public...* de l'institution dont il s'agit d'assurer le fonctionnement. » — « En ce qui concerne spéciale-

ment la demande du Conseil Général de l'Hérault, les diverses circonstances dont la réunion peut, d'après les principes ci-dessus exposés, autoriser le Gouvernement à user de la faculté exceptionnelle que lui accorde l'article 6 de la loi de 1908 » se *rencontrent parfaitement* dans l'espèce.

Vous avez l'intention, Monsieur le Préfet, de proposer au Conseil Général d'examiner s'il n'y aurait pas lieu *d'insister auprès de M. le Ministre des Finances*, pour obtenir l'affectation gratuite, sollicitée au mois de mai dernier. Le Département de l'Hérault va se trouver dans l'obligation de faire face à des dépenses très considérables en matière d'assistance publique. La concession gratuite de l'ancien Grand Séminaire ne porterait « aucun préjudice à la collectivité des citoyens » et elle servirait au mieux « les intérêts généraux » du Département, — en même temps que ceux de l'Etat.

Les Archives départementales (ainsi que l'écrivait en 1890 un haut fonctionnaire du Ministère de l'Instruction publique) « sont une *propriété publique nationale* ». — « Cette propriété nationale est *confiée aux départements*, qui, en retour de la jouissance, ont la charge de la conservation ». — Mais, dans la crainte « que le Département, subvenant aux frais de la conservation des Archives, ne finît par s'en croire propriétaire », le règlement général, émanant du Ministère de l'Intérieur, en date du 6 mars 1843, « a voulu que de temps en temps l'*État rappelât son droit.* » Ce rappel des droits de l'État se manifeste notamment par une intervention de M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines à chaque aliénation de papiers périmés. Nos fonds anciens, si appréciés, si consultés, sont d'un caractère beaucoup plus national que départemental. Et dans nos séries modernes, combien grande est la part propre de l'État !

Combien grande surtout la part de l'État dans tous les papiers, pour l'hospitalisation desquels nous manquons d'espace ! — National, cet ensemble de documents judiciaires anciens, conservés à la Cour d'Appel, dont il nous a été jusqu'ici impossible, faute de place, d'accepter le versement. — Nationales, « les minutes de tous les rapports des Procureurs généraux adressés à la chancellerie antérieurement à l'année 1855, ainsi que tous les documents qui ont servi à les établir », dont nous avons été invités à opérer « le transfert dans les Archives départementales », par lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique *du 19 mai 1908*. — Nationale, cette

fournée de 2,033 registres, à laquelle M. le Directeur général de l'Enregistrement, *le 8 août dernier*, vous a prié, Monsieur le Préfet, de vouloir bien réserver bon accueil, en exécution de l'article 34 de la loi de finances du 31 décembre 1907. — Nationale également toute cette paperasse de la Trésorerie générale, dont nous sommes obligés depuis plusieurs années de refuser les versements.

L'État vient au secours des départements et des communes pour les chemins, les écoles, etc., etc. Il doit trouver très naturel que le Département de l'Hérault ait recours à lui pour des archives, qui sont aussi nationales que départementales !

En attendant, le besoin d'agrandissement (que je signale tous les ans *depuis 1902*) se fait de plus en plus sentir. Nous en sommes réduits *à empiler* les versements dans les couloirs de notre salle de l'entresol. Et vous savez, Monsieur le Préfet, à quoi aboutit l'empilement : c'est le désordre qui envahit la maison !

Dans les conditions actuelles, nous pouvons assurer la *conservation* des derniers dossiers versés. Quant à leur *classement* et à leur *communication*, je suis dans l'obligation *de faire toutes réserves :* ..... « à l'impossible, nul n'est tenu ! »

Classements. — L'attention de MM. les Inspecteurs généraux des Archives s'était portée à plusieurs reprises sur un vaste lot de paperasses modernes (33 rayons, contenant 264 portefeuilles), rubriqués provisoirement sous la cote : série Z.

La plupart de ces documents concernaient des affaires sans suite; on y trouvait également de nombreuses correspondances de l'an VIII à 1890. Les pièces présentant quelque intérêt ont été classées dans les diverses séries modernes ; le restant a été mis de côté, après vérification, en vue de la prochaine vente de papiers périmés.

Inventaire. — Le principal de notre travail d'inventaire de cette année a été la continuation de la rédaction des fiches, en vue de la table analytique générale des quatre volumes composant l'inventaire de notre fonds de l'Intendance de Languedoc.

L'impression du premier fascicule du tome IV des *Archives de la Ville de Montpellier*, — contenant la publication de l'*État et Description de la ville de Montpellier en 1768*, — est assez

avancée. La fin de ce très important document, et les notes qu'il conviendra d'y ajouter, seront imprimées en 1909.

La publication de l'inventaire du fonds Thésan se continue. Les dernières feuilles tirées et celles en épreuves concernent Boussagues, Graissessac, Le Poujol, Mourcayrol, Hérépian, Le Pradal, Minerve, Mourèze, Roquebrun, Cessenon, Espondeilhan, etc.

Recherches et communications. — Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 16 juillet 1907 au 13 juillet 1908, se sont élevées au chiffre de 2,356 (nos 2013 à 4369 du registre *ad hoc*).

Nos principaux travailleurs ont été : MM. Souchon, capitaine d'infanterie, à Montpellier; — Émile Bonnet, bibliothécaire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier; — Alexandre Vitalis, archéologue, à Lodève; — l'abbé Durand, docteur ès-lettres, curé d'Assas ; — Raffalli, sous-inspecteur des enfants assistés, à Montpellier; — Weiss, bibliothécaire de la Société du Protestantisme français, à Paris; — Saumade, maire de Fabrègues ; — Gross, lecteur d'Allemand, à Montpellier ; — Mlle Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier; — Coste, notaire, à Montpellier ; — Cabanis, sous-inspecteur de l'Enregistrement, à Montpellier; — Favas, propriétaire, à Montagnac; — Pierrot, conducteur des ponts et chaussées, à Montpellier; — Vigié, doyen de la Faculté de Droit de Montpellier; — Jean Guibal, étudiant à la Faculté de Droit de Montpellier; — l'abbé Rouquette, curé de Sussargues ; — Pugens, sous-inspecteur de l'Enregistrement, à Montpellier ; — Lescure, capitaine d'infanterie, à Lodève ; — Granier, instituteur, à Lunel ; — Henry, archiviste-paléographe, à Paris : — l'abbé Bougette, curé de Montblanc; — Paulet, avocat, à Paris ; — Audibert, professeur au Collège de Lodève ; — Fraïssé, conseiller général de Saint-Pons; — Olivier, maire de Claret ; — de Saporta, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ; — Berne, juge suppléant, à Montélimar; — l'abbé Savy, curé de Montferrier; — L.-G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; — Acher, étudiant, à Paris ; — Thomas-Piétri, archéologue, à Montpellier ; — P. Simon, étudiant, à Paris; — Sorre, professeur à l'École Normale de Montpellier; — Garrigues, agent-voyer, à Montpellier ; — Pagès, professeur à l'Ecole d'Agricul-

ture de Montpellier; — Falgairolle, archiviste de la ville de Vauvert ; — Thomas, professeur au lycée de Montpellier; — Fabrège, historien de Maguelone ; — Cassan, architecte, à Montpellier ; — Pons, agent-voyer d'arrondissement, à Montpellier ; — Pla, étudiant de la Faculté des Lettres de Montpellier; — Huriaux, président du Conseil d'Arrondissement, à Montpellier; — Banides, conducteur des ponts et chaussées, à Montpellier ; — marquis de Saint-Geniès, propriétaire, à Servian ; — Fernand Baumes, ancien étudiant à la Faculté des Lettres, à Montpellier ; — Ferrasse, conseiller général de Frontignan ; — Roucaute, principal du Collège de Pézenas ; — Martin, agent-voyer, à Montpellier ; — de Dienne, historien du Carladès ; — Jaffart, ancien chef de bureau du Ministère de la Guerre, à Montpellier ; — Montagne, conseiller général du canton de Pézenas ; — Casamajor, contrôleur des chemins de fer, à Montpellier ; — Kahn, rabbin, à Nimes ; — Vallery, instituteur, à Marsillargues ; — Mondou, conseiller général du canton de Florensac ; — Granat, avocat, à Montpellier : — Laborde, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier; — F. Rob-Trilhe, bénédictin, à Paris; — Mercier-Castelnau, avocat, à Montpellier ; — Dutil, agrégé d'histoire, à Toulouse ; — Rouquet, président du bureau de bienfaisance de Montpellier ; — Wilhelm Wiederhold, professeur de philologie, à Berlin ; — Saussol, docteur en médecine, à Montpellier ; — Rodet, directeur de l'Institut de Grammont ; — Averous, instituteur, à Montpellier ; — Rist, professeur à la Faculté de Droit, à Montpellier ; — Laborderie-Boulou, chargé de cours à la Faculté de Droit de Montpellier ; — Pasquet, professeur départemental d'agriculture, à Montpellier ; — Bénézeth, ingénieur, à Montpellier ; — Terrier, généalogiste, à Paris ; — Justin, conseiller général du canton de Claret ; — Despetits, ingénieur-agronome, à Montpellier ; — etc.

Expéditions. — Du 1er janvier à la fin de décembre 1907, les expéditions faites aux archives départementales ont produit la somme de 3 fr. 75 c., qui a été versée à la Trésorerie générale, le 31 décembre 1907 (récépissé N° 34,039).

Vente des Publications départementales. — Durant la même période, la vente des publications géologiques de M. de Rouville, de l'inventaire de l'Intendance et d'un volume de

Guillaume Durand, a produit la somme de 42 fr. 70 c., qui a été également versée à la Trésorerie ledit jour 31 décembre 1907 (récépissé N° 34,038).

Vente de papiers périmés. — Nous pensons pouvoir faire au mois de novembre ou de décembre 1908 une nouvelle vente de papiers périmés, — environ 10,000 kilos, comme dans nos ventes antérieures.

Versements. — Les quelques versements qu'il nous a été possible de classer, sont les suivants :

Conseil de Préfecture :

le 4 décembre 1907..... ...	68 liasses.
le 31 décembre 1907.....	48 »
Total.....	116 liasses.

Ces documents ont été répartis en portefeuilles, portant : 1° des cotes de séries ou sous-séries ; 2° des sommaires et des dates, et classés, la plupart définitivement, les autres provisoirement, avec renvois à son répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire N° 4857 à 4973).

Nous avons en outre, accordé l'hospitalité, — *en les empilant à terre*, entre les travées de notre salle de l'entresol, — à près de 2,300 dossiers (dont certains très volumineux) provenant de la 1re, de la 2me et de la 3me divisions, ainsi que du greffe du Conseil de Préfecture.

Ces empilements ont été faits par les soins et sous la responsabilité de MM. les Chefs de division, — sans bordereaux, sans inscription au répertoire d'entrée, — et sans aucun engagement de l'archiviste, en ce qui concerne leur classement et leur communication. — Nous verrons à les mettre en ordre, quand l'administration aura fourni aux Archives départementales le supplément de local indispensable.

Dons. — M. Hamelin, aujourd'hui un des directeurs de l'Imprimerie Générale du Midi, à Montpellier, nous a fait don de quatre registres mss., provenant de l'ancienne imprimerie Hamelin frères, et concernant :

1° les « Ouvrages de ville sortis de l'imprimerie de Madame Veuve Picot, depuis le 1er janvier 1822 » jusqu'au 21 octobre 1823 ;

2° idem, « depuis le 1er novembre 1823 », jusqu'au 23 octobre 1828 ;

3° les Impressions diverses exécutées par les successeurs de la Veuve Picot, du 4 août 1862 au 28 juin 1903 ;

4° le « Catalogue général des livres » composant la bibliothèque [d'un ancien curé de la paroisse Saint-Denis de Montpellier, l'abbé Martin, d'Agde].

Dépôts. — Les municipalités de Fouzilhon, de Neffiès, du Pradal, de Saint-Geniès-de-Varensal, de Taussac et de Villemagne-l'Argentière, ont déposé divers documents non usuels, antérieurs à 1790. Vous en trouverez le détail, Monsieur le Préfet, dans la partie de ce rapport consacrée aux archives communales.

Personnel. — Nous avons eu le regret de voir disparaître, le 13 mai dernier, enlevé par une maladie de quelques jours, M. Samuel Sauveplane, qui, après avoir été longtemps chargé de la confection de nos portefeuilles, avait été nommé Relieur des Archives départementales, à partir du 1er janvier 1906.

En attendant qu'il nous fût possible de lui installer son atelier dans notre dépôt, nous l'avions occupé à diverses besognes courantes. Il avait été pour nous un collaborateur dévoué et affable, et nous avait rendu de réels services.

Budget. — Étant données les conditions dans lesquelles notre dépôt se trouve actuellement et les nécessités de réorganisation auxquelles il faudra songer, lorsque la question du local aura été tranchée, — j'ai pensé, Monsieur le Préfet, qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, de vous proposer le remplacement de M. Sauveplane.

Sa mort laisse libre un crédit de 1,600 fr. — Je vous serai très reconnaissant, à vous, Monsieur le Préfet, et à Messieurs les

Membres du Conseil Général, d'utiliser une partie de ce crédit pour améliorer la situation de notre employé M. Dumas, dont les appointements n'atteignent pas le traitement de début du dernier des huissiers de la Préfecture.

M. Dumas remplit chez nous des fonctions très variées, et il serait inexact de le considérer comme un simple garçon de bureau.

Spécialement chargé de la propreté de notre local, il a, en outre, la surveillance de la salle du public, et il est le collaborateur constant de M. Naud, sous-archiviste, pour les réponses au public, les recherches, les communications et la remise en place des documents.

ARCHIVES COMMUNALES

Bédarieux. — Les archives anciennes encore existantes de la ville de Bédarieux, — que j'ai remises en ordre et munies de lettres de séries et de numéros — forment un total de 49 articles, dont 46 registres. Un certain nombre de ces registres sont des recueils, constitués à la fin de l'ancien régime. Les pièces de procédure et de comptabilité, qui ne furent pas insérées alors dans ces recueils, n'existent plus. Il n'est pas sûr, d'autre part, que l'ensemble des recueils formés à cette époque nous soit parvenu sans lacune. — Voici un répertoire sommaire de ce qui s'est conservé.

Série AA : — Néant.

Série BB : — Douze registres.

BB. 1. Délibérations, comptabilité, etc., XVIIme siècle. Registre in-4°, papier. Recueil : — *a.* Provisions de l'office de viguier de Villemagne, Bédarieux et Taussac (1693) ; — *b.* Délibérations, du 1er janvier au 6 mars *1675* (folioté 1 à 24) ; — *c.* Délibérations, du 17 avril au 7 octobre *1644* (folioté 172 à 190) ; — *d.* Délibérations, du 19 au 23 mars *1653* (folioté 497 à 499, suite du fragment *g*) ; — *e.* Délibérations, du 2 avril au 6 mai *1653*, et règlements de compte, des 6 juin 1640 et 4 juin 1642 (folioté 300 à 306) ; — *f.* Délibérations, du 5 juillet *1648* au 10 avril *1650* (folioté 312 à 364) ; — *g.* Délibérations, du 26 juin *1650* au 30 janvier *1653* (folioté 465 à 496, cf. ci-dessus *d.*) ; — *h.* « Compte contenant recepte et despance de l'administration consulaire », du 22 juillet *1638* au 22 juillet *1639* (non folioté).

BB. 2. Délibérations, du 18 septembre *1667* à novembre *1673*. (Registre, in-folio, papier; folioté jusques fol. 325; sans rubrique).

BB. 3. Délibérations, du 27 *1699* au 26 octobre *1711*. (Registre, in-folio, papier; non folioté; sans rubrique).

BB. 4. Délibérations, du 15 avril *1712* au 1er novembre *1722*. (Registre, in-folio, 366 feuillets, papier; sans rubrique).

BB. 5. Délibérations, du 17 décembre *1715* au 1er janvier *1731*. (Registre, in-folio, 211 feuillets, papier; sans rubrique).

BB. 6. Délibérations, du 8 janvier *1761* au 12 juin *1771*. (Registre, in-folio, 246 feuillets, papier; sans rubrique).

BB. 7. Délibérations, du 3 mars *1776* au 29 décembre *1780*. (Registre, in-folio, 279 feuillets, papier; plus, une rubrique).

BB. 8. Délibérations et actes municipaux divers, du 31 décembre *1781* au 12 février *1784*. (Registre, in-folio, 147 feuillets, papier; plus, une rubrique).

BB. 9. Délibérations, du 2 février *1784* au 5 février *1786*. (Registre, in-folio, 130 feuillets, papier; plus, une rubrique).

BB. 10. Délibérations, du 10 février *1786* au 4 juillet *1788*. (Registre, in-folio, 148 feuillets, papier; plus, une rubrique).

BB. 11. Délibérations, du 13 juillet *1788* au 16 mai *1790*. (Registre, in-folio, 135 feuillets, papier).

BB. 12. Livrées des Consuls et des valets de ville; *1647-1779*. (Registre, in-folio; recueil de pièces, parchemin et papier).

Série CC : — Compois : — 10 registres.

CC. 1. Compois, de la fin du XVIme siècle ou du commencement du XVIIme (antérieur à 1632); avec mutations. (Registre grand in-folio; incomplet; à relier).

CC. 2. Compois de la fin du XVIme siècle ou du commencement du XVIIme; sans mutations. (Registre, grand in-folio; incomplet; à relier).

CC. 3. «Compoix du lieu de Bédarieux», autorisé par la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, le 7 mai *1660;* — « le présent compoix demeure annulé et de nul effect et valeur, tant par autre nouveau compoix faict en l'année 1663, arrest d'auto-

rization d'icelluy du 18 septembre 1664, que par deslibération du conseil général tenu au dit Bédarieux le 5me jour d'octobre de la dite année 1664». (Registre, grand in-folio, 187 feuillets, papier; plus, une rubrique alphabétique).

CC. 4. «Compoix du lieu et terroir de Bédarieux», autorisé par la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, le 18 septembre *1664;* avec mutations diverses du XVIIme siècle. (Registre, grand in-folio, 611 feuillets papier; plus, une rubrique alphabétique).

CC. 5. «Compois du lieu et terroir de Bédarieux», autorisé par la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, le 18 septembre *1664.* (Registre grand in-folio, 393 feuillets, papier; plus, l'introduction, non foliotée, et une rubrique alphabétique, également non foliotée).

CC. 6. Compois de *1685;* avec mutations du XVIIIme siècle. (Registre, grand in-folio, 345 feuillets, papier).

CC. 7. Brevette, cotée: «*1684, Brevète*»; — «le présent libre de compoix a été tiré de son original, dit matrice, duement autho-rizée le 10me novembre 1685; .... a été transcrit par Me Jean-Dominique Alzieu, notaire royal de Bédarrieux, en l'année 1756»; mutations de la seconde moitié du XVIIIme siècle. (Registre, grand in-folio, papier;

CC. 8. «Extimations du terroir de Bédarieux», faites par Raymond Ginieis père, arpenteur-géomètre, du lieu de Maraussan, diocèse de Béziers, et par Jean-Pierre Massot, habitant de la ville de Cessenon, diocèse de Saint-Pons, experts nommés, le 5 mars, en vue de la faction d'un nouveau compoix. *1783.* (Registre, in-folio, papier, non complètement folioté).

CC. 9. Compois (s. d.). *1788.* (Registre, grand in-folio, 940 pages, papier; il ne subsiste que deux pages de la rubrique alphabétique).

CC. 10. Compois de *1788.* (Registre, grand in-folio, 309 feuillets; plus, une rubrique alphabétique).

Série DD: — une seule pièce (papier): — «Plan du terrein qui est compris entre le mur d'enceinte fait à Bédarieux autour du faubourg du Vignal et la rivière d'Orb» (s. d.).

Série EE : — Néant.

Série FF : — Procès, police, etc., — 12 registres.

FF. 1. Procès, police et affaires communales diverses, XVIIme et XVIIIme siècles. (Registre in-folio ; recueil de pièces, parchemin et papier; 594 pages) : — procès de la ville de Bédarieux, contre Messire Guillaume de Boizay-Courcenay, abbé commandataire de Villemagne-l'Argentière, seigneur du dit Bédarieux ; *1777-1778 ;* — police, boucherie, prix du pain, mesures publiques, visite des draps, protestants, comptabilité communale, courretage, sol de l'église, etc.; *1665-1775.*

FF. 2. Procès, police et affaires communales diverses, XVIIme et XVIIIme siècles. (Registre in-folio ; recueil de pièces, mss. ou imprimées; 445 feuillets, papier) : — procès de la ville contre Guillaume de Boizay-Courcenay; *1778 ;* — hôpital ; courretage ; tailles ; arrentements, des herbages, du moulin à huile, du foiral, du droit de terrage, de la pêche de la rivière d'Orb, de la marque des draps ; travaux à l'hôtel de ville, au pont, au Planol ; chaire de l'église paroissiale ; inventaire des archives de l'hôpital ; inventaire des titres concernant l'abbaye de Villemagne-l'Argentière ; etc. ; *1633-1738.*

FF. 3. Procès, etc. (Registre, in-folio ; recueil de pièces, 285 pages) : — procès de la Ville contre l'abbé de Villemagne, seigneur de Bédarieux, *1778 ;* — pièces diverses, *depuis 1638.*

FF. 4. Procès de la Ville contre « M. de Boisay, abbé de Villemagne, en cette qualité seigneur de Bédarieux », *1778-1779.* (Registre, in-folio ; recueil de pièces).

FF. 5. Procès de la Ville, avec le sieur Théron, notaire, et autres, au sujet de la place à attribuer à « leur pressoir, pour presser la vendange des habitants », *1780-1782.* (Registre, in-folio ; recueil de pièces, parchemin et papier).

FF. 6. Police, etc. (Registre, in-folio ; recueil de pièces) : *a.* Jugements de police et délibérations, de *1675 à 1772* (119 feuillets ; plus, une rubrique) ; *b.* Ban des vendanges, de *1641 à 1773 ;* — *c.* « Délibérations de fabrique et juges de manufactures », de *1689 à 1773 ;* — *d.* Livrée consulaire, *1647 ;* — *e* et suiv., affaires diverses.

FF. 7, Actes royaux, jugements de police, procès-verbaux, affaires municipales diverses, de *1748 à 1780.* (Registre in-4°, papier, 227 feuillets; plus, une rubrique).

FF. 8. « Registre (avec sa rubrique) de jugements de police rendus depuis le 3 février *1767* jusques au 17 juillet *1776*, sur toutes les matières afférantes à la police et voyerie ». (Registre, in-4° papier; 142 feuillets ; plus, la rubrique).

FF. 9. Jugements de police, du 21 juillet *1776* au 3 février *1783*. (Registre, in-4°, papier 255 feuillets; plus, une rubrique) : — boulangers, boucheries, ban des vendanges, voleurs de raisins, deux carcans en fer posés sur la façade de l'Hôtel de ville, cochons, filles et femmes de mauvaise vie, foires, jeux prohibés, loteries, marchands divers, maçons, orfèvres, processions, poids et mesures, propreté des rues, revendeurs des grains, tapageurs de nuit, taxe des journées des travailleurs de terre, voirie, etc.

FF. 10. Administration municipale et Police. (Registre, in-4° ; 200 feuillets, papier ; plus, deux rubriques) : — *a.* transcription d'actes divers, concernant l'administration municipale, *1781* (86 feuillets) : — défrichements, puits commun, élection consulaire, emprunts, pressoir à huile, procès avec l'abbé de Villemagne (seigneur de Bédarieux), fonts baptismaux, collecteurs forcés, procès du courretage, avenues du pont d'Orb, feuille des mûriers, boucherie, terrage, pêche, alignement des rues, réjouissances publiques, etc. ; — *b.* Jugements de police, du 5 février *1783* au 28 mai *1784* (114 feuillets).

FF. 11. Jugements de police, du 2 juin *1784* au 16 septembre *1785*. (Registre, in-4°, papier, 124 feuillets ; plus, une rubrique).

FF. 12. Jugements de police, du 13 juin *1788* au 30 mai *1789*. (Registre, in-4°, papier, sans pagination et sans rubrique).

Série GG : — Baptêmes, mariages et sépultures, 10 registres (sans rubriques) ; — Assistance publique, un registre.

GG. 1 à 8. Bédarieux, *Catholiques :* — 1. de 1611 à 1681 ; — 2. de 1682 à 1716, — 3. de 1716 à 1738; — 4. de 1739 à 1753; — 5. de 1754 à 1760 ; — 6. de 1761 à 1769 ; — 7. de 1770 à 1779; — 8. de 1780 à 1792.

GG. 9. Nissergues (hameau, près de la gare actuelle de Bédarieux) : « esglise parroissielle de Nissergues, terroir de Villemaigne », de 1683 à 1792.

GG. 10. Bédarieux, *Protestants :* « Batèmes, mariages et sépultures des Protestants de l'église de Bédarieux », de 1738 à 1792.

GG. 11. Comptabilité de l'Hôpital de Bédarieux, de 1738 à 1765. (Registre in-folio, papier; recueil, sans foliotation et sans rubrique).

HH. 1. Foires et Marchés. (Registre, in-4°; recueil de pièces, parchemin et papier; sans foliotation) : lettres patentes, portant établissement des foires et marchés dans la ville de Bédarieux : — *a.* du 22 septembre *1529* (original, parchemin, sceau disparu) ; — *b.* de janvier *1595* (original, parchemin, sceau disparu ; — imprimé, [Montpellier, chez Rochard, 1768], en plusieurs exemplaires).

HH. 2. Industrie. Fabrication des Draps : spécimens de draps (numérotés de 16.548 à 16.722) (un cahier, in-folio, papier, s. d.).

II. 1. Assiette du Diocèse de Béziers, *1783* (impr., in-fol.).

Le Bousquet-d'Orb. — Les Baptêmes, Mariages et Sépultures de l'ancienne paroisse de Saint-Martin-de-Clamensan sont conservés aux archives communales de Camplong :

GG. 7. de 1684 à 1738 (cahiers cousus ensemble; à relier); — GG. 8. de 1740 à 1792 (1 volume, relié depuis un certain temps déjà.)

Camplong. — La partie de la série GG des archives de la mairie de Camplong, comprenant les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse ancienne dudit Camplong, se compose : — pour les années 1633 à 1695, de six cahiers (GG. 1.), qu'il y aurait utilité à relier en un seul volume ; — pour les années 1702 à 1793, d'un volume, relié depuis assez longtemps (GG. 2).

Voici le détail de ces six cahiers du XVIIme siècle : — 1. Baptêmes, de 1633 à 1640, et Mariages, de 1633 à 1640; — 2. Sépultures, de 1633 à 1660; — 3. Baptêmes, de 1661 à 1675, et Sépultures, de 1661 à 1675; — 4. Mariages, de 1658 à 1674; — 5. Baptêmes, de 1668 ; — 6. Baptêmes, mariages et sépultures, de 1691 à 1695.

Au cours de notre seconde visite aux archives communales de Camplong nous avons trié, et classé en vue de la reliure, les six cahiers, dont nous venons d'indiquer sommairement le contenu, ainsi que les autres fascicules, jusqu'ici restés en désordre, qui proviennent des anciennes paroisses de Graissessac, de Saint-Étienne-de-Mursan (aujourd'hui commune de Saint-Étienne-Estréchoux) et de Saint-Martin-de-Clamensan (aujourd'hui commune du Bousquet-d'Orb). — Nous avons également groupé en un petit cahier, les feuillets de Baptêmes, Mariages et Sépultures de l'année 1692, provenant de l'ancienne paroisse de *Saint-Xist* (aujourd'hui commune de la Tour-sur-Orb).

Cessenon. — Quelle différence entre l'état des Archives municipales de Cessenon, il y a quatorze ou quinze ans, — alors que le hasard m'y faisait découvrir le manuscrit des *Instructions et Constitutions* de Guillaume Durand, — et l'état de ces mêmes Archives aujourd'hui ! !

Logées dans une mairie neuve, — réparties à travers des armoires neuves, — elles sont maintenant sauvegardées. Et leur mise en ordre a été commencée. — Je suis heureux d'inscrire ici le nom du principal auteur de cette bonne action : M. le Docteur Cougnenc, maire de Cessenon.

Désireuse non seulement de conserver ses archives, mais encore d'en connaître le contenu, la Municipalité a chargé un archiviste-paléographe autorisé, — mon confrère et ami M. Tissier, de Narbonne, — de faire une transcription, avec traduction en regard, de tous les parchemins offrant un intérêt historique réel. Ce travail est intitulé : « *Ville de Cessenon. Cartulaire de Cessenon*, fait d'après les documents des Archives, par J. Tissier, archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Narbonne. 1905-1907. » — Il forme un petit in-folio de 375 feuillets, précédés de 9 pages *d'introduction* et de 7 pages de *table méthodique*, et suivis de 33 pages à deux colonnes, de *table* [alphabétique] *des noms de lieux et de personnes*. — Je transcris in-extenso (ou peu s'en faut) la table méthodique.

» *Série AA*. Néant. — [Cf. *Série DD.*].

» *Série BB*. (un numéro). — 1447. Élection des Consuls et Conseillers fixée au 12 mars, p. 246 à 248.

» *Série CC.* (25 numéros). — 1375-1376. Réparation des feux, énumération des habitants de Cessenon et des mas des environs (82 feux), p. 117 à 130. — 1397 (1398), mars. Troisième réparation des feux (Cessenon a 33 feux), p. 372 à 375. — 1405 (1406), 5 mars. Quatrième réparation des feux (Cessenon a 17 feux), p. 190 à 197. — 1405, août. Quatrième réparation des feux, p. 197. — 1406, 15 juin. Quatrième réparation des feux, p. 198 à 203. — 1415, juillet. Cinquième réparation des feux (Cessenon a 8 feux), p. 218 à 221.

» 1551, 16 novembre. Nomination du Collecteur des Tailles; procès devant la Cour des Aides de Montpellier, p. 309-310.

» 1312, 28 octobre. Droits dus au Roi, p. 23 à 25. — 1360, 11 janvier. Redevance due pour les terres tenues du Roi, p. 87 à 91. — 1406, 27 août. Somme de 40 écus d'or due au Roi, pour amende pour fautes commises par les Consuls et Collecteurs dans l'exercice de leurs fonctions, p. 203 à 205. — 1406, 28 août. Emprunt de 50 écus d'or pour payer les 40 écus mentionnés dans l'acte précédent, p. 205-206. — 1408, juin. Somme de 40 écus d'or due au Roi par Cessenon; lettres de rémission, p. 212 à 216. — 1425, 30 juin. Subsides royaux; part et portion due par Cessenon, levée sur les plus riches habitants, p. 228-229.

» 1551. 30 octobre. Droit de francs fiefs; cotisation de la Commune; Dénombrement des Droits, Libertés et Privilèges de la Ville, p. 303 *bis* à 308 *bis*.

» 1279, 6 novembre. Droit de ban, p. 1 à 5. — 1329. Vente du ban, p. 34.

» 1364, 21 juin. — Paiement des troupes espagnoles sur les deniers du Comté de Cessenon, p. 54-55. — 1369, 20 mai. Somme de 64 francs d'or, prêtée au Duc d'Anjou par les habitants de Cessenon, p. 96 à 98. — 1426, 16-18 novembre. Somme de 100 livres due aux Consuls par Raymond Bocas et Marguerite, sa femme, de Béziers; participation d'un fief aux tailles, p. 230 à 243.

» 1382, 20 janvier. Dettes de la ville : Quittance générale des sommes dues à Pierre Antoine, de Saint-Pons, p. 140 à 142. — 1383, 1er octobre. — Dettes de la ville: Quittance de 38 francs un quart d'or, prêtés par deux Juifs de Béziers, p. 143 à 145. — 1386, 16 mars. Dettes de la ville : 672 francs d'or dus à deux Juifs,

p. 155 à 163. — 1454, 10 janvier. Dettes de la ville et de l'œuvre de l'église ; quittance générale, faite par Antoine Castanier, héritier de Guillaume Suc, p. 249-250. — 1463, 28 décembre. Dette de 80 écus d'or 12 s. 6 d. à Nicolas Bourdon, fondeur de cloches, pour le solde du prix de deux cloches fournies l'une pour l'église, l'autre pour l'horloge, p. 251 à 256. — 1621, 2 avril. Dettes de la ville ; arrêt de la Cour des Aides permettant d'imposer 900 livres pour leur remboursement, p. 333-333 *bis*.

» *Série DD.* (12 numéros). — 1354, 12 avril. Délimitation de Cessenon et de Causses (1), pour la dépaissance et l'abreuvage des bestiaux, p. 55 à 75. — 1601, 26 mai. Nouvelle délimitation de Cessenon et de Causses, p. 318 *bis* à 327 *bis*.

» 1443 (1444), 25 mars. Confirmation générale des Privilèges de Cessenon, p. 245-246. — 1467, 7 novembre. Confirmation des Privilèges, Usages et Libertés des habitants de Cessenon, par Louis de Laval, grand maître des Eaux et Forêts de France, p. 283 à 289. — 1559, 24 juin, Confirmation des droits de dépaissance et de lignerage, p. 308 *bis*-309. — 1560. Aveu et dénombrement des Droits, Franchises et Libertés tenues du Roi, p. 310 à 315 *bis*. — 1612, 10 novembre. Confirmation des privilèges des habitants de Cessenon, touchant la dépaissance, le lignerage, la chasse et la pêche, p. 328 à 329 *bis*. — Privilèges touchant la dépaissance, le lignerage et la chasse p. 39 à 48.

» 1300, 6 mai. Agrandissement de l'Église et du Cimetière, champ de la Sale, p. 8 à 14. — 1308, 8 novembre. Barque et passage de Cessenon ; pont de bois ; pont de pierre, p. 8 à 23. — 1413, 5 mai. Vente du bois hors de la châtellenie, pour en appliquer les fonds à la réparation de l'Église et des Murailles, et au paiement des subsides, p. 216-217. — 1415, 6 février. Droits de dépaissance, lignerage, chasse et pêche, confirmés aux habitants, p. 337 à 354.

» *Série EE.* (4 numéros). — 1374, 29 août. Nomination du Capitaine du château de Cessenon, p. 199-200. — 1595, 25 janvier. Garde du Château, garnison de douze soldats ; exemption des tailles dues jusqu'à l'année 1595 ; confirmation du traité entre Montmo-

(1) Causses-et-Veyran.

rency et les habitants, p. 316 à 317 *bis;* — 1595, 26 mai. Acquiescement des Trésoriers de France au document précédent, p. 317 *bis* à 318 *bis.* — 1620, 23-27 juin. Attestatoires des dépositions des témoins, au sujet des évènements survenus à Cessenon, Foncaude et Cazouls, de 1562 à 1585, p. 330 à 333.

» *Série FF.* (14 numéros). — 1337, 19 septembre. Privilèges des habitants de Cessenon, touchant la Justice, p. 34 à 39. — 1358, 9 décembre. Privilèges touchant la Justice, p. 75 à 78. — 1358, 9 décembre. Privilèges des habitants touchant la Justice, p. 79 à 83. — 1359, 3 février. Privilèges des habitants touchant la Justice, p. 83 à 86.

» 1342 (1343), 14 janvier. Lettres de rémission pour excès contre l'abbé de Foncaude, p. 52-53.

» 1282, 17 décembre. Procédure touchant le droit de dépaissance, p. 5 à 8. — 1321, 21 octobre. Confiscation des olives, enlevées avant le mesurage de la récolte pour la redevance due au Roi, p. 25-26. — 1341, 28 octobre. Saisie et vente d'un bouc, pignoré pour le droit de ban, p. 49 à 52.

» 1377, 9 et 11 septembre. Ajournement, par les habitants, du Roi de Navarre, comte de Cessenon, pour violation de leurs privilèges judiciaires, p. 130 à 135.

» 1401. Procès avec la commune d'Olargues, touchant l'achat des droits de dépaissance, lignerage, chasse et pêche, dans la châtellenie de Cessenon ; articles de Cessenon, p. 163 à 172.

» Sans date (vers 1400). Procès contre les habitants des mas voisins, qui prétendaient avoir le droit de dépaissance dans le territoire de Cessenon, p. 172 à 182; articles de Cessenon. — Sans date (vers 1400). Nouveaux articles d'appel, produits par ceux de Cessenon contre les habitants des mas, touchant le droit de dépaissance, p. 355 à 371.

» 1429, 27 novembre. Lettres de sauvegarde, contre le sieur Panat, qui réclamait aux consuls 500 moutons d'or, pour la perte d'un cheval, p. 243 à 245.

» 1419 (1420), 5 mars. Lettres de rémission octroyées aux habitants de la sénéchaussée de Carcassonne et Béziers, p. 222 à 227.

» *Série GG.* (11 numéros). — 1325, 5 juillet. Dîmes dues à l'Évêque de Saint-Pons, p. 26 à 30. — 1327, 27 mai, 31 août. Dîme des agneaux, due à l'Évêque de Saint-Pons et au prieur de Cessenon; condamnation des rentiers, p. 31 à 33. — 1374, 24 octobre. Prêtres attachés à l'église de Cessenon ; sentence de l'Évêque de Saint-Pons, p. 101 à 116. Élection des Consuls. — 1380, 9 octobre. Prêtre secondaire de l'église de Cessenon, p. 135 à 140.

» 1402, 10 avril. Dîme des foins due au Prieur de Cessenon, p. 182 à 189. — 1407, 13 juillet. Testament fait en faveur de l'œuvre ou fabrique de l'église de Cessenon, p. 207 à 211. — 1463, 12 avril. Dîme des vesces ; sonnerie des cloches en temps d'orage ; célébration des fêtes ; dîme des jardins; élection des Consuls, p. 256 à 282. — 1463, 12 février. Sentence arbitrale sur le différend entre les Consuls et le Prieur de Cessenon, p. 282.

» 1531, 29 avril et 9 juin. Testaments de Marc Moret : par le premier, il institue son héritière universelle Jeanne, sa fille; par le second, il lègue tous ses biens au Bassin de la Lumière du Saint-Sacrement ou Corpus Christi de l'église de Cessenon, p. 289 à 300. — 1525, 6 août. Vente d'un champ, sis à Figuières, provenant de la succession de Marc Moret, par le Bassinier de la Lumière du Saint-Sacrement de l'église de Cessenon, p. 300 à 303.

» 1757, 24 décembre. Nombre de prêtres qui doivent assurer le service divin à Cessenon; procès entre les Consuls et le Chapitre de Saint-Pons pour l'exécution de la transaction du 25 janvier 1623, p. 334 à 336.

» *Série HH.* (1 numéro). — 1363, 18 juillet. Taxe du pain (en provençal), p. 91 à 96.

» *Série II.* (5 numéros). — 1308, 14 mai. Terrain de la Motouse, contesté entre les communes de la Salvetat et de Fraïsse, p. 14 à 18. — 1374, 18 novembre. Donation entre particuliers d'une maison sise près du four de Cessenon, p. 116. — 1385, 14 septembre. Procédure de restitution de dot, p. 145 à 155. — 1405, 12 septembre. Donation entre particuliers (extrait), p. 197-198. — Transaction entre particuliers, p. 217. »

Le *Cartulaire de Cessenon* comprend, je l'ai dit, la transcription et la traduction de tous les parchemins offrant un intérêt his-

torique réel. Mais il n'y a pas que ces parchemins dans les Archives de Cessenon, — et il y reste encore ample besogne pour un archiviste. J'en donnerai un aperçu en insérant ici le récolement des 18 premiers articles de la série BB.

Série BB. — Délibérations (17 registres et une liasse) : — 1. de 1541 à 1549; — 2. de 1549 à 1578; — 3. de 1584 à 1587; — 4. de 1587 à 1590; — 5. de 1590 à 1598; — 6. de 1598 à 1604; — 7. de 1610 à 1615; — 8. de 1615 à 1619; — 9. de 1632 à 1635; — 10. de 1644 à 1723; — 11. de 1663 à 1673; — 12. de 1678 à 1723; — 13. de 1723 à 1740; — 14. de 1741 à 1751; — 15. de 1751 à 1758; — 16. de 1758 à 1767; — 17. de 1767 à 1774; — plus, une liasse de cahiers isolés, pour les années 1712 à 1717 et 1774 à 1789 (1).

Ces 18 articles ont été munis de lettres de série imprimées et de numéros également imprimés. Le bon ordre en est donc désormais assuré. — Je verrai, dans une prochaine visite, à procéder à une opération analogue, pour les Compois et les registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, ainsi que pour les parchemins et autres documents de diverses séries.

Faugères. — *Série BB.* — Délibérations : — 1. de 1647 à 1673 (un registre); — 2. de 1675 à 1680 (reg.); — 3. de 1688 à 1701 (reg.); — 4. de 1703 à 1793 (cahiers, avec lacunes).

Série CC. — 1. Compoix de 1589, coté : « Compoix, 1606 » (un registre en bon état); — 2. autre Compoix, coté : « Compoix, 1711 », qui est la « Transcription et net du Compoix du lieu de Faugères, au diocèze de Béziers, fait en l'année 1589; laquelle transcription a esté faite par Me Jacques Pagès, notaire royal apostolique du présent lieu de Faugères, en conséquence de la délibération prise en conseil général de la communauté du dit lieu le 20e may 1711; fait le 1er mars 1711 » (un registre en bon état); — plus, diverses liasses se rapportant aux impositions et à la comptabilité communale.

---

(1) Une autre liasse contient les Délibérations de 1790 à l'an 3, de l'an 9, de l'an 12 et de 1814.

Série GG. — Baptêmes, Mariages et Sépultures. — *a.* Paroisse de Faugères : — 1. de 1677 à 1743; — 2. de 1698 à 1709; — 3. de 1710 à 1725; — 4. de 1744 à 1767; — 5. de 1768 à 1785; — de 1786 à 1792. — *b.* Paroisse de Soumartre : — 7. de 1635 à 1681; — 8. de 1684; — 9. de 1692 à 1740; — 10. de 1707 à 1791.

Séries diverses. — Une grosse liasse de parchemins, du moyen âge et de l'ancien régime.

Fontès. — Je n'ai trouvé de relié et de classé à Fontès — en fait d'archives anciennes, que les Baptêmes, Mariages et Sépultures : — 1. de 1620 à 1660; — 2. de 1626 à 1662; — 3. de 1626 à 1672; — 4. de 1673 à 1683; — 5. de 1683 à 1704; — 6. de 1679 à 1704; — 7. de 1704 à 1713; — 8. de 1713 à 1719; — 9. de 1729 à 1747; — 10. de 1744 à 1753; — 11. de 1754 à 1763; — 12. de 1766 à 1773; — 13. de 1774 à 1783; — 14. de 1783 à 1792.

Dans les placards en dessous de la Bibliothèque administrative : — « un horrible mélange » de papiers et de parchemins, de feuilles volantes, de liasses, de cahiers, voire d'in-folios, — certains de ces derniers (de précieux compois), ayant le plus grand besoin de restauration, — l'un entre autres, que son âge avancé et ses longs services ont *ratatiné* au point de le faire ressembler à une énorme salade, et que, pour cette raison, les Fontésiens ont pittoresquement surnommé *l'Endive !*

J'ai trié le tout, mettant à part les documents du moyen âge et de l'ancien régime, qui forment un lot important.

J'ai lieu d'espérer que le classement de l'ensemble des documents antérieurs à l'époque actuelle sera très prochainement confiée à mon sous-archiviste.

Fos. — Un compois de 1635, — et deux registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures (pour la paroisse de Fos et pour celle de Paders, son annexe) : — GG. 1. de 1654 à 1759; — GG. 2. de 1760 à 1792.

Fouzilhon. — Un Compoix de 1764. — Baptêmes, Mariages, Sépultures, de 1666 à 1792. — Un cahier de Délibérations, de

1757 à 1766; — un autre cahier de Délibérations de 1766 : — ces deux cahiers seraient à relier, ainsi que trois autres de l'époque révolutionnaire; — à relier, de même : les délibérations (toujours en cahiers) de 1808 à 1867.

Nous avons également trouvé à Fouzilhon un document de 1472 (copie du XVIIIme siècle), — que la municipalité a déposé aux Archives départementales, — concernant la dépaissance, le lignerage et le défrichement du terroir de Serrantes.

Gabian. — Les Délibérations du XVIIIme siècle sont absentes des Archives communales. Il est probable qu'elles ont été déplacées à l'occasion du grand procès que la commune a soutenu pour les eaux de la Resclauze. Je ne doute pas que M. Francon, architecte à Auch et à Béziers, expert de la commune de Gabian, ne fasse tout le possible pour aider à la réintégration de ces documents.

Gignac. — Le transfert du service télégraphique, de la Mairie au Bureau de Poste, va permettre d'attribuer au Secrétariat de la Mairie, un supplément de local, dont bénéficieront les importantes Archives anciennes, jusqu'ici empilées dans des conditions qui en assuraient mal la conservation et la consultation.

Pour le déménagement, aussi bien que pour la remise en ordre et la rédaction d'un récolement complet de ces Archives, la Municipalité pourra compter sur le bon concours d'un Gignacois autorisé, M. Fernand Baumes, ancien étudiant en histoire et en paléographie de l'Université de Montpellier.

Graissessac. — Les Baptêmes, Mariages et Sépultures de l'ancienne paroisse de Graissessac sont conservés aux Archives communales de Camplong : — GG. 3. années 1682 à 1713 (cahiers cousus ensemble ; à relier) ; — GG. 4. années 1714 à 1792 (reliés en un volume).

Lunel. — « Les anciennes Archives municipales remontent à l'an 1204 ». — « Le dépôt contient actuellement 450 registres et cahiers, et environ 1500 pièces détachées, le tout d'une date

antérieure à 1790 ». — « Le classement en a été fait par M. Thomas Millerot (1) : commencé en 1868, il a été terminé en 1874 ».

Le laborieux et consciencieux Th. Millerot en a également rédigé un inventaire, qui est conservé en manuscrit à la Bibliothèque municipale de Lunel (2). Ce travail, très important, très méritoire malgré ses défectuosités, est intitulé : « *Ville de Lunel (Hérault). Inventaire des Archives municipales jusqu'en 1789,* dressé par THOMAS MILLEROT, archiviste-bibliothécaire, 1874. » (deux volumes, 245 et 96 feuillets). — Il représente exactement 329 feuillets, soit 658 pages *grand in-folio* d'inventaire : — plus, deux pages de table générale ; — plus, treize pages de table alphabétique ; — le tout précédé d'une préface (de trois pages), en forme de lettre « à Monsieur Édouard Vialla, maire de Lunel », contenant l'historique des archives en question (3).

Th. Millerot a classé et inventorié les Archives de Lunel, d'après le cadre suivant :

« Série A : — Délibérations municipales ;

» Série B : — Bureau de Police municipale ;

» Série C : — Clavairat ;

» Série D : — Comptes de Députations ;

» Série E : — État des Dettes de la Communauté ;

» Série F : — État civil, culte catholique, culte réformé ;

» Série G : — Assiette ou répartition des Impôts ; rôles d'impo-
» sitions ; rôles de capitation ; rôles du 10me in-
» dustriel ; rôles du 20me industriel ;

---

(1) Th. Millerot (père), mort à Lunel le 3 mars 1903, âgé de 68 ans. — Voir l'article, signé X (par M. le Docteur Pons), intitulé : *Thomas Millerot*, dans *le Fanal*, journal de Lunel, n° du 8 mars 1903.

(2) Cf. notre Rapport de 1893, p. 228.

(3) « L'œuvre a été longue et pénible, car il ne nous a pas fallu moins de cinq ans de patience et de recherches pour la terminer ». — « Les registres et cahiers au nombre de 450, délaissés jusqu'ici, ont été lus avec soin, et nous en avons extrait tout ce qui pouvait offrir quelque intérêt, au point de vue général ou seulement local. » (Th. Millerot, *Inventaire*, tome I, fol. 3).

» Série H : — Compoix de la ville de Lunel; estimettes; com-
» poix cabalistes;

» Série I : — Le *Livre Blanc*; le Livre des allocations; arrêt
» de cassation de la vente des Villettes; délibé-
» rations du Conseil de santé; Inventaires;

» Série J : — Actes souverains; privilèges; lettres royales;

» Série K : — Actes municipaux;

» Série L : — Affaires ecclésiastiques;

» Série M : — Foires, marchés, sel, gabelles;

» Série N : — Affaires militaires;

» Série O : — Canaux, rivières, ponts, chaussées, chemins;

» Série P : — Marais, garrigues, droits de dépaissance;

» Série Q : — Tailles et subsides;

» Série R : — Documents divers » (1).

Nous avons eu l'occasion, au mois d'octobre 1908, au cours de nos tournées d'inspection d'archives communales, de procéder — avec le bon concours de M. Bouscaren, le nouvean Bibliothécaire-Archiviste de Lunel (2), — à un récolement complet du dépôt, mis en état il y a trente et quelques années, par le regretté Thomas Millerot. Tous les registres et toutes les liasses nous sont passées par les mains. Un nettoyage complet en a été fait, et M. Salducci, maire de Lunel, membre du Conseil général de l'Hérault, a bien voulu nous autoriser à faire exécuter aux six armoires, affectées à ces archives anciennes, les réparations nécessaires.

Il nous a paru pratique de profiter de cette opération matérielle pour essayer de faire concorder le classement de Th. Millerot

---

(1) Cf. l'*Inventaire* ms., tome II, fol. 89.

(2) Au mois de juillet 1908, M. Millerot fils, bibliothécaire-archiviste de la ville de Lunel, a été remplacé dans ces fonctions par M. Antoine Bouscaren, ancien commissaire de police.

avec le cadre officiel de classement des Archives communales. Et tout en conservant pour le moment, à l'intérieur des liasses (souvent très volumineuses), les groupements de 1868-1874, — nous avons 1° muni les différents articles (registres et liasses) de cotes se référant à nos habituelles séries AA, BB, CC, etc.; — 2° réparti le tout, à nouveau, sur les rayons, conformément au plan indiqué par la circulaire du 25 août 1857.

Pour ceux des *registres*, dont l'état-civil ainsi régularisé peut être considéré désormais comme définitif, nous avons adopté des *lettres de séries imprimées*, collées au dos des articles; la numérotation en a été également faite au moyen de *chiffres imprimés*, collés au-dessous des lettres de séries. — Pour ceux des registres, dont la numérotation ne peut être que provisoire, ainsi que pour les *liasses*, qui sont susceptibles d'être ultérieurement plus ou moins dédoublées, et qu'il y aurait avantage à reclasser d'une façon plus méthodique et plus scientifique, nous nous sommes bornés à des *cotes manuscrites*. — La concordance entre le nouveau et l'ancien classement a été indiquée, pour chaque article, sur l'inventaire manuscrit de 1874, au moyen d'annotations marginales complémentaires à l'encre rouge.

Le dépôt ainsi remanié présente, à l'heure actuelle, la disposition suivante (1) :

Série AA. — AA. *1*. Cartulaire, dit *le Livre blanc* (2), documents des années 1229 à 1522 (registre, parchemin); — classement Millerot : série I, art. 1; — inventaire Millerot : tome II, fol. 12 v° à 21 v°, n°s 1613 à 1653.

---

(1) Nous indiquons, par des chiffres *en italiques*, les articles dont la numérotation paraît bien dores et déjà définitive, et par des chiffres *en romain*, les articles dont la numérotation actuelle reste susceptible de remaniements.

(2) « L'un des manuscrits les plus précieux de nos Archives, désigné sous le nom de *Livre blanc*, fut trouvé, en 1753, par M. de Bornier dans les papiers de M. de Paradis, son beau-père. En ayant fait remise à la communauté, cette dernière lui en donna décharge et autorisa le greffier consulaire à lui délivrer gratuitement tout extrait dudit livre dont il pourrait avoir besoin. (Archives municipales. Délibération du 16 janvier 1753, Reg. 26, fol. 127). » (Th. Millerot, *Histoire de la ville de Lunel*, pp. 409-410).

AA. 2. Copie du *Livre blanc* (cahier, papier ; XVIIIme siècle) ; — classement Millerot : I. 2 ; — inventaire Millerot : n° 1654.

AA. 3. « Actes émanant de l'autorité royale, provinciale, sénéchaux, seigneurs, viguiers et autres délégués de l'autorité souveraine », de 1257 à 1756 (une liasse) ; — classement Millerot : série J, art. 1 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 28 r° à 31 v°, n°s 1678 à 1726.

AA. 4. « Lettres royales et autres émanant de hauts et puissants personnages », de 1321 à 1736 (une liasse) ; — classement Millerot : série J, art. 2 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 31 v° à 33 v°, n°s 1727 à 1749.

AA. 5. « Actes concernant les libertés, franchises et privilèges de la communauté », de 1220 à 1623 (une liasse) ; — classement Millerot : série J, art. 3 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 33 v° à 35 r°, n°s 1750 à 1771.

Série BB. — BB. *1 à 30.* Délibérations, de 1554 à 1789 (trente registres) ; — classement Millerot : série A, art. 1 à 30 ; — inventaire Millerot : tome I, fol. 4 à 181, n°s 1 à 953 :

BB.	*1.* de 1554 à 1591,	invent. Millerot :	n°s 1 à 13 ;
—	*2.* de 1607 à 1620,	—	n°s 14 à 81 ;
—	*3.* de 1620 et 1621,	—	n°s 82 à 98 ;
—	*4.* de 1633 à 1636,	—	n°s 99 à 113 ;
—	*5.* de 1642 à 1646,	—	n°s 114 à 131 ;
—	*6.* de 1646 à 1650,	—	n°s 132 à 145 ;
—	*7.* de 1650 à 1655,	—	n°s 146 à 173 ;
—	*8.* de 1655 à 1658,	—	n°s 174 à 193 ;
—	*9.* de 1658 à 1662,	—	n°s 194 à 213 ;
—	*10.* de 1662 à 1666,	—	n°s 214 à 236 ;
—	*11.* de 1666 à 1671,	—	n°s 237 à 245 ;
—	*12.* de 1671 à 1673,	—	n°s 246 et 247 ;
—	*13.* de 1674 à 1678,	—	n°s 248 à 257 ;
—	*14.* de 1680 à 1683,	—	n°s 258 à 266 ;

BB. *15*. de 1683 à 1688, invent. Millerot : nos 267 à 295 ;
— *16*. de 1688 à 1691, — nos 296 à 299 ;
— *17*. de 1691 à 1697, — nos 300 à 320 ;
— *18*. de 1697 à 1701, — nos 321 à 350 ;
— *19*. de 1701 à 1707, — nos 351 à 399 ;
— *20*. de 1707 à 1714, — nos 400 à 450 ;
— *21*. de 1714 à 1718, — nos 451 à 483 ;
— *22*. de 1719 à 1723, — nos 485 à 536 ;
— *23*. de 1723 à 1733, — nos 537 à 589 ;
— *24*. de 1733 à 1741, — nos 590 à 639 ;
— *25*. de 1741 à 1750, — nos 640 à 683 ;
— *26*. de 1751 à 1758, — nos 684 à 732 ;
— *27*. de 1758 à 1767, — nos 733 à 794 ;
— *28*. de 1768 à 1776, — nos 795 à 841 ;
— *29*. de 1776 à 1785, — nos 842 à 908 ;
— *30*. de 1785 à 1789, — nos 909 à 953.

BB. 31 à 34. « Actes émanant des syndics, consuls, clavaires et autres officiers municipaux », de 1301 à 1788 (quatre liasses) ; — classement Millerot : série K, art. 1 à 4 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 35 vo à 43 ro, nos 1772 à 1885 :

BB. 31. de 1301 à 1362, invent. Millerot : nos 1772 à 1788 ;
— 32. de 1375 à 1399, — nos 1789 à 1827 ;
— 33. de 1405 à 1671, — nos 1827 bis à 1856 ;
— 34. de 1680 à 1788, — nos 1857 à 1885.

Série CC. — CC. *1 à 8*. Compoix de la ville de Lunel, XIIIme et XVIme siècles (huit registres) ; — classement Millerot : série H, art. 1 à 6 bis ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 8 ro à 11 ro, nos 1586 à 1599 :

CC. *2*. du XIIIme siècle, inventaire Millerot : no 1586 ;
— *2 à 8*. de 1591, — nos 1587 à 1599.

CC. 9 à 14. Estimettes ou brevettes, de 1612 à 1756 (un cahier et cinq registres) ; — classement Millerot : série H, art. 7 à 12 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 14 r° et v°, n°s 1600 à 1605.

CC. 15 et suiv. Compoix cabalistes, de 1679 à 1787 (six liasses et un registre) ; — classement Millerot : série H, art. 13 à 19 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 11-12, n°s 1606 à 1612.

« Assiette ou répartition des impôts », de 1435 à 1787 (une liasse et six registres, le tout groupé par Millerot en trois articles) ; — classement Millerot : série G, art. 1 à 3 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 1 et 2, n°s 1540 à 1556.

« Rôles d'impositions », des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles (seize liasses) ; — classement Millerot : série G, art. 4 à 19 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 2 v° à 4 v°, n°s 1557 à 1571.

« Rôles de Capitation », du XVIIIme siècle (six liasses) ; — classement Millerot : série G, art. 20 à 25 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 4 v° à 6 v°, n°s 1572 à 1578.

« Rôles du Dixième industriel », de 1743 à 1757 (deux liasses) ; — classement Millerot : série G, art. 26 et 27 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 7 r°, n°s 1579 et 1580.

« Rôles du Vingtième industriel », de 1750 à 1790 (cinq liasses) ; — classement Millerot : série G, art. 28 à 32 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 7 r° et v°, n°s 1581 à 1585.

« Documents concernant les tailles, subsides, emprunts et censives », de 1340 à 1790 (quatre liasses) ; — classement Millerot : série Q, art. 1 à 4 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 75 r° à 80 v°, n°s 2215 à 2307 :

— de 1340 à 1363, invent. Millerot : n°s 2215 à 2229 ;
— de 1370 à 1386, — n°s 2230 à 2255 ;
— de 1387 à 1693, — n°s 2256 à 2297 ;
— de 1681 à 1790, — n°s 2297 bis à 2307.

« Clavairat », de 1383 à 1679 (vingt-deux registres) ; — classement Millerot : série C, art 1 à 22 ; — inventaire Millerot : tome I, fol. 191 à 230, n°s 1016 à 1407 :

— de 1383 et 1384, invent. Millerot : nos 1016 à 1037 ;
— de 1387 et 1388, — nos 1038 à 1062 ;
— de 1396 et 1397, — nos 1063 à 1070 ;
— de 1403 et 1404, — nos 1071 à 1086 ;
— de 1415 et 1416, — nos 1087 à 1095 ;
— de 1421 et 1422, — nos 1096 à 1103 ;
— de 1427 et 1428, — nos 1104 à 1113 ;
— de 1435 et 1436, — nos 1114 à 1121 ;
— de 1462 et 1463, — nos 1122 à 1126 ;
— de 1517 et 1518, — nos 1127 à 1140 ;
— de 1528 et 1529, — nos 1141 à 1153 ;
— de 1575 et 1576, — nos 1154 à 1174 ,
— de 1639 et 1640, — nos 1175 à 1210 ;
— de 1643 et 1644, — nos 1211 à 1247 ;
— de 1646 et 1647, — nos 1248 à 1267 ;
— de 1647 et 1648, — nos 1268 à 1290 ;
— de 1649 et 1650, — nos 1291 à 1309 ;
— de 1650 et 1651, — nos 1310 à 1331 ;
— de 1651 et 1652, — nos 1332 à 1365 ;
— de 1653 et 1654, — nos 1366 à 1381 ;
— de 1666 et 1667, — nos 1382 à 1399 ;
— de 1668 et 1679. — nos 1400 à 1407.

« Comptes de Députation », de 1638 à 1673 (trois registres) ; — classement Millerot : série D, art. 1 à 3 ; — inventaire Millerot : tome I, fol. 230 à 234, nos 1408 à 1450 :

— de 1638 à 1641, invent. Millerot : nos 1408 à 1412 ;
— de 1641 à 1657, — nos 1413 à 1431 ;
— de 1657 à 1673, — nos 1432 à 1450.

« État des Dettes de la communauté de Lunel », de 1634 (un registre) ; — classement Millerot : série E, art. 1 ; — inventaire Millerot : tome I, fol. 234 v° à 236 r°, n°s 1451 à 1468.

« États des intérêts des Dettes de la communauté de Lunel », de 1634 (un registre) ; — classement Millerot : série E, art. 2; — inventaire Millerot : tome I, fol. 236 r°, n° 1469.

Série DD. — DD. *1.* « Le *Livre des Allocations* », de 1557 à 1582 (un registre) ; — classement Millerot : série I, art. 3 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 21 v°, n° 1655.

DD. 2 à 5. « Documents concernant les Marais et les droits de dépaissance », de 1215 à 1746 (quatre liasses) ; — classement Millerot : série P, art. 1 à 4; — inventaire Millerot : tome II, fol. 64 v° à 72 r°, n°s 2103 à 2186 :

— 2. de 1215 à 1339, invent. Millerot : n°s 2103 à 2124 ;

— 3. de 1343 à 1373, — n°s 2125 à 2145 ;

— 4. de 1405 à 1559, — n°s 2146 à 2171 ;

— 5. de 1618 à 1746, — n°s 2172 à 2186.

DD. 6. — « Inventaire de production concernant le dessèchement des marais », 1773 (un cahier) ; — classement Millerot : série I, art. 9 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 26 r° à 27 v°, n° 1677.

DD. 8 et 9. « Documents concernant les Garrigues, le défrichement et les droits de dépaissance », de 1204 à 1729 (deux liasses) ; — classement Millerot : série P, art. 5 et 6 ; inventaire Millerot : tome II, fol. 72 r° à 74 v°, n°s 2187 à 2214 :

— 8. de 1204 à 1339, invent. Millerot : n°s 2187 à 2200 ;

— 9. de 1340 à 1729, — n°s 2201 à 2214.

DD. 10 et 11. « Titres et documents concernant le Canal ou Robine de Lunel », de 1298 à 1719 (deux liasses) ; — classement Millerot : série O, art. 1 et 2 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 56 v° à 61 r°, n°s 2026 à 2080.

DD. 12. « Documents concernant le Vidourle, les chaussées [du dit fleuve], le Pont de Lunel et la grand'route », de 1274 à 1766 (une liasse) ; — classement Millerot : série O, art. 3 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 61 r° à 63 r°, n°s 2081 à 2102.

DD. 13. « Documents concernant l'ancien grand chemin du Pont de Lunel à Saint-Brès, appelé Chemin vieux », du XIVme siècle à 1728 (une liasse) ; — classement Millerot : série O, art. 4 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 63 r° à 64 r°, n° 2102 *bis* (§§ I à XIV).

Série EE. — EE. 1 et 2. « Documents relatifs aux levées de gens de guerre, subsides militaires, murailles, remparts, chemins de ronde, citadelle, casernes », de 1242 à 1765 (deux liasses) ; — classement Millerot : série N, art. 1 et 2 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 50 v° à 56 r°, n°s 1960 à 2025 :

— 1. de 1242 à 1436, invent. Millerot : n°s 1960 à 1997 ;
— 2. de 1523 à 1765, — n°s 1998 à 2025.

Série FF. — FF. *1 à 4.* « Bureau de Police municipale. Police des propriétés », de 1697 à 1772 (quatre registres) ; — classement Millerot : série B, art. 1 à 4 ; — inventaire Millerot : tome I, fol. 182, n°s 954 à 957 :

— *1.* de 1697 à 1704, invent. Millerot : n° 954 ;
— *2.* de 1705 à 1709, — n° 955 ;
— *3.* de 1725 à 1742, — n° 956 ;
— *4.* de 1757 à 1772, — n° 957.

FF. *5 à 9.* « Bureau de police municipale. Arrêtés, jugements, délibérations », de 1723 à 1785 (cinq registres) ; — classement Millerot : série B, art. 5 à 9 ; — inventaire Millerot : tome I, fol. 182 v° à 190 v°, n°s 958 à 1015 :

— *5.* de 1723 à 1743, invent. Millerot : n°s 958 à 968 ;
— *6.* de 1743 à 1750, — n°s 969 à 980 ;
— *7.* de 1751 à 1763, — n°s 981 à 1000 ;
— *8.* de 1764 à 1775, — n°s 1001 à 1007 ;
— *9.* de 1775 à 1785, — n°s 1008 à 1015.

FF. 10. Délibérations du Conseil de Santé, des années 1638 à 1640 (un registre) ; — classement Millerot : série I, art. 5 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 23 v° à 25 r°, n°s 1657 à 1666.

Série GG. — GG. 1 à 27. — « État civil, culte catholique », de 1617 à 1791 (vingt-sept registres ou cahiers d'actes de Baptêmes, Mariages, Sépultures ; plus, deux registres de rubriques) ; — classement Millerot : série F, art. 1 à 27 ; — inventaire Millerot : tome I, fol. 236 v° à 243 r°, n°s 1470 à 1514 :

— 1. de 1617 à 1645, invent. Millerot : n° 1470 ;
— 2. de 1645 à 1668, — n°s 1471 à 1476 ;
— 2bis de 1668 à 1687, — n°s 1477 et 1478 ;
— 3. de 1674 à 1682, — n° 1479 ;
— 4. de 1682 à 1700, — n°s 1480 et 1481 ;
— 4bis de 1700 à 1702, — n°s 1482 à 1484 ;
— 5. de 1702 à 1704, — n° 1485 ;
— 6. de 1704 et 1705, — n° 1486 ;
— 7. de 1705 à 1708, — n° 1487 ;
— 8. de 1708 à 1715, — n° 1488 ;
— 9. de 1715 à 1717, — n° 1489 ;
— 10. de 1717 à 1723, — n° 1490 ;
— 11. de 1724 à 1728, — n°s 1491 et 1491 *bis* ;
— 12. de 1729 à 1734, — n°s 1492 et 1493 ;
— 13. de 1735 à 1740, — n°s 1494 et 1495 ;
— 14. de 1740 à 1744, — n° 1496 ;
— 15. de 1744 à 1748, — n°s 1497 et 1498 ;
— 16. de 1748 à 1754, — n°s 1499 et 1500 ;
— 17. de 1754 à 1757, — n°s 1501 et 1502 ;
— 18. de 1757 à 1763, — n°s 1503 et 1504 ;
— 19. de 1763 à 1769, — n° 1505 ;
— 20. de 1769 à 1771, — n° 1506 ;

— 21. de 1771 à 1773, invent. Millerot : n° 1507 ;

— 22. de 1773 à 1776, — n° 1508 ;

— 23. de 1775 à 1781, — n° 1509 ;

— 24. de 1781 à 1785, — n° 1510 ;

— 25. de 1785 à 1791, — n°s 1511 et 1512 ;

— 26. Rubriques (1) : — des Baptêmes, de 1701 à 1713, — des Mariages, de 1701 à 1723, — et des Décès, de 1701 à 1713 et de 1763 à 1785 ; — inventaire Millerot : n° 1513 ;

— 27. Rubriques : — des Baptêmes, de 1714 à 1791, — et des Décès, de 1786 à 1791, — inventaire Millerot : n° 1514.

GG. 28 à 53. « État civil, culte réformé », de 1626 à 1792 (vingt-six registres ou cahiers d'actes de Baptêmes, Mariages et Sépultures) ; — classement Millerot, série F, art. 28 à 53 ; — inventaire Millerot : tome I. fol. 243 r° à 245 v°, n°s 1515 à 1539 :

— 28. de 1626 à 1779, invent. Millerot : n° 1515 ;

— 29. de 1640 à 1660, — n° 1516 ;

— 30. de 1647 à 1668, — n° 1517 ;

— 31. de 1660 à 1668, — n° 1518 ;

— 32. année 1668, — n° 1519 ;

— 33. année 1669, — n° 1520 ;

— 34. année 1670, — n° 1521 ;

— 35. année 1671, — n° 1522 ;

— 36. année 1672, — n° 1523 ;

— 37. année 1673, — n° 1524 ;

— 38. année 1674, — n° 1525 ;

---

(1) Le registre GG. 3. contient une Rubrique des Baptêmes de 1645 à 1673.

— 39. année 1675, inventaire Millerot : n° 1526;
— 40. année 1676, — n° 1527;
— 41. année 1677, — n° 1528;
— 42. année 1678, — n° 1529;
— 43. année 1679, — n° 1530;
— 44. année 1680, — n° 1531;
— 45. année 1681, — n° 1532;
— 46. année 1682, — n° 1533;
— 47. année 1683, — n° 1534;
— 48. année 1684, — n° 1535;
— 49. de 1735 à 1787, — n° 1536;
— 50. de 1743 à 1779, — n° 1537;
— 51. de 1743 à 1766, — n° 1537 *bis*;
— 52. de 1774 à 1792, — n° 1538;
— 53. de 1788 à 1792, — n° 1539.

GG. 54. « Actes et documents concernant les églises, chapelles, prieurés, dîmes, etc. », du XIIIme siècle à 1789 (une liasse); — classement Millerot : série L, art. 1; — inventaire Millerot : tome II, fol. 43 v° à 46 v°, n°s 1886 à 1919.

GG. 55. « Actes et documents concernant le Consistoire protestant », de 1640 à 1727 (une liasse); — classement Millerot : série L, art. 2; — inventaire Millerot : tome II, fol. 46 v° à 47 r°, n°s 1920 à 1923.

Série HH. — HH. *1 et 2.* « Actes et documents concernant les foires, marchés, la vente du sel et les gabelles », de 1307 à 1619 (deux liasses); — classement Millerot : série M, art. 1 et 2; — inventaire Millerot : tome II, fol. 47 v° à 50 r°, n°s 1924 à 1959 :

— 1. de 1307 à 1584, invent. Millerot : n°s 1924 à 1936;
— 2. de 1341 à 1619, — n°s 1937 à 1959;

Série II. — II. *1 à 3.* Inventaires des Archives de la Communauté de Lunel, de la fin du XVIme siècle, de 1702 et de 1745 (deux registres et un cahier); — classement Millerot : série I, art. 6 à 8; — inventaire Millerot : tome II, fol. 25 v° à 26 r°, n°s 1667 à 1676.

— 1. « Inventaire ancien, fait vers la fin du siècle de 1500, des tittres de la ville de Lunel » (in-4°) : — *a.* « Inventayre raysonné des instrumentz et documentz particulièrement pour la ville de Lunel » (fol. 1 à 12); — *b.* documents « concernantz Marcillargues et Tamerlet » (fol. 13 à 19); — *c.* documents « concernantz Galargues de Montas » (fol. 21 à 23); — *d.* documents concernant Saint-Christol (fol. 25 et 26); — *e.* documents concernant Aiguesmortes (fol. 27); — « chargements et déchargements qui ont été faicts en divers temps, de 1603 à 1695, par ceux qui les retiroint et les remettoint dans la suitte » (fol. 28 à 70); — cf. l'inventaire Millerot, n°s 1667 à 1674.

— 2. « Inventaire général... des tiltres, actes et documents quy sont dans les archives de la communauté de la ville de Lunel », fait en 1702 (un registre in-fol. de 212 feuillets; plus, une table alphabétique); — inventaire Millerot, n° 1675.

— 3. Inventaire des documents, « quy sont dans le greffe consulaire de la ville de Lunel », remis par le greffier Jean Collet à son successeur (un cahier); — inventaire Millerot, n° 1676.

II. 4 à 16. « Documents se rattachant à divers objets » de 1259 à 1789 (treize liasses); — classement Millerot : série R, art. 1 à 13; - inventaire Millerot : tome II, fol. 81 r° à 87 v°, n°s 2307 *bis* à 2420 :

— de 1259 à 1399, invent. Millerot : n°s 2307 ^bis^ à 2344;
— XIVe et XVe s. — n° 2345;
— de 1401 à 1596, — n°s 2346 à 2370;
— de 1600 à 1692, — n°s 2371 à 2391;
— de 1705 à 1743, — n°s 2392 à 2404;
— de 1742 à 1750, — n°s 2405 et 2406;

— de 1742 à 1749, invent. Millerot : n° 2406 bis ;
— de 1750 à 1769, — n°s 2407 et 2408 ;
— de 1760 à 1788, — n°s 2409 à 2411 ;
— du XVIIIme siècle, — n°s 2412 à 2416 ;
— du XVIIIme siècle, — n°s 2417 à 2418,
— du XVIIIme siècle, — n° 2419 ;
— du XVIIIme siècle, (plans), invent. Millerot : n° 2420 ;

II. 17. « Arrêt [du Parlement de Toulouse], portant cassation de la vente des Villettes de la Baronnie de Lunel », 1599 (un registre) ; — classement Millerot : série I, art. 4 ; — inventaire Millerot : tome II, fol. 21 v° à 23 v°, n° 1656.

Le présent Répertoire méthodique permettra, — tout en respectant foncièrement l'œuvre personnelle, si considérable et si louable de dépouillement, de mise en ordre et d'inventaire, à laquelle restera attaché le nom de Thomas Millerot, — de consulter les importantes Archives de Lunel, dans les mêmes conditions de facilité, ou à peu près, que si elles avaient été classées et inventoriées, dès 1868-1874, conformément au cadre généralement adopté pour les dépôts d'archives communales.

J'ai tout lieu d'espérer qu'une subvention de la ville de Lunel me permettra, dans le courant de cet hiver : — 1° de faire exécuter une copie des divers chapitres de l'Inventaire de Th. Millerot, en vue d'une publication ultérieure (suivant le cadre officiel) ; — 2° de faire reclasser par mon sous-archiviste M. L. Naud, l'ensemble des *Archives modernes* de Lunel,..... qui en ont le plus grand besoin.

Margon. — Nous n'avons trouvé à Margon, en fait d'archives anciennes, qu'un registre de Baptêmes, Mariages et Sépultures, de 1604 de 1792.

Marsillargues. — Les importantes archives communales de Marsillargues sont installées, — et bien installées, — au second étage de l'hôtel de ville, — dans une salle spéciale, faisant pendant à la salle de la Bibliothèque. L'on peut y travailler commodément,

même en hiver. Et plus d'un érudit y revient périodiquement, toujours sûr de trouver auprès de la municipalité, l'accueil le plus aimable et le plus obligeant.

Durant les quatre journées que j'ai consacrées à « l'inspection » des archives de Marsillargues, j'ai pu séparer nettement les documents anciens et les papiers modernes, réfréner les envahissements de certaines publications administratives, et attribuer exclusivement aux parchemins, registres et liasses du moyen âge et de l'ancien régime, les trois armoires, qui garnissent le mur du fond de la salle. Ces trois armoires sont en partie les mêmes qu'occupaient les archives de la communauté lors de leur inventaire en 1781, si j'en juge par un avis autographe de l'auteur de cet inventaire, — collé à l'intérieur de la porte de l'armoire centrale.

Série A A. — 1. Layette cotée *Tome I :* — 57 chartes, dont 56 sur parchemin ; une du XIIme siècle ; les autres, de 1231 à 1357 ; — lesdites chartes, accompagnées chacune de sa transcription en « écriture moderne », et concernant la dépaissance dans les terroirs de Lunel et de Tamerlet ; la barque tenue sur le Vidourle, par l'abbé de Psalmody, près Saint-Laurent-d'Aigouze ; la dime des grains et du fourrage ; les chaussées du Vidourle ; l'exemption du droit de coupe à Lunel ; la « vielle place » de Marsillargues ; les fossés de la ville ; la cession de la baronnie de Lunel au Roi de France (1295) ; la dépaissance dans les vignes de Lunel ; la leude sur les fruits ; la dime de Saint-Julien ; les *Cairiliers*, « qui doivent avoir soin des fossés de la ville, de la chaussée du Vidourle, des chemins, rues », etc. ; la dépaissance et la pêche à Saint-Laurent-d'Aigouze ; la dépaissance à l'Agomort ; l'exemption de la leude à Lunel ; l'exemption du barrage à Lunel ; la roture d'une partie du domaine de Saint-Julien ; la dépaissance à Saint-Julien ; la fête donnée en 1332 par Guillaume de Nogaret à un certain nombre de seigneurs des environs (1) ; le lavage du linge sur les resclauzes ou peissières des moulins du Seigneur ; la construction d'une halle ; la dime de Saint-Pierre-des-Ports ; les fours ; etc.

---

(1) Voir A. Germain, *Une Fête de Chevalerie à Marsillargues en 1322*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, série in-4°, tome VI, pp. 577 à 582.

AA. 2. Layette cotée *Tome II :* — 30 chartes, dont 29 sur parchemin ; de 1357 à 1443 ; — les dites chartes, accompagnées de leurs transcriptions et concernant la dépaissance à Lunel ; des réparations à l'église ; les murailles et fossés de la ville ; la nomination des syndics et procureurs de la communauté ; les consuls, seigneurs directes ; les dépaissances ; la barque de Saint-Laurent ; le maître d'école (bulle de Jean XXII) ; l'exemption de corvées ; etc.

AA. 3. Layette cotée *Tome III* : — 43 chartes, la plupart sur parchemin ; de 1450 à 1780 ; — lesdites chartes, accompagnées, pour la plupart, de leurs transcriptions et concernant l'exemption des barrages du Pont de Lunel et de la Radelle ; le four banier, appartenant à la communauté ; le prieur de Saint-Julien ; la Silve Godesque ; les foires et marchés ; la roture du mas de Tournefort ; le canal de Saint-Roman ; la contribution aux tailles ; les marais des Ports ; le domaine de la communauté ; le renouvellement, par le Seigneur, des droits et privilèges de la communauté ; le droit de courtage ; le compoix ; la chaussée du canal de Lunel ; etc.

AA. 4. Registre coté : « *Cartes vertes* (A) » : — « *Cartulaire de la Commune de Massilhargues*, par Me Claude-Marie Riben fils, avocat en Parlement et feudiste de la ville de Montpellier, sous le consulat de Me Louis Boulet, avocat, bailli, premier consul, maire de la ville de Massillargues ; de MM. Jean-Jules Viot, lieutenant de maire, second consul ; Jean Teissier et Louis Bouvier, troisième et quatrième consuls ; l'an 1781, delineavit interpretavitque Isaacus Vernet, in utroque jure baccalaureus » (in-fol., papier, 301 pages écrites, à deux colonnes, contenant l'une le texte latin, et l'autre, la traduction des documents) ; — les chartes insérées dans ce cartulaire s'étagent chronologiquement de 1231 à 1506 (une pièce de 1266 contient reproduction et confirmation d'une de 1204) ; ce sont les actes les plus importants des layettes AA. 1, 2 et 3.

Série BB. — Délibérations (quinze registres) : — 1. (B). de 1556 à 1590 ; — 2. (C) de 1591 à 1606 ; — 3. (D). de 1607 à 1622 ; — 4. (E). de 1623 à 1633 ; — 5. (F). de 1635 à 1658 ; — 6. (G). de 1659 à 1673 ; — 7. (H). de 1674 à 1680 ; — 8. (I). de 1680 à 1691 ; — 9. (K). de 1691 à 1704 ; — 10. (L). de 1705

à 1717 ; — 11. (M). de 1717 à 1737 ; — 12. (N). de 1737 à 1756 ; — 13. (P). de 1746 et 1747 ; — 14. (O). de 1757 à 1783 ; — 15. (P bis). de 1783 à 1789.

BB. (suite). — Actes reçus par le Greffier de la communauté (deux registres) : — 16. (Q). de 1747 à 1783 ; — 17. (N. 1). de 1783 à l'an VII.

Série CC. — Compois de 1718 (cinq registres in-folio, dont les quatre premiers, en très mauvais état, sont contenus dans trois layettes) : — 1. « Gracie » ; — 2. « Jonnery » ; — 3. « Victou » ; — 4. « Vidourle » ; — 5. « Étrangers ».

6. « Estimette pour les deniers royaux et ordinaires », 1718 (un registre petit-in-folio).

7. « Premier Registre des Préambules des Impozitions de la communauté de Massilhargues depuis l'année 1658 jusques 1670. (N° 1) » (registre recouvert de parchemin, en bon état). — 8. « Second Registre des Impozitions, 1672 à 1682. (N° 2). » (registre recouvert de parchemin, en bon état). — 9. « Troisième Registre des Impozitions, depuis l'année 1683 jusques en 1697. (N° 3). » (id.). — 10. « Quatrième Registre des Impozitions, depuis l'année 1698 jusques en 1713. (N° 4). » (id.). — 11. « Cinquième Registre des Impozitions, depuis l'année 1714 jusques en 1729. (N° 5). » (id.). — 12. « Sixième Registre des Impozitions, depuis l'année 1730 jusques en 1738. (N° 6). » (id.).

Diverses liasses, composées surtout de papiers de comptabilité communale, — dont il conviendrait d'extraire un certain nombre de pièces, pour les reporter à leur place normale, qui serait la série DD ou la série EE.

Série FF. — Registres de la cour de Marsillargues : — 1. de 1543 et années suivantes ; — 2. de 1549 et suiv. ; — 3. de 1551 et suiv. ; — 4. de 1553 et suiv. ; — 5. « des années 1556, 1557, 1558 et plusieurs autres ».

6. « Registre des audiances de la Cour ordinaire de Marcilhargues, Saint-Jullien-de-Cornilhac, Tamerlet et Saint-Pierre-des-Ports, commençant en 1711 et finissant en 1720 » (reg.) ; — 7. id., de 1720 à 1730 (reg.) ;

8. « Registre ou Plumitif pour les audiences du Baillage de Marsillargues », années 1731 et 1732 (un cahier); — 9 et suiv. Idem, de 1733 à 1744 (20 cahiers in-fol. numérotés de 1 à 20) ; — de 1744 à 1750 (17 cahiers in-4°, numérotés de 21 à 37); — de 1751 à 1790 (42 cahiers in-fol., numérotés de 38 à 79).

Nombreuses liasses de Requêtes, informations, sentences, etc. de la Cour de Marsillargues. XVIIIme siècle.

Layette cotée *Tome IV :* — procès divers de la communauté de Marsillargues, de 1681 à 1774 : — Maison presbytérale, service du culte, exemption de leude et de péage au Pont de Lunel et à la Radelle, domaine du Commandeur de Montpellier, dîmes, etc.

Autre layette (non cotée) : — procès entre la commune et le seigneur de Marsillargues (XVIIIme et XIXme siècles).

Procès divers soutenus par la communauté de Marsillargues, au XVIIIme siècle (liasses).

Série GG. — 1 à 8. Baptêmes, Mariages et Sépultures catholiques (paroisse Saint-Sauveur de Marsillargues) : — 1. de 1627 à 1673 et de 1675 à 1680 (deux cahiers, à relier) ; — 2. « Premier Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse Saint-Sauveur de Massillargues, diocèse de Nimes, commencé le 1er juillet 1680 et fini le 13e avril 1692 ; ainsi relié en 1748, par les soins de Me Guibbal, curé » ; y inclus « un registre de 23 feuillets.... contenant l'abjuration de l'hérésie de Calvin, faite en 1685 par tous les habitans de Massillargues » (reg. en bon état) ;

3. « Registre 2 », de 1692 à 1707 (reg. en bon état) ; — 4. « Troisième registre », de 1707 à 1748 (id.) ; — 5. « Quatrième registre », de 1748 à 1772 (id.) ; — 6. « Cinquième registre », Baptêmes et Mariages, de 1773 à 1793 ; — 7. Mortuaires, de 1771 à 1792 ;

8. « Répertoire des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse Saint-Sauveur de Marsillargues, commençant en 1680 » et allant jusqu'en 1781 ; — ledit registre contenant des dénombrements généraux de la paroisse de Marsillargues en 1749 et en 1763 ; une « liève des censives appartenantes à M. le curé de Massillargues en qualité de curé, 1781 », etc.

9 à 20. Baptêmes, Mariages et Sépultures des Protestants de

Marsillargues : — 9. Baptêmes, de 1582 à 1605 ; Mariages, de 1582 à 1605 ; « Rôle des nouveaux receux en l'église », de 1587 à 1618 (un cahier grand in-folio ; à relier) ; — 10. Baptêmes, de 1605 à 1632 ; Mariages, de 1605 à 1632 (un registre ; à relier).

11. Baptêmes, de 1632 à 1664 (un registre couvert de parchemin) ; — 12. Baptêmes, de 1664 à 1668 (un registre, couvert de parchemin) ; — 13. Mariages, de 1632 à 1668 (un registre, couvert de parchemin).

14. Baptêmes, Mariages et Sépultures, de 1668 (un cahier, couvert de parchemin) ; — 15. id., de 1669 (un cahier, recouvert de parchemin) ;

16. Baptêmes, Mariages et Sépultures, de 1670 à 1675 (six cahiers in-4°, à relier) ; — 17. id., de 1676 à 1684 (neuf cahiers in-fol. et un cahier in-4°, à relier ; l'année 1682 est en double).

18. Baptêmes et Mariages, de 1742 à 1793 : — de 1742 à 1766, copies ; — de 1766 à 1793, actes originaux, signés par le pasteur Pradel (cahiers de divers formats réunis en un gros registre in-folio) ; — 19. Rubrique alphabétique, pour les années 1743 à 1792 (gros cahier in-8°, à relier).

20. Ordonnances du Procureur fiscal, pour la sépulture des Nouveaux Convertis, de 1740 à 1779 (une liasse ; à relier).

21 à 24. Baptêmes et Mariages des Protestants des environs de Marsillargues : — 21. de 1742 à 1750 ; actes signés par le pasteur Pradel (un registre in-folio) ; — 22. de 1751 à 1767 ; actes signés par le pasteur Pradel ; avec une rubrique (un registre in-folio) ;

23. de 1747 à 1752 ; actes signés par le pasteur Molines (un registre in-8°, recouvert de parchemin) ; — 24. de 1756 à 1766 ; actes signés par le pasteur Jean Guizot (huit cahiers petit in-8°, à relier).

25. Baptêmes, Mariages et Sépultures des Protestants de Marsillargues, Aiguesvives, Mus, Vergèze et Codognan, de 1788 à 1790 (un registre in-folio).

Série GG (suite). — Assistance publique. — GG. 26. Layette cotée *Tome unique* : documents, de 1331 à 1494, concernant la

Charité, l'Hôpital et la Chandelle de Notre-Dame (34 parchemins, avec leurs transcriptions respectives) ; — 27. « Livre des Délibérations du Bureau de Charité de la ville de Marcillargues, établi le 3e mars 1691 » ; les dites délibérations allant de 1691 à 1733 (registre) ; — 28. « Registre du Bureau des Pauvres » (suite du précédent), de 1734 à l'an III (registre).

Série II. — Archives. — 1. « Rubrique des documans de la ville de Macilhargues, ... lequel inventoire ... ha esté fait, *cum brevi satis tempore,* par .... Galhardet Boni, juge ordinaire du dit Macilhargues, l'an mil vc xxxv », au mois de mai (registre, papier, couvert de parchemin).

2. « Inventaire général de tous les titres et documents, tant anciens que modernes, qui composent les Archives de la comunauté de Massillargues, fait par Me Claude-Marie Riben le fils, avocat au Parlement, feudiste de la ville de Montpellier, sous le consulat de Mr Louis Boulet, avocat, bailli et premier consul, maire de la dite ville de Massillargues, du sr Jean-Jules Viot, second consul, lieutenant de maire; du sr Jean Teissier, troisième consul, et du sr Louis Bouvier, quatrième et dernier consul, en l'année mil sept cent quatre vingt-un » : — « Chapitre premier. Titres de la communauté de Massillargues », contenus dans les trois layettes cotées *tome premier, tome second* et *tome troisième* (aujourd'hui AA. 1, 2 et 3), allant du XIIme siècle à l'année 1780 (133 articles) ; — « Chapitre second. Procès de la communauté de Massillargues », documents contenus dans la layette cotée *tome quatrième* (auj. FF). et allant de 1681 à 1779 (9 articles) ; — « Chapitre troisième. Registres de Délibérations de la Communauté et des Actes reçus par le Greffier de la dite communauté », de 1556 à 1783 (15 articles, auj. BB.) ; — Chapitre quatrième. Comptabilité consulaire, compois, etc. (auj. CC.). — « Chapitre cinquième. Titres feéodaux de la Caritat, de l'Hôpital et de la Chandelle de Notre-Dame », de 1331 à 1484, contenus dans la layette cotée *tome unique* (34 articles) ; plus, un registre de 1691 à 1773 (art. 35) (le tout auj. GG. 26 et 27).

3. Récépissés des pièces d'archives communiquées à divers membres de la municipalité de Marsillargues, collecteurs, etc., de 1554 à 1732 (registre).

Neffiès. — L'État-civil ancien forme une suite de 15 volumes : — GG. 1. de 1597 à 1644; — 2. de 1645 à 1663; — 3. de 1664 à 1673; — 4. de 1674 à 1682; — 5. de 1683 à 1691; — 6. de 1692 à 1702; — 7. de 1703 à 1712; — 8. de 1713 à 1722; — 9. de 1723 à 1732; — 10. de 1733 à 1742; — 11. de 1743 à 1752; — 12. de 1753 à 1759; — 13. de 1760 à 1770; — 14. de 1771 à 1782; — 15. de 1783 à 1792.

Ces 15 volumes de la série GG. sont conservés, au premier étage de la Mairie, dans la bibliothèque de la jolie salle des Délibérations.

La salle du Secrétariat ne contient guère que des papiers récents.

Le reste des Archives avait pour logement une armoire, placée (en face d'une lapinière) en compagnie de débarras multiples, dans une salle du rez-de-chaussée.

Avec le bon concours de M. le Secrétaire de la Mairie, — et de M. Louis Aimes, chef de bureau des Archives municipales de Montpellier, qui avait eu l'amabilité de m'accompagner ce jour-là, — j'ai pu (au grand effarement des habitants de la lapinière) passer en revue tous les documents contenus dans la dite armoire et mettre de côté ceux antérieurs à la Révolution. Ces derniers ont été déposés en partie aux Archives départementales, où ils forment une suite de portefeuilles,..... auxquels nous attribuerons une place normale, quand nous serons dotés d'un local suffisant.

La municipalité de Neffiès a conservé les compoix suivants qu'elle se propose de faire restaurer et relier, dans la mesure nécessaire : — 1° des fragments de Compoix du XVme siècle (?), en langue romane (en mauvais état); — 2° Compoix du XVIme siècle, en langue romane (in-4°, partiellement en mauvais état); — 3° « Livre du Compois de Neffiès, faict l'année 1596 » (gros registre grand in-folio); — 4° « Libre des Impositions faictes au lieu de Nefiès l'année 1632 » (in-4°); — 5° « Libre contenant l'estimation des terres et maizons du lieu de Nefiès, fait l'année 1638 » (in-4°); — 6° Compoix du XVIIme siècle (gros registre grand in-folio); — 7° Compoix incomplet du XVIIme siècle (in-4°, dérelié); — 8° fragments de deux Compoix du XVIIme siècle (grand in-folio et petit in-folio); — 9° Compoix du XVIIIme siècle (gros registre grand in-folio); — 10° Compoix de 1748 (petit in-folio).

Parmi les documents déposés aux Archives départementales par la municipalité de Neffiès, figurent les Délibérations suivantes ;

— 1. de 1618 à 1626 (registre) ; — 2. de 1626 à 1636 (registre ayant perdu sa couverture de parchemin) ; — 3. de 1643 à 1657 (registre) ; — 4. de 1657 à 1667 (registre) ; — 5. de 1667 à 1676 (registre) ; — 6. de 1677 à 1690 (liasse) ; — 7. de 1700 à 1730 (liasse) ; — 8. de 1730 à 1760 (liasse) ; — 9. de 1761 à 1790 (liasse).

Pouzolles. — CC. 1. « Compoix original du lieu de Pouzolles » (1749). — CC. 2. Compoix de la communauté de Pouzolles, fait en l'année 1749, transcrit en l'année 1777. »

GG. Neuf volumes de Baptêmes, Mariages et Sépultures : — 1. de 1681 à 1704 ; — 2. de 1706 à 1723 ; — 3. de 1723 à 1732 ; — 4. de 1733 à 1742 ; — 5. de 1743 à 1752 ; — 6. de 1753 à 1762 ; — 7. de 1763 à 1772 ; — 8. de 1773 à 1782 ; — 9. de 1783 à 1792.

Le Pradal. — La municipalité du Pradal a déposé aux Archives départementales les deux registres suivants :

1. « Original du Compoix et nouveau Terrier, faict au lieu et terre du Pradal en l'année 1634 ;

2. « Recognoissance du lieu et terre et juridiction du Pradal, pour dame Aldouce de Berny de Caraman et Fois, marquise de Saissac, comtesse de Mongomery, vicomtesse de Lautreq, baronne de Venes, Clermont et Boussagues, Pradal et autres lieux, et Messire Olivier de Thésan, chevallier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et baron du Pujol, Mourcayrol, Boussagues, Pradal, Naiges, Aulmes, Cornontarral, Vic, Saint-Maxemin, Saze et autres lieux. »

Roquessels. — Les Archives anciennes de Roquessels se réduisent à un registre de Baptêmes, Mariages et Sépultures, de 1644 à 1792.

Rosis. — 1° A Andabre, chez M. Cance, maire : — l'État-civil de la commune de Rosis, commençant en 1793 et les délibérations commençant en 1838 ; — on reliera prochainement les naissances de 1793 à 1831 ;

2° A Douch, chez M. Thomas, adjoint : « Brevette du compoix de la terre foraine de Saint-Gervais, commençant en l'année 1648 » ; — Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Saint-Amans-de-Mounis (diocèse de Castres), de 1674 à 1712 (cahiers) ; — Registre des Délibérations du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais-Terre, de 1819 à 1833 » (un cahier).

Saint-Étienne-Estréchoux. — Les Baptêmes, Mariages et Sépultures des anciennes paroisses de Saint-Étienne-de-Mursan et de Saint-Laurent-de-Ferrayrolles (celle-ci, annexe de la première), sont conservées aux Archives communales de Camplong :

GG. 5. Trois cahiers (à réunir par la reliure), comprenant, — le premier, *a.* pour la paroisse de Saint-Étienne-de-Mursan : les Baptêmes et Mariages de 1652 à 1667, et les Sépultures de 1652 à 1663 ; *b.* pour la paroisse de Saint-Laurent-de-Ferrayrolles : les Baptêmes de 1652 à 1668, les Mariages de 1653 à 1666, et les Sépultures de 1652 à 1666 ; — le second, les Baptêmes, Mariages et Sépultures, pour les deux paroisses susdites, de 1669 à 1682 ; — le troisième, les Baptêmes, Mariages et Sépultures, pour les mêmes paroisses, de 1684 à 1692 ;

GG. 6. Un volume (relié depuis un certain temps déjà), comprenant les Baptêmes, Mariages et Sépultures, de Saint-Étienne-de-Mursan et de Saint-Laurent-de-Ferrayrolles, son annexe, de 1717 à 1793.

Saint-Geniès-de-Varensal. — Avec le bon concours de M. le Maire et de M. l'Adjoint de Saint-Geniès-de-Varensal, j'ai pu retrouver, non sans peine, dans le galetas de la mairie (sise au lieu de Plaisance), les six registres suivants, qui sont maintenant en dépôt aux Archives départementales :

1. Compois de 1526 (en langue d'oc) ;
2. Compois de 1545 (en langue d'oc) ;
3. Compois de 1566 (en langue d'oc) ;
4. Compois de 1649, avec mutations ;
5. Brevette de 1680 ;
6. « Additions aux parcelles du compoix, depuis sa confection jusqu'à l'année 1780. »

Taussac. — La Municipalité de Taussac a déposé aux archives départementales un Compoix du dit lieu de Taussac, de 1633 (deux volumes in-fol., en bon état), et un cahier de Délibérations (très atteint par l'humidité), de 1794 à 1819. — Il n'existe au chef-lieu de la commune (La Billière), aucun ancien registre de baptêmes, mariages et sépultures. L'État-civil commmence au 12 février 1793,

Villemagne-l'Argentière. — La Municipalité de Villemagne a déposé aux Archives départementales un lot assez considérable de documents anciens :

1. « Livre de compoix et cadastre des maisons, terres et autres pocessions et biens immubles du tailhable et juridiction du lieu de Villemagne-l'Argentière, diocèze de Béziers », fait par Martin Revel, arpenteur, habitant de Clermont-de-Lodève, et autorisé par la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, le 30 juillet 1624 ;

2. Trois grosses liasses de papiers, des XVIIme et XVIIIme siècles : affaires diverses, comptabilité et procédures ;

3. Quatre moyennes liasses de papiers : délibérations, impositions, hôpitaux de Villemagne et de Bédarieux, aumônes de l'abbé de Villemagne, etc. ;

4. Neuf petites liasses de papiers (dont quelques-uns du XVIme siècle) : délibérations, élections consulaires, impositions, comptabilité, etc. ;

5. Deux cahiers : recettes et dépenses de la manse abbatiale de Villemagne, des années 1783 et 1784.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du département :
Jos. BERTHELÉ.

INDEX DES RÉCOLEMENTS

D'ARCHIVES COMMUNALES

PUBLIÉS DE 1892 A 1908.

Le nombre des localités du département de l'Hérault, dont j'ai eu, depuis dix-sept ans, occasion de visiter les Archives, au cours de mes tournées, commence à être déjà assez considérable.

Plusieurs de ces Archives m'ont occupé à diverses reprises, et certaines d'entre elles, durant un temps passablement long.

J'ai pensé, Monsieur le Préfet, qu'il ne serait pas sans utilité de dresser un index, par ordre alphabétique, des divers comptes-rendus d'inspections, récolements, etc., qui figurent, sous les rubriques « Archives communales » et « Archives hospitalières », dans mes différents rapports imprimés de 1892 à 1908.

Agde, — rapport de 1892, p. 211 ; — rapport de 1893, p. 224 ; — 1894, p. 119 et 128 ; — 1896, p. 225 ; — 1897, p. 307 ; — 1899, p. 159-160. — Inventaire des Cartulaires, 1900, p. 186, et 1901, p. 245.

Agel, — 1907, p. 16.

Agonès, — 1907, p. 16-17.

Aigne, — 1898, p. 179 ; — 1907, p. 17.

Aigues-Vives, — 1907, p. 17.

Les Aires, — 1907, p. 17.

Aniane, — 1893, p. 224-225 ; — 1894, p. 119 et 129 ; — 1895, p. 240 ; — 1896, p. 225-226 ; — 1897, p. 307 ; — 1899, p. 160 ; — 1900, p. 187 ; — 1901, p. 239.

Arboras, — 1900, p. 187.

Argelliers, — 1896, p. 226.

Assas, — 1895, p. 240 ; — 1907, p. 17-18.

Aumes, — 1899, p. 160.

Balaruc-les-Bains, — 1894, p. 129.

Beaufort, — 1907, p. 18.

Bédarieux, — 1892, p. 211 ; — récolement général, 1908, p. 11 à 16.

Bélarga, — 1894, p. 129.

Berlou, — 1896, p. 227.

Bessan, — 1892, p. 211.

Béziers, — 1892, p. 211 ; — 1897, p. 308 à 352 ; — 1898, p. 179 à 181 ; — 1899, p. 160. — Récolement général des Archives municipales, 1897, p. 308 à 311 ; — Inventaire Palmade, 1897, p. 311 à 352.

Boisseron, — 1907, p. 19.

La Boissière, — 1895, p. 240; — 1896, p. 226.
Le Bosc, — 1907, p. 18-19.
Le Bousquet-d'Orb, — 1908, p. 16.
Boussagues, — cf. *la Tour-sur-Orb*.
Brissac, — 1907, p. 19-20.
Buzignargues, — 1900, p. 187.
Cabrières, — 1897, p. 352.
Cambon-et-Salvergue, — 1895, p. 248.
Campagne, — 1900, p. 187.
Camplong. — 1907, p. 20; — 1908, p. 16-17.
Candillargues, — 1893, p. 225; — 1894, p. 119.
Capestang. — Archives communales, 1894, p. 130.
— Archives hospitalières, 1894, p. 138.
Carlencas-et-Levas, — 1907, p. 20.
Cassagnolles, — 1896, p. 226-227.
Castanet-le-Haut, — 1895, p. 241.
Castelnau-de-Guers, — 1898, p. 181.
Castelnau-le-Lez, — 1899, p. 160-161.
Castries, — 1893, p. 226.
Causse-de-la-Selle, — 1898, p. 181-182
Causses-et-Veyran, — 1907, p. 20.
Caux, — 1897, p. 352.
Le Caylar, — 1895, p. 241.
Cazilhac, — 1907, p. 20-21.
Cazouls-lès-Béziers, — 1895, p. 241.
Cessenon, — 1894, p. 130-131; — 1908, p. 17 à 22. — Manuscrit des Instructions et Constitutions de Guillaume Durand, 1894, p. 131; — 1896, p. 227-228; — 1897, p. 352; — 1899, p. 161; — 1900, p. 180 et 187-188. — Table méthodique du Cartulaire de Cessenon, 1908, p. 17 à 21.
Cesseras, — 1896. p. 228-229.
Cette. — Archives communales, 1893, p. 226. — Archives hospitalières, 1893, p. 232.
Clermont-l'Hérault. — Archives communales, 1893, p. 226-227. — Archives hospitalières, 1893, p. 232; — 1894, p. 119 et 138-139.
Colombières-sur-Orb, — 1897, p. 352; 1907, p. 21.
Combaillaux, — 1897, p. 352.
Combes, — 1907, p. 21.
Cournonsec, — 1895, p. 242.
Cournonterral, — 1895, p. 242; — 1896, p. 229; — 1907, p. 21.
Le Cros, — 1907, p. 21.
Dio-et-Valquières, — 1907, p. 21.
Douch, — 1908, p. 47.
Espondeilhan, — 1895, p. 242.
Fabrègues, — 1907, p. 22.
Faugères, — 1908, p. 22-23.
Félines-Hautpoul, — 1896, p. 229.
Ferrals-les-Montagnes, — 1896, p. 229-230.
Ferrières-de-Claret, — 1907, p. 22.
Ferrières-d'Olargues, — 1896, p. 230.
Florensac, — 1894, p. 131 et 138.
Fontanès, — 1899, p. 161.
Fontès, — 1908, p. 23.
Fos, — 1908, p. 23.
Fouzilhon, — 1908, p. 23-24.
Fozières, — 1907, p. 22.
Fraïsse, — 1895, p. 242-243.
Frontignan. — Archives communales, 1893, p. 227; — 1899, p. 161 à 164. — Archives hospitalières, 1893, p. 233.
Gabian, — 1895, p. 238 et 243; — 1908, p. 24.

Galargues, — 1900, p. 188.
Ganges, — 1893, p. 227-228.
Garrigues. — 1900, p. 188.
Gigean, — 1892, p. 211.
Gignac, — 1893, p. 228 ; — 1894, p. 132 ; — 1900, p. 188 à 191 ; — 1908, p. 24.
Gorniès, — 1907, p. 22.
Grabels, — 1897, p. 352-353.
Graissessac, — 1908, p. 24.
Guzargues, — 1896, p. 230.
Hérépian, — 1895, p. 243.
Jacou, — 1901, p 245.
Jonquières, — 1896, p. 230.
Lacoste, — 1897, p. 353.
Laroque, — 1907, p. 22-23.
Lattes, — 1899, p. 164-165.
Lauroux, — 1907, p. 23.
Lavalette, — 1907, p. 23.
Lespignan, — 1907, p. 23-24.
La Livinière, — 1896, p. 230 ; — 1898, p. 182.
Lodève, — 1892, p. 211 ; — 1899, p. 165.
Loupian, — 1900, p. 191.
Lunas, — 1895, p. 243.
Lunel. — Inventaire des Archives municipales, par Th. Millerot, 1893, p. 228 ; — 1908, p. 24 et suiv. ; — récolement général, 1908, p 27 à 38. — Manuscrits de la Bibliothèque, 1894, p. 132.
Magalas, — 1894, p. 132.
Margon, — 1908, p. 38.
Marseillan, — 1892, p. 212.
Marsillargues, — récolement général, 1908, p. 38 à 44.
Mas-de-Londres, — 1901, p. 246.
Les Matelles, — 1894, p. 132.
Mauguio, — 1893, p. 228-229.
Mèze, — 1892, p. 212 ; — 1893, p. 229-230.
Minerve, — 1894, p. 132 ; — 1896, p. 230.
Mireval, — 1899, p. 165-166.
Mons, — 1895, p. 243-244 ; 1896, p. 231.
Montagnac, — 1892, p. 212.
Montarnaud, — 1896, p. 231.
Montaud, — 1896, p. 231.
Montbazin, — 1901, p. 246.
Montferrier, — 1901, p. 246.
Montpellier. — M. Grand, archiviste municipal, 1892, p. 212-213 ; — 1893, p. 229 ; — 1894, p. 132-133. — L'Archiviste départemental, chargé de la direction du service, 1895, p. 244. — Publication des *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents* : — notice sur les anciens inventaires, 1896, p. 232-233, et 1897, p. 353 à 355 ; — édition de l'inventaire de Louvet (Grand-Chartrier), 1893, p. 229 ; — 1894, p. 133-134 ; — 1895, p. 244-245 ; — 1896, p. 231 à 233 ; — inventaire des Cartulaires, édition du Cartulaire montpelliérain des Rois d'Aragon et de Majorque, etc., 1900, p. 192-193 ; — 1901, p. 246 ; — 1907, pp. 8-9.
Montpeyroux, — 1895, p. 245.
Montoulieu, — 1907, p. 24.
Moulès-et-Baucels, — 1907, p. 24-25.
Mourèze, — 1899, p. 166.
Murles, — 1898, p. 182.
Murviel-lès-Béziers, — 1895, p. 245-246.

Nébian, — 1899, p. 166.
Neffiès, — 1908, p. 45-46.
Nissan, — 1894, p. 134.
Notre-Dame-de-Londres, — 1894, p. 134-135.
Olargues. — Archives communales, 1895, p. 246 ; — 1896, p. 234. — Archives hospitalières, 1895, p. 251.
Olmet-et-Villecun, — 1907, p. 25.
Olonzac, — 1894, p. 135.
Oupia, — 1907, p. 25 à 27.
Pégairolles-de-Buèges, — 1898, p. 182.
Pérols, — 1899, p. 166-167.
Pézenas. — Archives communales, 1893, p. 230-231 ; — 1895, p. 246 ; — 1896, p. 234 ; — 1897, p. 355 à 357 ; — 1898, p. 182-183 ; — 1899, p. 167 ; — 1900, p. 193-194 ; — table méthodique sommaire de l'inventaire de Resseguier, 1907, pp. 10-11. — Archives hospitalières, 1893, p. 233.
Plaissan, — 1907, p. 27.
Les Plans, — 1907, p. 27-28.
Popian, — 1900, p. 194.
Portiragnes, — 1899, p. 167-168.
Le Pouget, — 1900, p. 194.
Le Poujol, — 1895, p. 246-247 ; — 1907, p. 28-29.
Poussan, — 1894, p. 135-136.
Pouzolles, — 1908, p. 46.
Pouzols, — 1900, p. 195 ; — 1907, p. 29.
Le Pradal. — 1908, p. 46.
Prades-le-Lez, — 1901, p. 246.
Le Puech, — 1907, p. 29.
Puéchabon, — 1896, p. 234-235.
Restinclières, — 1892, p. 213.
Riols, — 1898, p. 183.
Les Rives, — 1907, p. 29.
Roquebrun, — 1897, p. 357.
Roquessels, — 1908, p. 46.
Rosis, — 1895, p. 247 ; — 1908, p. 46-47.
Rouet, — 1901, p. 246.
Roujan, — 1894, p. 136 ; — 1895, p. 247 ; — 1896, p. 235 ; — 1897, p. 358.
Saint-André-de-Buèges, — 1898, p. 183.
Saint-André-de-Sangonis, — 1894, p. 136 ; — 1907, p. 30.
Saint-Bauzille-de-Montmel, — 1899, p. 168-169.
Saint-Bauzille-de-la-Sylve, — 1900, p. 195.
Saint-Bauzille-de-Putois, — 1907, p. 30.
Saint-Chinian, — 1894, p. 136-137.
Saint-Christol, — 1907, p. 30.
Saint-Clément, — 1901, p. 247.
Sainte-Croix-de-Quintillargues, — 1899, p. 169.
Saint-Drézéry, — 1898, p. 183-184.
Saint-Étienne-d'Albagnan, — 1896, p. 235.
Saint-Étienne-de-Gourgas, — 1907, p. 30-31.
Saint-Étienne-Estréchoux, — 1908, p. 47.
Saint-Félix-de-l'Héras, — 1907, p. 31.
Saint-Félix-de-Lodez, — 1896, p. 235-236.
Saint-Gély-du-Fesc, — 1897, p. 358.

Saint-Geniès-de-Varensal, — 1895, p. 247 ; — 1896, p. 236 ; — 1908, p. 47.
Saint-Gervais-sur-Mare, — 1895, p. 247.
Saint-Guilhem-le-Désert, — 1895, p. 247 ; — 1896, p. 236 ; — 1900, p. 195.
Saint-Guiraud, — 1900, p. 195.
Saint-Hilaire-de-Beauvoir, — 1900, p. 196.
Saint-Jean-de-Beauregard, — cf. *Lacoste*.
Saint-Jean-de-Buèges, — 1898, p. 184.
Saint-Jean-de-Cornies, — 1900, p. 196.
Saint-Jean-de-Fos, — 1896, p. 237 ; —1898, p. 184-185 ; —1907, p. 31.
Saint-Jean-de-la-Blaquière, — 1907, p. 31.
Saint-Jean-de-Védas, — 1900, p. 196.
Saint-Julien-d'Olargues, — 1895, p. 245 ; — 1896, p. 237.
Saint-Martin-de-Larçon, — 1896, p. 237 ; — 1907, p. 31.
Saint-Martin-de-Londres, — 1894, p. 137.
Saint-Martin-des-Combes, — 1907, p. 31.
Saint-Mathieu-de-Tréviers, — 1897, p. 358.
Saint-Maurice, — 1900, p. 196.
Saint-Michel, — 1907, p. 31-32.
Saint-Pargoire, — 1895, p. 248.
Saint-Paul-et-Valmalle, — 1896, p. 237.
Saint-Pierre-de-la-Fage, — 1900, p. 196-197.
Saint-Pons-de-Thomières. — Archives comm^les^, 1892, p. 213-214 ; — 1907, p. 32. — Inventaire, par M. J. Sahuc, 1893, p. 231 ; — 1894, pp. 119 et 137-138 ; — 1895, p. 248-249 ; — 1896, p. 236-237 ; — 1897, p. 358.
— Archives hospitalières, 1894, p. 139 ; — 1895, p. 251 ; — 1907, p. 37.
— Édition, par M. J. Sahuc, de l'inventaire des Archives de l'ancien Évêché, 1895, p. 252 ; — 1899, p. 156 ; — 1907, p. 7 et 11-12.
Saint-Privat, — 1907, p. 32.
Saint-Saturnin, — 1900, p. 197.
Saint-Sériès, — 1907, p. 32-33.
Saint-Thibéry, — 1894, p. 138.
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, — 1896, p. 238.
Saint-Vincent-d'Olargues, — 1896, p. 238.
Salasc, 1899, p. 169.
La Salvetat, — 1895, p. 249 ; — 1901, p. 247.
Saussines, — 1907, p. 33.
Sauvian, — 1907, p. 33-34.
Sérignan, — 1907, p. 34-35.
Servian, — 1893, p. 231-232.
Siran, — 1896, p. 238 ; — 1898, p. 185 ; — 1907, p. 35.
Sorbs, — 1907, p. 35.
Soubès, — 1907, p. 35.
Le Soulié, — 1895, p. 249-250.
Soumont, — 1907, p. 36.
Sussargues, — 1898, p. 185.
Taussac, — 1908, p. 48.
Teyran, — 1895, p. 251.
La Tour-sur-Orb, — 1897, p. 358.

Le Triadou, — 1897, p. 358-359.
Usclas-du-Bosc, — 1907, p. 36.
La Vacquerie, — 1900, p. 197.
Vailhauquès, — 1901, p. 247.
Valflaunès, — 1897, p. 359.
Vendargues, — 1900, p. 197.
Vendémian, — 1900, p. 198-199.
Vendres, — 1907, p. 36-37.
Vias, — 1892, p. 214.
Vic-les-Étangs, — 1899, p. 169-170.
Vieussan, — 1897, p. 359.
Villemagne-l'Argentière, — 1896, p. 238-239 ; — 1908, p. 48.
Villeneuve-lès-Béziers, — 1892, p. 214 ; — 1894, p. 119.
Villeneuve-lès-Maguelone, — 1900, p. 197-198.
Villetelle, — 1907, p. 37.
Villeveyrac, — 1896, p. 239-240.
Viols-le-Fort, — 1900, p. 199.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

2me SESSION DE 1875.

RAPPORT DU PRÉFET.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Rapport de l'Archiviste M. L. de la Cour de la Pijardière.

ANNEXE N° 8.

Mont.., Ricard Frères, Imp. de la Préf

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1875.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter le tableau de la situation des Archives départementales pendant l'année qui vient de s'écouler. M. le Ministre a indiqué, par une circulaire en date du 23 Juin dernier, le genre de renseignements qui devaient former la matière de ce rapport. J'ai suivi l'ordre prescrit par cette nouvelle instruction, quoique nos travaux de cette année aient été d'une nature particulière et se soient, pour ainsi dire, concentrés sur un seul point des règles qui nous sont tracées.

Local.

Pour la septième fois, dans le cours de ce siècle, et heureusement pour la dernière, le dépôt départemental a été installé, dans de nouveaux locaux.

Vous connaissez l'édifice vaste, commode et convenablement aménagé que M. l'Architecte départemental a relié aux autres bâtiments pour recevoir, avec les titres de l'histoire locale, les papiers de tout genre versés par les administrations.

Ces nouveaux bâtiments se composent de deux parties : un pavillon élevé d'abord, et une aile construite en prolongement et rejointe au premier édifice.

M. le Ministre avait manifesté le désir de voir allouer les fonds nécessaires pour remplacer le rayonnage en bois par un système de travées en fer. L'Assemblée départementale recula devant la dépense, le devis pour ce changement montant à une somme relativement considérable et hors de proportion avec les fonds dont le département pouvait disposer.

Nouvelle installation du dépôt.

La conservation de l'ancien mode d'installation a rendu le déménagement extrêmement lent et difficile. J'ai été obligé d'opérer un premier déplacement et de vider les rayons avant d'avoir un endroit prêt à recevoir les papiers. L'obligation de suivre M. l'Architecte dans son travail, les ouvriers occupant à la fois l'un et l'autre hôtel, les uns pour démolir, les autres pour réédifier, fut cause qu'au prix de grandes fatigues, un temps précieux fut absorbé pour le bon ordre et la surveillance.

Au fur et à mesure qu'une travée était terminée dans les pavillons neufs, elle était prise par des papiers transportés des anciens bâtiments. Ce travail a demandé à peu près mille journées. Le rayonnage qu'il a fallu compléter et remplacer sur bien des points forme un développement d'environ 8,000 mètres.

Les étages occupés par les Archives sont au nombre de six d'inégale étendue. L'étage inférieur est un sous-sol aéré et assez bien éclairé.

Au-dessus se trouve le rez-de-chaussée. Il se partage entre les Archives et le corps de garde de la Préfecture. Ce dernier est situé dans le pavillon primitif.

Vient ensuite l'entre-sol où se trouve l'entrée du dépôt.

Le premier étage et le second sont les plus vastes de tous. Celui-ci principalement est placé sous le toit du nouveau bâtiment dont l'armature en fer a permis d'affecter aux Archives tout l'espace qu'un autre mode de construction eût donné à un grenier. Le comble au-dessus du pavillon annexe a été également aménagé.

Un escalier de fer établi spécialement à l'intérieur de l'aile neuve fait communiquer entre eux ces divers étages. En outre, un ascenseur rend les plus grands services pour la manœuvre des dossiers et des registres.

Avant de vous rendre compte de la manière dont nous avons placé les divers fonds, je dois vous parler d'une opération très-importante que j'ai fait exécuter après le déménagement de l'ancien Hôtel.

Réintégration des Archives de la Cour des Comptes de Montpellier.

Vous savez qu'une notable partie du fonds des Archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, depuis 30 années enfoui dans une salle basse du palais de Justice, était exposé à une destruction prochaine. De 1863 à 1865, MM. les Ministres insistèrent, à maintes reprises, pour l'enlèvement de ces papiers et leur transport aux Archives départementales. Mais il était impossible de penser à les recevoir dans un local déjà trop exigu pour les richesses qu'il renfermait. Profitant de la circonstance qui s'offrait, dès que les nouvelles archives me furent livrées, je m'empressai d'effectuer la réintégration depuis si longtemps signalée à l'attention de vos prédécesseurs. Pour se faire une idée de l'état où ces papiers, formant environ 40 mètres cubes, se trouvaient, il suffit de dire que, découverts il y a près d'un demi-siècle, dans les combles de l'ancien palais de justice, au moment de la reconstruction de cet édifice, ils furent jetés par les fenêtres et exposés à toutes les intempéries des saisons, avant qu'on pût leur trouver une place dans les locaux obscurs et humides qu'ils ont occupés depuis. Ils y furent entassés pêle-mêle et laissés dans le même désordre et le même abandon. Une grande quantité n'était plus que fragments, et il a fallu un certain courage professionnel pour relever ces documents réellement précieux et pleins d'intérêt pour l'histoire, dans l'amas de matériaux et l'épaisse couche de poussière qui les recouvrait. Aujourd'hui les Archives de la Cour des comptes, on peut le dire, sont sauvées, et ce pénible travail a été le fruit du zèle des seuls archivistes qui l'ont dirigé.

Dans le premier classement opéré sur le fonds dont je viens de vous entretenir, on a trouvé, en bon état, plusieurs milliers de sacs contenant des comptes-rendus financiers et titres de procédure. Ceux-ci ont été déposés sur les rayons du rez-de-chaussée qu'ils recouvrent dans l'ordre où ils ont été recueillis.

Disposition des Séries.

Voici maintenant la place qu'occupent les anciens fonds rangés par séries sur les travées des autres étages.

A l'entre-sol, où se trouvent l'entrée, le bureau du public et ceux des Archivistes, on a disposé les séries suivantes les plus nécessaires au service administratif et mises à sa portée:

K, L, M, Q, S, T, U, X, Y, Z.

Les séries N, O, P, R se suivent au premier étage.

Au-dessus se développent nos belles Archives anciennes sous les séries B à H. On y a réuni provisoirement une partie de la série L.

Le sous-sol a reçu les papiers à vendre des séries modernes et un certain nombre d'articles de la série P (rôles des contributions pour l'arrondissement de Montpellier).

Refonte des Séries L et Q.

Portant son attention sur les séries L et Q qui renferment : la première, tous les registres et dossiers de la période révolutionnaire, c'est-à-dire la liquidation de l'ancien régime et les premiers essais d'un régime nouveau ; la seconde, les pièces relatives aux domaines nationaux, M. le Ministre a envoyé, le 11 Novembre dernier, des instructions détaillées pour le classement de ces fonds. Aux termes de la circulaire, nous devons, sans interrompre totalement l'inventaire commencé, consacrer une partie de notre temps à la mise en ordre des pièces composant les deux séries L et Q. Dans notre réinstallation, j'ai cru devoir garder à l'entre-sol, à la portée de l'Administration, certains papiers qui sont très-souvent consultés, tels que les registres des ventes des biens nationaux et des biens communaux. M. le Ministre ne verra sans doute pas d'inconvénient à cette disposition qui facilite les recherches si fréquentes des communes et des particuliers. Les papiers, moins souvent demandés, qui forment le complément de la série L, resteraient au second étage, occupé tout entier par la partie historique du dépôt.

Versements.

Pendant le mois de Janvier, M. le Trésorier-Payeur général a déposé les rôles généraux des patentes pour l'Exercice 1872, et 29 articles concernant la comptabilité des années 1861 à 1869.

Les divisions des communes et des finances de la Préfecture ont fait des versements importants.

M. l'Agent-Voyer en Chef a remis, le 22 Juin dernier, 34 dossiers accompagnés d'un inventaire détaillé.

M. le Greffier du Conseil de Préfecture a remis trois registres contenant les décisions du Conseil en matière contentieuse de 1852 à 1862, neuf registres en matière de contributions directes de 1863 à 1871, deux registres en matière d'autorisation de donner main-levée

d'hypothèque, des dossiers de protestations dirigées contre les élections municipales, etc.

Classement.

Le déménagement des Archives a occupé en partie les moments des employés de ce Service ; néanmoins on a pu classer de nombreuses liasses concernant la comptabilité des trésoriers de France depuis 1629 jusqu'à 1790. Ces documents sont conservés dans des cartons.

On a classé, de même, des papiers du greffe du roi aux Etats de Languedoc de 1523 à 1666, contenant les minutes de la commission pour les mortes-payes, l'étape, le don gratuit, les gratifications extraordinaires, etc.

300 registres environ des notaires du chapitre de St-Pierre de Montpellier ont été ouverts feuille par feuille et nettoyés. Les vers avaient envahi ces précieux registres et quelques-uns n'ont pas échappé à une destruction presque entière.

On a opéré aussi un premier triage des papiers rentrant dans le cadre de la circulaire ministérielle prescrivant l'inventaire des dossiers et registres des séries L et Q.

On s'est occupé de la mise en vente de papiers périmés ou inutiles, qui ont été placés sur les rayons du sous-sol.

Communications.

En 1874-1875, les bureaux de la Préfecture ont emprunté 35 dossiers.

Pendant la même période, des demandes de recherches, au nombre de 145, ont été faites par le public. Voici le tableau, par séries, du nombre des communications effectuées.

SÉRIES.	NOMBRE de demandes.	SÉRIES.	NOMBRE de demandes.
B	14	N	2
C	21	O	9
E	7	P	4
G	5	Q	9
H	2	R	7
K	14	S	18
L	8	X	5
M	20		

On peut juger, par ce sommaire, de l'intérêt qui s'attache à nos séries anciennes. Le public lettré de la province ne cesse d'y avoir recours. Pendant tout le mois de Mai, le R. P. Cros, de la Compagnie de Jésus, a fait, au nom de son ordre, des recherches considérables dans les papiers des séries G et H, et puisé dans ces documents des renseignements très-étendus sur l'état de l'enseignement public avant 1790. Les autres érudits qui ont obtenu votre autorisation pour consulter, à un point de vue historique, le dépôt départemental, sont MM. les professeurs Révillout, Thénard et Maillot. Les Archives de l'ancienne académie royale des sciences ont fourni des matériaux précieux aux travaux botaniques de M. Heckel.

Rédaction et impression de l'inventaire sommaire.

Malgré ces occupations multiples, nous avons pu reprendre, dans ces derniers temps, la rédaction de l'Inventaire-sommaire ; l'imprimeur nous a remis plusieurs bonnes feuilles du tome III, et nous sommes à la veille de soumettre à l'approbation de M. le Ministre plusieurs cahiers de copie contenant la suite de la série C.

Archives communales. — Inspection.

J'ai décidé, pendant le cours de cette année, plusieurs Secrétaires de Mairie à s'occuper de l'inventaire des Archives communales. Ils se sont mis à ce travail conformément aux règles tracées par l'Administration ; malheureusement il est bien difficile de rencontrer des hommes assez instruits et disposant du temps nécessaire pour le déchiffrement et la mise en ordre des titres anciens, quelque rares qu'ils soient. J'ai constaté aussi avec regret, pendant ma tournée d'inspection, que les travaux exceptionnels de l'année m'ont forcé d'abréger un certain désordre dans les papiers d'Archives classées il y a une dizaine d'années et pourvues d'inventaires. Pour faire sentir à ses administrés tout l'intérêt des Archives, un Maire m'a fait part du désir où il est de demander à son Conseil municipal des fonds pour l'impression de l'inventaire approuvé. Toutefois il veut auparavant vous soumettre une nouvelle rédaction plus détaillée. C'est seulement par l'impression des inventaires qu'on obtiendra plus de respect des fonctionnaires qui se succèdent dans les Mairies pour l'ordre établi dans les papiers communaux précédemment à leur entrée en fonctions. M. l'Inspecteur-général de Rozière avait chargé, en 1868, M. Millerot, de Lunel, du soin de classer les Archives anciennes de cette commune. Ce travail est en voie d'exécution. Si, lorsqu'il sera terminé entièrement, il est établi dans la forme prescrite par M. le Ministre, il sera dé-

sirable d'en recommander la publication. Les Archives de Lunel renferment 450 registres et 750 titres divers d'époques reculées.

Logement de l'Archiviste.

Dans la Session du Conseil général qui va s'ouvrir, l'assemblée aura à s'occuper de la question du logement de l'Archiviste, question dont la solution a été retardée jusqu'à présent. Il devient urgent de la trancher, puisque le bail de l'Hôtel des Archives prend fin le 31 Décembre.

L'intérêt bien entendu du service et la garde du dépôt exigent que l'Archiviste demeure dans le voisinage des bâtiments où tant de trésors sont conservés. M. l'Architecte départemental, dans son Rapport, vous a soumis ses vues à ce sujet; je me contente de renvoyer à ce document, ajoutant seulement que je fais appel à votre bienveillance, pour recommander au Conseil la solution de cette affaire qui est, à mon égard, une question de justice.

Produit des expéditions.

Le produit des expéditions demandées au bureau des Archives, en 1874, s'est élevé à la somme de 54 fr. 15 c.

Pendant la même période, on a encaissé la somme de 24 fr. montant de la vente d'Inventaires imprimés.

Modification au Budget annuel.

Le Budget des Archives subit une modification, par le fait de la nouvelle installation; l'allocation annuelle votée pour le concierge devient inutile. L'économie réalisée est de 250 fr.

Agréez, Monsieur le Préfet, etc.

L'Archiviste de l'Hérault,

L. DE LA COUR DE LA PIJARDIÈRE,

Bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

1876/77

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

RAPPORT DU PRÉFET.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Rapport de l'Archiviste M. L. de la Cour de la Pijardière.

ANNEXE N° 9.

Montpellier, Ricard Frères, imp de la Préfect.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation des Archives départementales pendant le cours de l'année 1876-1877.

Local des Archives.

Nous avons terminé la répartition définitive des fonds dans le nouveau local, en nous conformant aux instructions ministérielles et aux conseils bienveillants de M. l'Inspecteur général Francis Wey. Les observations suggérées à ce fonctionnaire par notre classement provisoire, et dont M. le Ministre nous avait transmis l'expression dans sa lettre du 23 Décembre 1875, ont été mises à profit de toutes manières.

Le principal travail a consisté dans le numérotage des travées et dans la répartition définitive des fonds. Déjà, l'an dernier, l'on

avait réuni sur un même point, à l'entre-sol, à portée des bureaux, les séries L et Q, naguère divisées entre cet étage et le deuxième. Seules, les Archives nouvellement annexées de la Cour des Comptes, n'ont pu prendre place dans l'étage immédiatement voisin de celui qui renferme les Archives anciennes. En voici le motif : lors de la construction du dépôt, il avait été décidé que l'on emploierait pour l'établissement de la boiserie les rayons et tablettes existant dans l'ancien édifice ; cette façon de procéder m'a mis à la disposition de l'entrepreneur, et j'ai dû, suivant pas à pas sa besogne, replacer au fur et à mesure de la réinstallation les papiers retirés des rayons démolis. Le rez-de-chaussée sur la rue, terminé le dernier et construit en bois neuf, a reçu les papiers provenant des réintégrations et auxquels l'ancien édifice, trop exigu, n'avait pu donner asile. Le transport des papiers effectué, les fonds votés pour la réinstallation étant épuisés, il était de toute impossibilité de revenir sur la première mise en ordre.

Voici le tableau des travées occupées par les fonds qui composent le dépôt :

(*Suit le Tableau.*)

NUMÉROS des TRAVÉES.	SÉRIES.	OBSERVATIONS.
		1er Rez-de-chaussée (sur la cour).
1 et 2...	O. P.	Papiers destinés à être vendus.
3 à 12...	P.	Rôles des Contributions et journaux à souche étagés sur des meubles spéciaux.
		2me Rez-de-chaussée (sur la rue).
13 à 26..	B.	Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier. (Réintégration de 1875.
		Entre-sol.
27.....	K.	
28 et 29..	M.	
30.....	P.	
31 et 32..	S.	
33.....	T. U. V.	
34.....	X. Y. Z.	
35 à 39..	Q.	
40 à 42..	L.	
		1er Étage.
43 à 54..	N.	
55 à 61..	O.	
62 à 64..	R.	
65 et 66..	P.	Livres de la comptabilité de MM. les Trésoriers-Généraux, placés dans un meuble spécial pour la facilité des recherches.
		2me Étage.
67 à 69..	C.	Etats provinciaux, partie classée et inventoriée.
70 à 72..	C.	Comptabilité provinciale.
73 et 74..	G.	
75.....	D. E.	
76.....	H.	
77 à 80..	B.	Partie inventoriée.
81 à 87..	C.	Partie classée et inventoriée récemment.
88.....	C.	Collection des procès-verbaux des Etats. Registres.
		3me Étage.
89 à 96..		Dépôt de publications départementales formant collections.

Je ne puis terminer ce passage de mon Rapport, relatif à nos locaux, sans appeler votre attention sur des améliorations signalées par M. l'Inspecteur général, et demandées par M. le Ministre. Ce sont : la construction d'un paratonnerre sur le pavillon d'angle, dont le sommet domine toute la ville, et l'établissement de grilles aux fenêtres du rez-de-chaussée sur la rue. M. l'Architecte avait regretté, lors de l'achèvement de la construction, de n'avoir pas à sa disposition les ressources nécessaires pour donner à l'édifice ces compléments indispensables.

Réintégration d'Archives anciennes.

Suivant les instructions de M. le Ministre, j'ai pris possession, en Décembre dernier, des documents antérieurs à 1790 conservés dans le greffe de Béziers.

Cette réintégration a porté sur 5,490 cahiers ou registres de l'état civil relatifs à 130 paroisses ou églises, la plupart de l'arrondissement de Béziers.

Pour rendre facile la communication de ces papiers qui sont consultés fréquemment, j'ai procédé tout de suite à leur classement.

Une liste détaillée par ordre alphabétique et contenant la mention des dates extrêmes des registres a été dressée. Elle est, depuis plusieurs mois, à la disposition du public et a déjà rendu de grands services.

Il a été fait deux copies de cet inventaire : l'une a été envoyée à M. le Ministre de l'Intérieur, et l'autre à M. le Président du Tribunal civil de Béziers.

Papiers inutiles.

Le triage des papiers inutiles a subi un temps d'arrêt par suite d'instructions spéciales. M. le Ministre étudie, en ce moment, la question de la suppression possible d'un plus grand nombre de documents modernes. Ceux-ci causant dans beaucoup de dépôts un encombrement auquel il importe de remédier, il se peut que nous soyons invités prochainement à faire porter le triage sur des séries de papiers dont la conservation avait été jugée utile antérieurement. En attendant la nouvelle décision, nous avons continué de mettre de côté les documents périmés, ayant plus de trente ans de date.

Par un Rapport détaillé, M. votre Prédécesseur a fait connaître à M. le Ministre son opinion sur les documents qui lui ont paru bons à faire rentrer dans la catégorie des papiers inutiles.

Il est probable que je serai en mesure de vous soumettre, l'an prochain, des détails plus étendus sur cette partie de notre service.

Classement et rédaction des inventaires.

300 articles de la série C, des papiers inclassés de l'Intendance, ont été mis en ordre, comptés et estampillés. Les cahiers de copie des articles analysés, soumis régulièrement à l'approbation de M. le Ministre, ont été livrés à l'impression.

Suivant les prescriptions de la circulaire du 11 Novembre 1874, nous avons travaillé principalement à mettre de l'ordre dans l'immense amas de papiers qui composent les séries L et Q; nos premiers cahiers d'inventaire de cette partie de nos Archives ont été mis sous les yeux de M. le Ministre, qui nous a invité à les continuer, sur les mêmes données, jusqu'à complet achèvement.

Parmi les dossiers et registres de la série L, classés cette année, figurent les procès-verbaux d'élection pour la nomination des Membres des Administrations municipales du département, les tableaux des valeurs successives du papier monnaie, les comptes rendus au Ministre sur la situation politique, et de nombreux dossiers relatifs à la police générale, aux subsistances, aux contributions extraordinaires, à la guerre et aux levées de volontaires.

Dans la série Q, on a classé les procès-verbaux d'estimation et les « soumissions d'acquérir » des biens nationaux, les ventes des biens communaux et des liasses relatives aux scellés apposés sur les titres, registres, effets mobiliers, se trouvant dans les maisons et bâtiments dont jouissaient les communautés religieuses.

Les 153 dossiers provenant du versement fait, l'année dernière, par la 4me Division, ont été également classés. Ces papiers sont relatifs aux Chemins de fer, aux Routes nationales et départementales, etc., et aux cours d'eau (1863-1870).

M. le Ministre se montre soucieux de l'estampillage des documents. On poursuit activement ce travail sur tous les papiers nouvellement classés.

M. le Ministre a approuvé les inventaires des séries L. et Q, en cours d'exécution, qui ont fait ci-dessus l'objet d'une note. Notre dernier Rapport, sur l'état des Archives, a aussi reçu l'approbation ministérielle.

Catalogue des objets d'art.

Par une circulaire en date du 2 Août 1876, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a demandé, à tous les Conservateurs de dépôts publics, une notice sur les objets d'art conservés dans les établissements confiés à leur garde. Quoique les Archives de l'Hérault ne renferment pas d'œuvres de valeur, j'ai

dressé un tableau des articles les moins indignes d'être mentionnés. En voici le résumé : 9 bustes, 3 peintures, 2 dessins et une gravure ; ce catalogue est accompagné d'une étude historique sur notre dépôt.

Versements des papiers administratifs.

M. le Trésorier-Payeur général a remis, le 20 Mars dernier, les rôles et journaux à souche des contributions des communes de l'arrondissement de Montpellier, pour l'Exercice 1874.

M. le Chef de la Division des Finances a déposé 23 articles, parmi lesquels figurent les registres de la comptabilité départementale de l'année 1870.

Il a été fait, par la 4me Division, un versement de nombreux dossiers relatifs à la comptabilité communale, des dossiers concernant la médecine gratuite, les grands travaux exécutés à Montpellier depuis l'année 1857 à 1862.

Recherches et expéditions.

Le service intérieur des Archives est régi par un règlement du 6 Mars 1843, inséré dans le *Recueil des Actes Administratifs* de cette même année, avec l'approbation ministérielle. Dans tous les cas, il reçoit l'application la plus large, notamment en ce qui concerne les recherches demandées par l'Administration ou poursuivies par des chercheurs sérieux. Aux termes réglementaires, le public est admis dans le dépôt où des places commodes sont disposées pour l'étude. Les inventaires manuscrits peuvent être consultés et permettent de communiquer des documents empruntés à tous les fonds. Ainsi, les bénéfices de notre organisation sont la faculté de l'accès du dépôt, une grande célérité dans les communications. M'est-il permis d'ajouter que celles-ci se terminent généralement par un résultat heureux ? Jamais les Archives départementales n'ont été fermées un seul jour, même durant le temps de la réorganisation.

M. votre Prédécesseur nous a confié le soin de l'estampillage et de la distribution des belles cartes géologiques des quatre arrondissements de l'Hérault, œuvre de M. le Professeur de Rouville. Près de dix-sept cents de ces cartes ont été déjà mises en circulation.

En 1876-1877, les bureaux de la Préfecture et ceux des Administrations ont emprunté 36 dossiers, et fait faire 221 recherches.

Pendant la même période, le nombre des demandes de recherches des particuliers a été de 148.

Voici, par séries, le tableau du nombre des communications effectuées.

SÉRIES.	NOMBRE des demandes.	SÉRIES.	NOMBRE des demandes.
B	27	N	23
C	34	O	29
D	9	P	16
E	11	Q	47
G	8	R	16
H	8	S	64
K	16	T	19
L	36	X	8
M	34		

Les Archives ont reçu, en 1877, la visite d'un grand nombre de savants et d'érudits, quelques-uns amenés de très-loin par leurs recherches.

M. le Doyen Germain, de l'Institut, a continué ses travaux sur le Cartulaire de Maguelone; MM. les Professeurs Roche et Viguier, de la Faculté des Sciences de Montpellier, ont consulté les observations météorologiques du fonds de l'ancienne Académie des Sciences de Montpellier, travaux uniques en leur genre pour l'époque qui les a produits.

Autres noms choisis sur la liste de nos lecteurs, pendant l'année écoulée :

L'Université d'Helsingford, en Finlande, représentée par M. G. Schybergson, Docteur en philosophie, pour consulter nos documents du XVIe siècle, afin d'éclaircir l'Histoire des premiers troubles religieux.

M. le Docteur A.-J. Enschedé, Bibliothécaire de la ville de Harlem, pour connaître l'origine des familles du Midi, dont il existe des membres dans le royaume des Pays-Bas.

M. le Président de Lagrevol, du Tribunal de Lyon, pour des recherches dans les registres des Francs-fiefs.

La commune du Cheilar (Lozère), pour faire des extraits de son ancien dénombrement.

Celle de Capestang, pour consulter les dossiers concernant le Canal du Midi et ses contre-canaux.

Le R. P. Lauras, de Paris, pour ses études sur Bourdaloue;

M. l'abbé Portes, de Béziers, pour son histoire de St-Thibéry;

M. le Curé de Fontès, pour l'histoire de sa paroisse;

M. l'Abbé Michel, d'Aniane, pour ses recherches sur l'ancienne Abbaye de cette ville;

M. l'abbé Douais, de Montpellier, pour son ouvrage sur les Chartreux de Mougères;

MM. les Pasteurs O. Douen, de Paris, Bastide, de St-Pargoire, Nègre, de Montpellier, pour leurs biographies de l'avocat et prédicant Brousson.

M. le Pasteur Clément Ribard, de St-Hippolyte-du-Fort, pour l'Histoire des différentes parties de l'administratton de Basville.

M. Hugues, chargé d'une mission par M. le Ministre de l'Instruction Publique, pour achever ses études sur la Restauration de l'Eglise réformée de France;

M. Ferdinand Teissier, d'Aulas, pour son Histoire du Vigan, et ses environs;

M. Noguier, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, pour compléter quelques-unes de ses savantes monographies.

M. Vivarez, de Cette, pour connaître les origines des premiers monuments religieux de la montagne de Cette;

M. de la Roque, avocat, de Montpellier, pour ses études biographiques sur les célébrités Montpellieraines;

M. le professeur Thénard, pour les intéressantes analyses qu'il publie dans les *Chroniques de Languedoc*;

M. l'Inspecteur d'Académie a travaillé longuement sur les dossiers de la série T et sur les tableaux présentant la situation des communes du département, propriétaires de maisons d'école et indiquant l'état du mobilier ainsi que l'évaluation de la dépense qu'il y aurait à faire pour disposer convenablement ces maisons pour la tenue de l'école et le logement de l'Instituteur.

Les produits provenant d'expéditions délivrées par les Archives et de la vente d'ouvrages appartenant au département ont donné la somme de 77 fr. 80 c., versée, en Janvier dernier, entre les mains de M. le Trésorier-Payeur général de l'Hérault.

Travail de l'employé.

Dans tous les travaux nécessités par le classement, l'inventaire, les recherches, la marche quotidienne du travail, j'ai été secondé par

M. Bompar, déjà plusieurs fois signalé à la bienveillance de l'Administration par mon Prédécesseur et par moi-même.

Bibliothèque administrative.

Par arrêté en date du mois de Février, M. le Préfet Delmas, avait fait passer dans notre service la bibliothèque administrative, et il avait prescrit à cette occasion, diverses mesures qui se trouvent aujourd'hui sans objet à la suite d'une décision contraire, prise par M. votre Prédécesseur, qui a rattaché à votre cabinet les attributions de la bibliothèque.

Il importe, à ce sujet, de vous faire remarquer que diverses publications qui reçoivent des encouragements sur les fonds départementaux, ne sont pas envoyées exactement aux Archives. Le contraire est de règle stricte. Un exemplaire de chaque ouvrage publié avec l'appui de l'Administration, doit nous être remis pour contribuer à l'accroissement de la bibliothèque administrative. C'est pour éviter que des omissions de ce genre, toujours bien regrettables, ne se produisent, que dans certains départements les fonds applicables aux encouragements ne sont mandatés que sur le visa de l'Archiviste, pour constater que les dépôts obligatoires ont été faits [1].

Notre bibliothèque spéciale s'est enrichie, depuis le mois de Septembre dernier, d'inventaires envoyés par les Préfets des départements suivants : Aisne : complément du tome I des Archives, B 17 à 40 (plus un carton, pages 119 et 120). Gard : complément de l'inventaire du 1er volume des Archives religieuses, série G. Haute-Saône : l'inventaire des Archives comprenant le tome II titre, introduction 1 et 2, B 13 à 57, table, couverture. Maine-et-Loire : les feuilles 48, 59 (série E). Manche : la couverture, le titre et la table du tome I, série A de l'inventaire. Meurthe-et-Moselle : la 2me partie du tome II et un exemplaire du tome III, 1re partie. Meuse : les feuilles 30-57 (série B). Nord : un exemplaire de l'inventaire-sommaire des Archives communales d'Hondschotte. Sarthe : le tome II (série G). Tarn-et-Garonne : un exemplaire de l'inventaire-sommaire de la ville de Verdun-sur-Garonne. Les Vosges : 7me et 8me livraisons (série E, supplément).

---

[1] Art. 28 du règlement général du 6 Mars 1843. « Il sera déposé aux » Archives *plusieurs exemplaires* de toutes les publications qui seront faites » sous les auspices de l'Administration départementale. »

Tous ces ouvrages ont été déposés dans la bibliothèque des archives, à côté des autres volumes publiés par les départements.

Archives communales et hospitalières.

Par une dépêche en date du 12 Janvier de cette année, M. le Ministre de l'Intérieur recommandait à votre attention l'état des archives communales. Pour donner suite à ces observations, l'Administration a invité, à diverses reprises, MM. les Maires des principales villes possédant des archives à se conformer aux prescriptions ministérielles des 16 Juin 1842 et 25 Août 1857.

M. le Maire de Lunel vous a fait parvenir, pour être soumis à l'approbation ministérielle, un spécimen de l'inventaire des archives de cette ville que M. Millerot vient d'achever après plusieurs années d'un labeur assidu. Bien que ce catalogue ne soit pas rédigé conformément au cadre tracé par les ordonnances et circulaires de l'Administration, il fournit la preuve de la bonne tenue d'un dépôt considérable et précieux à bien des titres. D'ailleurs, une décision de mon Prédécesseur, approuvée par M. l'Inspecteur-Général de Rozière, avait autorisé M. Millerot à suivre la marche nouvelle qu'il avait adoptée de son chef. Les registres, d'après la recommandation expresse de M. de Rozière, ont été analysés avec un soin minutieux. Cette partie des archives comprend 450 articles. L'ouvrage entier ne renferme pas moins de 682 pages in-folio. Il est précédé d'une notice et suivi d'une table alphabétique qui témoigne des patients efforts de M. Millerot.

Les archives communales de Lunel remontent à l'an 1204, elles sont placées dans une pièce du second étage de la Mairie, dans des armoires fermant à clé et à l'abri de l'humidité.

Inspection.

Quoiqu'à vrai dire l'inspection des archives communales n'existe pas, en ce sens que notre Budget ne prévoit pas les dépenses que nécessiterait ce Service, je fais tous les ans, à mes frais, une visite dans bon nombre d'archives du département. En 1877, j'ai continué de parcourir l'arrondissement de St-Pons. Mes précédents rapports ont appelé l'attention de MM. vos Prédécesseurs sur l'abandon général des archives des villages. Presque partout, les documents anciens sont en très-petit nombre; ils consistent en compoix mutilés, en collections généralement mal tenues et plus ou moins incomplètes, de cahiers de l'état civil, enfin, en registres des délibérations des Conseils politiques dont les moins récents ne remontent guère plus

haut qu'au règne de Louis XIII. Les chartes et pièces détachées, comme documents judiciaires, titres de propriété et reconnaissances d'anciens usages ont été dispersées ou détruites. Si j'apprécie avec tristesse l'étendue de ces dilapidations, je ne porte que plus d'intérêt aux dépôts où le passé a laissé quelques traces de son histoire. Telle est la commune de Cessenon, où l'on conserve, dans la Mairie, plusieurs chartes remontant au XIVme siècle, aussi intéressantes pour l'histoire générale du département que pour l'étude des annales de cette localité. Quelques livres terriers, en langue d'oc, vaudraient la peine d'être reliés et conservés soigneusement. Certains documents sont relatifs à l'occupation anglaise et à ses suites. Le premier registre des délibérations remonte au 11 Juin 1549. Un acte du 18 Novembre 1374 contient donation par Jeanne Bernardi, femme de Lengard, d'une maison pour l'hôpital; curieuses lettres de rémission du 28 Octobre 1443, etc., etc.

Nous avons appelé l'attention de l'Administration sur la richesse relative de ce dépôt, et nous avons signalé l'urgence de dresser un inventaire sommaire conformément, aux instructions ministérielles.

Boisset.

Ancienne paroisse de la commune de Vélieux. Etat civil commençant en 1791. «Registre de la paroisse de Boisset, annexe de Vélieux, district de St-Pons pour l'année 1791 — pour servir de 1er registre à ladite annexe, les autres étant à Vélieux.»

Trois cahiers, le 1er relié contenant les procès-verbaux des délibérations du Conseil politique, et d'élection des Consuls, 25 Avril 1652 jusqu'en 1673. Le reste, en deux cahiers brochés de 1674 à 1690. — Compoix rédigé en 1660, 97 feuillets cartonnés, en mauvais état. — Archives mal tenues, renfermées dans deux armoires ouvertes de la salle d'école.

Mons.

M. le Maire de Mons, dont les archives sont insignifiantes à côté de celles de Cessénon, porte le plus grand soin à la garde de son dépôt. Il s'intéresse à l'histoire, et nous a montré, parmi plusieurs documents dignes d'intérêt, un fragment important de la Charte communale de la Voulte, dont dépendait jadis le lieu de Mons. Heureusement, une assez bonne copie de cette Charte fut prise à une époque où le document était moins détérioré qu'aujourd'hui; cette copie existe également dans les mêmes Archives.

Prémian. Prémian n'a plus pour Archives qu'un compoix de 1716, complété en 1783, et 11 volumes reliés, contenant les registres de l'Etat civil antérieurs à 1790. Le premier de ces registres date de 1676. Les papiers modernes sont tenus avec soin.

Rieussec. Même pénurie à Rieussec, dont tout le bagage historique consiste en un compoix de 1704 et en registres incomplets des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Notre-Dame de la Roumegouse, le plus ancien portant la date de 1655.

St-Étienne-d'Albagn. Actes de l'état civil : 6 registres reliés, le premier datant de 1745. Pas de délibérations, ni d'autres papiers, sauf un compoix du 12 Août 1783.

La Salvetat. Les Archives municipales de la Salvetat, autrefois très-riches, disparurent naguère dans un incendie. Il existe encore quatre compoix des XVIIme et XVIIIme siècles, des registres des délibérations dont le premier date de 1660, et une collection complète de cahiers de l'état civil depuis 1612.

Les Archives de l'Hospice de la même ville consistent en cinq documents datant tous d'une époque postérieure à la révolution. Une pièce, du 30 Juillet 1733, est une copie non authentique du testament du donateur de l'immeuble où est situé l'Hospice, et dont l'original est désigné appartenir à l'étude du notaire Chebeaud.

Vélieux. Les Archives anciennes consistent : 1° en 2 registres reliés de l'état civil antérieurs à 1790; le 1er allant de 1694 à 1759, le 2me de 1760 à 1792; 2° Un compoix fait, en 1696, par Pierre Brevet et Pierre Blaie (de St-Chinian), un vol. de 70 feuillets.

St-Vincent-d'Olargues Les actes de l'état civil sont conservés dans des cahiers non reliés. Le plus ancien date de 1679; ils sont complets à dater de cette époque. Pas d'autres papiers. — Les délibérations du Conseil politique conservées en cahiers, non reliés, ne remontent qu'à l'année 1754. Deux compoix, le plus ancien datant de 1695.

Roquebrun. Roquebrun possède quelques titres et compoix confiés à la garde de l'Instituteur; il serait bon que la commune fît la dépense d'un

meuble pour les renfermer; les papiers, entassés dans un coin obscur, sont impossibles à consulter. Nous avons examiné les cahiers de l'état civil, qu'il serait absolument nécessaire de faire relier. Le premier date de 1658.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L'Archiviste de l'Hérault,

L. DE LA COUR DE LA PIJARDIÈRE,

Bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1878.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les détails de ce Rapport annuel et l'ordre dans lequel ils sont présentés ont été fixés par la circulaire du 23 Juin 1875. Je m'y suis conformé de point en point.

Local des Archives.

A l'époque de l'installation des Archives dans le pavillon et dans l'annexe construits l'un et l'autre pour les recevoir, les plans et devis de M. l'Architecte départemental comportaient l'appropriation du rez-de-chaussée du bâtiment d'angle à l'usage d'une salle d'accès monumentale et d'un musée paléographique. Les richesses dont nous sommes dépositaires auraient permis de constituer facilement ce nouvel établissement, qui eût rehaussé, sans dépenses,

la valeur de notre magnifique dépôt. Au moment d'exécuter le travail, les plans et devis furent modifiés en ce sens qu'il fut entendu que les locaux du rez-de-chaussée resteraient destinés au corps de garde et à l'officier de service, tant qu'une autre station militaire n'aurait pas été construite plus à proximité des principaux Bureaux. M. le Ministre de l'Intérieur et M. l'Inspecteur-Général insistèrent pour que cet état provisoire cessât bientôt, afin d'isoler, autant que possible, le local des Archives. Un corps de garde, comme celui de la Préfecture, est destiné, au besoin, à être défendu contre un coup de force (les soins apportés à la construction, solidité exceptionnelle des murailles, porte en bronze, etc., le prouvent suffisamment), et les Archives pourraient courir quelques-uns des dangers qui menaceraient leur base; en outre, les cheminées, constamment allumées pendant l'hiver, traversent les murailles du bâtiment des Archives, et, entre autres inconvénients, offrent celui de laisser échapper des flammèches qui peuvent pénétrer dans ce dépôt par les fenêtres placées au-dessus des toits. On fit alors remarquer, en réponse aux craintes exprimées, que le corps de garde n'avait pas été ouvert depuis quatre années, et qu'il était probable qu'il resterait encore longtemps sans emploi.

En effet, depuis le transport complet des Archives, le corps de garde n'avait pas été utilisé, et le dépôt était demeuré dans son isolement réglementaire, lorsqu'il y a quelques mois, la partie destinée au logement de M. l'Officier de garde, située immédiatement au-dessous des Archives, a été convertie en une annexe des bureaux. Une cheminée, supprimée par erreur pendant la construction des Archives, a été rétablie, qui traverse un des murs de séparation de nos locaux, et, chose plus grave, elle doit être allumée durant tout l'hiver prochain, plaçant nos papiers sur un foyer dont la surveillance échappe à leurs dépositaires. Il est de mon devoir, Monsieur le Préfet, de vous signaler des circonstances par suite desquelles : 1° les Archives se trouvent séparées d'un local qui devait servir à leur agrandissement au jour où le corps de garde fût devenu superflu en cet endroit; 2° une cause permanente d'incendie doit exister dorénavent sous les Archives, sans ces garanties de surveillance qu'il est permis d'attendre d'un corps de garde où les foyers sont nuit et jour entretenus et à la portée de tous les secours.

Nos *desiderata*, sous le rapport du local, sont toujours la construction d'un paratonnerre sur le pavillon d'angle, et de grilles aux fenêtres du rez-de-chaussée, sur la rue.

Réintégration d'archives anciennes

A diverses époques, déjà éloignées, les Archives particulières des Corps administratifs, judiciaires, ecclésiastiques, composant aujourd'hui l'ensemble des Archives départementales de l'Hérault, ont été dépouillées et souvent presque anéanties. Nous n'avons que quelques épaves des riches abbayes de St-Guilhem, d'Aniane, de Villemagne, etc., des évêchés d'Agde, et notamment de Lodève et de St-Pons, de nombre d'hôpitaux supprimés, qu'une quantité infime de papiers provenant des Justices seigneuriales, des Subdélégations, des Syndics diocésains : ces papiers, dispersés, ne sont pas encore partout détruits; mais leurs possesseurs, insouciants et quelquefois égoïstes, ne s'empressent pas de les restituer à leur véritable propriétaire, l'Etat, qui nous a commis, sous votre Autorité et la surveillance du Conseil Général, à la garde de ces monuments de nos annales. A une certaine époque, un vol important scinda notre belle collection des Procès-Verbaux des Etats de Languedoc ; à d'autres époques, les Archives de l'Intendance furent mises à sac : déjà un Intendant en avait gardé une partie concernant son administration, et le feu consuma peu après ces documents intéressants. Quelques papiers, provenant de Lamoignon de Basville, se retrouvent çà et là dans les Bibliothèques de Londres et de Suisse; d'autres, enfin, sont tombés dans des mains honorables qui paraissent vouloir s'en débarrasser et les restituer au dépôt départemental de l'Hérault. Le négociateur de cette réintégration désire qu'elle reste anonyme. Je vous ferai part, je l'espère, dans mon prochain Rapport, du succès complet des démarches à la suite desquelles nous rentrerons en possession de papiers précieux qui compléteront une de nos séries les plus consultées. Puisse cet exemple être suivi : les occasions ne manqueraient pas aux bonnes volontés.

Versements de papiers administratifs.

Il a été fait par la 2e Division un versement de 96 articles parmi lesquels figurent les états nominatifs du dénombrement quinquennal de 1872, — les listes électorales préparatoires et définitives de 1874, — la correspondance, les contrôles et divers documents relatifs à la Garde Nationale mobilisée, — des décisions préfectorales sur les cafés, — des rapports de police et des liasses concernant les Maisons centrales d'Aniane et de Montpellier. Les prisons militaires, les jeunes détenus, etc.

M. le Chef de la 3e Division a fait verser également 46 dossiers contenant les mercuriales générales (grains), 1874 et 1875, —

les pièces justificatives des dépenses 1875 et 1876, — les concours à l'École des Arts et Métiers d'Aix et à l'Ecole navale Bousquet de Cette.

M. l'Inspecteur des bureaux de bienfaisance, a fait déposer 74 articles concernant les enfants secourus et assistés, les aliénés, les malades indigents, les sourds et muets, les concours des élèves sages-femmes et 32 paquets contenant des certificats de vie d'enfants secourus et assistés.

Papiers inutiles.

La mise à part des papiers inutiles a été continuée comme chaque année. Elle a porté principalement sur les rôles et registres à souche des contributions directes dans les périodes fixées par les règlements.

D'autres papiers provenant de la division militaire et de la sûreté publique, tels que les souches des cahiers périmés des passeports, etc., ont formé un lot important. Nous attendons pour préparer une vente, la fixation définitive par M. le Ministre, des documents entre lesquels le triage devra dans l'avenir être limité. Une circulaire est en préparation à ce sujet qui portera probablement bientôt à la connaissance des archivistes des instructions sur tous les genres de papiers dont la dispersion peut avoir lieu sans inconvénients.

Classement, rédaction et impression de l'inventaire.

La confection et l'impression de l'inventaire de la série C. a été continuée, l'analyse a embrassé une cinquantaine d'articles d'un très-grand intérêt pour l'histoire de l'industrie du Bas-Languedoc et en partie de Montpellier avant la Révolution. On retrouve dans ces liasses et par le menu toutes les particularités concernant les manufactures de couvertures, de bas, de mouchoirs et de toiles de coton qui occupaient les bras par centaines de mille dans ces contrées. Au moment où, d'agricole qu'elle était, cette région se voit forcée d'utiliser ses forces au service de l'industrie, il est rassurant de constater qu'il y a moins d'un siècle elle excellait dans cette branche de l'activité humaine, et qu'elle y avait trouvé le secret d'une prospérité qui aurait pu s'accroître dans des proportions inouïes.

La confection de cette partie de l'inventaire est néanmoins retardée par les soins à donner, aux termes de la circulaire du 11 Novembre 1874, au classement des séries L et Q. M. le Ministre a approuvé les premiers cahiers de l'inventaire spécial de ces deux séries. Celui-ci a été continué avec zèle. Près de 3,000 articles dépouillés, telle est la situation actuelle du travail. Dans quelques mois, un relevé com-

plet pourra être achevé et un manuscrit définitif soumis à l'approbation ministérielle. Si ce travail n'a pu être terminé plus tôt, cela tient à ce que bon nombre de ces documents avaient été déclassés par suite des déménagements successifs dont ils avaient eu à souffrir depuis 1790.

Ces papiers sont pris au hasard, et il est de toute rigueur de lire attentivement chaque pièce, si l'on veut reconstituer les dossiers dans l'état où ils devaient se trouver autrefois.

La 2me partie du cadre de classement des Archives modernes a été presque entièrement représentée dans les affaires des séries L et Q, qui ont été inventoriées durant cette année.

Plusieurs liasses contenant des arrêtés pris par les Préfets et relatifs à différents objets (derniers mois de l'an VIII à 1830) ont été placées par ordre de date sur les rayons, ils font suite à la partie classée des séries L et Q.

Le classement des papiers administratifs, versés dans le courant de l'année, a été opéré au moment même de chaque dépôt : ce travail de classement a pris beaucoup de temps.

On a classé également dans la partie ancienne le chartrier provenant de l'ancien chapitre St-Sauveur, et dans la partie moderne les liasses de la Série O, relatives à la voirie urbaine (alignements) et aux chemins ruraux.

Recherches et expéditions.

Par une lettre du 21 Janvier, M. le Ministre a prescrit des recherches relativement à la situation des Archives en 1842 et en 1852 aux points de vue du personnel, du Budget, du classement et du local. Un Rapport a été rédigé en réponse à ces différentes questions.

Les Archives du Département ont pris part à l'Exposition Universelle de 1878, à Paris, en adressant, pour l'album paléographique, exécuté par les soins du Ministre de l'Intérieur, des documents choisis parmi les plus remarquables du dépôt : Ce sont les cartulaires de Gellone et d'Aniane, et l'autographe de Molière, du 26 Février 1656. M. le Ministre avait tracé les règles à observer pour la copie et l'analyse des titres demandés. Ces travaux devaient être complétés par des commentaires qui ont été fournis également.

L'envoi de ces pièces avait été précédé d'une enquête sur les titres, sceaux ou autres objets intéressants pour l'étude de la science ou des arts, existant dans les dépôts d'Archives de l'Hérault.

Dans notre Rapport, nous avons rappelé ces antiques diplômes

*

que le siècle des Carlovingiens nous a légués : la charte de Louis le Débonnaire du 12 Mars 820, celle de Louis V du 4 Juin 986, la bulle de Calixte II du 1er Avril 1123, etc. Parmi les autographes d'hommes célèbres nous avions proposé les lettres que Montmorency écrivit à la veille de sa rebellion, datées de Sigean, de Montpellier et de Pézenas, en Mai 1632.

M. le Ministre a limité ses demandes aux trois documents plus haut mentionnés. Parmi d'autres objets qui avaient été soumis à son attention, se trouvaient aux Archives municipales de Montpellier les inappréciables chartes communales de cette ville, le volume dit *livre des portraits*, qui contient plusieurs séries de miniatures des consuls aux XVIIme et XVIIIme siècles (ces magistrats sont représentés en pied, vêtus de la robe écarlate et dans l'attitude du serment), et le modèle de la première fabrique à faire l'eau-de-vie, de l'invention d'Edouard Adam. Cette pièce aurait pu prendre place au musée rétrospectif, comme représentant le point de départ d'une industrie qui est aujourd'hui classée parmi les principales.

M. le Ministre a également placé sous les yeux du public, dans le Palais du Champ-de-Mars, une notice sur l'inventaire de l'Hérault et le tableau d'accroissement des fonds depuis 1848.

Ce tableau, dressé en réponse aux circulaires des 10 Juillet et 27 Octobre 1877, comprend le relevé d'une bonne partie des fonds historiques, réunis à la Préfecture, dans ce quart de siècle : Ce sont, en première ligne, les anciennes Archives de la Cour des Comptes de Montpellier et celles des anciens évêchés d'Agde et de Béziers, et des chapitres de St-Nazaire, de St-Aphrodise et de St-Jacques de la même ville.

Désireux de seconder l'œuvre entreprise par le Ministère de l'Intérieur et d'aider au succès de l'album paléographique, Messieurs vos Prédécesseurs ont sollicité des souscriptions à cet ouvrage ; ils ont fait appel au Conseil Général, aux Conseils municipaux, aux Facultés, aux Ecoles.

Le Conseil Général a demandé cinq exemplaires, qui seront distribués aux principales bibliothèques administratives.

Les municipalités qui ont répondu à l'appel de MM. les Préfets, sont celles de Béziers, de Lodève et de Cette. La Faculté de Médecine et la Société pour l'étude des Langues Romanes ont souscrit chacune à un exemplaire. Nous avons enregistré quelques refus, parmi lesquels nous avons vu, avec regret, figurer ceux de la ville

de Montpellier, de l'Académie des Sciences et Lettres et de l'École normale de la même ville.

Dans d'autres départements les administrations des Écoles normales ont été au devant d'une œuvre destinée à familiariser avec les spécimens de l'écriture des anciens âges des jeunes gens qui, dans la plupart des Mairies de campagne, sont destinés au rôle de secrétaires et de gardes des archives.

M. Étienne Charavay, chargé par la Société de l'Histoire de France de rechercher les lettres missives de Louis XI, a fait, dans notre dépôt, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction Publique, des recherches qui ont été fructueuses.

Dans un but de statistique historique, nous avons inventorié, sur la demande de M. le Préfet, quelle était, avant la Révolution, la situation des hôpitaux et bureaux de bienfaisance. Le tableau où ont été groupés les résultats de ce travail nous apprend que, peu avant 1790, l'Hôpital de Montpellier possédait environ 70,000 livres de rente, et que, parmi les charités qu'il faisait, se trouvaient la distribution de métiers et la dotation de mariés pauvres. L'Hôpital St-Charles, à Cette, possédait 5,300 livres de revenu. L'Hôpital d'Agde, fondé en 1430, existe encore dans les bâtiments construits pour cette destination par l'Evêque Fouquet, en 1653. Le bureau de bienfaisance d'Agde date de 1699. L'Hôpital de Montagnac, en 1789, ne possédait, pour l'usage des malades, que 18 draps et 7 chemises. L'Hôpital de St-Chinian, fondé en 1675, possédait, à la Révolution, 3,400 livres de revenu, etc., etc.

En 1877-1878, les bureaux de la Préfecture et ceux des administrations ont emprunté 24 dossiers et fait faire sur place 240 recherches.

Pendant le même temps, le nombre des demandes de recherches des particuliers a été de 168.

Nous avons noté, parmi les principales recherches historiques :

M. Auguste Laugel, lettres de Henri duc de Rohan et de sa famille ;

M. le Comte Denis de Thezan, registres de la Cour des comptes ;

M. Boyer, d'Aspiran, copie de diverses chartes dans les cartulaires des Evêques de Montpellier et de Lodève ;

M. Pagézy, Sénateur, titres de la sénéchaussée de Nimes et copie de plusieurs pièces relatives au port d'Aigues-Mortes ;

M. le Président Pégat, certains articles de la série B, et registres contenant les arrêts, édits, déclarations et lettres-patentes de la

sénéchaussée de Nimes, pour son ouvrage sur la Cour du petit-scel de Montpellier ;

M. Lacarolle, architecte de la ville de Montpellier, dossiers relatifs à la construction du Peyrou ;

M. Gleizes, d'Azillanet, rôles des taxes et dénombrements des biens des communautés du diocèse de St-Pons ;

M. Hérail, conseiller à la Cour, documents sur la famille de Lort ;

M. l'Abbé Rouet, dossiers des Carmes et Franciscains de Lunel ;

M. Laurent, Directeur de l'usine à gaz, à Agde, les dossiers antérieurs à 1790, concernant le canal du Languedoc et les contre-canaux ;

M. Parazols, de la Vallette, fonds des Chapitres St-Pierre, St-Sauveur et des Jésuites ;

M. Adolphe Ricard, avocat, et les PP. Carmes, dossiers des anciens Carmes de Notre-Dame-du-Palais ;

M. l'Abbé Portes, de Béziers, procès-verbaux des États de la Province ;

M. le Maire de Cette, arrêts de la Cour des Comptes de Montpellier ;

M. le professeur de Rouville, documents sur l'histoire des diocèses de St-Pons et de Castres ;

MM. de Lort de Mialhe, du Fonteniou, etc., ont demandé des recherches relatives à leurs familles.

Voici, par séries, l'état du nombre des communications effectuées.

SÉRIES.	NOMBRE de demandes.	SÉRIES.	NOMBRE de demandes.
B	18	P	9
C	15	Q	45
G	9	R	60
H	8	S	56
K	27	T	20
L	49	V	8
M	17	X	12
N	25	Y	15
O	15		

Le produit des expéditions, pendant l'exercice 1877, a été de 29 fr. 70 cent.

La distribution des quatre cartes géologiques de M. de Rouville, dont le Conseil Général a chargé les Archives, n'a pas été sans prendre un temps précieux au personnel si restreint du dépôt. Le souci de ce travail matériel retombe presque toujours sur l'Archiviste ou son Sous-Chef. Il a été livré, depuis une année, 540 cartes et 180 exemplaires de la notice.

Archives des Sous-Préfectures.

La situation des Archives des Sous-Préfectures est sans changement. Aucun de ces dépôts ne possède d'inventaires des papiers qui le composent et qui appartiennent tous à la période moderne. Il serait bien à désirer que les Archives de la Sous-Préfecture de Béziers pussent être classées méthodiquement sur des rayons; les fonds, le temps et jusqu'à un local clair et aéré manquent. Je dois insister auprès de vous pour qu'un remède soit apporté à cet état de choses dès que le Budget départemental permettra de disposer de quelques avances, au moins pour la construction de rayons commodes dans le local tout à fait impropre qui sert d'Archives.

Bibliothèque des Archives.

La Bibliothèque des Archives s'est enrichie d'inventaires envoyés par les Préfets des départements suivants:

Ardennes: les feuilles 1 à 11 de la série G (6me, 10me, 11me livraisons); Les feuilles 1 à 22 de la série H (7me, 8me, 9me livraisons).

Aube: Le catalogue imprimé de la Bibliothèque des Archives départementales de l'Aube.

Aveyron: Le second volume broché de l'Inventaire-sommaire des Archives départementales de l'Aveyron, série E.

Côte-d'Or: Un exemplaire de l'Inventaire-sommaire comprenant le tome V de la série B.

Charente-Inférieure: Un exemplaire de l'inventaire des Archives civiles et ecclésiastiques (séries C à H), formant le tome second de la collection (avec titres, introductions, et tables).

Manche: Les feuilles 6 à 86 de l'inventaire de la série H des Archives de ce département, avec un tirage nouveau de la feuille 37; ces imprimés concernent les abbayes de Aunay, Blanchelande, Cerisy et Cherbourg.

Meurthe-et-Moselle: Un exemplaire du tome III, 1re partie de l'Inventaire-sommaire des Archives départementales.

Morbihan : Le complément du tome I de l'Inventaire-sommaire des Archives départementales.

Nord: Un exemplaire du tome III de l'Inventaire-sommaire des Archives de ce département antérieures à 1790, série B. — L'inventaire analytique des Archives communales de la ville d'Armentières, et l'Inventaire-sommaire des Archives communales de Bourbourg.

Pas-de-Calais: Les feuilles 20 à 27 inclus, et la couverture du premier volume de l'Inventaire-sommaire de la série B.

Rhône: Les feuilles CC, 16 à 35 avec la table, le titre et la couverture des Archives de la ville de Lyon.

Saône-et-Loire : Un exemplaire des feuilles E 26 à E 48, complétant le tome III (séries D et E), avec la couverture, le titre, l'introduction et la table de ce volume.

Tarn : L'Inventaire-sommaire des Archives de la ville de Gaillac.

Archives municipales.

Le service de l'inspection des Archives municipales a fonctionné durant ces dernières années sans l'aide d'un budget spécial. J'ai fait jusqu'à ce jour les dépenses nécessitées par ces tournées. Cette année, l'état de ma santé ne m'a pas permis de faire une longue absence. M. le Ministre verrait avec satisfaction qu'une somme fût votée pour pourvoir aux frais de l'inspection. Ce désir a été manifesté dans plusieurs circonstances, et notamment dans les lettres des 12 Janvier 1877 et 6 Avril 1878. J'extrais de celle-ci la phrase suivante : « Ces visites présentent un caractère d'utilité incontestable; mais il paraîtrait convenable qu'un crédit spécial fût affecté aux frais de déplacement qu'elles occasionnent. »

Si le Budget du département pouvait permettre d'accéder au vœu de M. le Ministre, un besoin urgent trouverait sa satisfaction. Nombre de Mairies n'ont pas été visitées depuis longtemps, et malheureusement il faut constater partout une grande nonchalance bien préjudiciable, non-seulement à la conservation des titres historiques, mais encore à celle des documents sur lesquels repose l'origine d'importantes propriétés communales.

L'inspection est d'autant plus nécessaire, que les communes qui possèdent des documents anciens sont presque toutes dans l'impossibilité de trouver des paléographes capables de déterminer la nature et l'intérêt des titres qu'elles détiennent. C'est ce que nous avons constaté récemment à Cessenon et à Nézignan-l'Evêque, communes qui possèdent des chartes remontant au XIVme siècle.

Un très bon inventaire, dont la rédaction a coûté cinq années d'un labeur assidu a été soumis à l'approbation de M. le Ministre. C'est à M. Millerot, Archiviste de la ville de Lunel, que revient l'honneur de ce travail qui, comme on le pense bien, n'a pu être récompensé à sa valeur. M. le Ministre, par une lettre du 4 Août dernier, a fait remarquer que dans le cas où ce travail ne devrait pas être livré à l'impression, il serait « indispensable » d'en faire dresser une copie pour les bureaux du Ministère, ainsi qu'il est prescrit par la circulaire du 25 Août 1857. Vous avez transmis cette recommandation à M. le Maire de Lunel. Je crains que les finances de cette ville ne permettent pas d'ici longtemps de donner suite aux obligations rappelées par M. le Ministre, et j'estime qu'il y aurait un sérieux intérêt départemental à conserver, au moins dans une copie, la mention des richesses paléographiques et historiques analysées dans l'inventaire de Lunel. Si donc il était possible d'obtenir du Conseil Général le vote d'une subvention en faveur de la ville de Lunel, pour la copie de l'inventaire, je crois que ce serait un moyen d'encourager son auteur en le chargeant de transcrire la copie que M. le Ministre réclame.

Les Archives municipales de Lunel sont des plus complètes. Les registres et cahiers, au nombre de 450, ont été dépouillés avec la plus grande attention, ainsi que les chartes, qui sont également très-nombreuses. L'inventaire forme un volume de 682 pages in-f°; le plus ancien document remonte à l'année 1204.

Les Archives municipales de Montpellier continuent à être dirigées par M. Achille Montel. M. l'Inspecteur général, à son passage, après avoir examiné très attentivement le travail commencé de l'inventaire, ne crut pas devoir en approuver le plan général. Il en fixa un nouveau, qui est celui que l'Archiviste suit à cette heure. La rédaction a été précédée d'un remaniement du dépôt et d'un nouveau classement des pièces qui le composent. Des cartons en très-grand nombre ont été achetés, et les documents y prennent place à mesure de la révision.

Archives hospitalières.

La situation des Archives hospitalières n'est pas modifiée. Vos lettres de rappel aux diverses administrations n'ont produit aucun effet. Ces établissements se bornent à tenir en règle leurs papiers modernes sans les inventorier d'après les règles tracées par les circulaires ministérielles. Nulle part on ne peut parvenir à inspirer

quelque goût pour ceux des papiers anciens qui n'ont pas une utilité immédiate. A Montpellier même, où les Archives hospitalières sont très-riches, des démarches renouvelées n'ont pu parvenir à convaincre MM. les administrateurs de l'intérêt qu'il y aurait pour l'histoire locale à livrer à l'impression l'excellent inventaire de ce dépôt. Il suffirait pourtant, comme vous le faisiez observer, de la plus minime subvention, pour conduire à bien, en peu d'années, l'achèvement de cet ouvrage. Toutes les familles des bienfaiteurs y souscriraient volontiers : les frais avancés seraient certainement couverts, et le pécule des pauvres, à notre avis, ne pourrait que gagner à cette opération.

Personnel des Archives.

La circulaire du 23 Juin 1875, relative à ce compte-rendu, recommande de donner des renseignements sur le personnel des Archives.

M. Bompar, sous-chef, a secondé l'Archiviste dans toutes les parties du travail. La régularité de cet employé et les services qu'il rend aux bureaux, dans leurs rapports quotidiens avec les Archives, lui créent des titres particuliers à la bienveillance de l'Administration. Il les fait valoir, cette année, en sollicitant une augmentation de ses appointements. Une demande vous a été transmise, naguère, dans une lettre, qui vous a fait connaître la situation de M. Bompar et l'espoir qu'il fonde sur votre sollicitude pour les employés exacts et laborieux.

M. Louis Dejean, dans le poste de garçon de bureau, qui demande de l'intelligence et de la fidélité, a répondu à la confiance de ses Chefs. Son travail a consisté à classer les procès-verbaux et budgets et comptes des départements, à estampiller, à remettre en place les documents communiqués, etc. Vous connaissez la médiocrité des émoluments du garçon de bureau des Archives ; daignez, Monsieur le Préfet, vous intéresser à l'amélioration d'une position peu digne, en l'état, des efforts méritants de celui qui l'occupe.

Crédits à inscrire au Budget.

Les crédits à inscrire au Budget sont les mêmes que les années précédentes, sauf l'augmentation d'appointements sollicitée par M. Bompar, et l'allocation demandée par M. le Ministre pour subvenir aux frais de l'Inspection des Archives communales.

L. DE LA COUR DE LA PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1879.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel relatif au service des Archives départementales, communales et hospitalières pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les détails qui forment la matière de ce compte-rendu et l'ordre dans lequel ils sont présentés ont été fixés par la circulaire ministérielle du 23 Juin 1875.

Local des Archives.

Le local n'a reçu aucune des améliorations réclamées par mon dernier Rapport, et qui consisteraient dans l'installation d'une salle d'exposition au rez-de-chaussée du pavillon principal, salle destinée à cet usage à l'époque de la construction; dans la pose d'un paratonnerre sur ce pavillon, qui forme l'un des points culminants de la ville; enfin dans l'établissement de grilles aux fenêtres du rez-de-chaussée sur la rue. M. le Ministre recommande vivement, dans une dépêche récente, l'éloignement du bureau ouvert l'an dernier à ce même rez-de-chaussée, sous et contre les Archives, dans un local qui primitivement devait en faire partie.

Les fonds votés pour le matériel sont employés en majeure partie à la construction de travées à mesure que le classement en démontre la nécessité. Des travées de ce genre, commandées par M. l'Architecte, ont reçu les layettes de la série G, et certaines collections de journaux.

Réintégration d'Archives anciennes.

La réintégration de documents disparus dont j'entretenais, l'an passé, M. votre Prédécesseur, est aujourd'hui un fait pour ainsi dire accompli. Il ne s'agit plus que d'une formalité pour que ces précieux manuscrits soient remis entre vos mains. Vous connaissez tous les détails de cette affaire que vous avez traitée et qui n'eût probablement pas abouti si promptement sans votre haute intervention.

Je dois signaler pour mémoire le renvoi aux Archives des Cartulaires de St-Guilhem et d'Aniane et de l'autographe de Molière du 24 Février 1656, empruntés par M. le Ministre de l'Intérieur pour servir à la rédaction de l'album paléographique qui a figuré à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

M. Verdier, Conseiller Général, dans sa visite annuelle, a fait prévoir le dépôt aux Archives de deux pierres de la Bastille offertes au département et qui se trouvent actuellement dans le garde-meuble. D'accord avec M. l'Architecte, une place a été assignée à ces fragments historiques. Ils seront installés d'ici peu.

Versements de papiers administratifs.

M. le Trésorier-Général a fait un versement de 225 articles, sans parler de l'envoi annuel des rôles de l'arrondissement.

M. le Chef de la Division des affaires militaires a déposé des registres de nomination des gardes champêtres et les états nominatifs du dénombrement quinquennal de 1876.

M. le Chef de la Division des finances a remis une centaine de dossiers relatifs aux diverses branches de l'important service qui lui est confié.

Papiers inutiles.

Nous attendons la circulaire qui doit modifier les règles relatives à la nature et à la date des titres susceptibles d'être annulés. En vue de cet ordre de service, nous continuons de préparer, d'après les anciennes instructions, certains lots de papiers qui ne peuvent plus être d'aucune utilité pour les bureaux ou les particuliers. Les séries M à Q ont fourni la majeure partie des documents destinés à la vente.

Classement, rédaction et impression de l'Inventaire.

Le travail de dépouillement, de classement et d'analyse des papiers de la série C, Intendance de Languedoc, a été continué. Il a porté sur vingt-sept articles comprenant près de 2,000 pièces qui ont été

toutes lues et analysées. Ces documents sont relatifs à l'histoire de l'industrie. On a dû rechercher et joindre aux dossiers formés d'ancienne date des pièces qui étaient restées entassées sans ordre depuis la Révolution. Parmi les dossiers vus cette année, le plus intéressant est relatif à des tentatives pour l'acclimatation du cotonnier dans le terroir de Montpellier, sous la direction de l'arménien Althem, en 1753.

La copie de cinq feuilles d'impression a été préparée et soumise à l'approbation de M. le Ministre, qui nous adresse successivement, comme vous le savez, l'ordre de composition et le bon à tirer.

La continuation du classement et de l'Inventaire-Sommaire des séries L et Q, qui comprennent tous les papiers de l'époque révolutionnaire, a occupé la plus grande partie du temps consacré d'ordinaire à la rédaction de l'inventaire des séries anciennes. Ce travail, qui embrasse plus de 300,000 pièces, sera poursuivi jusqu'à complet achèvement et par préférence, conformément aux instructions contenues dans la circulaire du 11 Novembre 1874.

Aucune partie du classement n'était, d'ailleurs, plus opportune dans ce département, non seulement à cause de la grande quantité et de la valeur des titres dont il s'agit, mais aussi à raison de leur abandon depuis quatre-vingts ans. Les faits révolutionnaires sont entrés dans le domaine de l'histoire; il était donc nécessaire et urgent que l'Administration prît des mesures pour faire mettre en ordre des témoignages destinés à être désormais fréquemment invoqués. Nous avons eu, dès cette année, la preuve des services que peut rendre le facile accès de la série L, lorsque M. Duval-Jouve, auteur d'une *Histoire de Montpellier pendant la Révolution*, est venu s'entourer, aux Archives, des éléments d'étude qui lui étaient nécessaires.

Les versements faits pendant le cours de l'année par les Administrations et les bureaux, et qui font l'objet d'un paragraphe précédent, ont été soigneusement classés sous leurs lettres de série au moment de la livraison; les récépissés indiquent la place que ces papiers occupent dans le dépôt par travées et rayons.

Les ouvrages administratifs adressés par les Ministères ont été de même classés dès leur réception, ce qui a permis de répondre promptement à des demandes qui se sont multipliées dans ces derniers temps.

Recherches et expéditions.

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Novembre 1874, je me suis occupé de l'inventaire des

richesses d'art de la France. M. le Ministre a pensé qu'il serait possible de trouver dans les Archives un grand nombre de pièces de nature à faire connaître les origines, la provenance, le prix d'acquisition, les donateurs, les transmissions successives des objets d'art contenus dans les édifices de l'Etat, des départements et des communes. Pour concourir à l'œuvre grandiose dont ces quelques lignes contiennent le programme, j'ai commencé à réunir un certain nombre de renseignements empruntés à nos diverses séries.

Lorsque j'aurai pu former un recueil de pièces de quelque importance, je m'empresserai de vous le soumettre avec un catalogue particulier. C'est également pour cette collection que j'ai rédigé, d'après les ordres d'un de MM. vos Prédécesseurs, une monographie, au point de vue artistique, du dépôt des Archives. Ce travail a été approuvé, le 7 Avril dernier, par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, et il est aujourd'hui imprimé.

Plus récemment M. le Ministre de l'Instruction Publique a demandé la recherche de documents relatifs à l'enseignement primaire avant la Révolution. Nous avons signalé à son attention un dossier curieux provenant du fonds de l'Intendance et relatif au régime des petites écoles. M. le professeur Thénard, chargé d'une mission spéciale par M. le Recteur, a pris connaissance de ces papiers importants.

M. le Ministre de l'Intérieur a adressé le volume des planches qui constitue la première partie de l'album paléographique. Cet ouvrage a été distribué à la plupart des souscripteurs. Nous avons l'assurance que le volume de texte leur sera remis à bref délai.

La distribution de la carte géologique nous est confiée; elle a lieu sur le vu de bons délivrés par la Commission Départementale; quelques exemplaires ont été cédés, pendant le courant de l'année, à des corps savants et à des municipalités.

Les recherches dans la collection du Recueil des Actes administratifs, pour fournir des séries ou des numéros détachés réclamés par les ayants-droit, constituent un travail long et minutieux; celui-ci s'est renouvelé cette année plus de cinquante fois, au détriment d'une besogne plus sérieuse.

Les bureaux et la plupart des grandes administrations ont procédé à 287 recherches; les communications ont donné généralement lieu à des résultats favorables.

Il reste à parler de notre principal labeur quotidien, poursuivi toute l'année sans trêve, c'est-à-dire sans vacances: il s'agit des commu-

nications aux particuliers. Nous ne mentionnerons que les principales, celles des documents historiques, parce qu'elles prouvent l'utilité des archives au point de vue rétrospectif. Les séries modernes donnent également lieu à un grand nombre de demandes. Les unes et les autres sont toujours soumises à l'approbation de M. le Secrétaire-Général, comme le veut le règlement.

Nous avons relevé, dans le nombre des recherches historiques, les suivantes faites par :

Une commission de la Faculté de médecine, documents relatifs aux bâtiments accordés à l'école de santé, anciennement l'Évêché ;

Une commission de l'École de pharmacie, et M. Planchon, directeur de cet établissement, les titres relatifs à l'histoire de l'ancienne école de médecine ;

M. le doyen Germain, le cartulaire de Maguelone ; les dossiers de l'Intendance relatifs à l'école de chirurgie ; les titres de la série G, relatifs aux communes de St-Jean-de-Védas et de Lavérune, etc.;

M. le vicomte d'Adhémar de Labaume, archiviste au Sénat, les registres de la cour des comptes, série B ;

M. Corbière, pasteur, titres de la série C, relatifs aux milices et aux anoblissements (Jugements de Basville) ;

M. Jules Pagézy, ancien sénateur, soit par lui-même, soit par son secrétaire, a continué de réunir pour son Histoire d'Aigues-Mortes les précieux matériaux que possède notre dépôt. Ces seules recherches ont donné lieu à plus de 300 communications;

M. Augé, série C, documents relatifs au diocèse de Cominges;

M. R. Minoret, capitaine en retraite, série C, états provinciaux, lettres d'amortissement des communes de Languedoc. Intendance, dossiers du collège la Flèche;

M. E. Minoret, avocat, série C, Intendance, monuments de la ville de Montpellier ;

M. Cabantous, série C, états provinciaux, canal du Languedoc ;

M. Alaus, série B, registres des généraux des finances ;

M. Fabre de Roussac, série C, états provinciaux, canal du Languedoc ;

M. Cazalis de Fondouce, séries B et C, Intendance de Languedoc, titres relatifs à l'histoire de la baronne d'Hierles, etc.;

M. de Salines, juge à Paris, série B, registres de la cour des comptes ;

M. Arribat, architecte diocésain, série C, évêché de Montpellier;

M. le Maire de Cruzy, série C, Intendance et états provinciaux.

M. le Fr. Tempier, série G, documents relatifs à l'évêché de Lodève;

M. l'Abbé Rouët, série H, anciens couvents de Lunel;

M. Dellon, ingenieur, les procès-verbaux des états de Languedoc, (1670-1674), série C;

M. l'Abbé Portes, de Béziers, série H, fonds de l'abbaye de St-Thibéry;

M. le Maire de Montpellier, série C, ordonnances de l'Intendant relatives aux abords de l'aqueduc de St-Clément;

M. de Lestaubière, préfet, copie de plusieurs documents du XIVe siècle et recherche d'autres documents de même nature appartenant à la série E;

M. Populaire, chef d'escadron d'état-major, documents de la série E;

M. Noguier, avocat, titres de la série G, églises de Béziers;

M. Henri Delpech, avocat, registres des sénéchaussées de Nimes et Beaucaire;

M. Joret, professseur à la Faculté d'Aix, correspondance de Basville

M. de la Roque, avocat, documents relatifs à l'histoire de la cathédrale de Montpellier, série G;

Le P. Fulgence, titres des anciens couvents des Franciscains;

M. Devès, député, ouvrages de la série M;

M. Roussel Pelet de la Lozère, conseiller à la cour, série C, fonds des maîtrises des eaux et forêts;

M. Molinier, homme de lettres, copie des chartes de la sénéchaussée de Beaucaire;

M. Galot, inspecteur des enfants assistés, série H, fonds de l'ordre du St-Esprit;

M. Rouget de Lisle, ingénieur, série C, lettres et rapports des Fontanes, inspecteurs des manufactures en Languedoc, au XVIIIme siècle;

M. de la Jonquière, ancien préfet, séries C et E, lettres du cardinal de Tournon;

M. Hérail, conseiller à la Cour, série C, Intendance de Languedoc, procès-verbaux des élections à l'Assemblée Nationale, 1789;

M. Laurens, d'Agde, série C, états provinciaux;

M. le Maire de Lesquerde, Pyrénées-Orientales, série C, états provinciaux, lettres d'amortissement;

M. le Maire de Narbonne, états provinciaux, série C;

MM. Guibal, avocat, Galtier et Haguenot, série G, registres paroissiaux du diocèse de Béziers.

Voici par séries l'état des articles communiqués.

SÉRIES.	NOMBRE de demandes.	SÉRIES.	NOMBRE de demandes.
B	50	O	25
C	282	P	7
F	12	Q	56
G	19	R	90
H	17	S	64
K	43	T	18
L	29	V	4
M	23	X	13
N	32	Y	21

Les communications, comme vous pouvez en juger par ce tableau, donnent lieu à un travail matériel considérable, consistant dans le déplacement de dossiers et de registres, souvent par centaines, ce qui occuperait tout le temps d'un employé supplémentaire. Si vous vouliez bien, Monsieur le Préfet, demander au Conseil Général les moyens d'augmenter notre personnel d'un aide-archiviste, vous rendriez un immense service à nos collections en assurant leur conservation et leur bon ordre.

Produit des expéditions.

Le compte du produit des expéditions délivrées par les Archives de la Préfecture, pendant l'année 1878, s'est élevé à 70 fr. 20 c. Cette somme a été versée à la Trésorerie.

Archives des Sous-Préfectures.

A maintes reprises, les rapports annuels de l'Archiviste avaient appelé l'attention de l'Administration sur le fâcheux état des Archives de la Sous-Préfecture de Béziers. Le seul local qui puisse leur être affecté est sombre et humide; mais, de plus, il n'était pas pourvu de tablettes, et les papiers gisaient sur le sol. Cette situation a changé; les papiers appartenant tous à la période moderne ont été l'objet d'un triage, et les dossiers à l'usage des bureaux ont pu être classés, le

long des murs, sur des rayons et dans des casiers dont la construction a été exécutée par les soins de M. le Sous-Préfet. Ce fonctionnaire a été secondé, dans cette circonstance, par M. le Maire de Béziers, qui avait pris sur lui, dans le Conseil Général, de faire ressortir l'urgence de cette amélioration.

Bibliothèque des Archives.

Les livres qui contribuent à enrichir la bibliothèque spéciale des Archives sont les Rapports des Préfets et des commissions départementales, les Budgets et Comptes, les Procès-Verbaux des Délibérations. Tous ces ouvrages occupent une surface considérable et sont tenus en bon ordre, de manière à pouvoir donner satisfaction immédiate aux recherches des bureaux et de MM. les Conseillers Généraux.

A ces ouvrages sont venus s'ajouter, cette année : une collection de 23 brochures publiées, depuis son origine, par l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, envoi de M. Saint-Pierre, directeur ;

La collection de tous les journaux adressés au Cabinet de M. le Préfet ;

Différentes brochures publiées par M. Viguier, professeur à la Faculté des sciences, concernant la météorologie du Bas-Languedoc, don de l'auteur ;

Le catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier, 3 volumes in 8°, don de M. le Maire;

Onze départements ont envoyé des fascicules de l'Inventaire-Sommaire de leurs Archives;

L'Ambassade d'Angleterre, à Paris, a offert les catalogues de la section britannique à l'Exposition Universelle de 1878 à Paris.

Archives municipales.

Placées de nos jours sous la tutelle du pouvoir, ayant perdu l'habitude de l'initiative en ce qui concerne la direction de leurs propres affaires, persuadées à tort que dans leurs différends avec le domaine ou les particuliers, elles retrouveraient facilement les documents propres à assurer l'exercice de leurs droits de propriété, les communes ont presque partout négligé de prendre des mesures pour assurer le bon entretien des titres que les siècles leur ont légués. On ne peut s'imaginer l'état, nous ne dirons pas d'abandon, mais de dépérissement, d'anéantissement des Archives communales, dans les lieux mêmes où jadis les priviléges locaux étaient conservés avec amour, et, par conséquent les papiers qui établissaient les origines et la confirmation de ces précieuses libertés.

Le département de l'Hérault, nous disons le territoire du Bas-Lan-

guedoc, qu'il représente, connu de tout temps par son esprit d'indépendance, comptait des villes bien fières de ces chartes où les seigneurs avaient dès longtemps reconnu les immunités de leurs vassaux ; le charrier municipal traversait les siècles comme un dépôt sacré et inviolable. Le jour où les droits des Français ont été assurés d'une façon égale dans toute l'étendue du territoire, où une constitution unique est devenue la loi commune, les Archives anciennes des bourgs ne parurent plus avoir qu'un intérêt de curiosité : elles passèrent au rang des choses futiles et furent sacrifiées publiquement pour les motifs les moins avouables. C'est leur sort commun, depuis cinquante ans ; les circulaires de l'autorité, les conseils des magistrats, la sollicitude des amis de l'histoire ne peuvent, par une réaction favorable, assurer la conservation du peu qui subsiste de ces éléments d'étude intéressants. A défaut de dispositions pénales contre leurs destructeurs, ils sont voués fatalement à disparaître.

Deux grandes villes principalement font exception dans ce douloureux nécrologe : deux ont compris l'intérêt de leurs monuments graphiques. Ces villes sont celles de Béziers et de Montpellier, où des administrateurs intelligents et dévoués au bien public ont depuis peu porté l'ordre dans un service pour ainsi dire abandonné, et pourvu aux moyens d'assurer sa marche. A Montpellier, les documents, très nombreux pour tous les âges et pour ainsi dire conservés depuis l'origine de la cité sont disposés dans des locaux convenables et auxquels la critique ne peut reprocher que d'être enclavés dans un ancien édifice, et malheureusement exposés à des chances continuelles d'incendie. Montpellier.

Ce dernier mot est d'autant plus pénible à prononcer, et il exprime une crainte d'autant plus amère, que ce dépôt municipal est remarquable par ses richesses paléographiques, non-seulement dans le Midi, mais en France, qu'il dépasse en valeur nombre d'Archives départementales et qu'il se rapporte à une cité dont le passé est des plus mouvementés, à une cité qui, après avoir marqué pour son attachement aux antiques doctrines du catholicisme, en arriva à ce point d'hostilité qu'elle proscrivit la foi romaine pendant un demi-siècle et porta le feu dans un nombre considérable d'édifices du culte où elle ne laissa pas pierre sur pierre, à une cité, enfin, qui connut les privations de deux longs siéges et qui, dans ces circonstances, se trouva exposée aux horreurs de la répression. Nous sommes donc en présence de témoins vénérables qu'il semble

miraculeux de toucher encore lorsqu'on sait à quels dangers ils ont échappé.

La partie la plus ancienne des chartes de la ville a fait l'objet d'inventaires qui se suivent à partir du XIVme siècle. Elle est donc bien connue et a servi consécutivement à plusieurs historiens d'un grand mérite, tels que : Gariel, d'Aigrefeuille, et notre contemporain M. A. Germain, le premier qui ait eu l'honneur de porter la lumière d'une critique solide dans ces monuments diplomatiques.

Il manquait seulement dans ce dépôt une direction soucieuse d'appliquer les mesures de conservation dictées par l'Autorité supérieure. M. le Maire, résolu à porter remède à cet état de choses, fit appel à l'Archiviste départemental, en qualité d'Inspecteur des Archives communales, et le chargea de la haute surveillance du service. En acceptant, à titre gratuit, de prêter à la ville le concours qu'elle me demandait, je me suis attaché à obéir aux circulaires ministérielles qui font un devoir aux Archivistes des Préfectures de mettre leur expérience au service des municipalités lorsqu'elles réclament l'aide des Inspecteurs communaux.

Le résultat que se promettait M. le Maire de Montpellier est en voie de réalisation : le dépôt présente dans toutes ses parties un commencement de classement conforme aux prescriptions ministérielles des 16 Juin 1842 et 25 Août 1857.

Les séries anciennes de ces Archives étaient restées jusqu'à ce jour incomplètes, en ce sens que les registres de l'état civil qui forment la partie la plus intéressante de la série GG avaient été conservés, depuis la Révolution, dans le bureau de l'état civil. Ces registres n'avaient pas été estampillés ni inventoriés. M. le Maire a prescrit leur réintégration aux Archives. Ils y forment aujourd'hui les articles GG 1 à GG 370 ; ils ont été répertoriés et estampillés, et peuvent être consultés avec la plus grande facilité.

Pour se conformer à une longue suite de réclamations de M. le Ministre, l'Archiviste a également commencé la copie définitive de l'Inventaire-Sommaire des Archives communales, destinée à l'impression. MM. les Inspecteurs-généraux, se conformant aux prescriptions de la circulaire du 25 Août 1857, sont d'avis, depuis dix-huit ans, qu'il y a lieu, en ce qui concerne la rédaction de l'Inventaire-Sommaire, de conserver l'ancien travail dans tous les points où celui-ci peut s'accorder avec les récentes instructions. Une décision ministérielle, en date du 28 Août 1861, intervint pour adopter définitivement ces conclusions, estimant que toute autre manière de procéder

exigerait un remaniement général du dépôt et amènerait une véritable désorganisation. En effet, depuis deux siècles, les Archives ayant été souvent consultées et les documents qu'elles renferment ayant été ou relevés, ou cités ou publiés avec la désignation de leurs anciennes cotes, les érudits ne pourront qu'être très heureux de retrouver dans le nouvel Inventaire un ordre avec lequel ils sont familiarisés. La seule innovation qu'on se soit permise a été d'éclaircir, en le réduisant, le travail antérieur.

La continuation de cet Inventaire ancien est en préparation et contiendra, si M. le Ministre agrée cette manière de voir, les documents négligés par Louvet et la suite des titres jusqu'en 1789, rangés d'après les règles tracées par les circulaires. Une table très complète permettra ensuite de se guider dans l'ensemble de la partie ancienne du dépôt.

Béziers. Les Archives de Béziers, que nous avons citées plus haut, sans avoir l'importance de celles de Montpellier, sont cependant considérables, et il importait au plus haut point de les tirer de l'état d'abandon où elles se trouvaient. M. le Maire de Béziers a entrepris cette année cette tâche difficile et qu'on désespérait de voir s'accomplir. Lors d'une précédente inspection, nous avions laissé les Archives dans une salle obscure et humide; nous les avons retrouvées cette fois confortablement installées, dans un vaste local sain et aéré, contigu à la bibliothèque, où il sera très aisé de consulter les documents et de dresser l'Inventaire. Ce dernier travail incombe à un employé instruit et intelligent. Nous attendons un bon résultat de ses efforts, surtout si, dans son entreprise, il s'applique à suivre à la rigueur les instructions officielles qui régissent le service.

Lunel. La ville de Lunel se montre bien intentionnée; après avoir fait dresser l'Inventaire des Archives, M. le Maire a demandé au Conseil municipal des fonds pour la copie d'un exemplaire de ce travail; M. le Ministre réclame cette copie, à défaut de l'impression. Une allocation de 100 fr. a été votée; il serait désirable que le Conseil Général vînt en aide à cette bonne volonté en accordant à son tour une subvention, car la somme de 500 fr. est au moins nécessaire pour rétribuer l'auteur de la copie.

Bédarieux. J'ai visité les Archives de Bédarieux. Il y existe un certain nombre de registres où se trouvent reliés depuis la fin du dernier siècle les documents relatifs à l'histoire de la ville. Ces documents ne remontent pas au delà du XVIIme siècle, mais ils ont été réunis à peu près au hasard. L'ordre méthodique exigerait qu'ils fussent enlevés de leurs

couvertures pour être rapprochés par séries ; je n'ai pas insisté pour conseiller une modification qu'il est impossible de faire exécuter dans une ville où il ne se trouve plus de relieur.

Cournonterral.

La commune de Cournonterral, dans le voisinage de Montpellier, possède des parchemins qui racontent sa grandeur et les vicissitudes de son passé. Quoique ces documents aient attiré déjà l'attention d'un savant (Germain, *le Consulat de Cournonterral*, in-4°), ils restent encore à classer et à inventorier. Ce travail se fera sans doute attendre. M. le Maire, qui apprécie toute l'importance de ces titres, allègue son impuissance, tant la misère est grande dans la commune. Les fonds manquent même pour placer des croisées à la salle des Archives, tristes suites du fléau qui ravage le pays.

Archives hospitalières.

Les Archives hospitalières de Montpellier, toujours bien tenues, sont d'un accès facile aux érudits, grâce à l'excellent Inventaire manuscrit dont elles sont pourvues. De nouvelles démarches ont été tentées près de MM. les Administrateurs pour les décider à commencer l'impression de ce travail ; mais aucun résultat n'a pu être obtenu encore.

Personnel des Archives.

Le personnel des Archives a fait son devoir avec ponctualité. Je sais que le public et les bureaux rendent hommage à son empressement et à son intelligence. Toutefois, ce personnel est insuffisant pour tenir tête aux occupations multiples qui se présentent quotidiennement dans un dépôt si considérable.

Crédits à inscrire au Budget.

Le bien du service exigerait l'inscription au Budget de crédits pour rétribuer : 1° un Aide-Archiviste attaché exclusivement au dépôt, emploi à créer, dont la nécessité a été exposée dans le cours de ce Rapport ; 2° l'Inspecteur des Archives communales et hospitalières, conformément à un désir plusieurs fois manifesté par M. le Ministre, notamment dans sa lettre du 2 Mai dernier, dont je ne puis mieux faire que de rappeler ici les termes : « l'allocation d'un crédit pour l'inspection des dépôts communaux et hospitaliers serait certainement un moyen efficace d'obtenir une exécution plus complète des instructions ministérielles du 16 Juin 1842 et du 25 Août 1857. Je vous prie de ne pas perdre de vue cette question, sur laquelle j'avais déjà appelé votre attention par ma dépêche du 6 Avril dernier. »

Daignez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L. DE LA COUR DE LA PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1880.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux règles tracées par les circulaires ministérielles, et notamment par celle du 23 juin 1875, mon Rapport sur la situation du service des Archives départementale, communales et hospitalières, pendant l'année écoulée.

Local des Archives.

Il n'a été porté aucune modification notable aux bâtiments du dépôt. Répondant à une observation de M. le Ministre, M. l'Architecte a donné l'assurance qu'il n'y avait aucune crainte à concevoir au sujet de la construction d'une cheminée pour desservir le nouveau bureau placé sous les Archives. Je ne puis que vous renouveler l'expression d'un vœu exprimé précédemment, à savoir l'annexion aux Archives du rez-de-chaussée du pavillon d'angle, local qui servait autrefois de corps de garde et qui depuis bientôt dix ans reste sans emploi. Ce local, dans les plans d'agrandissement de la

Préfecture, en vue du transfert des Archives, avait été affecté à celles-ci. Leur accroissement continu fait désirer que le projet primitif reçoive son exécution. Sans parler des versements considérables faits par les bureaux de la Préfecture et ceux des diverses administrations, il conviendrait de prendre des mesures pour tenir compte d'une résolution adoptée l'an dernier par le Conseil Général dans les circonstances suivantes :

M. le Ministre, frappé de l'état d'abandon des Archives municipales, principalement en ce qui concerne les papiers antérieurs à 1790, demandait que l'Assemblée départementale voulut bien voter des fonds pour un service d'inspection dans ces dépôts. Ce service existe dans le plus grand nombre des départements et produit de bons résultats. Mais le conseil fut d'avis que, dans l'impossibilité où se trouvent les Maires de rencontrer des personnes capables de s'occuper du classement des papiers anciens, il valait mieux inviter les Assemblées municipales à confier ceux-ci aux Archives départementales, où ils seraient classés; inventoriés et conservés à la disposition des municipalités dont les droits de propriété sur ces titres resteraient entiers.

Ce système de dépôt existe déjà dans quelques Préfectures; un local spécial y a été affecté à ces sortes de versements. Classés sur des rayons distincts et qui portent le nom de la commune à laquelle ils appartienent, ces papiers ainsi classés sont appelés à rendre de grands services aussi bien aux dépositaires qui, par un inventaire particulier, apprennent à connaître l'importance de ces titres, qu'aux érudits à la portée desquels ils se trouvent mis.

Si le Conseil maintient son avis de convier les communes à déposer dans les conditions susdites leurs titres antérieurs à la Révolution, aux Archives départementales, il est de toute nécessité de préparer un local pour recevoir ces papiers. M. le Sénateur de Rozière, Inspecteur-général des Archives, dans une visite récente, a suggéré l'idée d'approprier l'ancien corps de garde pour cette destination. Il est certain qu'il serait possible de disposer dans cette grande pièce et dans ses annexes un rayonnement qui satisferait pendant nombre d'années aux exigences des intéressés.

Au moment de la prise de possession du local actuel par les Archives, en 1876, les rayons établis se trouvèrent suffisants pour l'installation. L'on avait fait face aux besoins du jour, l'avenir se trouvant réservé. Depuis quatre ans, des versements considérables et un classement non interrompu ont fait constater l'utilité de nou-

veaux rayonnements. Chaque année, notre crédit est pour la plus grosse part absorbé par ce genre d'amélioration ; mais nos ressources trop modiques ne nous permettent pas de remédier aux besoins pressants du service. Un coup d'œil permet de constater le manque de rayons et la disette de cartonnages. Il résulte d'une étude attentive de nos besoins qu'il devrait être construit environ 20 travées nouvelles, dans les espaces laissés libres et comme en réserve pendant la construction. Quant aux portefeuilles absolument nécessaires pour le bon ordre des papiers, tous ceux, d'ailleurs assez imparfaits, dont nous pouvions disposer, sont employés. Je n'exagère pas en disant que 20,000 cartonnages de ce genre seraient nécessaires pour recouvrir ceux de nos dossiers qui réclament ce mode de préservation. Le classement en portefeuilles existe dans nombre de dépôts publics. La ville de Montpellier notamment en fait emploi et consacre des sommes importantes à cette dépense dont elle apprécie l'utilité.

Réintégration d'Archives anciennes.

Les Archives n'ont pas été l'objet de réintégrations en 1879 ; tout au contraire, M. le Maire de Cette a réclamé la rétrocession à la bibliothèque municipale de cette ville du fonds de l'ancien tribunal de l'amirauté, classé depuis longtemps à la préfecture et inventorié dans le fascicule relatif à la série B imprimé en 1865. Il n'a pas été possible de faire droit à la demande de M. le Maire de Cette, puisque c'est en vertu des lois et des décisions ministérielles que les papiers des corps judiciaires supprimés à l'époque de la Révolution ont été versés dans les Archives centrales des départements.

Versements de papiers administratifs.

Voici le détail des versements opérés par les divers services.

Préfecture : La divison du Cabinet, 56 dossiers; la seconde division, 138; la troisième, 88; la cinquième, 372.

L'administration des contributions directes et du cadastre : 81 dossiers.

Trésorerie-générale : les rôles des contributions pour l'exercice 1877.

Papiers inutiles.

J'ai continué à travailler au triage des papiers provenant des séries modernes, qui devront être mis en vente lorsqu'ils formeront un lot de quelque valeur. Il convient toutefois d'attendre les nouvelles instructions de M. le Ministre pour donner à cette opération toute l'importance qu'elle comporte.

Classement, rédaction et impression de l'inventaire.

La rédaction de l'Inventaire-Sommaire se continue aussi rapidement que le permettent nos autres occupations. La copie des articles C. 2623 à C. 2681 a été soumise à l'approbation de M. le Ministre. Six feuilles ont reçu le bon à tirer administratif et ont été livrées par l'imprimeur.

Le classement des séries L et Q a été terminé. Avant de rédiger l'inventaire définitif, il m'a paru convenable d'analyser bibliographiquement les imprimés fort nombreux qui se rapportent à ces deux séries. M. le Ministre a insisté, dans le dernier paragraphe de sa circulaire du 11 Novembre 1874, pour que ces détails ne soient pas négligés.

Distribution d'ouvrages en dépôt.

La distribution de la carte géologique a été continuée, conformément aux décisions de la Commission Départementale et à un vote du Conseil Général, dans sa séance du 26 Août 1879.

Recherches et expéditions.

Les recherches faites pour les bureaux et les particuliers ont été au nombre de 894 qui se répartissent ainsi par séries :

SÉRIES.	NOMBRE de demandes.	SÉRIES.	NOMBRE de demandes.
B	38	O	45
C	311	P	11
D	47	Q	43
E	8	R	120
G	10	S	44
H	33	T	22
L	24	V	17
M	48	X	4
N	57	Y	12

Les principaux lecteurs admis avec votre autorisation à faire des recherches dans les séries anciennes des Archives, ont été :

Pour la série B : M. le Maire de Saugues (Haute-Loire) ; M. le Maire de Lesquerdes (Pyrénées-Orientales) ; M. Bouet, avocat à

Nimes; M. le Maire de Conilhac-du-Plat-Pays (Aude) ; M. Henri Tinel; M. J. Miquel, de Mazamet; M. de Nozière, de Revel ; M. Doumenjou, de Foix ; M. Guilhermoz, élève de l'école des Chartes; M. Molinier, documents sur les sénéchaussées de Nimes et de Toulouse, continuation de l'histoire du Languedoc; M. de Juge; M. le premier président Aragon.

Pour la série C: M. A. Germain ; M. le Conseiller Général Verdier ; M. Ernest Delamont, membre de la société des Etudes historiques ; M. A. Cornet Peyrusse ; Mme André du Hamel; M. le comte de Castilhon; M. A. Arnaud ; M. Valentin Smith, Conseiller honoraire à la cour de cassation ; M. Charles Sagnier, auteur d'une histoire de la tour de Constance; M. Van der Hæghen ; M. Delom, administrateur de l'enregistrement ; M. Villaret, ingénieur de la marine ; M. l'abbé René ; M. Clément de Ris, directeur des musées nationaux.

Pour la série D : M. le professeur Viguier.

Pour la série E : M. Enschedé, Archiviste de Haarlem ; M. le vicomte du Couëdic.

Pour la série G: M. d'Estaintot; M. Paul Alaus, élève de l'école des chartes; M. Michel, instituteur.

Pour la série H: M. Joseph Berthele, élève de l'école des chartes ; M. Teulon, ancien instituteur.

Prodnit des expéditions.

Le produit des expéditions pendant le cours de l'année 1879, s'est élevé à 133 fr. 20 cent. ; la vente des volumes de l'Inventaire-Sommaire a produit 54 fr., soit une recette totale de 187 fr. 20 cent.

Archives des Sous-Préfectures.

L'aide d'un crédit spécial pour frais d'inspection me manquant, je ne puis consacrer que peu de temps aux Archives des Sous-Préfectures. Celle de Béziers possède un fonds moderne assez important et bien classé. Ces Archives n'ont pas subi de changement depuis ma précédente visite, en 1878. Elles sont dans un excellent état.

Bibliothèque des Archives.

La Bibliothèque des Archives a reçu du cabinet un très grand nombre de brochures et de journaux provenant pour la plupart du dépôt légal. Ces périodiques qui forment une masse considérable, mais par malheur incomplète, sont classés à mesure des envois et peuvent être aisément consultés. Les divers journaux anciens et récents de Montpellier tout au moins mériteraient d'être réunis aux Archives en volumes reliés. Dans plusieurs circonstances l'Administration a eu à regretter l'existence de ce desiderata.

Au nombre des ouvrages qui absorbent le plus de place, se trouvent les Budgets et Rapports des Préfets, des Commissions départementales et les Procès-Verbaux des Conseils Généraux de France. Chaque année, il entre de ce chef dans les Archives une moyenne de 300 brochures. Ces ouvrages contiennent l'historique de l'Administration départementale, ils ne sauraient être classés dans le nombre des papiers inutiles : ils sont souvent consultés.

Archives municipales.

La correspondance des Maires prouve que les municipalités prennent goût à la conservation et à la mise en ordre des Archives. C'est à ce moment opportun que M. le Ministre, par sa circulaire du 20 Novembre 1879, a apporté des modifications au cadre de classement appliqué depuis 1842, en vertu des instructions du 16 Juin de cette même année. En effet, depuis quarante ans, le développement de l'Administration a eu pour résultat de faire entrer dans les Archives, même des plus petites communes, des séries de documents dont l'existence n'avait pas été prévue. Pour faciliter le classement dans tous les détails, on a introduit dans les catégories existantes des subdivisions plus nombreuses et plus nettement définies, et les diverses sortes de papiers ont été spécifiées avec plus de particularités au moyen de trois séries nouvelles.

La circulaire de 1879 ne s'est pas bornée à éclaircir le cadre des séries, elle a facilité l'usage de celles-ci par l'établissement d'une table par ordre de matières de la plus grande utilité pratique. Par l'usage constant qu'ils doivent faire de cette table, MM. les Maires arriveront promptement à mettre et à maintenir leurs papiers dans le plus grand ordre, ce qu'ils seraient désormais inexcusables de ne point faire.

Vous conformant à l'invitation de M. le Ministre, vous avez communiqué la circulaire du 20 Novembre 1879 aux administrations municipales du département, par la voie du « Recueil des Actes administratifs. » Il y a lieu d'attendre de très bons résultats de la mise en pratique de ces instructions. M. le Maire de Montpellier en a prescrit l'application dans le dépôt municipal, qui a été remanié dans ce sens. M. le Maire de Saint-George-d'Orques a fait également classer ses archives d'après les règles de la nouvelle circulaire.

L'inspection des Archives communales et hospitalières a porté cette année sur deux villes : celles de Montpellier et de Béziers.

Le classement des Archives municipales de Montpellier progresse

rapidement. Trois salles sont depuis quelques mois entièrement consacrées aux Archives anciennes : l'une comprend le chartrier proprement dit ; les deux autres renferment les documents antérieurs à 1790 qui n'avaient pas fait partie des titres analysés par Louvet. Les séries AA à II sont représentées chacune par de nombreux articles en excellent état de conservation.

Par sa lettre du 19 Octobre 1879, M. le Ministre vous a fait connaître l'approbation qu'il a donné aux 13 premiers articles de l'inventaire-sommaire des Archives municipales de Montpellier. M. le Maire a prescrit l'impression de ce travail, et demandé des fonds au Conseil. Un traité va prochainement intervenir avec un imprimeur ; j'ai lieu de croire que les premières feuilles pourront être bientôt tirées.

Je n'ai pas encore la satisfaction cette année de mettre sous vos yeux un commencement d'inventaire des Archives municipales de Béziers. L'employé qui s'en trouve chargé est occupé également à la bibliothèque. Ce double emploi ne lui permet pas de se livrer à un travail de rédaction. Je constate avec plaisir qu'il a fait réintégrer dans son dépôt tous les registres des anciennes paroisses qui se trouvaient en souffrance dans le bureau de l'état civil.

Les Archives de Lunel, classées aujourd'hui avec soin et pourvues d'un bon inventaire, ont déjà donné lieu à plusieurs travaux historiques intéressants. M. l'abbé Rouët en a fait usage dans son Histoire des seigneurs de Lunel, et M. Millerot, archiviste, a tiré de son dépôt une Histoire de la ville de Lunel, qui a obtenu le premier prix au concours des mémoires historiques institué par la société archéologique de Béziers. Reste à publier ou au moins à copier l'inventaire-sommaire. Vous avez déjà fait connaître à M. le Maire de Lunel combien M. le Ministre tient à la prompte exécution de ce travail.

Archives hospitalières.

M. le Ministre, dont vous êtes l'interprète, a fait appel à la nouvelle Commission des hospices de Montpellier pour l'impression de l'excellent inventaire-sommaire de leurs Archives, rédigé par M. P. Bompar. Il est bien regrettable que la pénurie du budget hospitalier ne permette pas de faire ce léger sacrifice qui mettrait le public à même de profiter des richesses historiques contenues dans ces dépôts.

Dans une récente visite aux Archives hospitalières de Béziers, j'ai pu constater l'excellent état de ce fonds important. Il comprend de

nombreux registres des délibérations et une comptabilité considérable. La partie concernant le XVIIme siècle est absolument intacte. Il n'existe aucun classement, mais il serait facile, avec un peu de peine, de mettre en ordre ces papiers qui contiennent pour l'étude de l'histoire municipale de Béziers des particularités intéressantes.

Personnel des Archives.

Je confirme mes observations des années précédentes en ce qui concerne M. le Sous-Chef de nos bureaux.

Par une délibération du 30 Août 1879, le Conseil Général a fait droit à une demande d'un de vos prédécesseurs, en affectant un garçon de bureau au service spécial des Archives. Ce serviteur est entré en fonctions le 1er janvier dernier. Je n'ai que des éloges à faire de son esprit d'ordre et de son assiduité.

Budget des Archives.

Vous connaissez les besoins des Archives en ce qui concerne le mobilier. Pour que vous puissiez vous rendre compte de l'importance de la dépense et y pourvoir de concert avec le Conseil Général, j'en mets le détail tout entier sous vos yeux.

20 travées à 250 fr. l'une.....	5,000[f]
20,000 portefeuilles à 1 fr. l'un.....	20,000
	25,000[f]

A l'aide de ce sacrifice, qui peut être réparti sur plusieurs années, il serait possible de mettre les Archives sur un pied convenable et d'assurer pour toujours la conservation tant des papiers existants que de ceux dont les services administratifs nous constituent journellement les légataires et les gardiens.

Je ne vois pas de modifications à introduire dans le tableau du budget annuel, à l'exception des réserves ci-dessus.

L'Archiviste du département,

L. de la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1881.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser mon Rapport sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1880. Cet exposé est rédigé dans la forme prescrite par la circulaire ministérielle du 23 Juin 1875.

Local des Archives.

Le local n'a profité d'aucun accroissement, mais il a été amélioré d'une manière sensible par l'élévation des travées dont le Conseil Général a approuvé la dépense dans sa Session du mois d'Août dernier.

Vous savez que lors de la construction du bâtiment des Archives en 1875, les fonds votés n'avaient pas été suffisants pour permettre l'établissement de tous les rayons que l'immeuble comportait. Des espaces avaient été laissés vacants et à la disposition de l'avenir. D'ailleurs on ignorait alors l'étendue qu'occuperaient les titres pro-

venant du versement à faire par le Greffe de la Cour d'Appel des Archives de l'ancienne Cour des Comptes. Or, ces papiers dont le classement nécessite une place considérable, et ceux d'une nature si encombrante qui composent les versements annuels de vos bureaux et des Administrations, ont rendu indispensable la construction des travées. Une partie a été bâtie cette année et la seconde partie a été réservée pour l'année prochaine.

Si ces meubles utiles n'existaient pas, il ne me resterait d'autre ressource que d'encombrer les planchers par des monceaux de dossiers d'un classement impossible, parmi lesquels toutes recherches seraient vaines.

Vous pouvez vous rendre compte à première vue du grand secours que j'ai tiré de ce complément de mobilier, de l'ordre qui règne dans le dépôt et de la facilité d'accès de toutes les séries.

Il est vrai que cette intercalation de nouvelles travées dans les vides laissés entre les anciennes, nécessite un remaniement des dossiers par séries sur les rayons et un nouveau numérotage des travées, qu'en l'absence de ces précautions l'ordre intérieur subirait une atteinte; mais j'accepte cette partie de ma tâche avec plaisir, encouragé par la perspective de posséder enfin les facilités de placer au fur et à mesure avec convenance les papiers mis en ordre, soit qu'ils proviennent des fonds anciens, soit qu'ils composent les remises annuelles des services administratifs.

Réintégration d'Archives anciennes.

Une intéressante collection vous a été offerte pour les Archives, il y a quelques mois, qui est venue enrichir la série E; il s'agit de 12 registres provenant des études des notaires Faucou, Rolland et Fressinet, de Pézenas, à la date de 1623-1733. M. Cazalis de Fondouce, membre de la Société Archéologique et de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, est l'auteur de ce don généreux.

Par suite d'une décision prise par vous en conséquence de la Délibération du Conseil Général du 27 Août 1879, les deux pierres de la Bastille déposées au garde-meuble ont été réintégrées aux Archives et sont placées non loin du *fac-simile* de l'ancienne prison d'Etat offert au département en 1791.

Versements de papiers administratifs.

Des versements considérables ont été faits par les bureaux de la Préfecture: la 2me Division, 3 versements; la 3me, 1 versement; la 5me, 2 versements. M. le Trésorier-Payeur général a déposé les rôles

de 1879 ; M. l'Agent-Voyer en chef, 42 liasses et M. le Directeur des Contributions directes, 83 liasses.

Rédaction et impression de l'inventaire

La rédaction de l'Inventaire-Sommaire comprend les articles C. 2682 à C. 2702 soumis successivement à l'examen et à l'approbation de M. le Ministre.

La copie n'ayant donné lieu à aucune observation, a pu être livrée à l'impression. Six feuilles ont été tirées et livrées par MM. Ricard frères, pendant le cours de l'année 1880.

Classement.

Plus de 2,000 portefeuilles destinés à enliasser les papiers des Archives nous ont été livrés par vos ordres depuis la dernière Session. Nous les avons immédiatement employés. Il est facile d'apprécier l'importance de cette mesure de conservation que vous avez provoquée. Elle assure à votre administration prévoyante la reconnaissance de la postérité.

Distribution des ouvrages en nombre.

La collection des ouvrages en dépôt s'est accrue de la carte géographique du département à 1,000 exemplaires, dont la distribution a lieu d'après vos ordres, en conformité des décisions de la Commission Départementale.

Les autres ouvrages en nombre à la distribution desquels nous sommes chargés de pourvoir, sont les suivants :

Rapports de M. le Préfet et de la Commission Départementale au Conseil Général.

Procès-Verbaux des Délibérations du Conseil Général.

Procès-Verbaux du Conseil d'Arrondissement de Montpellier.

Budgets départementaux.

Recueil des Actes administratifs.

Inventaires-Sommaires des Archives départementales.

Carte géologique de l'Hérault.

Le Chêne-vert.

Recherches et expéditions.

Les recherches faites par les bureaux et les particuliers ont été au nombre de 973, qui se répartissent ainsi par série :

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	24	O	37
C	483	P	6
D	5	Q	52
E	11	R	94
G	58	S	60
H	20	T	18
L	10	V	13
M	32	Y	9
N	41		

Produit des expéditions.

Le montant du produit des expéditions au profit du département s'est élevé à 222 fr. 15 c. Cette somme a été versée à la Trésorerie-Générale le 4 Janvier dernier.

Bibliothèque des Archives.

M. le Ministre a fait don de l'Inventaire des Archives des comptes de Belgique, volume Vme, et de deux notices, l'une sur la bibliothèque du Louvre et la seconde sur la situation des Archives nationales en 1876 et 1877.

La collection des Inventaires-Sommaires s'est enrichie d'envois faits par dix-neuf départements. Les volumes formant cette série sont immédiatement reliés et mis à la disposition du public érudit qui en apprécie l'immense utilité.

La plupart des départements ont envoyé la suite des Rapports de MM. les Préfets et celle des Procès-Verbaux des Délibérations des Conseils Généraux. Ces ouvrages de formats inégaux sont néanmoins classés, pour la facilité des communications, dans l'ordre alphabétique des noms des départements. Inutile de dire que cette collection absorbe une place de jour en jour plus considérable. Le nombre des volumes composant cette partie seule de la bibliothèque administrative dépasse le nombre de 4,000.

Archives municipales.

Les Archives municipales de Montpellier, sont de plus en plus appréciées en raison des services qu'elles rendent.

Par sa lettre en date du 13 Décembre 1880, M. le Ministre de l'Intérieur a accueilli favorablement les propositions de M. le Maire pour la rédaction et l'impression de l'inventaire des titres anciens. En conséquence, la première partie du catalogue comprendra les papiers rangés par Louvet dont la classification sera respectée. Les analyses faites par cet érudit, tout en étant améliorées, ne devront être abrogées qu'avec une grande discrétion. Quant aux documents inventoriés par Joffre, Darles et Montaigne, ils seront ainsi que les pièces postérieures à 1726, distribués et analysés conformément aux instructions de 1857. Afin de remédier autant que possible aux inconvénients résultant de cette division, par dérogation aux règlements, des titres anciens de Montpellier en deux parties distinctes et pour faciliter la rédaction des tables de l'Inventaire, les documents repertoriés par Louvet ne porteront point de lettre sériaire, tandis que les pièces cataloguées d'après le cadre de 1857, recevront naturellement les doubles cotes AA, BB, etc.

Conformément à ces observations, la rédaction de l'Inventaire a été continuée. Les cahiers approuvés par M. le Ministre de l'Intérieur pourront être composés dès que les arrangements à prendre avec l'imprimeur auront reçu l'approbation municipale.

Le travail de classement des séries modernes se continue sans temps d'arrêt. Ce travail est basé sur l'observation consciencieuse des règles tracées par la circulaire du 20 Novembre 1879. Les employés venus aux Archives pour effectuer des recherches, ont reconnu les avantages de cet excellent mode de classification.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, ayant eu l'honneur de mettre sous vos yeux le Rapport que j'ai présenté à M. le Maire, sur l'état du service en 1880. M. le Ministre a reçu par vos soins, dans le courant de ce mois, une copie de ce document.

Archives hospitalières.

A la demande de M. le Ministre, demande basée sur des motifs d'intérêt public, vous avez renouvelé à la Commission administrative des Hospices de Montpellier le désir de la voir s'occuper de l'impression de l'Inventaire-Sommaire des Archives hospitalières. Malgré les raisons qui militent en faveur de cette publication, vous n'avez pas encore cette année obtenu la décision sollicitée. M. le Maire de Montpellier, président de droit de la Commission administrative, est particulièrement très favorable.; mais la Commission qui tient de la munificence de la ville des secours pécuniaires considérables n'en

veut distraire aucune parcelle pour un travail qui contribuerait tant à la gloire de sa bienfaitrice.

Personnel des Archives.

M. Étienne Bompar, Sous-Chef du Dépôt, m'a secondé dans le travail considérable nécessité par la mise en portefeuille des papiers autrefois enliassés. Plus de 2,000 portefeuilles ont été utilisés et pourvus d'étiquettes contenant des cotes souvent longues et minutieuses.

M. Plantier, homme de service, s'acquitte de ses devoirs avec intelligence et ponctualité.

Budget des Archives.

Dans sa Session d'Août dernier, le Conseil Général a décidé qu'une somme de 2,500 fr. serait réservée sur le Budget de 1882 à la construction des dernières travées nécessaires pour compléter le mobilier des Archives départementales. Une pareille somme doit être affectée à la confection de portefeuilles.

J'ai l'honneur de vous prier de rappeler au Conseil, ses décisions en ce qui concerne l'inscription au Budget et l'emploi de ces fonds, soit..... 5,000 f

Comme modification au Budget annuel, je ne vous demande qu'une augmentation des gages du garçon de bureau.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L'Archiviste du département,

L. de la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1882.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser, en conformité des prescriptions contenues dans la circulaire ministérielle du 23 Juin 1875, mon Rapport annuel sur l'état des Archives du département durant le cours du dernier exercice.

Local des Archives.

Le local n'a pas subi de modifications. Les travées dont la construction a été votée par le Conseil Général dans sa Session d'Août 1881 n'étant pas encore élevées, il ne m'est pas possible de vous rendre compte des dispositions qui seront prises pour établir dans l'entier dépôt un ordre définitif.

Réintégration d'Archives anciennes.

Il n'a été fait aucune réintégration, mais personnellement j'ai pu enrichir le dépôt avec l'autorisation de M. votre Prédécesseur. J'ai acquis de mes deniers, en Janvier 1882, d'une personne qui les avait

sauvés d'une destruction certaine, plusieurs manuscrits dont la place est tout-à-fait dans les Archives départementales. Je me suis assuré qu'ils n'en avaient été distraits à aucune époque, mais qu'ils provenaient d'emprunts faits aux bureaux administratifs, que ces papiers concernaient, avant la constitution même du dépôt. J'ai naturellement fait profiter celui-ci de mon heureuse rencontre ; vous pourrez juger de l'intérêt de ces documents d'après les cotes suivantes :

1° Registre manuscrit in-folio de 108 pages, papier (paginé 1 à 4, 11 à 17 et 25 à 108, incomplet des pages intermédiaires), relié en parchemin. Inventaire des titres contenus dans les Archives des Carmes-du-Palais ou Grands-Carmes de Montpellier, par Louveau (Août 1778).

2° Registre manuscrit in-folio de 86 ff., papier, relié en parchemin : Registre des consignations du Sénéchal de Montpellier (2 Juin 1784-26 Février 1791). — 48 pièces papier sont annexées aux actes inscrits.

3° Registre manuscrit in-folio de 30 ff., papier, relié en parchemin : Premier registre de la correspondance du Directoire du département de l'Hérault, ouvert par Coulomb, Président du département, contenant la copie des lettres écrites par cette administration depuis le 15 Septembre 1790 jusqu'au 21 Juin 1791.

4° Cahier manuscrit in-folio de 16 pages papier, contenant l'État des membres de la noblesse à l'Assemblée de la sénéchaussée de Montpellier convoquée le 16 Mars 1789 pour la députation aux États-Généraux.

5° à 21° 16 lettres écrites au directoire du département de l'Hérault et réponses de l'administration départementale, en minutes, concernant la défense d'Antibes, les actes des députés de l'Hérault à Paris, certaines plaintes de pêcheurs de Marseillan contre la ville de Cette, une enquête politique demandée par Claparède, Maire de Viols, etc. (Avril-Novembre 1791.)

La date la plus récente de ces papiers (fin Novembre 1791) correspond à une époque de troubles très graves survenus à Montpellier et à la mort du président du Conseil Général du département, Duffours.

Versements de papiers administratifs.

Les Divisions de la Préfecture ont effectué huit versements portant sur 447 articles. Le plus important de ces versements provient de la Division des Communes : 198 articles.

Papiers inutiles

Par sa circulaire du 18 Août 1876, M. le Ministre de l'Intérieur a pris l'avis de MM. les Préfets sur l'opportunité de la vente des papiers inutiles. Cette circulaire donne à penser que les instructions en date du 24 Juin 1844 relatives à cette suppression seront prochainement modifiées. « Comme on ne saurait procéder avec trop de prudence, dit M. le Ministre, lorsqu'il s'agit de destructions irréparables », je ne mets au rebut que des catégories de pièces absolument périmées, d'ailleurs désignées par les règlements et qui pourraient devenir au bout de peu d'années une cause d'encombrement.

Dans ces conditions nos papiers inutiles ne fournissent pas encore un lot assez considérable pour qu'il y ait lieu de vous proposer de les mettre en vente.

Rédaction et impression de l'inventaire.

La rédaction de l'Inventaire-Sommaire a été continuée depuis l'article C. 2,694 jusqu'à l'article C. 2,706 et soumise à M. le Ministre ; elle a reçu son approbation.

Six feuilles de l'Inventaire-sommaire ont été composées et tirées.

Classement.

Le relieur a livré 2,272 portefeuilles, dont la plus grande partie a été tout de suite utilisée à revêtir les liasses des séries L, Q, S. Concurremment avec ces portefeuilles nous utilisons d'anciens cartons que le garçon de bureau prépare et approprie au fur et à mesure de leur emploi.

Distribution des ouvrages en nombre.

La distribution des ouvrages en nombre a porté sur :

1° Les projets de Budget et Budgets, 11 fascicules ;
2° Les Rapports du Préfet au Conseil Général de l'Hérault et les Procès-Verbaux de l'Assemblée Départementale, 57 volumes ;
3° Le Recueil des Actes administratifs, 34 volumes ;
4° La carte géologique de l'Hérault, 1 exemplaire ;
5° La Carte géographique, 653 exemplaires.

Recherches et expéditions.

Les recherches faites par les bureaux et les particuliers ont été au nombre de 659, qui se répartissent ainsi par séries :

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	12	N	33
C	340	O	25
E	7	Q	19
G	30	R	47
H	8	S	72
L	15	T	11
M	21	V	19

Les séries anciennes ont été souvent consultées soit, dans un but d'érudition, soit pour la recherche de droits de propriété. Parmi les personnes notables qui ont sollicité votre autorisation à ces divers titres, permettez-moi de vous citer les noms de MM. Planchon, Professeur à la Faculté de Médecine et Directeur du Jardin des Plantes de Montpellier, Germain, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, Ernest Daudet, homme de lettres, Georges de Salverte, du Conseil d'Etat, Henri Denifle, savant autrichien, l'abbé Henry, auteur d'une étude sur François Bosquet, de Poli, de Brouzet, de Samatan, de Girard et de Magay, généalogistes, Saurel, auteur de monographies historiques, le Directeur de l'Alliance israélite, Cauvy, lieutenant de vaisseau, Ponsonailhe, docteur en droit, Goiffon, archiviste du diocèse de Nimes, Soupairac, archiviste du diocèse de Montpellier, Goirand, ancien archiviste du Gard, Cornet-Peyrusse, Coulondre, archéologues, Emile Travers, de Caen, ancien archiviste, correspondant du Ministère, Jules Pagézy, docteur en droit, la Compagnie des Salins du Midi, etc.

Produit des expéditions.

Le montant du produit des droits d'expédition a été de 91 fr. 35.

Bibliothèque des Archives.

Le service de la bibliothèque placée dans les Archives, sera prochainement amélioré par la contruction de nombreux rayons devenus nécessaires pour la bonne organisation de cette partie du dépôt. Cette collection de livres s'accroît de mois en mois d'une quantité considérable de volumes par des versements provenant : Des collections

de journaux quotidiens et de revues paraissant dans le département, au nombre de trente-huit;

Des Préfectures de France: Rapports des Préfets aux Assemblées départementales ; Procès-Verbaux des Délibérations de celles-ci ; Recueils des Actes administratifs ; projets de budget et budgets, etc.

Des envois de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce : Publications relatives aux brevets d'invention, aux expositions universelles et au commerce extérieur.

Des envois de divers autres ministères : Budgets de l'État ; enquêtes ; ouvrages de statistique générale ; Bulletin des lois ; Journal officiel ; Inventaires-Sommaires.

Vous apprécierez le temps que demande et les soins qu'exige la mise en ordre et la bonne tenue de ces diverses collections auxquelles l'Administration a souvent besoin de recourir et qui doivent se trouver toujours à sa disposition.

Archives des Sous-Préfectures.

La situation des Archives des Sous-Préfectures ne s'est pas modifiée. Le local approprié naguère à la Sous-Préfecture de Béziers remplit le but qu'on s'était proposé. Les documents les plus anciens remontent à l'année 1858 ; ils sont maintenant conservés avec ordre et méthode.

M. le Sous-Préfet de St-Pons se plaint du désordre dans lequel se trouvent les papiers de son dépôt et il en réclame le classement, ajoutant que quelques-uns ont beaucoup souffert avant que la salle qui les renferme eût été réparée. M. le Sous-Préfet s'empressera, sans doute, de prendre les dispositions nécessaires pour mettre ses Archives en bon état d'entretien et d'accessibilité.

De Lodève il n'est parvenu aucun renseignement sur l'état actuel des Archives.

Archives municipales.

Celui des Archives des principales villes n'a pas donné lieu à des remarques défavorables. A Montpellier, aucune détermination n'a été prise relativement à la question tant de fois traitée d'une installation meilleure et plus sûre. Le dépôt est toujours tenu par l'employé que M. le Maire a placé sous mes ordres. Malheureusement, pendant le cours du dernier exercice cet auxiliaire a été trop souvent distrait de son travail par des réquisitions à prêter son aide aux expéditionnaires des bureaux.

Archives hospitalières.

Les Archives hospitalières de Montpellier paraissent devoir bénéficier prochainement des travaux que projette le Conseil d'administration. Il est question de les installer dans un local plus facile d'accès, mieux éclairé, et pourvu d'un mobilier convenable. Lorsque le transfert aura eu lieu, la question de l'impression de l'inventaire s'imposera à l'attention du Conseil. Vous avez encore une fois cette année rappelé à M. son président l'intérêt que M. le Ministre porte à cette publication et vous avez reçu l'assurance que les voies et moyens pour l'entreprendre seraient étudiés à bref délai.

Personnel des Archives.

Les Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881 qui attribuent des rentes et pensions aux victimes du Coup-d'État de 1851 n'ayant pas paru pouvoir recevoir leur application dans le département sans l'intervention du personnel des Archives, à la garde duquel sont confiés les actes de la Commission mixte, M. votre Prédécesseur nous a remis par des décisions successives : d'abord le travail de classement des demandes présentées et ensuite par arrêté du 10 Octobre 1881, il m'a appelé à remplir les fonctions de secrétaire près de la Commission spéciale établie par ces lois. Après la cessation des travaux de la Commission nous nous sommes occupés de la préparation des dossiers définitifs des pensionnés admis par la Commission supérieure siégeant à Paris.

Ces divers travaux dont l'importance vous est connue, ont absorbé depuis Juillet 1881 neuf mois d'un travail assidu.

Le personnel des Archives s'est multiplié pour que dans ce long laps de temps le service des bureaux et du public ne souffrit pas d'un dérangement aussi extraordinaire. Je ne saurais louer trop hautement le dévouement dont ce personnel a fait preuve.

Budget des Archives.

Dans sa Session d'Août 1880, le Conseil Général a décidé qu'une somme de 5,000 fr. serait affectée sur le budget de 1883 à la confection de portefeuilles.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien proposer dans le projet de budget le vote de cette allocation dont l'emploi a été reconnu d'une extrême utilité.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect,

L'Archiviste du département,

L. de la PIJARDIÈRE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1883.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux, conformément aux instructions, mon Rapport sur la situation des Archives pendant le dernier exercice.

Local des Archives.

Le local a vu s'élever les dernières travées qu'il pouvait recevoir. La plupart de ces meubles sont déjà garnis de dossiers provenant des versements de 1882-1883. Le dépôt est certainement aujourd'hui l'un des mieux aménagés de la région, comme d'ailleurs il est de beaucoup le plus important.

Réintégration d'Archives anciennes.

Vous avez entretenu Monsieur le Ministre d'une réintégration d'un certain intérêt. Il s'agit de documents antérieurs à la Révolution, conservés par l'Administration des Domaines, qui a recueilli ces papiers lors de la vente des biens nationaux. Cette affaire est à l'étude. Nous souhaitons qu'elle reçoive une solution favorable, dans l'intérêt principalement de notre série E.

La Municipalité de Cette a réclamé de nouveau, avec insistance, les registres de l'ancienne Amirauté. Vous avez fait valoir les justes motifs qui s'opposent à ce que le département se désaisisse de ces intéressants documents qui lui sont échus en vertu des lois et règle-

ments et à la suite d'une enquête minutieuse. Au surplus, lorsque les Archives de l'Amirauté ont été versées dans celles de l'Hérault, elles se trouvaient en dépôt dans la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Cette, non dans les Archives de la Ville. Celle-ci est demeurée à juste titre étrangère aux négociations qui ont assigné à ce fonds sa place naturelle et définitive.

Versements de papiers administratifs.

Les Divisions de la Préfecture ont fait des versements d'une grande importance, rendus principalement urgents par les modifications apportées au service intérieur de la Préfecture par un de vos récents Arrêtés. Les inventaires de ces versements mentionnent 372 articles formant plus de 600 dossiers. La Division du Personnel a remis 12 articles; la 4me Division 245 articles; la 2me Division 115 articles. L'un de ces articles comprend les Bulletins individuels, au nombre de 400,000, provenant du dénombrement de 1881 et qui doivent être classés par arrondissements et communes.

En outre, ont été déposés: par M. le Trésorier-Payeur général, 310 articles; par M. l'Inspecteur des Etablissements de Bienfaisance, 72 articles, et par M. Gaillard un exemplaire manuscrit de chacune de ses cartes communales.

Papiers inutiles.

La situation des papiers à mettre en vente est toujours la même. La place ne devant pas nous manquer de quelque temps encore, nous n'avons pas de motifs pour porter notre attention sur cette branche du service et pour ne point attendre les modifications qui doivent être apportées aux instructions contenues dans la circulaire du 24 Juin 1844.

Rédaction et impression de l'inventaire.

Il a été imprimé quatre feuilles de l'Inventaire-Sommaire. Nos occupations extraordinaires n'ont pas permis de faire mieux ; mais le chiffre normal de six feuilles sera atteint en 1883. Ce travail est en assez bonne voie pour ne subir plus de ralentissement.

Classement

Les portefeuilles livrés par le relieur, au nombre de 2,272, ont été mis en usage immédiatement. Déjà la grande salle du premier étage où se trouvent réunies les séries L, M, N, O, P, Q, S, est entièrement remplie. Sur le dos de chaque portefeuille une étiquette reçoit la mention manuscrite des pièces principales contenues dans la liasse. Quelques-unes de ces étiquettes, véritables mémoires, couvertes d'un texte serré, occupent tout le dos des portefeuilles. La série L forme, ainsi envisagée, un véritable cours d'histoire.

Distribution des ouvrages en nombre.

Les exemplaires des ouvrages qui sont la propriété du département, ont été distribués comme d'habitude. Nous voulons parler surtout de la carte géographique concédée aux écoles par le Conseil Général et que MM. les Maires se sont empressés de retirer.

Recherches et expéditions.

Le nombre de recherches opérées par les divisions, les administrations et les particuliers, s'est élevé au chiffre de 955, ainsi subdivisé :

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	80	O	32
C	405	Q	27
G	22	R	160
H	14	S	88
L	38	T	5
M	17	V	9
N	58		

Les principaux érudits qui vous ont demandé l'autorisation de consulter les fonds anciens sont MM. A. Germain, Dognon, Corbière, Gachon, de Robert, F. André, Henry, Maillot, Denis de Thézan, etc.

Produit des expéditions.

Le produit des droits d'expédition en 1882 a été de 117 fr. 75 c.

Bibliothèque des Archives.

Les ouvrages versés aux Archives par la Division du Cabinet et par celle des Travaux publics et Finances ont été sans retard classés dans leurs collections respectives. Un corps de bibliothèque spécial a été consacré à la suite des Rapports de MM. les Préfets aux Conseils Généraux et aux Procès-Verbaux des délibérations de ceux-ci. Sur ces rayons déjà très garnis les volumes sont classés dans l'ordre alphabétique des départements d'où ils proviennent.

Archives des Sous-Préfectures.

M. Lacombe, Inspecteur général, qui a visité le dépôt ce mois-ci, a également parcouru les Archives des Sous-Préfectures. Aucun changement n'est survenu dans l'état de la conservation depuis mon dernier Rapport. Je ne puis qu'y renvoyer.

Archives municipales.

Les Archives de la ville de Montpellier profiteront bientôt d'une installation digne d'elles. Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a décidé que la partie ancienne pour le moins serait enfin transportée dans les locaux restaurés de la Tour-des-Pins. Cet édifice, au point de vue de sa nouvelle destination, est étudié en ce moment même par M. l'Architecte de la ville : la tour remise à neuf s'élèvera au milieu d'un square dont les plans vont être soumis à l'approbation de l'autorité. Tous les érudits et l'administration supérieure ont appris avec intérêt le vote du Conseil municipal qui assure à tout jamais la conservation des précieux documents légués par huit siècles aux édiles de Montpellier.

Le départ de l'employé que j'avais formé depuis quatre ans, et le remplacement de celui-ci par un nouveau commis, ont causé du ralentissement dans les travaux d'inventaire. Toutefois, ils ne sont pas négligés. M. l'Inspecteur général s'est rendu compte de l'importance du manuscrit déjà rédigé. Les versements sont régulièrement classés : les communications ne souffrent jamais de retard. En considération des services que les Archives rendent à l'administration municipale, le Conseil a voté à l'unanimité, dans sa séance du 28 Décembre 1882, des remercîments et des félicitations à l'archiviste.

Personnel des Archives.

Nous avons continué à donner nos soins à l'exécution des Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881. Le travail que nécessitent la réversion des pensions et la nouvelle répartition faite par la Commission supérieure émane de nos bureaux. Au milieu de ce surcroît d'occupations, le service du public et des administrations n'a jamais laissé à désirer.

Budget des Archives.

Une somme de 4,000 fr. a été votée en 1883 pour la confection de portefeuilles. Pareille allocation sera nécessaire en 1884. J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien inscrire cette somme au projet de Budget.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect,

L'Archiviste du département,

L. de la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1884.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel concernant le service des Archives départementales, communales et hospitalières pendant l'année écoulée. Les règlements généraux et circulaires concernant ce service traitent des détails de ce rapport et de l'ordre dans lequel ils doivent vous être exposés.

Local des Archives.

Le local est toujours dans un parfait état de conservation, son aménagement définitif répond à tous les besoins. Les versements les plus considérables peuvent prendre place immédiatement et sans encombre sur les rayons. Vous avez pu vous convaincre à plusieurs reprises de la rapidité avec laquelle ces sortes de classements ont été conduits à bien dès vos premiers ordres.

Réintégration d'Archives anciennes.

Par une décision du Gouvernement qui vous a été notifiée le 29 Mars dernier, le service des Archives, rattaché dans ces dernières années au département de l'Intérieur, a été réuni à celui de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Cette mesure qui place sous

la même administration les Archives nationales et celles des départements, pourra dans la suite assurer un système d'échanges et de réintégrations très profitables à ces derniers établissements.

Celle dont vous entretenait mon dernier rapport est toujours en projet. De sa solution dépend le versement aux Archives de documents qui compléteraient une des séries les moins riches de notre dépôt, à laquelle reviennent de droit les document que nous avons signalés.

Versements de papiers administratifs.

Les bureaux de votre administration ont continué suivant vos prescriptions, à nous apporter ceux de leurs papiers qui ne sont pas d'un intérêt immédiat.

Nous avons compté pour la Division des Finances 30 articles; pour celle des Communes 15 articles, plus les tables décennales de l'état civil, arrondissements de Lodève et de St-Pons, 1873-1882. La Division militaire à versé 48 articles; le Greffe du Conseil de Préfecture, les comptes de gestion de 1882; le Greffe du Tribunal Civil de Montpellier, les tables décennales de l'état civil de cet arrondissement; M. le Trésorier-payeur général, les rôles des contributions pour l'année 1881; M. Gailhard un exemplaire manuscrit de 24 de ses cartes communales. Ces versements ont donné lieu à la formation de plus de 500 dossiers, lesquels ont tous été classés pendant le cours de cette année en même temps que 2,000 autres versés l'an dernier au moment de la rédaction de mon rapport. Ces papiers ont reçu leurs lettres de série et ils ont été placés avec étiquettes distinctes, dans les portefeuilles que les Archives doivent à la libéralité de l'Administration et du Conseil Général. Ces papiers concernent principalement les séries M, R, O et S.

Je dois mentionnner également une très importante remise faite par M. l'Inspecteur d'Académie des archives de son administration depuis une vingtaine d'années. Ces pièces, rangées aujourd'hui dans plus de trois cents portefeuilles, ont été consultées à plusieurs reprises dès cette année, par l'Académie. La série T figure donc sans lacunes sur nos rayons depuis 1800 jusqu'en 1884.

Papiers inutiles.

Il n'a pas été nécessaire de mettre en vente des papiers inutiles. Dans bien des circonstances nous avons constaté que les pièces dites inutiles auraient pu servir quelques intérêts longtemps encore après leur dispersion dans les enchères. Quelques comptes de gestion,

et nombre de documents de la série M nous ont été demandés depuis les ventes opérées très régulièrement par notre prédécesseur. Autant que l'espace nous le permettra nous resterons fidèles aux instructions qui nous conseillent de conserver le plus longtemps possible les documents confiés à notre garde.

Rédaction et impression de l'Inventaire.

Il a été imprimé six feuilles de l'Inventaire-Sommaire. Un égal nombre paraîtra tant cette année que l'an prochain. Les frais d'impression correspondent à la dépense que s'impose le Conseil Général pour cet article de notre budget.

Classement.

Le relieur a livré 3,636 portefeuilles qui ont été utilisés en grande partie à recouvrir tant les liasses anciennes que celles provenant des nouveaux versements.

Répondant à un désir depuis longtemps exprimé par M. le Ministre nous avons utilisé au troisième étage les travées dernièrement construites. Un léger remaniement de la série C nous a permis d'installer dans un ordre rigoureusement méthodique tous les papiers classés de la série L, qui est considérée aujourd'hui comme se rattachant aux fonds historiques. M. le sénateur Wallon, membre de l'Institut, venu à Montpellier pour consulter les documents de cette série, a daigné nous exprimer sa satisfaction pour l'ordre qu'il a trouvé dans cette partie importante de notre dépôt. Ce bon ordre a facilité les recherches et les travaux de l'illustre érudit.

Distribution des ouvrages en nombre.

Les ouvrages en nombre continuent d'être distribués par nos soins. Ce sont les budgets et comptes du département; les Rapports de MM. les Préfets au Conseil Général; les Procès-Verbaux des Délibérations de cette Assemblée; le Recueil des Actes administratifs; les cartes du département. Ce service, organisé avec méthode ne donne jamais lieu à des retards préjudiciables aux intérêts des administrations qui vous adressent leurs demandes.

Recherches. et Expéditions.

Les recherches faites par vos bureaux, par les Chefs d'administration et par le public, ont donné lieu à un déplacement considérable de papiers. Les articles consultés ont été au nombre de 2,822. Pour vous donner un aperçu de l'importance de ces communications, nous en avons dressé le tableau par séries :

SÉRIES.	NOMBBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	110	O	145
C	560	P	18
D	40	Q	340
G	48	R	133
H	228	S	254
L	57	T	140
M	650	V	30
N	69		

Comme toujours, les séries anciennes B à H ont fourni des matériaux intéressants aux études de nombreux érudits. Parmi ceux-ci, dont la plupart ont cité dans leurs ouvrages les Archives départementales de l'Hérault comme la source où il ont puisé leurs notes et leurs preuves, nous devons citer : M. Wallon, de l'Institut, Recherches dans la série L ; M. Germain, de l'Institut, Etudes sur un chanoine de Maguelone et sur les voyages des princes en Languedoc ; MM. les pasteurs Corbière et de Robert, Recherches sur l'histoire du protestantisme ; M. le professeur Gachon, Thèse sur les causes et les suites de la révolte du maréchal de Montmorency ; M. l'abbé Henry, thèse sur l'évêque Bosquet ; M. Ponsonailhe, Histoire du peintre Sébastien Bourdon ; M. Coulondres, Notes biographiques sur le prince de Conti ; M. A. André, Notes historiques sur la bête du Gévaudan ; M. Maillot, Etudes sur la sériciculture au XVIIme siècle ; MM. de Gaujac et Denis de Thézan, Recherches généalogiques ; M. Alaus, ancien archiviste de l'Aude, Thèse sur l'abbaye de Gellone ; M. Dubouchet, Recherches sur le séjour de Rabelais à Montpellier et sur l'histoire de la chirurgie et de la médecine dans la même ville : M. Légal, avocat, Mémoires sur les étangs salés du littoral ; M. Tastavin, publiciste, Recherches historiques sur Montpellier ; Mlle Pellechet, Etudes sur les oratoriens et leurs colléges avant la Révolution ; M. Calvet, Histoire de la ville de St-Amans ; la Compagnie des Mines de Carmaux, Histoire des mines de Carmaux

aux XVIIme et XVIIIme siècles; M. Adolphe Ricard, les Jetons de l'ancienne province; MM. les ingénieurs Dellon et Guibal, Recherches sur les origines des ports de Cette, d'Agde et de Marseillan, etc., etc.

Produit des expéditions.

Le produit des droits d'expédition en 1883 a été de 60 fr. 90 c. Cette somme a été versée, conformément à la Loi du 24 avril 1833, à la Trésorerie-Générale, comme produit éventuel affecté aux dépenses du département. Au même titre figure une somme de 14 fr., provenant de la vente d'un exemplaire imprimé du premier volume de la série C. de l'Inventaire-Sommaire.

Archives des Sous-Préfectures.

Rien de particulier n'a été signalé en ce qui concernes le Archives des Sous-Préfectures. Ces dépôts, que je n'ai pas mission d'inspecter, continuent d'être dirigés par MM. les Secrétaires en chef. Ces Messieurs comprennent que le bon ordre de leur service ne saurait se concilier avec l'inobservation des règlements relatifs aux Archives.

Archives municipales.

Le transfèrement des Archives de la ville de Montpellier à la Tour-des-Pins a été voté par le Conseil municipal. Je vous avais annoncé l'an dernier qu'une première décision avait été prise relativement aux plans. Aujourd'hui ceux-ci ont été approuvés; une somme de 17,000 fr. a été consacrée à leur mise à exécution. Les travaux sont en bonne voie. Notre installation à la Mairie souffre en ce moment de travaux entrepris dans cet édifice. La salle principale qui sert au public en même temps qu'à nos bureaux est encombrée de matériaux de construction. Je passe sous silence deux ou trois feux ayant éclaté dans des cheminées qui traversent le local des Archives. Ce fâcheux état de choses nous fait désirer davantage le prompt achèvement des réparations entreprises à la Tour-des-Pins et le transport du riche dépôt communal dans un édifice digne de le recevoir.

Malgré les traverses dont je viens de vous donner un aperçu, les recherches et le classement ont marché régulièrement. Le public et l'administration ont pu être également bien servis.

Celle-ci pour marque de remerciement a bien voulu demander au Conseil municipal de m'attribuer une gratification; le Conseil m'a voté une somme de 1,000 fr. Très touché de ce témoignage d'estime, j'ai prié M. le Maire et le Conseil de me laisser employer cette somme à une œuvre de secours charitables. Vous avez donné votre approbation tant à la récompense qu'à l'usage que j'en ai fait.

Vous avez été informé par M. le Maire de Ganges, que M. Bastide venait d'être chargé de classer les archives de cette intéressante cité. M. Bastide, invité à venir à Montpellier, y a reçu communication de tous les documents pouvant faciliter sa tâche. Il a promis de se conformer en tous points aux instructions ministérielles.

Personnel des Archives.

Les Arrêtés de M. votre Prédécesseur qui nous ont appelé à veiller à l'exécution des lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881, sont toujours en vigueur; nous continuons donc à nous occuper des questions que soulève l'étude des dossiers de réversion. Plus de deux cents de ceux-ci ont été examinés dans le cours de cet exercice. M. le Sous-Archiviste, qui veille avec nous à la conservation du dépôt, à pris sa part de cette occupation exceptionnelle. Outre la récompense que M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu nous accorder sur vos propositions, nous avons reçu à plusieurs reprises vos félicitations pour la conduite de ce travail.

Budget des Archives

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inscrire au projet de budget un nouveau crédit de 4,000 fr. destinés, comme précédemment, à la confection de portefeuilles.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect

L'Archiviste du département,
L. de la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1885.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux mon rapport réglementaire relatif à l'état pendant l'année 1884-1885 du service qui m'est confié. L'ordre dans lequel les détails vous sont présentés est celui que prescrivent les instructions ministérielles.

Local des Archives.

La situation de l'édifice ne donne lieu à aucune remarque. La toiture du pavillon d'angle souffre de diverses avaries aux époques de pluie et de vent. M. l'architecte départemental a fait réparer ces menus dégâts aussitôt qu'ils se sont produits. Par vos ordres une réparation essentielle a été conduite à bonne fin : toutes les fenêtres de l'édifice, au nombre de soixante-neuf et tous les volets ont été nettoyés et repeints.

Réintégration d'Archives anciennes.

Le dépôt s'est enrichi de documents provenant de l'ancien diocèse de St-Pons et conservés jusqu'à ce jour à la sous-Préfecture de l'arrondissement de ce nom. Ce sont pour la plupart des procès-

verbaux des Etats de Languedoc et de l'assiette de St-Pons. Ces papiers sont de date récente et leur présence dans les Archives ne contribuera pas à atténuer les regrets que cause à l'érudit la perte irréparable de presque tous les titres de l'antique abbaye de Thomières et des nombreux établissements religieux et civils qui existaient sur le territoire de l'arrondissement actuel de St-Pons.

Versement de papiers administraifs.

Plusieurs versements ont accru les séries modernes. Ce sont des papiers provenant de la trésorerie générale, des greffes des tribunaux civils de Béziers, Lodève et St-Pons et du greffe du Conseil de Préfecture. La Division de votre Cabinet a remis 37 dossiers; la 2me Division 70 et la 3me Division 58. Tous ces articles classés tout de suite ont été consultés à maintes reprises par vos bureaux.

M. Gailhard, Juge de paix, auteur de Cartes communales très estimées, a complété ses précédents envois. Les archives possèdent un exemplaire manuscrit de toutes les œuvres du distingué vulgarisateur.

Papiers inutiles.

Les papiers dits inutiles n'encombrent pas nos rayons de manière à rendre une vente indispensable; nous n'avons pas eu à vous demander l'élimination de quoique ce soit.

Rédaction et impression de l'Inventaire.

La rédaction de l'inventaire a été continuée régulièrement. Nous avons fait emploi des ressources que le Conseil général met à notre disposition pour l'impression. Il serait désirable que MM. les imprimeurs poursuivissent leur travail avec plus de hâte et de régularité. Ils ont depuis plusieurs mois en main assez de copie pour composer au moins cinq feuilles et accélérer l'achèvement du second volume aujourd'hui très avancé.

Classement.

Les fonds votés pour la reliure ont servi au paiement de 3,636 portefeuilles qui ont été employés au classement de nombreuses liasses dans toutes les séries anciennes et modernes. Le moment approche où le dépôt, dans son ensemble, présentera un aspect uniforme; les parties déjà terminées donnent une idée de l'ordre scrupuleux que la mission de l'Archiviste est d'établir et de faire observer.

Distribution des ouvrages en nombre.

Les ouvrages en collection forment une section importante qui augmente chaque année dans de notables proportions. Nous avons continué de distribuer les cartes du département dont les exemplaires

sont encore nombreux et les procès-verbaux des délibérations du Conseil général. Le Recueil des actes administratifs était imparfait. On avait durant dix ans omis de dresser un répertoire alphabétique analogue à celui qui termine les 58 premiers volumes. Vous nous avez invité à rédiger cette table décennale. Ce travail étendu est venu s'ajouter à notre besogne ordinaire. Résultat: un fascicule dont nous aurons l'honneur de vous remettre prochainement le premier exemplaire.

Recherches et Expéditions.

Une des occupations principales parmi celles qui nous incombent est la communication des pièces aux bureaux et au public. Nous avons cette année pour ce service et pour les recherches demandées par correspondance, déplacé près de 2,410 portefeuilles ou registres.

En voici la liste et les nombres par Séries:

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	88	N	174
C	472	O	89
D	33	P	8
E	13	Q	141
G	11	R	174
H	187	S	242
K	24	T	93
L	34	U	5
M	606	V	15

Sur la liste des chercheurs par lesquels les séries anciennes ont été consultées, nous relevons les noms suivants:

M. Auguste Baluffe a étudié les Procès-verbaux des États de Languedoc et pièces annexes; M. Sautriot les papiers de l'Intendance de Languedoc; MM. Edmond Hugues et Pelet, de Sommières, les titres de l'histoire du protestantisme au dernier siècle; M. de Girval, les dénombrements du diocèse de Nimes; M. Rouvière, de Nimes, les cahiers de 1789; M. Jean Calvet les documents relatifs à l'his-

toire du département du Tarn; M. Saudadier les dénombrements des diocèses; les abbés Hollier, Gobaud, Pourcher, Léon Cassan, Douais, Calixte de la Providence, de nombreux articles dans les séries G et H; MM. de Saint-Prix et de Vézian les fonds contenant des renseignements généalogiques. — Nous avons nous-même à des heures libres, sur la demande de l'Académie des Sciences morales et politiques, recherché les Ordonnances de François 1er, roi de France. Pour la période de 1515 à 1526, nous avons pu signaler près de 30 lettres patentes qui n'avaient pas été relevées dans la collection des actes de ce souverain.

Parmi d'autres travaux extraordinaires que nous mentionnons en divers endroits de ce rapport, il convient d'ajouter à notre actif:

1° La rédaction du catalogue des manuscrits que possèdent les Archives. Cet inventaire, composé de 36 numéros, a été rédigé conformément aux instructions contenues dans la circulaire du 26 Mars 1885. Il renferme la liste des manuscrits analogues à ceux des bibliothèques publiques, c'est-à-dire ne présentant pas le caractère de documents;

2° Des recherches sur les sociétés et collections archéologiques du département;

3° Des notes sur les bulles du pape Urbain II, demandées par M. le Ministre de l'instruction publique;

4° Des études nécessitées par la réunion du Concours régional de 1885 à Montpellier.

Produit des expéditions.

En 1884, le produit des droits d'expédition s'est élevé à 73 fr. 95 c.; la vente de l'Inventaire-Sommaire a donné la somme de 19 fr.; en tout 92 fr. 95 c. qui ont été versés à la Trésorerie générale en conformité des lois et règlements.

Archives des Sous-Préfectures.

Dans les Sous-Préfectures, les Archives n'ont offert aucune modification. Il résulte des communications qui vous sont faites, que le dépôt de Lodève laisse toujours à désirer: M l'architecte départemental étudie en ce moment, d'après vos instructions, une installation meilleure.

Archives municipales.

Les documents anciens et les principaux papiers des séries modernes appartenant aux Archives municipales de Montpellier, ont été disposés en liasses numérotées pour pouvoir être transportés en bon ordre à la Tour-des-Pins, destinée à leur servir d'asile définitif. Malheureusement depuis que ce travail est terminé, les derniers travaux d'aménagement dans le nouveau local ont subi un temps d'arrêt.

Quoiqu'il en soit, le service n'a souffert en aucune de ses parties. Le classement marche sans interruption ; les communications au public ont pu avoir lieu aux heures habituelles, sans vacances. Quant aux recherches des bureaux, elles sont toujours aisées et suivies de résultats favorables.

Personnel des Archives.

A M. Bompar, Sous-Archiviste, décédé pendant le cours de cette année, a succédé M. Coulomb, que vous avez nommé au mois de Mars dernier aux appointements de 1,800 fr. Les débuts de cet employé permettent d'affirmer que votre choix s'est porté sur un auxiliaire zélé plein de dévouement aux intérêts qui lui sont confiés.

M. Plantier, garçon de bureau, s'acquitte de son emploi avec probité et diligence. Près de six années de loyaux services lui créent des titres à une augmentation de gages que je me permets de solliciter pour lui. Jamais serviteur n'a mieux mérité une marque de bienveillance.

Resté chargé du service de la réversion des pensions allouées en vertu des lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881, j'ai dû pourvoir aux nécessités d'une correspondance active avec le Ministère de l'Intérieur, MM. les Sous-Préfets et les intéressés. Vous savez que, malgré plusieurs deuils, les dérangements qui en ont été la conséquence et des travaux professionnels ininterrompus, jamais cette branche de mes occupations n'a été négligée.

Budget des Archives.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inscrire au projet de budget une somme de 2,000 fr. destinée à payer le solde de 20,000

portefeuilles dont le Conseil général a voté la confection dans sa séance du 28 Août 1880.

Je sollicite également l'inscription d'une augmentation annuelle de 150 fr. au chiffre des gages du garçon de bureau.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L'Archiviste du département,

L. de la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1886.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux instructions ministérielles, mon Rapport annuel concernant la situation des Archives départementales pendant l'année 1885-1886.

Local des Archives

Les locaux sont en parfait état, grâce à des soins d'entretien constants. Sans doute il conviendrait de les agrandir, s'il était possible, en leur réunissant le corps de garde resté depuis bien des années inoccupé. On trouverait dans cet emplacement une salle spéciale de lecture ainsi qu'un musée paléographique où pourraient être groupés bien des titres et documents qui sont les richesses du dépôt.

La création d'une salle de lecture serait particulièrement bien vue des Membres des Sociétés savantes de Montpellier. Le 27 Juillet 1886, l'Académie des Sciences et Lettres vous demandait cette utile innovation. D'ailleurs le service ne pourrait que gagner à l'isolement complet des galeries où le public est actuellement admis à travailler.

En attendant cette amélioration, la constante préoccupation de l'Archiviste est de maintenir partout un accès facile. Les papiers n'encombrent nulle part le sol. A la portée de chacune des travées se trouve une table; on n'en compte pas moins de cinquante-sept réparties dans les six étages; aucune n'a moins de un mètre de longueur; la plus longue mesure près de 8 mètres.

De nouveaux corps de bibliothèques ont été établis pour recevoir la suite de collections qui s'accroissent chaque jour, comme le *Journal Officiel* et ses annexes, et le *Recueil des Actes administratifs.*

Les dégradations qui se produisent aux époques de vents et d'orages à la toiture du pavillon d'angle ont été chaque fois réparées à temps pour éviter des dommages. Les gouttières qui se sont produites n'ont atteint que des collections de journaux sans importance.

Réintégration d'Archives anciennes

Les travaux de classement ont fait découvrir divers genres de documents dont la place, aux termes des règlements, était dans d'autres dépots,

M. le Ministre a approuvé, dans ces circonstances, l'envoi : 1° à M. le Préfet de la Vienne, de papiers relatifs à l'hôpital et aux aumônes extraordinaires de Poitiers pendant les années 1738 et 1739. Ces papiers avaient été apportés par Le Nain lorqu'il fut appelé de l'intendance de Poitiers à celle de Languedoc; 2° à M. le Préfet de l'Aude, des registres paroissiaux de trois communes de son département, datés du milieu du siècle dernier.

De son côté, M. le Préfet de la Haute-Garonne a transmis, pour être réintégrés aux Archives de l'Hérault, 2 registres et 40 cahiers de déclarations de naissances, mariages et décès, déclarations faites du mois de Mars au mois de Décembre 1788 devant les juges-mages des municipalités de Montpellier et de Béziers, par les non catholiques à qui l'état civil venait d'être rendu.

Versements de papiers administratifs.

Les versements des bureaux ont été, comme d'habitude, fréquents et considérables, La division du Cabinet a versé 7 dossiers, la 2me Division 237, la 3me Division 59, la 4me Division 42, le Greffe du Conseil de Préfecture 25, la Trésorerie-Générale 86 et le Greffe du Tribunal civil de Béziers 130. Tous ces versements sont déjà classés et mis en portefeuilles.

Papiers inutiles

Pour éviter l'encombrement que cet accroissement continu fait prévoir, nous avons dû songer à mettre en vente les papiers que les

règlements nous signalent comme inutiles. Nous demanderons prochainement l'autorisation d'aliéner dans la série M les listes électorales de 1869 à 1879 et les demandes de permis de chasse de 1875 à 1881 ; dans la série P, les papiers périmés provenant de la comptabilité de la Trésorerie-Générale, les rôles des Contributions de 1846 à 1855 et les registres à souche de 1846 à 1880 ; enfin, dans la série Z toutes les formules sans emploi. Ces papiers représentent un poids de 2,500 kilog. environ.

Rédaction et impression de l'inventaire

La rédaction de l'inventaire a été poursuivie de façon à utiliser les fonds inscrits au Budget pour le travail d'impression. Six feuilles ont été remises par les imprimeurs. Pour 1886 trois sont achevées ; la copie des trois autres est prête et sera soumise incessamment à à l'approbation ministérielle. La mise en ordre des papiers à inventorier qu'il faut rechercher dans diverses parties du dépôt, puis classer, absorbe beaucoup de temps. C'est pendant ce travail de recherches qu'un nouvel autographe de Molière, document d'un prix inestimable, a été mis en lumière. Cette pièce, avec celle du même genre que nous avons découverte dans le dépôt en 1873, sont les seuls vestiges de l'écriture du grand poète connus jusqu'à ce jour.

Classement.

On comprend qu'il soit impossible de rédiger sérieusement un inventaire si les papiers ne sont pas tout d'abord classés dans un ordre parfait. C'est à l'établir que nous employons tous nos soins. Ce travail a été singulièrement favorisé par la mise en portefeuilles de tant de documents qui ne formaient auparavant que des liasses mal assises et d'un difficile maniement. En cinq années, les libéralités du Conseil Général nous ont enrichi de 20,000 portefeuilles dont l'emploi a donné aux Archives une physionomie nouvelle en même temps qu'il a assuré de la façon la plus complète la régularité du service,

Distribution des ouvrages en nombre

La distribution des ouvrages en nombre ne s'est pas ralentie. Nous avons terminé l'impression de la table décennale du *Recueil des Actes administratifs,* dont la rédaction avait été confiée à nos soins par Monsieur votre Prédécesseur. Par ses ordres également nous avons confectionné et fait imprimer les tables du même Recueil pour les années 1883, 1884 et 1885.

Recherches. et expéditions

Le public et les bureaux nous ont occupé à des recherches multipliées. La galerie de lecture reçoit des visiteurs quotidiens. Les

recherches ont occasionné le déplacement de 4,253 portefeuilles, liasses ou registres. Voici par séries la liste et les nombres des articles consultés :

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	102	N	180
C	668	O	210
D	44	P	72
E	26	Q	224
G	110	R	216
H	520	S	442
K	118	T	112
L	162	U	17
M	998	V	32

M. Ulysse Robert, Inspecteur général des Bibliothèques et Archives, a emprunté, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, le Cartulaire d'Aniane.

Parmi les érudits qui ont mis à profit les séries anciennes nous avons noté les noms de MM. de Rouville, Gachon, Corbière, Chabert, Benoit, Gaudin, Révillout, Calvet, Baluffe, Vigié, Louis Grasset, Turot, Vivarez, Saurel, Dognon, Coste, Alaus, De Magnin, Giry, Langlois, Mlle Guiraud, etc.

Nous avons, à la prière de l'Académie des Sciences morales et politiques, recherché dans les Archives départementales et dans le dépôt communal de Montpellier, les actes du pouvoir souverain sous le règne de François Ier. Déjà l'an dernier des recherches identiques nous avaient été demandées par le même corps savant. Nous avions alors étudié la période du règne depuis son commencement jusqu'au 29 Mars 1527. La seconde série embrassait la période comprise entre le 30 Mars 1527 et le 29 Août 1542. Après des recherches qui ont porté sur tous les anciens fonds civils et ecclésiastiques, nous avons pu enrichir le nouveau recueil de l'Académie

de 128 communications, la plus grande parties relatives à des document inédits.

Produit des expéditions

Le produit des expéditions délivrées en 1885, s'est élevé à la somme de 54 fr.

Archives des Sous-Préfectures.

Il ne s'est produit aucun changement dans la situation des Archives des Sous-Préfectures. L'amélioration demandée par celle de Lodève n'a pas encore été obtenue. M. l'Architecte départemental fait néanmoins espérer une solution prochaine et favorable des difficultés que présente une meilleure installation de ce dépôt.

Archives municipales,

Les Archives municipales de Montpellier, les seules soumises à notre inspection, sont en même temps dirigées par nous. Vous savez à la suite de quels efforts elles ont fini par trouver cette année un asile définitif et digne des richesses qu'elles contienent. Désormais à l'abri de tous dangers, elles ont en même temps rendu la vie à la Tour des Pins, vénérable reste des anciens remparts de la ville. L'installation est commode et confortable. Les divers étages de la Tour sont d'un accès et d'une surveillance faciles. Pendant un siècle les versements nouveaux se trouveront à l'aise, sans inconvénient pour les papiers plus anciens. Le travail de translation auquel nous avons présidé dans tous les détails, a été effectué sans que le service des prêts et des recherches ait été interrompu, sans qu'un seul document ait été égaré.

Archives hospitalières.

Les Archives hospitalières de Montpellier sont toujours placées au sommet d'un des pavillons de l'Hôpital-Général. Le local est sain, mais presque inacessible. Il est question de transporter ce dépôt au rez-de-chaussée du bâtiment occupé par l'administration. L'endroit désigné serait très convenable. Nous n'avons pu qu'approuver ce projet dont la réalisation rendra de réels services à l'étude de l'histoire locale. Il sera possible alors de reprendre l'inventaire existant et de le reviser en vue de l'impression. Ce travail devra être précédé de la refonte des dossiers. Ceux-ci forment actuellement des liasses d'un poids considérable, très difficiles à manier.

Personnel des Archives

Le personnel du dépôt m'a donné pleine satisfaction.
M. Coulomb, dès les premiers temps de sa gestion avait fait preuve

de qualités rares; la bonne impression qu'il avait produite s'est maintenue. Il n'a pas reculé devant la pénible besogne d'une revision générale des documents modernes pour le triage des papiers inutiles. Ce travail lui a permis de passer en revue tous les documents des séries modernes. Il n'est pas aujourd'hui de recherches qu'il ne puisse très heureusement entreprendre ou seconder.

Je maintiens les termes dans lesquels j'entretenais l'an dernier Monsieur votre Prédécesseur, des services rendus par M. Plantier. Celui-ci continue à se montrer exact et zélé. Sa situation est tout-à-fait digne d'intérêt. Je me permets d'insister pour obtenir une surélévation de ses gages. Après sept ans, cette légère augmentation vous paraîtra méritée.

Budget des Archives

Le service de la réversion des pensions allouées en vertu des Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881 m'est toujours confié. M. Coulomb m'a secondé dans ce travail qui s'accroît et s'accroîtra quelque temps encore. Les dépêches échangées par nos soins à ce sujet se comptent par centaines.

Le budget ne comporte plus actuellement de dépenses pour confection de portefeuilles. Je vous propose le maintien des autres articles qui figurent dans les projets des exercices précédents.

Je ne sollicite que l'addition d'une somme de 150 fr. pour augmenter les gages de l'employé.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L'Archiviste du département,

L. de la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1887.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport qu'aux termes des règlements je dois vous présenter, et qui concerne la situation des Archives départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1886-1887.

Local des Archives.

Il avait été question, l'année dernière, de doter l'édifice d'une salle de travail spéciale pour l'hiver. Ce projet d'amélioration, réclamé par les Sociétés savantes de Montpellier, devant occasionner des dépenses assez fortes, paraît avoir été abandonné. Quoi qu'il en soit, il est résulté des études faites à cette occasion qu'il serait possible de chauffer la grande salle du premier étage en prolongeant jusqu'au commencement de cette salle les tuyaux du calorifère des bureaux, et en supprimant les courants d'air par la construction autour de l'escalier et de l'ascenseur de panneaux de bois hermétiquement clos.

Les pluies persistantes du dernier hiver ont endommagé gravement la toiture du pavillon. De nombreuses gouttières se sont produites à travers le plafond de la salle des imprimés ; il a fallu déménager quantité de livres, de brochures et de journaux qui se trouvaient exposés plus que les autres aux atteintes de l'eau. M. l'Agent-Voyer en Chef, faisant fonctions d'Architecte départemental, s'est rendu compte de cet état de choses et a promis d'appeler toute votre attention sur les inconvénients qu'il présente.

Réintégration d'Archives anciennes.

M. le Préfet de la Haute-Garonne a opéré la réintégration du document suivant, provenant du Greffe de la Sénéchaussée de Toulouse : Registre de l'Église de la paroisse de Nisas, pour les baptêmes, mariages et mortuaires en 1673.

Versements de papiers administratifs.

La récapitulation des articles versés par les bureaux donne les chiffres suivants : 55 dossiers provenant du Service des Chemins Vicinaux : 82, du Greffe du Conseil de Préfecture ; 31, de la 3me Division ; 13 de la 2me Division ; 14, de la Division du Cabinet ; 135, de l'Inspection Académique ; 115, des bureaux de la Trésorerie-Générale ; 88, de l'Administration des Contributions Directes ; enfin, près de 600 liasses formées par plus de 400,000 feuilles individuelles provenant du dernier recensement quinquennal. Ces papiers, aujourd'hui inventoriés et classés, ont été fréquemment consultés dans le cours des derniers mois.

Papiers inutiles.

J'avais signalé dans mon précédent Rapport, l'encombrement qui résultait de l'accroissement des papiers reconnus inutiles. Le triage de ces papiers, commencé l'année dernière, s'est continué en 1887. Nous avons pu ces jours derniers, après l'accomplissement de toutes les formalités requises et avec l'approbation de M. le Ministre, procéder à l'adjudication de 8,000 kilogrammes environ de papiers de rebut. Le travail de cette année a consisté dans la mise à part de 5,500 kilogrammes de papiers appartenant à presque toutes les séries modernes.

Rédaction et impression de l'Inventaire.

Entravée par nombre d'occupations extraordinaires et imprévues, la rédaction du second volume de l'*Inventaire-Sommaire* de la Série C, est aujourd'hui achevée. L'impression est terminée également. Je dépose entre vos mains le premier exemplaire de cet ouvrage composé de 60 feuilles in-4°. Il forme le tome III de l'*Inventaire-Sommaire des Archives du département*.

La rédaction du tome IV a été immédiatement commencée et sera conduite avec régularité.

Classement.

Les travaux de classement se poursuivent activement. Ils ont été favorisés et le seront encore davantage, pendant l'exercice prochain, par l'élimination des pièces surannées et encombrantes qui viennent d'être vendues. La Série L, qui comprend les titres de 1790 à l'an VIII, a été l'objet de nos soins; les pouvoirs publics ont en ce moment les yeux fixés sur cette série qui contient les éléments de nombreuses publications qu'on prépare en vue du Centenaire de la Révolution. Les autres séries n'ont pas été négligées, notamment la Série C qui contient la suite des papiers dont le dépouillement formera le IVme tome de l'*Inventaire* en voie d'impression.

Distribution des ouvrages en nombre.

Les Archives reçoivent en dépôt une certaine quantité d'ouvrages en nombre dont la distribution nous occupe d'une façon régulière. Les plus demandés ont été le *Recueil des Actes administratifs*, les *Procès-Verbaux* des Délibérations du Conseil Général et la *Carte géographique* du département.

Recherches et expéditions.

Les recherches des bureaux et des particuliers ont occasionné le déplacement de 5,348 articles, registres, portefeuilles ou liasses. Dans la partie ancienne la Série C, dans la partie moderne la Serie M ont été le plus fréquemment consultées. Le tableau suivant donne une idée de l'importance des communications :

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	105	N	216
C	768	O	373
D	74	P	88
E	42	Q	228
G	320	R	250
H	635	S	499
K	119	T	199
L	243	U	29
M	1038	V	122

De nombreux érudits et littérateurs ont fréquenté la salle de lecture ou ont eu recours aux documents des Archives, principalement le regretté Alexandre Germain, MM. Dognon, le docteur Léon Coste, Langlois, Gachon, Soucaille, De Montferrier, Fournier, Haguenot, Marignan, les abbés Pourcher, Henry, Cassan, Mlle Guiraud, MM. Méric, référendaire au Sceau, le baron De Rivières, les pasteurs Clément Ribard et Corbière, Noguier, Cornet-Peyrusse, De Raynal, Charles Nisard, de l'Institut, etc., etc.

Se rattache à cette subdivision réglementaire de notre Rapport la nomenclature des travaux extraordinaires qui nous ont été demandés.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique, la recherche :

Des vœux contenus dans les cahiers des doléances rédigés par les trois ordres, les corporations et les communes en 1789;

Des documents relatifs à l'instruction publique pendant la période de 1791-1792;

Des manuscrits offrant le caractère de manuscrits de bibliothèques conservés dans les Archives communales et hospitalières. Le résultat de ce dernier travail a été consigné dans l'ouvrage publié par M. Ulysse Robert, Inspecteur-Général des Bibliothèques et Archives, sous le titre de *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'Archives départementales, communales et hospitalières.*

Par M. le Ministre de la Guerre :

La recherche de tous les documents relatifs à l'armée et aux affaires militaires sous l'ancien régime, depuis le Ministère de Richelieu jusqu'à nos jours.

Par M. le Préfet :

La rédaction et l'impression de la Table par ordre alphabétique des matières contenues dans le *Recueil des Actes administratifs*, année 1886;

La recherche dans la collection des procès-verbaux des Conseils généraux des passages relatifs au déclassement des routes départementales;

Le service de la réversion des pensions allouées en vertu des Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881. Ce service donne lieu à

l'échange d'une volumineuse correspondance tant avec les intéressés qu'avec M. le Ministre de l'Intérieur.

Produit des expéditions.

Les expéditions délivrées en 1886, ont produit la somme de 105 fr. 75 c. pour 141 rôles.

Archives des Sous-Préfectures.

Les Archives des Sous-Préfectures se trouvent aujourd'hui dans un état satisfaisant. Le dépôt de la Sous-Préfecture de Lodève, enfin amélioré suivant les dispositions indiquées par M. l'Inspecteur-Général et adoptées par M. l'Architecte départemental, a reçu les papiers dont la conservation est réglementaire. Les papiers inutiles de cette Sous-Préfecture et de celle de Béziers ont été mis en vente en même temps que ceux de la Préfecture, conformément aux règles tracées par les instructions.

Archives municipales.

Le nouveau local où sont installées les Archives municipales de Montpellier a reçu d'importantes améliorations. Deux portes de fer ont été établies devant les fenêtres de la première terrasse; deux autres portes dont la solidité laissait à désirer ont été remplacées. Aujourd'hui l'édifice paraît à l'abri de tout danger.

A la suite du déménagement, un grand nombre d'articles des Séries CC, EE et FF, qui se trouvaient encore renfermés dans des liasses, ont été mis en portefeuille et classés méthodiquement.

L'excellent état du dépôt a appelé sur celui-ci d'une façon particulière l'attention de l'Autorité municipale. M. le Maire a formé une Commission dite « des Archives », à la tête de laquelle figurent les principaux érudits de la ville. Cette Commission, subventionnée par le Conseil municipal, a décidé qu'elle publierait toutes les chartes de la commune, à commencer par les plus anciennes.

Archives hospitalières.

Les travaux en projet à l'Hôpital de Montpellier pour une meilleure installation des Archives, n'ont pas encore reçu la sanction de l'Autorité. On a l'espoir qu'une solution interviendra prochainement, et que les Archives, d'ailleurs conservées en bon ordre, pourront être disposées dans un local spacieux et commode.

Personnel des Archives.

Par son zèle et son travail soutenu, M. Coulomb, Sous-Archiviste, contribue à maintenir le dépôt dans le bon ordre où vous l'avez trouvé lorsque vous m'avez fait l'honneur de le visiter. M. le Sous-

Archiviste est verse dans la science du droit administratif ; cette qualité jointe à la connaissance parfaite qu'il a acquise du dépôt, lui facilite des recherches qui, pour être fructueuses, demandent à être bien dirigées. Pour reconnaître les services que M. Coulomb rend aux Archives, j'ose venir vous prier de proposer au Conseil Général une augmentation de ses appointements, et de fixer ceux-ci au chiffre 2,200 fr., en augmentation de 400 fr.

M. Plantier, employé, s'acquitte de ses devoirs avec exactitude et intelligence. Il continue de mériter la bienveillance de l'Administration.

Budget des Archives.

Je vous propose le maintien des articles qui figurent dans le dernier Budget, augmentés d'une somme de 400 fr. pour pourvoir aux appointements améliorés de M. le Sous-Archiviste.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L'Archiviste départemental,

L. de la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1888.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport relatif à l'état, pendant l'année 1887-1888, du service qui m'est confié. L'ordre dans lequel les détails vous sont présentés est réglé par les instructions ministérielles.

Local des Archives.

Conformément aux promesses que nous avions reçues l'an passé de M. l'Agent-Voyer en Chef, faisant fonctions d'Architecte du département, il a été procédé à la réfection complète de la toiture du pavillon d'angle. Aucun accident ne s'est produit pendant la chute des neiges de Février et Mars derniers. Les pluies subséquentes n'ont laissé aucune trace dans la partie du bâtiment consacrée aux imprimés. De la sorte, le local se trouverait actuellement dans un état irréprochable, si les fenêtres du rez-de-chaussée sur la rue étaient mieux défendues. Nous croyons toujours qu'il serait important d'y placer de solides grillages.

Réintégration d'Archives anciennes.

Le dépôt départemental a reçu cette année, à titre de réintégrations :

De M. le Préfet du Gard :

16 pièces, papier, concernant la correspondance du Contrôleur-général Machault et de De Fulvy, adressée à Francain et Roblastre, Directeurs du vingtième à Montpellier (1750).

De M. le Préfet du Tarn :

1° Projet de contrat pour l'établissement des Filles de la charité de St-Vincent-de-Paul à Montpellier ;

2° État du montant des rôles du vingtième dans la Généralité de Montpellier.

Par contre, vous avez obtenu de M. le Ministre l'autorisation de réintégrer dans divers dépôts un certain nombre de documents sans intérêt pour nous. Les départements du Tarn, de la Haute-Loire, de l'Ardèche et du Gard ont bénéficié de cette distribution.

Versement de papiers administratifs.

Les Administrations dont les papiers périmés doivent être versés aux Archives nous ont fait parvenir plus de 940 dossiers qui ont été successivement classés et auxquels les intéressés ont eu fréquemment recours. 11 dossiers ont été versés par la Division du Cabinet ; 95 par la seconde Division ; 60 par la troisième ; 126 par la quatrième ; 317 par la Subdivision des Travaux publics ; 137 par le Greffe du Conseil de Préfecture ; 141 par le Service des Enfants Assistés ; enfin 59 par M. le Trésorier-Payeur général.

Papiers inutiles

Notre dernier Rapport vous entretenait de la vente des papiers de rebut faite après un triage effectué conformément aux instructions du Ministre de l'Intérieur du 24 Juin 1844. Peu de jours après cette vente, une circulaire en date du 12 Août 1887 est venue tracer de nouvelles règles pour l'élimination des papiers inutiles. On sait que par suite de la prospérité du pays et des lois sur la décentralisation, le nombre des dossiers versés dans les dépôts départementaux ayant été croissant depuis 1844, les locaux affectés aux Archives s'encombrent de plus en plus. Les dispositions nouvelles portant sur la plupart des séries modernes et englobant un grand nombre de papiers que nous avions dû conserver, nous avons immédiatement complété le triage fait pendant ces dernières

années. Cette opération conduite avec activité, nous a permis de soumettre à l'approbation ministérielle un projet de vente portant sur environ 5,000 kilos de papier. Cette vente, sanctionnée d'ailleurs par vous et par l'Assemblée départementale, vient d'avoir lieu.

Rédaction et impression de l'Inventaire.

La distribution du Tome III de l'Inventaire-Sommaire a été faite conformément aux instructions ministérielles. La copie du commencement du Tome IV se trouve aux mains de l'imprimeur. Il paraîtra 6 feuilles avant la fin de l'année.

Classement.

Pour achever conformément aux instructions ministérielles, la mise à part des papiers sans valeur, il a fallu puiser dans presque toutes les séries, et ce travail d'élimination a occasionné dans beaucoup de cas un nouveau classement. Les séries M et O ont été, entre autres, complètement remaniées. M. le Ministre ayant appelé plus spécialement notre attention sur la série L, nous avons repris, pour les rapprocher méthodiquement, les imprimés la plupart très intéressants qui existent dans cette série.

Dans la série C, fonds de l'Intendance dont l'Inventaire-Sommaire se poursuit, nous avons abordé le classement des papiers des travaux publics de la province, genre de documents fréquemment consultés.

Distribution des ouvrages en nombre.

La distribution des anciens numéros du *Recueil des Actes administratifs* suit son cours régulier. Nous avons été appelés à former des collections des *Procès-Verbaux des Délibérations du Conseil Général* et du *Budget départemental* pour plusieurs Administrations. La Commission départementale a disposé d'un certain nombre d'exemplaires des cartes du département en faveur des établissements d'instruction publique.

Recherches et expédition.

Les recherches des bureaux et des particuliers ont occasionné le déplacement de 6,244 registres, portefeuilles ou liasses. Dans la partie ancienne la Série C, dans la partie moderne la Série M, ont été le plus fréquemment consultées. Le tableau suivant, comme d'habitude, fait connaître le détail de ces communications :

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	83	N	186
C	807	O	440
D	120	P	52
E	28	Q	300
G	442	R	125
H	558	S	633
K	325	T	291
L	441	U	18
M	1224	V	171

Comme vous le voyez, les Séries B-H qui représentent la partie des papiers d'une date antérieure à 1790, ont été consultées à de nombreuses reprises. Nous avons compté parmi les érudits auxquels nous avons, avec votre autorisation, communiqué ces précieux documents : M. le Recteur de l'Académie, MM. Albert Marignan, de l'École des Hautes-Études ; Baron De Cabirou ; Flamenc, Maire de Castelsarrasin ; Pierre De Witt, Vicomte De Richemond, Abbé Georges Driget, Auguste Baluffe, Louis Narbonne ; Dom Anselme Moreau, Bénédictin ; F. Vindry, Darnaud, De Dieusse, Paul Quesvers, Abbé C. Blaquière, Grasset, Cazalis de Fondouce, Docteur Léon Coste, etc, etc.

Nous ne devons pas omettre de mentionner ici les travaux divers qui nous ont été demandés.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique :

La recherche des réponses faites par les Conseils d'arrondissement à la circulaire ministérielle du 25 Ventôse an IX, relatives aux anciens établissements d'instruction publique.

Par l'Académie des sciences morales et politiques :

Des additions au *Catalogue des actes de François Ier* publié par ce corps savant. Celles-ci recueillies dans les Archives dépar-

tementales et dans celles de la ville de Montpellier, ont été insérées dans le premier volume de l'ouvrage et l'Académie a bien voulu nous écrire pour nous prier de continuer nos investigations, ajoutant qu'elle était « fort reconnaissante » de nos premiers envois.

Par M. le Préfet :

La rédaction et l'impression de la *Table par ordre alphabétique des matières contenues dans le Recueil des Actes administratifs, année 1887 ;*

Le service de la réversion des pensions allouées en vertu des Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881. Ce service donne lieu à une correspondance presque quotidienne ;

La distribution des pensions en faveur des blessés de 1848 (Loi du 18 Avril 1888 ; circulaire ministérielle du 30 Juin suivant).

Produit des expéditions.

En 1887, il a été expédié 64 rôles qui ont produit la somme de 48 fr. Pendant le même exercice, la vente des volumes de l'Inventaire-Sommaire a rapporté la somme de 47 fr.

Archives des Sous-Préfectures.

L'état des Archives des Sous-Préfectures n'a pas subi de changement. Ces dépôts sont aujourd'hui assez convenablement installés.

Archives municipales.

Aucun fait relatif aux Archives communales, à l'exception de celles de Montpellier et de St-Pons, n'est parvenu à ma connaissance.

A Montpellier, les travaux de classement ne subissent pas d'interruption ; l'ordre le plus parfait règne dans les différentes séries. Les facilités que trouvent les érudits et chercheurs encouragent un grand nombre d'entre eux. Les communications de pièces ont lieu quotidiennement. J'organise une sorte de musée paléographique qui donnera une idée des recherches historiques renfermées dans ce dépôt.

A St-Pons, M. le Maire déclare qu'on ne trouve pas dans la Mairie un ensemble de titres pouvant constituer des archives, que les seuls papiers qui existent sont les dossiers d'affaires courantes. Il attribue à un « pillage » relativement récent cette regrettable pénurie de documents anciens.

Archives hospitalières.

La Commission administrative des hospices de Montpellier prenant à cœur la situation fâcheuse où se trouvent les Archives, a

décidé tout récemment de les installer dans la plus belle salle de l'Hôpital-Général. Les liasses seraient classées dans des armoires grillées formant sept travées de un mètre de hauteur chacune ; au-dessus de celles-ci et le long des murs, serait placée la collection des portraits des donateurs ou personnages célèbres qui forme le musée, curieux à divers titres, de ce vaste établissement hospitalier.

Bibliothèque administrative.

En exécution de la Loi sur la presse du 29 Juillet 1881, deux exemplaires des journaux politiques publiés dans le département sont adressés par vos soins au Ministère de l'Intérieur pour être réunis en collection et conservés dans des dépôts publics. L'un de ces exemplaires est destiné à la bibliothèque nationale, l'autre est remis à M. le Ministre de l'Instruction publique. Par deux circulaires en date des 25 Juin et 2 Août 1887, le Gouvernement a décidé que l'exemplaire destiné à ce dernier Ministère serait désormais attribué aux Archives du département. En vertu de ces instructions et depuis la dernière date précitée, nous possédons dans la collection des journaux politiques de l'Hérault une nouvelle source de renseignements précieux à divers titres.

Personnel des Archives

M. Coulomb, Sous-Archiviste, a fait preuve d'une très grande activité pour rendre possible dans le cours de cette année une nouvelle vente de papiers inutiles et débarrasser le dépôt. Il faut plus que du zèle pour procéder avec suite à un triage de cette importance ; dans la poussière qu'il soulève, la santé se trouve sérieusement exposée. M. Coulomb, que les difficultés n'ont pas arrêté, a su pourvoir, malgré tout, aux diverses autres occupations qui lui incombent.

A l'égard de M. Plantier, je ne puis que confirmer mes observations précédentes en faveur de cet employé méritant.

Budget des Archives.

Aux articles ordinaires du budget qui ne peuvent être l'objet d'aucune modification, je propose d'ajouter une somme de 1,825 fr. pour l'achat de 3,500 portefeuilles destinés à recevoir nos collections de journaux et une partie des sacs de la Série B, Cour des Comptes.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L'Archiviste départemental,
L. de la PIJARDIÈRE,

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1888.

ENFANTS ASSISTÉS.

RAPPORT

DE

L'INSPECTEUR DU SERVICE.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux instructions réglementaires, mon Rapport annuel sur la situation générale du Service des Enfants Assistés pendant l'année 1887.

Ce travail comprend :

1° La statistique générale de la population assistée en 1887 ;

2° Le résumé de la gestion afférente à cette même année (service intérieur et service extérieur) pour : 1° pupilles de 1 jour à 13 ans ; 2° ceux de 13 à 21 ans ; 3° les enfants naturels secourus temporairement ; 4° les enfants légitimes appelés à bénéficier des secours temporaires aux termes des décisions de l'Assemblée départementale ;

3° Le relevé justificatif des dépenses effectuées en 1887 et les prévisions budgétaires pour l'année 1889.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA POPULATION INFANTILE ASSISTÉE EN 1887.

Mouvement : 1° des pupilles de l'Hospice (1° de 1 jour à 13 ans ; 2° de 13 à 21 ; 3° des enfants secourus temporairement).

1° Pupilles de l'hospice dépositaire.

1° Enfants de 1 jour à 13 ans.

Le enfants de cet âge restant au 31 Décembre 1886 se répartissaient, d'après leur catégorie et leur sexe, de la manière suivante :

		Garçons.		Filles.			
Enfants	trouvés.....	2	+	4	=	6	
	abandonnés.....	50	+	46	=	96	
	orphelins..	29	+	15	=	44	
		81	+	65	=	146	ci. 146

Pendant l'année 1887, il a été admis à l'Hospice dépositaire :

Enfants	trouvés..... ..	»		»		»	
	abandonnés.....	18	+	17	=	35	
	orphelins	8	+	7	=	15	
		26	+	24	=	50	ci. 50

d'où le total de..... 196
enfants (1) qui ont bénéficié de l'assistacce pendant tout ou partie de l'année écoulée.

A reporter..... 196

(1) Pendant l'année 1886, le département n'avait pourvu qu'à l'entretien de 171 enfants : d'où, pour l'année 1887, une augmentation de 25 enfants, et comme conséquence, un surcroît de dépenses pour cette même année.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1889.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser mon Rapport annuel sur l'état des Archives départementales, pendant l'année 1888-1889.

Local des Archives.

M. l'Architecte départemental a procédé à une inspection minutieuse des locaux et a pris note de nos *desiderata* à tous les points de vue. Il a notamment constaté qu'il serait facile de placer de nouveaux rayons au-dessus des travées du troisième étage, et nous a promis d'étudier un projet de modifications dans ce sens. Si l'état du Budget permet de les réaliser, nous pourrons trouver une place aux fonds des justices seigneuriales conservées au Palais-de-Justice, et que la Cour d'Appel cèderait volontiers, je pense, au dépôt départemental.

Une des améliorations que nous fait espérer M. l'Architecte est la substitution de l'éclairage à l'électricité à l'éclairage au gaz dans la

Préfecture. Par là sera éloignée une menace constante d'incendie. Cette innovation sera surtout bien accueillie de notre Service qui, durant quatre mois de l'année, se trouve interrompu de quatre à cinq heures du soir pour cause d'obscurité. L'électricité, n'offrant aucun danger, pourra être introduite dans nos bureaux. Nous souhaitons qu'un système de chauffage également sans péril soit trouvé pour rendre le dépôt plus abordable en hiver,

Réintégration d'Archives anciennes.

Nous avons adressé à M. votre Collègue de la Vienne, comme réintégration, un document du 6 Décembre 1740 concernant la ville de Poitiers. Il ne nous a rien été transmis à pareil titre. Par contre, nous avons reçu des Archives des Bouches-du-Rhône, de celles de la Lozère et de celles de la commune de Nissan, des documents demandés en consultation par divers lecteurs.

Versement de papiers administratifs.

Les papiers versés cette année formaient 441 dossiers, ainsi divisés : 6 provenaient de la Division du Cabinet; 65 de la seconde Division; 140 de la quatrième Division; 170 du Greffe du Conseil de Préfecture; 60 de la Trésorerie générale. Ces papiers ont été répartis immédiatement en 576 portefeuilles, et mis à la disposition des bureaux pour leurs recherches, qui sont très fréquentes.

Papiers inutiles.

Toutes formalités ayant été remplies, la vente de papiers inutiles dont vous entretenait mon précédent Rapport a eu lieu le 12 Août dernier.

Nous avons soumis cette année, à l'approbation ministérielle, le projet d'une nouvelle vente de semblables papiers comprenant ceux pour lesquels une révision nouvelle était nécessaire, et toutes sortes de papiers superflus, tels qne lettres d'envoi, copies en double exemplaire, notes, renseignements, etc. M. le Ministre, par sa dépêche du 23 Mars dernier, a autorisé cette vente, qui n'a pu encore être menée à fin.

Rédaction et impression de l'Inventaire.

Les fonds votés pour la publication de l'Inventaire sommaire ont été en partie absorbés pour les frais d'impression des titres, table, couverture et frais de brochage du tome III. Par suite, les six feuilles ordinaires du tome n'ont pu être imprimées en 1888. Cette année-ci, le travail de rédaction de l'Inventaire a été presque suspendu jusqu'au commencement de Juillet par les travaux extraordinaires qui ont été prescrits, et qui sont énumérés plus loin.

Ces travaux supplémentaires, à l'accomplissement desquels nous ne pouvons nous refuser, sont cause que notre occupation principale, qui devrait être la publication de l'Inventaire sommaire, subit des retards. Pouvons-nous en être rendus responsables? Vous nous voyez à l'œuvre, et vous savez que notre Service, dans toutes ses branches, ne donne jamais lieu à aucune plainte.

La rédaction de l'état sommaire de la Série L a été interrompue par le travail de classement définitif des imprimés excessivement nombreux de cette série, demandés en communication par plusieurs lecteurs. Néanmoins, pour nous conformer aux instructions ministérielles, nous reprendrons bientôt cette rédaction.

Classement.

Les portefeuilles qui nous ont été livrés au commencement de cette année, ont été employés, les uns au classement des journaux et les autres à partie des sacs de la Cour des Comptes.

Distribution des ouvrages en nombre.

La distribution des ouvrages en nombre s'est faite d'une façon régulière. Nous avons remis notamment un certain nombre de cartes murales concédées par la Commission Départementale.

Recherches et expédition.

Les recherches faites sur la demande des bureaux et des lecteurs autorisés ont porté sur 6,335 articles. Voici par séries le détail des registres ou liasses déplacés.

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	67	N	130
C	709	O	527
D	160	P	31
E	16	Q	225
F	4	R	220
G	580	S	569
H	315	T	373
K	404	U	11
L	730	V	388
M	828	X	48

Les papiers des Séries B-H, qui composent la partie historique des Archives, ont été consultés par un grand nombre de lecteurs et d'érudits : MM. Viguier et Malavialle, Professeurs au Lycée; Jean Lombard, Publiciste; Bourgoing, ancien Magistrat; le Docteur De Fornel; De Lalain Chomel, Paul Alaus, Archiviste paléographe; De Fortanier, De Saint-André, Brion, Bauby, Avocat; Lagarde De Berne, Marcel Poëte, le Pasteur Corbière, P. Brune, le Docteur Coste, Langlois, Professeur à la Faculté des Lettres; Louis Grasset, Avocat; Delpech, Conseiller à la Cour; Adolphe Ricard, Avocat; Donnadieu, de Béziers; Carrière, de Briatexte, M. le Maire de Béziers; Mademoiselle Louise Guiraud; MM. les Abbés Saurel, Maurel, Gabaldo, Sahut, Christophe, Ganthey, Aussenac; M. le Rabbin Cahn, etc.

Les papiers de la Série L relatifs à l'Histoire de la Révolution ont été l'objet d'investigations plus attentives que jamais, occasionnées par des études sur le Centenaire de la Révolution. Nous avons fait personnellement de nombreuses recherches nécessitées par les travaux que vous nous aviez commandés.

Liste de nos occupations extraordinaires.

Nous ont été demandées : Par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Recherche des lettres missives de Charles VIII existant dans les Archives.

Par M. le Préfet :

Publication des *Procès-verbaux des séances de l'assemblée administrative du département de l'Hérault pendant la Révolution*, publication votée, à l'occasion du Centenaire de 1789, par le Conseil Général, dans sa séance du 31 Août 1888. Le premier volume in-8° composé de près de 450 pages a paru le 14 Juillet 1889. Il comprend les Sessions de 1790 et 1791. Le second volume est en préparation.

Triage dans la Série L des documents politiques et historiques pouvant figurer dans le musée du Centenaire de la Révolution, formé à Montpellier sous votre patronage et sous celui de la municipalité. Il a pu être communiqué 180 articles dont le détail a été publié par les organisateurs de cette exposition dans le catalogue qui lui a été consacré. — J'ai dû surveiller, conformément à votre désir, l'installation des pièces exposées, pour en assurer la conservation.

Rédaction et impression de la Table des matières du *Recueil des Actes administratifs* pour 1888;

Réversion des pensions allouées en vertu des Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881.

Distribution des pensions votées aux blessés de Février 1848.

Produit des expéditions.

Nous avons versé à la Trésorerie générale : 1° la somme de 102 fr. encaissée comme montant des droits de 136 rôles; 2° celle de 33 fr. résultant de la vente des volumes de l'Inventaire Sommaire.

Archives des Sous-Préfectures.

L'état des Archives des Sous-Préfectures reste sans changement.

Archives municipales.

Les Archives de Montpellier, toujours placées sous ma haute direction, sont aujourd'hui administrées par M. E.-Daniel Grand, Archiviste paléographe, nommé Archiviste de la ville au commencement de l'année 1889. M. Grand, quoique chargé de la statistique municipale, de la surveillance de la transcription des délibérations du Conseil municipal, de l'impression du *Bulletin municipal,* et de préparer divers ouvrages historiques pour le compte de la municipalité, a trouvé cependant le temps de s'occuper activement du dépôt. Son récolement qui va être mis sous presse, vous sera communiqué. La ville de Montpellier a publié, à l'occasion du Centenaire, un volume consacré à la publication d'un certain nombre de *Lettres de Cambon.* J'ai secondé M. Grand dans le travail de rédaction qui lui avait été confié. Ces précieuses lettres inédites avaient été découvertes par moi, derrière un meuble, dans l'ancien dépôt à l'époque du déménagement.

Je n'ai rien appris concernant les Archives municipales de Lodève. Vos demandes de renseignements restent sans réponse.

Archives hospitalières.

Les hospices de Montpellier n'ont pas terminé l'appropriation de la salle que les administrateurs avaient projeté de consacrer aux archives. Quelques armoires ont bien été construites le long des murs; mais en nombre insuffisant. Il n'a été possible d'installer qu'une très petite quantité de liasses et registres. De la sorte, les archives hospitalières se trouvent aujourd'hui scindées. Une partie se trouve dans la salle d'honneur, le reste occupe l'ancien local et est exposé à toutes les dégradations. Pour remédier à cet état de choses, il faudra ou construire des travées au milieu de la salle restaurée ou, ce qui vaudrait mieux, construire pour les archives une ou plusieurs pièces

dans les bâtiments annexes qu'il est question d'édifier. Il est temps de prendre des mesures pour sauver et mettre en pleine lumière un si important dépôt de documents.

Bibliothèque administrative.

Quoiqu'il n'existe pas, à proprement parler, de bibliothèque administrative, la mise en ordre régulière des journaux du département versés chaque quinzaine, constitue un travail constant. Les circulaires des 25 Juin et 2 Août 1887 relatives aux journaux politiques sont soigneusement exécutées. Outre ces feuilles, on compte un grand nombre de publications dont les collections sont déjà considérables. Nous sommes chargés également de prendre en charge les ouvrages achetés par la Préfecture et qui restent entre les mains de MM. les Chefs de division. Ce catalogue sommaire est tenu à jour.

Personnel des Archives.

Je n'ai que des éloges à adresser au personnel. M. Coulomb est toujours le Sous-Archiviste exact et diligent sur lequel mes rapports ont appelé plusieurs fois votre bienveillante attention. M. Plantier s'acquitte consciencieusement de sa tâche ingrate.

Budget des Archives.

Nous demandons l'inscription au Budget de 3,000 fr. pour les frais de publication du second volume des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée administrative du département* à partir de 1792 et de 1,500 fr. pour achat de portefeuilles spéciaux pour les registres de la série B que leur format et leur état délabré ne permet pas de faire relier. Les autres articles du Budget restent sans changement.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

L'Archiviste départemental,

L. De la PIJARDIÈRE.

Montp., Ricard Frères, Imp. de la Préf

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1890.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT

DU

L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser mon Rapport annuel sur la situation des Archives départementales pendant l'année 1889-1890.

Local des Archives.

Des travaux d'une grande utilité ont été menés à bonne fin dans le local des Archives. Après de longues années d'attente et des réclamations que je n'osais plus renouveler, le pavillon d'angle, dont le toit domine toute la ville, a été pourvu d'un paratonnerre électrique d'une efficacité garantie et qui a été soumis aux essais de M. l'Architecte.

En même temps, aux six fenêtres de la salle du rez-de-chaussée, qui s'ouvrent à une hauteur de moins de deux mètres sur la rue Bonnier-d'Alco, ont été placées des grilles solides qui préserveront le dépôt contre les tentatives de la malveillance.

Enfin, au troisième étage, M. l'Architecte a complété les travées par de nouveaux rayons qui vont nous permettre de préparer une réintégration de papiers judiciaires à laquelle nous invite M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. l'Architecte a bien voulu s'occuper également de l'amélioration de notre mobilier, et il a donné des ordres immédiats pour la réparation des chêneaux de la toiture, qui pendant la nuit du 14 au 15 Février, avaient cédé sous la pression d'une chute abondante de pluie.

Dans cette circonstance, quatorze rayons occupés par de nombreuses liasses de documents historiques (Série C.), avaient été inondés (1).

Réintégration d'Archives anciennes.

Nous avons, après autorisation ministérielle, réintégré: 1° aux Archives de la Vienne 33 pièces, papier (2 imprimées), provenant de la gestion à Poitiers de Le Nain, intendant de cette généralité, et relatives à la circulation des grains; 2° aux Archives d'Indre-et-Loire une ordonnance de l'intendant de Tours du 1er Septembre 1738.

Sur l'invitation de M. le Ministre, nous avons commencé à préparer l'importante réintégration aux Archives de l'Hérault des papiers des Greffes de justices seigneuriales conservés au Palais de justice à Montpellier.

Les papiers que nous avaient communiqués les Archives des Bouches-du-Rhône, celles de la Lozère et de la commune de Nissan, ont été retournés à ces diverses administrations.

Versement de papiers administratifs.

Des papiers administratifs formant 568 liasses ou dossiers (parmi lesquels nous ne nombrons pas les journaux et imprimés divers), ont été déposés par vos bureaux et diverses administrations; 21 liasses proviennent de la division du Cabinet; 52 de la deuxième division; 50 de la troisième; 62 de la quatrième; 42 de la cinquième; 217 de la Trésorerie Générale; 42 de la Direction des Contributions directes.

---

(1) On dut ouvrir plus de cent cinquante dossiers pour faire sécher une à une les pièces qu'ils contiennent. En somme, petit dommage, grâce à ces soins.

Papiers inutiles.

La vente de papiers inutiles dont vous entretenait mon précédent Rapport, a été effectuée le 5 Septembre 1889 et a produit 168 fr.

En 1890, par sa lettre du 29 Mai, M. le Ministre a autorisé une vente nouvelle portant principalement sur des papiers supprimés de la Série R; je vous rendrai compte ultérieurement du résultat de cette vente.

Rédaction et impression de l'Inventaire.

La rédaction de l'Inventaire a porté sur les article C. 2,875 à C. 2,921. Les cahiers de copie adressés à M. le Ministre ayant été approuvés, ont été remis au fur et à mesure à l'imprimeur. Cinq feuilles sont en composition.

Je m'occupe de la rédaction de l'état sommaire des Séries L et Q, que M. le Ministre réclame et qui rendra certainement de grands services aux érudits qui s'occupent de l'Histoire de la Révolution.

Classement.

M. Ulysse Robert, Inspecteur général, a visité les Archives dans le courant d'Octobre. « Il a constaté que la situation matérielle du dépôt et le classement général des documents sont tout-à-fait satisfaisant (1). »

Les titres de la Cour des Comptes et du Bureau des Domaines (Série B) réintégrés en 1875 occupent, comme vous le savez, la grande salle du rez-de-chaussée. J'ai pris des mesures pour transférer la plus grande partie de ces papiers sur les rayons nouvellement établis au troisième étage; de cette façon je pourrai, quand le moment sera venu, recevoir commodément les fonds des justices seigneuriales dont je viens de vous parler.

Distribution des ouvrages en nombre.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'il est pourvu quotidiennement au service de la distribution des ouvrages en nombre et que la quantité de ceux-ci s'accroît annuellement. Entre tous, le ***Recueil des Actes administratifs*** est demandé par MM. les Maires.

Recherches et expéditions.

Le service des recherches n'a pas souffert des travaux extraordinaires qui nous ont été confiés. Nous avons pu donner suite aux nombreuses demandes qui ont été adressées quotidiennement par le public et par les bureaux. La Série L a été consultée particuliè-

(1) Lettre ministérielle du 6 Mars 1890.

rement cette année pour diverses monographies historiques et pour des études de statistique.

Le tableau suivant vous présente dans l'ordre des Séries le détail des 7,071 articles consultés par l'Administration et les lecteurs autorisés.

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	82	N	142
C	915	O	612
D	183	P	54
E	19	Q	281
F	6	R	250
G	420	S	620
H	292	T	392
K	441	U	22
L	910	V	412
M	960	X	58

Les recherches dans les fonds anciens ont été faites successivement par ou pour MM.: le Maire de Lansargues; Frédéric Fabrège, Publiciste; A. Spont, Archiviste paléographe; E.-D. Grand, Archiviste de la ville; Pouget de Saint-André, Avocat à la Cour d'appel de Paris; Henri Sée, de Paris; Prosper Falgairolles, de Vauvert; D'Anselme, d'Avignon; H. Bourgoing, de St-Hippolyte; Paul Allard, Avocat à Clermont-Ferrand; De Vésian, de Paris; Grasset-Morel et Bonnet, Avocats à Montpellier; Tribelhorn, de Paris; le Comte de Pontgibaud De La Ville le Roulx, Archiviste paléographe; Blavy et Gachon, au nom de la Commission des Fêtes du VIme Centenaire de l'Université de Montpellier; Belin, Recteur à Aix; Le Moce de Vaudouard, de Paris; De Raynal, ancien Procureur général près la Cour de Cassation; Desmons, Député du Gard; Octave Chenavas, Conseiller général de l'Isère; Poggioli, Publiciste à Montpellier; l'Abbé Durand, curé de Monoblet; le Docteur Henri Tallin, de Magdebourg; C. Barrière-

Flavy, Avocat à la Cour d'appel de Toulouse; Crova, Professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier; Delmas, de Bueil; Didelot, Curé à Valence; le Président du Tribunal civil de Saint-Flour; le Docteur Richard Bringuier, Juge à Berlin; Lecoy de la Marche, Archiviste paléographe; P. de Saint-Blanquat, de Paris; Loubatières, d'Agde; De Montferrier, de Paris; De Saint-Jean, de Caudiès; Albert Marignan, Diplômé des hautes études; Pallot, Notaire à Sérignan; le Commandant de Coulomb; le Docteur Léon Coste, de Montpellier; Abric, Avoué à Montpellier; Madame Briand et Mademoiselle Guiraud, de Montpellier, etc.

M. Bornarel, Agrégé de l'Université, a consulté la Série L pour y rechercher les Lettres de Cambon et les documents relatifs à ce célèbre Conventionnel, dont il prépare la biographie.

Mon concours a été demandé pour recueillir les traditions pouvant fournir des indications utiles aux pouvoirs locaux lors des préparatifs de la réception de M. le Président de la République et des fêtes données à cette occasion.

En même temps des recherches ont été faites dans les Séries D, G et H pour répondre au questionnaire adressé par la Commissiou du Cartulaire de l'Université de Montpellier. Ces recherches ont donné des résultats qui pourront être utilisés si cet ouvrage, dont le premier volume a seul paru, est continué.

Nous nous sommes occupé également : 1° de la publication du second volume des *Procès-verbaux des séances de l'assemblée administrative du département de l'Hérault pendant la Révolution*; 2° de la rédaction et de l'impression de la *Table des matières par ordre alphabétique du Recueil des Actes administratifs pour 1889 ;* 3° de la réversion des pensions allouées en vertu des Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881.

Produit des expéditions.

Le nouveau tarif des expéditions (2 fr. par rôle pour les documents de l'ancien régime), qui augmente sensiblement le prix précédemment fixé, a été appliqué à partir du 1er Janvier 1889 (Loi du 29 Décembre 1888). Les sommes versées à M. le Trésorier-Payeur général ont été : fr. 88, produit des expéditions de pièces antérieures au 7 Novembre 1789; fr. 48,75, produit des expéditions de pièces modernes; fr. 61, produit de la vente d'ouvrages appartenant au département et déposés aux Archives; au total, fr. 197,75.

Archives des Sous-Préfectures.

D'après les renseignements qui me sont parvenus, l'état des Archives des Sous-Préfectures est satisfaisant.

Archives municipales.

Les Archives de Montpellier ont été inspectées par M. Ulysse Robert et leur installation a été, de sa part, l'objet d'un rapport favorable. Depuis le passage de M. l'Inspecteur général, M. Grand, Archiviste, a publié le procès-verbal de récolement du dépôt et un rapport sur la situation de celui-ci. Je vous renvoie à ces opuscules qui vous ont été adressés, me bornant à faire remarquer qu'en 1890 la plus grande partie du temps de l'Archiviste a été absorbée par la préparation du *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, publication à laquelle la ville attachait un intérêt particulier. M. Grand se dispose à commencer la rédaction de l'Inventaire des titres compris dans le travail de Louvet, en se conformant aux indications fournies par M. le Ministre.

Archives hospitalières

Le dépôt des titres hospitaliers de Montpellier se trouve encore dans la situation précaire que je vous ai signalée l'an dernier. MM. les Administrateurs paraissent s'intéresser à cet état de choses et ont promis de l'améliorer dans un temps prochain.

Bibliothèque administrative.

La bibliothèque administrative étant répartie entre les différentes Divisions, la prise en charge des ouvrages nouvellement acquis rentre seule dans nos attributions. Ce travail est fait exactement. Il en est de même de la mise en ordre des journaux et revues que la Division du Cabinet verse au jour le jour depuis le commencement de l'année 1890. Nous classons également au moment de leur réception les ouvrages adressés par les Ministères et MM. vos Collègues.

La Commission des Fêtes du VIme Centenaire de l'Université de Montpellier a fait don à la bibliothèque des Archives des publications contenant ses programmes, les poésies de M. De Bornier, la description du Cortège en l'honneur de Rabelais et le Rapport de M. Blavy, vice-président de cette commission.

Personnel des Archives.

M. Coulomb, Sous-Archiviste, m'a secondé avec son zèle et son exactitude ordinaires dans toutes les parties du service. Il s'est occupé avec la plus grande diligence du classement des papiers versés administrativement, et grâce à son esprit d'ordre, la collec-

tion des journaux et revues du département, que les bureaux consultent très fréquemment, a été tenue continuellement à jour.

M. Plantier va entrer dans sa onzième année de service. Employé très méritant.

Budget des Archives.

Vous avez reçu le second volume des *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative du département,* contenant les délibérstions du 15 Juillet 1792 au 1er Février 1793, et vous avez pu juger de l'intérêt qu'elles présentent. La publication du troisième volume qui contiendra les délibérations du 12 Avril au 21 Octobre 1793, nécessitera une dépense de fr. 3,000 que je vous demande de vouloir bien inscrire au Budget.

Il y a lieu d'y inscrire également une somme de fr. 12,000, à répartir en huit annuités de fr. 1,500 chacune, pour achat des portefeuilles nécessaires au classement des registres et documents de la Série B.

Les autres articles du Budget restent sans changement.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental,

L. De la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Août 1891.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur les opérations du Service des Archives départementales, communales et hospitalières, durant l'exercice 1890-1891.

Local des Archives.

Le local se maintient dans un état satisfaisant. Malgré la rigueur de la température durant l'hiver dernier, il ne s'est produit aucun dégât sur la toiture. Seulement à la suite des grosses pluies du printemps, une gouttière s'est fait jour au troisième étage. Nous avons pu remédier assez tôt au danger dont certains papiers intéressants de la Série C se trouvaient menacés. Il a fallu retirer de dix liasses toutes les pièces qu'elles renfermaient et les exposer à l'air isolément. Rien n'a souffert durant les orages subséquents.

Signalons pour mémoire un feu dans une cheminée, dont les tuyaux sont établis le long d'un des murs maîtres du bâtiment des Archives. A la suite des mesures prises pour l'extinction de ce feu, la toiture fut endommagée et immédiatement réparée.

Réintégration d'archives anciennes.

Nous avons sollicité de M. le Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de réintégrer à deux dépôts certains documents sans valeur pour nous.

Les Archives de la Vienne ont reçu un Mémoire sur les haras du Poitou, et 38 pièces relatives à la circulation des grains et à l'approvisionnement de la même province. 1733-1740; celles de l'Aude un registre ayant pour titre : Table des compoix du diocèse d'Alet.

M. le Ministre nous a rendu des papiers que nous lui avions communiqués en vue des travaux de la Commission de publication des documents relatifs à l'Instruction publique pendant la période révolutionnaire.

Versement de papiers administratifs.

Il a été versé par les bureaux de la Préfecture et les Administrations, 547 liasses, savoir : par le Cabinet, 21; par la 2me Division, 56; par la 3me Division, 120; par la Division des Travaux publics, 59; par le Greffe du Conseil de Préfecture, 94; par l'Administration des Chemins Vicinaux, 145; par le Service des Enfants Assistés, 2; par la Trésorerie-Générale, 50.

Ces liasses représentent environ 150,000 pièces, qui ont été immédiatement classées et mises à la disposition des intéressés.

Papiers inutiles.

La vente de papiers inutiles signalée dans mon Rapport de 1890, a produit la somme de 130 fr. 14 c.

Par sa dépêche du 19 Mai 1891, M. le Ministre a autorisé une nouvelle vente, qui aura lieu prochainement.

Pour donner à MM. les Maires la facilité d'effectuer le triage de leurs papiers à vendre, d'après les règles qui nous sont tracées, vous avez prescrit l'insertion dans le *Recueil des Actes administratifs* de la circulaire du 12 Août 1887, relative à cette opération. Cette publication est appelée à rendre de réels services.

Rédaction et impression de l'inventaire.

On a remis à l'imprimeur, dans le cours de cette année, l'analyse de 53 articles de l'inventaire des Titres et Séries anciennes; ce travail avait reçu le visa de M. le Ministre.

Le département des Bouches-du-Rhône vient de publier un premier volume d'inventaire sommaire des papiers concernant l'Histoire de la Révolution dans ce département. Nous rédigeons un travail analogue pour l'Hérault, et nos soins portent en ce moment sur la partie des imprimés extrêmement riche en pièces de tout genre.

La mise en ordre méthodique d'un si grand nombre de papiers exigera un certain temps ; mais sera définitive.

L'inventaire est presque achevé en ce qui concerne les manuscrits.

Classement.

Le travail de classement absorbe beaucoup de temps et malheureusement toujours au profit des Séries K à Z, qui sont d'un intérêt immédiat. La partie ancienne, au point de vue qui nous occupe, ne peut que se trouver à l'arrière-plan.

Recherches et expéditions.

Les articles consultés ont été au nombre de 6,665. Le tableau suivant en contient le détail par séries.

SÉRIES.	NOMBRE de recherches.	SÉRIES.	NOMBRE de recherches.
B	108	O	612
C	904	P	102
D	68	Q	180
E	11	R	310
F	2	S	615
G	610	T	408
H	352	U	18
K	488	V	350
L	324	X	48
M	916	Y	34
N	205		

Les érudits qui ont dirigé leurs recherches dans les séries anciennes ont été nombreux. Vous trouverez quelque intérêt à

parcourir le relevé de leurs noms, dont quelques-uns sont connus et estimés dans la science historique :

MM. Rabaud, Professeur au Lycée; Bonnet, Avocat; l'Abbé Cassan; Zolla, Professeur à l'Ecole d'Agriculture; Grasset-Morel, Publiciste; Docteur Coste; De La Judie, Avocat; Meynial, Barde, Professeurs à la Faculté de Droit; Lagarrigue, Étudiant ; Guibal, Ingénieur; Henry, Elève de l'Ecole des Chartes; Mlle Guiraud, Membre de la Société archéologique de Montpellier; Lecoy de la Marche, Archiviste aux Archives nationales ; Spont, Archiviste paléographe ; De Coulomb, Capitaine de l'Armée territoriale; l'Abbé Saurel, Membre de la Société archéologique de Montpellier; Sylvain Macary, ex-Archiviste à Toulouse; F. de Grenier, Homme de Lettres ; Vicomte d'Avenel, Publiciste à Paris; Amiel de Tréville, à Alger; O'Kelly de Galway, Généalogiste; Delorme, Notaire à Tramayes ; Jules Viguier, Professeur au Lycée Voltaire ; L.-X. de Ricard, Publiciste à Paris; Albert Caire, Publiciste à Blida ; Laurens, Chef de Cabinet de M. le Préfet de l'Eure; D'Espérandieu, Publiciste à Marseille; Auguste Cavalier, Etudiant; Henri Baragnon, Publiciste à Paris;. Weiss, Bibliothécaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français; Delpuech de Comeiras, ancien Conseiller de Préfecture; Treilles, Conseiller de Préfecture; Delpech, Conseiller à la Cour d'Appel de Montpellier; Vicomte Joseph de Bonald; Mimerel, Avocat au Conseil d'Etat; le Prince Lobanow, Ambassadeur de Russie à Vienne; Emmanuel de Beaufort, Publiciste à Paris; Valabrègue, Professeur à la Faculté de Droit.

M. Grand, Professeur de paléographie à la Faculté des Lettres a conduit ses élèves aux Archives pour leur en faire connaître les documents les plus anciens.

Enfin, à la prière de M. le Garde général des Archives, il a été fait des recherches et répondu à un questionnaire relatif à des documents de la période révolutionnaire.

Nous devons vous parler ici de nos propres travaux. En dehors des inventaires, nous avons préparé la publication : 1° du troisième volume des Procès-verbaux des Séances de l'Assemblée administrative du Département de l'Hérault pendant la Révolution ; 2° de la *Table des matières par ordre alphabétique du Recueil des Actes administratifs pour 1890.*

Le travail de la réversion des pensions allouées en vertu des Lois des 30 Juillet et 20 Décembre 1881 nous est toujours confié.

Produit des expéditions.

Nous avons versé à la Trésorerie-Générale : 1° la somme de 39 fr. encaissée comme montant du droit de rôles; 2° celle de 54 fr. 50 résultant de la vente de divers ouvrages.

Archives des Sous-Préfectures.

L'état des Archives des Sous-Préfectures ne donne lieu à aucune observation.

Archives municipales.

M. Grand, Archiviste municipal à Montpellier, a commencé la rédaction de l'inventaire en suivant l'ordre adopté au XVIIme siècle par le feudiste Louvet. Naturellement tous les articles seront revus à nouveau pour éviter les erreurs de date commises en grand nombre par ce dernier. Pendant plusieurs mois une maladie grave a tenu M. Grand éloigné de son service et la rédaction de l'inventaire a quelque peu souffert de ce fait. Depuis son rétablissement il a poursuivi avec nous la collation attentive du dépôt, travail qui consiste à classer dans l'ordre adopté en 1857 tous les papiers des séries anciennes autres que ceux analysés par Louvet. Nous attendons, pour vous le soumettre, un exemplaire du Rapport annuel que M. Grand vient d'adresser à M. le Maire.

Il n'est rien survenu d'intéressant dans les Archives municipales. Celles de Lunel et de Ganges sont l'objet de tous les soins des employés à qui elles sont confiées. A Lodève M. le Maire a procédé à une vente des papiers inutiles dont le triage paraît avoir été fait avec soin. M. l'abbé Cassan, du séminaire de Montpellier, originaire d'Aniane, a entrepris, à titre gracieux, l'inventaire des Archives anciennes de ce chef-lieu de canton.

Archives hospitalières.

Toujours scindées en deux parties, les Archives hospitalières de Montpellier sont, malgré cela, conservées avec toute l'attention qu'elles méritent. Les érudits connaissent les richesses qu'elles renferment et y ont souvent recours.

Bibliothèque administrative.

La bibliothèque des Archives s'est enrichie d'ouvrages d'un grand prix.

M. le Ministre de l'Instruction publique a fait don de 153 volumes ou fascicules appartenant la plupart à la belle série des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiée par les soins du ministère.

Nous avons reçu de M. le Préfet du Nord le premier volume de l'ouvrage intitulé : *La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, publié à l'occasion du Centenaire de 1789. In-4°.

Enfin M. le Comte de Dienne a fait hommage au département de son *Histoire du dessèchement des lacs et marais de France*, 1 vol. in-8°. Le Languedoc occupe une place importante dans ce savant ouvrage, composé en partie de documents puisés dans les Archives de l'Hérault.

Personnel.

Les instructions me font un devoir de vous parler du personnel. Je m'acquitte de cette tâche avec le plus vif plaisir, n'ayant que des éloges à formuler.

Vous parler du zèle, de la compétence, des rares qualités d'ordre et d'assimilation de M. Coulomb, c'est répéter mes appréciations passées. En quelques années, mon intelligent collaborateur s'est acquis une somme notable de connaissances paléographiques, dont il fait bénéficier les lecteurs moins habiles et qui ont recours à son obligeance et à ses lumières.

En vous parlant du Budget je vous proposerai une augmentation aux appointements de M. Coulomb. Il serait désirable que son traitement fût assimilé à celui de Chef de bureau, dont il remplit les fonctions aux Archives.

Pour mener à bien les nombreuses branches d'un service aussi chargé, M. Coulomb aurait besoin d'un aide. C'est avec peine que je vois une grande partie du temps d'un Sous-Archiviste absorbé par le classement des versements mensuels ou quotidiens, temps qui serait si fructueusement employé au dépouillement des séries anciennes appelées à rendre tant de services à l'érudition lorsqu'elles seront classées.

M. Plantier ne peut pas être distrait de son travail manuel, qui l'occupe sans repos. On voit, en parcourant le tableau des communications, combien cet utile et consciencieux employé doit multiplier ses efforts. Presque seul il tire des rayons et y remet les milliers d'articles communiqués chaque année au public, sans parler de la mise en place des dossiers composant les versements courants. Après onze années de services très appréciés par les bureaux et le public, les gages de M. Plantier ne s'élèvent qu'à 550 fr. Ne serait-il pas juste de les améliorer? Aucune dépense ne saurait être mieux justifiée.

Budget des Archives.

Nous avons achevé et mis en distribution dernièrement le troisième volume des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée*

administrative pendant la Révolution. Ce volume comprend les délibérations du 12 Avril au 7 Septembre 1793. Il se rapporte à la période si agitée pendant laquelle le Conseil hésitant entre la Gironde et la Montagne, mit le département à deux doigts de sa perte.

Pour achever l'ouvrage, il reste un volume à publier, comprenant les séances du 8 Septembre au 31 Décembre 1793, date à laquelle cette première Assemblée départementale fut dispersée. Ajoutons qu'une table des noms propres a été préparée, complément nécessaire d'un livre de cette nature.

Je viens vous prier de demander au Conseil Général de revenir sur son vote de l'année dernière (séance du 30 Août), par lequel il a décidé d'arrêter l'ouvrage, et de vouloir bien attribuer une annuité de trois mille francs à la publication du quatrième et dernier volume.

Les décisions précédentes ne faisaient pas prévoir cette brusque interruption d'un travail qui a reçu dans la presse spéciale le meilleur accueil, et qui a valu au Conseil Général des félicitations nombreuses pour le patriotisme dont il a fait preuve en commémorant de cette façon le Centenaire de la Révolution.

A la séance du 31 Août 1888, M. Moulinier, qui prenait l'initiative de signaler l'opportunité de la publication, faisait ressortir toute son importance. « Les délibérations », disait-il, « sont empreintes d'un grand souffle de patriotisme. Les divulguer est une œuvre incombant à la majorité républicaine du Conseil Général, qui apportera ainsi une part dans la célébration du Centenaire de la grande Révolution de 1789. » M. Bouliech s'associa entièrement à la proposition de M. Moulinier, et celle-ci fut adoptée.

Le 30 Août suivant, M. Moulinier réclama contre l'interruption entrevue d'une publication « aussi intéressante » ; il ajouta qu'il prenait note de l'adoption en principe de la continuation de l'ouvrage : « C'est une autorisation implicite de préparer les matériaux nécessaires. » Le procès-verbal de la séance ajoute que le Conseil Général accepte la réserve proposée par M. Moulinier.

Enfin, dans son Rapport présenté à la séance du 16 Avril 1890, la Commission des Finances s'exprimait ainsi : « Il s'agit de continuer une œuvre déjà commencée et pleine d'intérêt. La Commission vous propose de décider en principe que cette impression sera poursuivie. »

A la suite de tous ces votes, la maison chargée de l'impression

se munit de papier et de caractères, et ces intérêts respectables ne peuvent, à défaut d'autres, manquer d'être pris en considération.

Quant aux articles ordinaires du Budget, j'ai deux modifications à vous soumettre. Je vous demande de vouloir bien proposer : 1° une augmentation de fr. 600 aux appointements du Sous-Archiviste, lesquels seraient assimilés au traitement de Chef de Bureau ; 2° une augmentation de fr. 150 aux gages de l'employé.

Une annuité de fr. 1,500 est acquise pour l'achat de portefeuilles nécessaires au classement de la série B.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental,

L. De la PIJARDIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1892

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1891-1892.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Personnel.

Depuis la Session du Conseil Général d'Août 1891, le personnel des Archives a été presque entièrement renouvelé. Le successeur de feu M. de la Pijardière a été nommé par votre arrêté en date du 1er Octobre 1891, et a pris possession au commencement de Novembre. A la même date, M. Coulomb quittait les Archives, pour entrer dans un des bureaux de la Division des Communes; il a été remplacé, comme Sous-Archiviste, par M. Vergonier, ancien employé de la 2me Division, nommé par votre arrêté en date du 1er Novembre 1891.

De l'ancien personnel, il ne reste donc plus que l'employé : M. Plantier.

Récolement.

Le premier travail imposé à tout Archiviste prenant possession d'un dépôt, consiste à faire le récolement de son nouveau domaine. C'est à la fois une prise en charge des collections historiques et administratives dont la garde lui est confiée et une exploration *in extenso* du dédale où il aura à se retrouver. Ce récolement a été fait, selon les instructions ministérielles, travée par travée, casier par casier, et, quand il y avait lieu, article par article.

Rédaction de l'Inventaire.

La rédaction de l'inventaire des Archives départementales a été reprise au point où l'avait laissée M. de la Pijardière, c'est-à-dire à l'article C. 2961 (fonds de l'intendance du Languedoc, lettres d'amortissement des biens et facultés des communautés d'habitants). Les différents envois d'Inventaire, qui ont été faits au Ministère et qui ont été approuvés en date des 22 Mars, 10 Avril, 2 Juin et 2 Juillet, contiennent l'analyse des volumineux in-folio relatifs aux diocèses de Castres (C. 2961), de Lavaur (C. 2962), du Puy (C. 2963 et 2964), de Limoux (C. 2965). de Lodève (C. 2966), de Mende (C. 2967 à 2974), de Mirepoix (C. 2975 et 2976), du Bas-Montauban et de Cominge (C. 2977). Ces documents présentent un grand intérêt au point de vue de l'histoire des institutions, de l'Archéologie, etc., en même temps qu'ils sont susceptibles de rendre des services signalés, d'ordre plus positif, aux diverses communes des départements de l'Hérault, de l'Aude, du Tarn, de la Lozère, de la Haute-Loire, de l'Ariège, etc.

D'ailleurs notre Série C. (Intendance de Languedoc et États de Languedoc), est en général d'une importance majeure, et il serait fort à désirer que l'Inventaire pût en être rapidement livré au public.

Demande de crédit supplémentaire pour la publication de l'Inventaire des Archives.

Le chiffre de 400 fr. annuellement voté par le Conseil Général pour l'impression de l'Inventaire ne permet de publier que un peu plus de six feuilles par an. Il s'ensuit qu'il faut des années et des années pour arriver à la mise au jour d'un volume. Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil Général de l'Hérault de porter ce chiffre au moins à 1,000 francs.

La ville de Montpellier vote chaque année 1,000 fr. pour l'Inventaire des Archives municipales ; dans certains départements les

crédits alloués par les Conseils Généraux pour l'impression de l'Inventaire s'élèvent à 1,600 et 1,700 fr.

Dans les Deux-Sèvres, où j'ai été Archiviste pendant dix ans, le Conseil Général, alloue 800 fr. pour l'impression. Or, le département des Deux-Sèvres est un mince département à côté de l'Hérault.

Les feuilles 14 et 15 du tome III de l'Inventaire de notre Série C ont été tirées au mois de Juin dernier.

Achèvement de la publication des *Procès-Verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution.*

Dans son Rapport de l'année dernière, M. de la Pijardière vous exposait, Monsieur le Préfet, la nécessité qu'il y aurait à terminer la très curieuse publication des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution*, qui a été entreprise à l'occasion du Centenaire de 1789. Trois volumes sont parus ; le 4me et dernier, qui est prêt, reste toujours à imprimer. Ce tome IV comprendra : 1° la fin des documents inédits, dont la publication a été prévue dans le plan de l'ouvrage ; 2° la table générale alphabétique qui permettra l'usage de l'ensemble des quatre volumes.

L'édifice ne peut pas rester sans couronnement.

C'est en tout et pour tout une somme de 3,000 fr. à inscrire pour une année au Budget.

Il s'agit d'une œuvre à la fois scientifique et patriotique, qui fait honneur au département de l'Hérault et qu'il serait profondément regrettable de laisser inachevée.

Recherches.

Les recherches, ayant une importance, qui ont été faites aux Archives départementales, du mois de Novembre 1891 au 15 Juillet 1892, s'élèvent au chiffre de 396.

Les principaux travailleurs qui ont consulté les fonds antérieurs au XIXme siècle sont : MM. Bonnet, avocat ; l'abbé Saurel, correspondant du Ministère ; Chabaneau, professeur à la Faculté des lettres ; l'abbé Menu, bibliothécaire du Grand Séminaire ; Rouzaud, professeur à la Faculté des sciences ; Fabrège, l'historien de Maguelone ; l'abbé Cassan, étudiant en paléographie ; René Merlet, archiviste auxiliaire d'Eure-et-Loir ; Gachon, professeur à la Faculté des lettres ; Malavialle, professeur au Lycée et à la Faculté des lettres ; Mlle L. Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier ; M. Dognon, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, etc., etc.

Expéditions

Durant l'année 1891, les expéditions ont produit la somme de 45 fr. 75 c. et la vente de l'Inventaire 28 fr., soit un total de 73 fr. 75 c. qui a été versé à la Trésorerie-Générale, le 22 Décembre 1891.

Bibliothèque des Archives.

Aux mois d'Octobre et Novembre 1891 et d'Avril 1892, M. le Ministre de l'Instruction publique a fait don à la Bibliothèque des Archives de l'Hérault de 40 volumes importants (Catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France, Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France, etc., etc.)

Acquisition de documents.

Le 28 Décembre 1891, la Commission Départementale nous a accordé un crédit de 120 fr. pour l'acquisition de documents anciens, relatifs à Frontignan, etc.

Versements.

Les versements qui nous ont été faits, du 15 Juillet 1891 au 15 Juillet 1892, par les différentes Divisions de la Préfecture, sont les suivants :

Cabinet du Préfet :

1°	Le 20 Juillet 1891.....	3 liasses.
2°	Le 20 Novembre 1891.....	95 liasses.
3°	Le 25 Mars 1892.....	1 liasse.

2me Division :

1°	Le 14 Novembre 1891.....	38 liasses.
2°	Le 22 Janvier 1892.....	12 liasses.
3°	Le 5 Février 1892.....	7 liasses.
4°	Le 7 Juin 1892.....	15 liasses.

3me Division :

	Le 4 Février 1892.....	32 liasses.

4me Division :

1°	Le 18 Novembre 1891.....	42 liasses.
2°	Le 4 Décembre 1891.....	19 liasses.
3°	Le 3 Février 1892.....	7 liasses.
4°	Le 11 Février 1892.....	35 liasses.
5°	Le 10 Mai 1892.....	35 liasses.

Conseil de Préfecture :

1°	Le 3 Septembre 1891	23 liasses.
2°	Le 19 Octobre 1891.....	23 liasses.
3°	Le 16 Décembre 1891.....	26 liasses.
4°	Le 25 Avril 1892..... ...	20 liasses.

Inspection Académique :

Le 29 Octobre 1891..... 108 liasses.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles et classés *provisoirement,* avec renvois à un répertoire tenu à jour. L'insuffisance du personnel ne permet pas, depuis un certain nombre d'années, de procéder au fur et à mesure au classement *définitif,* qui serait à désirer.

Budget.

Le Budget des Archives de l'Hérault, voté pour 1892, est le suivant :

ARTICLE 1er. — Appointements du conservateur des Archives et des employés auxiliaires.....	7.300f	(1)
ART. 2. — Fournitures de bureau et achat de cartons.....	850	»
ART. 3. — Publication de l'Inventaire. (Circulaire du 12 Août 1861).....	400	»
ART. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste.....	600	»
ART. 5. — Achat de portefeuilles. (2me annuité).....	1.500	»
Article non reproduit : 3,000 fr.		
Total.....	10.150f	»

Si MM. les Membres du Conseil Général veulent bien porter le crédit pour l'impression de l'Inventaire de 400 fr. à 1,000 fr. et en

(1) Un Archiviste..... 4.500f »
Un Sous-Archiviste..... 2.200 » } 7.300f »
Un Employé..... 600 »

même temps voter les 3,000 fr. nécessaires à l'impression du 4me et dernier volume des *Procès-Verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution* nous aurions le Sous-Chapitre IX ainsi établi pour 1893 :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires.....	7.300f	(1)
ART. 2. — Chauffage, entretien matériel, fournitures de bureau, acquisitions et reliures pour la bibliothèque des Archives.....	350	»
ART. 3. — Publication de l'Inventaire.....	1.000	»
ART. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste.....	600	»
ART. 5. — Achat de portefeuilles (3me annuité)	1.500	»
ART. 6. — Publication du tome IV et dernier des *Procès-Verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution*.....	3.000	»
Total	13.750f	»

Travail étranger aux Archives.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Préfet, débarrasser les Archives départementales du Service des Victimes du 2 Décembre, dont elles avaient été chargées au temps de mon prédécesseur. Nous avons pris, en échange, le Service du dépôt légal, qui se rapproche un peu plus de nos attributions.

Local.

J'ajouterai deux mots au sujet du local des Archives.

Le bâtiment magnifique que le département de l'Hérault a fait construire pour ses Archives laisse quelques regrets aux travailleurs de la saison d'hiver. La salle chauffée qui est mise à leur disposition pendant cette période est, en effet, un peu exiguë. En été, cet incon-

---

(1) Un Archiviste..... 4.300f »
Un Sous-Archiste..... 2.400 »
Un Employé..... 600 »
} 7.300f »

Par Arrêté en date du 1er Novembre 1891, vous avez, Monsieur le Préfet, élevé le traitement du Sous-Archiviste de 2,200 fr. à 2,400 fr.

vénient disparaît: il est remplacé par une infraction au règlement des Archives (1).

Impossible d'agir autrement.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

Les Archives des Sous-Préfectures ne donnent lieu cette année à aucune observation, excepté en ce qui concerne Béziers.

Demande d'un crédit de 250 fr. pour la réinstallation des Archives de la Sous - Préfecture de Béziers.

A Béziers, les documents administratifs et les registres des perceptions de l'arrondissement sont déposés dans un sous-sol, auquel on accède en traversant le cabinet de M. le Sous-Préfet. Inutile d'insister sur les inconvénients qui résultent de cette disposition, lorsque les employés ont à faire des recherches en compagnie des intéressés.

D'autre part, ce sous-sol, très restreint et très humide, n'est éclairé que par une imposte sur le jardin. On ne peut y faire des recherches qu'avec une lampe.

Il serait facile de faire cesser la gêne imposée à M. le Sous-Préfet et les dangers d'incendie, en même temps que l'on assurerait la salubrité des Archives, en les transférant dans le local où était autrefois installé le Tribunal de Commerce et qui dépend de la Sous-Préfecture. Ce local est assez spacieux et bien éclairé. Les anciens rayons pourraient en partie être réemployés.

Une somme de 250 fr. suffirait, semble-t-il, pour le déménagement et la réinstallation de ces Archives.

ARCHIVES MUNICIPALES.

Organisation en 1892 dans l'Hérault de l'inspection des archives municipales

Jusqu'en 1892, l'Hérault a été « à peu près le seul département » où le service d'inspection des Archives municipales ne fonctionnait pas. Il y avait à cela des raisons particulières.

A l'heure actuelle, — conformément: 1° aux instructions verbales qui m'avaient été données au Ministère de l'Instruction publique lors de mon entrée en fonctions dans l'Hérault; 2° à la dépêche ministérielle en date du 2 Mai 1892, confirmant ces instructions, — ce service est organisé.

---

(1) Règlement général du 6 Mars 1843, Article 14. — Circulaire du 28 Février 1854.

Il comprend d'une part, des conseils et au besoin un coup de main aux Secrétaires des mairies pour le classement et la bonne tenue de leurs Archives; d'autre part, la rédaction et la publication de l'Inventaire-Sommaire des Archives municipales antérieures à 1790.

Publication de l'Inventaire des Archives municipales demandée par le Ministère.

Dans sa dépêche en date du 11 Avril 1892, M. le Ministre de l'Instruction publique a exprimé le désir « de voir publier, concurremment avec le répertoire des collections historiques conservées » à la Préfecture, le catalogue général des papiers des communes » antérieurs à 1790. Cette mesure, adoptée dans beaucoup de » départements, y rencontre partout l'accueil le plus favorable de » la part des Conseils Généraux. »

Je n'ai pu jusqu'ici, Monsieur le Préfet, voir qu'un très petit nombre d'Archives municipales, mais j'ai pu néanmoins me rendre compte de l'intérêt et de l'utilité que présentera ce « catalogue général des papiers des communes antérieurs à 1790. »

Étant donnée l'importance que le Languedoc, et spécialement les diocèses qui ont formé le département de l'Hérault, avaient au moyen âge et sous l'ancien régime, il fallait s'attendre à trouver, on peut dire *partout,* des Archives municipales relativement considérables.

Selon l'usage, l'analyse de ces documents formera, dans notre Inventaire-Sommaire, le supplément à la Série E, excepté pour les localités qui voudront bien faire elles-mêmes les frais ou une partie des frais de l'impression d'un fascicule spécial.

L'ordre à suivre sera l'ordre alphabétique des arrondissements, des cantons, des communes. Nous commencerons donc la publication par l'arrondissement de Béziers; dans l'arrondissement de Béziers, par le canton d'Agde ; dans le canton d'Agde, par la ville d'Agde ; viendront ensuite Bessan, Marseillan et Vias. Puis ce sera le tour de Bédarieux, etc., etc.

Je commencerai l'Inventaire des Archives communales, tout en continuant l'Inventaire des Archives départementales, l'hiver prochain, dès que j'aurai terminé la remise en ordre de la bibliothèque administrative de la Préfecture.

En attendant, voici, Monsieur le Préfet, quelques notes sur les principaux dépôts d'Archives municipales qu'il m'a été jusqu'ici possible de visiter.

Agde. Les importantes archives municipales d'Agde, qui ont été autrefois classées en partie par M. Paul Meyer, inaugureront dignement notre supplément à la Série E. Il serait même à désirer que la Municipalité fît, pour leur Inventaire-Sommaire, les frais de l'impression d'un fascicule spécial. Les documents anciens que possède ce chef-lieu de canton, autrefois siège d'un évêché, seraient enviés par nombre de Sous-Préfectures.

Bessan. Bessan, conserve ses parchemins du moyen âge dans le rayon supérieur d'une armoire vitrée ; ses délibérations, état-civil et compoix de l'ancien régime, sont reliés ; ses anciens comptes municipaux sont en sacs ou en liasses, en compagnie des documents modernes non usuels. Nous aurons là, certainement, un intéressant appoint.

Bédarieux. A Bédarieux, le travail de classement sera insignifiant en ce qui concerne les délibérations, les états-civils et les compoix du XVme siècle à 1790. Mais il y aura un triage laborieux pour retrouver toutes les pièces de comptabilité, etc. J'ai déjà commencé ce triage avec l'obligeant concours de M. le Maire et de M. le premier adjoint de Bédarieux, et j'ai pu mettre de côté une série, assez importante, de papiers de l'ancien régime. Jusqu'ici les parchemins du moyen âge n'ont pas été retrouvés. Ils seraient, paraît-il, chez un particulier.

Béziers. Pour la rédaction de l'Inventaire des belles Archives de Béziers, je puis compter sur la bonne volonté de la Municipalité, sur la parfaite obligeance de M. le Bibliothécaire-Archiviste de la ville et sur la collaboration partielle de M. Soucaille, secrétaire de la Société archéologique du lieu.

Gigean. A Gigean, délibérations remontant à 1690 ; état-civil ancien remontant à 1636 ; compoix de 1625 et de 1781.

Lodève. A Lodève, importantes séries d'Archives municipales remontant au XIIIme siècle et en partie classées. Il y aura là, comme Inventaire-Sommaire, la matière d'un fascicule spécial intéressant, dont l'impression sera faite aux frais de la ville de Lodève, selon toutes probabilités.

Marseillan. A Marseillan, beau lot d'Archives anciennes qui ont été, il y a un certain nombre d'années, classées, en partie, suivant le cadre officiel, et en partie inventoriées très sommairement. Des recherches faites par des particuliers avaient bouleversé ce classement.

En le rétablissant, j'ai mis la main sur des documents intéressants qui avaient passé inaperçus. Diverses pièces anciennes, que je n'ai pas retrouvées, auraient quitté la Mairie.

Mèze. Les anciennes archives de Mèze, que des travaux de réparation à l'Hôtel-de-Ville m'ont empêché de voir d'une façon complète, mériteraient d'être classées.

Il y a dans l'air des projets à ce sujet. — Mon passage à Mèze a fait sortir de la poussière notamment de gigantesques compoix gothiques et un fragment en latin du XVIme siècle au sujet des délimitations des communautés de Mèze, Poussan, etc.

Montagnac. A Montagnac : Délibérations municipales de 1568 à 1789 (15 volumes); état-civil ancien de 1628 à 1792 (15 volumes); compoix (10 volumes et 1 atlas); nombreuses liasses de documents anciens, un rouleau gigantesque en parchemin.

Montpellier. M. Grand, archiviste de la ville de Montpellier, chargé du cours de paléographie à la Faculté des lettres, possède à un haut degré quatre des qualités essentielles de l'archiviste : il est excellent paléographe, il connaît bien son riche dépôt, il est d'une rare obligeance pour le public, il prodigue aux documents qui lui sont confiés les soins les plus minutieux. Il est doué, en outre, d'une vertu administrative suffisante pour gratifier douze fois l'an la Municipalité d'un rapport complet sur le service des Archives pendant le mois, — sans compter annuellement un rapport d'ensemble (1).

Ces rapports, où l'infiniment petit n'est pas épargné, sont établis d'après des notes prises quotidiennement sur un brouillard, un journal, etc. Il serait difficile de rencontrer un fonctionnaire plus soigneux, plus méticuleux, plus exact.

---

(1) Voir *Rapport sur les Archives municipales pendant l'année 1891*, par E.-Daniel Grand, archiviste de la ville de Montpellier. (*Extrait du Budget de 1892* de la ville de Montpellier, annexe N° 5). Montpellier, impr. Serre et Ricome, 1892, in-8°.

M. Grand sait, en outre, tirer le plus grand profit de ses belles archives, pour le développement de ses connaissances paléographiques et diplomatiques.

Quant à l'Inventaire (1), il est toujours en préparation, en projet serait peut-être plus exact. Les fonds votés depuis plusieurs années par le Conseil municipal de Montpellier pour cette publication, ne paraissent pas devoir être utilisés très prochainement.

Par arrêté en date du 3 Juin 1892, M. le Maire de Montpellier a déchargé M. l'Archiviste municipal des services étrangers à ses attributions (statistique et publication du *Bulletin municipal),* qui lui avaient été imposés en Janvier 1889. Par le même arrêté, M. Lécuyer, qui avait été attaché aux Archives municipales à titre de second employé, spécialement chargé du *Bulletin municipal* sous la direction de M. Grand, a été rappelé dans les bureaux de la Mairie.

Restinclières.

Les Archives de Restinclières antérieures à la Révolution, se réduisent à quatre articles : 1° un cahier de délibérations municipales (de 1709 à 1714) ; 2° un registre de délibérations (de 1781 à l'an X) ; 3° un registre de baptêmes, mariages et inhumations (de 1656 à 1792) ; 4° un compoix de 1778.

En 1892, la Municipalité a voté les fonds nécessaires pour la mise en ordre de ses Archives. Ce travail a été fait aux mois de Juin et Juillet par M. Donnadieu, instituteur, secrétaire de la Mairie, suivant les instructions que la Municipalité m'avait demandées.

St-Pons

La suppression, faite il y a déjà 40 ou 50 ans et non encore oubliée dans le pays, d'une partie des anciennes Archives municipales de St-Pons, n'a pas été aussi radicale que j'avais été porté à le croire. Ce qui a surtout disparu ce sont : les pièces de comptabilité de l'ancien régime, les parchemins consulaires du moyen âge et des documents de l'ancien évêché. Une partie de ces derniers ont été sauvés par M. Sahuc, notaire à St-Pons, qui s'occupe d'archéologie locale. La Mairie de St-Pons possède encore ses anciennes délibérations, remontant à la première moitié du XVIIme siècle (1602-1622), son état-civil remontant à 1606, des compoix du

(1) Voir le Rapport de M. de la Pijardière au Conseil Général de l'Hérault, Session d'Août 1891.

XVIme siècle, des adjudications et contrats du XVIIIme, les pièces principales d'un procès qui dura tout le XVIIIme siècle entre la ville et le Chapitre, etc.,

En parcourant, avec M. Sahuc et un autre amateur d'histoire locale, M. Gabriel Gros, avoué, les greniers de la Mairie, où jadis les Archives municipales vivaient en bonne intelligence avec les lapins, nous avons retrouvé enfoui, dans des paperasses modernes poussiéreuses, un important compoix gothique.

Malgré leurs désastres, les Archives municipales de St-Pons mériteraient encore les honneurs d'un fascicule spécial. A défaut, elles tiendront fort bonne place dans le supplément de la Série E.

Vias

A Vias, il n'y a guère de classées et d'accessibles que les Archives usuelles et les délibérations et états-civil de l'ancien régime. Le reste des Archives remplit deux grandes étagères, où les papiers de ce siècle sont entassés pêle-mêle avec les parchemins du XIVme siècle, les adjudications du XVIIIme, etc. J'aurai à trier le stock *in extenso*.

Villeneuve-lès-Béziers.

Une partie des Archives de Villeneuve-lès-Béziers ayant été envoyées à Montpellier pour être mises en portefeuilles, j'en ai profité pour classer les pièces antérieures à 1790 et en rédiger un inventaire-sommaire, qui a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, à la date du 11 Avril 1892.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Le travail sans répit, que j'ai dû fournir cette année pour me mettre au courant du service des très importantes Archives départementales de l'Hérault et pour mener à bonne fin le récolement, la rédaction de la suite de l'Inventaire de la Série C, etc., ne m'a pas permis de m'occuper d'une façon spéciale des Archives hospitalières, qui existent sur divers points du département. Je vous en entretiendrai, Monsieur le Préfet, dans mon Rapport de l'année prochaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du département de l'Hérault,
Correspondant du Ministère, Lauréat
de l'Institut, Officier d'académie,

Jos. BERTHELÉ.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1893

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1892-1893.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Publication de l'inventaire.

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Préfet, de remercier le Conseil Général de l'Hérault, d'avoir bien voulu, dans sa séance du 30 Août 1892, élever de 400 à 1,000 fr., notre crédit annuel pour la publication de l'Inventaire des Archives anciennes. Nous pourrons, désormais, marcher beaucoup plus rapidement dans nos impressions et ce sera tout profit pour ceux qui ont à consulter nos riches Archives, tant au point de vue de l'histoire provinciale ou locale, qu'au point de vue d'intérêts particuliers. Cette libéralité, —

qui a été apprise par M. le Ministre de l'Instruction publique avec une satisfaction marquée (1), — me permettra, j'espère, de terminer, en 1896, le 3me volume de l'Intendance de Languedoc, un des plus beaux fonds des Archives de l'Hérault et, en même temps, un des plus beaux fonds d'Archives d'administration provinciale, qui existent en France. L'Intendance terminée, je continuerai la publication de l'inventaire de la Série C, par l'incomparable fonds des États de Languedoc.

Les feuilles du tome III de l'inventaire de la série C, qui ont été imprimées depuis le mois de Juillet 1892, sont les feuilles 16 à 24 (art. C. 2,958 à 3,008), dont le bon à tirer a été autorisé par M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date des 6 Décembre 1892 et 17 Janvier, 27 Mars, 14 Juin et 1er Juillet 1893. Ces neuf feuilles (72 pages in-4° à 2 colonnes) contiennent l'analyse de Documents particulièrement importants, aussi bien à l'état historique, qu'à l'état pratique contemporain, concernant *toutes* les villes et *tous* les villages qui formaient autrefois les circonscriptions administratives, désignées sous les noms de diocèses

d'Albi.....	(C. 2999),
de Béziers.....	(C. 2958 et 3000),
de Carcassonne.....	(C. 2959-2960),
de Castres.....	(C. 2961),
de Lavaur.....	(C. 2962 et 3001),
de Limoux.....	(C. 2965),
de Lodève.....	(C. 2966),
de Mende.....	(C. 2967 à 2974 et 3002 à 3005),
de Mirepoix.....	(C. 2975-2976),
du Bas-Montauban et Comminge..	(C. 2977,3000 et 3006),
de Montpellier.....	(C. 2978-2979 et 3007),
de Narbonne.....	(C. 2980 à 2982),
de Nimes.....	(C. 2983-2984),
du Puy.....	(C. 2963-2964),
de Rieux	(C. 2985),
de St-Papoul.....	(C. 2986),

(1) Cf. la dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, à M. le Préfet de l'Hérault, en date du 7 Février 1893.

de St-Pons..... (C. 2987),
de Toulouse..... (C. 2988 à 2991),
d'Uzès..... (C. 2992 à 2995),
et de Viviers..... (C. 2996 à 2998).

Rédaction de l'Inventaire

La rédaction de l'inventaire des Archives antérieures à 1790 a été continuée avec toute l'activité possible. Le précieux fonds des lettres d'amortissement des biens et facultés des communautés d'habitants du Languedoc est aujourd'hui complètement analysé. Les papiers qui m'occupent en ce moment, termineront la 8me et avant-dernière division des Archives de l'Intendance et concernent les autres droits utiles de villes, etc. Ces documents, comme ceux que je signalais l'an dernier, Monsieur le Préfet, présentent un grand intérêt pour l'Histoire et l'Archéologie des départements de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, du Tarn, de la Lozère, de la Haute-Loire, de l'Ariège, du pays Toulousain, etc.

Les articles des Archives départementales, dont l'inventaire a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 4 Novembre et 24 Décembre 1892, 21 Juin et 6 Juillet 1893, vont de C. 2.978 à C. 3.046. J'ai rédigé en outre, et le Ministère a approuvé une certaine quantité d'articles d'inventaire d'archives municipales (Candillargues et Agde), dont le détail figurera plus loin.

Le tout additionné donne, pour l'exercice 1892-1893, un stock de 256 articles.

Personnel

Je n'ai qu'à me louer de la bonne volonté et de l'assiduité de M. Vergonier, Sous-Archiviste, et de M. Plantier, employé.

Recherches et Communications

Les recherches et communications, ayant une importance, qui ont été faites aux Archives Départementales, du 15 Juillet 1892 au 8 Juillet 1893, s'élèvent au chiffre de 565.

Les principaux travailleurs, qui ont consulté ou pour qui ont été consultés les fonds antérieurs au XIXme siècle, sont : MM. Bonnet, avocat, membre de la Société archéologique de Montpellier; l'abbé Saurel, correspondant du Ministère ; Chabaneau, professeur à la Faculté des Lettres ; Fabrège, l'historien de Maguelone; l'abbé Cassan, Sous-Archiviste diocésain ; Léon-G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres ; Malavialle, professeur au

Lycée et à la Faculté des Lettres; Mlle L. Guiraud, membre de la Société Archéologique de Montpellier; MM. le pasteur Robert; Spont, Archiviste-Paléographe; Charvet, Inspecteur des Beaux-Arts; Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne; Grasset-Morel, Secrétaire de la Société archéologique de Montpellier; Pierre de Vayssière, Archiviste-Paléographe; Autié, professeur au Lycée et à l'École des Beaux-Arts de Montpellier; le pasteur Rabaud, lauréat de l'Institut; Raband, professeur à la Faculté des Lettres; Grand, Archiviste municipal de Montpellier, chargé du cours de paléographie à la Faculté des Lettres et les étudiants du cours de paléographie; l'abbé Maubon, qui étudie les anciennes liturgies des diocèses de Montpellier, Béziers, etc....; le docteur Coste, ancien Maire de Montpellier, auteur d'études historiques sur Montpellier; Coste, professeur départemental d'agriculture; Flahault, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier; Briquet, de Genève, bien connu pour ses études sur l'histoire du papier; Lecestre, Archiviste aux Archives nationales; l'abbé Sabarthès, de la Commission archéologique de Narbonne; l'abbé Henry, docteur en théologie; Legrelle, de Versailles, docteur ès-lettres; Sahuc, de St-Pons, membre de la Société archéologique de Béziers; Lechat, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier; etc.

Versements. Les versements qui nous ont été faits, du 15 Juillet 1892 au 15 Juillet 1893, sont les suivants:

Cabinet du Préfet:

1° Le 9 Août 1892.....	1 liasse.
2° Le 24 Décembre 1892.....	4 liasses.
3° Le 26 Avril 1893.....	2 liasses.

2me *Division:*

Le 27 Décembre 1892.....	27 liasses.

3me *Division:*

1° Le 8 Mars 1893.....	36 liasses.
2° Le 15 Juin 1893.....	8 liasses.

4me *Division:*

Le 17 Mai 1893.....	34 liasses.

Conseil de Préfecture :

1° Le 5 Septembre 1892.... 31 liasses.
2° Le 24 Décembre 1892..... 17 liasses.
3° Le 15 Avril 1893..... 12 liasses.

Assistance publique :

1° Le 19 Août 1892. .. .... 58 liasses.
2° Le 13 Septembre 1892..... 14 liasses.

Trésorerie Générale :

1° Le 9 Mai 1893..... 216 liasses.
2° — Journaux à souches..... 140 —
3° — Registres de comptabilité 185 —

Tous ces Documents ont été répartis en portefeuilles portant les cotes de Séries et de Sous-Séries, et classés ***provisoirement*** avec renvoi à un répertoire tenu à jour. Comme je l'ai déjà constaté dans mon Rapport de l'an dernier, l'insuffisance du personnel ne permet pas, depuis un certain nombre d'années, de procéder au fur et à mesure au classement ***définitif*** qui serait à désirer.

Dons, acquisitions et Échanges

Quelques dons et quelques acquisitions sont venus cette année augmenter la Bibliothèque des Archives. En outre, les imprimés modernes dont nous possédons des doubles plus ou moins nombreux m'ont permis de faire quelques échanges ; c'est ainsi que j'ai obtenu de M. l'abbé Cassan, Sous-Archiviste diocésain, quatorze Documents du moyen âge (parchemins), relatifs à Frontignan. Le même M. Cassan a bien voulu nous faire don d'un intéressant registre de reconnaissances du XVIIme siècle, relatif à la Seigneurie de Caudeval (Aude).

Des dons d'ouvrages historiques nous ont été faits par MM. Ed. Bondurand, Archiviste du Gard ; Saurel, correspondant du Ministère à Montpellier; Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne, et A. Fabre, Historien des Communes de l'Hérault.

Expéditions

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1892, les expéditions ont produit une somme de 21 fr. 75 qui ont été versés à la Trésorerie Générale.

Les six premiers mois de 1893, — je donnerai le total dans mon prochain Rapport, — ont déjà produit un chiffre plus élevé que les douze mois de 1892.

Vente de papiers de rebut

Au mois de Janvier 1893, M. Jacques Rauzy, négociant à Montpellier, a enfin pris livraison des papiers de rebut dont la vente avait été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 19 Mars 1891. La soumission de M. Rauzy, avait, d'autre part, été approuvée par la Commission Départementale de l'Hérault, dans sa séance du 30 Mai 1891.

Ces papiers de rebut, dont le poids total s'élevait net à 3892 kilog., ont été mis au pilon les 30 et 31 Janvier et 1er Février, dans l'usine de MM. Tacussel cousins, à Vaucluse.

Toutes les formalités requises ont été régulièrement remplies.

Cette vente a produit une somme de 233 fr. 52 c.

Estampillage

L'estampillage des pièces, qui avait été fort négligé depuis plusieurs années, a été repris. Un timbre spécial a été fabriqué qui nous permet de *coter* mécaniquement chacune des pièces composant l'article, en même temps que nous y inscrivons l'estampille de propriété du département de l'Hérault. De la sorte, aucune erreur ne sera possible dans les reclassements.

Conservation matérielle.

Le département de l'Hérault est incontestablement, de tous les départements de France, celui qui « fait le mieux les choses », pour la conservation matérielle de ses Archives. Le crédit annuel de 1,500 francs qui nous est voté pour acquisition de portefeuilles, nous permet d'habiller nos Documents avec un confortable parfait. Il est, paraît-il, peu de dépôts d'Archives dont l'ensemble ait aussi bonne allure.

Mais si l'extérieur est plus que satisfaisant, si nos très riches fonds anciens et nos volumineux papiers modernes sont très bien logés, très bien vêtus, il ne s'ensuit pas que leur toilette intime ne laisse absolument rien à désirer. C'est pour ce motif, que dans quelques jours il y aura aux Archives cinq hommes, — cinq spécialistes, pourrais-je dire, car ce sont les batteurs attitrés de la Bibliothèque de Montpellier et je les dois à l'obligeance de M. Gaudin, Bibliothécaire, — occupés à faire disparaître tout ce qui s'est accumulé de poussière à l'intérieur des portefeuilles et des dossiers.

Quand leur tâche sera terminée, le Dépôt de l'Hérault sera d'une propreté irréprochable, et la femme que j'emploie deux fois par semaine pour le nettoyage, n'aura plus qu'à entretenir. — Si quelque jour j'ai besoin de demander, pour tous ces soins de conservation matérielle, quelques pistoles supplémentaires au Conseil Général ou à la Commission Départementale, je suis convaincu qu'elles me seront accordées avec empressement.

Tout dépôt d'Archives contient un certain nombre d'invalides (je ne parle pas du Personnel, mais des Documents) et cette année j'ai dû avoir, pour quelques-uns des nôtres, des soins spéciaux. notamment pour le plus ancien registre des procès-verbaux des États de Languedoc, le Cartulaire de St-Guilhem et les privilèges de l'Université de médecine de Montpellier.

Le premier registre des États a été restauré de fond en comble. M. Sauveplane, relieur, à qui j'avais confié ce travail singulièrement difficile et délicat, s'en est acquitté avec une patience, un soin et un désintéressement auxquels je tiens à rendre hommage ici.

Bibliothèque administrative de la Préfecture.

Je ne dois pas oublier, dans l'exposé du travail qui s'est fait cette année aux Archives, le reclassement d'une partie de la Bibliothèque administrative de la Préfecture. J'aurai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous entretenir spécialement de cette Bibliothèque, dans un de mes prochains Rapports, quand le reclassement en sera complètement terminé.

Local.

Les inventaires d'Archives municipales demandés par M. le Ministre de l'Instruction publique, nécessitant un espace spécial que les locaux des Archives départementales ne nous fournissaient pas, votre Prédécesseur, Monsieur le Préfet, a bien voulu m'accorder la salle qui servait primitivement de corps de garde et qu'il a été facile de faire communiquer avec notre dépôt. Cette salle aurait bien besoin de quelques aménagements, mais il n'y a pas lieu de s'en occuper pour le moment.

C'est dans cette annexe que seront, à tour de rôle déposées, classées et inventoriées, les Archives des différentes villes et communes du département. Le travail fait, les Documents seront retournés à la commune qui les possède et remplacés par d'autres.

J'ajouterai encore deux mots au sujet du local des Archives.

Le bâtiment magnifique que le Département de l'Hérault a fait construire pour ses Archives laisse quelque regrets aux travailleurs de la saison d'hiver. La salle chauffée qui est mise à leur disposition pendant cette période, est, en effet, bien exiguë. En été, cet inconvénient disparaît : il est remplacé par une infraction au règlement des Archives (1) : nous sommes obligés d'installer les travailleurs *dans* le dépôt. Impossible d'agir autrement.

Achèvement de la publication des Procès - Verbaux de l'Assemblée Administrative de l'Hérault pendant la Révolution.

Dans son Rapport de 1891, mon prédécesseur, M. de la Pijardière, et moi-même, l'an dernier, Monsieur le Préfet, — nous avons exposé la nécessité qu'il y aurait de terminer la très curieuse publication des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée Administrative de l'Hérault, pendant la Révolution*, qui a été entreprise par le Conseil Général, à l'occasion du Centenaire de 1789.

Trois volumes sont parus; le quatrième et dernier, qui est prêt, reste toujours à imprimer. Ce Tome IV comprendra : la fin des Documents inédits, dont la publication a été prévue dans le plan de l'ouvrage ; la Table Générale alphabétique qui permettra l'usage de l'ensemble des quatre volumes.

L'édifice ne peut rester sans couronnement.

C'est en tout et pour tout une somme de 3,000 francs à inscrire pour une année au Budget.

Il s'agit d'une œuvre à la fois scientifique et patriotique, qui fait honneur au département de l'Hérault et qu'il serait profondément regrettable de laisser inachevée.

La publication a été interrompue par suite du décès de l'imprimeur.

Le Conseil Général en a voté en principe la reprise et l'achèvement. Il y aurait tout intérêt à ne pas renvoyer encore à une année ultérieure, le vote du crédit.

Inspection générale de 1892.

Les 4 et 5 Août 1892, les Archives départementales ont été visitées par M. Lacombe, Inspecteur général des Archives et des Bibliothèques. Dans la dépêche adressée à M. le Préfet de l'Hérault, le 7 Février 1893, M. le Ministre de l'Instruction publique s'exprimait

---

(1) Règlement Général du 6 Mars 1843, article 14.—Circulaire du 28 Février 1844.

ainsi, au sujet de cette inspection : « M. Lacombe a pu reconnaître » que la réorganisation des collections départementales était en » bonne voie et qu'il y avait lieu de fonder des espérances sérieuses » sur le zèle et l'intelligence du nouvel Archiviste. »

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

Béziers. A Béziers, les documents administratifs et les registres des percepteurs de l'arrondissement sont déposés dans un sous-sol, auquel on accède en traversant le cabinet de M. le Sous-Préfet. Inutile d'insister sur les inconvénients qui résultent de cette disposition, lorsque les employés ont à faire des recherches en compagnie des intéressés.

Il serait facile de faire cesser la gêne imposée à M. le Sous-Préfet et les dangers d'incendie, en même temps que l'on assurerait la salubrité des Archives, en les transférant dans le local où était autrefois installé le Tribunal de Commerce et qui dépend de la Sous-Préfecture. Ce local est assez spacieux et bien éclairé. Les anciens rayons pourraient en partie être réemployés.

Une somme de 250 fr. suffirait, semble-t-il, pour le déménagement et la réinstallation de ces Archives.

M. Lacombe, Inspecteur général des Archives, au cours de sa visite, en 1892, à la Sous-Préfecture de Béziers, et M. le Ministre de l'Instruction publique, dans sa dépêche à M. le Préfet de l'Hérault, en date du 7 Février 1893, ont exprimé le désir de voir transférer les Archives de la Sous-Préfecture dans l'ancien local du Tribunal de Commerce.

Saint-Pons. A St-Pons, M. Lacombe a constaté que « l'installation matérielle des Archives s'est quelque peu améliorée », mais « que le classement laissait toujours à désirer. — Il conviendra d'étudier les moyens de remédier à cette situation ».

Lodève. Les Archives de la Sous-Préfecture de Lodève n'ont donné lieu à aucune observation.

ARCHIVES MUNICIPALES.

Conformément aux instructions ministérielles (1), j'ai continué à m'occuper des Archives municipales parallèlement aux Archives

(1) Voir mon Rapport de 1892, pages 209-210.

départementales. L'Inventaire du supplément à notre Série E, est aujourd'hui tout-à-fait « en train ».

Dans les diverses localités où je me suis rendu, j'ai pu constater combien les Municipalités étaient unanimes à apprécier l'utilité qu'il y aura à mettre en lumière tous ces documents précieux, restés jusqu'ici presque inexplorés et par suite n'ayant pas encore rendu les services que l'on pouvait attendre de leur conservation.

L'ordre suivi pour la rédaction des Inventaires est l'ordre alphabétique des arrondissements, des cantons, des communes. J'ai commencé par l'arrondissement de Béziers; dans cet arrondissement, par le canton d'Agde; dans ce canton, par la ville d'Agde; après le canton d'Agde, viendra celui de Bédarieux.

C'est des Archives Municipales d'Agde que je me suis le plus occupé cette année et que je m'occuperai encore le plus durant l'Exercice 1893-94; mais j'ai visité, en outre, les Archives de diverses autres villes, que leur importance recommandait à mon attention.

Agde

Dans mes déplacements réitérés à Agde, j'ai, d'une part, vérifié l'état du Reclassement fait il y a une trentaine d'années, par M. Paul Meyer, des portions des Archives Municipales figurant à l'Inventaire inachevé de 1729, d'autre part, procédé au triage de tous les documents antérieurs à 1790, ne figurant pas dans cet Inventaire, soit par suite de l'interruption du travail, soit à cause de leur date postérieure à sa rédaction.(Ces Documents non inventoriés en 1729 ou s'étageant de 1729 à 1790 et dont M. Paul Meyer ne s'était pas préoccupé, représentent à peu près les deux tiers des importantes Archives Municipales d'Agde). En troisième lieu, j'ai inventorié sur place une trentaine d'in-folios peu transportables (compois de 1591 à 1785); ces derniers ont fournis trente-deux articles d'Inventaire (Série CC.) qui ont été approuvés par M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date du 21 Juin 1893. Toutes les Archives anciennes d'Agde, à l'exception de ces trente-deux articles, viennent d'être apportées aux Archives Départementales, d'où elles retourneront à Agde, classées, inventoriées et mises en portefeuilles.

Aniane

J'ai trouvé, pour la rédaction de l'Inventaire des importantes Archives d'Aniane, un collaborateur offrant toutes les conditions

désirables : M. l'abbé Cassan (d'Aniane), Sous-Archiviste diocésain. Ce choix a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 10 Février 1893.

M. l'abbé Cassan, qui est depuis longtemps déjà un habitué des Archives Départementales, a spécialement étudié la paléographie pendant deux ans, à Toulouse ; il prépare en ce moment d'une part, l'Histoire de la Ville et du Canton d'Aniane, d'autre part, en collaboration avec un Professeur de la Faculté de Droit de Montpellier, la publication des Cartulaires des Abbayes d'Aniane et de St-Guilhem.

Je me suis rendu à plusieurs reprises à Aniane et j'ai établi sur place, en compagnie de M. l'abbé Cassan, le classement général méthodique, d'après lequel l'Inventaire sera rédigé. Cet Inventaire est commencé et je pourrai très prochainement soumettre à l'approbation ministérielle l'analyse de : 1° les trois plus anciens Registres des Délibérations (1432 à 1521) ; 2° le plus ancien Registre de Comptabilité (1372-1334) ; 3° un Procès entre Aniane et Gignac (1399-1403).

J'ai de plus la satisfaction de vous informer, Monsieur le Préfet, que M. le Maire d'Aniane compte demander le mois prochain, au Conseil municipal, le vote d'un crédit annuel, pour la mise en portefeuilles des Archives anciennes et que cette demande s'annonce comme devant être accueillie très favorablement par le Conseil. — Exemple à suivre !

Candillargues.

Sur la demande de la Municipalité, la majeure partie des Archives Anciennes et Modernes de Candillargues a été reclassée et inventoriée aux Archives Départementales. Le travail a été fait presque tout entier par l'Archiviste lui-même. L'Inventaire des parties anciennes, autres que les Délibérations et les Registres paroissiaux, forme une série de 115 articles et a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date des 6, 14, 22 et 24 Avril 1893. Ces 115 articles se décomposent ainsi : AA. 1 ; BB. 2 ; CC. 116 ; DD. 12 ; EE. 5 ; FF. 5 ; GG. 5 ; HH. 1 ; II. 8. — Il reste à inventorier, en vue de notre supplément à la Série E, les 8 articles suivants : BB. trois volumes de Délibérations (1708-1729, 1730-1764, 1765-1790), et GG. cinq volumes de Baptêmes, Mariages et Décès (1690-1704, 1705-1725, 1725-1748, 1749-1772, 1773-1792).

Castries. Les Archives municipales de Castries sont loin d'avoir l'importance à laquelle on aurait pu s'attendre. Voici tout ce que j'ai pu découvrir à travers les papiers modernes : 1° Délibérations et transcriptions d'actes, 1 registre (1732 à 1758); — 2° Compoix, 2 volumes (XVIIme-XVIIIme siècles); — 3° comptabilité (XVIIme-XVIIIme siècles), réparations des murailles, etc., 3 liasses; — 4° baptêmes, mariages et décès, 1 volume de 1661 à 1789, mais avec lacune de 1675 à 1723; — 5° trois pièces isolées, dont une délimitation de Castries et de St-Geniès, en 1655.

Cette. Les Archives municipales de Cette, qui ont été classées par un de mes prédécesseurs, comprennent un total de 413 articles, ainsi répartis : AA. 11; — BB. 30; — CC. 242; — DD. 35; — EE. 25; — FF. 21; — GG. 23; — HH. 19; — II. 7.

L'Inventaire-Sommaire a été rédigé à l'époque du classement.

A cet Inventaire, il convient d'ajouter les documents suivants, entrés au dépôt depuis sa rédaction : 1° Dix pièces relatives au port et au fort établis à Cette, au commencement du XVIIme siècle, et la copie d'icelles par M. Bonnet, de la Société archéologique de Montpellier; — 2° deux copies de la relation imprimée en 1666 à Pézenas, par Martel, des cérémonies de la pose de la première pierre du Port de Cette, le 29 Juillet 1666; — 3° un manuscrit in-4° de 114 pages, incomplet, non signé, de la seconde moitié du XVIIIme siècle, concernant les fortifications du Languedoc.

La conservation des Archives de Cette est confiée au Bibliothécaire-Archiviste de la ville, M. Hilaire Mouret, officier d'Académie. Les Archives anciennes étant classées et inventoriées, M. Mouret n'a à s'occuper, en dehors de la Bibliothèque, que des Archives modernes. — Il le fait avec assiduité, soin et dévouement.

Clermont-l'Hérault. Les anciennes Archives municipales de Clermont-l'Hérault, sont aujourd'hui bien incomplètes, mais les parties qui ont survécu sont importantes. Je signalerai les « Privilèges de la Communauté, traduits en français » (1 registre de 67 feuillets parchemin), dont le double existe sous la forme d'un vaste rouleau également en parchemin (XIIIme et XIVme siècles); — un autre cahier de parchemin « aysso es memorial cals cauzas donó issidas, peratges o leudas en la juridictio de Clarmon », précédé d'un calendrier et suivi des évangiles; — un certain nombre d'autres parchemins du moyen

âge ; — les délibérations municipales, commençant à 1574 ; — les préambules des impositions, de 1761 à 1788 ; — une table de compoix en parchemin, de 1598 ; — deux compoix de l'ancien régime, de 4 volumes in-folio chacun ; — les registres de baptêmes, mariages et décès, remontant à 1624 ; — une liasse : procès entre la Municipalité et le marquis de Caylus, au sujet du fief Daussatières ; — un volume in-folio de plans relatifs audit fief Daussatières ; — un exemplaire de la rarissime « Histoire chronologique des anciens Guilhems, seigneurs et comtes de Clermont et Lodève », s'arrêtant comme, paraît-il, tous les autres exemplaires connus, à la page 358.

Il existe, pour les Archives municipales anciennes et modernes de Clermont, un Inventaire-Sommaire rédigé en 1888 par le secrétaire actuel de la mairie, M. Portalès, qui y a ajouté des notes historiques sur l'époque révolutionnaire.

A la cure de Clermont-l'Hérault : un petit fonds de documents d'Archives et de notes historiques, réuni par M. l'abbé Saumade, curé-doyen, et intéressant non-seulement pour Clermont, mais encore pour les environs. Je signalerai spécialement les statuts de la confrérie de St-Roch de Clermont (1413), en langue d'oc, et un beau livre d'heures gothique, avec miniatures (XVIme siècle), provenant des Bénédictines de Gorjan.

Frontignan

Les Archives Municipales de Frontignan, Anciennes aussi bien que Modernes, seront reclassées à l'occasion de leur transfert dans le nouvel Hôtel-de-Ville. Dans l'état actuel des choses, il n'est possible d'avoir de la richesse de ces Archives qu'une idée approximative. J'ai remarqué : 1° Une douzaine d'in-folios de compoix anciens, depuis 1525 ; — 2° Des Registres de Baptêmes, Mariages et Décès, remontant à 1585 ; — 3° Une quinzaine d'anciens gros Registres de Délibérations ; — 4° Huit parchemins des XIVme et XVme siècles ; — 5° Cent-vingt liasses environ de papiers et parchemins de l'ancien régime, conservés dans une armoire datant de 1654 ; — 6° Des fragments d'un Évangéliaire du XIIme siècle.

Ganges

Ce qui donne aux Archives Municipales de Ganges un intérêt tout particulier, c'est la présence de plus de cinq cents volumes de minutes de notaires du XIVme au XVIIme siècle. Le fonds Muni-

cipal proprement dit (dont le classement a été commencé, il y a deux ans, par M. Léopold Bastide, Secrétaire de la Mairie), est également très digne d'attention. A côté d'une belle série de parchemins du moyen age, dont le plus ancien est de 1234, on y trouve des Registres de Baptêmes, de Mariages et de Sépultures catholiques, remontant à l'année 1655, — des notes d'Etat-Civil protestant, dans des Registres Consistoriaux du XVIme siècle, — un compoix de 1636, — des Délibérations depuis 1673, et un stock important de pièces diverses.

Gignac Les Anciennes Archives Municipales de Gignac ont été classées, inventoriées et étiquetées suivant le cadre officiel, il y a une trentaine d'années, par M. Mestre. Elles remplissent une grande armoire. L'Inventaire qui en a été dressé et qui a reçu l'approbation du Ministère, n'a pu être retrouvé lors de ma visite.

Lunel Le travail considérable et singulièrement méritoire de classement et d'Inventaire, auquel s'est livré, de 1865 à 1875 environ, M. Th. Millerot, Bibliothécaire-Archiviste de Lunel, et qui a été tout particulièrement apprécié par MM. les Inspecteurs Généraux des Archives, est trop développé pour être imprimé tel que; d'autre part, cet Inventaire ne correspond pas au Cadre Officiel. M. Millerot m'a promis de remanier son classement de façon à le faire concorder avec le Cadre adopté généralement et en même temps de réduire son Manuscrit, qui forme deux gros volumes in-folios; — mais la Municipalité de Lunel n'ayant pu voter cette année à son Archiviste les honoraires de cette besogne extraordinaire, « le travail n'est pas encore commencé et ce ne sera guère que l'année prochaine qu'il sera possible d'y mettre la main. »

Mauguio On découvrira peut-être ultérieurement dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville de Mauguio — en outre du vieux compoix que j'y ai vu, — un stock de paperasses provenant des anciennes Archives. Pour le moment, voici un aperçu des Documents, en bon état et reliés, qui sont conservés dans le Cabinet du Secrétaire de la Mairie : 1° Compoix, une quinzaine de volumes 1653, 1685 (coté 1626), 1743, 1770, 1790; — 2° Délibérations, de 1694 à 1792; plus un volume intitulé : « Actes des Consuls, 1634 à 1636 », qui est un Registre de Délibérations; — 3° Baptêmes, Mariages et

Décès, de 1637 à 1792 pour Mauguio et de 1686 à 1792, pour St-Marcel ; — 4° un volume intitulé « Titres Anciens, 1504 »,

Montpellier

Le personnel des Archives Municipales de Montpellier comprend actuellement : 1° Un Archiviste, M. E.-D. Grand, ancien élève de l'Ecole des Chartes, chargé d'une conférence de paléographie à la Faculté des Lettres; — 2° Un Archiviste-Adjoint, M. Aimes; — 3° à titre momentané, un employé : M. Jacomet, chargé par la Municipalité de faire une copie de l'inventaire Louvet.

Archives anciennes. — L'état de choses constaté par M. l'Inspecteur Général, à la fin de l'Exercice 1891-92 (1), ne s'est pas amélioré en 1892-93.

A plusieurs reprises, notamment par lettre spéciale, en date du 24 Mai, et dans les séances de la Commission des Archives des 1er et 11 Juillet, des observations ont été faites par M. le Maire et M. le premier Adjoint à M. l'Archiviste Municipal. J'ai le très vif regret d'être obligé de reconnaître que ces observations étaient absolument fondées. — En ce qui me concerne personnellement, je dois dire que j'ai épuisé, sans résultat, tous les modes possibles de cordiales exhortations et de bons conseils confraternels.

Les crédits qui avaient été si libéralement votés pour impression de l'Inventaire et publication de textes historiques, ayant été laissés sans emploi, ont été supprimés jusqu'à nouvel ordre.

Archives modernes. — Le classement des Archives modernes et le service courant des Communications sont confiés à M. Aimes, qui s'acquitte de ses fonctions avec autant de soin que d'activité. A la demande de la Municipalité, un répertoire des Séries Modernes a été commencé.

Mèze

Au cours de ma seconde visite aux Archives de Mèze, j'ai pu trier et mettre à part — en une demi-douzaine de paquets, — un certain nombre de parchemins des XIIIme, XIVme XVme, XVIme et XVIIme siècles (la plupart malheureusement en mauvais état) et

(1) Cf. la dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Préfet de l'Hérault, en date du 8 Février 1893, transmise à M. le Maire de Montpellier, le 17 Février.

divers documents sur papier, du moyen âge et de l'Ancien Régime. Il en reste bien d'autres dans les deux grands placards où sont empilées toutes les paperasses non usuelles.

Les anciens registres de baptêmes, mariages et décès, les anciennes délibérations et les anciens cadastres, sont conservés avec soin dans des meubles spéciaux ; les registres de baptêmes, etc., remontent à 1618 et les délibérations à 1584. Comme cadastre, en outre de deux in-folios gothiques fort endommagés, j'ai trouvé, en excellente conservation, 3 volumes de compoix, de 1769, et un volume de brevette.

Les Archives modernes sont bien installées et la Bibliothèque administrative régulièrement reliée.

Pézenas. Les belles Archives Municipales de Pézenas, qui remontent au XIIIme siècle, ont été inventoriées en 1774 « par Me François Resseguier, avocat au Parlement, citoyen de cette ville ». L'Inventaire forme deux volumes in-folio. Les documents sont conservés, d'une part, dans quatre grandes armoires anciennes, distribuées en layettes étiquetées et remplissant une salle spéciale ; d'autre part, dans deux jolis meubles sculptés, plus anciens (curieux spécimens du savoir-faire des huchiers locaux), placés l'un dans la salle des mariages, l'autre dans le bureau de l'état-civil. Les 23 registres, en excellent état, des Baptêmes, Mariages et Décès, antérieurs à la Révolution, commencent en 1605, et sont accompagnés de trois volumes in-folio de rubriques. Les délibérations (logées à la place d'honneur, dans le meuble de la salle des mariages) constituent une Série d'une quarantaine d'in-quartos ou d'in-folios, dont quelques-uns énormes ; le plus ancien (il est écrit en latin) remonte à 1378; mais il résulte de l'Inventaire susdit, qu'en 1774, Pézenas possédait encore un volume de délibérations de 1373 et un autre de 1376-1377 : ces deux précieux registres ont disparu, de même que celui de 1651 à 1664; ce dernier aura probablement intéressé quelque Molièriste. Les layettes ont eu leur contenu quelque peu bouleversé par les chercheurs, qui sont venus pourchasser les mânes de Molière, mais chaque pièce portant la cote de l'Inventaire de 1774, il sera facile de rétablir les choses dans l'état ancien et Pézenas aura ainsi l'avantage de nous offrir un important dépôt d'Archives dans sa physionomie de la fin du XVIII^mo^ siècle. Les

compoix ne remontent qu'au XVIme siècle. La comptabilité ancienne manque, on peut dire complètement, et il en était déjà ainsi en 1774.

En résumé, malgré leurs lacunes, les Archives de Pézenas tiendront certainement une place d'honneur dans notre supplément à la Série E; il y aura lieu de leur consacrer un fascicule spécial, pour la publication duquel nous pourrons compter sur le bienveillant concours de la Municipalité.

Saint-Pons.

Un notaire de St-Pons, membre de la Société archéologique de Béziers, M. Joseph Sahuc, qui prépare une monographie de la Cathédrale de St-Pons, et qui a personnellement sauvé une partie des Archives de l'ancien Évêché, a bien voulu me prêter son concours pour le classement et l'Inventaire des Archives de St-Pons. Les 57 articles d'Inventaire (167 feuillets in-folio) qui ont été rédigés jusqu'ici par M. Sahuc, et que je soumettrai d'ici quelques jours à l'approbation du Ministère de l'Instruction publique, comprennent tout ce qui a survécu des Archives municipales proprement dites de St-Pons, soit série BB, 11 volumes de délibérations de 1602 à 1790; — Série CC, 14 articles de compoix; — Série DD, 3 articles, travaux publics, cathédrale, ponts, etc.; — Série FF, 15 pièces, procès entre la communauté des habitants et le Chapitre; — Série GG, baptêmes, mariages et inhumations, 25 articles; — divers, 3 articles.

La seconde partie de cet Inventaire, à laquelle M. Sahuc travaille en ce moment, ne sera pas moins intéressante que la première.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de remercier ici M. Sahuc de son obligeante collaboration et en même temps de le féliciter de son dévouement à l'Histoire de notre département.

Servian

Dire que la Municipalité de Servian a eu de ses Archives anciennes le soin qu'elles méritaient, serait exagérer, mais enfin, elle les a gardées — puisque j'ai pu les retrouver.

Voici le résultat de mes fouilles : 81 parchemins du moyen âge, dont quelques-uns considérables, la plupart encore en très bon état; — un lot de paperasses du XVIIme et XVIIIme siècles, que j'ai triées et mises en paquets, en attendant l'inventaire; — des Registres de Baptêmes, Mariages et Inhumations et des Registres

de Délibérations d'avant la Révolution, jusque-là non soupçonnés; — une demi-douzaine de volumes d'anciens compoix.

Les Archives modernes usuelles et la Bibliothèque Administrative sont installées dans des étagères vitrées.

Demande d'un crédit de 500 francs pour frais d'inspection des Archives communales et hospitalières.

Les déplacements multiples qu'a nécessités l'inspection des Archives municipales et hospitalières durant les exercices 1891-1892 et 1892-1893, n'ont pas été sans occasionner des frais.

Ces frais ont été supportés, jusqu'ici, personnellement par l'Archiviste.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien, — comme comptait le faire votre prédécesseur, — demander au Conseil Général, pour m'indemniser de ces déplacements, un crédit annuel de 500 francs. C'est le chiffre qui a été indiqué par M. le Ministre de l'Instruction publique, dans sa dépêche en date du 2 Mai 1892.

L'Hérault est à l'heure actuelle un des très rares départements où les frais de tournée d'inspection d'Archives ne figurent pas au Budget départemental. Ils y ont figuré autrefois, au temps de mon prédécesseur, M. Thomas, et il s'agit en réalité d'un rétablissement de crédit, — rétablissement sur l'utilité duquel il serait oiseux d'insister.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Cette

Les Archives modernes usuelles de l'Hôpital-Hospice de Cette ont été classées en 1887, dans une salle spéciale. Le classement n'est pas conforme au Cadre Officiel, mais il a été fait avec soin.

Dans une caisse, mélangés avec des Titres modernes pouvant avoir une utilité, j'ai retrouvé et trié un certain nombre de Documents du XVIIIme siècle (l'Hospice de Cette ne remonte qu'à 1713). M. Garouste, Secrétaire de l'Hospice, s'occupera, avec le concours obligeant de M. Mouret, Archiviste Municipal, de mettre ces papiers en ordre. J'aurai à y revenir pour l'Inventaire.

Les délibérations commencent à 1713.

Clermont-l'Hérault.

Les Archives hospitalières de Clermont-l'Hérault sont en ce moment aux Archives départementales, où je m'occupe de leur reclassement et de la rédaction définitive de leur inventaire.

Frontignan.

A l'hospice de Frontignan, les titres antérieurs à 1790 manquent totalement, mais des relevés, faits dans ce siècle, contiennent des dates et des noms de notaires, qui permettraient au besoin de retrouver les minutes des fondations anciennes.

Pézenas.

A Pézenas, les archives anciennes de l'hospice se réduisent à ceci : — 8 pièces isolées (parchemin ou papier) concernant la fondation (1647), l'union des maladreries de St-Thibéry et de Montagnac (1696), l'érection en Hôpital Général (1693), etc. ; — deux gros in-folios, cotés : « Délibérations », commencés en 1659, contenant les règlements, l'état des revenus, etc. ; — un registre de délibérations de 1768 à 1799 ; — deux registres de comptes de 1767 à 1780 et de 1781 à 1795 ; — le tout conservé avec soin, ainsi que les Archives modernes, dans un meuble ancien, intéressant et de fabrication piscénoise, comme les meubles où sont conservés, à la Mairie, les délibérations et les registres de l'état-civil.

BUDGET.

Budget actuel.

Le Budget des Archives de l'Hérault, voté pour 1893, est le suivant :

Article 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires.....	7.300 f (1)
Art. 2. — Chauffage, entretien matériel, fournitures de bureau, acquisitions et reliures pour la Bibliothèque des Archives.....	350 »
Art. 3. — Publication de l'Inventaire. (Circulaire du 12 Août 1861)..	1.000 »
Art. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste.....	600 »
Art. 5. — Achat de portefeuilles (3me annuité).	1.500 »
Article non reproduit : 3.000 fr.	
Total.....	10 750 f »

Propositions pour 1894.

Si MM. les Membres du Conseil Général veulent bien voter d'une part, les 500 fr. demandés par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour frais d'inspection des Archives communales, d'autre part, les 3.000 fr. promis pour l'impression du 4me et dernier

(1) Un Archiviste..... 4.300 f »
Un Sous-Archiviste..... 2.400 »
Un Employé..... 600 »
} 7.300 f »

volume des *Procès-verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution*, nous aurions le Sous-Chapitre IX ainsi établi pour 1894 :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires.....	7.300 f	»
ART. 2. — Chauffage, entretien matériel, fournitures de bureau, acquisitions et reliures pour la Bibliothèque des Archives.....	350	»
ART. 3. — Publication de l'Inventaire.....	1.000	»
ART. 4, — Indemnité de logement à l'Archiviste.....	600	»
ART. 5. — Achat de portefeuilles (4me annuité).	1.500	»
ART. 6. — Inspection des Archives communales et hospitalières.....	500	»
ART. 7. — Publication du Tome IV et dernier des *Procès-verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution*..	3.000	»
Total.....	14.250 f	»

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Montpellier, le 15 Juillet 1892.

L'Archiviste du département,
Jos BERTHELÉ.

Montpellier. P.-S. — Étant donnée, d'une part, l'insigne bienveillance de la municipalité de Montpellier, — d'autre part, M. l'Archiviste municipal ayant commencé à mieux comprendre ses véritables devoirs professionnels, — j'ai la satisfaction de pouvoir signaler un peu d'amélioration dans la situation regrettable que j'avais eu le pénible devoir de ne pas dissimuler plus haut (cf. page 229).

Le reclassement, demandé par la Municipalité, des fonds inventoriés par Joffre et Darles, vient d'être commencé par M. Grand.

Saint-Pons. L'inventaire des Archives municipales de St-Pons, rédigé par M. Jos. Sahuc (cf. ci-dessus page 231), vient d'être approuvé par le Ministère de l'Instruction publique.

Montpellier, le 1er août 1893.

Jos. B.....

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1894

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES.

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'Exercice 1893-1894.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Personnel.

Le 9 Juillet 1894, M. Vergonier, Sous-Archiviste, a été emporté par la maladie qui depuis quelques mois nous donnait des inquiétudes. M. Vergonier était un employé assidu et obligeant; toute sa carrière s'est écoulée dans l'Administration; il comptait 33 années de service (1).

Sa veuve, depuis bien longtemps d'une santé très précaire, et sa

(1) Au Service Vicinal de l'Hérault, de 1861 à 1873; — à la Mairie et au Bureau télégraphique d'Antony (Seine), de 1873 à 1880; — dans divers bureaux de la Préfecture de l'Hérault, de 1880 à 1891; — aux Archives départementales de l'Hérault, de 1891 à 1894.

vieille mère, infirme, se trouvent aujourd'hui dans une situation des plus dignes d'intérêt. J'ai été profondément touché, Monsieur le Préfet, de la bienveillante sympathie avec laquelle vous m'avez, dès la première heure, aidé à adoucir cette grande infortune. Permettez-moi de vous dire encore ici combien je vous serai reconnaissant, à vous et à MM. les Membres du Conseil Général, de ce qu'il vous sera possible de faire en faveur de cette malheureuse famille, — et comme liquidation de retraite, au profit de la veuve, — et comme secours supplémentaire, au profit de la mère.

Par arrêté du 12 Juillet, M. Luc Naud, employé au Cabinet du Préfet de l'Hérault, précédemment employé au bureau de l'Assistance publique du même département, a été nommé Sous-Archiviste en remplacement de M. Vergonier. Je suis en train en ce moment de l'initier à son nouveau service et de lui faire, dans la mesure nécessaire, son « éducation technique ».

Je crois pouvoir bien augurer de sa bonne volonté et de ses qualités d'ordre et de méthode; d'autre part, ses services antérieurs me garantissent pour l'avenir une courageuse activité à la besogne.

M. Plantier est toujours un employé irréprochablement exact, grand folioteur et grand estampilleur devant l'Éternel, très serviable au public, et promenant ses 73 ans sur les échelles du dépôt avec une sûreté de pied presque juvénile.

Rédaction de l'inventaire.

La rédaction de l'inventaire des Archives antérieures à 1790 a été continuée, durant l'Exercice 1893-1894, avec toute l'activité possible.

Pour les Archives départementales proprement dites, les articles approuvés par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date des 8 et 21 Février, 15 Mars et 6 Juillet 1894, vont de C. 3047 à C, 3213 et de G. 1 à G. 4, — soit 171 articles.

Pour le supplément à la série E, les articles approuvés par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date des 10 Octobre, 3 Novembre et 7 Décembre 1893, 16 Février, 28 Juin, 6 et 12 Juillet 1894, vont de E. supplément 320 à 644, — soit 315 articles, dont 278 rédigés par l'Archiviste départemental lui-même, et 37 rédigés par MM. Jos. Sahuc et Cassan et vérifiés par l'Archiviste départemental.

Je reviendrai, dans la partie de ce Rapport consacrée aux Archives Municipales, sur le travail de MM. Sahuc et Cassan.

Actuellement, nous avons prêts à être livrés à l'impression : pour la série C, les Articles 3048 (fin) à 3213, et pour la série G, les Articles 1 à 4, soit 168 Articles et 1/2. Pour la série E supplément, y compris *Villeneuve-lès-Béziers* et *Candillargues*, rédigés en 1892 et 1893, et défalcation faite de *St-Pons*, rédigé en 1893 et imprimé en 1893-94, 556 Articles attendent leur tour de publication (1).

La partie de la série C inventoriée durant l'Exercice 1893-1894 et dont le classement a été particulièrement long et laborieux, forme le début de la 9me division des Archives de l'*Intendance de Languedoc :* Collection d'arrêts, édits, déclarations et ordonnances des Intendants, relatives aux chemins, ponts et chaussées, — chemins des Cévennes, — route de communication du Bas-Languedoc avec l'Auvergne, autrement dite de Montpellier à Paris

---

(1) Les parties rédigées de l'inventaire de la série E supplément, se décomposent ainsi :

Noms des localités.	Nombre d'Articles.	Date de l'approbation.
Villeneuve-lès-Béziers	75	1892 11 Avril.
Candillargues	155	1893 Avril.
Agde (1er envoi, compoix)	32	— 21 Juin.
S^t^Pons (1er envoi)	57	— 26 Juillet.
Aniane (1er envoi)	10	— 10 Octobre.
Clermont-l'Hérault (1er envoi)	62	— 3 Novembre.
Id. (2me envoi)	1	— 7 Décembre.
St-Pons (2me envoi)	20	— 7 Décembre.
Id. (3me envoi)	1	1894 16 Février.
Agde (2me envoi, comptabilité)	42	— 28 Juin.
Id. (3me envoi, anciens inventaires)	5	— 6 Juillet.
Aniane (2me envoi)	6	— 6 Juillet.
Agde (2me envoi)	168	— 12 Juillet.
Total	634	

par l'Auvergne, — route de Toulouse à Albi, par St-Sulpice-la-Pointe, Rabastens et Gaillac.

On voit, par ces simples titres, que l'intérêt de ces documents est loin d'être limité au département de l'Hérault. En outre de son importance pour l'histoire des travaux publics en Languedoc, la 9me division des Archives de l'Intendance contient de curieux renseignements pour l'histoire du commerce et même pour l'histoire des guerres religieuses.

Publication de l'Inventaire.

Il nous a été impossible, pour diverses raisons, de pousser la publication de l'Inventaire durant l'Exercice 1893-94, aussi rapidement que nous l'aurions désiré. Nous avons pu, néanmoins, pendant ces douze mois, imprimer une douzaine de feuilles, soit à peu près 100 pages in-4° à 2 colonnes : d'une part, les feuilles 25 et 26 de la série C; d'autre part, les feuilles 1 à 10 du commencement de la série E supplément (Archives Municipales de St-Pons.)

Les feuilles 25 et 26 du tome III de la série C, dont le bon à tirer a été autorisé par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 25 Octobre 1893, contiennent les Articles 3008 à 3048 :

1° Dénombrements des biens et facultés des communautés d'habitants du Languedoc, fournis à l'effet d'obtenir lettres d'amortissement :

Diocèse de Nimes	C 3008	
— du Puy.....	3009	
— de Rieux	3010	
— de St-Papoul	3011	
— de Toulouse	3012	et 3013
— de Viviers.....	3014	à 3017

2° Affaires diverses touchant les droits utiles des villes et communautés de la province du Languedoc :

Diocèses d'Agde, d'Albi, d'Alet et de Béziers.....	C 3018	
— de Carcassonne, de Castres, de Lavaur, de Lodève, de Mende et de Montauban.....	3019	
— de Montpellier.....	3020	à 3022
— de Narbonne.....	3023	

Diocèses	de Nimes.....	3024 et 3025
—	du Puy, de Rieux, de St-Papoul, de St-Pons et de Toulouse..	3026
—	d'Uzès.....	3027
—	de Viviers.....	3028

3° Dettes des communautés du Languedoc, leurs revenus patrimoniaux ; Affaires diverses..... C 3029 à 3048

Achèvement de la publication des Procès - verbaux de l'Assemblée Administrative de l'Hérault pendant la Révolution.

Dans son Rapport de 1891, mon prédécesseur, M. de la Pijardière, et moi-même, en 1892 et en 1893, — nous avons exposé la nécessité qu'il y aurait de terminer la très curieuse publication des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée Administrative de l'Hérault, pendant la Révolution,* qui a été entreprise par le Conseil Général, à l'occasion du Centenaire de 1789.

Trois volumes sont parus ; le quatrième et dernier qui est prêt, reste toujours à imprimer. Ce tome IV doit comprendre : la fin des Documents inédits, dont la publication a été prévue dans le plan de l'ouvrage ; la Table Générale alphabétique qui permettra l'usage de l'ensemble des quatre volumes.

L'édifice ne peut rester sans couronnement.

C'est en tout et pour tout une somme de 3,000 fr. à inscrire pour une année au Budget extraordinaire.

Il s'agit d'une œuvre à la fois scientifique et patriotique, qui fait honneur au département de l'Hérault et qu'il serait profondément regrettable de laisser inachevée.

La publication a été interrompue à la suite du décès de l'imprimeur,— uniquement par la négligence de ses héritiers, il faut bien le dire.

Le Conseil Général en a voté en principe la reprise et l'achèvement. Il y aurait tout intérêt à ne pas renvoyer encore à une année ultérieure, le vote du crédit.

Recherches et Communications.

Nos archives peuvent compter aujourd'hui parmi les dépôts les plus libéralement ouverts au public. Ayant expérimenté par lui-même dans diverses préfectures, les inconvénients résultant, pour une personne qui se déplace en vue de recherches, de l'observation trop exacte des règlements, l'Archiviste départemental de l'Hérault s'est efforcé de donner aux érudits et même aux simples particuliers

toutes les facilités de travail désirables : nos Archives sont ouvertes tous les jours de 7 h. 1/4 du matin à 11 h. 1/2 et de 1 h. 1/4 de l'après-midi à 6 heures du soir. On peut y faire la journée de neuf heures.

Les recherches et communications, ayant une importance, qui ont été faites du 8 Juillet 1893 au 13 Juillet 1894, s'élèvent au chiffre de 1234 (N°s 774 à 2007 de notre registre *ad hoc.*)

Les principaux travailleurs poursuivant des études d'érudition, et les principaux chefs d'administration, Maires ou particuliers ayant besoin de recourir aux documents lointains pour la sauvegarde de leurs intérêts, qui ont consulté ou pour lesquels ont été consultés les fonds antérieurs au XIXme siècle, sont : M. Lechat, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; Mlle Louise Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier, et honorée d'une mention au concours des Antiquités nationales de 1893 ; MM. l'abbé A. Bouillet, archéologue à Paris ; Albert Fabre, de Montpellier, auteur de l'Histoire populaire des communes du département de l'Hérault, subventionnée par le Conseil Général ; Marcel Poëte, Archiviste-Paléographe ; le P. Cros, jésuite, auteur de l'Histoire de St-François-Régis ; le docteur Léon Coste, ancien Maire de Montpellier, auteur d'études historiques importantes sur Montpellier ; l'abbé Maubon, qui étudie les anciennes liturgies des diocèses de Montpellier, Béziers, etc.; Baluffe, auteur d'études sur Molière (1) ; Bonnet, avocat, membre de la Société archéologique de Montpellier ; Carnot, Lieutenant au 27me régiment d'Infanterie, fils du regretté Président de la République ; Vigié, Doyen de la Faculté de Droit, Président de la Société archéologique de Montpellier ; Fabrège, l'historien de Maguelone, membre de la Société archéologique ; Roucaute, professeur d'Histoire à Mende ; l'abbé Cassan, Sous-Archiviste diocésain ; Rabaud, alors professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; Guibal, avocat, Secrétaire-

---

(1) La publication d'une trouvaille, faite par M. Baluffe, aux Archives de l'Hérault, dans un dossier constitué et classé à part par mon prédécesseur M. de la Pijardière, a donné lieu, pendant la première quinzaine d'Octobre 1893, à une polémique, que nous croyons devoir mentionner ici (cf. *le Gaulois* du 5 Octobre ; *le Petit Méridional* des 6, 7, 8, 9, 13, 14 et 15 ; *le Temps*, etc.). Au cours de la discussion, on a prêté sans vergogne à M. de la Pijardière des erreurs, ... qui sont exclusivement la propriété du « troisième larron. »

adjoint de la section des Lettres de l'Académie de Montpellier; Courajod, conservateur au Musée du Louvre, et professeur à l'École du Louvre; Chabaneau, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, correspondant de l'Institut; Malavialle, professeur au Lycée et à la Faculté des Lettres de Montpellier; l'abbé Largeault, ancien Président de la Société de Statistique des Deux-Sèvres; Gachon, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier; Autié, professeur au Lycée et à l'École des Beaux-Arts de Montpellier; Gaudin, bibliothécaire de la ville de Montpellier; Benoit, pasteur à Montauban; Constant, professeur au Lycée de Montpellier, Secrétaire-adjoint de la Société des Langues romanes; le pasteur de Richemond, fils de l'Archiviste de la Charente-Inférieure; Sahuc, Archiviste de la ville de St-Pons; l'abbé Merlu, bibliothécaire du Grand-Séminaire de Montpellier; Spont, Archiviste-Paléographe; Pasquier, Archiviste de l'Ariège; le vicomte d'Avenel, à Paris; Paul de Fleury, Archiviste de la Charente; de la Bouralière, ancien Président des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers; Brun, professeur de Lycée de Paris; Millerot, Bibliothécaire-Archiviste de Lunel; Noguier, conservateur du Musée archéologique de Béziers; Gaston Mercier, avocat à Montpellier; Revillout, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier; Gay, professeur à l'École de Pharmacie de Montpellier; Meynial, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier; divers Avocats et Avoués; la Compagnie des Salins du Midi; les communes de Magalas (Hérault), de Cayres (Haute-Loire), etc.

Pour la partie du XIXme siècle, nous avons eu la satisfaction de pouvoir rendre service non seulement aux diverses Administrations départementales, mais à un grand nombre de communes et de particuliers: il serait trop long de les énumérer ici.

Versements.

Les versements qui nous ont été faits, du 15 Juillet 1893 au 15 Juillet 1894, sont les suivants :

Cabinet du Préfet :

Le 25 Janvier 1894..... 1 liasse.

2me Division :

Le 18 Janvier 1894..... 15 liasses.

A reporter..... 16 liasses.

Report.....	16 liasses.
3me Division :	
Le 8 Novembre 1893.....	46 liasses.
4me Division :	
Le 21 Juillet 1893	17 liasses.
Le 9 Mai 1894.....	37 liasses.
Conseil de Préfecture :	
Le 21 Septembre 1893.....	35 liasses.
Le 29 Décembre 1893.....	24 liasses.
Total	175 liasses.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles portant les cotes de Séries et de Sous-Séries, et classés provisoirement avec renvois à un répertoire tenu à jour (1). J'espère que désormais, sinon de suite, au moins à bref délai, il nous sera possible d'entreprendre la liquidation de l'arriéré, en même temps que de procéder au fur et à mesure au classement définitif.

Dons et échanges.

En fait de Documents d'Archives, peu de dons nous ont été faits dans le courant de l'Exercice 1893-1894. Nos seuls bienfaiteurs ont été : 1° (le 27 Novembre 1893) M. Mas, 1er adjoint au Maire de Montpellier : un fragment de reconnaissances, concernant Bourg-St-Andéol (Ardèche);—2° (Février 1894) Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier : un mémoire concernant l'arrondissement de St-Pons; — 3° (le 3 Mars 1894) M. l'abbé Cassan, Sous-Archiviste diocésain : une liasse de papiers relatifs à la délimitation de la frontière française du côté du Luxembourg.

Les échanges qu'il nous est possible de faire à l'aide des imprimés dont nous possédons des doubles, ont été également peu nombreux : 2 vol. in-4° (recueils rares).

M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu continuer ses libéralités à la Bibliothèque des Archives de l'Hérault : Collections des Documents inédits sur l'Histoire de France; catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France, etc.

---

(1) Cf. ce répertoire, Nos 646 à 811.

Expéditions.

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1893, les expéditions ont produit une somme de 83 fr. 75 c., qui a été versée à la Trésorerie-Générale le 21 Décembre.

Dépôt légal.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Préfet, au mois de Décembre dernier, décharger les Archives départementales du service du Dépôt légal et d'une partie du service de la Bibliothèque administrative. Les catalogues (si on peut appeler cela des catalogues) des diverses sections de cette bibliothèque, qui ne pouvaient être tenus à jour aux Archives, faute de communications régulières de la part des intéressés, ont été remis à votre Cabinet.

Local.

L'ancien corps de garde, que votre prédécesseur, Monsieur le Préfet, a bien voulu m'accorder l'an dernier pour en faire une salle de classement, à l'usage des diverses Archives municipales que j'aurai à inventorier (1), est aujourd'hui complètement débarrassé des choses étrangères qui l'encombraient en partie. Actuellement on répare la porte d'entrée. L'intérieur a été nettoyé d'une façon suffisante à la rigueur, mais l'installation, si elle ne manque pas de pittoresque, manque absolument de confortable, voire même de commodité. Il n'est pas contestable que des aménagements s'imposent, mais je ne vous entretiendrai de cette question que plus tard.

Je prévois, en effet, des réintégrations considérables : il faudra donner asile bientôt à de nombreuses liasses, qui n'ont pas encore suivi au Dépôt départemental leurs camarades de la Cour des Comptes.

Le corps de garde est une salle assez spacieuse pour que nous puissions, à l'aide d'étagères, les loger en élévation, tout en conservant en plan un terrain suffisant pour le classement des Archives municipales qui se succéderont. Les aménagements en plan et en élévation se feront simultanément.

Pour le moment, il y a quelque chose de plus pressé, quelque chose de réellement indispensable, de réellement urgent, — et dont vous vous êtes préoccupé, Monsieur le Préfet, dès votre arrivée dans le département de l'Hérault, — je veux dire notre salle du public.

---

(1) Cf. mon Rapport de 1893, p. 221.

Salle du public.

Dans mes précédents Rapports, j'ai régulièrement signalé les inconvénients qu'il y avait à ne point posséder aux Archives de l'Hérault une salle du public suffisante.

« Le magnifique bâtiment que le département de l'Hérault a fait » construire pour ses Archives disais-je encore l'an dernier (1), » laisse quelques regrets aux travailleurs de la saison d'hiver. La salle » chauffée, qui est mise à leur disposition pendant cette période, » est, en effet, bien exiguë. En été, cet inconvénient disparaît : il » est remplacé par une infraction au règlement des Archives (2) : » nous sommes obligés d'installer les travailleurs *dans* le Dépôt. » Impossible d'agir autrement. »

La salle mise à la disposition du public en hiver n'est autre que le Cabinet, réellement très étroit, où est placé le bureau du Sous-Archiviste et où l'employé est lui aussi obligé de se tenir la majeure partie du temps. Ce cabinet ne contient qu'une seule table, et de médiocre dimension, sur laquelle l'employé foliote et estampille les Documents anciens, classe les journaux et autres imprimés, sur laquelle également se font les communications courantes aux diverses Administrations. C'est sur cette table, toujours encombrée pour le service, que le public est obligé de travailler l'hiver.

L'été, l'installation des travailleurs à l'intérieur du dépôt ne permet réellement pas une surveillance suffisante ; c'est à juste titre que ce mode de communication des Archives est absolument proscrit par les règlements ; et pourtant, je le répète, il nous est impossible d'agir autrement. Nous nous heurtons à deux difficultés insurmontables : insuffisance de local ou insuffisance de surveillance; — insuffisance de local, quand les travailleurs sont sous les yeux du Sous-Archiviste, — insuffisance de surveillance, lorsque les travailleurs sont dans le dépôt, loin des yeux du Sous-Archiviste.

J'ai cherché, Monsieur le Préfet, le moyen de remédier à cet état de choses, et j'ai eu l'honneur de vous faire à ce sujet, au mois de Mars dernier, une proposition ferme de modification au local. La façon dont cette proposition a été accueillie par vous, me porte

---

(1) Rapport, Session d'Août 1893, p. 222.

(2) Règlement général du 6 Mars 1843, article 14. — Circulaire du 28 Février 1844.

à croire que vous la considérez comme susceptible d'être assez facilement réalisée, et comme tout-à-fait capable de nous fournir ce qui nous fait défaut : à savoir, une salle suffisante comme espace et conditionnée de telle façon que les travailleurs y soient toujours sous la surveillance de qui de droit, et l'hiver puissent profiter du feu allumé pour le Sous-Archiviste et l'Employé.

Le travail à faire se réduirait à ceci : ouvrir une baie à droite de la porte actuelle, dans le mur qui sépare le cabinet du Sous-Archiviste et le dépôt; soutenir le haut de la baie par un linteau en fonte portant sur une colonne; utiliser l'espace qui se trouve à côté de l'escalier; établir autour de cet espace deux cloisons en équerre; modifier le système de la cheminée. On aurait ainsi une petite salle parfaitement close où 5 travailleurs pourraient opérer en même temps sous la surveillance immédiate du Sous-Archiviste, où ils pourraient venir hiver comme été.

Vous avez, Monsieur le Préfet, chargé M. l'Architecte du département d'étudier cette proposition et de préparer un devis, que vous présenteriez au Conseil Général à cette Session. Ce devis (1) ne s'élève pas à une somme bien considérable. L'Intérêt que le Conseil Général a toujours porté aux précieuses Archives du département de l'Hérault, le décidera facilement, j'espère, à cette dépense, que l'on peut à juste titre et à double titre appeler une dépense d'utilité publique.

Je demanderai au Conseil Général de vouloir bien inscrire cette somme au Budget Rectificatif de 1894, pour que les maçons puissent être mis à l'œuvre sans retard et que, dès l'hiver prochainement venant, nous puissions offrir à nos travailleurs une hospitalité confortable.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Béziers.

Les Archives de la Sous-Préfecture de Béziers sont déposées, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire (2), dans une pièce si mal éclairée qu'il faut se munir d'une lampe lorsque l'on a des recherches à y faire. De plus, pour pénétrer dans cette pièce, il est indispensable de traverser le Cabinet de M. le Sous-Préfet.

---

(1) Cf. le Rapport de l'Architecte du département.

(2) Cf. mon Rapport de 1892, p. 209, et celui de 1893, p. 223.

Les dangers d'incendie et la gêne imposée à M. le Sous-Préfet ne sont pas les seules raisons qui militent en faveur du transfert des Archives de la Sous-Préfecture. Les registres des percepteurs de l'arrondissement, déposés sur le sol, sont gravement atteints par l'humidité.

Or, le local inutilisé, dépendant de la Sous-Préfecture et dans lequel se tenait autrefois le Tribunal de Commerce, conviendrait parfaitement pour l'installation des Archives. M. Lacombe, Inspecteur Général des Archives, au cours de sa visite à Béziers en 1892, et M. le Ministre de l'Instruction publique, dans ses dépêches à M. le Préfet de l'Hérault en date des 7 Février et 8 Décembre 1893, ont exprimé le désir de voir le transfert s'effectuer le plus tôt possible.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de joindre mes instances à celles de M. le Sous-Préfet de Béziers, et de vous prier de vouloir bien demander au Conseil Général les 500 fr. nécessaires à l'opération.

Lodève. Durant l'Exercice 1893-94, aucune amélioration n'a été apportée à l'état très relativement satisfaisant des Archives de la Sous-Préfecture de Lodève. Il y a quelques années, ces Archives ont dû être changée de local, celui dans lequel elles se trouvaient étant très humide; une partie des papiers était pourrie. Le transfert n'a pas été suivi du reclassement nécessaire. Je compte prochainement m'occuper d'une façon spéciale de porter remède à la situation.

St-Pons. Je ferai de même pour la Sous-Préfecture de St-Pons, où les Dossiers ont continué à être classés suivant les errements signalés en 1892 par M. l'Inspecteur Général.

ARCHIVES COMMUNALES.

Agde Les parties rédigées de l'inventaire des Archives municipales d'Agde ne se composaient, au moment de mon dernier Rapport, que de 32 Articles série CC, approuvés le 21 Juin 1893. — Les 28 Juin, 6 et 12 Juillet 1894, M. le Ministre de l'Instruction publique a approuvé trois nouveaux envois d'inventaire, comprenant ensemble 215 Articles (série CC et série II).

Le classement préparatoire de ces trois envois a été particulièrement long, en raison du parfait désordre dans lequel se trouvaient les Documents.

Aniane

La Municipalité d'Aniane continue à donner bon exemple. Elle veille à l'entretien de ses Archives anciennes par le vote d'un crédit annuel, destiné à des acquisitions de portefeuilles; elle leur a de plus attribué une salle spéciale, placée dans d'excellentes conditions et que l'on garnit en ce moment d'étagères pour les registres et de cassettes allongées pour les rouleaux de parchemins. Cette installation, dont je suis heureux de féliciter la Municipalité d'Aniane, est due surtout à l'intelligente initiative de M. Fesquet, Maire(1).

M. l'abbé Cassan, Sous-Archiviste diocésain, continue la rédaction de l'Inventaire sommaire des Archives d'Aniane, antérieures à 1790. Les 16 Articles d'inventaire, approuvés par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 10 Octobre 1893 et du 6 Juillet 1894, se décomposent ainsi : 1° série A A, Articles 1 à 6; — 2me série B B, Articles 1 à 5: — 3° série F F, Articles 1 à 5.

Balaruc-les-Bains.

Lors de la division de Balaruc en deux communes, Balaruc-les-Bains conserva les Archives anciennes, au grand regret de Balaruc-le-Vieux.

Les registres des baptêmes, mariages et inhumations des « Bains de Balaruc » commencent en 1687 et les délibérations municipales en 1559. Cette double série n'est accompagnée que d'un volume de compoix du XVIIme siècle.

Les Archives modernes de Balaruc-lesBains, très bien tenues par M. Léopold Donat, secrétaire, sont installées dans une armoire vitrée, divisée en casiers, que garnissent de multiples étiquettes. M. le secrétaire reclassera prochainement le tout, suivant le cadre officiel.

Bélarga.

M. Aimes, employé aux Archives municipales de Montpellier, a remis en ordre, au mois de Septembre 1893, le compoix (accompagné de plans), datant de 1592, de la commune de Bélarga. Cette localité possède des registres de baptêmes, mariages, etc., remontant à 1661 et des registres de délibérations municipales, remontant à 1680.

---

(1) La signature de Marc Fesquet, conseiller politique, figure au bas des Délibérations des 30 Novembre et 25 Décembre 1613, dans lesquelles on décida de faire inventorier les titres de la Communauté. (Archives municipales d'Aniane, BB, 6.)

Capestang. Il a été fait, en 1783, un « Inventaire général et raisonné de tous les titres, actes et autres papiers contenus dans les Archives de la communauté de Capestang, dans lequel on voit au commencement la copie des vieux parchemins, qui ont été trouvés dans lesdites Archives, qui seroint plus considérables, si elles n'eussent été dévastées en différents temps, soit à l'occasion des guerres, soit parce que toutes les personnes qui avoint intérêt à enlever les papiers ont eu la comodité d'emporter tout ce qui leur étoit nécessaire ou ce qui pouvoit leur nuire. » Les copies des documents du moyen âge et des XVIme et XVIIme siècles, qui forment comme l'introduction de cet Inventaire de 1783 (fol. 1 à 28), sont d'autant plus précieux que les originaux ont complètement disparu.

Actuellement, les Archives anciennes et modernes de Capestang — délibérations, état civil et compoix mis à part, — sont réparties en 300 liasses environ, conformément à un nouveau classement fait en 1880, par MM. Maurice Fabre père (de Roujan) et Albert Fabre fils, architecte, auteur de l'*Histoire populaire des Communes du département de l'Hérault*. Un petit inventaire très sommaire sert de répertoire à ce classement, pour lequel les auteurs ont complètement oublié de consulter les Instructions ministérielles. Les pièces antérieures à la Révolution occupent les liasses 1 à 28 et 201 à 203.

Les Délibérations municipales, de 1681 à 1789, sont complètes en 14 volumes. Les actes de baptêmes, mariages et sépultures comprennent, d'une part, 15 volumes pour les années 1608 à 1792, d'autre part, un cahier noir relié (N° 1 de l'inventaire Fabre) pour les années 1600 à 1602. Les compoix des XVIIme et XVIIIme siècles forment 2 gros volumes in-folio. — A noter également un registre en parchemin contenant le « bodulement du terroir de Capestang » (1517).

En y joignant les Documents de l'ancien hôpital St-Jacques (voir ci-dessous page 138), il sera possible de constituer à Capestang un fond d'Archives intéressant, pour l'inventaire duquel nous pouvons compter sur le bon concours de la Municipalité.

Cessenon. Pas en ordre du tout jusqu'à présent, mais bien intéressantes quand même, les Archives anciennes de Cessenon, que M. Bergasse, Maire, a retirées du grenier municipal où elles étaient

oubliées : près de 80 grands parchemins du moyen âge, quelques-uns encore munis de leurs sceaux, presque tous en très bon état de conservation; — des Délibérations depuis 1541; — un registre de procédure du XIVme siècle; — un gros sac de procédures entre la communauté des habitants de Cessenon et l'abbaye de Fontcaude (XVIIme-XVIIIme siècles); — un registre de la confrérie du Rosaire (XVIIIme siècle); — des compoix de 1420, 1596, 1634, etc; — plus, de la paperasse variée de l'ancien régime, et..... un manuscrit, dans lequel j'ai eu la satisfaction de reconnaître une œuvre inédite du célèbre jurisconsulte du XIIIme siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende. Certaines particularités porteraient même à croire que nous sommes en présence d'un texte remanié par le grand *Spéculateur* lui-même. Un manuscrit en partie autographe ?

Nous pouvons compter sur le bon concours de la Municipalité lorsqu'il s'agira de publier l'inventaire des Archives de Cessenon.

Florensac.

Les Archives municipales de Florensac, qui sont empilées sur des étagères dans une salle spéciale de la Mairie, ont le plus grand besoin d'être réclassées *in extenso*. Les Documents anciens et les papiers modernes sont mélangés et dans des conditions telles qu'il est à peu près impossible d'y retrouver ce que l'on est exposé à avoir à y rechercher. J'ai reconnu à travers ce désordre, des délibérations municipales, des délibérations hospitalières, des comptes de fabrique, des pièces d'imposition, du XVIIIme siècle, ce qui me laisse supposer que les Archives de l'ancien régime n'ont pas entièrement disparu. Je n'oserais en dire autant des Documents du moyen âge.— Dans l'état actuel des choses, il n'y a guère d'accessible, en fait d'Archives antérieures à la Révolution, que le grand compoix de 1656 et les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de Florensac et de St-Hippolyte. Cet ancien état-civil, qui est pourvu de répertoires et dans lequel des registres protestants figurent à côté des registres catholiques, est conservé dans trois cartons spéciaux : il commence à 1604. J'y ai noté au passage des abjurations en bloc à la date de 1685.

La commune de Florensac, qui est une des plus riches du département, votera certainement et avec empressement, les fonds nécessaires au reclassement de ses Archives.

Gignac. Malgrè les nouvelles recherches faites par M. le Secrétaire de la Mairie, l'inventaire des Archives anciennes de Gignac (rédigé par M. Maistre) n'a pas été retrouvé.

Lunel. Au mois de Mars 1894, sur la demande de M. Ulysse Robert, Inspecteur Général des Archives et des Bibliothèques, l'Archiviste départemental a revisé, en vue de sa publication dans le Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques de France, l'inventaire qui avait été dressé par M. Th. Millerot, des 36 manuscrits conservés à la bibliothèque de Lunel.

Magalas. A Magalas : un compoix de 1636 (1 vol.), un autre compoix de 1734 (2 vol.), un recueil de délibérations et d'actes allant de 1593 à 1602, un registre de délibérations de 1636 à 1648, des registres de baptêmes, etc., reliés, commençant en 1590, divers cahiers de délibérations des XVIIme et XVIIIme siècles non classés, un lot de pièces de comptabilité ancienne en désordre.

Les Matelles. L'important compoix du XVIme siècle (antérieur à 1558) (2 vol. in-folio), que possède la Mairie des Matelles, ne concerne pas seulement cette localité, mais encore les communes et paroisses voisines : Tréviès, St-Vincent-de-Barbeyrargues, St-Clément, St-Salvador, St-Etienne-de-Cazevieilhe, Viols-en-Laval, Agonès, Valflaunès, La Val-de-Montferrand, St-Jean-de-Cuculles, « St-Gély-del-Fisc » et Murles. — Les délibérations anciennes se réduisent à 1 volume (de 1683 à 1694). Les registres de baptêmes, etc., commencent à 1652.

Minerve. Le village de Minerve, qui a joué un rôle dans l'histoire des guerres religieuses du moyen âge en Languedoc, ne possède comme Archives anciennes que des registres de baptêmes, mariages et sépultures remontant à 1641, et un compoix du XVIIme siècle.

Montpellier. Aux Archives municipales de Montpellier, les difficultés profondément regrettables que j'avais eu le pénible devoir de ne plus dissimuler dans mon Rapport de 1893, n'existent plus.

L'insigne bienveillance de la Municipalité de Montpellier à l'endroit de son Archiviste devait avoir une limite : une admonestation sévère et traduite d'une façon positive, était devenue indispensable.

Le 9 Novembre 1893 (1), M. le Maire de Montpellier suspendait M. Grand de ses fonctions pour un mois, avec privation de traitement (2). Deux ou trois jours après la notification de cet arrêté, M. Grand disparaissait. Bientôt on apprit qu'il était parti pour l'Amérique. (Il y est encore !) En conséquence, le 28 Février 1894 (3) nouvel arrêté de M. le Maire de Montpellier relevant M. Grand de ses fonctions (4).

Depuis le mois de Novembre 1893, l'employé M. Aimes est provisoirement chargé du service. Deux auxiliaires, M. Giraud, ancien rédacteur à la *République du Midi*, secrétaire de l'École des Beaux-Arts de Montpellier, et M. Gabriel, ancien instituteur, font aux Archives municipales, d'une part, divers travaux pour la Mairie, d'autre part, le premier, la suite de la copie de l'inventaire Louvet ; le second, des copies de Délibérations du XVIIIme siècle, susceptibles de servir à l'histoire du théâtre à Montpellier.

La copie de l'inventaire Louvet est fort avancée et l'impression en sera commencée prochainement. Le crédit pour publication d'inventaire et de documents, que la négligence de M. Grand avait

---

(1) « Considérant que le Service des Archives a donné lieu à des plaintes » réitérées, à des observations plusieurs fois renouvelées sans succès par » l'Administration municipale ; — considérant que M. l'Archiviste ne s'est pas » conformé aux instructions transmises le 23 Mai 1893 ; — considérant qu'il » a pris vis-à-vis de l'Administration municipale une attitude de résistance et » de mauvais vouloir, qui ne saurait être plus longtemps tolérée ; — considé- » rant enfin qu'appelé par notre Adjoint délégué aux Archives, il n'est pas » resté dans les limites des convenances... »

(2) Cet arrêté a été publié dans le *Bulletin municipal de la ville de Montpellier* (N° de Septembre-Novembre 1893, pp. 895-896) ; — à la suite ont été imprimées les instructions transmises à M. Grand le 23 Mai 1893 (pp. 900 à 903).

(3) « Considérant que M. Grand, Archiviste municipal, suspendu de ses fonctions par arrêté municipal du 9 Novembre 1893, n'a pas encore repris son service ; — considérant, en outre, que M. Grand est depuis plusieurs mois à l'étranger, sans congé ni autorisation, ainsi qu'en fait foi la correspondance échangée entre le Maire et lui ; — attendu que cet état d'absence irrégulière est d'autant moins excusable que M. Grand a été informé, à la date du 9 Décembre 1893, des conséquences auxquelles il s'exposait par l'abandon de ses fonctions ; — attendu que cette situation ne saurait être plus longtemps tolérée ;... »

(4) Cet arrêté a été publié dans le *Bulletin municipal de la ville de Montpellier* (N° de Février 1894, pp. 129-130).

fait supprimer, sera rétabli et il y a tout lieu d'espérer que la ville de Montpellier pourra avec le temps tirer de ses belles archives une série de volumes analogues à ceux que fait paraître régulièrement la ville de Bordeaux.

Nissan.

A Nissan, les registres de baptêmes, mariages et sépultures remontent à 1596 et les registres de délibérations municipales à 1702.

Notre-Dame-de-Londres.

A Notre-Dame-de-Londres, les Archives antérieures à 1790 se réduisent à ceci : trois volumes de baptêmes, mariages et sépultures, commençant en 1655 et un volume de brevette de 1765 correspondant à un compoix aujourd'hui disparu. Disparus également les registres de délibérations municipales, remontant à 1708, dont M. Doumergue s'est servi pour sa monographie de Notre-Dame-de-Londres (1) ; il résulte de l'enquête à laquelle je me suis livré, que cette disparition doit s'être produite entre 1879 et 1884.

Le cas de Notre-Dame-de-Londres serait certainement un très fort argument à l'appui de la thèse, soutenue par quelques-uns, à savoir que la majeure partie des Municipalités auraient avantage à décider le dépôt de leur archives anciennes non usuelles aux Archives départementales, — où leur conservation et leur mise en ordre seraient assurées, — plutôt que de les laisser dans des coins d'armoires de Mairie, sans classement, sans surveillance le plus souvent, et absolument à la merci de qui veut bien les emprunter... et ne pas les rendre.

J'estime, pour ma part, que les Archives municipales doivent rester entre les mains des Municipalités, — dût-il en résulter périodiquement pour celles-ci quelques charges financières. — Il y a pour les Municipalités un devoir moral aussi bien qu'une utilité pratique à veiller au bon état de toutes ces vieilles paperasses, qui ne servent jamais soi-disant et qu'on est bien heureux de trouver quelquefois !! Mais je ne puis pas ne pas reconnaître que le dépôt

---

(1) *Petite monographie sur Notre-Dame-de-Londres ou recueil de documents puisés dans les archives de la Mairie de cette commune,* par Doumergue, instituteur public à St-Martin-de-Londres. (Médaille d'argent à l'Exposition scolaire de Montpellier, 1885). Montpellier, Imprimerie Centrale du Midi, 1887, in-12 de 45 pages.

aux Archives départementales des Archives municipales négligées serait singulièrement avantageux, aussi bien au point de vue de l'histoire du pays qu'au point de vue des intérêts des communes et des particuliers. Combien de fois, d'ailleurs, vient-on demander aux Archives départementales des documents, que nous ne pouvons pas fournir, par ce fait qu'ils sont d'ordre exclusivement municipal ! Ces documents, on les possédait, mais on les a négligés, peut-être les a-t-on détruits inconsciemment, ou bien on les possède encore, mais on ne sait où ils gisent, et l'on s'effraie des recherches à entreprendre.

Avec le dépôt aux Archives départementales, la propriété des communes restant intacte, la situation est tout autre. Inutile d'ajouter que je ne fais pas entrer en ligne de compte la somme de travail supplémentaire qui en résulterait pour le personnel des Archives départementales. Je ne considère en ce moment que la question de conservation des documents et l'intérêt des Municipalités ..... négligentes.

Olonzac. A Olonzac, l'état-civil ancien (relié) commence en 1617 et les délibérations municipales (non reliées) en 1610. Les délibérations de 1793 à 1800 manquent. La Mairie d'Olonzac possède, en outre, un compoix de la fin de l'époque gothique, un certain nombre de parchemins du moyen âge concernant notamment la délimitation de la paroisse et un beau missel armorié (du XVme siècle) « secun- « dum usum et consuetudinem ecclesie narbonensis. »

M. Louis Blazin, Maire d'Olonzac, vient d'écrire une histoire de sa commune, qui a été couronnée par la Société archéologique de Béziers.

Poussan. A Poussan, les Archives municipales proprement dites comprennent, pour la période antérieure à 1790 : 4 volumes de compois (XVIIme siècle), 15 volumes de délibérations (de 1644 à 1791) et les registres de baptêmes, mariages, etc., commençant en 1634. Pour ces derniers registres la reliure a été faite dans de si mauvaises conditions que les dates inscrites au dos sont aujourd'hui complètement effacées; il en est de même pour la moitié des registres de délibérations. (Se méfier des relieurs ambulants mal outillés !)

La Mairie de Poussan a conservé, en outre, les registres du greffe, et les liasses de procès-verbaux, informations, requêtes,

jugements, etc., de la juridiction qui existait dans cette localité avant la Révolution.

Roujan. La partie classée — classée approximativement, cela s'entend — des Archives communales de Roujan débute par cinq casiers remplis d'Archives anciennes. Ailleurs, dans des profondeurs inexplorées d'ordinaire, gisent d'autres lots de documents du moyen âge et de l'ancien régime. Les fouilles pratiquées avec l'obligeante collaboration de M. le Maire ont donné des résultats très satisfaisants : procès de la communauté des habitants de Roujan avec l'abbaye de Cassan, avec la communauté de Vailhan, avec la communauté d'Alignan; une liasse de 41 pièces (donations) extraites du Cartulaire de Cassan; liasses contenant des titres du XIVme siècle, dont beaucoup concernant la Charité de Roujan; des comptes consulaires; un compoix du XIVme siècle; un compoix de 1779 (3 volumes in-folio, dont un de plans); baptêmes, mariages et sépultures, depuis 1668; délibérations municipales remontant à 1575.

St-André-de-Sangonis. Le déménagement qui a été fait à la suite de la construction du nouvel Hôtel-de-ville, il y a quatre ou cinq ans, a introduit dans les Archives de St-André-de-Sangonis un désordre auquel on n'a pas encore porté remède. Le classement qui avait été entrepris en 1865, a été complètement bouleversé et un certain nombre de liasses sont devenues des stocks de paperasses pêle-mêle.

Autant que j'ai pu en juger, St-André a conservé l'ensemble de ses papiers des XVIIme et XVIIIme siècles; mais on n'y rencontre, pour ainsi dire, pas de documents du moyen âge. Il en était déjà ainsi, en 1731, époque où fut rédigé un inventaire que j'ai retrouvé. Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures remontent à 1674 et sont munis d'un répertoire commençant à cette même année 1731.

St-Chinian. Les Archives révolutionnaires de St-Chinian sont au grand complet. Il n'en est pas de même, malheureusement, des Archives antérieures à 1790, que M. le docteur Villebrun, Maire de St-Chinian, géologue et préhistorien distingué, vient de remettre en état. Absence complète de parchemins du moyen âge et de pièces de comptabilité de l'ancien régime. Les anciens registres de baptêmes,

mariages et sépultures remontent à 1613 et les délibérations municipales à 1673. Les compoix datent de 1592, de 1618, de 1681 et de 1777.

A signaler encore aux Archives municipales de St-Chinian : — un registre de délibérations de l'hôpital (de 1740 à 1778), — la copie d'une transaction de 1465, qui est une véritable charte municipale, — et un arbitrage entre l'abbé de St-Chinian et la communauté des habitants au sujet du canal de l'abbé (1698).

M. l'abbé Delouvrier, curé de Paulhan, prépare en ce moment une histoire de St-Chinian, avec la collaboration de son beau-frère, M. Pigot, ancien secrétaire de la Mairie, qui a réussi à retrouver chez des particuliers un certain nombre de documents anciens. Ces documents seront ultérieurement donnés aux Archives municipales.

St-Martin-de-Londres.

La Mairie de St-Martin-de-Londres est bien pauvre en Archives anciennes. L'état-civil ne remonte qu'à 1793. Le compoix se compose d'un seul volume (1693). Les délibérations se réduisent à 3 volumes (1718-1729, 1742-1768, 1771-1772, 1772-74) et à des fragments en feuilles volantes (1738).

A la cure, une vingtaine de cahiers de minutes de notaire et divers papiers concernant l'église de St-Martin et celle de Frouzet (XVIIme et XVIIIme siècles). Il existe aussi à la cure, paraît-il, des actes de baptêmes, mariages, etc., remontant au XVIIme siècle.

St-Pons.

L'Inventaire des Archives municipales de St-Pons, rédigé par M. Joseph Sahuc et dont j'ai donné un aperçu dans mon Rapport de l'an dernier, a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date des 26 Juillet et 7 Décembre 1893, 16 Février et 7 Avril 1894. L'impression en a été commencée au mois de Novembre. Actuellement, les feuilles 1 à 9 sont tirées et la feuille 10 est en épreuves. L'autorisation de donner le bon à tirer a été accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique en date des 20 Décembre 1893, 21 Février, 14 Avril, 28 Avril, 31 Mai et 6 Juillet 1894.

Par Arrêté municipal du 11 Janvier 1894, M. J. Sahuc a été nommé Archiviste de la ville de St-Pons. — Un local spécial, indépendant des bureaux de la Mairie, a été aménagé et mis à la disposition de M. Sahuc, qui y a installé les Archives municipales, les Archives de l'hospice et les Archives du bureau de bienfaisance.

Le nouvel Archiviste de St-Pons, dont les fonctions sont absolument gratuites, s'occupe en ce moment du classement des papiers de la Révolution.

St-Thibéry. A St-Thibéry, les archives antérieures de la Révolution se réduisent à ceci : des compoix du XVIme (1526) et du XVIIme siècle, en partie vermoulus, très vermoulus même, — des délibérations municipales remontant à 1676 — et des registres de baptêmes, mariages et inhumations, commençant en 1623.

Les inspections d'Archives dont je viens de rendre compte n'ont pas épuisé le crédit annuel de 500 fr. que le Conseil Général de l'Hérault a bien voulu inscrire à son Budget, sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique. Je reprendrai mes tournées communales à l'automne, en même temps que je m'occuperai de la réorganisation des Archives des Sous-Préfectures.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Capestang. A l'Hôpital St-Jacques-de-Capestang, il existe encore un lot d'archives anciennes assez considérables : — registres de reconnaissances (parchemin) de 1492, 1501 et 1609 ; — registre des usages du fief noble de l'hôpital, exigés depuis 1742 ; — registre des recettes et dépenses depuis 1742 ; — registre des donations, de 1744 à 1758 ; — registre d'entrée des malades, de 1751 à 1790, — plus un plein casier de papiers anciens et de parchemins (dont un bulle), le tout sans le moindre classement.

Florensac. Les papiers de l'Hospice actuel de Florensac ne sont pas antérieurs à 1807, mais une partie des papiers de l'établissement antérieur se retrouvent dans les Archives municipales (cf. ci-dessus p. 131.)

Clermont-l'Hérault. L'inventaire des Archives hospitalières de Clermont-l'Hérault, rédigé par l'Archiviste départemental et approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 3 Novembre et du 7 Décembre 1893, comprend 63 articles, y compris le « Livre Archivial » des Récollets de Clermont.

Ce « Livre Archivial », que l'on a eu l'amabilité de me commu-

niquer, est entre les mains des Religieuses de l'hospice. Sa place normale serait aux Archives départementales à côté des autres « Livres Archiviaux », rédigés par le P. Césaire Combin pour les couvents de Récollets de Montpellier et de Lodève.

M. J. Sahuc, qui a bien voulu accepter les fonctions d'Archiviste de la ville de St-Pons, s'occupera prochainement de l'inventaire des Archives hospitalières de cette localité. Par sa délibération en date du 29 Janvier, la Commission administrative de l'hospice a décidé le transfert des Archives hospitalières dans le local attribué par la Municipalité aux Archives municipales. St-Pons.

BUDGET.

Le Budget des Archives de l'Hérault, voté par MM. les Membres du Conseil Général pour l'année 1894, est ainsi établi :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires, savoir :		
Un Archiviste..... 4.300f Un Sous-Archiviste..... 2.400 Un Employé..... 600	7.300 f	»
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, établissement de tablettes et frais de bureau.....	350	»
ART. 3. — Publication de l'Inventaire. (Circulaire du 12 Août 1861).....	1.000	»
ART. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste	600	»
ART. 5. — Achat de portefeuilles (4me annuité).	1.500	»
ART. 6. — Indemnité à l'Archiviste pour frais d'inspection des Archives communales.....	500	»
Total.....	11.250f	»

Je ne vois aucune modification à apporter à ces chiffres pour l'année 1895. Seule la répartition des 7,300 fr. de l'Art. 1er serait à libeller d'une façon différente. La nomination de M. Naud, Sous-

Archiviste, aux appointements de 1,800 fr., nous permettra, sans demander de nouveau crédit au Conseil général, de faire face aux dépenses occasionnées par les mesures de conservation matérielle et de propreté, dont je vous ai entretenu, Monsieur le Préfet, dans mon Rapport de l'an dernier (1).

Notre employé ne peut pas suffire à cette besogne, et je suis obligé de lui donner des auxiliaires.

Je proposerai donc pour le Budget de 1895 la rédaction suivante de l'Article 1er :

Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires, savoir :

Un Archiviste.....	4.300f	7.300f »
Un Sous-Archiviste.....	1.800	
Un Employé.....	600	
Auxiliaires	600	

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du Département,
Correspondant du Ministère, Lauréat de l'Institut,
Jos. BERTHELÉ.

---

(1) Cf. Rapport 1893, pp. 220-221.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1895

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'Exercice 1894-1895.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Local. — Salle du Public.

Je dois vous entretenir en premier lieu, Monsieur le Préfet, d'une question d'ordre intérieur qui est pour nous de la plus grande importance, — je veux dire l'aménagement de notre salle du public. — Vous vous êtes préoccupé de cette question, Monsieur le Préfet, dès votre arrivée dans le département ; M. Delpech, votre prédécesseur, s'en était également occupé et très attentivement ; permettez-moi de la recommander de nouveau à votre bienveillante attention.

Dans mes précédents Rapports, j'ai régulièrement signalé les inconvénients qu'il y avait à ne point posséder aux Archives de l'Hérault une salle du public suffisante et correctement installée.

« Le magnifique bâtiment que le département de l'Hérault a fait » construire pour ses Archives, disais-je encore l'an dernier (1), » laisse quelques regrets aux travailleurs de la saison d'hiver. La » salle chauffée, qui est mise à leur disposition pendant cette pé- » riode, est, en effet, bien exiguë. En été, cet inconvénient dis- » paraît ; il est remplacé par une infraction au règlement des » Archives (2) ; nous sommes obligés d'installer les travailleurs » *dans* le Dépôt. Impossible d'agir autrement. »

La salle mise à la disposition du public en hiver, n'est autre que le cabinet, véritablement trop étroit, où est placé le bureau du Sous-Archiviste et où l'Employé est, lui aussi, obligé de se tenir la majeure partie du temps. Ce cabinet ne contient qu'une seule table, et de médiocre dimension, sur laquelle l'Employé foliote et estampille les documents anciens, classe les journaux et autres imprimés, sur laquelle également se font les communications courantes aux diverses Administrations. C'est sur cette table, toujours encombrée pour le service, que le public est obligé de travailler l'hiver.

L'été, l'installation des travailleurs à l'intérieur du dépôt ne permet réellement pas une surveillance suffisante ; c'est à juste titre que ce mode de communication des Archives est absolument proscrit par les règlements ; et pourtant, je le répète, il nous est impossible d'agir autrement. Nous nous heurtons à deux difficultés insurmontables : insuffisance de local ou insuffisance de surveillance ; — insuffisance de local, quand les travailleurs sont sous les yeux du Sous-Archiviste, — insuffisance de surveillance, lorsque les travailleurs sont dans le dépôt, loin des yeux du Sous-Archiviste.

J'ai cherché, Monsieur le Préfet, le moyen de remédier à cet état de choses, et j'ai eu l'honneur de faire à ce sujet, l'an dernier, une proposition ferme de modification du local. La façon dont cette proposition a été accueillie par M. votre prédécesseur d'abord, par vous-même, Monsieur le Préfet, et enfin, par MM. les Membres du Conseil Général, à la Session d'Août 1894 (3), me porte à la

---

(1) Rapport, Session d'Août 1894, p. 126 ; — cf. Août 1893, p. 222.

(2) Réglement général du 6 Mars 1843, art. 11. — Circ. du 28 Février 1844.

(3) Conseil Général de l'Hérault, Session d'Août 1894, procès-verbaux, p. 60 :

« Art. 20. — Hôtel de la Préfecture. — Agrandissement de l'emplacement destiné au public dans les locaux des Archives..... 1.500[f]

» L'emplacement destiné au public qui vient consulter les Archives départementales est, paraît-il, trop exigu et très inconfortable.

considérer comme susceptible d'être assez facilement réalisée et en même temps comme tout à fait capable de nous fournir ce qui nous fait défaut, à savoir : une salle suffisante comme espace et conditionnée de telle façon que les travailleurs y soient toujours sous la surveillance de qui de droit, et l'hiver puissent profiter du feu allumé pour le Sous-Archiviste et l'employé.

Le travail à faire se réduirait à ceci : ouvrir une baie à droite de la porte actuelle, dans le mur qui sépare le cabinet du Sous-Archiviste et le dépôt; soutenir le haut de la baie par un linteau en fonte portant sur une colonne ; utiliser l'espace qui se trouve à côté de l'escalier ; établir autour de cet espace deux cloisons en équerre ; modifier le système de la cheminée. On aurait ainsi une petite salle parfaitement close, où cinq travailleurs pourraient opérer en même temps sous la surveillance immédiate du Sous-Archiviste, où ils pourraient venir hiver comme été.

Votre prédécesseur, Monsieur le Préfet, avait chargé M. l'Architecte du département d'étudier cette proposition et de préparer un devis, qui fût présenté au Conseil Général, à la Session d'Août 1894 Ce devis ne s'élève pas à une somme bien considérable. L'intérêt que le Conseil Général a toujours porté aux précieuses Archives du département de l'Hérault, le décidera facilement, j'espère, à cette dépense, que l'on peut, à juste titre et à double titre, appeler une dépense d'utilité publique.

Je demanderai au Conseil Général de vouloir bien inscrire cette somme au Budget Rectificatif de 1895, pour que les maçons puissent être mis à l'œuvre sans retard, et que, dès l'hiver prochain, nous puissions offrir à nos travailleurs une hospitalité plus confortable pour eux... et en même temps plus sûre pour nos documents.

Cet aménagement de notre salle du public pourrait se faire en

---

» M. l'Archiviste départemental demande un local plus spacieux et plus confortable.

» La dépense qu'entraînerait cet aménagement serait de 1.500 fr.

» Nos ressources budgétaires ne nous permettant pas de faire cette dépense en ce moment ;

» Votre Commission, tout en reconnaissant l'utilité de cette amélioration, vous propose d'en renvoyer la réalisation à des temps meilleurs pour vos finances. » *Je me permettrai d'ajouter qu'il n'y a pas seulement là une question de* CONFORTABLE. *Il y a encore et surtout une question de* SURVEILLANCE *indispensable.*

même temps que la réfection du calorifère de la Préfecture, réfection qui comporte le remaniement d'une partie de notre salle du rez-de-chaussée et la transformation de notre système de chauffage.

Personnel.

M. Luc Naud, qui a été nommé Sous-Archiviste départemental le 12 Juillet 1894, en remplacement de M. Vergonier, décédé, m'a donné complète satisfaction par son irréprochable assiduité, son activité au travail, son intelligence du Service et son obligeance à l'égard du public.

Notre vieil employé M. Plantier doit, lui aussi, être cité avec éloges. Toujours jeune, malgré ses 74 printemps, il nous a certainement rendu, cette année, plus de services encore que les années précédentes. C'est lui qui a été spécialement chargé — en outre du foliotage et de l'estampillage ordinaires — des soins pharmaceutiques et autres, que nous avons dû prendre pour la conservation de notre fonds de minutes notariales des XIVme, XVme et XVIme siècles ; il s'est acquitté de cette besogne délicate — et peu hygiénique pour lui — avec la plus grande attention, je n'exagérerais pas en disant avec le plus grand dévouement. Je serais heureux que le Conseil Général pût récompenser, par une gratification, cet employé réellement très méritant.

Rédaction de l'Inventaire.

La rédaction de l'inventaire des Archives départementales antérieures à 1790. a été continuée durant l'Exercice 1894-95, avec toute l'activité possible.

Les articles d'inventaire qui ont été approuvés par M. le Ministre de l'Instruction publique — en date des 18 Août, 3 Octobre et 24 Novembre 1894, 31 Janvier, 6 Février, 1er, 6 et 28 Mars, 21 Mai et 7 Juin 1895, — vont de C. 3049 à C. 3056, et de C. 3211 à C. 3576, soit 374 articles, — et se rapportent (comme l'année dernière) aux Travaux publics exécutés dans les divers diocèses du Languedoc, par les soins de l'Intendant. Je dois constater (également comme l'année dernière) que le classement qui a précédé l'inventaire, a été particulièrement long et laborieux.

Les 374 articles susdits se répartissent ainsi :

1° Collection d'arrêts, édits et déclarations du Roi et ordonnances des intendants de Languedoc, relatives aux chemins, ponts et chaussées ; — 2° route de Toulouse à Albi (suite) ; — 3° chemins,

ponts et chaussées du diocèse d'Agde ; — 4° id. diocèse d'Alais ; — 5° id. diocèse d'Albi ; — 6° id. diocèse d'Alet ; — 7° id. diocèse de Béziers ; — 8° id. diocèse de Carcassonne ; — 9° id. diocèse de Castres ; — 10° id. diocèse de Comminges ; — 11° id. diocèse de Lavaur ; — 12° id. diocèse de Limoux ; — 13° diocèse de Lodève (route de Lodève à la Pezade, etc.) ; — 14° id. diocèse de Mende.

D'autre part, l'archiviste départemuntal a eu à s'occuper, ainsi qu'il sera dit plus loin, de l'inventaire des archives municipales de Montpellier, de St-Pons et d'Aniane (série E supplément).

M. Naud, sous-archiviste, a commencé, parallèlement au classement des séries modernes, l'inventaire des collections qui forment notre série F : copies de documents faites par le bénédictin Dom Pacotte ; recueil de la sénéchaussée de Nimes, recueil de la sénéchaussée de Toulouse. — A l'heure actuelle, onze registres de cette série F ont déjà été analysés. Ces analyses seront ultérieurement révisées et complétées par l'Archiviste départemental et soumises à l'approbation ministérielle ; mais elles ne pourront être livrées à l'impression qu'après l'achèvement du tome III de la série C. Pendant l'impression de ce volume de la série F, nous nous occuperons de rédiger la table analytique du fonds de l'Intendance, qui formera le tome IV de la série C.

Impression de l'Inventaire.

Du 15 Juillet 1894 au 15 Juillet 1895, nous avons imprimé 22 feuilles ; — d'une part les feuilles 27 à 43 du tome III de la série C des archives départementales (soit 136 pages grand in-4° à deux colonnes) ; — d'autre part, les titre et introduction et les feuilles 11 à 14 du fascicule de St-Pons (série E supplément), dont je parlerai plus loin.

Les feuilles 27 à 43 (pages 209 à 344) du tome III de la série C, dont le bon à tirer a été autorisé par M. le Ministre de l'Instruction publique, en date des 29 Septembre 1894, 14 Janvier, 6 et 8 Mars, 25 Avril, 24 Mai, 5, 8 et 28 Juin 1895, — contiennent les articles C. 3049 à 3552, se rapportant tous à l'histoire des Travaux publics dans les différents diocèses du Languedoc :

1° Domaine du Roi en Languedoc, réparations diverses (XVIIme et XVIIIme siècles)..... C. 3049 à 3060

2° Chemins, ponts et chaussées du Languedoc :

Collection d'arrêts, édits, déclarations et d'ordonnances des Intendants (XVIIme et XVIIIme siècles ..... C. 3061 à 3068

3° Chemins des Cévennes (de 1684 à 1699). . C. 3069 à 3136

4° Route de communication du Bas-Languedoc avec l'Auvergne, autrement dite route de Montpellier à Paris, passant par l'Auvergne (de 1716 à 1770)..... C. 3137 à 3196

5° Route de Toulouse à Albi et au pont de Tanus, par St-Sulpice-de-la-Pointe, Rabastens et Gaillac (de 1721 à 1762).... C. 3197 à 3292

6° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Agde (de 1723 à 1789)..... C. 3293 à 3313

7° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Alais (de 1694 à 1786)..... C. 3314 à 3383

8° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Albi (de 1719 à 1790)..... C. 3384 à 3444

9° Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Alet (de 1748 à 1783)..... C. 3445 à 3447

10° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Béziers (de 1749 à 1785)..... C. 3448 à 3462

11° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Carcassonne (de 1731 à 1785)..... C. 3463 à 3472

12° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Castres (de 1729 à 1775)..... C. 3473 à 3481

13° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Comminges (de 1743 à 1755)..... C. 3482 et 3483

14° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Lavaur (de 1726 à 1752)..... C. 3484 à 3491

15° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Limoux (de 1750 à 1764)..... C. 3492 à 3497

16° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Lodève (de 1706 à 1789)..... C. 3498 à 3545

17° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Mende (de 1706 à 1739)..... C. 3546 à 3552

J'espère pouvoir terminer d'ici trois mois, grâce à la bonne collaboration de MM. C. Chabaneau et J. Sahuc, le fascicule de l'inventaire des Archives municipales de St-Pons.

D'autre part, je vais commencer incessamment l'impression du tome Ier de l'inventaire des belles Archives municipales de Montpellier. Les mesures sont prises pour que cette impression marche régulièrement et rapidement.

Les 21 premières feuilles seront certainement terminées pour la fin de Décembre 1895; avec Janvier 1896, nous commencerons une nouvelle annuité de 21 feuilles.

Étant donné le bienveillant concours de la ville de Montpellier, je puis compter imprimer, durant l'exercice 1895-1896, un chiffre de feuilles bien supérieur à celui de l'exercice 1894-95.

Achèvement de la publication des Procès-verbaux de l'Assemblée Administrative de l'Hérault pendant la Révolution.

Dans son Rapport de 1891, mon prédécesseur M. de la Pijardière, et moi-même, en 1892, 1893 et 1894, — nous avons exposé la nécessité qu'il y aurait de terminer la très curieuse publication des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée administrative de l'Hérault, pendant la Révolution*, qui a été entreprise par le Conseil Général, à l'occasion du Centenaire de 1789.

Trois volumes sont parus; le quatrième et dernier, qui est prêt, reste toujours à imprimer. Ce tome IV doit comprendre : 1° la fin des Documents inédits, dont la publication a été prévue dans le plan de l'ouvrage; 2° la Table Générale alphabétique qui permettra l'usage de l'ensemble des quatre volumes.

L'édifice ne peut pas rester sans couronnement.

C'est en tout et pour tout une somme de 3,000 fr. à inscrire pour une année au Budget Extraordinaire.

Il s'agit d'une œuvre à la fois scientifique et patriotique, qui fait honneur au département de l'Hérault et qu'il serait profondément regrettable de laisser inachevée.

La publication a été interrompue à la suite du décès de l'imprimeur, — uniquement par la négligence de ses héritiers.

Le Conseil Général en a voté en principe la reprise et l'achèvement. Il y aurait tout intérêt à ne pas renvoyer encore à une année ultérieure, le vote du crédit.

Recherches et Communications.

Nos archives continuent à pouvoir compter aujourd'hui parmi les dépôts les plus libéralement ouverts au public. Ayant expérimenté par lui-même dans diverses préfectures, les inconvénients résultant, pour une personne qui se déplace en vue de recherches, de l'observation trop exacte des règlements, l'Archiviste départemental de l'Hérault s'est efforcé de donner aux érudits et même aux simples particuliers toutes les facilités de travail désirables : nos Archives sont ouvertes tous les jours de 7 h. 1/4 du matin à 11 h. 1/2 et de 1 h. 1/4 de l'après-midi à 6 heures du soir. On peut y faire la journée de neuf heures.

Les recherches et communications, ayant une importance, qui ont été faites du 16 Juillet 1894 au 13 Juillet 1895, s'élèvent au chiffre de 1272 (N°s 2008 à 3279 de notre registre *ad hoc*).

Les principaux travailleurs, poursuivant des études d'érudition, et les principaux chefs d'administration, Maires ou particuliers, ayant besoin de recourir aux documents anciens pour la sauvegarde de leurs intérêts, qui ont consulté ou pour lesquels ont été consultés les fonds antérieurs au XIXme siècle, sont : MM. l'abbé Cassan, archiviste diocésain ; l'abbé Maubon qui étudie les anciennes liturgies des diocèses de Montpellier, Agde, Béziers, Lodève et St-Pons ; Albert Fabre, auteur de l'histoire populaire des communes de l'Hérault, subventionnée par le Conseil Général ; Mlle Louise Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier ; MM. le pasteur Gachon, membre de l'Académie de Montpellier ; le docteur Coste, ancien maire de Montpellier, auteur d'études historiques importantes sur cette ville ; Guibal, avocat, membre de l'Académie de Montpellier ; Chabaneau, professeur à la faculté des Lettres de Montpellier ; Stapert, d'Amsterdam ; l'abbé Flament, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Montpellier ; Pézières, instituteur à Ferrières, auteur d'une monographie de cette commune ; Vigié, doyen de la faculté de Droit et président de la Société archéologique de Montpellier ; Fabrège, auteur de l'histoire de Maguelone ; Emile Bonnet, avocat, membre de la Société archéologique et de l'Académie de Montpellier ; de Richemond. pasteur suffragant à Montpellier ; Meynial, professeur à la faculté de Droit, membre de la Société archéologique ; Roucaute, professeur d'histoire au lycée de Mende ; Roche, publiciste à Montpellier ; de la Roque, directeur du Bulletin héraldique ; l'abbé Merlu, bibliothécaire du grand séminaire de Montpellier ; Noguier, conservateur du musée archéologique de Béziers ;

l'abbé Saurel, membre de l'Académie de Montpellier ; Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes; Roux, publiciste à Montpellier ; Fabre, bibliothécaire du théâtre de Montpellier ; Fabre, inspecteur des forêts à Nimes ; le professeur Foerster, de Bonn ; Laurent, archiviste des Ardennes ; Roger Bax, généalogiste à Marseille ; Gaudin, bibliothécaire de la ville de Montpellier ; Sahuc, archiviste de la ville de St-Pons ; André, publiciste à Montpellier ; Charmont, professeur à la faculté de Droit de Montpellier ; Révillout, professeur honoraire à la faculté des Lettres de Montpellier ; de Cazenove, capitaine d'État-Major ; Gachon, professeur à la faculté des Lettres de Montpellier ; Itier, ancien président de la Société des Langues Romanes ; Miquel, membre de la Société languedocienne de géographie ; Gervais, avocat de la compagnie des Salins du Midi ; Malavialle, professeur au Lycée et à la faculté des Lettres ; Grasset-Morel, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier ; Cazalis de Fondouce, membre de l'Académie de Montpellier ; Rabaud, pasteur à Castres ; Gay, professeur à l'École de pharmacie de Montpellier ; Teulié, bibliothécaire de l'École de Médecine de Montpellier ; etc.

Expéditions.

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1894, les expéditions ont produit une somme de 7 fr. 50 c., qui a été versée à la Trésorerie Générale le 27 Décembre 1894.

Versements.

Les versements qui nous ont été faits, du 15 Juillet 1894 au 15 Juillet 1895, sont les suivants :

2me Division :

Le 3 Septembre 1894.....	22 liasses.
Le 20 Avril 1895.....	4 liasses.

3me Division :

Le 15 Septembre 1894... ..	24 liasses.

4me Division :

Le 19 Juin 1895.....	47 liasses.

Conseil de Préfecture :

Le 24 Août 1894.....	22 liasses.
Le 13 Octobre 1894.....	39 liasses.

Trésorerie générale :

Le 15 Février 1895.....	1.576 rôles.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles portant les cotes de Séries et Sous-Séries, et classés provisoirement avec renvois à un répertoire tenu à jour (1).

Nous avons reçus également les tables décennales de l'état-civil des diverses communes du département. Ces tables, reliées, forment 14 volumes, qui continuent notre sous-série M[9].

Dons. M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu continuer ses libéralités à la Bibliothèque des Archives de l'Hérault : Collections des documents inédits sur l'Histoire de France ; catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France, etc.

M. Flahault, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier nous a fait don de deux liasses de pièces ou fragments de pièces variées, provenant des vieux herbiers appartenant à l'Institut botanique. Il y a là nombre de documents des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles, qui prendront place dans votre série F.

M. Vié, instituteur et secrétaire de la Mairie de la Boissière ; un mss. de la fin du XVIIIme siècle (?) contenant des recettes de médication qui donne une piquante idée des anciens procédés de l'art de guérir.

Dépôts La commune de Gabian a déposé aux Archives départementales deux anciens volumes de compoix et divers documents. — Un dépôt analogue, mais beaucoup plus important, a été décidé par le Conseil municipal de St-Guilhem-le-Désert.

---

(1) Cf. ce répertoire, N°s 842 à 971.

Castanet-le-Haut.

Les Archives anciennes de Castanet-le-Haut ont été reliées au mois de Juin 1895, à Montpellier, sous la surveillance de l'Archiviste départemental ; elles forment aujourd'hui 7 volumes, cotés comme il suit :

CC. 1. « Extrait des recognoissances détenues par Mre Anthoyne de Barthélemy, notaire de St-Gervais, en l'année 1595 ».—CC. 2. Compoix (1645).

GG. 1. Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Castanet-le-Haut (1655 à 1700); — GG. 2. id. (1700 à 1725) ; — GG. 3. id. (1726 à 1742) ; — GG. 4. id. (1743 à 1792); — GG. 5. Baptêmes, etc., de la paroisse St-Amans-de-Mounis (1655 à 1792).

Les délibérations municipales (1819 à 1872) ont été reliées par la même occasion.

Le Caylar.

Les Archives anciennes du Caylar ne se composent plus aujourd'hui que de 3 volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1606 à 1699, de 1700 à 1769 et de 1770 à 1792) ; — les délibérations municipales commencent à 1860.

La disparition des anciennes Archives de cette commune serait le fait, paraît-il, d'une part de M. Reynès, maire vers 1860, d'autre part, de M. Géraud, ancien élève de l'École des Chartes, originaire du Caylar.

III

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Béziers.

Dans sa séance du 1er Septembre 1894 (1), le Conseil Général a bien voulu voter une somme de 500 francs pour le transfert des Archives de la Sous-Préfecture de Béziers dans l'ancien Tribunal de Commerce.

Le travail a été exécuté par M. le Secrétaire de la Sous-Préfecture. La majeure partie des documents a été disposée sur trois hautes — très hautes — trop hautes ? étagères.

(1) Cf. Procès-verbaux des délibérations, p. 238.

Conseil de Préfecture :

Le 24 Août 1894.....	22 liasses.
Le 13 Octobre 1894.....	39 liasses.

Trésorerie générale :

Le 15 Février 1895.....	1.576 rôles.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles portant les cotes de Séries et Sous-Séries, et classés provisoirement avec renvois à un répertoire tenu à jour (1).

Nous avons reçus également les tables décennales de l'état-civil des diverses communes du département. Ces tables, reliées, forment 14 volumes, qui continuent notre sous-série M⁹.

Dons.

M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu continuer ses libéralités à la Bibliothèque des Archives de l'Hérault : Collections des documents inédits sur l'Histoire de France ; catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France, etc.

M. Flahault, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier nous a fait don de deux liasses de pièces ou fragments de pièces deux registres (et plusieurs herbiers appartenant à l'Institut 1729 à 1790), plus un cahier des années 1692 à 1694, retrouvé au moi de Mai 1895, par M. Angerly, secrétaire de la marie. — Les délibérations commencent à l'an X.

Au presbytère, un certain nombre de menus papiers (sans grand intérêt, d'ailleurs), provenant d'un ancien collecteur des tailles et concernant d'une part la comptabilité municipale, d'autre part des intérêts particuliers de famille.

La Boissière.

Je crois pouvoir espérer qu'une partie importante des anciennes Archives communales de la Boissière, qui a été donnée par un particulier à un érudit de Toulouse, reviendra au département de l'Hérault. — En attendant, la mairie de la Boissière ne possède plus que cinq volumes de baptêmes, mariages et sépultures, mal reliés, commençant en 1622. — Pas de délibérations antérieures à 1792, pas de compoix ni de pièces de comptabilité ancienne.

Castanet-le-Haut.

Les Archives anciennes de Castanet-le-Haut ont été reliées au mois de Juin 1895, à Montpellier, sous la surveillance de l'Archiviste départemental ; elles forment aujourd'hui 7 volumes, cotés comme il suit :

CC. 1. « Extrait des recognoissances détenues par Mre Anthoyne de Barthélemy, notaire de St-Gervais, en l'année 1595 ».—CC. 2. Compoix (1645).

GG. 1. Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Castanet-le-Haut (1655 à 1700); — GG. 2. id. (1700 à 1725) ; — GG. 3. id. (1726 à 1742) ; — GG. 4. id. (1743 à 1792); — GG. 5. Baptêmes, etc., de la paroisse St-Amans-de-Mounis (1655 à 1792).

Les délibérations municipales (1819 à 1872) ont été reliées par la même occasion.

Le Caylar.

Les Archives anciennes du Caylar ne se composent plus aujourd'hui que de 3 volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1606 à 1699, de 1700 à 1769 et de 1770 à 1792) ; — les délibérations municipales commencent à 1860.

La disparition des anciennes Archives de cette commune serait le fait, paraît-il, d'une part de M. Reynès, maire vers 1860, d'autre part, de M. Géraud, ancien élève de l'École des Chartes, originaire du Caylar.

Cazouls-lès-Béziers

La mairie de Cazouls-lès-Béziers possède 24 volumes de baptêmes, mariages, etc., dont 20 se rapportant à la paroisse de Cazouls (GG. 1 à GG. 20 ; de 1587 à 1792, plus une table), deux à la paroisse de Savignac (GG. 21-22 : de 1672 à 1790) et deux à la paroisse de Campagnolles (GG. 23-24 : de 1713 à 1792); — trente articles de délibérations (de 1643 à 1754, avec lacunes) ; — soixante-sept articles de comptabilité communale de 1654 à 1787 ; — seize volumes de compoix et une liasse d'extraits de compoix.

De ces 16 volumes de compoix, deux sont en lambeaux, un est dérelié, deux sont brochés, les autres reliés et en bon état ; ils datent de 1496, 1529 (le relieur a inscrit par erreur 1500), 1594, 1663, 1674, 1734, 1741, 1768, etc.

J'ai pu constituer, en outre, pour les séries DD, FF et GG, quelques articles : — clocher, cloche, « carnenq de l'œuvre de l'église paroissielle du lieu de Cazouls », chapellenies, etc.

Cournonsec. A Cournonsec : trois volumes de compoix (1747); — cinq volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1613 à 1791); — plus, une liasse de documents anciens, pour le moment prêtée à M. Bastide-Tieulle, ancien Maire de Cournonterral.

Pas de délibérations municipales antérieures à 1817.

Cournonterral. Les belles Archives municipales de Cournonterral (où feu M. Germain, l'historien de Montpellier, a fait des trouvailles intéressantes) occupent à l'Hôtel-de-Ville une salle spéciale, vaste, saine et garnie d'armoires vitrées. Le contenant est à la hauteur du contenu.

Ce contenu nous fournira un fascicule d'inventaire, qui pourra bien aller à 40 feuilles.— J'ai noté : 5 parchemins du XIIIme siècle, — 97 parchemins du XIVme, — 15 parchemins du XVme, — 9 parchemins du XVIme, — 6 du XVIIme, — 25 volumes de délibérations anciennes, — 12 volumes de compoix, — 8 registres de clavaires (de la fin du moyen âge, en langue d'oc), — 10 liasses de comptabilité communale de l'ancien régime, — 6 registres de procès de la fin du moyen âge, — 14 volumes de baptêmes, mariages et sépultures, — et beaucoup de pièces éparses dans des dossiers plus ou moins modernes, qu'il y aura lieu de joindre aux séries anciennes.

Les parchemins du moyen âge ont été revisés vers 1886-1887, d'après un inventaire ancien, par M. Bastide-Tieulle, alors Maire de Cournonterral. Il y avait plus à faire, et le Conseil municipal votera 1,000 fr., pendant trois ans. pour la rédaction et la publication de l'inventaire.

Espondeilhan. Les Archives anciennes d'Espondeilhan comprennent : 1° 4 volumes de délibérations : BB, 1 : de 1676 à 1729; BB, 2 : de 1730 à 1749; BB, 3 : de 1750 à 1769; BB, 4 : de 1770 à 1793; — 2° 9 volumes de baptêmes, mariages et sépultures : de 1631 à 1792; — dans les mêmes volumes que les délibérations, on a relié quelques pièces de comptabilité et de procédure.

En fouillant tout le tas de papiers modernes, on trouverait peut-être d'autres documents anciens; j'ai rencontré dans ces conditions, un titre latin de 1470 relatif aux pâturages, des fragments de compoix en langue d'oc, etc.

Fraïsse. A Fraïsse : — un compoix de 1687, en partie en mauvais état; baptêmes, mariages et sépultures commençant en 1650, dont la

partie la plus ancienne, de 1650 à 1714, est en désordre et demande à être classée et reliée; (les parties de 1714 à 1749, de 1750 à 1769 et de 1770 à 1792, sont cousues et cartonnées pour la reliure; — registre du bureau de charité, commençant en 1717, et ayant également besoin d'être relié; — il importerait aussi de faire relier les 4 cahiers contenant les délibérations de 1818 à 1837.

Gabian. A la suite de mon inspection des Archives communales de Gabian, M. le Maire a déposé aux Archives départementales deux volumes de compoix du XVIIme siècle et divers papiers de comptabilité de l'ancien régime, et fait relier à Montpellier, sous notre surveillance, les anciennes délibérations, qui commencent en 1752.

La mairie de Gabian possède, en outre : — 8 volumes de baptêmes, mariages et sépultures, de 1701 à 1792; — un volume de « matrice du nouveau compois du lieu de Gabian, fait l'année 1722 »; — un autre compoix, de 1765, en assez bon état.

Hérépian. A Hérépian : — archives bien tenues; bibliothèque administrative bien classée; toutes les collections reliées ou brochées.— Deux volumes de Délibérations d'avant la Révolution : BB, 1, de 1782 à 1788; BB. 2, de 1788 à 1790, plus des délibérations de 1817 à 1830; — la série des délibérations modernes commence à l'an VIII, il faudrait faire relier les deux fascicules des années 1831 à 1838 et le registre délabré de 1839 à 1859. — Les baptêmes, mariages et sépultures, de 1713 à 1792, sont reliés en 8 volumes. — Pas de compoix ni d'autres documents antérieurs à la Révolution.

Lunas. A Lunas, dans un pêle-mêle de cahiers défaits et de feuilles volantes, j'ai pu reconstituer des registres de baptêmes, mariages et sépultures de Lunas, de Caunas et de Nise (XVIIme-XVIIIme siècles), quelques délibérations communales et des fragments de compoix (1671).

Mons. Les Archives communales de Mons-la-Trivalle, possèdent : — 1° Un parchemin de 1489, en latin, contenant un accord entre le Seigneur de la Voulte et les habitants, au sujet du droit de chasse et de pêche (une transcription sur papier est jointe à ce parchemin); — 2° deux volumes de compoix du XVIIIme siècle en mauvais état, et qu'il importerait de faire relier; — 3° sept volumes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Mons, de 1716 à 1792; —

4° un volume de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de la Voulte, de 1728 à 1792 (ce dernier volume a été orné à tort par le relieur, du titre de « Registre des Délibérations ». — Les délibérations, qui commencent à la Révolution, sont à faire relier, comme les compoix.

Montpellier. Après être resté vacant pendant plus d'un an, par suite du départ de M. Grand pour l'Amérique, le poste d'Archiviste de la ville de Montpellier a été supprimé (délibération du Conseil municipal, en date du 26 Décembre 1894) et les choses ont été rétablies comme elles étaient antérieurement à la nomination de M. Grand : — M. Aimes, Commis-Archiviste, classant les versements de la Mairie et répondant aux demandes de renseignements de l'Administration et des érudits, — et l'Archiviste départemental étant chargé de la haute direction du Service, spécialement pour ce qui concerne les documents antérieurs à la Révolution (1).

En même temps, le Conseil municipal a rétabli, pour la publication de l'inventaire, le crédit annuel de 1,000 fr., qui était autrefois voté régulièrement et qui avait été supprimé par suite de la négligence de M. Grand.

Ce crédit annuel de 1,000 fr. sera, tout d'abord, consacré à la publication de l'inventaire de Louvet. Deux séances de la Commission des Archives (4 et 10 Juin 1895) ont été consacrées à l'examen des conditions matérielles dans lesquelles devra se faire cette publication : le format qui a été adopté est celui de la collection des inventaires publiés sous la direction du Ministère de l'Instruction publique.

Le marché passé par M. le Maire de Montpellier avec M. Roumégous, imprimeur, vient d'être approuvé par le Conseil municipal (séance du 9 Juillet). Le manuscrit, soigneusement collationné par l'Archiviste départemental, sera mis en main très prochainement. J'ai dit plus haut que j'espère, d'ici la fin de Décembre, imprimer 21 feuilles, et autant dès le début de l'année 1856, soit pour l'Exercice 1895-1896, un premier fascicule de 336 pages. Le texte sera littéralement celui de Louvet; les annotations et les corrections

---

(1) *Ville de Montpellier, Budget de 1895* (supplément au *Bulletin Municipal* des mois de Décembre 1894 et Janvier 1895), pp. 53-54, Art. 18. — *Bulletin Municipal*, Février 1895, p. 179.

indispensables seront placées à la fin du volume, avant la table analytique. En tête figurera une préface de M. Castets, Maire de Montpellier, Doyen de la Faculté des Lettres.

Au fur et à mesure du collationnement de la copie du Louvet, il a été procédé au récolement et à la numération définitive des pièces, en concordance avec la numération des articles de l'inventaire Louvet.

Les deux auxiliaires, MM. Jeantet et Gabriel, dont le premier avait terminé la copie de Louvet au mois de Janvier 1895, ont cessé d'être attachés aux Archives municipales à partir du 1er Mai.

Montpeyroux.

A Montpeyroux : — treize volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1614 à 1792); — douze volumes de délibérations (de 1692 à 1789); — cinq volumes de Compoix en bon état (1° copie faite au XVIIme siècle du compois du XVIme; 2° et 3° compoix fait par « Phélip Vernède, arpenteur » en 1586 : deux volumes dont l'un porte la date de 1586 et l'autre, à tort, la date de 1673; 4° table faite au XVIIme siècle du compoix de 1586; 5° compoix de 1652); — trois volumes de compoix en mauvais état (XVIme-XVIIme siècles); — deux liasses (à classer) : comptabilité de l'ancien régime, propriétés communales, etc.; — des rapports du garde-terre; — des copies de lettres du XVIIIme siècle.

M. Ernest Labry, adjoint au maire, a dépouillé année par année tous les registres de délibérations et de baptêmes, mariages et sépultures; il a ainsi réuni les matériaux d'une intéressante monographie historique de Montpeyroux.

Murviel-lès-Béziers.

A Murviel-lès-Béziers, les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures, forment 17 volumes : — GG. 1, de 1667 à 1673; — GG. 2, de 1674 à 1681; — GG. 3, de 1682 à 1691; — lacune; — GG. 4, de 1703 à 1712; — GG. 5, de 1713 à 1722; — GG. 6, de 1723 à 1732; — GG. 7, de 1733 à 1742; — GG. 8, de 1743 à 1752; — GG. 9, de 1747 à 1762; — GG. 10, de 1753 à 1762; — GG. 11, de 1763 à 1772; — GG. 12, de 1763 à 1772; — GG. 13, de 1773 à 1782; — GG. 14, de 1773 à 1782; — GG. 15, de 1783 à 1792; — GG. 16, de 1783 à 1792; — GG. 17, table.

Les délibérations reliées se réduisent à trois volumes : de 1740 à 1772, de 1772 à 1782 et de 1783 à 1792.

J'ai retrouvé d'autre part des délibérations de 1754, 1758-1759 et de 1765-1766.

Comme compoix : cinq volumes (dont quatre seraient à relier de nouveau), du XVIme au XVIIIme siècle.

J'ai retrouvé, en outre, à la Mairie de Murviel 76 pièces en parchemin, que j'ai classées de la façon suivante : — série AA, rapports de la communauté de Murviel avec le seigneur du lieu, redevances payées au dit seigneur, droit de pêche dans l'Orb, etc., 29 pièces ; — série BB, élections consulaires, 6 pièces ; — série CC, 3 pièces ; — série DD, bois communaux, paturages, four, 3 pièces ; — série GG, église paroissiale, 6 pièces, dont un prix fait pour la construction du chœur de l'église en 1423 ; — confrérie du Saint-Sacrement, 2 pièces ; — hôpital, 1 pièce ; — série GG, divers, 2 pièces ; — série FF, etc., 24 pièces ; — la plupart des dits parchemins en mauvais état, usés par le temps et le manque de soin, rongés par les rats, salis par l'humidité.

Olargues. A Olargues, — pas de registres de baptêmes, mariages et sépultures antérieurement à 1786 ; — les registres de l'état-civil de la période révolutionnaire et de la première moitié de ce siècle ont le plus grand besoin de repasser à la reliure ; — six registres contiennent les délibérations de 1649 à 1785 (avec lacunes) ; j'ai trié et mis en ordre les cahiers multiples contenant, également avec lacunes, les délibérations depuis la veille de la Révolution jusqu'à 1834 ; — trois volumes de compoix, le premier de 1694, le second du XVIIIme siècle, surchargé de mutations ; le troisième également du XVIIIme siècle ; — la Mairie d'Olargues conserve également des documents relatifs à l'ancien bureau des pauvres (Cf. ci-dessous : Archives hospitalières).

Pézenas. Le Conseil municipal de Pézenas n'ayant pas encore voté le Budget de 1896, il est impossible de faire connaître ici quelle somme au juste sera affectée pour l'inventaire des Archives communales.

Le Poujol. Au Poujol : baptêmes, mariages et sépultures commençant à l'année 1663 et reliés ; — délibérations commençant en 1742, également reliées ; — un volume de compoix, de 1574, en langue d'oc, bien conservé ; — un « livre servant à faire les muances et

échangements du compoix de la terre foraine du Poujol, en conséquence du nouveau compoix fait en l'année 1699 » (relié).

Les Archives municipales du Poujol contiennent, en outre, 9 volumes, un cahier et un registre de l'ancienne juridiction du Poujol-et-Mourcayrol : les 9 volumes commencent à l'année 1655 et ont été reliés sous le titre de « registres de procès-verbaux » ; — le cahier va de 1752 à 1755; le registre de 1676 à 1699.

Rosis.

Les Archives anciennes de la commune de Rosis, conservées à la mairie d'Andabre, se réduisent à un compoix de 1648, en mauvais état, qu'il faudrait faire relier. — Tout l'état civil est également à faire relier.

Roujan.

A Roujan, le Conseil muninicipal pourvoira en trois annuités à la dépense nécessaire pour l'inventaire des Archives.

St-Geniès-de-Varensal.

La mairie de la commune de St-Geniès-de-Varensal est située au village de Plaisance. Quelle mairie, Messeigneurs ! Quelle salle surtout que celle où j'ai réussi à découvrir les anciennes Archives ! Les poules y couvent ! Si elles ne faisaient qu'y couver ! — Et les anciennes Archives sont intéressantes : — trois compoix en langue d'oc (1526, 1545 et 1566), trois compoix en français (1649, 1680 et 1780), — plus un volume de baptêmes, mariages et sépultures de 1700 à 1792.

St-Gervais-sur-Mare

Les Archives de St-Gervais, antérieures à 1790 ne comprennent que 10 volumes de baptêmes, mariages et sépultures, commençant en 1629 et 6 volumes de délibérations, commençant en 1718. — Pas de compois, pas de comptabilité ancienne, pas de parchemins.

Les Archives de l'époque révolutionnaire et de l'époque moderne étaient mêlées. M. le Secrétaire de la mairie en a commencé le triage et la répartition en portefeuilles.

St-Guilhem-le-Déser

A St-Guilhem-le-Désert, dans une Mairie humide, à travers des Archives modernes et des collections administratives en désordre et soupoudrées de malpropretés diverses, j'ai trié un stock considérable de documents anciens, dont beaucoup du moyen âge.

Le Conseil municipal a décidé de faire le dépôt de ces documents aux Archives de la Préfecture, — tout en conservant son droit de propriété, bien entendu.

St-Julien-d'Olargues Je n'ai trouvé à la Mairie de St-Julien, en fait d'archives anciennes, que : 1° les cahiers de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Cambon, de 1722 à 1792, les dits cahiers dans un état de délabrement tel que la reliure en est impossible ; — 2° des délibérations de St-Julien, de 1783 à 1835. Les délibérations de 1783 à 1835 sont contenues dans 13 cahiers qu'il importe d'autant plus de faire relier que déjà des lacunes se constatent pour les années 1785 à 1793 et 1814 à 1821.

Les baptêmes, mariages, etc., de la paroisse de St-Julien (XVIIIme siècle, reliés) et un compoix (1690) sont conservés aux Castagnès, chez M. le Secrétaire de la Mairie.

St-Pargoire. On reconstruit en ce moment, la Mairie de Saint-Pargoire et les archives sont provisoirement empilées. J'ai pu y demêler : — neuf volumes de baptêmes, mariages et sépultures de 1670 à 1792 ; — un volume de délibération, de 1664 à 1672 ; — un volume de compoix, antérieur à 1753, en très bon état de conservation, mais dont les premiers feuillets manquent.

M. le Maire a retrouvé récemmment chez un particulier et réintégré aux archives un volume contenant « le procès-verbal des réunions décadaires du canton de Pargoire, commencées le dix Vendémiaire l'an sept. »

St-Pons. La Municipalité de St-Pons a fait établir des tablettes dans une salle spéciale de l'Hôtel-de-Ville pour y installer les archives. Les documents antérieurs à la Révolution (dont l'Inventaire sera distribué prochainement) sont en portefeuilles. M. Sahuc, Archiviste municipal, continue parallèlement le classement des archives révolutionnaires et des archives modernes.

A l'époque de mon dernier Rapport (milieu de Juiliet 1894), la 10me feuille de l'Inventaire des Archives de St-Pons était en épreuve. Nous avons imprimé depuis les feuilles 11 à 14 ; la feuille 15 est actuellement en épreuve. L'Inventaire proprement dit des Archives municipales de St-Pons, s'arrête au milieu de la feuille 11 ; cet inventaire remplit donc 84 pages in-4° à deux colonnes. — A partir de la page 85, commence un appendice intitulé : *Textes en langue d'oc du pays de St-Pons, 1446-1600*, que je dois à l'obligeante collaboration de M. C. Chabaneau, l'éminent pro-

fesseur de Philologie romane de la Faculté des Lettres de Montpellier, correspondant de l'Institut.

Le premier de ces textes en langue d'oc (pp. 87 à 100), est l'inventaire analytique, dressé en 1442, des documents concernant « las libertatz et franquesas que son donadas et auctriadas à la vila et civitat de Sanct Pons, per los senhors abbatz et évesques de Sanct Pons » ; — les Archives municipales de Saint-Pons ne possédant plus ces documents, il y avait un intérêt historique autant qu'un intérêt philologique, à compléter l'inventaire des pièces encore existantes par ce catalogue d'une notable série de pièces aujourd'hui disparues.

Les autres textes en langue d'oc, publiés par M. Chabaneau, sont curieux à divers titres : je signalerai, notamment, l'Épitre farcie de Saint-Étienne, la Passion en 54 couplets, les « droicts des rentes que Monseigneur de Sainct-Pons prand annuellement en la ville et terre de la Salvetat » et divers actes transcrits, il y a vingt ans environ, par le regretté A. Boucherie, dans les minutes de M. Gros, notaire à La Salvetat. — Des remarques philologiques sur ces textes et un glossaire des mots ou acceptions qui ne figurent pas dans le *Lexique roman* de Raynouard, termineront la publication de M. Chabaneau.

Viendra ensuite la table des noms de personnes, de lieux et de matières, par M. Sahuc.

Le tout nous donnera un fascicule de 18 ou 19 feuilles, — qui sera le premier de la série E supplément, publié dans le département de l'Hérault.

La Salvetat.

A la Salvetat, l'état-civil ancien, en registres ou en cahiers renfermés dans des portefeuilles, commence en 1612 ; — pas de délibérations municipales antérieurement à 1852, excepté un volume pour les années 1661 à 1672 ; — brevettes de 1684 et de 1724 ; — une autre brevette antérieure à 1785 ; — compoix de 1676.

Le Soulié.

Les Archives anciennes du Soulié ne comprennent plus aujourd'hui que trois registres de baptêmes, mariages et sépultures (GG. 1, de 1686 à 1745 ; GG. 2, de 1746 à 1769 ; GG. 3, de 1770 à 1792).

Les Archives de ce siècle sont également très réduites.

Il y a quelques années, l'ancienne Mairie fut vendue ; avec la Mairie on vendit l'armoire aux Archives et tous les papiers qu'elle

contenait ! — De ces papiers, les uns servirent à envelopper du beurre, les autres furent brûlés par le garde-champêtre. Il n'en a survécu qu'un volume contenant les tables décennales du commencement de ce siècle (jusque 1823), que j'ai retrouvé chez la mère de l'acquéreur et que j'ai fait réintégrer immédiatement à la Mairie.

Parmi les documents susceptibles d'être utiles à la commune du Soulié, qui ont été ainsi détruits, figuraient des titres des XIVme, XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles ; voici en quels termes ils sont mentionnés dans l'inventaire de 1843 :

» 1° Ordonnance du sieur de Fontaines et lettres patentes des rois Philippe et François, qui maintiennent les habitans d'Angles en leurs privilèges. (Un petit cahier fort vieux, composé de 15 feuilles ; la date des actes y contenus est de 1341, 1340 et 1522 ; en bon état);

» 2° Privilèges et pâturages dans la châtellenie de Cessenon. (4 feuillets presqu'illisibles, datés de 1612);

» 3° Copie du contrat d'inféodation à perpétuité des vacants situés dans la châtellenie et seigneurie des lieux et terroir d'Angles et de la Cabarède, en vertu des édits royaux de 1667 et 1669. (Un cahier vieux, contenant 61 pages, en bon état) ;

» 4° Mise en possession des dits vacants par M. Barbara, commissaire du Roi, le 17 avril 1677. (Un petit cahier de 19 pages, en bon état);

» 5° Liquidation de la finance par les commissaires à la somme de 89,508 livres, 4 sols, 6 deniers. (Un petit cahier de 7 pages) ;

» 6° Sentence de la Table de Marbre de Toulouse, en 1689, qui maintient les habitans d'Angles aux bois taillis du terroir, etc. (Un petit cahier de 6 pages) ;

» 7° Dossier relatif à la séparation qui ont lieu en 1708 de la paroisse du Soulié, d'avec la communauté et terroir d'Angles (Tarn). (11 pièces en liasse). »

M. le Curé du Soulié a restitué récemment à M. le Secrétaire de la Mairie, un cahier de délibérations de 1791-1792, qui s'était fourvoyé dans les archives de la fabrique. — A l'exception de ce cahier, je n'ai pas retrouvé à la Mairie de délibérations antérieures à 1837.

Teyran.

Lors de ma visite à Teyran, la Mairie ne possédait pas d'autre documents antérieurs à 1790, qu'un volume de compoix de 1664.

Depuis, M. Angerly, Secrétaire de la Mairie, a retrouvé (tant au presbytère que chez divers particuliers) et réintégré aux Archives municipales : — 1° cinq registres ou cahiers de baptêmes, mariages et sépultures (de 1625 à 1650, de 1653 à 1688, de 1692 à 1696; de 1688 à 1719, et de 1719 à 1736) ; — 2° huit cahiers de délibérations du XVIIIme siècle (de 1739 à 1744, de 1748 à 1750, de 1763 à 1764, de 1765 à 1768, de 1773 à 1775, de 1776 à 1780, de 1781 à 1784 et de 1784 à 1790).

Je suis heureux de féliciter ici M. Angerly, de son zèle et de son dévouement. La Municipalité de Teyran appréciera certainement le service qu'il lui a rendu dans la circonstance.

Les délibérations depuis 1790 et l'état-civil depuis 1825 ont été reliés il y a deux ans environ.

V

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Olargues.

A la mairie d'Olargues, deux registres et quelques pièces concernent l'ancien bureau des pauvres. Le premier de ces registres va de 1697 à 1713, le second de 1725 à 1779 ; ce dernier est intitulé : « Registre des délibérations du bureau des pauvres d'Ollargues, à la tête duquel on trouve le testament de Mademoiselle Bosquat, fondatrice du dit bureau [24 Septembre 1794], les réglemens donnés par Monseigneur l'évêque de St-Pons en cours de visite [17 Août 1715], l'état général des sommes capitales dues au dit bureau, avec les rentes qu'elles produisent, et celui de ce que le dit bureau est obligé de payer annuellement. »

St-Pons.

Les Archives hospitalières de St-Pons ont été déposées à l'hôtel de ville, dans la même salle que les Archives municipales, où elles occupent une vitrine particulière. — M. J. Sahuc a commencé par en faire un classement général avec étiquetage des liasses et des registres. Il s'occupe de la préparation de l'inventaire.

VI

ARCHIVES DIOCÉSAINES.

J'ouvre ici, sous cette rubrique *Archives diocésaines*, un chapitre qui ne figure guère d'ordinaire dans les Rapports des Archivistes départementaux. — D'abord les archives diocésaines existent rarement; ce n'est que par exception que les évêchés possèdent des titres anciens. Ensuite, quand elles existent, les Archives diocésaines sont en dehors de notre domaine, et c'est un principe qu'il ne faut jamais envahir le domaine du voisin. — Néanmoins, les Archives diocésaines ne doivent pas nous laisser indifférents. Quand elles ont conservé des documents antérieurs à 1791, elles se trouvent compléter nos dépôts départementaux et l'inventaire de ces documents est la suite toute indiquée de l'inventaire de nos séries G. — Bordeaux l'a encore démontré, il n'y a pas longtemps, pour le plus grand profit des études historiques.

Les Archives diocésaines de Montpellier, sont une création de la fin de l'année 1894. L'honneur de cette création appartient à Monseigneur de Cabrières, qui se trouvait avoir à la fois, — dans sa bibliothèque particulière, des documents importants, — et dans son clergé, un paléographe exercé, qui ne demandait qu'à se laisser encourager à la besogne: j'ai nommé notre « vieil habitué » des Archives départementales, M. l'abbé Cassan, l'Archiviste bénévole de la Municipalité d'Aniane.

Mgr de Cabrières fit faire à ses frais personnels l'installation nécessaire, et l'Archiviste diocésain n'eut qu'à mettre à exécution la devise chère aux érudits: *colligite fragmenta ne pereant.*

Les premiers fragments recueillis sont:

1° Une trentaine de registres provenant des de Vibrac, seigneurs de St-Seriès, et commençant au XIV° siècle; — 2° une demi-douzaine de registres de l'ancien évêché de St-Pons; — 3° une trentaine de parchemins, de provenances diverses; — 4° un stock déjà assez considérable de papiers variés, relatifs à l'ancien clergé des cinq diocèses, aujourd'hui compris dans le département de l'Hérault.

VII

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le budget des Archives de l'Hérault, voté par MM. les Membres du Conseil Général pour l'année 1895, est ainsi établi :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires, savoir :		
Un Archiviste.....	4.300f	
Un Sous-Archiviste.....	1.800	6.700f »
Un Employé.....	600	
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire des Archives, achat de cartons, établissement de tablettes et frais de bureau.....		350 »
ART. 3. — Publication de l'Inventaire. (Circulaire du 12 Août 1861).....		1.000 »
ART. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste.		600 »
ART. 5. — Achat de portefeuilles (5me annuité).		1.500 »
ART. 6. — Indemnité à l'Archiviste pour frais d'inspection des Archives communales.....		500 »
Total.....		10.650f »

Notre Budget de 1894 était, au total de 11,250 fr., soit 600 fr. de plus. M. Vergonier, avait en effet été nommé Sous-Archiviste aux appointements de 2,400 fr. tandis que son successeur a pris le même service aux appointements de 1,800 fr.

Or, M. Naud est un Sous-Archiviste d'un mérite bien supérieur à celui de M. Vergonier. Il me fournit une somme de travail beaucoup plus considérable; à tous points de vue, les Archives de l'Hérault ont « gagné au change ».

Rétablissement partiel de crédit.

Dans ces conditions, mon devoir est de demander le rétablissement, sinon du tout, au moins d'une partie du crédit qui existait antérieurement à l'année 1895.

Je le demande d'autant plus volontiers et avec d'autant plus de justice, que dans le courant de l'exercice 1894-95 M. Naud n'a pas hésité à prendre la plus grande part d'un gros travail matériel

supplémentaire, pour lequel j'avais dû précédemment employer des auxiliaires du dehors et auquel, sans sa bonne volonté, j'aurais été certainement obligé de renoncer.

En conséquence, Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien demander au Conseil Général d'accorder à M. Naud, Sous-Archiviste, une augmentation de 200 fr., qui porterait son traitement à 2,000 fr.

Une augmentation de 100 fr. — en faveur de notre vieil employé, M. Plantier, qui a vaillamment secondé M. Naud, — serait également très méritée.

L'Article 1er de notre budget ordinaire serait donc ainsi libellé pour 1896 :

Un Archiviste.....	4.300f	7.000 f »
Un Sous-Archiviste.	2.000	
Un Employé	700	

En outre, il y aurait à ajouter un article nouveau :

ART. 7. — Reliure du *Journal officiel* depuis 1870..... 500 »

Comme *budget extraordinaire*, je rappellerai le désir que j'ai formulé au début de ce rapport : un crédit de 1,500 fr. pour l'aménagement de notre salle du public.

Enfin, je serais très heureux de voir inscrire au budget les 3,000 fr. nécessaires à l'achèvement des procès-verbaux de la Révolution (1).

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du Département,
Correspondant du Ministère, Lauréat de l'Institut :
Jos. BERTHELÉ.

---

(1) Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Général de l'Hérault du 1er Septembre 1894 :

« M. Léon Moulinier fait remarquer que la Commission ne formule aucune » proposition en vue de faire continuer la publication des procès-verbaux des » séances du Conseil Général pendant la Révolution.

» Il dit que l'année prochaine, il présentera une proposition tendant à faire » inscrire, à cet effet, un crédit au Budget Rectificatif ».

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1896

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'Exercice 1895-1896.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Local.
Salle du Public.

Je dois en premier lieu, Monsieur le Préfet, exprimer toute ma reconnaissance à MM. les Membres du Conseil Général de l'Hérault pour la générosité avec laquelle ils ont mis à ma disposition l'an dernier les différents crédits que je leur demandais dans l'intérêt du service.

La somme allouée pour l'établissement d'une Salle du Public a permis à M. l'Architecte du département de doter notre dépôt d'une installation nouvelle, où nos travailleurs trouveront tout le confortable désirable et où la surveillance sera en même temps très facile pour nous. Cette nouvelle salle n'est pas encore complètement aménagée ; le maçon et le menuisier ont fini leur œuvre, mais nous

attendons toujours le peintre et le tapissier. Quand ces derniers auront fait ce qui les concerne, nous installerons sous la main de nos travailleurs un choix d'ouvrages susceptibles de leur être fréquemment utiles au cours de leurs recherches, qu'il fallait jusqu'ici venir chercher dans le cabinet de l'Archiviste chaque fois qu'ils en avaient besoin, et nous mettrons impitoyablement en vigueur l'article du règlement qui interdit au public l'accès des salles où sont conservés les documents.

Pour la création de cette salle du public, nous avons dû prendre du terrain dans la grande salle du dépôt contenant les travées 93 à 118 ; nous avons été obligés de supprimer quelques portions de ces travées. Mais nous avons pu regagner en élévation ce que nous perdions ainsi en surface ; des rayonnages nouveaux ont été établis contre les travées laissées intactes, le long des deux couloirs allant d'une extrémité à l'autre.

L'installation d'un nouveau calorifère à la Préfecture, installation pour laquelle nous avons dû abandonner près de la moitié de l'ancien corps de garde, a été pour nous fort gênante. Nous nous sommes approximativement tirés d'embarras en faisant établir dans la partie à nous laissée quelques rayonnages, pour lesquels nous avons utilisé de l'ancien matériel et qui suffiront provisoirement à nos classements de la section E supplément.

Inspection générale de 1895.

Le 10 Novembre 1895, les Archives départementales de l'Hérault et les Archives municipales de Montpellier ont été visitées par M. Lacombe, Inspecteur général des Archives et des Bibliothèques. La dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 18 Février 1896 nous apprend que « le rapport de l'inspection » générale loue le zèle que M. Berthelé apporte au classement des » documents et à la rédaction de l'inventaire. L'impression fait » également des progrès réguliers. »

Personnel.

J'ajouterai que je continue à être secondé d'une façon aussi satisfaisante que possible par M. Naud, Sous-Archiviste, et M. Plantier, employé. — L'augmentation de traitement, que le Conseil Général a bien voulu accorder à ces Messieurs au mois d'Août dernier, est méritée par eux amplement. Nous avons eu cette année, en dehors du service courant, un travail matériel très considérable

occasionné par le bouleversement de notre salle du bas (ancien corps de garde) et par l'installation de la Salle du Public. Cette dernière installation nous a obligés à brasser deux fois *in extenso*, ni plus ni moins, tous les portefeuilles de notre premier étage. M. Naud a exécuté ce double travail de déménagement et de réemménagement avec beaucoup de méthode et d'activité : un jeu de fiches, nettement établi, lui a permis d'éviter toute fausse manœuvre et toute hésitation. Il a profité de l'occasion pour caser en leur lieu définitif une certaine quantité de portefeuilles que nos prédécesseurs nous avaient légués « classés provisoirement », et aussi pour faire des triages préparatoires d'une vente de papiers inutiles ; d'autre part, des dispositions ont été prises pour permettre des intercalations régulières et diminuer d'autant dans l'avenir ces malencontreux classements provisoires, qu'il nous a fallu tolérer jusqu'à présent et que nous espérons pouvoir arriver à faire disparaître complètement dans un avenir prochain.

J'ai loué l'an dernier l'assiduité irréprochable de M. Naud, son activité au travail, son obligeance à l'égard du public. Je lui dois les mêmes éloges pour l'exercice 1895-1896. J'ajouterai que j'ai eu maintes fois l'occasion de recevoir l'expression de la satisfaction de nos travailleurs à son endroit. En deux ans, il est devenu un bon Sous-Archiviste. Ce n'est pas encore un employé érudit ; mais il a conscience de ce qui lui manque et il s'est mis bravement, en dehors des heures de service, au latin, à la paléographie et à l'histoire locale.

J'espère pouvoir d'ici à quelques temps lui confier le classement d'un fonds très volumineux, que l'on a dû jusqu'ici laisser de côté ; il lui reste, avant de pouvoir entreprendre ce travail, à faire plus complètement connaissance avec les institutions de l'ancien Languedoc.

M. Plantier, qui porte gaillardement ses 75 printemps, nous continue — et nous continuera longtemps encore, nous l'espérons bien, — son concours dévoué et attentif pour la partie matérielle du service. Toutefois, j'ai cru m'apercevoir que de temps en temps, souvent même, notre vénérable employé avait trouvé sa besogne faite au moment où il se préparait à l'entreprendre ; il m'a semblé qu'un Sous-Archiviste obligeant avait dû passer par là. Les vieillards sont un peu faits pour être traités en enfants gâtés, et celui-là le mérite si bien !

Rédaction de l'Inventaire.

La rédaction de l'Inventaire des Archives départementales antérieures à 1790 a été continué, durant l'exercice 1895-1896, avec toute l'activité qui a été possible.

Les articles d'inventaire qui ont été soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date des 5 Octobre 1895, 26 Mars, 8 Avril, 27 Juin et 17 Juillet 1896, vont de C. 3577 à C. 3833, soit plus de 250 articles, et continuent, comme l'an passé, la neuvième et dernière division du fonds de l'Intendance de Languedoc.

Ils ont pour objet les chemins, ponts et chaussées des diocèses de Mende, de Mirepoix, du Bas-Montauban, de Montpellier, de Narbonne, de Nimes, du Puy, de Rieux et de Saint-Papoul. A la suite du diocèse de Nimes, ont pris place, comme l'indiquait l'ordre géographique, les dossiers relatifs au pont de bateaux établi sur le Rhône entre Tarascon et Beaucaire.

Durant le second semestre de l'année 1896, l'Archiviste départemental continuera les chemins, ponts et chaussées des autres diocèses du Languedoc (St-Pons, Toulouse, Uzès et Viviers), et il espère pouvoir commencer, avec 1897, les canaux, rivières, ports, etc., qui termineront la « division » *Travaux publics*.

Parallèlement à la série C, l'Archiviste départemental s'est occupé (conformément aux désirs ministériels) de la série E supplément. Six chantiers sont actuellement ouverts dans cette série : St-Pons ville et canton, Aniane ville et canton, Agde, Montpellier, Roujan et Pézenas. Je dirai un peu plus loin, dans le chapitre spécial consacré aux Archives Communales, ce qui a été fait dans chacun de ces chantiers et la part qui revient à mes collaborateurs: MM. Sahuc, Archiviste de la ville de St-Pons; Cassan, Archiviste du diocèse de Montpellier; Tissier, Archiviste de la ville de Narbonne, et Teulié, Bibliothécaire universitaire à Montpellier.

M. Naud, Sous-Archiviste, a continué, parallèlement au classement des séries modernes et au service courant du public, la transcription des rubriques de trois collections jusqu'ici placées dans la série F et que nous réintègrerons dans la série C, conformément à l'avis de M. Lacombe, Inspecteur général : les copies de documents faites par le Bénédictin Dom Pacotte pour le compte des États de Languedoc, et les recueils de lettres-patentes, etc., dits « recueils

des sénéchaussées », qui formaient une partie de la bibliothèque administrative des bureaux de l'Intendance. — L'an dernier je signalais comme achevées les analyses des onze volumes de Dom Pacotte. Durant l'exercice 1895-96, trente-neuf nouveaux volumes sont venus s'y ajouter. Ces analyses seront ultérieurement révisées et complétées par l'Archiviste départemental et soumises à l'approbation ministérielle. Elles ne seront livrées à l'impression que plus tard. Les onze volumes de Dom Pacotte prendront place dans une des subdivisions du fonds des États de Languedoc. Les « recueils des sénéchaussées » formeront la fin du fonds de l'Intendance et figureront dans le tome IV de notre inventaire de la série C.

Impression de l'Inventaire.

Du 15 Juillet 1895 au 16 Juillet 1896, nous avons imprimé, pour la série E supplément : 34 feuilles (cf. ci-dessous v° *Montpellier),* pour la série C : 4 feuilles.

Cette continuation du tome III de la série C. est représentée par les feuilles 44 à 47, dont le bon à tirer a été autorisé par le Ministère de l'Instruction publique, en date des 29 Mai et 18 Juillet 1896.

Les impressions qui se feront d'ici au mois de Décembre termineront le tome III de l'inventaire de l'Intendance. Et j'aurai la satisfaction de constater que la libéralité du Conseil Général de l'Hérault m'aura permis de distribuer ce volume juste après cinq années de séjour dans le département. Le tome premier a paru en 1865 et le tome second en 1887.

Les feuilles 44 à 47 contiennent les articles C. 3552 à 3680, se rapportant tous à l'histoire des Travaux publics dans les différents diocèses du Languedoc, aux XVIIme et XVIIIme siècles :

1° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Mende (de 1739 à 1785)..... C. 3552 à 3598.

2° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Mirepoix (de 1740 à 1783)..... C. 3599 à 3610.

3° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Bas-Montauban (de 1725 à 1786)..... C. 3611 à 3625.

4° Chemins, ponts et chaussées du diocèse de Montpellier (de 1715 à 1784)..... C. 3626 à 3679.

Recherches et communications.

Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 16 Juillet 1895 au 15 Juillet 1896, se sont élevées au

chiffre de 1629 (nos 3280 à 4301 de l'ancien registre et nos 1 à 638 du nouveau registre *ad hoc*), — soit 387 de plus que durant l'exercice précédent.

Nos principaux travailleurs ont été MM. Falgairolle, Archiviste de la ville de Vauvert; Bénech, substitut du Procurer général, à Montpellier; Gaudin, bibliothécaire de la ville de Montpellier; Cassan, Archiviste diocésain, curé de St-Guilhem-le-Désert; Teissier, étudiant de la faculté des Lettres de Montpellier; Chabaneau, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Montpellier; Saurel, chanoine, trésorier de l'Académie de Montpellier; Meynial, professeur de Droit à l'Université de Montpellier; Fraisse, généalogiste de Montpellier; Gay, professeur à l'Ecole de Pharmacie de Montpellier; De Cazenove, capitaine d'État-major à Montpellier; Flament, professeur d'histoire au Grand Séminaire; abbé Lazaire, docteur en théologie; Bonnet, avocat, membre de la Société archéologique de Montpellier; Charmont, professeur de Droit à l'Université de Montpellier; abbé Maubon, liturgiste, pro-secrétaire de l'Évêché de Montpellier; Millerot, archiviste de la ville de Lunel; Germain Martin, élève de l'École des Chartes; Benoit, pasteur de Montmeyran; Vincent, avocat de Montpellier; De Rouville, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Montpellier; Pradines, conseiller à la Cour de Cassation de Paris; Capdevielle, professeur au collège de Narbonne; Jacquemet, docteur en Médecine de Montpellier; le Père Carrère, jésuite de Toulouse; Thomas, étudiant à la faculté des Lettres de Lyon; Anduze, avocat de Montpellier; Fabrège, membre de la Société archéologique de Montpellier; Fabre, bibliothécaire du théâtre de Montpellier; Salzes, propriétaire qui prépare une histoire du théâtre à Monpellier; Mlle Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier; MM. Léon-G. Pélissier, professeur à la faculté des Lettres de Montpellier; Sahuc, Archiviste de la ville de St-Pons; Révillout, professeur honoraire de l'Université de Montpellier; Cazalis de Fondouce, membre de la Société archéologique de Montpellier; Grasset-Morel, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier; Vergnes, publiciste à Toulouse; Gervais, avocat de Montpellier; Bloch, ancien Archiviste de l'Aude; Gachon, professeur à la faculté des Lettres; Jean Miquel, membre de la Société géologique de France et de la Société languedocienne de géographie; Roubin, étudiant à la faculté des Lettres de Montpellier; Malavialle, maître de conférence à la faculté des Lettres de Montpellier; Auriol, secrétaire de l'Académie

de Montpellier; Laporte, lieutenant-colonel d'infanterie de Montpellier; Valmary, étudiant à la faculté des Lettres de Montpellier; etc.

Publications de textes et études historiques.

Je dois une mention, à la suite de ces détails sur nos recherches et communications, à la publication des Cartulaires d'Aniane et de St-Guilhem-du-Désert, par MM. Paul Alaus, archiviste-paléographe, abbé Cassan, archiviste du diocèse, et Meynial, professeur à la faculté de Droit de Montpellier. — L'impression du Cartulaire de Saint-Guilhem est commencée.

Durant l'exercice 1895-96, notre dépôt a fourni à trois étudiants de la faculté des Lettres, candidats à l'agrégation d'histoire, la matière du mémoire qu'ils ont à présenter pour l'obtention du diplôme d'études supérieures. Tous trois se sont spécialement occupés de l'histoire du commerce languedocien au XVIIIme siècle : — M. Teissier a étudié les grandes voies des relations commerciales du Languedoc avec les autres provinces du Midi et avec les provinces du Centre, — M. Roubin a étudié le commerce des Juifs en Languedoc à la fin de l'ancien régime, — et M. Valmary s'occupe du commerce des draps languedociens dans le Levant.

M. l'abbé Flament a publié, d'après nos documents, une notice sur l'ancien couvent des Récollets de Montpellier.

M. Revillout a trouvé dans nos archives d'utiles renseignements pour l'étude qu'il poursuit sur l'histoire de la Renaissance à Montpellier et sur les origines du mouvement auquel le nom de Rabelais est resté attaché.

Mlle Guiraud, M. Grasset-Morel et M. Émile Bonnet ont continué leurs études sur l'histoire de Montpellier.

Expéditions.

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1895, les expéditions ont été au nombre de sept et ont produits une somme de 18 fr. 75 c., qui a été remise à la Trésorerie générale, le 31 Décembre 1895.

Versements.

Les versements qui nous ont été faits du 15 Juillet 1895 au 15 Juillet 1896 sont les suivants :

Cabinet du Préfet :

Le 2 Août 1895.....	4 liasses.
A reporter.....	4 liasses.

Report.....	4 liasses.
2me Division :	
Le 6 Septembre 1895.....	89 —
Le 8 Janvier 1896..... ..	20 —
Le 20 Mai 1896.....	8 —
3me Division :	
Le 10 Septembre 1895.....	50 liasses.
Le 14 Décembre 1895.	52 —
1me Division :	
Le 28 Mai 1896.....	36 liasses.
Conseil de Préfecture :	
Le 12 Août 1895.....	23 liasses.
Le 31 Octobre 1895.....	19 —
Le 7 Décembre 1895.....	27 —
Service Vicinal :	
Le 14 Octobre 1895.....	13 liasses.
Total	421 liasses.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles portant: 1° des cotes de séries et sous-séries; 2° des sommaires et des dates — et classés, les uns définitivement, les autres provisoirement, avec renvois à un répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire nos 972 à 1302).

Dons.

M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu continuer ses libéralités à la Bibliothèque des Archives de l'Hérault : Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France ; Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques de France, etc.

M. Flahault, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, nous a fait un nouveau don de pièces ou fragments de pièces

variées, provenant des vieux herbiers appartenant à l'Institut de Botanique. Il y a là nombre de documents des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles, qui prendront place dans notre série F.

Dépôts.

Je signalerai plus loin, dans le chapitre consacré aux Archives communales, les dépôts de documents, faits aux Archives départementales par les municipalités de Cessenon et de St-Félix-de-Lodez.

Bibliothèque administrative.

Le nouveau crédit que le Conseil Général a bien voulu ajouter à notre budget nous a permis de commencer la reliure du *Journal officiel*.

Sous-Préfectures.

Les Archives des Sous-préfectures de Béziers, Lodève et St-Pons ne donnent lieu à aucune observation.

Archives diocésaines.

Il résulte des renseignements qu'a bien voulu me faire parvenir M. l'abbé Cassan, que le dépôt d'Archives diocésaines, créé à la fin de 1894 par Mgr de Cabrières, s'est augmenté, durant notre exercice 1895-96, soit par suite de dons, soit par des acquisitions, d'une quantité de documents suffisantes, pour dès que le mois de Septembre prochain, un petit fascicule d'inventaire puisse lui être consacré (2 feuilles in-8 environ).

II

ARCHIVES COMMUNALES

Agde

Je n'ai touché aux Archives d'Agde durant cet exercice 1895-1896 que pour les déménager, lorsqu'il s'est agi de les mettre à l'abri des constructeurs du calorifère, et ensuite pour les réemménager une fois les ouvriers partis. J'aurai, j'espère, dans le courant de l'exercice 1896-1897, la possibilité de rédiger et d'imprimer l'inventaire des séries AA et BB, l'une et l'autre particulièrement importantes, — et que je m'empresserai de réintégrer à Agde.

Aniane.

La municipalité d'Aniane continue à se montrer fort bien disposée pour la conservation de ses Archives. Le petit crédit voté annuellement a permis d'établir des rayonnages et de faire faire des cassettes pour les parchemins.

J'espère pouvoir prochainement me rencontrer à Aniane avec M. l'Archiviste diocésain et procéder avec lui à la vérification complète, à la numérotation et à la mise en cassettes ou en portefeuilles de tous les documents composant la série AA, dont l'Inventaire est terminé depuis pas mal de temps déjà.

Argelliers.

A Argelliers, j'ai retrouvé comme série BB, les délibérations : — 1. de 1672 à 1694 (relié), — 2. de 1716 à 1749, — 3. de 1749 à 1770, — 4. années 1760, 1770, 1773, 1777 à 1780, 1784-1785 et 1788-1789 (onze cahiers) ;

Série CC : — 1. « le livre du presage et manifest des terres, possetions, devezes et maizons del luoch et talhable de Argelies », 1531, — 2. un compoix de 1664, — 3. un complément de compoix de 1783, — 4. le préambule du rôle des impositions de 1737 ;

Série DD : — 1. plan d'un chemin à faire d'Argelliers à Puéchabon, 1783, — 2. plan d'un chemin à faire d'Argelliers à Montarnaud, 1783, — 3. plan du bois de Boschorre, 1765.

Série GG : — Baptêmes, mariages et sépultures : 1. paroisse de Saugras, de 1696 à 1749, — 2. paroisse d'Argelliers, de 1738 à 1792.

M. l'abbé Cassan a bien voulu se charger de l'inventaire des Archives communales d'Argelliers. Les articles BB. 1 à 4 et GG. 1 et 2 sont rédigés; les articles CC. 1 à 4 et DD. 1 à 3 le seront très prochainement. — M. Cassan a en outre inventorié deux registres de baptêmes, mariages et sépultures : Saugras, de 1673 à 1791 ; Argelliers, de 1689 à 1738, et un registre de la Confrérie du Saint-Sacrement, de 1659 à 1784, tous trois conservés dans les Archives paroissiales d'Argelliers.

La Boissière.

M. l'abbé Cassan a inventorié deux des cinq registres de baptêmes, mariages et sépultures de la Boissière : ceux de 1684 à 1725 et de 1725 à 1752, conservés à la mairie, — plus, le registre de la confrérie du Saint-Sacrement, de 1754 à 1793, et le registre de la confrérie du Rosaire, de 1750 à 1790, ces deux derniers conservés aux Archives paroissiales.

Dans un des registres de Délibérations de Montarnaud, ont été reliés 38 feuillets de délibérations de la Boissière, de 1744 à 1746.

Cassagnolles.

Les Archives anciennes de Cassagnolles, dont je soumettrai très prochainement au Ministère l'inventaire rédigé par M. Sahuc, sont aujourd'hui classées en 31 articles :

Série AA, — Privilèges : — 8 articles, la plupart sur parchemin, se rapportant aux années 1290, 1323, 1377, 1390, 1398, 1434, 1441, 1451, 1520 et 1604 ;

Série BB, — Délibérations : — 1. de 1621 à 1700 (126 feuilles volantes), — 2. de 1700 à 1786 (65 pièces);

Série CC : — 1 et 2. compoix de 1656, — 3. compoix de 1684, — 4. brevette de 1680 à 1753, — 5. brevette de 1765, — 6. reconnaissances, extrait fait en 1684, — 7 à 10. pièces diverses de comptabilité ;

Série EE, — Affaires militaires : — une liasse de 1604 à 1701 ;

Série FF, — Procédures et police : — une liasse;

Série GG, — Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1624 à 1642, — 2. de 1646 à 1649, — 3. de 1650 à 1682, — 4. de 1673 à 1758, — 5 et 6. de 1759 à 1775, — 7. de 1776 à 1792 ;

Suite de la série GG : — 8. église de Cassagnoles ;

Série II : — une liasse, dont un inventaire des archives de Cassagnolles, dressé en 1687.

Berlou.

A Berlou : — un petit registre de délibérations, de 1752 à 1763; — un compoix de 1614, un autre de 1635 et un fragment de compoix de la première moitié du XVIIIme siècle, — deux registres de baptêmes, mariages et sépultures, de 1623 à 1721 et de 1722 à 1792.

L'inventaire des archives communales de Berlou, rédigé par M. Jos. Sahuc, a été approuvé par le Ministère le 14 Avril 1896.

Cessenon.

J'ai signalé dans mon rapport de 1894 (p. 131) la découverte que j'avais faite dans les archives de la commune de Cessenon d'un manuscrit contenant une œuvre du célèbre jurisconsulte du XIIIme siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende, — œuvre que des informations puisées auprès des bibliographes les plus autorisés, me permettait de considérer comme inédite.

Ce manuscrit a été déposé aux Archives départementales par décision du Conseil municipal de Cessenon, en date du 2 Février 1896. Voici le texte in-extenso de la délibération :

« *Manuscrit donné par le Conseil municipal aux Archives de la Préfecture sous condition.* — Le Conseil municipal considérant que le manuscrit portant la cote N° 10 (cahier de 45 feuillets) trouvé dans les archives de Cessenon par M. l'Archiviste départe-

mental, a une importance considérable pour l'histoire du droit canonique au moyen âge; — Considérant en outre, qu'il n'est pas d'ordre municipal et que c'est parce que sa nature n'a pas été reconnue en 1790, qu'il a eu la chance de rester jusqu'ici parmi les archives de Cessenon ; — Considérant encore, qu'il importe d'assurer la conservation de ce document et que la meilleure voie à suivre pour obtenir ce résultat consiste à le déposer aux Archives de la Préfecture ;

« Délibère à l'unanimité que le manuscrit portant la cote N° 10 (cahier de 45 feuillets) *dont il se réserve entièrement la propriété,* sera déposé aux Archives départementales avec la mention spéciale imprimée : *Propriété de la commune de Cessenon,* — que la traduction de cet important manuscrit sera publiée par M. l'Archiviste du département et qu'il en sera remis des exemplaires à la disposition de la municipalité de Cessenon, comme le certifie Monsieur l'Archiviste, dont la déclaration écrite est annexée à la présente délibération.

« Et ont signé au registre les membres présents.

Vu et approuvé :
Montpellier, le 28 Février 1896,
Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture,
Signé : CALDIÉ. »

Pour copie conforme :
Le Maire,
Signé : BERGASSE. »

Le temps me manquant pour continuer moi-même la transcriptiou que j'avais commencée en 1894 de cet intéressant manuscrit, je me suis adjoint un collaborateur dans la personne d'un étudiant déjà initié à la paléographie, M. Valmary, candidat à l'agrégation d'histoire. A la rentrée prochaine, nous pourrons nous occuper d'une façon immédiate de la publication.

A l'occasion de sa fin de gestion, M. Bergasse a procédé à un récolement des Archives municipales de Cessenon. Cette opération, qui devrait se faire à chaque renouvellement de municipalité, est généralement négligée et je suis heureux de pouvoir féliciter M. le Maire de Cessenon d'avoir dans la circonstance donné une preuve nouvelle de l'intérêt qu'il attache à ses belles Archives.

Cesseras. A Cesseras : — Série BB, délibérations reliées en cinq volumes : de 1618 à 1630, de 1643 à 1656, de 1666 à 1673, de 1687 à 1695,

de 1701 à 1742; — série CC: trois fragments de compois du XVIIme siècle conservés en portefeuilles, et deux brevettes du XVIIIme siècle; — GG. 1 à 4, baptêmes, mariages et sépultures, de 1677 à la Révolution; — GG. 5, « Recognitiones Charitatis communis de Cesseracio, anni 1422 » (42 pages, parchemin, relié). — Les autres documents antérieurs à la Révolution ont disparu.

M. Ernest Taffanel, propriétaire à Cesseras, possède une copie (faite en 1827) d'un inventaire des Archives municipales de Cesseras, rédigé en 1634 par un religieux cordelier; l'original de cet inventaire serait conservé aux Archives municipales de Siran.

Cournonterral.

La municipalité de Cournonterral avait voté 1.000 francs pendant trois ans pour la rédaction et l'impression de l'inventaire de ses belles archives. Elle avait escompté la vente d'une importante coupe de bois. — Malheureusement le bois n'a pas encore trouvé acquéreur; on a dû refaire un nouveau budget, et le vote d'un crédit pour les archives a été ajourné.

Félines-Hautpoul.

A Félines-Hautpoul: — Deux compois, 1666, et deux brevettes (1769 et XVIIIme siècle), et un registre de baptêmes, mariages et sépultures de 1755 à 1792, qui ont été inventoriés par M. Sahuc.

Ferrals-les-Montagnes

Les archives anciennes de Ferrals se réduisent aujourd'hui à ceci: — un volume de compoix, du XVIIme siècle, en très mauvais état; — un volume de 1752, intitulé: « Levoir des censives de la terre et seigneurie de Ferrals, au diocèse de St-Pons, extrait sur les reconnoissances en faveur de très-haut et très-puissant seigneur Messire François-Armand Demoustiers, chevalier, comte de Mérinville, seigneur de Ferrals, la Livinière et autres places, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de la ville de Narbonne et du port la Nouvelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, baron des États généraux de la province de Languedoc, par ses emphithéotes du dit Ferrals », lesdites reconnaissances retenues par Jean Rougeat, notaire royal et apostolique de Peyriac-Minervois; — trois registres de baptêmes, mariages et sépultures de 1626 à 1792 (manquent 1732 à 1740) pour les paroisses de Ferrals et d'Authèze.

Le compoix que nous venons d'indiquer porte une cote ancienne:

« n° LXXIX », dont la présence implique l'existence autrefois de beaucoup d'autres documents dans les Archives de cette commune.

L'inventaire des archives anciennes de Ferrals a été rédigé par M. Jos. Sahuc et je le soumettrai prochainement à l'approbation ministérielle.

Ferrières. Ferrières (canton d'Olargues) n'a conservé en fait d'archives anciennes qu'un registre de baptêmes, mariages et sépultures, de 1608 à 1792, que M. Jos. Sahuc a inventorié. L'inventaire de ce registre a été approuvé par le Ministère le 14 avril 1896.

Guzargues. A Guzargues, il ne reste en fait d'archives antérieures à la Révolution, que cinq registres : BB, 1. recueil d'actes municipaux, de 1742 à 1786; — CC, 1. compoix de 1630; — GG, 1 à 3. baptêmes, mariages et sépultures, de 1650 à 1735, de 1736 à 1757 et de 1757 à 1792.

La mairie possède en outre quelques épaves des archives de la fabrique (commencement du XIXme siècle).

Les archives modernes ont été reclassées sommairement en 1895-96 par le secrétaire M. Cambon, instituteur.

Jonquières. Les archives anciennes de Jonquières ne sont pas trop abondantes: — un cahier de délibérations de 1774 à 1776, — un compoix de 1599, très bien écrit et très bien conservé quoiqu'ayant perdu sa reliure; — deux petites liasses de comptabilité; — trois registres de baptêmes, mariages et sépultures, de 1671 à 1694, de 1701 à 1751 et de 1751 à 1793.

La Livinière. M. Bertrand, secrétaire, avait ébauché un classement des importantes archives de cette commune. M. Sahuc a repris ce travail et commencé la rédaction de l'inventaire.

La série GG, comprend 8 registres de baptêmes, mariages et sépultures, dont 6 pour la paroisse de la Livinière, commençant en 1596 et 2 pour la paroisse de St-Julien-des-Molières, commençant en 1667.

Je reparlerai de la Livinière l'année prochaine.

Minerve. A Minerve: — un volume de compoix, du 17me siècle, et deux registres de baptêmes, mariages et sépultures, de 1627 à 1785, qui ont été tous les trois inventoriés par M. Sahuc.

Mons.

Les archives de Mons (voir mon rapport de l'an dernier, pp. 243-244) ont été inventoriés par M. Jos. Sahuc. Cet inventaire, qui a été approuvé par le Ministère en date du 14 Avril 1896, forme 11 articles, dont 1 pour la série AA, 2 pour la série CC, et 8 pour la série GG. La série BB, manque totalement.

Montarnaud.

A Montarnaud, j'ai rencontré 3 registres de délibérations anciennes, — deux volumes de compois, — deux anciens plans, — six volumes de baptêmes, mariages et sépultures, — un secrétaire de mairie dévoué à ses archives: M. Chauvey (Delphin), instituteur, — et une inscription romaine inédite.

Série BB, — délibérations: — 1. de 1732 à 1763, — 2. de 1764 à 1779, — 3. de 1780 à 1791;

Série CC: — 1. compoix, XVIIme siècle, — 2. brevette, XVIIIme siècle;

Série DD : — l'un des plans est de l'architecte Montpelliérain Nougaret;

Série GG, — baptêmes, mariages et sépultures: — 1. de 1687 à 1700, — 2. de 1701 à 1713, — 3. de 1716 à 1731, — 4. de 1730 à 1770, — 5. de 1731 à 1749, — 6. de 1770 à 1792.

Les six registres de la série GG, ont été inventoriés par M. Cassan.

Montaud.

A Montaud : — un compoix de 1685, avec titre imprimé à la main et surchargé d'ornements : « compoix de Montaud, réparé par M. Taillefer, p^r^ de Jacou et les soins du s^r^ Fuilade, consul du dit lieu l'an MDCCLXXVII »; — un volume de compois, — et un petit stock de papiers divers en désordre (comptabilité, etc).

Montpellier.

J'annonçais dans mon rapport de l'an dernier (pp. 244-245) que le crédit annuel de mille francs, mis à ma disposition par la ville de Montpellier (délibération du 26 décembre 1894) pour l'impression de l'inventaire de ses belles Archives municipales, me permettrait de publier, durant notre exercice 1895-1896 un premier fascicule du texte de Louvet et un fascicule d'introduction générale.

Sans les retards apportés par diverses causes absolument indépendantes de ma volonté, parmi lesquelles il faut inscrire des surcroits de besogne administrative à l'imprimerie, — ces fascicules 1 et 2 (représentant les crédits de 1895 et de 1896) seraient prêts depuis deux ou trois mois.

Ils le seront pour le 10 ou 15 août. A l'heure actuelle, 34 feuilles sont tirées, — dont 20 pour le texte de Louvet, et 14 pour l'introduction.

Cette *introduction* est consacrée à l'histoire des anciens inventaires des Archives municipales de Montpellier, du troisième quart du XIIIme siècle à la fin du XVIIIme; elle comprend en outre une petite notice historique et archéologique sur le monument où sont actuellement conservées ces archives: la Tour des Pins. Ce n'est pas seulement une préface à l'inventaire de Louvet, c'est la préface à l'ensemble de la publication. Elle est divisée en huit chapitres :

I. Les Inventaires antérieurs à 1662;
II. L'Inventaire de Louvet en 1662-1663;
III. L'Inventaire de Joffre en 1662-1663;
IV. Joffre et les Cartulaires municipaux;
V. L'Inventaire de Joffre et de Darles en 1693;
VI. Les Inventaires et les Récolements du XVIIIme siècle;
VII. Le reclassement du XIXme siècle;
VIII. La Tour des Pins.

Quinze phototypies ou autotypies, dans le texte ou hors texte, dont neuf fac-similés paléographiques, sont jointes à cette introduction : — I à V. Fac-similé in-extenso de l'inventaire des Archives de la Commune Clôture, de 1264; — VI. Fac-similé de la première page de l'Inventaire des Archives du Consulat, de la fin du XIIIme siècle; — VII. Fac-similé d'une page de l'Inventaire des Archives du Consulat, du XIVme siècle; — VIII. Fac-similé du titre de l'Inventaire des Archives du Consulat, de 1495-1497; — IX. Disposition aux XVme, XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles. des 29 cassettes et caisses composant les armoires C et G du fonds dit des « Grandes Archives » (restitution, d'après l'inventaire de 1495 et celui de Pierre Louvet); — X. Portrait de Pierre Louvet, 1673; — XI. Fac-similé d'une page de l'Inventaire du fonds dit des Grandes Archives, par P. Louvet (1662-1663); — XII. Disposition actuelle des cassettes gothiques du fonds dit des Grandes Archives (vue intérieure de la Tour des Pins, salle du second étage; — XIII. Vue intérieure partielle de la Tour des Pins, salle du premier étage, dite salle des Compoix et des Inventaires; — XIV. Vue extérieure de la Tour des Pins, prise de l'Institut de Physique;

— XV. Vue extérieure de la Tour des Pins, prise entre l'Evêché et la cathédrale.

La *Notice sur les anciens Inventaires des Archives municipales de Montpellier* devant former le *premier fascicule* du tome Ier des *Archives de la Ville de Montpellier, inventaires et documents,* le temps à consacrer à sa préparation, à sa rédaction et à son impression, se trouvait singulièrement réduit, et j'avais été heureux d'obtenir de M. Castets, Doyen de la Faculté des Lettres, alors Maire de Montpellier, la promesse qu'il se chargerait de mettre en œuvre les matériaux que je lui apporterais. Cette obligeante intervention m'eût permis de consacrer deux ou trois mois de cet été à l'inventaire des Archives municipales d'Agde. — Malheureusement M. Castets, absorbé par sa fin de gestion, n'a pu tenir qu'en partie sa promesse. Au lieu de me remplacer totalement pour la rédaction, il n'a pu que m'aider. Sa collaboration ne m'en à pas moins été très précieuse. Notre introduction lui devra des qualités, qui lui eussent certainement fait défaut si elle avait été l'œuvre exclusive d'un archiviste-paléographe. De plus cette collaboration a été charmante : trois mois durant, tant en manuscrit que sur épreuves, nous avons « repoli » l'œuvre que les circonstances avaient faite presque improvisée et jamais nous n'avons eu l'occasion de nous trouver en désaccord !

Cependant au mois d'octobre dernier, l'introduction n'était pas encore prête, le temps s'écoulait et le crédit de 1895 attendait son emploi. Il n'y avait qu'à imprimer d'abord le *second fascicule* (commencement du *texte de Louvet*) dont la pagination devait être différente de celle de l'introduction et dont la « copie » était établie. C'est ce qui fut fait dans le dernier trimestre de l'année 1895 et au commencement de 1896. — J'ai dit ailleurs quel travail avait été cette mise au point de l'inventaire de Louvet et comment j'avais dû procéder à un récolement minutieux, pièce par pièce, de toute une partie du dépôt municipal pour arriver à établir la numérotation définitive des documents en concordance avec la numérotation qui s'imposait pour chaque article du texte de Louvet (cf. *Ville de Monpellier, Budget de 1896*, annexes, *Archives Municipales, Rapport de l'Archiviste départemental, chargé de la haute direction du service,* pp. 143 à 145).

Je reprendrai l'impression de l'inventaire de Louvet au mois d'octobre 1897, et en même temps je commencerai à préparer les notes qui en formeront l'appendice.

Olargues

L'inventaire des archives municipales d'Olargues, que M. Jos. Sahuc a rédigé et que je soumettrai prochainement à l'approbation ministérielle, est ainsi établi :

Série BB, — Délibérations : — 8 articles importants : — 1. de 1649 à 1673, — 2. de 1673 à 1699, — 3. de 1700 à 1716, — 4. de 1716 à 1734, — 5. de 1734 à 1755, — 6. de 1755 à 1766, — 7. de 1767 à 1785, — 8. de 1785 à 1789 ;

Série CC : — 1. compoix de 1694, — 2. compoix de 1699 à 1785, — 3. brevette de la fin du 18me siècle ;

Série GG : — 1. baptêmes, mariages et sépultures de 1786 à l'an V, — 2. Bureau des pauvres, de 1725 à 1778.

Pézenas.

A Pézenas, M. Soubrier, secrétaire de la Mairie et MM. Ch. Ponsonailhe, le critique d'art bien connu, ont retrouvé le registre des délibérations municipales de 1651 à 1664, que l'on croyait depuis longtemps perdu. Ce registre ne fournit malheureusement rien pour l'histoire du séjour de Molière en Languedoc.

La municipalité de Pézenas a inscrit à son budget un crédit de 450 fr. pour la remise en état des archives et la publication de l'inventaire d'icelles. -- Il serait avantageux d'utiliser pour cette publication l'inventaire dressé en 1774 et d'autre part de conserver la disposition matérielle du dépôt, qui est celle de l'ancien régime. Mais cet inventaire a besoin d'être revisé et amplement complété. J'ai confié ce travail à M. Tessier, archiviste de la ville de Narbonne.

Puéchabon.

A Puéchabon, les archives anciennes étaient divisées en deux portions : d'un côté, les registres au nombre de 29, rangés à l'intérieur d'une grande armoire, — de l'autre, les papiers, jetés pêle-mêle au-dessus de la dite armoire, en compagnie d'un stock d'archives modernes, etc. Ce ne fut pas précisément une besogne propre que celle que nous fîmes, M. l'abbé Cassan et moi, pour trier dans le tas les documents antérieurs à 1790 : nous en pûmes réunir de quoi bourrer un grand sac de meunier, — que M. Cassan classera ultérieurement. Les pièces de comptabilité y dominent, mais nous y avons aussi rencontré autre chose, par exemple un parchemin de 1492, concernant la communauté de Puéchabon et le mas de Combejaques, — un autre de 1449, relatif à la confrérie de St-Blaise, — un autre de 1473, contenant une donation faite par Jean de Bonr, gentilhomme verrier, à l'œuvre de l'église de

Puéchabon, — délimitation entre Puéchabon et Argelliers, au bois de Boscorre, 1619, — deux plans de chemins, 1782, — deux plans de fontaine (s. d.) — etc.

Les registres se répartissent de la façon suivante :

Série BB, — Délibérations : — 1. de 1603 à 1699, — 2. de 1621 à 1716, — 3. de 1717 à 1728, — 4. de 1728 à 1741, — 5. de 1741 à 1750, — 6. de 1751 à 1760, — 7. de 1760 à 1771, — 8. de 1771 à 1780, — 9. de 1781 à 1785, — 10. de 1700 à 1787, — 11. de 1785 à 1790, — 12. de 1790 à 1793 ;

Série CC : — Compoix, — 1. de 1633 à 1795, — 2. de 1661 à 1730, — 3. de 1710 à 1716, — 4. de 1731 à 1753 ; — 5 et 6. déclarations en vue d'un nouveau compoix, transcrites à la fin du XVIIIme siècle par Caulier, l'Archiviste des Bénédictins d'Aniane ;

Série GG, — Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1598 à 1673, décès, (le plus ancien registre de ce genre de tout le canton d'Aniane), — 2. de 1599 à 1681, baptêmes et mariages. — 3. de 1685 à 1705, avec un fragment de visite pastorale, etc., — 4. de 1700 à 1713, — 5. de 1713 à 1728. — 6. de 1728 à 1742, — 7. de 1742 à 1752, — 8. de 1753 à 1763, — 9. de 1763 à 1773, — 10. de 1773 à 1783, — 11. de 1783 à 1792.

Roujan. Le Conseil municipal de Roujan ayant voté les fonds nécessaires au classement des archives anciennes, j'ai rapporté les documents à Montpellier (19 Janvier 1896) et j'ai confié le travail à M. Teulié, bibliothécaire de l'École de Médecine de Montpellier, qui ne l'a pas encore terminé.

St-Étienne d'Albagnan. A Saint-Étienne d'Albagnan : — un compoix de 1703, — six registres de baptêmes, mariages et sépultures de 1745 à 1790 ; — inventaire rédigé par M. Sahuc.

St-Félix-de-Lodez A Saint-Félix-de-Lodez : — Série BB, — Délibérations : — 1. de 1734 à 1737, — 2. de 1740 à 1744 (coté « troizième cayer »), — 3. de 1748 à 1752 (côté « cinquième cahier »), — 4. de 1744 à 1792, moins de 1748 à 1752 (relié) ;

Série CC : — 1. un volumineux « extraict tiré de l'original du compoix et cadastre du lieu de St-Félix . . . l'an 1601 » (555 feuillets), — 2. des fragments de compoix non reconstituables ;

Série GG, — Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1616 à 1672, — 2. de 1673 à 1692, — 3. de 1693 à 1712, — 4. de 1713 à 1732, — 5. de 1733 à 1752, — 6. de 1753 à 1772, — 7. de 1772 à 1792.

J'ai rencontré en outre à St-Félix 3 volumes et des fragments de minutes d'un notaire de Gignac, dont la Municipalité a fait le dépôt au département.

St-Geniès-de-Varensal.

J'avais dû signaler dans mon rapport de l'an dernier (p. 247) la mauvaise tenue des archives de Saint-Geniès-de-Varensal. Je suis heureux de pouvoir annoncer cette année que M. le Maire de St-Geniès se préoccupera d'une façon particulière d'assurer la conservation des documents antérieurs à 1790 et fera le possible pour obtenir les fonds nécessaires à la reliure des États-civils depuis la Révolution.

St-Guilhem-le-Désert.

Dans mon Rapport de l'an dernier (p. 247) j'avais annoncé que la municipalité de St-Guilhem-du-Désert était décidée à déposer aux Archives départementales, afin d'en assurer la conservation, le stock considérable de documents, que j'avais triés à la mairie de cette localité et dont beaucoup remontent au moyen-âge. Ce dépôt n'a pas été fait et j'ai été le premier à demander à la municipalité d'y renoncer, au moins provisoirement, quand même la conservation de ces documents devrait entraîner pour elle quelques dépenses.

Monseigneur de Cabrières ayant nommé son Archiviste diocésain M. l'Abbé Cassan à la cure de St-Guilhem, afin de lui permettre d'étudier à fond la topographie des cartulaires d'Aniane et de Gellone, dont il prépare la publication en collaboration avec M. Meynial, — nous nous trouvions avoir sous la main pour les archives communales de St-Guilhem un Archiviste tout trouvé. Et le 17 Mars 1896, sur la proposition de l'Archiviste du département et conformément à l'avis de M. l'Inspecteur général des Archives, M. le Préfet a officiellement chargé M. Cassan de faire le classement et de rédiger l'inventaire des archives de cette commune.

Deux liasses d'actes de baptêmes, mariages et sépultures (600 feuillets environ, dans un état de conservation lamentable) se rapportant aux anciennes paroisses de Saint-Laurent et de Saint-Barthélémy, ont déjà été inventoriées par M. Cassan, qui a en outre classé en majeure partie la série CC. Cette série CC est surtout curieuse pour l'époque de l'invasion anglaise et des guerres de religion.

Je donnerai l'an prochain de plus amples détails sur les archives de Saint-Jean-de-Fos, où je dois retourner bientôt pour procéder, avec M. Cassan, à la mise en caisses des 60 parchemins environ, etc. que possède cette commune. La nouvelle municipalité s'est, comme l'ancienne, plus encore que l'ancienne (grâce à M. Cassan), intéressée à ses archives et la conservation en est désormais assurée. Ce petit dépôt est relativement très riche et presque intact. — L'inventaire de cinq registres de baptêmes, mariages et sépultures a été rédigé par M. Joullier sous la direction de M. Cassan. Ce travail sera continué. St-Jean-de-Fos.

L'inventaire rédigé par M. Sahuc, comprend : série BB: délibérations de 1783 à 1785, — série CC: 1 et 2. un compoix et une brevette, XVIIme-XVIIIme siècles, — série GG: deux registres de baptêmes, etc., pour Saint-Julien, de 1700 à 1755 et de 1755 à 1792, et un pour Cambon, de 1722 à 1792. Saint-Julien-d'Olargues.

A Saint-Martin-de-l'Arçon : BB : 1 et 2. délibérations de 1727 à 1760; — CC : 1 et 2. un compoix de 1667 et sa brevette; — GG : 1 à 10. baptêmes, mariages et sépultures, de 1693 à 1792.— Ces divers documents ont été inventoriés par M. Sahuc. Saint-Martin-de-l'Arçon.

A Saint-Paul-et-Valmalle, dans une petite mairie très bien tenue, j'ai retrouvé les quelques papiers suivants : Saint-Paul-et-Valmalle.

Série CC : — un compoix de 1630, — un autre de 1746, — une addition au précédent, 1753; — 7 liasses de pièces diverses, comptabilité, etc.;

Série GG : — baptêmes, mariages et sépultures: — 1. un cahier de 1628 à 1673 (avec lacunes), — 2. un registre de 1710 à 1764 ; ce dernier est précédé du registre de la confrérie du Saint-Sacrement, de 1679 à 1714.

Ces documents seront inventoriés par M. Cassan. L'article GG. 2 est déjà rédigé et sera prochainement soumis à l'approbation ministérielle en compagnie des analyses se rapportant à Argelliers, la Boissière, Montarnaud et Saint-Guilhem.

Le fascicule de l'Inventaire des Archives municipales de Saint-Pons, par MM. Joseph Sahuc et C. Chabaneau (cf. mon rapport de 1895, pp. 248-249) n'est pas encore terminé. Nous en sommes Saint-Pons.

toujours à la feuille 15. — L'impression des deux ou trois dernières feuilles a été retardée par des motifs indépendants de la volonté de mes excellents et dévoués collaborateurs (cf. la lettre de M. le Préfet de l'Hérault à M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 8 Avril 1896). — La table est en majeure partie rédigée.

J'espère pouvoir distribuer ce fascicule à la fin de l'année 1896, en même temps que le tome III de l'inventaire du fonds de l'Intendance du Languedoc.

Au mois de janvier dernier, M. Sahuc a été nommé officier d'Académie. Cette distinction a été la juste récompense des services rendus par lui aux Archives et à la ville de Saint-Pons.

Saint-Vincent-d'Olargues.

A Saint-Vincent-d'Olargues : — Délibérations en cahiers, de 1747 à 1789, — un compoix et une brevette de 1695, — et sept registres de baptêmes, mariages et sépultures, 1679 à 1790.

Inventaire rédigé par M. Sahuc.

St-Vincent-de-Barbeyrargues.

A Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, j'ai pu retrouver: — un cahier de baptêmes, mariages et sépultures, de 1727 à 1763, — un compoix de 1662, — un cahier de taille de 1663 et trois pièces isolées des XVIIme-XVIIIme siècles.

Siran.

La commune de Siran possède une belle série de délibérations, — une belle série de compoix, — une belle série de baptêmes, mariages et sépultures, — un bon stock de comptabilité ancienne, — des minutes d'un notaire de La Livinière (XVIIme siècle), — etc.

Les délibérations (en partie reliées) commencent en 1603 ; — les registres paroissiaux commencent en 1601 et sont pourvus de répertoires, mais non adhérents ; — les compoix datent des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles ; nous signalerons ceux de 1630, 1700, 1741 et 1754.

A noter en outre : — un très long rouleau de parchemin : « règlement[s] de la dépaissance et division du territoire avec la commune de Cesseras, en [1328, etc, transcrits en] 1353 » ; — un autre parchemin : division des terroirs de Siran et de Pépieux (1522) ; — une liasse du procès entre le chapitre de Saint-Pons et le recteur de Siran (commencement du XVIIIme siècle).

Villemagne.

A Villemagne (canton de Saint-Gervais), les archives sont divisées en deux sections : les registres, conservés dans une armoire, — les

paperasses conservées dans un coffre que surmonte et protège une étagère contenant la bibliothèque administrative.

Les registres sont au nombre de quinze :

Série BB, — Délibérations : — 1. de 1693 à 1712, — 2. de 1713 à 1742, — 3. de 1743 à 1752, — 4. de 1753 à 1762, — 5. de 1763 à 1772, — 6. de 1773 à 1782, — 7. de 1783 à 1792 ;

Série CC : — 1 volume de compoix, de 1724 ;

Série GG : — baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1677 à 1692, — 2. de 1693 à 1712, — 3. de 1713 à 1732, — 4. de 1733 à 1752, — 5. de 1753 à 1772, — 6. de 1773 à 1782, — 7. de 1783 à 1792.

Le coffre, garni de trois serrures, n'avait pas été ouvert depuis une dizaine d'années au moins. J'y ai trouvé dix-sept liasses pourvues chacune d'étiquettes contenant des dates et des analyses approximatives, mais n'offrant absolument aucune parenté avec un classement méthodique. Dans le tas, quelques rares petits parchemins ; le reste : papiers variés, comptabilité, etc.

M. le Maire de Villemagne serait très disposé à faire le dépôt de ces 17 liasses au département ; cette mesure serait certainement avantageuse pour la commune. — Si vous aviez vu avec quelle légèreté de main « le garde général des archives » de l'endroit sait faire la part du feu dans les papiers d'il y a dix ou quinze ans . . . ! !

Villeveyrac.

A « Villemagne ou Villeveyrac », les anciens parchemins ont disparu, mais il reste encore 21 registres antérieurs à la Révolution :

Série BB, — Délibérations : — 1. de 1637 à 1692 (avec lacunes), — 2. de 1693 à 1709, — 3. de 1709 à 1725, — 4. de 1725 à 1753, — 5. de 1753 à 1785, — 6. de 1762 à 1770, — 7. de 1771 à 1784, — 8. de 1785 à 1792 ;

Série CC : — 1. Compoix en langue d'oc, 1556, — 2. « compoix et cadastre du lieu et terroir de Villevayrac, fait par . . . Mathieu Brunel, me arpenteur du lieu de Florensac, entrepreneur d'icelluy », 1642, — 3. « libvre du compoix et cadastre du lieu et tailhable de Villeveyrac, au diocèse d'Agde, parachevé par . . . me Anthoine Fenolhiac, notaire royal de Cournonsec et habitant de Cournon-

teral *(sic)* et m^re^ Pierre Bonniol, arpenteur du dit Cournonterral », — 4-5. compois en deux volumes, dont le titre manque, — 6. « cayer des augmentations du compoix de Villevayrac » (1677), « rétabli par Théodore Bascou, greffier consulaire, 1783 », — 7. brevette, 1737 ;

Série FF : — dans un recueil relié, intitulé : « Obget divers, 1812 à 1843 », se trouve une pièce concernant un différent par devant la cour des Aides de Montpellier, entre « les consuls du lieu de Villemagne » et Jean de Corbière, écuyer, habitant de la ville de Pézenas ;

Série GG. — Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1629 à 1673, — 2. de 1671 à 1694, — 3. de 1695 à 1704, — 4. de 1705 à 1719, — 5. de 1720 à 1732, — 6. de 1702 à 1792 (catholiques et protestants). — 7. de de 1733 à 1742, — 8, de 1743 à 1752, — 9. de 1753 à 1762, — 10. de 1763 à 1772, — 11. de 1773 à 1782, — 12. de 1783 à 1792.

Je parlerai l'an prochain des Archives communales de Pardailhan, Vieussan, Colombières-sur-Orb, Azillanet, etc., que j'ai également visitées et où je dois retourner prochainement pour en confier les archives à M. Sahuc, qui les inventoriera. Je me propose également de visiter sous peu les mairies de Prémian, Roquebrun, Aigne, Beaufort et Lacaunette.

Inventaire des Archives communales de l'arrondissement de St-Pons et du canton d'Aniane.

On a pu constater en parcourant les notes qui précèdent qu'en outre des Archives municipales de Saint-Pons, d'Aniane et d'Agde, entreprises dans le cours des exercices précédents, — plusieurs dépôts nouveaux ont été « mis en train » en 1895-96 : — Montpellier d'abord, où je n'ai pas ménagé ma peine ! ! et dont les deux premiers fascicules sont prêts ou peu s'en faut, à être distribués ; — Pézenas et Roujan ensuite, où les crédits mis à ma disporition m'ont permis de faire appel à la collaboration de MM. Teissier et Teulié, — enfin les communes rurales de l'arrondissement de Saint-Pons et du canton d'Aniane, pour lesquels j'ai retrouvé l'aimable et obligeant concours de MM. Sahuc et Cassan.

Les inventaires d'Agde, Aniane, Montpellier, Pézenas, Roujan et Saint-Pons ville, formeront des fascicules ou des volumes à part.

Les Archives des communes rurales de l'arrondissement de

Saint-Pons, au contraire, feront partie de la série E supplément (cf. la dépêche ministérielle en date du 30 Avril 1896). Il en sera de même des archives rurales du canton d'Aniane.

III.

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTÉMENTALES.

Budget ordinaire.

Le budget ordinaire des Archives de l'Hérault, tel qu'il a été établi pour l'année 1896, me paraît devoir suffire à tous les besoins du service pour l'année 1897. Je vous en proposerai donc, Monsieur le Préfet, le rétablissement pur et simple :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires, savoir :

Un Archiviste.....	4.300f		
Un Sous-Archiviste.....	2.000	7.000f	»
Un Employé.....	700		
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire des Archives, achat de cartons, établissement de tablettes et frais de bureau..... ...		350	»
ART. 3. — Publication de l'Inventaire. (Circulaire du 12 Août 1861).....		1.000	»
ART. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste		600	»
ART. 5. — Achat de portefeuilles (7me annuité).		1.500	»
ART. 6. — Indemnité à l'Archiviste pour frais d'inspection des Archives communales		500	»
ART. 7. — Reliure du *Journal Officiel* depuis 1870..		500	»
Total.....		11.450f	»

Budget extraordinaire.

Dans son Rapport de 1891, mon prédécesseur M. de la Pijardière, et moi-même, en 1892, 1893, 1894 et 1895, — nous avons exposé la nécessité qu'il y aurait de terminer la très curieuse publication des *Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution*, qui a été

entreprise par le Consel Général, à l'occasion du Centenaire de 1789.

Trois volumes sont parus ; le quatrième et dernier, qui est prêt, reste toujours à imprimer. Ce tome IV doit comprendre : 1° la fin des Documents inédits, dont la publication a été prévue dans le plan de l'ouvrage ; 2° la Table générale alphabétique qui permettra l'usage de l'ensemble des quatre volumes.

L'édifice ne peut rester sans couronnement.

C'est en tout et pour tout une somme de 3,000 fr,, à inscrire pour une année au budget extraodinaire.

Nous sommes en présence d'une œuvre à la fois scientifique et patriotique, qui fait honneur au département de l'Hérault et qu'il serait profondément regrettable de laisser inachevée.

D'autre part, « il s'agit d'une dépense dont la nécessité ne saurait être contestée, après les engagements déjà pris avec l'imprimeur. »

L'an dernier, le Conseil Général adoptant les conclusions de M. Olivier, Rapporteur (séance du 30 Août, cf. Procès-verbaux, pp. 349-350) a décidé l'inscription au budget rectificatif de 1896 du crédit nécessaire.

En résumé : — Notre budget serait pour 1897.....	11.450 f
Et notre budget extraordinaire.....	3.000

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du Département,

Jos. BERTHELÉ.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1897

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1896-1897.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Local
Salle du Public

Vous avez pu vous rendre compte personnellement, Monsieur le Préfet, de l'installation définitive de notre nouvelle Salle du Public. Nous possédons désormais, grâce à la libéralité du Conseil général, un local où nos travailleurs trouvent tout le confortable qu'ils peuvent désirer, et où la surveillance est en même temps très facile pour nous. Une bibliothèque y a été constituée, contenant la collection des Inventaires d'Archives de tous les départements de France, un certain nombre d'ouvrages de références, des "outils" de paléographie, de diplomatique et de sigillographie, les principales

publications relatives à notre histoire provinciale et locale, etc. Comme ces divers volumes ne se trouvaient pas tous dans le fonds appartenant aux Archives, j'y ai suppléé à l'aide de ma bibliothèque personnelle.

Mais il est encore certains ouvrages, qui nous sont fréquemment demandés, qui existent dans les dépôts analogues et que nous ne pouvons fournir. Je vous prierai plus loin, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer au Conseil général le vote d'un crédit supplémentaire, qui nous permettra de les acquérir au fur et à mesure.

Inspection générale de 1897.

Les 13, 14 et 15 juin 1897, M. Bernard Prost, inspecteur général des Archives, Bibliothèques et Musées archéologiques, a visité les Archives départementales, les Archives municipales et hospitalières, la Bibliothèque et les collections de la Société archéologique de Montpellier. Il a ensuite procédé à des inspections d'Archives et de Bibliothèques à Cette, à Clermont-l'Hérault, à Béziers et à Saint-Pons.

M. l'Inspecteur général a paru très satisfait de l'état de notre dépôt, de la marche de l'inventaire, etc. Il s'est spécialement préoccupé des différents fonds dont l'analyse sera à entreprendre, quand l'Intendance sera terminée.

Nous avons essayé d'évaluer ensemble l'étendue possible de l'inventaire respectif de ces différents fonds.

Personnel

Durant l'exercice 1896-1897, j'ai été, comme les années précédentes, très satisfait du personnel des Archives départementales.

M. Naud a continué à se distinguer par son assiduité, par son activité au travail, par son obligeance à l'égard du public.

Notre vénérable employé M. Plantier (76 printemps) est toujours un serviteur fidèle et méritant.

Rédaction de l'Inventaire.

La rédaction de l'Inventaire des Archives antérieures à 1790 a été continuée avec toute l'activité possible.

Pour la série C, les articles d'inventaire qui ont été approuvés par le Ministère de l'Instruction publique, depuis le 21 juillet 1896, vont de C. 3795 à 3931 (soit près de 140 articles) et continuent, comme les années passées, la neuvième et dernière division du fonds de l'Intendance du Languedoc ; cette neuvième division comprend les papiers relatifs aux travaux publics. Ces articles C. 3795 à 3931 ont pour objet les Chemins, ponts et chaussées des anciens diocèses

du Puy, de Rieux, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, de Toulouse et d'Uzès.

Parallèlement à la série C, l'Archiviste départemental s'est occupé (conformément aux désirs ministériels) de la série E supplément. Les deux dépôts dont il a préparé l'inventaire cette année sont ceux d'Agde et de Pézenas (j'y reviendrai avec plus de détails dans le second chapitre de ce rapport). — D'autre part, M. Sahuc a continué l'analyse des archives rurales du canton d'Olargues ; M. Cassan, des archives du canton d'Aniane, et M. Teulié, des archives de Roujan.

Impression de l'Inventaire.

Nous avons terminé l'impression du tome III de l'*Intendance*.

Nous aurons terminé d'ici quelques jours l'impression du fascicule de *Saint-Pons*. — Ce volume et ce fascicule seront expédiés ensemble aux différents départements vers le milieu d'août.

Sept feuilles de l'inventaire de *Pézenas* sont actuellement tirées.

Au mois d'octobre, j'imprimerai *Cessenon* ; je commencerai ensuite l'impression d'*Agde*, que je ne quitterai plus jusqu'à son achèvement.

Tome III de l'Inventaire de l'Intendance de Languedoc.

Le tome III de l'Intendance aura mis, grâce à la libéralité du Conseil général, beaucoup moins de temps à paraître que les tomes précédents. Le tome 1er avait été publié en 1865, et le tome second en 1887, soit *vingt-deux ans* après le tome 1er. Le tome III paraît *dix ans* après le tome second ; les feuilles 17 à 55, qui sont mon œuvre personnelle, ont été rédigées et imprimées durant l'espace de *cinq années* seulement.

Voici très sommairement l'indication des matières contenues dans ce troisième volume :

Arts et métiers (suite) : — imprimeurs et libraires (police, poursuites et saisies, inspecteurs de la librairie), maçons, mangonniers, manufacturiers, maréchaux et forgerons, médecins et chirurgiens, menuisiers et charpentiers, orfèvres, ouvriers et compagnons, pâtissiers, fabricants de peignes, plâtriers, plombiers et ferblantiers, porteurs de chaises, serruriers, taffetassiers, tailleurs, tanneurs, tapissiers, teinturiers, tondeurs de draps, tonneliers, tourneurs, vitriers.

Agriculture : — Biens abandonnés, défrichements, dépaissance des chèvres, bestiaux, cas fortuits (indemnités).

Commerce des grains : — arrêts, édits et ordonnances ; affaires diverses, prix des grains, mercuriales.

Agriculture et commerce en général.

Droits utiles des villes et communautés d'habitants : — arrêts ; édits et déclarations ;

Biens patrimoniaux appartenant aux communautés d'habitants de la province de Languedoc : — Dénombrements et lettres d'amortissement des diocèses d'Agde, d'Alais, d'Albi, d'Alet, de Béziers, de Carcassonne, de Castres, de Lavaur, de Limoux, de Lodève, de Mende, de Mirepoix, du Bas-Montauban et de Comminge, de Montpellier, de Narbonne, de Nimes, du Puy, de Rieux, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, de Toulouse, d'Uzès et de Viviers.

Dettes des communautés d'habitants : — diocèses d'Agde, d'Albi, d'Alet, de Béziers, de Carcassonne, de Castres, de Lavaur, de Lodève, de Mende, du Bas-Montauban, de Montpellier, de Narbonne, de Nimes, du Puy, de Rieux, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, de Toulouse, d'Uzès et de Viviers ; — affaires diverses.

Travaux publics : — Domaine du Roi en Languedoc ; — Chemins, ponts et chaussées : arrêts, édits et règlements ; — Chemins royaux des Cévennes ; — Route de Montpellier à Paris, par l'Auvergne ; — route de Toulouse à Albi, par Saint-Sulpice-de-la-Pointe, Rabastens et Gaillac ; — Pont de Beaucaire ; — Affaires diverses, concernant les Chemins, ponts et chaussées des diocèses d'Agde, d'Alais, d'Alet, de Béziers, de Carcassonne, de Castres, de Comminges, de Lavaur, de Limoux, de Lodève, de Mende, de Mirepoix, de Bas-Montauban, de Montpellier, de Narbonne, de Nimes, du Puy, de Rieux, de Saint-Papoul, de Saint-Pons et de Toulouse.

Le tome III de l'Inventaire de l'Intendance s'arrête à l'article 3893. Avec le tome IV, commenceront les Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Uzès.

Je reparlerai dans le second chapitre de ce rapport de nos impressions se référant à la série E supplément : Agde, Cessenon, Pézenas et Saint-Pons.

Procès-verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution.

Là ne se borneront pas nos impressions de 1897. — Le crédit de 3,000 francs, mis à ma disposition par le Conseil général, me permettra d'achever, d'ici à la fin de l'année, la curieuse et patrio-

tique publication des *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative du département de l'Hérault pendant la Révolution*, qui a été entreprise à l'occasion du Centenaire de 1789 et dont le quatrième et dernier volume avait été momentanément ajourné par suite de la négligence des héritiers de l'imprimeur.

Nous avons soigneusement collationné la copie, de façon à obtenir des épreuves ne comportant aucun remaniement, — ce qui était la meilleure méthode pour éviter les retards. Dans ces conditions l'impression marche « sans accrocs », et j'espère que le volume pourra être terminé pour le premier janvier 1898.

Recherches et communications.

Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 15 juillet 1896 au 13 juillet 1897, se sont élevées au chiffre de 1750 (nos 638 à 2388 du registre ad hoc), — soit 121 de plus que durant l'exercice précédent.

Nos principaux travailleurs ont été MM. Saurel, membre de l'Académie de Montpellier ; Sahuc, archiviste bénévole de l'Arrondissement de Saint-Pons; Brutails, archiviste de la Gironde; Colonel Laporte, du 142me d'Infanterie; Dupont-Ferrier, archiviste-paléographe; Docteur Baumel, adjoint au Maire de la ville de Montpellier ; abbé Lazaire, docteur en droit canon, de Montpellier; Valmary, diplomé d'études supérieures d'histoire, étudiant de l'Université de Montpellier; abbé Cassan, archiviste diocésain, curé de St-Guilhem-le-Désert; Meynial, professeur à la Faculté de droit de Montpellier; Mlle Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier; de Cazenove, capitaine d'État-major; Millerot, archiviste de la ville de Lunel; Chabaneau, correspondant de l'Institut; Fraïsse, généalogiste de Montpellier; Germain Martin, archiviste-paléographe; Pézières, instituteur de Ferrières ; Pierrot, conducteur des ponts-et-chaussées, de Montpellier; Émile Bonnet, numismate et avocat, de Montpellier ; Teissier, étudiant à la Faculté des lettres de Paris ; Autié, professeur au Lycée de Montpellier ; Roucaute, professeur d'histoire au collège de Béziers ; Malavialle, professeur au Lycée et à la Faculté des Lettres de Montpellier ; le père Carrère, jésuite, de Toulouse; Salze, historien du théâtre de Montpellier; Gaudin, bibliothécaire de la ville de Montpellier ; Teulié, bibliothécaire de l'École de Médecine de Montpellier; Hamelin, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, maire de Roujan; Révillout, professeur-honoraire de la Faculté

des Lettres de Montpellier; Kahn, rabbin de Nimes; Moulinier, conseiller général de Bédarieux; Léon-G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier · Marignan, directeur de la Revue « le Moyen-Age »; Alicot, dépu.te des Hautes-Pyrénées; Dopsch Alphonse, docteur ès-lettres, de l'Université de Vienne, collaborateur des *Monumenta Germaniae*; Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne; Laissac, président du Conseil Général; de Lalain-Chomel, vice-président du Tribunal civil de la Seine; Villepelet, archiviste-paléographe; Tédenat, conseiller général; Miquel, membre de la Société géologique de France, etc.

Expéditions.

Du premier janvier au 31 décembre 1896, les expéditions ont été au nombre de huit et ont produit une somme de 13 fr. 75 c., qui a été versée à la Trésorerie générale, le 31 décembre 1896.

Publications géologiques de M. de Rouville.

A la session d'avril dernier, le Conseil Général a décidé la mise en vente des diverses publications consacrées à l'étude géologique du département de l'Hérault, par l'éminent Doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Montpellier, M. de Rouville.

Ces diverses publications sont : — 1° la *Carte géologique de l'Hérault* (en 4 feuilles), publiée en 1876, tirée à 1100 exemplaires (Paris, Vührer); — 2° l'*Introduction à la Description géologique du département de l'Hérault* (1 vol.) publié en 1876, tiré à 1500 exemplaires (Montpellier, impr. Boehm); — 3° *l'Hérault géologique*, texte, (1 vol.) publié en 1894, tiré à 1,000 exemplaires (Montpellier, impr. Ricard); — 4° *l'Hérault géologique*, atlas (2 fascicules), publié en 1897, tiré à 400 exemplaires (Montpellier, lith. Combes). — Le tout a coûté au Conseil Général la somme de 21,715 francs 25 c.

Les prix de vente ont été établis dans des conditions singulièrement avantageuses pour le public, savoir: — la *Carte géologique:* 8 fr. (2 francs la feuille), — l'*Introduction:* 2 fr., — l'*Hérault géologique,* texte : 2 fr.; — l'*Hérault géologique,* atlas : 4 fr.; — le tout ensemble 16 fr.

Une remise de 25 p. % est faite au libraire, qui d'autre part est tenu de payer comptant.

Du 10 mai au 25 juillet 1897, la vente de ces ouvrages a produit (déduction faite de la remise de librairie) une somme de 105 francs

Les versements qui nous ont été faits, du 15 juillet 1896 au 15 juillet 1897, sont les suivants : Versements.

Ministère de la Guerre :

Le 3 octobre 1896..... 1 liasse.

Cabinet du Préfet :

Le 23 octobre 1896..... 2 liasses.
Le 15 mai 1897..... 2 —

2me Division :

Le 22 août 1896..... 43 liasses.
Le 17 novembre 1896..... 26 —
Le 4 février 1897..... 3 —

3me Division :

Le 15 octobre 1896..... 19 liasses.
Le 27 avril 1897..... 32 —

4me Division :

Le 30 septembre 1896..... 15 liasses.

5me Division :

Le 20 juillet 1896..... 238 liasses.

Conseil de Préfecture :

Le 6 août 1896..... 18 liasses.
Le 12 octobre 1896..... 30 —
Le 9 janvier 1897..... 31 —

Inspection Académique :

Le 1er décembre 1896..... 32 liasses.

Assistance Publique :

Le 7 août 1896..... 18 liasses.

Total..... 510 liasses.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles portant : 1° des cotes de séries et sous-séries, 2° des sommaires et des dates, — et classés, les uns définitivement, les autres provisoirement, avec renvois à un répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire nos 1303 à 1840).

Don. M. le Duc de Lévis-Mirepoix a bien voulu nous faire don de l'inventaire — (manuscrit de 190 pages in-folio) — de tous les documents qu'il possède, dans ses riches archives de famille (1), sur la région d'Olargues, dont ses ancêtres ont été seigneurs.

Nous sommes autorisés à publier cet inventaire. Il figurera à la suite de l'inventaire des Archives communales du canton d'Olargues, rédigé par M. Sahuc, et complètera — avantageusement serait trop peu dire, — magnifiquement serait plus exact, — les documents, si peu nombreux, hélas !, qui se sont conservés dans les mairies de cette partie de l'arrondissement de Saint-Pons. M. le duc de Lévis-Mirepoix a rendu en la circonstance un véritable service à l'histoire d'une partie du Languedoc et, en même temps que je lui exprime ici la reconnaissance personnelle de l'Archiviste de l'Hérault, je puis l'assurer à l'avance de la gratitude de tous les travailleurs qui bénéficieront de sa générosité.

J'ajouterai mes meilleurs remerciements à l'adresse de mon confrère et ami M. Félix Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, — un habitué de la vieille date des archives du château de Léran, — qui a été l'intermédiaire entre M. le Duc de Lévis-Mirepoix et les Archives de l'Hérault.

Dépôt. Le 26 avril 1897, M. Bord, notaire à Montpellier, a *déposé* aux Archives départementales 4 registres, en partie d'ordre non notarial, retrouvés parmi les minutes de son étude par Mlle Louise Guiraud.

Ces registres contiennent :

1° La rubrique générale (en 1 volume) des minutes du notaire montpelliérain Martin, des années 1524 à 1571 : — nous possédons les minutes de ce notaire (63 volumes) dans notre fonds de l'Évêché de Montpellier ;

---

(1) Conservées au château de Léran (Ariège).

2° Un inventaire (en 2 volumes) des « Documents de Carcassonne » (Archives du Domaine Royal);

3° Les procès-verbaux des audiences du Présidial de Montpellier, du 10 novembre 1648 au 14 avril 1657 (1 vol.).

Sous-Préfectures.

Les archives des sous-préfectures de Béziers, Lodève, et Saint-Pons ne donnent lieu à aucune observation.

Archives diocésaines.

Mgr de Cabrières a fait don récemment à M. l'abbé Cassan, archiviste diocésain, pour les Archives du Diocèse de Montpellier, d'un ancien inventaire, très détaillé et très soigné, des Archives (aujourd'hui totalement détruites) de l'ancien Évêché de Saint-Pons. Ce document, très important pour l'histoire de toute la partie ouest de notre Département, a été communiqué à M. Sahuc, qui en prépare en ce moment la publication.

II

ARCHIVES COMMUNALES.

Agde.

Les Archives d'Agde, — que j'avais dû laisser momentanément de côté, afin de pouvoir donner plus de temps aux Archives de la ville de Montpellier, — ont été reprises dans le courant de cette année. Le classement de la série AA est établi et un premier stock d'inventaire de cette série, contenant l'analyse des Cartulaires, a été approuvé par le Ministère de l'Instruction publique, en date du 19 juin dernier. J'en commencerai l'impression au mois d'octobre. — J'entrerai dans plus de détail au cours de mon rapport de l'an prochain.

Aniane.

M. l'abbé Cassan a terminé, depuis pas mal de temps déjà, l'inventaire de la série AA d'Aniane; il ne me reste qu'à le mettre définitivement au point. Quand ce petit travail (que j'ai dû ajourner, pour cause d'occupation ailleurs) sera terminé, je le soumettrai à l'approbation ministérielle.

En attendant, j'ai procédé, avec mon obligeant collaborateur, à l'utilisation des rayonnages et des cassettes, que la municipalité d'Aniane fait faire régulièrement pour assurer la conservation de ses Archives.

Béziers

Les Archives municipales de Béziers occupent à l'Hôtel de Ville une salle spéciale, voisine de la Bibliothèque. Les documents sont enfermés dans deux séries de petites armoires fermées soigneusement : d'un côté les Archives anciennes ; de l'autre, les Archives modernes. Ce serait parfait (ou à peu près) comme local, si cette salle était plus vaste (1) ; 2° si elle n'était pas envahie par les dessinateurs de la ville ; 3° si elle était située dans des conditions la mettant à l'abri de l'incendie.

Les archives anciennes de Béziers ont été débrouillées par feu M. Boudard, le numismatiste biterrois bien connu. — Il y a une vingtaine d'années, M. Palmade, ancien inspecteur primaire, bibliothécaire-archiviste de la ville, a classé par ordre chronologique un certain nombre de pièces et en a ébauché un inventaire, fort inégal dans ses proportions, défectueux en plus d'un point, mais qui a au moins eu le mérite de permettre jusqu'ici les recherches et sur lequel je reviendrai tout-à-l'heure.

Au mois d'avril dernier, j'ai procédé, avec l'obligeant concours de M. Alinat, bibliothécaire-archiviste de la ville, et de M. Soucaille, secrétaire de la Société archéologique, correspondant du Ministère, à un récolement général, dont le résultat doit être consigné ici, les archives de la ville de Béziers n'étant pas de celles dont il est possible d'espérer le classement et l'inventaire dans un avenir prochain.

Série BB. — Les plus anciennes *Délibérations* conservées sont : un cahier des années 1435 et 1436, et un fragment de registre de 1574 à 1584 (à relier), reste d'un volume commençant en 1559. — Vient ensuite une belle série de trente registres, du commencement du XVIIme siècle à la fin de l'ancien régime, dont voici le détail :

1. de 1601 à 1625 ; — 2. de 1625 à 1641 ; — 3. de 1637 à 1642 ; — 4. de 1641 à 1647 ; — 5. de 1642 à 1651 ; — 6. de 1651 à 1656 ; — 7. de 1656 à 1662 ; — 8. de 1662 à 1664 ; — 9. de 1664 à 1667 ; — 10. de 1668 à 1669 ; — 11. de 1671 à 1673 ; — 12. de 1674 à 1679 ; — 13. de 1680 à 1692 ; — 14. de 1693 à 1695 ; — 15. de 1695 à 1696 ; — 16. de 1696 à 1702 ; — 17. de 1703 à 1707 ; — 18. de 1717 à 1721 ; — 19. 1722 à 1732 ; — 20. de 1732 à 1738 ; — 21. de 1739 à 1744 ; — 22. de 1745 à 1750 ; — 23. de 1751 à 1756 ; — 24. de 1757 à 1761 ; — 25. de 1761 à 1770 ; — 26. de 1770 à 1775 ; — 27. de 1775 à 1778 ; — 28. de 1778 à 1780 ; — 29. de 1781 à 1784 ; — 30. de 1785 à 1789. — Les Délibérationss sont conservées dans les armoires de 7 à 12.

(1) Chacune des armoires est encombrée.

A la série BB appartiennent également huit recueils de contrats, etc., dits Registres *de omnibus*, ainsi répartis : — tome I, actes de 1546 à 1626, — tomes II et III, idem ; — IV, V et VI, de 1625 à 1669 ; — VII et VIII, de 1678 et 1728.

Série CC.—Nous noterons d'abord un stock de près de soixante-dix volumes de *Compois* : — compois de 1398 : neuf volumes (armoire 1) ; — compois de 1487 : douze vol. (armoire 2) ; — compois de 1555 : treize vol. (armoires 3 et 4) ; — compois de 1605 : quatorze vol. (armoires 4, 5 et 6) ; — compois de 1705 : trois vol. seulement (armoire 7) ; — compois de 1709 : dix-huit vol. (armoires 7 et 8) ; — à quoi il faut ajouter : diverses Rubriques, trois liasses d'extraits de vieux compois, et un tarif de la valeur de la livre de compois de 1731 à 1791 (armoire 7, étagère).

Série GG. — Les *Baptêmes, mariages et sépultures* forment une collection de près de 180 cahiers, dont beaucoup auraient besoin de passer par les mains du relieur. — La paroisse *Saint-Nazaire* va de 1605 à 1792 ; — *Saint-Jacques*, de 1590 à 1792 ; — *La Madeleine*, de 1596 à 1792 — *Saint-Félix*, de 1612 à 1791 ; — *Saint-Aphrodise*, de 1593 à 1792 ; — *l'Hôpital Mage*, de 1688 à 1790 ; — *Saint-Jean-d'Aureilhan*, de 1681 à 1792 ; — et *Cabrials*, 1717 à 1790.

Voici la subdivision des articles de cette partie de la Série GG.

Paroisse Saint-Nazaire : — 1. de 1605 à 1648 ; — 2. de 1649 à 1694 ; — 3. 1669 ; — 4. 1670 ; — 5. 1671 ; — 6. 1672 ; — 7. 1673 ; — 8. de 1674 à 1687 ; — 9. de 1688 à 1702 ; — 10. de 1692 à 1694 ; — 11. de 1695 à 1701 ; — 12. de 1702 à 1718 ; — 13. de 1718 à 1737 ; — 14. de 1737 à 1744 ; — 15. de 1745 à 1750 ; — 16. de 1751 à 1762 ; — 17. de 1753 à 1759 ; — 18. de 1763 à 1775 ; — 19. de 1776 à 1788 ; — 20. de 1778 à 1788 ; — 21. de 1789 à 1791 ; — 22. de 1789 à 1791 ; — 23. 1792 ; — 24. 1792 ; — 25. Rubrique de 1650 à 1791.

Paroisse Saint-Jacques : — 1. de 1590 à 1600 ; — 2. de 1596 à 1611 ; — 3. de 1611 à 1624 ; — 4. de 1620 à 1629 ; — 5. de 1630 à 1660 ; — 6. de 1622 à 1648 ; — 7. de 1641 à 1643 ; — 8. de 1632 à 1640 ; — 9. de 1646 à 1657 ; — 10. 1657 ; — 11. 1668 ; — 12. 1668 ; — 13. 1670 ; — 14. 1670 ; — (15 manque) ; — 16. 1671 ; — 17. 1672 ; — 18. 1673 ; — 19. 1674 ; — 20. de 1676 à 1694 ; — 21. de 1689 à 1690 ; — 22. 1698 ; — 23. 1699 et 1700 ; — 24.

Béziers. 1703 et 1704 ; — 25. de 1701 à 1706 ; — 26. de 1695 à 1718 ; — 27. de 1718 à 1730, — 28. de 1731 à 1744 ; — 29. de 1745 à 1760 ; — 30. de 1760 à 1780 ; — 31. de 1771 à 1780 ; — 32. de 1781 à 1791 ; — 33. 1792. — Plus 5 vol. de rubriques.

Paroisse Sainte-Madeleine. — 1. de 1596 à 1600 ; — 2. de 1610 à 1620 ; — 3. de 1625 à 1640 ; — 4. de 1629 à 1646 ; — 5. de 1640 à 1664 ; — 6. de 1647 à 1654 ; — 7. de 1654 à 1664 ; — 8. de 1655 à 1665 ; — 9 et 10. 1668 ; — 11. de 1669 à 1671 ; — 12. de 1672 à 1674 ; — 13. de 1675 à 1677 ; — 14. de 1677 à 1679 ; — 15. 1679 et 1680 ; — 15 *bis*. 1680 ; — 16. de 1681 à 1684 ; — 17. 1684 à 1685 ; — 18. de 1685 à 1687 ; — 19. de 1685 à 1687 ; — 20. de 1687 à 1689 ; — 21. de 1689 à 1691 ; — 22. 1691 et 1692 ; — 23. de 1692 à 1702 ; — 24. de 1692 à 1698 ; — 25. de 1698 à 1701 ; 26. de 1702 à 1716 ; — 27. 1716-1717 ; — 28. de 1718 à 1721 ; — 29. de 1721 à 1729 ; — 30. de 1729 à 1739 ; — 31. de 1740 à 1746 ; — 32. de 1747 à 1759 ; — 33. de 1747 à 1759 ; — 34. de 1760 à 1769 ; — 35. de 1760 à 1769 ; — 36. de 1770 à 1779 ; — 37. de 1770 à 1779 ; — 38. de 1780 à 1791 ; — 39. de 1780 à 1791 ; — 40. 1792 ; — 41. rubriques de 1630 à 1644 ; — 42. rubriques de 1686 à 1724 ; — 43. rubriques de 1750 à 1770 ; — 44. rubriques de 1759 à 1785 ; — 45. rubriques de 1725 à 1791. (Ce dernier article est à relier, ainsi que les n°s 1 à 22 et 24-25 de la même paroisse).

Paroisse Saint-Félix : — 1. de 1612 à 1616 ; — 2. 1617 ; — 3. 1618-1619 ; — 4. de 1625 à 1634 ; — 5. de 1629 à 1631 ; — 6. de 1627 à 1636 ; — 7. de 1629 à 1646 ; — 8. de 1632 à 1638 ; — 9. de 1632 à 1638 ; — 10. de 1660 à 1664 ; — 10 *bis*. de 1664 à 1666 ; — 11. de 1668 à 1675 ; — 12. de 1668-1669 ; — 13. de 1677 à 1679 ; — 14. 1679 et 1680 ; — 15. 1682 ; — 16. de 1680 à 1686 ; — 17. de 1686 à 1692 ; — 18. de 1692 à 1701 ; — 19. de 1692 à 1697 ; — 20. de 1698 à 1706 ; — 21. de 1707 à 1716 ; — 22. 1713-1714 ; — 23. 1716-1717 ; — 24. de 1718 à 1721 ; — 25. de 1721 à 1730 ; — 26. de 1726 à 1727 ; — 27. de 1731 à 1739 ; — 28. de 1740 à 1749 ; — 29. de 1747 à 1759 ; — 30. de 1750 à 1759 ; — 31 et 32 de 1760 à 1769 ; — 33. 1770 ; — 34. de 1770 à 1779 ; — 35. de 1770 à 1779 ; — 36. de 1780 à 1791 ; — 37. de 1780 à 1791 ; — 38. rubriques de 1668 à 1685 ; — 39. rubriques de 1721 à 1736 ; — 40. rubriques de 1769 à 1788 ; — 41. rubriques de 1721 à 1781 ; — 42. rubriques de 1750 à 1769 ; — 43. rubriques de 1770 à 1791. — (Les articles 1 à 9, 10 *bis*, 12 à 15, 19, 22, 33, 38 et 41 sont à relier).

Paroisse Saint-Aphrodise : — 1. de 1593 à 1623 ; — 2. de 1597 à 1602 ; — 3. de 1593 à 1616 ; — 4. de 1616 à 1618 ; — 5. de 1619 à 1623 ; — 6. de 1624

à 1626 ; — 7. de 1627 à 1629 ; — 8. 1633 et 1634 ; — 9. de 1634 à 1637 ; — 10. de 1637 à 1650 ; — 10 *bis*. de 1650 à 1666 ; — 11. de 1636 à 1666 ; — 12. de 1650 à 1667 ; — 13. 1667-1668 ; — 14. 1669 ; — 15. 1670-1671 ; — 16. 1671 ; — 17. 1672 ; — 18. 1673 ; — 19. 1674 ; — 20. de 1675 à 1726 ; — 21. de 1676 à 1687 ; — 22. de 1688 à 1699 ; — 23. de 1700 à 1719 ; — 23 *bis*. 1705 ; — 24. de 1720 à 1731 ; — 25. de 1732 à 1739 ; — 26. de 1740 à 1746 ; — 27. de 1747 à 1764 ; — 28. de 1765 à 1781 ; — 29. de 1782 à 1791 ; — 30. de 1782 à 1791 ; — 31. 1792 ; — 32. rubrique de 1593 à 1742 ; — 33. rubriques de 1741 à 1791. — (Les articles 14, 18, 27 et 28 sont en double).

Hôpital Mage : — 1. de 1688 à 1733 ; — 2. de 1733 à 1770 ; — 3. de 1770 à 1792 ; — 4. de 1771 à 1792 ; — 5. de 1780 à 1782 ; — 6. rubrique de 1755 à 1788.

Saint-Jean d'Aureilhan : — 1. de 1681 à 1687 ; — 2. de 1713 à 1792.

Cabrials : — 1. 1747-1790.

A cette liste de registres et de cahiers se rapportant aux séries BB, CC et GG, je joindrai (d'après l'inventaire de Palmade) les titres d'un certain nombre de liasses ou articles se rapportant aux mêmes séries et à d'autres :

[Série AA]. — 1. Livre de mémoire de Jacques Mascaro, écuyer des honorables seigneurs consuls de la ville de Béziers, comprenant les événements arrivés en cette ville de 1247 jusqu'à 1324.

2. Autre livre de mémoire pour les affaires de la ville, du 2 février 1607 jusqu'au mois de mars 1635.

3. Ordonnance, faite par M. Robert de Caylus, sur la forme des élections et créations des Consuls et conseillers de la ville de Béziers (s. d.) ; — ordonnance sur la forme du serment que MM. les nouveaux consuls devront prêter (cette ordonnance est encore de M. Robert de Caylus, sénéchal de Carcassonne, s. d.) ; autre ordonnance sur la reddition des comptes par les percepteurs de l'impôt public (s. d.) ; — forme du serment que MM. les Consuls modernes de la ville de Béziers doivent prêter (s. d.) — Ce cahier contient encore : 1° l'entrée dans la ville de Béziers des gens de l'archevêque de Narbonne [?] ; 2° l'entrée du cardinal de Strozzi, évêque de Béziers ; 3° l'entrée de M. le cardinal de Bonsy, le 17 avril 1605 ; 4° l'entrée de Louis XIII dans la ville de Béziers le 18 juillet 1622 ; 5° l'entrée solennelle et pontificale de messire Thomas de Bonsy, évêque de Béziers, le 7 juin 1626 ; 6° l'entrée du

Béziers. roi Louis XIII, le 6 octobre 1632 : 7° l'entrée du roi Louis XIV, le 15 décembre 1659. (Armoire n° 8, étagère).

[Série CC]. — Registres des impositions et deniers royaux de la ville de Béziers, de 1480 à 1777 (en tout 15 registres). (armoire 9, étagère).

Mandements et quittances, de 1482 à 1791 (arm. 10 et 11, étag.).

Dettes de la ville, des XVIIe et XVIIIe siècles (arm. 12, étag.).

Budget de la ville ; reddition des comptes des clavaires (arm. 13, bas).

Recensement pour la capitation, de 1721 à 1791 (arm. 14, bas).

Impositions et émoluments, de 1440 à 1790 (arm. 15 et 16, bas).

Subventions, de 1490 à 1790 (arm: 17, bas).

[Série DD]. — Hôtel de ville, réparations, de 1685 à 1781 (arm. 18, bas).

Fontaines, de 1539 à 1792 (arm. 13, étagère).

Voirie, alignements, pavage, propreté des rues, promenades, voirie rurale, de 1541 à 1786 ; aqueducs et égouts, de 1723 à 1790 (arm. 14, étagère).

Remparts et portes de la ville de Béziers, de 1633 à 1784 (arm. 15, étag.).

Casernes, de 1698 à 1787 (arm. 15, étag.).

Collège, de 1552 à 1792 (arm. 16, étag.).

Hôpital Mage (arm. 17, étag.).

[Série EE]. — Milices, étapes et correspondances militaires, de 1714 à 1790 (arm. 19, bas).

[Série FF]. — Justice, de 1635 à 1785 (arm. 19, étag.).

Contentieux, de 1514 à 1797 (arm. 20, étag.).

Police municipale, de 1559 à 1789 (arm. 23, étag.).

[Série GG]. — Églises Saint-Nazaire et la Madeleine ; visite des églises du diocèse (arm. 20, bas).

Églises Saint-Félix et Saint-Jacques (arm. 21, bas).

Congrégations religieuses, de 1596 à 1789 (arm. 22, bas).

Registre du secrétariat de l'Évêché de Béziers, commencé le 13 juin 1757, fini le 31 décembre 1762 (arm. 20, bas).

Reconnaissances du XIVme siècle, faites à l'évêque de Béziers, au chapitre de Saint-Nazaire et à Saint-Aphrodise (arm. 20, bas).

Congrégations religieuses : Carmes, Dominicains, Jacobins, Augustins, Pénitents minimes, Pénitents bleus, Pénitents gris, Sœurs de Charité, Sœurs du St-Esprit, Sœurs de St-Ursule et de Ste-Claire ; — Un registre concernant le monastère de Gabian de l'année 1454, donné par M. de Ginestel (en parchemin) ; — Procès entre le Procureur du Roi et les Consuls de Béziers, et le

Prieur de Cassan (1321. 28 juillet) ; — Procédure en exécution d'arrêt, fait par M. Delatour, commissaire-député par le Parlement de Toulouse pour vérifier les fiefs appartenant à l'Abbaye de Cassan, dans le Comté de Béziers (en 1503) ; — Registre des Délibérations de la compagnie des Pénitents minimes ; — Œuvre de St-Jean l'Évangéliste à Béziers (de 1607 à 1683). — (arm. 22, bas).

Peste à Béziers en 1730 (arm. 18, étag.).

[Série HH]. Agriculture, de 1371 à 1789 (arm. 22, étag.).
Commerce et industrie, de 1667 à 1790 (arm. 21, étag.)
Mercuriales, de 1500 à 1790 (arm. 22, étag.)

[Série II]. — Assiette du Diocèse de Béziers, de 1598 à 1676 (arm. 23, bas).
Archives de Thésan et [autres] papiers .. (arm. 24, bas).
Compois de Thésan (arm. 24, étag.).
Minutes de Jean de Castagnié, notaire à Gabian, de 1533 à 1562 (arm. 24, étag.).
Compois de Colombiers (arm. 24, étag.).
Comptes et autres actes de la commune de Taussac (arm. 24, étag.).

Je terminerai ce récolement des Archives municipales de Béziers par la reproduction presque textuelle et presque *in-extenso* de l'inventaire consacré par Palmade aux pièces mises à part et classées chronologiquement. Malgré ses défectuosités inutiles à souligner, cet inventaire pourra rendre des services pendant un certain nombre d'années encore. A défaut d'un meilleur, qui se fera attendre longtemps sans doute, nous aurons toujours celui-là.

Les pièces sont réparties en onze liasses (placées dans les armoires 1 à 6). La liasse 1 va de 1188 à 1298 ; — la liasse 2. de 1303 à 1370 ; — 3. de 1371 à 1397 ; — 4. de 1400 à 1492 ; — 5. de 1500 à 1596 ; — 6. de 1600 à 1679 ; — 7. de 1680 à 1699 ; — 8. de 1700 à 1723 ; — 9. de 1724 à 1742 ; — 10. de 1743 à 1756 ; — et 11. de 1757 à 1793.

1188. — Accord passé entre l'abbé de St-Aphrodise de Béziers, les chanoines de son église et l'abbé de Notre-Dame du monastère de Villemagne, par lequel le dit Abbé de St-Aphrodise est chargé de construire les murailles depuis la moitié du portail St-Guilhem, qui est aujourd'hui la Porte des Carmes, jusqu'à la moitié du portail de Corneillan et l'Abbé de Villemagne, du dit portail jusqu'au portail du Capnau.

Béziers.

1193. — Vidimat de la donation des garrigues, faites en 1193 par Raymond de Liboyrac, des terres et garrigues de St-Jean de Libron aux frères de St-Jean de Jérusalem (Chevaliers de St-Jean de Jérusalem). — L'acte est de 1193 et le vidimat de 1594.

1226. — Lettre de Louis IX pour demander aux habtitants de Béziers de lui rendre hommage.

1255. — Hommage fait par Raymond Gayraud à noble Guilhaume de Thésan.

1266. — Transaction et sentence arbitrale entre le prieur de Cassan et les Consuls de Béziers, touchant les limites des terroirs de St-Jean d'Aureillan, St-Bauzille, Clairac, Cabrials, pour banderage, pâturage et autres facultés des dits terroirs.

1278. — Procès entre les Consuls de la Ville de Béziers et les Seigneurs et Consuls de Boujan pour raison de banderage de la Botte Sirvent, Libouirac et St-Marcel.

1278. — Sentence rendue par le juge de la cour royale de Béziers, relativement à la carrière des Brésines, où les Consuls de Béziers ont la faculté de faire extraire des pierres.

1280. — Accord entre les Consuls de Béziers, et les Consuls de Sauvian, sur la division des terres tant de Béziers que de Sauvian et du taillion d'icelles. (Parchemin signé par Raymond Gleyse, notaire de Béziers.)

1288. — Guidou, Sénéchal de Carcassonne et de Béziers, a pris à Béziers deux cents hommes d'armes pour aller, avec d'autres soldats de Narbonne, joindre l'armée du roi Philippe III sur la frontière des Alpes ; il rend au retour un excellent témoignage de leurs bons services, et en fait passer acte sous le sceau de ses armes et en présence de témoins.

1290. — Acte par lequel est rapporté que [les consuls] de Béziers se sont rendus comme opposans à certaine saisie que le . . . Viguier et juge avait faite sous la main du Roy, savoir les garrigues qui sont dites de Formels, confrontant avec le Rec dit de R....., dans le territoire de Montblanc, bois du Roy et territoire de Coussergues, et pour montrer que la ville a puissance de dépaître dans le dit terroir et pour preuve de ce ont produit certains témoins. (Pris par Jean de Coulture, notaire de Béziers, le 3e jour des nones de juillet, qui est le 5e du mois, de l'an 1290).

1292. — Enquette est maintenue pour les Consuls de Béziers au sujet des garrigues.

1297. — Lettres patentes du Roi pour les Consuls de Béziers, au sujet des garrigues.

1297. — Procuration des consuls de Béziers à l'effet d'obtenir l'absolution de l'excommunication lancée contre eux pour avoir cotisé et mis à la taille les biens ecclésiastiques au mépris de la bulle de Boniface VIII. En tête de cette pièce se trouve une notice sur le fait, les causes de cette excommunication et les moyens de s'en décharger ; elle est suivie 1° d'une lettre adressée par Bérenger, évêque de Béziers, à Ramond, évêque d'Agde, datée de Lignan, le vendredi avant la fête de la Pentecôte ; 2° d'une lettre de Gérard, évêque de la Sabine, adressée à l'évêque d'Agde, pour lui donner tout pouvoir de lever l'excommunication sous les conditions spécifiées. (Cette lettre est datée de Rome, le 3 des ides de mai et la quatrième année du pontificat du Pape Boniface). L'acte entier a été dressée par Villary, notaire de Béziers, le 11e des kalendes de Juin 1298, dans le palais épiscopal, à Agde ; c'est le jour de la levée de l'excommunication.

4e des ides de janvier 1298. — Transaction entre le chapitre de St-Nazaire et les Consuls de la ville de Béziers contenant restitution des saisies pour raison de tailles. L'excommunication fut levée au présent acte d'accord. — Trois copies sur papier de cet acte.

4e des ides de janvier 1298. — Instrument par lequel appert les Consuls de Béziers avoir fait consentir les Chanoines, Chapitre et gens d'église du dit Béziers pour les tailles royaux et qu'ils contribuent à la reconnaissance du droit du Roi et de la dite université. Raymond Cordier, notaire.

12e des kalendes d'avril 1303. — Sentence donnée par le juge Royal de Béziers contre Guilhaume de Turcio, seigneur du lieu de Byse, et consuls de Ginestas et autres lieux circonvoisins, au profit de l'université de la ville de Béziers, lesquels ne paient aucun péage ni leude à Cabesac. (Acte retenu par Bernard Bernaudut, notaire).

5e de nones de mars 1305. — Reconnaissance faite par Pierre et Déodat de Combes à Bérenger Aynard, d'une rente de quatre setiers d'orge, pour la possession d'une pièce de terre située au terroir de Béziers, quartier de Roquemorine. (Acte retenu par Pons Escardamille, notaire public à Béziers).

11e des kalendes... 1307. — Prestation de serment faite devant le Lieutenant du Roi et juge, à l'évêque par les consuls de Béziers.

13e des kalendes d'octobre 1312. — Accord passé entre les consuls de Béziers et noble Ermengaud, seigneur du château de Bajan, sur la forme et manière

Béziers.

de lever les tailles et bans sur les territoires circonvoisins, limités et confrontés dans la dite transaction. (Acte sur parchemin retenu par André Pastre, notaire.)

15 novembre 1312. — Instrument passé entre les consuls de la ville de Béziers et les habitants de Servian pour la division des terres et limitation d'icelles, du côté des garrigues qui regarde la route de Servian. (Acte sur parchemin reçu par Guilhaume Alignan, notaire).

8e des ides de novembre 1313. — Sentence arbitrale entre les consuls de Béziers, Guilhaume de Tureye, seigneur du lieu de Bisan, les consuls d'Olonzac, Ginestas et d'autres lieux circonvoisins, par laquelle les consuls, manants et habitants de la dite ville de Béziers ne payent rien à Cabezac. (Acte fait par les parties et signé par André Pastre, notaire de Béziers.)

31 mars 1317. — Acte relatif au culte que les prieurs de St-Félix et de la Madeleine sont tenus d'observer.

3e des ides de mai 1334. — « Ordonansa donada crontra las gens de gleiso de paga les bans, tant contra Monsier de Béziers, abbats de St-Aphrodisi, St-Jacques, Cassan, curats, canoungès et chapitre de St-Nazari. »

1334. — Procuration des notaires de Béziers pour raison de tailles et à l'effet de transiger avec les Consuls de la Ville de Béziers.

14 février 1338. — Vidimus des lettres patentes du Roi Philippe adressées au Sénéchal de Carcassonne, sur le fait de nouveaux acquêts du domaine, (Arnaud Borceni, notaire).

1339. — Acte par lequel Ayrgline, femme de Jean Tricard, doit annuellement un quartière blé à l'Eglise de St-Jean d'Auriac, pour le luminaire de l'église.

12 août 1339. — Vente faite par Emerade Alemande et Susette Boffatis, héritières de Pierre Boffart, des 3 parts de seigneurie de Baissan.

5 décembre 1340. — Lettres patentes du Roi Philippe, enregistrées au parlement de Paris le 20 juillet 1342. Privilèges du Viguier de Béziers.

Juillet 1340. — Lettres patentes du Roi Philippe par lesquelles les Consuls de Béziers demeurent libres de bailler à ferme les encans et courtages de la dite ville.

24 janvier 1341 — Présentation des privilèges de Bèziers au Sénéchal de Carcassonne qui jura l'observation d'iceux. (Acte sur parchemin dressé par Manifasserius, notaire à Béziers.)

30 mars 1341. — Lettre contenant permission aux Consuls de Béziers de bailler à ferme l'enquant et le corroitage. (Permission donnée par le Sénéchal de Carcassonne.)

9 janvier 1342. — Acte par lequel est rapporté que les chapitres de St Nazaire et St Aphodise, abbé de St Jacques et S[t]..... et autres éclésiastiques furent exécutés pour les tailles, d'ordre Royal. — Contient les exploits des sergents et le sommaire pris des bien saisis. (Parchemin signé de Revelins, notaire de Beziers ; acte rongé en partie par les rats.)

15 décembre 1342. — Acte de réquisition et protestation des commissaires, subrogés de l'Evêque de Beauvais, Jean de Marigni, Lieutenant général du Roi en Languedoc, contre les Consuls de Beziers. (Acte sur parchemin dressé par Pierre Guidon, notaire public à Béziers.)

7 novembre 1343. — Acte par lequel appert un Laurens Figiac, leudier, avoir été contraint rendre à un nommé Vinagre une picte, qu'il avait prise de lui indument par la leude, de demi-once de saffrant. Arrêt de la cour de Beziers — Michel Sedelli, notaire public à Béziers.

25 juin 1352. — Instrument par lequel appert que Bringuier de St Guiraud devait bailler pour le couratage, à cause des biens qu'il tenait dans Béziers, 30 sols toute les années. (Acte sur parchemin, signé par Raymond Servienti, notaire public à Beziers.)

10 juillet 1352. — Achat fait par les Consuls de Béziers à Esminarde, héritière universelle de Pierre Boffat, seigneur de Baissan, femme de Guillaume Veyrat, bourgeois de Béziers, de celui-ci autorisée, de tous les droits de banderage et autres droits de pâture des herbes avec bétail gros et menu, qu'ils ont au terroir de Baissan.

Juin 1353. — Lettres patentes du Roi Jean (signées : par le Roi en son Conseil, et scellés de cire jaune) obtenues par les Consuls de Béziers et autres habitants des sénéchaussées du dit lieux, pour contraindre les éclésiastiques, les moinoyaus, nobles, sergents, notaires et autres officiers royaux, aux quettes et tailles pour les biens d'ancienne contribution, sans qu'ils puissent se pourvoir par devant les juges éclésiastiques. (Traduites.)

7 janvier 1354. — Lettres patentes du roi Jean, portant permission aux Consuls de Béziers d'imposer et lever un péage pendant trois ans pour réparation des pons et chemins. (Et au dos du parchemin, écrit : In Requestis vobis presentibus, signé : St Royer.)

Béziers.

29 avril 1354. — Instrument de procuration des notaires de Béziers contre les Consuls pour raison de tailles et pour transiger. (L'acte porte le nom de dix notaires en exercice à cette époque à Béziers).

7 juillet 1355. — « Lettras [du roi Jean] sur le fait de las reparatious de las cavas et muralhas, contra Mrs de Besès, abbat de St Aphrodisy, et autras gens de gleisa ».

16 avril 1357. — Lettres patentes du Comte d'Armagnac, Lieutenant du Roi en Languedoc ; Vidimus de ces lettres, du 7 avril 1363, qui portent modération de certaine imposition faite sur la Ville de Béziers. (Ce vidimus est sur parchemin et signé : Jean de Villanis, Viguier, et portant le grand et authentique sceau de la Cour de Béziers.)

4 février 1358. — Circonscription judiciaire et droits de la sénéchaussée de Beziers, établis par des Chartes relatées en deux grands parchemins joints ensemble. Agissements de l'évêque de St Pons pour détacher de cette juridiction, en s'aidant de l'offre faite au Roi d'une certaine somme d'argent, les lieux de la Salvetat, de la Bastide-Rouayrous, de Riols et de Ferrières. L'acte, fort endommagé matériellement, reproduit les lettres patentes, confirmation des privilèges de la sénéchaussée de Beziers, en date 1340 au mois de novembre, dont les parties intervenantes ont demandé la lecture par devant notaire. (Canceronoiolis, notaire public de Béziers signé.)

19 mars 1358. — Item autre reconnaissance d'un autre champ assis au dit St Ipolly (St Hyppolyte) faite par Raymond Arlan à François Boffat, bourgeois de Béziers à l'usage des trois setiers et une quartière orge. (Acte sur parchemin, signé Jean Cap.)

Mai 1359. — Lettres patentes du Roi Jean obtenues par les Consuls de la Ville de Béziers, par lesquelles est mandé à tous justiciers et officiers de ne permettre que les Consuls soient recherchés ni molestés pour avoir [tiré] des pierres et déraciné des arbres pour cuire de la chaux, par les propriétaires, attendu que tout cela a été employé pour la clôture et fortifications de la Ville, pour l'honneur du Roi et les hommes qui ont toujours été fidelles à Sa Majesté et à ses prédécesseurs ; avec expresse inhibitions et défense de ne les jamais troubler.

4 juin 1359. — Accord et transaction entre les Consuls de la Ville de Béziers et le chapitre St-Nazaire et autres gens d'église, de laquelle il résulte que le dit Chapitre et gens d'église étaient tenus de payer, à raison de tous leurs biens sis dans le terroir de Béziers, la neuvième partie de toutes les dépenses nécessaires

pour la faction, construction réparations et entretien des chemins ponts et fontaines. Béziers.

1363. — Ordonnance pour contraindre les Consuls de Béziers à payer leur portion de 200 florins d'or, qu'ils avaient été condamnés.

7 novembre 1364. — Lettres patentes du Roi pour l'imposition des blés, vins et autres marchandises.

7 décembre 1364. — Lettres patentes du Roi Charles, portant que toutes personnes, bien qu'anoblies par lettre de Sa Majesté ou pourvue d'offices, seront contraints pour leur cote part au paiement des charges municipales, tailles des biens ruraux, dont elles voulaient s'exempter, sous prétextes des offices qu'elles achetaient ou des titres de noblesse qu'elles obtenaient.

22 novembre 1365. — Lettres patentes de Charles, roi de France. — Vidimus de ces lettres du 22 novembre 1365. — Deux instruments par lesquels appert qu'à la réquisition des Consuls de la Ville de Béziers, le chapitre de St-Nazaire du dit Béziers rompit une mesure de blé qu'ils avaient faite expressément pour recevoir les rentes et usages du dit Chapitre, de la mesure de Monflores, laquelle était plus grande que la mesure de la dite Ville ; lequel Chapitre promit par accord aux dits Consuls de ne tenir dores en avant aucune mesure de Blé, qui ne fut marquée des armoiries de la dite Ville. — Le Vidimus en parchemin est signé de Bernard Subelle, notaire de Béziers.

20 octobre 1369. — Lettres patentes du Roi Charles portant que les subsides et impositions, qui s'exigent sur chaque feu, ne seront levés sur la ville de Béziers, Aureillan, Clairac et Liboirac qu'à raison de 1195 feux, qui s'y trouvent, suivant la vérification qui en avait été faite.

31 janvier 1370. — Extrait des nouveaux acquets et possessions, baillés en emphythéose à feu Raymond Fabre par les Consuls de Béziers.

16 février 1370. — Extrait d'acquisition du fief d'En Roger, dit de Nissan, Bourg du Roi et Bourg St-Jacques, qui sont en pariage avec le Roi.

9 mars 1370. — Extrait de l'instrument des herbages et banderages pour la communauté de Lespignan, laquelle faculté a été acquise par la Ville de Béziers.

13 mars 1370. — Guillaume Petri de Paulille vend à la communauté de Béziers le territoire et le domaine de Baissan, avec faculté d'y faire paître le gros et le petit bétail.

11 avril 1370. — Prise de possession des trois quarts de Baissan, de ses dépendances, et baillé en emphythéose à plusieurs habitants de Béziers.

Béziers.

29 avril 1370. — Extrait de l'instrument d'acquisition de la directe que l'abbesse du St-Esprit, comme fille de Boffat, avait sur la directe de Baissan.

29 avril 1370. — Même pièce. Vente faite par la marquise, abbesse du couvent de St-Esprit près du pont de Béziers, héritière de François Boffat, de la directe et autres droits sur Baissan.

17 juillet 1370. — Lettres d'appel des consuls de Béziers contre les consuls de Villeneuve, à raison de la pêche et de la montée des barques.

30 août 1370. — Lettres patentes du roi Charles, portant confirmation d'autres patentes du roi Philippe, touchant la viguerie de Béziers.

18 mars 1371. — Vidimus d'une ordonnance de Louis, fils du Roi de France et son lieutenant au pays de Languedoc, par laquelle, il est permis aux consuls, manants et habitants de la ville de Béziers de lever certains impôts sur chaque charge de blé de la dite ville, pour subvenir à l'acquittement des dettes d'icelles.

28 mars 1371. — Lettres patentes de Louis, fils du roi de France, lieutenant général du Languedoc, portant défense d'introduire du vin étranger dans la ville de Béziers, sous peine de confiscation, savoir : la moitié d'icelle en faveur du Roi et l'autre moitié au profit de la ville.

Mois de février, mai et décembre 1372. — Cinq quittances de deux francs d'or par feu imposés par le Duc d'Anjou.

2 mai 1373. — Vidimat par lequel les consuls de la ville de Béziers peuvent prendre, sur les manants du dit Béziers, de chaque charge de blé pesant quatre quintaux, un gros tournois, et de chaque charge même poids de farine, deux gros, pour la réparation des remparts.

1340, 1357, 1364, 1373. — Privilèges du viguier de Béziers, confirmés par Jean le Bon et Charles V.

14 février 1375. — Vidimus de lettres patentes du roi Charles sur les fiefs et arrière fiefs. — Le vidimus est du 23 décembre 1393.

26 novembre 1375. — Lettres patentes du roi Charles, concernant les mesures de blé.

8 mai 1376. — Achat par la ville de Béziers d'une maison sise dans cette ville à l'Embroucadou.

23 août 1377. — Division du terroir de Perdiguier.

27 août 1378. — Vingtième acte de reconnaissance faite aux consuls de Béziers par les emphithéoses du terroir de Baissan.

1378. — Copie de la requête présentée au roi à l'effet d'obtenir délai à la remise de quelques actes. Béziers.

22 novembre 1379. — Sentence et verbal, pour les consuls de Béziers, contre Louis de Puisserguier, à raison des bornes qui divisent le territoire de Béziers de celui de la Bastide, dites terres d'Henri Auger.

24 novembre 1379. — « Instrumentum molhonorum (?) noviter appertorum in locis antiquis ubi fixi fuerant et stare solebant ante transactionem factam per consules ville Biteris et magistrum Perdiguierium, gratia ejus territorii et banderagii ville Betarensis ». Division du territoire de Perdiguier.

10 octobre 1382. — Achat d'un herme situé au territoire de Béziers, lieu dit Ademisan, baillé par les consuls de la ville à Jacques Mouret, paveur, à l'usage d'une émine d'orge payable à la dite ville. (Acte pris par M. Pierre Trèbes, notaire).

2 mai 1384. — Lettres patentes de Jean, fils du Roi, par lesquelles il est accordé 3.600 livres de remise sur les tailles de la ville de Béziers, à cause de la fidélité des habitants et de leur pauvreté.

20 janvier 1385. — « Littera per quam appert quod universitas Betterensis posuerat in moneta Montpellierensi ducentas marchas auri pro operando et monetando in dicta moneta ».

2 octobre 1387. — Acte reçu par lequel il est permis aux consuls de la ville de Béziers de pouvoir faire sortir les femmes publiques de la ville. (Signé Raymond de Folio, notaire).

19 novembre 1387. — Vidimus de lettres patentes pour l'observation des privilèges de la ville de Béziers.

3 septembre 1388. — Lettres patentes de Jean, frère du Roi de France, pour procéder contre les receveurs et clavaires, nonobstant certaines inhibitions par eux obtenues.

20 décembre 1389. — Acte contenant octroi aux consuls de Béziers de faire certaines reconnaissances et prêter serment de fidélité au Roi, de certaines terres et usages étant au terroir de Baissan.

1390. — Procès-verbal d'enquête relatif au testament, que Bringuière, femme de Jacques Alest, aurait fait en faveur des consuls.

1390. — Procès, devant le viguier de Béziers, entre les communes de Peret et de Cabrières, pour droit de dépaissances et d'herbages, etc., et l'abbé du monastère de St-Sauveur de Lodève, pour diverses redevances. (Cette affaire

Béziers. comprend un cahier de plus de 200 pages, bien que le commencement et la fin manquent. Cette affaire, engagée au commencement de 1390, se poursuit pendant toute l'année 1391, sans que rien de l'écrit fasse préjuger l'issue prochaine du procès).

13 février 1393. — Lettres patentes du roi Charles sur le carieyrage. (Vidimus de cet acte, dressé par Nicolas de Bosquet, juge à la cour de Béziers, le 29 avril 1394).

23 décembre 1393. — Vidimus de lettres patentes du roi Charles sur les fiefs et arrière-fiefs.

27 mai 1393. — Lettres patentes du roi Charles renvoyant devant les juges de Montpellier les consuls et habitants de Béziers, se plaignant d'une sentence rendue par le sénéchal de Carcassonne en faveur du prieur de Cassan, pour fait de banderage.

29 avril 1394. — Lettres patentes du Roi relatives au carieyrage ou inspection des rues et chemins.

9 juin 1394. — Achat fait d'autorité de justice par Jean Raymond, canabassier de Béziers, des émolumens du poids de blé et farine que l'on allait moudre au moulin, pour la somme de 455... d'or, que certains commissaires, députés par le Roi, firent vendre à la ville pour la dite somme être appliqué à la délivrance du château dit de *Culier* détenu par les ennemis du royaume.

17 janvier 1397. — Lettres patentes du Roi Charles, portant permission aux Consuls de Bésiers, par délibération du Conseil Général, pour subvenir à quelques affaires de la Ville, d'imposer sur chaque sac de farine qui se moudra par les boulangers ou autres vendeurs de pain taillables de la Ville, 3 gros qui valent 5 liards.

1400. — Ordonnance sur les tailles et bans. Édit du Roi François premier pour la conservation des fruits de la terre. — Statuts des Consuls de Béziers sur le même sujet et de la sénéchaussée de Beaucaire pour le terroir de Nimes.

1401. — Provisions pour les Consuls de la Ville de Béziers relatives au courtage.

11 septembre 1404. — Instrument par lequel il appert comment les Consuls de la Ville de Béziers présenteront requête au Lieutenant du Sénéchal de Carcassonne pour qu'il ne tint pas les assises avant que de jurer les privilèges de la dite Ville, sur quoi le dit Lieutenant commande aux dits Consuls de n'empêcher point l'audience avec expresses peine, et enfin les dits consuls, pour

cause des dites peines, renoncèrent à la dite requête par eux présentée. (Acte dressé par Marmeri, notaire.)

1406. — Lettres patentes de Jean, fils du Roi de France, Duc de Berry et d'Auvergne, Comte de Poitou et Lieutenant pour le Roi en pays de Languedoc et Guyenne, scellés d'un grand sceau de cire rouge, par lesquelles il octroie et permet aux Consuls de Béziers, pour faire redresser et réparer les fontaines de la Ville, qui étaient détruites, et pour procéder aux réparations et fortifications de la Ville, autorité et puissance d'imposer par livre sur chaque livre de chair fraiche ou salée vendues..... une obole tournois, et sur chaque pourceau et quartier de bœuf pour saler ou vendre deux sols tournois. et sur chaque agneau et chevreau, six deniers, pour 17e partie de volaille et des chasses et sur chaque sac de moulage de blé quant au carolage dix deniers et pour chaque sac de blé à moudre [??].

21 août 1407. — Vidimus des lettres patentes du Roi Philippe, portant qu'il est octroyé en la ville de Béziers une foire le 20e jour de mai et six jours suivants.

4 septembre 1409. — Édit du Roi Charles VI pour contraindre les receveurs des deniers publics de la Ville de Béziers à rendre leurs comptes.

30 mai 1411. — Lettres patentes portant commission au Viguier et Juge de Béziers de taxer les vacations des Consuls, qui avaient été députés à Paris en l'assemblée générale.

8 août 1418.—Lettres patentes du Roi Charles, adressées aux Consuls de Béziers, que les foires qui se tenaient à Pézenas, fussent tenues à Béziers, à cause de la rébellion des habitants de Pézenas qui avaient pris parti pour les Armagnacs.

1418.—«Letras que sian compellets los recebedos à baylar argent à Mossenhor lo senescal de Carcassonna, per la defencio del pays.»

27 mars 1420. — Lettres de cachet du Roi Charles aux Consuls de Béziers, touchant quelque aide qu'il demande au pays pour la défense d'icelui.

16 août 1421. — Serment fait par Charles de Bourbon, de garder en parole de Prince l'accord fait entre lui et la Ville de Beziers.

1426. — Lettre du juge de Béziers sur l'enregistrement des lettres de respect des Consuls de Béziers.

1428. — Acte contenant le serment fait par le sénéchal de Carcassonne de garder les privilèges de la Ville et Viguerie de Béziers, tels que ses prédécesseurs avaient coutume de le prêter.

Béziers.

1431. — Ordonnance de Guillaume, Évêque et Duc de Laon, portant prorogation de la commission donnée pour la charge Consulaire de Béziers. (Nota. Ces divers dons s'élèveraient à la somme de 26 sols. Vérifié par les Consuls.)

2 avril 1431. — Testament de Jacquette, femme de Jean Gras, de Béziers; par lequel elle légue dix moutons d'or à la fabrique de la Madeleine.

19 juin 1436. — Lettres du commissaire du Roi établi au fait des finances en Languedoc, pour le chapitre de St Aphrodise et autres, à la réparation des moulins de la Ville de Béziers.

15 février 1439. — Le Cardinal Pierre de Foix. Collation de la chapelle de St Simon et St Jude. (La pièce est datée d'Avignon sous le pontificat du Pape Eugène IV.)

20 juillet 1442. — Commission du Viguier juge de Béziers pour casser certaines ordonnances faites par quelques officiers sur la police et gouvernement de la Ville, les Consuls non appelés.

1447. — Registre de la maison de Ville de Béziers, relative à des adjudications.

15 juin 1450. — Reconnaissance d'une pièce de terre située au ban de la plaine, faite par la femme Paragory. Ce champ, situé hors des remparts dans le bourg de St André, avait appartenu à Jean de Bétezac.

3 des kalendes d'août 1452. — Provisions de Rome, adressées à l'Évêque de Béziers, par laquelle le Cardinal Dominique, prêtre de la Sainte-Croix de Jérusalem, lui envoie le pouvoir d'absoudre les Consuls et habitants de la ville de l'excommunication par eux encourue pour avoir démoli les églises qui étaient hors de la ville et pour s'être servi pour leurs fortifications des ruines des dites églises, ce qu'ils firent se préparant à soutenir un siège.

24 mars 1453. — Lettres du Roi Charles pour la réparation des murailles et de la fontaine de la Ville de Béziers.

26 septembre 1455. — Appel relevé par les Consuls de Béziers de certaine imposition, avec exploit du sergent portant assignation.

11 décembre 1456. — Conseil général tenu sur le sujet du bétail, tant des habitants que des étrangers.

29 août 1457. — Fondation de la chapelle de Notre-Dame en l'église paroissiale de St Félix.

1457. — Ordre donné par les Consuls de Béziers à leurs Clavaires de rem-

bourser à Guillem Fabre, licencié en droit, 2 écus d'or qu'il avait fourni pour la plaidoirie soutenue par Antoine Setgier, avocat. Béziers.

24 décembre 1462. — « Despensas acoutumadas à fayre per los presens acoustumats de donar, cascun an, la vigila de Nadal per, nos Damos Jacme, notari real, et Johan Paragory, cayratier de Bezés, Clavaris de la maysou coumuna de la dita villa, et de mandamen dels honorables senhors sen Guilhem Gep, mercant, sen Peyre Bonirme, canabassier, sen Bernart Pourquier, paraire, sen Guilhem Aost, fustier, et sen Johan Teulier, corratier, Consuls de la Villa de Bézés; — Et premieyremen font donat al reveren payre en Dieu Monsenhor Johan Bureau, avesque de la Villa de Bézès, absent et, en sa absensa, el egrege Senhor monsenhor son vicari: sieys torchers et sieys capos; — Item, plus font donat al noble mossenhor le Viguier Real de Bézès: sieys torchas et sieys capos; — Item. plus font donat al noble et venerable Mossen Folcran Roy, en leys licenciat, en dretz bachelier, juge real de Bézès: sieys torchas et sieys cappos; — Item, plus font donat à noble et venerable Mossen Peyre Raymon de Cornilla, licenciat en leys et Viguier temporal del venerable peyre en Dieu Mossenhor l'avesque de Bézès; sieys torchas et sieys Cappos; — Item, plus font donat à Mossen Paul Gleysas, bachelier en leys et procurayre del Rey, nostre soberan: tres torchas et tres cappos; — Item, plus donat à Mossen Affrodize, en leys licenciat, juge temporal del dit Mossenhor l'Avesque de Bézès: très torchas et très cappos.....» (Nota. Ces divers dons s'éleveraient à la somme de XXVI sols; verifié par les Consuls.

1er avril 1471. — Quittance de Jean de Vaulx, trésorier général du Roi de Sicile et d'Aragon en son pays de Provence.

25 avril 1474. — Donation d'Eustache Durand, paveur de Béziers, faite à la fabrique Ste Madeleine.

28 novembre 1474. — Compte des dépenses au passage de la princesse Madeleine de Navarre, des présents qui lui furent faits à son passage à Béziers.

7 avril 1477. — Testament de Jean Bonhoure, brassier de Beziers.

25 juin 1477. — Extrait des lettres patentes du Roi Louis, portant exemption des tailles et autres subsides en faveur de Mr Etienne Petit, notaire et secrétaire royal.

6 mai 1483. — Testament de Finoye, veuve de Durand Barmail; elle légue au bassin du Purgatoire de l'église paroissiale Sainte-Madeleine de Béziers une vigne au terroir de Béziers, au pech Grasmel, à la charge que le Bas-

Béziers

sinier fera dire trois obits, le jour anniversaire de la mort ; et en tous ces autres biens a fait héritière la fabrique de la dite Eglise, à la charge que les ouvriers feront dire un obit le jour anniversaire de sa mort à perpétuité.

2 mars 1485. — Transaction faite entre les habitants de Thézan et les Consuls de Béziers touchant la dépense.

10 mai 1491. — Charte de la police consulaire de la Ville de Béziers, donnée par Mr de Laroche-Aymon, Lieutenant général en Languedoc.

Novembre 1492. — Lettres patentes du Roy Charles VIII sur la police de la Ville de Béziers : attributions et nombreux privilèges des Consuls.

11 octobre. — Lettre de Louis XII, donnée en « nôtre château de Mylom : le roi annonce son retour.

XVIe siècle. — Déclaration de Francs-Fiefs, nouveaux acquèts et usages de la Ville de Béziers.

1500 à 1672. — Franc-Fiefs. — Extrait du dénombrement.

Juin 1500. — Privilèges de la Ville de Béziers.

23 novembre 1500. — Extrait collationné. M. Roland commissaire et rapporteur du procès de l'hommage et du dénombrement de l'année 1500.

1501. — Vidimus de l'édit du roi Louis de l'année 1501 portant que les leudes et péages sont destinés pour les réparations des ponts.

20 novembre 1502. — Vente, par les Consuls de Béziers, de 300 sétérées de terre, au ténement de la Clause et de Bote Servent, pour la somme de 50 livres tournois. Peyleri, acquéreur.

2 décembre 1503. — Vidimus des lettres patentes du Roy Pilippe, desquelles il résulte que les réparations des ponts et chemins seront faites des dossiers provenant des péages et des leudes. (signé Bertrandy).

27 août 1505. — Acte d'achat de la métairie de Clairac par les Consuls de Béziers.

12 octobre 1509. — Lettres patentes du roi Louis pour contraindre l'Évêque de Béziers à payer la 3e partie des réparations du pont, parce qu'il en prend la 3e partie du péage.

1514. — Expédition d'arrêt exécution, en latin, prononcé à Toulouse l'an 1514 ; l'exécution duquel a commencé le 9 février 1515, exécuté par Mr Jean de Plessis, conseiller en la cour du parlement de de Toulouse, (en 24 feuillets).

1517. — Lettres patentes du roi François Ier, portant confirmation des privilèges de la Ville et Viguerie de Béziers.

1517. — Dénombrement des francs-fiefs.

16 juillet 1521. — Testament d'Arnaud Campech, laboureur de la Ville de Béziers, qui fonde un obit à perpétuité.

1524. — « Levador » des usages appartenant à l'abbé de Foncaude au terroir de Thézan et autres lieux y exprimés.

1526. — Lettres impétrées par le syndic de Béziers en forme de maintenue pour raison des honneurs et prééminences des consuls de Béziers, contre le Lieutenant du juge.

28 janvier 1527.— Lettre de cachet du Roi François Ier, demandant d'un ton fort sévère la moitié des revenus communaux pour servir à l'entretien de l'armée d'Italie.

De 1511 à 1528. — Cahier des herbages sylvestres donnés annuellement à ferme par les Consuls de Béziers (Commencé le 30 novembre jour de St-André, 1511 et finissant le 10 juin 1528. Les derniers feuillets manquent).

10 février 1528. — Quittance du sieur Raymond Doson au receveur du Diocèse de Béziers pour la somme de 21 tournois.

7 mai 1533. — Lettres patentes du Roi François Ier, dans lesquelles sont exprimés les articles de police desquels les Consuls de Béziers sont vrais juges, sauf l'appel qui va directement des Consuls au parlement de Toulouse.

12 août 1529. — Lettres d'appel et évocation du syndic de la Ville de Béziers, contre le clergé de la dite ville, qui se refusait à payer les impositions et autres charges ordinaires. (Conseil privé du Roi).

15 juin 1533, 15 juin 1540, et juin 1547. — Lettres patentes par différents Rois concernant la police de la Ville de Béziers, dont la connaissance appartient aux Consuls, à l'exclusion de tous juges.

15 avril 1534. — Lettres patentes du Roi François, concernant les malades des Villes, les mendiants et les vagabonds.

1535. — Extraits des lettres patentes du Roi, par lesquelles est porté que les ponts seront réparés par les revenus des droits de leude.

26 juillet 1536. — Lettre de François Ier aux Consuls de Béziers, pour les inviter à tenir les fortifications de la ville dans le meilleur état.

6 juillet 1537. — Lettre de François Ier par laquelle il demande à la ville de Béziers des subsides pour les dépenses de la guerre.

11 novembre 1537. — Reçu de Martin de Bages d'une somme de quinze cents livres, fournie par la Ville de Béziers.

Béziers.

Novembre 1537. — Levée de l'emprunt de 1500 livres tournois à fournir par la ville de Béziers.

Autre reçu fourni par Antoine De Clary conseiller du Roi et receveur général en Languedoc, d'une somme de 1600 livres tournois en l'an 1550.

1533, 1535, 1540, 1547, 1551, 52, 75, 94, 96, 1695. — Lettres patentes (cahier imprimé), qui attribuent à la Ville et à la communauté de Béziers, la police tant civile que criminelle, dans la dite ville, banlieue et terroir.

8 mai 1547. — Lettres obtenues de la souveraine Cour du parlement de Toulouse pour la partie du syndic des Consuls de la cité de Béziers.

Juin 1547. — Vidimus des Lettres patentes du Roy Henry, confirmant celles de ses prédecesseurs et relatives à la police de Béziers.

1548. — Lettres patentes du Roi relatives aux franchises et privilèges de la Ville de Béziers.

27 avril 1548.— Lettres royaux de la chambre du Conseil obtenues par les Consuls de Béziers contre Plantade, en aappel et cassation des procédures faites en la Chambre des Comptes à Paris.

9 juin 1550. — Acte de mariage de Jean Gasquinolles et Claire Garrigues, de Florensac.

1523, 48, 60 et 94. — Quatre lettres patentes de confirmation des privilèges de Thézan.

2 avril 1551. — Accord sur la finance des francs-fiefs, nouveaux acquits et biens de mainmorte, entre les commissaires du Roi et les syndics du pays du Languedoc.

1er décembre 1551. — Lettres patentes du roi Henri, portant attribution de juridiction de la police en première instance aux consuls de la ville de Béziers ; auxquelles sont attachés plusieurs actes confirmant la dite juridiction.

19 mai 1552. — Arrêt confirmatif des lettres patentes données à Paris, le 1er décembre 1533, entre le syndic des consuls et l'évêque de Béziers, relatives à la connaissance en 1re instance de l'administration de la police de la dite ville ; il fut dit par cet arrêt que les dites lettres sortiraient à leur plein effet, et que la connaissance en appartenait aux consuls.

1552. — Lettres patentes du Roi relatives au jugement des affaires de police.

1552. — Lettres patentes du roi Henri, par lesquelles l'administration de la

police est dévolue aux consuls de la ville de Béziers ; avec défense aux officiers royaux, comme à ceux de l'évêque, du dit lieu de leur porter aucun trouble. Béziers

1552. — Réception par les consuls de Béziers de divers maîtres de corps d'état.

6 décembre 1552. — Lettres patentes du roi Henri II portant confirmation des privilèges de la ville de Béziers, relatives aux jugements des affaires de police en première instance, dont l'appel relève de la Cour du parlement de Toulouse.

25 juin 1553. — Cession de la moitié des terres cultes et incultes de Saint-Cassian, se mouvant de la directe de l'évêque de Béziers, (acte retenu le 25 juin 1553, par Besson, notaire à Narbonne).

14 avril 1554. — Lettres patentes du roi Henri II confirmant les lettres antérieures.

7 mai 1555. — Testament de Jean Cuq, notaire royal de Béziers (reçu par Pierre Fontenelle), par lequel il fonde une messe à perpétuité chaque jour dans l'église Ste-Madeleine, laquelle doit être dite au dépens de son héritière, laquelle église en sera chargée lorsque [la dite héritière] lui aura payé la somme de mille livres ; sans préjudice d'un obit fondé par feu son père le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, dont la dite fabrique est chargée.

26 juin 1556. — Attestation portant qu'aucun marchand ne peut être arrêté le jour de la tenue du marché, qui a lieu le vendredi, soit qu'il y vienne vendre ou acheter, non plus que ses bestiaux.

28 juin 1556. — Extrait de patentes du Roi en cassation de transaction portant annoblissements des biens ecclésiastiques de Béziers ; portant renvoi à la Cour des Aydes pour faire droit sur la cassation de la dite transaction.

10 décembre 1556. — Déclaration du Roi sur l'attribution de la justice politique de Béziers.

23 avril 1557. — Vidimus des lettres patentes du roi Henri II, par lesquelles il permet aux consuls de Béziers de rendre leurs jugements en matière de police jusqu'à la somme de 25 livres tournois ; de continuer la charité *(caritat)*, nonobstant l'arrêt contraire ; de créer et recevoir les maîtres jurés de chaque métier, et de continuer annuellement dans leur élection un ou deux conseillers de l'année précédente, pour que les nouveaux fussent, par leur aide, mis au courant des affaires de la maison consulaire.

1557. — Arrêt de la Cour des Aydes (du 11 août et 9 février 1557), et pro-

Béziers. cédure d'exécution d'iceux par M. Damoye, commissaire député pour le fait de Baisso pour les consuls de Béziers, contre le sieur Themine, propriétaire dn dit Baisso.

22 décembre 1558. — Arrêt des généraux de Montpellier, par lequel le domaine d'Orte a été déclaré rural.

15 avril 1558. — Vidimus de lettres patentes du roi Heuri II, qui permettent aux consuls de la ville de Béziers de connaître en première instance de toutes les affaires de police.

1559. — Testament de Seguin, laboureur de la ville de Béziers.

15 septembre 1559. — Eschange fait entre noble Pierre de Beaux-Hostes, seigneur d'Aigues-Vives, et Pierre Cabanes, mère et fils, habitants du lieu de Cruzy.

16 juin 1560. — Décret pour l'œuvre de la Madeleine contre les héritiers de feu Basse Estève, de Cazouls.

16 octobre 1563. — Instrument d'une pièce de terre achetée par M. Huc, présentement propriété de la fabrique de la Madeleine, pièce de terre que le Roi a fait vendre.....

17 janvier 1564. — Commission du Roi pour faire vente du temporel des églises des villes et diocèses de la sénéchaussée de Carcassonne.

8 février 1566. — Edit du Roi concernant l'entrée des officiers du parlement ou sénéchaux aux assemblées générales des hôtels de ville.

14 mars 1568. — Ste-Madeleine. Présentation d'un prêtre à l'évêque pour le service de cette chapelle.

9 novembre 1571. — Sentence de la Cour spirituelle de Béziers, donnée au profit des fabriques des églises paroissialles de la Ste-Madeleine et de St-Félix de Béziers, contre le prieur d'icelles, pour le règlement des prêtres habitués pour le fait de service divin.

1579. — Prestation de serment des nouveaux consuls en l'église de la Madeleine.

23 février 1583. — Adjudication du greffe de l'encan de la ville de Béziers, par Jacques de St-Pol, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire député par S. M. pour l'exécution de son édit de 1580, contenant la réunion à son domaine des greffes.

1er août 1584. — Commission par le connétable de Montmorency au capitaine de Malcourent.

28 septembre 1586. — Ordonnance de Henri, Duc de Montmorency, pour qu'aucun vin ne sorte de la province.

8 juillet 1588. — Arrêt de la Cour des Aydes de Montpellier qui condamne M. Geoffre, de Pomerols, docteur, avocat et syndic de la ville de Beziers, à payer au sieur Laurellis, commis de M. Jacques de Titternay, receveur particulier du diocèse de Béziers, les sommes dues ; — ci-jointes deux contraintes par huissier.

7 septembre 1592. — Lettres d'office, ordonnance de vérification d'icelles et procédure d'installation.

26 octobre 1593. — Arrêt du parlement séant à Béziers, prononcé judiciellement, portant injonction de faire un taux des vivres, denrées et marchandises, pour après en certifier la Cour.

Décembre 1594. — Lettres patentes du Roi Henri IV portant 1° pouvoir à Messieurs les Consuls de la ville de Béziers, de procéder à la réception des Mes jurés de la dite ville de Béziers et à la correction des abus ; 2° de donner annuellement l'aumône, le jour de l'Ascension ; 3° la manière de procéder à l'élection consulaire ; — lettres de vérification du président Darvoye, de l'an 1595 ; — lettres de confirmation des privilèges donnés par le Roi en l'an 1596.

1594. — Lettres patentes pour la confirmation des privilèges pour la ville de Béziers.

26 juin 1595. — Registre de M. le Sénéchal de Béziers sur les privilèges de la dite ville. — Vidimus de lettres patentes de Henri III (parchemin), même date. — Confirmation de la précédente par M. Jean de Levis, Maréchal de la foi, le 23 juin, qui déclare avoir reçu dix.... sols.

1539 à 1596. — Confirmation des privilèges de la ville de Béziers, contenant 8 pièces : 1° 1535, lettres patentes de François Ier ; — 2° 1547, lettres confirmatives et explicatives des précédentes ; — 3° id. de Henry II ; — 4° 1575, id. de Henry III ; — 5° de Henry IV.

11 juillet 1600. — Lettre de M. de Montmorency aux Consuls de Béziers — Fourniture de charrettes pour faire les transports nécessaires à l'armée.

23 octobre 1604. — Arrêt du Parlement portant que les Consuls de Béziers ont droit de tenir le Conseil quand bon leur semblera, sans obligation d'en demander l'autorisation aux officiers, qui ont droit d'y entrer et d'aller quérir ces officiers avec leurs livrées consulaires, le juge mage excepté.

8 avril 1607. — Requête pour les Consuls de Béziers contre Thémyne.

Béziers.

28 novembre 1608 à 3 décembre 1609. — Procès-verbal des actes de la maison de ville de Béziers.

26 septembre 1609. — Frais et dépenses ordinaires de la ville de Béziers : 10,957 livres et 19 sétiers blé.

1er septembre et 14 novembre 1611. — Arrêt du conseil d'état et lettres patentes. — Nomination et élections consulaires.

28 septembre 1615. — Testament de Cécille Froment, veuve de Barthélemy Gaston, ce dernier de Limoux, diocèse de Carcassonne.

2 septembre 1617. — Arrêt au sujet du droit d'herbages de la ville de Béziers, contre le chapitre de St-Nazaire.

9 mars 1620. — Arrêt du parlement de Toulouse. Autorisation de l'accord passé entre le syndic et la ville de Béziers et le chapitre de St-Aphrodise.

13 juin 1620. — Transaction sur la division..... du terroir de Béziers avec Sauvian.

7 août 1622. — Testament de Françoise de Gonnet, veuve de Jean Belleville, portant un legs de 600 francs en faveur de l'église que le Collège a fait bâtir.

4 octobre 1623. — Procédure du Parlement au sujet des Boudulles du terroir de Béziers et extrait du verbal du plantement des Boudulles.

Mai 1625. — Confirmations des privilèges de la ville de Béziers.

27 janvier 1629. — Ordonnance de Mr le Duc de Montmorency, portant exemption de toutes les cotisations et impositions extraordinaires pour Mr Dortaul, gendarme dans la compagnie de M. le Duc.

6 avril 1632. — Ordonnance de M. le Duc de Montmorency concernant les réparations des brèches de la muraille de la ville.

6 août 1632. — Ordonnance de Mgr le Duc d'Orléans, frère unique du Roi, contre le cardinal de Richelieu et ses adhérents (fait au camp de Lunel).

7 août 1632. — Ordonnance de Mgr le Duc de Montmorency qui ordonne aux consuls de Béziers de fournir piques et pelles pour les fortifications de la ville (trois pièces).

9 août 1632. — Ordonnance de Mgr de Montmorency qui enjoint aux consuls de Béziers de faire faire des farines, et de prendre quatre cent quatre-vingt-quatorze setiers de blé des greniers qu'ils aviseront.

11 août 1632. — Ordonnance de Mgr de Montmorency, qui enjoint aux

consuls de bâtir un couvert à la maison consulaire pour servir de corps de garde.

23 août 1632. — Ordonnance de Mgr le Duc d'Orléans, frère unique du Roi, donnée au camp de Béziers.

24 août 1632. — Ordonnance de Mgr le Duc de Montmorency pour les coupes des bois qui sont le long de la rivière d'Orb.

26 août 1632. — Original d'ordonnance de Mgr de Montmorency, portant que toutes les dépenses que les consuls de Béziers feront à l'entretènement de la garde suisse et française de Son Altesse le Duc d'Orléans, seront payées par le diocèse.

3 septembre 1632. — Ordonnance de Mgr de Montmorency, qui décharge les ville et diocèse de Béziers de la contribution du foin et de l'avoine.

15 septembre 1632. — Ordonnance de M. le Gouverneur pour les corps de garde de la ville : fourniture de bois et chandelles. (Henry de Caylar).

2 novembre et 2 décembre 1632. — Élections consulaires.

5 janvier 1633. — Mémoire sur la nomination des consuls de Béziers.

14 janvier 1533. — Siège présidial de Béziers. Défense de danser et mascarader dans la ville pendant le service divin.

25 octobre 1633. — Arrêt du parlement de Toulouse. Le juge mage ou, en son absence, le plus ancien conseiller du sénéchal, peut présider les assemblées publiques et politiques de Béziers, autres toutefois que celles qui concernent les élections consulaires. Défense aux autres magistrats de prendre un rang de préséance dans ces assemblées et même d'y paraître.

1634. — Mandements des pères Augustins.

28 janvier 1634. — Création d'office de courtier.

6 février 1635. — Arrêt du parlement de Toulouse pour raison du courretage.

26 août 1636. — La fabrique de la Madeleine contre Pierre Peyras et Guillaume Tessonnière, pour le loyer d'une maison dont elle est propriétaire.

20 septembre 1639. — Ordonnance de Mgr le Prince de Condé.

21 septembre 1640. — Lettre du Roi pour la naissance du second fils de France.

19 février 1642. — Extrait des registres du Conseil d'État pour l'attribution de la police des consuls.

Béziers

16 mars 1642. — Ordonnance du Roi pour arrêter les gens de guerre qui quittent l'armée.

1643. — Requête du syndic des consuls de Béziers relative aux élections consulaires.

21 janvier 1646. — Copie de l'ordonnance de M. le maréchal de Schomberg au sujet des désordres arrivés à Béziers le 10 janvier 1646.

1638 à 1646. — Ordonnances de M. le maréchal de Schomberg.

1649. — Prétentions de M. de Sartre, président au siège de Béziers, contre les droits et autorité des consuls de cette ville.

21 mars 1650. — Minutes du Conseil général.

22 décembre 1650. — Minutes du grand Conseil.

23 février 1651. — Minutes du grand Conseil.

16 décembre 1652. — Délibération portant pouvoir de députer vers le Roi et Son Altesse Royale pour les informer de leur décision.

1653. — Provisions de gouverneur de Béziers, en faveur de M. le Baron de Puisserguier.

18 octobre 1653 au 26 novembre 1689. — Élections consulaires.

10 juillet 1654. — Arrêt du parlement de Toulouse sur le consulat.

22 septembre 1655. — Ordonnance du Duc d'Orléans, oncle du Roi, portant défense de s'assembler sous aucun prétexte (signé : Gaston).

9 novembre 1655. — Arrêt du conseil du Roi pour le consulat.

16 janvier 1656. — Extrait de la délibération des États de la province de Languedoc.

25 février 1656. — Ordonnance du Roi contre la levée des gens de guerre dans son royaume sans l'ordre de sa Majesté.

1er novembre 1658. — Extrait de la procédure de l'élection consulaire.

23 juillet 1660. — Arrêt contre les sieurs de Sérignan et de Gilson. Conseil du Roi.

2 avril 1662. — Acte de réquisition faite aux consuls de Béziers par Alexandre Bonsi, vicaire général de Messire Pierre de Bonsi, évêque de Béziers.

15 octobre 1662. — Mémoires pour M. le commandeur de Peyriez et Bésines contre M. de Caussiniojouls.

20 novembre 1662. — Lettres de Louis XIV pour annoncer aux consuls de Béziers la naissance d'une fille.

23 mai 1665. — Ordonnance de Bezons, intendant de la province de Languedoc, donnée sur la requête à lui présentée par les consuls de la ville de Béziers. Béziers.

1666. — Arrêt du parlement qui ordonne l'exécution des ordonnances sur l'observation des fêtes et dimanches.

3 octobre 1667. — Arrêt du conseil d'état portant attribution de connaître en première instance du fait de la police des villes et lieux de la province de Languedoc, sans appel au parlement de Toulouse.

20 août 1669. — Testament de Pierre de Maussac.

28 octobre 1670. — Testament de Madeleine de Riquet, veuve de Mas, avocat.

1670, 72, 73, 74, 76. — Procédure sur la visite des Boudules du terroir de Béziers.

2 mai 1674. — Les religieuses de la Mercy réclament leur local démoli.

2 juin 1674. — Hommage et prestation de serment de fidélité fait au Roi par les consuls de Béziers.

20 mars 1675. — Testament de Catherine Ricard.

29 juillet 1675 — Copie d'arrêt du parlement de Toulouse au sujet de l'élection consulaire et d'exploit de signification pour les maires et consuls de Béziers.

9 novembre 1675. — Taxe des biens ecclésiastiques aliénés.

14 novembre 1676. — Mémoire de la reconnaissance faite par le chapitre de St-Nazaire de Béziers à M. le Cardinal de Bonsi, seigneur de Capestang.

18 mars 1678. — Acte de cession faite par Mr Pellissier, abbé de St-Aphrodise, à D^{lle} Françoise de Boutet, de la rente constituée de 110 livres que le dit abbé a sur le collège de Béziers, par contrat du 17 mars 1672, reçu par feu Me Armand.

1679. — Supplique adressée à M^{r} l'Intendant que les Consuls, au sujet de l'insuffisance du fonds de 1000 livres pour dépenses imprévues, vu les dépenses occasionnées par le passage des troupes et frais d'entrée dans la ville des personnes de grande qualité.

1680. — Privilège des Consuls concernant la police.

18 octobre 1681. — Arrêt du Conseil d'état servant de règlement pour les emprunts qui seront faits par les Diocèses, Villes et Communautés de la province de Languedoc.

Béziers.

29 septembre 1682. — Lettre de Mr de Joubert, Syndic de la province, à Mrs les Consuls de Béziers.

1683. — Les notaires de la Ville demandent à servir comme greffiers Consulaires pour le gage de 100 livres.

23 juin 1684. — Copie d'arrêt du parlement signifié à MM. les Consuls de Béziers, à la requête de Mr Cabrerolles, juge criminel, portant qu'en l'absence du juge mage, il doit assister à toutes les assemblées politiques, et que les Consuls sont obligés de l'aller quérir dans sa maison.

1er février 1686. — M. de Pradines, 1er Consul de Béziers, se plaint à M. l'Intendant, que les délibérations du conseil ne sont signées que longtemps après qu'elles ont été prises ; 2° que ses collègues font des maudements sans qu'il en ait la moindre connaissance.

20 avril 1687. — Division de la ville en quartiers.

15 juin 1690. — Ordonnance de Mr de Portalon, avocat au parlement, juge en la temporalité de l'évêché de Béziers. Déclaration et désignation des Bourgs de Béziers dépendants de la juridiction de l'évêque.

1690. — Privilèges des Consuls contre les officiers de l'Evêque (préséance).

2 novembre 1690. — Consuls nommés par lettre de cachet.

18 novembre 1690. — Lettre de Lamoignon, Intendant en Languedoc.

5 décembre 1690. — Extrait de l'arrêt du conseil d'état du Roi, portant règlement pour les fonctions, rang et séances des Maires, Assesseurs et Commissaires aux revues et logements des gens de guerre.

14 juillet 1691. — Arrêt du Conseil d'état portant règlement pour la fonction, rang et séance des procureurs du Roi et greffiers des Villes et Communautés.

13 février 1692. — Lettres par lesquelles les Consuls et gouverneurs de la police de la ville de Beziers, seigneurs de Bayssan et de Montimas, en exécution de leur ancien privilège, confèrent au sieur Jean Nicolin la charge de Lieutenant du faubourg St-Louis de la dite ville, devenue vacante par la mort du sieur Barthélemy Vayssière.

12 mars 1692. — Ordonnance de Mr de Lamoignon, Intendant en Languedoc, pour l'exécution de l'édit du mois de juillet 1690, portant création d'un procureur du Roi syndic et d'un secrétaire ou greffier, dans chaque ville et communauté du royaume.

Août 1692. — Edit du Roi portant création de maires et assesseurs dans les villes et communautés.

De 1642 à 1692. — Consuls désignés nominativement par le Roi, et ainsi proposés à l'élection.

8 octobre 1692. — Délibération et procès pour la préséance des Consuls.

8 janvier 1693. — De Manse, capitaine de galère, maire de Béziers.

16 février 1693. — Monsieur de Manse nommé maire de Beziers.

23 février 1693. — Lettre de Mr Joubert sur la préséance des Consuls.

1693. — Edit du Roi pour l'affranchissement des droits domaniaux dans les villes et faubourgs et dans les bourgs fermés du royaume.

13 octobre 1693. — Ordonnance de Mgr l'Intendant au sujet du rang de Mrs les assesseurs.

5 décembre 1693. — Ordonnance de Mr de Basville sur la prestation de serment des Consuls de Béziers.

1693. — Verbal fait par Mr de Théron au sujet de la propriété du terrain en garrigues de Montimas.

1693. — Procédure de l'élection Consulaire et prestation de serment.

22 septembre 1696. — Arrêt pour la préséance de Mrs les Maires et Consuls, contre les officiers royaux.

25 septembre 1696. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que les offices de premiers huissiers audienciers des villes et communautés du royaume seront et demeureront réunis aux corps de chacune des dites villes.

1696. — Procédure de l'élection consulaire et prestation de serment.

21 novembre 1696 — Ordonnance de Mr l'Intendant pour les Consuls et communauté de Béziers.

18 octobre 1697. — Ordonnance de Mr de Lamoignon, Intendant.

Décembre 1697. — Élection consulaire.

1698. — Procédure de l'élection consulaire et prestation de serment des Consuls.

1er janvier 1698. — Ordonnance de Mgr de Roure, Lieutenant pour le Roi en la Province de Languedoc, qui règle la marche de MM. du Présidial et du Corps de Ville lors de la publication générale qui a été faite à Béziers.

24 janvier 1698. — Ordonnance de Mgr l'Intendant portant exécution de l'arrêt sur les élections consulaires.

Béziers.

16 juillet 1698. — Réparations à faire au pont de Béziers sur l'Orb.

26 novembre 1698. — Ordonnance de Mr l'Intendant qui nomme des conseillers politiques.

29 novembre 1698. — Somme de 196 livres dues à Jean Romieu par le Cardinal de Bonsi qui se refuse de payer, et par suite, saisie d'un champ appartenant à l'évêque et attribué en toute propriété à Jean Romieu.

1666 à 1698. — Tableau des conseillers politiques.

1693, 96, 97 et 98. — Procédure sur la visite des Bodules (4 pièces).

16 août 1699. — Arrêt pour les Maire et Consuls de Béziers, contre Mr de Caussiniojouls de la Roche-Joubert.

28 mars 1700. — Délibération portant..... pouvoir aux Maire et Consuls d'emprunter la somme de 20,000 livres et les deux sols pour livre.

28 mars 1700. — Délibération du Conseil concernant les offices de Lieutenant général de police.

21 juillet 1700. — Quittance de la somme de 20,000 livres payée par la Ville et communauté de Béziers.

12 novembre 1700. — Délibération de la communauté de Béziers portant pouvoir à Mrs les Maire et Consuls, d'emprunter la somme de 300 livres pour servir aux frais de l'essai de la source qu'on veut faire joindre à la fontaine.

28 janvier 1701. — Relation et estimation du couvent des Jacobins.

4 août 1701. — Permission accordée par les Maire et Consuls de Béziers à la troupe royale de comédiens du sr Briori.

6 et 19 août 1701. — De Guibal, juge mage à la sénéchaussée de Béziers, contrairement à la permission donnée par les Maire et Consuls de Béziers fait défense à toute représentation sur le théatre de Béziers.

1701 à 1705. — Lettres patentes du privilège exclusif pour la vente de la glace et neige dans l'étendue de la province du Languedoc.

De 1701 à 1716. — Dépenses faites par les Maire et Consuls de Béziers à l'occasion du passage des Princes de Bourgogne et de Berry (emprunts en conséquence).

5 février 1703. — Arrêt du Conseil pour l'élection consulaire.

10 mars 1703. — Élection consulaire.

1er avril 1703. — Installation de Mr Mandeville dans les fonctions de conseiller du Roi en l'hôtel de Ville de Béziers.

23 juillet 1703. — Arrêt du Conseil d'État relatif aux élections consulaires.

15 août 1703. — Requête, avec ordonnance de Mr l'Intendant portant qu'elle sera communiquée aux Consuls.

29 novembre 1703.— Acte de prestation du serment des Consuls de Béziers devant les officiers de la temporalité de l'évêché de la dite Ville.

2 juillet 1704.— Provisions de l'office de premier Consul de Béziers, Jacques Lagarde.

17 juillet 1704.— Arrêt du Conseil, qui décharge la communauté du payement des gages de Mr de Rives, Lieutenant du Maire de Béziers.

17 juillet 1704. — Délibération pour l'essai de cazaques des tambours et autres.

4 décembre 1704. — Quittance de 1,500 livres pour la finance.

5 juin 1706. — Installation et réception du sieur Rousset, en la charge de commissaire aux revues.

25 février 1708.— Jean Nicolin, maire triennal, avec jouissance de 333 livres de gages et 166 livres d'augmentation.

1709. — Lettres patentes portant établissement d'une foire à Béziers.

Mars 1709.— Édit du Roi portant création des offices de greffiers alternatifs et triennaux dans tous les hôtels de ville du Royaume.

14 juillet 1709. — État général des maisons et feux suivant le compois.

24 décembre 1709. — Situation financière de la ville de Béziers, exposée par le syndic Mr de Montferrier.

26 juillet 1710. — Descente des Anglais à Agde. Dépenses faites à Béziers pour les préparatifs de défense.

13 octobre 1710. — Nomination du maire de la Ville de Béziers.

1715. — Extrait d'arrêt du Conseil d'état qui autorise le règlement général de police de la Ville de Béziers.

3 août 1716.— Arrêt de règlement sur la qualité des dépenses des Villes aux États.

11 mars 1717. —Secondes provisions de la charge de troisième Consul sous le nom de Jean Izard, qui accorde son nom aux enfants de feu Jean Delmas pourvu de la dite charge.

17 octobre 1718. — Affaire relative à l'élection des Consuls de Béziers.

Béziers.

7 janvier 1719. — Arrêt du Conseil au sujet de remboursement des maires et la manière de procéder aux liquidations.

10 juillet 1719. — Fêtes publiques. Te Deum pour la prise de Fontarabie et St-Sébastien.

17 juillet 1719. — Délibération de la communauté de Béziers qui révoque celles prises pour adhérer aux demandes des syndicats.

De 1720 à 1743. — Lettres de M. de Bernage, intendant.

1721. — Conseillers politiques de 1721 à 1763.

8 janvier 1721. — Arrêt du conseil d'état qui ordonne l'exécution des précédents portant règlement de la ville pour MM. les Maires et Consuls de la ville et communauté de Béziers.

12 septembre 1722. — Édit du Roi portant création et rétablissement des offices municipaux et autres.

23 janvier 1723. — Liquidation de l'office du sr Lagarde, premier consul.

7 juin 1723. — Arrêt du conseil d'état du Roi, ordonnant que les gages attribués aux offices municipaux, rétablis par l'Édit du mois d'août 1722, assignés sur les revenus et octrois de la ville, seront payés aux acquéreurs des dits offices.

4 octobre 1723. — Ordonnance de l'intendant de la province de Languedoc. — Délibérations du Conseil général et correspondance relative à la liquidation des charges municipales.

4 octobre 1723. — État des billets liquidés achetés par la communauté de Béziers, pour être employés à l'achat des offices municipaux de la dite communauté, en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant.

27 octobre 1723. — Requette pour les consuls de la ville de Béziers, pour passer contract en faveur de M. Haguenot, receveur des finances, pour 33.000 livres.

1723. — Ordonnance de police : taxe du gibier et autres.

1724. — Situation financière de la ville de Béziers.

30 octobre 1724. — Provisions de la charge du gouverneur.

1725. — Jean Nicolin, maire de Béziers. — Ses deux filles Mlle du Bois et Mlle de Mense, héritières de l'office.

1725. — Requête pour les consuls de Béziers, contre M. Mandeville, procureur, ci-devant premier consul en titre.

3 janvier 1726. — Requête pour les consuls de Béziers contre les entrepreneurs du fournissement des glaces.

20 juin 1726. — Lettre de M. Leblanc, secrétaire d'état de la guerre.

19 janvier 1727. — Arrêt qui autorise les délibérations et additions à celles prises par les consuls et communauté de Béziers.

23 janvier 1727. — Lettre de M. Jourdan, secrétaire de Mgr l'Intendant, aux consuls de Béziers.

9 juin 1727. — Requête pour les consuls de Béziers au sujet du feu de joie pour la naissance des princesses.

1727. — Arrêt du parlement de Toulouse sur le serment des conseillers politiques.

23 mai 1728. — Lettre de Mgr Dangevrillier, secrétaire d'état à la guerre.

Mai 1728. — Jugement au premier chef de l'Édit pour M. André Chalon, prêtre et chanoine de l'église collégiale Saint-Aphrodise de Béziers (affaire privée).

26 octobre 1728. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui proroge pendant trois années le délai porté par l'arrêt du 26 octobre 1728 pour le remboursement des charges.

1729. — Hôtel de ville, constructions et réparations.

Novembre 1729. — Ordonnance de Monseigneur l'Intendant, avec le compte et pièces justificatives des dépenses faites à l'occasion des réjouissances de Mgr le Dauphin.

19 mai 1731. — Offices de la ville de Béziers.

De 1660 à 1732. — Feux de joie pour le mariage du roi et le passage de plusieurs grands personnages à Béziers.

14 janvier 1732. — Mémoire pour MM. les députés aux États.

19 février 1733. — Lettre de St-Maurice.

Procès verbal du serment prêté par le sieur Hyacinthe Eustache.

10 avril 1733. — Députation de M. Record, commissaire, à Montpellier.

2 janvier 1734. — Baniment de M. Audibert.

Janvier 1734. — Comptes pour Messieurs les consuls.

26 mars 1734. — Ordonnance de surseoir aux élections consulaires.

1734. — Succès de nos armes en Italie : feu de joie. Compte de M. Esquerre.

Béziers.

12 décembre 1734. — Compte de M. Charles, 1er consul, depuis le 1er octobre 1733 jusqu'au 7 décembre 1734 (pour la ville).

12 janvier 1735. — Epizooties. Lettres et arrêts du parlement de Toulouse sur les maladies des bestiaux, de 1732 et 1735.

1735.— Requête des Maire et Consuls de la Ville de Béziers à Nosseigneurs du Parlement, relative à leur exercice de la police tant dans la ville de Béziers qu'aux faubourgs d'icelle.

1736. — Rôle des maîtres serruriers, tourneurs, tonneliers, menuisiers, savetiers, Bâtiers, fourgonniers.

29 décembre 1737. — Élection consulaire.

1738. — Correspondance municipale, de 1730 à 1738.

14 août 1738. — Arrêt du parlement de Toulouse concernant les élections consulaires et les conseils politiques des communautés.

13 décembre 1738. — Lettres royaux sur l'attribution en matière de police.

4 octobre 1739. — Requête pour les Lieutenants de Maire et Consuls de la ville de Béziers, qui charge Me Basset, avocat, de continuer à remplir la charge d'orateur.

18 novembre 1739. — Arrêt du Parlement de Toulouse, portant qu'il sera nommé huit policiers pour exercer la police à Béziers.

De 1735 à 1740. — Ordonnances de l'Intendant de Languedoc.

23 septembre 1740.— Arrêt du Parlement, ordonnant qu'un des trois derniers Consuls en place sera continué dans les fonctions jusqu'au 1er octobre.

15 octobre 1740. — Extrait de délibération qui nomme des commissaires pour ouir le compte de Mr Franc, au sujet des réparations des murailles de la Ville, se montant à 13,450 livres.

16 octobre 1740. — Délibération du Conseil portant que Mr Nourry, Lieutenant de Maire, doit être imposé de 180 livres pour la livrée consulaire.

18 janvier 1741. — Lettre de Mr Lemaruyes, procureur général de Toulouse, aux consuls de Béziers, afin de leur prescrire de faire expresse défense de jouer aux jeux de hasard.

22 février 1742. — Lettre de cachet du Roi Louis XIII sur la réception des grands personnages.

25 avril 1742.— Compte des dépenses faites par la Ville de Béziers à l'occasion du passage de l'Infant don Philippe.

4 septembre 1742. — Délibération du Conseil qui règle à la somme de 270 livres 7 sols 6 deniers, la fourniture de chandelles et de bois pour le corps de garde de la Ville.

1742. — Budget de la ville de Béziers.

1742. — Passage à Béziers des Infants d'Espagne Don Carlos et Don Philippe et de plusieurs régiments espagnols ; — Billets de logement des personnes de la suite.

3 janvier 1743. — Lettre de Mr Basset Louis, Maire de Béziers, député aux États à Montpellier.

29 septembre 1743. — Lettre de Louis Charles de Rousset aux Consuls de Béziers.

30 mai 1744. — Consulat. Rang des officiers municipaux dans les cérémonies publiques.

30 mai 1744. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui fait défense à tous Baillis, Sénéchaux et leurs Lieutenants, aux Prévôts, Vicomtes, Juges-Mages, Syndics et à tous autres de prendre la qualité de Maire, d'en faire aucune fonction, ni de troubler les maires et autres officiers municipaux, et qui exclut des assemblées des Hôtels-de-Ville tous les particuliers qui, de leur autorité privée ou de celle des gouverneurs ou des Magistrats des dites villes, s'y sont procuré l'entrée sans le titre de Conseiller de Ville.

17 décembre 1744. — Copie de la lettre écrite par les Consuls à l'abbé de Malherbe, nouvellement nommé à l'évêché de Béziers, qui refuse cette dignité.

Octobre 1745. — Lettres de MM. les maires et Consuls de Béziers, pour les inviter à assister au *Te Deum*, en l'honneur de la victoire remportée par les troupes en Italie.

1745. — Extrait du compte de la dépense faite à l'occasion des feux de joie pour les prises de villes ou gains de bataille de 1744 à 1745.

1745. — Édit du Roi portant création d'Inspecteurs-contrôleurs des maîtres et gardes dans le corps des marchands.

1746. — Privilèges de la Ville de Béziers : Droit exclusif de l'entrée du vin recueilli hors de son territoire, de 1716 à 1746.

1746. — Commission de l'office d'assesseur de la ville de Béziers.

1746. — Prise de ville ou gain de bataille.

18e siècle. — Mandements de Mgr l'évêque de Bonsi pour célébrer la prise de plusieurs villes.

Béziers.

18 septembre 1747. — Copie de lettres à Mgr l'Intendant au sujet du changement du lit de la rivière d'Orb.

30 avril 1750. — Passage de l'Infante duchesse de Savoie.

12 août 1750. — Compte pour le passage de la Princesse d'Espagne 373 livres 14 sols.

5 décembre 1751. — Actes des propriétaires des glacières.

13 juillet 1752. — Ordonnance de Monseigneur l'Intendant pour changer le conseil politique.

2 octobre 1752. — Passage à Béziers de M. de Paulmy, ministre de la guerre.

18 avril 1753. — Verbal d'échantillon des mesures à l'huile de courretage de la ville de Béziers.

18 décembre 1753. — Lettre de M. de Moncan, commissaire en Languedoc, au sujet de la Campe.

16 janvier 1754. — Arrêt du parlement qui fait défenses aux traiteurs, aubergistes, cabaretiers, taverniers, de donner à manger et à boire après nuit close.

5 février 1754. — Délibération du conseil de ville de Béziers.

30 juillet 1754. — Arrêt du conseil d'État qui règle l'abonnement fait par la province de Languedoc à raison des offices municipaux.

28 octobre 1755. — Arrêt du conseil d'État du Roi contenant règlement au sujet des offices municipaux acquis par la province en conséquence de l'arrêt du conseil du 30 juillet 1754.

Novembre 1755. — Compte de la glace (diverses pièces concernant les glacières).

6 janvier 1756. — Copie du certificat exposé sur le prix de l'huile d'olive, qui a été fait sur l'assertion de Jean Guiraud, commis au courtage de l'huile de Béziers.

10 janvier 1756. — Première publication surabondante pour l'adjudication des réparations à faire aux cimetières de Béziers (nouveau cimetière).

24 janvier 1756. — Lettre de M. le Duc de Mirepoix, commandant en Languedoc.

4 mai et 21 juin 1756. — Copie d'acte fait à MM. les syndics généraux de la Province et exploit de notification d'icelle, au sujet de la fourniture de la glace et neige.

9 juillet 1756. — Dépenses pour les ornements de la chapelle de l'hôtel de ville.

26 décembre 1756. — Passage de M. le Duc de Mirepoix pour prendre 200 livres sur la subvention.

1755 et 1756. — Compte en recette et dépense par le sieur Michel Guillemon, quatrième consul.

1757. — Attentat commis sur la personne du Roi.

1757. — Recensement ; nombre de serviteurs ou de servantes. Bourg St-Louis et Salvetat.

26 septembre 1757. — Verbal de prestation de serment par Jacquette Rouge, épouse d'Antoine Clèdes, garçon cordonnier à Béziers, à laquelle il a été permis de tenir boutique ouverte.

12 octobre 1757. — Requête et ordonnance pour les prévôts gardes jurés des marchands de Béziers.

8 janvier 1758. — Règlement pour le prix de chaque qualité de pain.

21 mai 1758. — Lettre de M. l'Intendant au sujet de la fourniture de la glace.

4 novembre 1758. — Lettre du maréchal de Chomond aux consuls de Béziers, pour les inviter à venir assister à un Te Deum.

2 janvier 1759. — Lettre de M. l'Intendant au sujet des réparations à faire aux remparts de la ville.

13 janvier 1759. — Jugement relatif à la fabrication des tuiles canal et briques.

17 juin 1759. — Délibération de la ville et communauté de Béziers pour demander la permission d'imposer les intérêts de divers capitaux.

4 décembre 1759 et 3 juillet 1760. — Délibérations pour demander la prorogation de la députation de M. Franc à Paris.

10 octobre 1760 à 1788. [?] — Signification d'ordonnance de M. l'Intendant contre les propriétaires des glacières.

1er décembre 1761. — Don d'un vaisseau de ligne de 74 canons par les États du Languedoc.

24 décembre 1761. — Lettre de Mgr l'archevêque de Narbonne à MM. les Consuls de Béziers, au sujet du don d'un vaisseau de 74 canons par la province de Languedoc.

Béziers.

19 septembre 1762. — Lettre de M. le comte de Moncan, commandant en Languedoc, pour faire chanter le Te Deum en action de grâce de l'avantage des troupes royales.....

23 septembre 1762. — Mandement de Mgr l'évêque de Béziers qui ordonne de chanter le Te Deum dans toutes les églises de son diocèse en action de grâce de la victoire remportée sur les ennemis en Hesse.

1762. — Maîtres ouvriers et corps d'état. Etat nominatif. Situation financière.

1761-1762. — Fournitures de l'hôtel de ville (charbon, bois et autres).

12 février 1763. — M. le Duc de Fits-James.

23 février 1763. — Estimation de la démolition de la Porte du Pont, faite par le sieur Dumas, maçon de Montpellier.

1er mars 1763. — Lettre de M. Garipuy, directeur des ouvrages de la Province.

19 février 1764. — Rey, lieutenant de maire, député aux États.

22 novembre 1764. — Ordonnance de MM. les Commissaires du Roi, qu déboute les maires et consuls sur la demande en augmentation de la cire.

11 avril 1765. — Délibération du chapitre de Ste-Aphrodise sur les places hautes du chœur de la dite église.

De 1718 à 1765. — Conseillers politiques.

23 février 1766. — Ordonnance qui autorise la nomination du sr Bonnevialle pour inspecteur de la communauté aux appointements de 250 livres par année sur la subvention.

27 septembre 1766. — Réquisition de Rey Pailhade, et de Guibal, avocats du Roy, pour assister aux conseils avec le procureur du roi.

30 septembre 1766. — Election consulaire.

2 octobre 1766 — Copie d'acte de réquisition et prestation du corps des marchands droguistes et épiciers, concernant le rang pour la nomination au consulat.

28 octobre 1766. — Lettre de M. le procureur général Riquet de Bonrepos.

1766. — Protestation de M. Franc.

13 mars 1767. — Arrêt du Parlement qui autorise l'ordonnance du bureau de police portant règlement au sujet des pauvres mandiants et établissement des commissaires de quartier dizeniers.

14 septembre 1767. — Consultation de M. Verny, avocat au parlement, au sujet de la prestation de serment des consuls nouvellement élus.

17 septembre 1767. — Arrêt du Parlement de Toulouse, portant réduction du conseil politique ordinaire et du conseil renforcé de la ville de Béziers, à douze au lieu de 24 dont il était composé.

10 octobre 1767. — Frais faits pour rendre les honneurs au premier Président du Parlement de Toulouse lors de son entrée à Béziers.

1767. — Réception de compagnons serruriers. Chef d'œuvre à faire.

1767. — Etat du nombre des maîtres serruriers de Béziers composant le corps des dits serruriers.

Octobre 1767. — Signification pour le corps des marchands drapiers, merciers et toiliers.

16 novembre 1767. — Lettre de M. le chevalier de Vaubersy, gouverneur de Béziers.

1767. — Mémoire au sujet de la démolition de la Tour du Pont.

17 avril 1768. — Lettre de M. le chevalier de Mayria, député de la ville de Béziers à Toulouse.

14 septembre 1768. — Commission d'huissier de police en faveur de Jean Sartre.

1768-1769. — Procès entre les consuls et l'évêque qui prétendait avoir le droit de nommer le 2e et le 3e consul.

7 mars 1769. — Courtage. Procès contre le sieur Bertrand, fermier des émoluments et autres, pour les consuls de 1769 à 1770.

10 septembre 1769. — Ordonnance du Roi pour la continuation pendant une année de M. Barrès, seigneur de Pouzolles, à la place de premier consul.

3 février 1770. — Droits de courtage sur les vins, contestés par le sieur Lagarrigue, Vincentis et autres marchands de vins de Béziers.

16 mars 1770. — Délibération du bureau de police portant règlement pour les courretiers, sur l'achat et vente des grains, huile, vin, eau-de-vie et autres.

27 avril 1770. — Sentence qui condamne Massot, Vincentis et autres au paiement du droit de courtage du vin.

29 août 1770. — Remis à Mr Rey, procureur de la communauté, l'ordonnance de MM. les commissaires du Roi pour être signifiée à Mr le Marquis de

Beziers. Lescure, engagiste du vicomte de Beziers, en exécution de la délibération du 27 aout 1770.

1770. — Lettres patentes qui prorogent le pouvoir des Consuls de l'année 1770.

15 décembre 1771. — Acte pour les Consuls et Communauté de Béziers à contre l'ordre des avocats de la même ville.

27 mai 1772. — Lettre de Mgr l'Évêque de Béziers à Messieurs les Consuls, au sujet de l'office de Lieutenant de Maire.

10 mai 1774. — Lettre du Roi Louis XVI pour annoncer la mort du Roi, son aïeul.

6 juin 1774. — Lettre de M. de Grave, de Pézenas.

16 juin 1774. — Service funèbre de Louis XV.

1774-1775. — Correspondance au sujet des épizooties.

6 juillet 1775. — Requête et pièce en autorisation de la délibération de la ville pour le Conseil renforcé à l'occasion de la nouvelle élection.

De 1682 à 1775. — Lettres de Mr Joubert, syndic de la province, [etc.] (16 lettres).

7 novembre 1775. — État du déboursé fait par Mr Gottis, procureur du Roi à l'Hôtel de Ville et au bureau de police de Béziers, à raison des élections consulaires.

27 janvier 1776. — La visite des Consuls se termina, de la part de l'évêque Nicolaï, en tournant le dos aux visiteurs.

3 février 1776. — Consultation de Mr de Ginesty, avocat au parlement.

19 décembre 1776. — Délibération des trois États au sujet du rachat du privilège de la vente des glaces et neiges dans la province.

30 janvier 1777. — Passage de l'ambassadeur d'Espagne, Mr Grimaldy.

18 février 1777. — Lettre de Mr de Montferrier au sujet des glacières.

13 mai 1777. — Par délibération, la Communauté a approuvé l'arrêté fait par Mrs les Commissaires de la dépense de la glace.

1er juin 1777. — Passage de Monsieur frère du Roi.

10 septembre 1777. — Copie d'arrêt du Conseil obtenu par Mgr l'Evêque de Béziers contre le Maire, les Consuls et la communauté de la ville.

12 novembre 1777. — Délibération qui donne pouvoir à MM. les Maire et

Consuls d'employer le prix des arbres au paiement de partie de la gratification des syndics de l'Intendance et de Mr de Montferrier.

10 janvier 1778. — Compte et acquit de Chabard, menuisier (glacière).

24 septembre 1778.— Ordonnance de M. l'Intendant qui permet de prendre sur les fonds de la subvention la somme de 387 livres 12 sols 4 deniers pour être payée à Dlle Pelissier, épouse de Me Gailhac, procureur, pour la valeur du terrain qui lui a été pris pour l'emplacement de la glacière et pour les frais.

13 octobre 1778. — Ordonnance de Mr l'Intendant, qui permet de faire des affiches pour le remplissage des glacières et la fourniture de la glace.

21 octobre 1778. — De Gleises de la Blanque, député de la sénéchaussée de Sedan à l'Assemblée nationale.

19 décembre 1778. — Te Deum pour l'heureux accouchement de la reine.

31 décembre 1778. — Réjouissance pour la naissance d'une princesse.

1778. — Subdélégation de Béziers. Mouvement de la population. Statistique.

1778. — Total du produit des tailles pour l'année : 142.361 livres 7 sous 11 deniers.

De 1742 à 1779. — Lettres de MM. les gouverneurs pour la convocation des États.

2 mars 1779. — Compte de la dépense de la glacière en 1778.

1er avril 1779. — Arrêt du Conseil d'état du Roi portant règlement pour le paiement des traitements, appointements et indemnités des gouverneurs tant généraux de province que particuliers.

28 février 1780. — Extrait de délibération pris par le corps et communauté des maîtres serruriers de la ville de Béziers.

15 mars 1780. — Garrigue de Bessan déclarée faire partie du domaine par arrêt du Conseil.

8 mars 1780. — Lettre de Rival.

1er septembre 1780. — Mgr L'Intendant de St-Priest.

1780. — Dépense pour le remplissage des glacières.

24 novembre 1780. — Monsieur le Vicomte de Combés.

De 1780 à 1781. — Gottis et Audous, députés aux États.

1781. Extrait en forme de la délibération de la compagnie contre les entreprises des Consuls.

Béziers

1777. — Passage de Monsieur, frère du Roi.

1781. — Fêtes pour l'accouchement de la reine.

21 février 1781. — Copies de lettres adressées à Mr Reisseguier par les Consuls.

27 juillet 1781. — Du château du Plessis. Mr le Comte de Goyon.

24 décembre 1781. — Lettre de Mr l'abbé Rozier à Mr Gautis, maire de Béziers.

22 mars 1782. — Mr Dombrad, procureur à Toulouse, au sujet des prérogatives des Consuls concernant la police.

9 novembre 1782. — Copie d'arrêt du conseil en faveur des Consuls de Béziers.

20 décembre 1782. — De Portalon, député aux États.

De 1780 à 1783 — Adjudication des glacières.

5 novembre 1783. — Sieur Geoffroi. Canal.

15 novembre 1783. — Mr Gottis, député aux États.

5 janvier 1784. — Acte au sujet de la publication de la paix pour Mrs les officiers municipaux de Béziers.

De 1748 à 1784. — Lettres de Mr Moureau, procureur à la Cour des Aydes.

14 octobre 1784. — Mr Ardignac, confirmé par ordonnance dans la charge de 5e Consul.

1785. — Élection Consulaire et prestation de serment.

1784 à 1786. — Adjudication. Glacières.

1752 à 1786. — Ordonnances des Intendants de la province de Languedoc.

De 1724 à 1788. — Théâtre, règlement et correspondance.

1702 à 1788. — Verbaux de placement et vérifications des bornes du territoire de Béziers.

De 1552 à 1788 — Lettres du Roi aux Consuls, relatives à la convocation des États (il existe un grand nombre de lacunes.)

16 mai 1788. — Extrait des registres de délibération de la ville et communauté de Béziers.

22 juillet 1788. — Lettre de Mr de Montferrier.

5 novembre 1788. — Recreusement et élargissement du lit de la rivière de Lirou.

24 décembre 1788. — Délibération prise par les trois ordres réunis en la ville de Béziers sur la formation des États généraux.

1789. — Lettre de M. Boucar de Martin aux Consuls.

16 février 1789. — Lettre de Mr Vidolge, comédien, à Mrs les maire et Consuls.

19 février 1789. — Extrait de verbal de prestation de serment : Mrs Audaus et Azaïs, procureurs du roi et greffiers du bureau de police.

21 avril 1789. — Lettre de Mr de Portalon, chauvin de St-Aphrodise, vicaire général de Castres.

19 mai 1789. — Mr le Bailly de Mirabeau, commandeur.

5 août 1789. — Lettre de Me de Lautrec à Mrs les maire et Consuls.

1789. — Doléances des diverses corporations ; Etats généraux.

15 mars 1789. — Procès-verbal tenu par le juge mage, dans l'hôtel de de ville, pour la nomination de dix députés que la ville doit envoyer à l'assemblée générale des trois ordres.

De 1718 à 1789. — Correspondances de divers personnages, agents et procureurs de la Communauté, etc.

De 1719 à 1789. — Correspondance des Intendants.

7 mai 1790. — Mémoire pour la reconstruction d'un pont plat sur le chemin de Béziers à St-Thibéry.

7 août 1790. — Demande d'armes et de munitions pour la défense de la ville.

18 octobre 1790. — Lettre de Mr Jessé, député de l'Assemblée nationale.

1790. — Pétition de la municipalité de Béziers à raison des garrigues et non valeur.

De 1741 à 1789. — Lettres de Mr le Comte de Périgord, Commandant en chef de la province de Languedoc.

17 mai 1790. — Préséances, officiers municipaux, gardes nationales et troupes de ligne.

19 janvier 1791. — Délibération du Conseil municipal de Béziers, relative à la division du territoire en sections, conformément à l'article 1er titre 2 du décret de l'Assemblée nationale du 20, 22, 23 novembre 1790.

De 1774 à 1792. — Pièces relatives à la fête de l'Ascension, dite *Caritach*. (Une pétition du 12 mai 1792 poursuit la suppression de cette fête.)

Béziers. 20 fructidor an 3. — Verbal portant acceptation de la constitution..... de St-Aphrodise.

De 1790 à 1793. — Règlements des citoyens de Béziers réunis en société d'Amis de la Constitution.

1770 à 1816. — Déclaration des terres incultes défrichées conformément à la déclaration du Roi du 5 juillet 1770 et pour profiter des avantages qu'elle accorde.

1793. — Réparations à l'hôtel de ville.

Cabrières. M. le commandant Vailhé, maire de Cabrières, a fort bien installé les archives modernes de sa commune; il a en outre réuni et s'occupera prochainement de débrouiller les papiers anciens (deux sacs).

La Mairie de Cabrières possède en outre un compois du XVIIe siècle et deux volumes de baptêmes, mariages et sépultures : — GG. 1. paroisse de Cabrières, de 1668 à 1792; — GG. 2. paroisse des Croses, de 1683 à l'an 4.

Caux. Les anciennes Archives municipales de Caux se réduisent à huit registres de baptêmes, mariages et sépultures, commençant en 1726. — Bibliothèque administrative très bien tenue.

Cessenon. La copie du manuscrit de Guillaume Durand est au point et sera donnée à l'impression incessamment.

Colombières-s.-Orb. La Mairie de Colombières-sur-Orb ne possédait en fait d'Archives anciennes que quelques registres de baptêmes, mariages et sépultures. — Le reste se trouvait..... dans le grenier du presbytère. Nous avons enfin réussi, M. Sahuc et moi, le 15 juillet dernier, à les en faire sortir. Ces archives habitaient toujours le vieux coffre municipal (M. le Maire de Colombières s'est chargé de la réintégration du coffre); elles ne consistent qu'en papiers du XVIIIe siècle. — Inventaire en cours de rédaction par M. Sahuc.

Combaillaux. A Combaillaux, pas autre chose comme archives anciennes qu'un registre de baptêmes, mariages et sépultures, de 1739 à 1792; — bibliothèque administrative et archives modernes, en bon état.

Grabels. Les archives de Grabels sont bien installées. Elles se composent de trois articles pour la série BB, un pour CC et sept pour GG. —

BB. Délibérations : 1 de 1731 à 1767 ; 2 de 1776 à 1789 ; 3. de 1789 à l'an 2 ; — CC. un volume de compois, par Jean Guiraud, arpenteur du lieu d'Abeilhan, 1658-1859 ; — GG. Baptêmes, mariages et sépultures : 1. de 1656 à 1684 (on y trouve le « Sacre de l'église de Grabels par Mgr François de Bosquet, 1667 ») ; 2. de 1685 à 1709 ; 3. de 1710 à 1720 (à relier) ; 4. de 1721 à 1739 ; 5. de 1739 à 1747 ; 6. de 1747 à 1765 ; 7. de 1765 à 1792.

Lacoste.

A Lacoste : — CC. 1. compoix (en un volume), rédigé par « Martin Revel, agrimenseur du lieu de Peyriac en Minerbois », 1606 ; — CC. 2. plan détaillé (en 20 feuilles) du village et du terroir de Lacoste (s. d.) ; — GG. 1 à 3, baptêmes, mariages et sépultures (en 3 volumes) : de 1612 à 1696, de 1696 à 1738 et de 1740 à 1792.

L'ancien nom de Lacoste était Saint-Jean de Beauregard ; l'un des côtés du plateau s'appelle encore « Belvezé ».

Montpellier.

Extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, du 19 février 1897 : — « M. Héron de Villefosse offre à l'Académie au nom des auteurs, M. Ferdinand Castets, maire de Montpellier, doyen de la Faculté des Lettres, et M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, le premier fascicule du tome 1er de l'ouvrage intitulé : *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents* (Montpellier, 1895, in-4o).

« Les archives de la ville de Montpellier renferment les chartes » et les documents de tous genres qui définissaient les droits, les » obligations, les usages et les règlements de la cité, ainsi que les » actes officiels émanant des pouvoirs constitués. Montpellier a » toujours tenu une place importante parmi les villes méridionales. » La réputation de sa célèbre Université, le commerce étendu et » florissant dont cette ville était le centre, ses nombreuses insti- » tutions hospitalières, l'ont placée au premier rang ; aussi les » textes conservés à la Tour des Pins présentent-ils un intérêt » considérable, aussi bien pour l'histoire générale que pour l'his- » toire locale.

» En 1894, la Municipalité, afin de faciliter les recherches des » érudits dans ces précieuses archives, a décidé qu'un crédit annuel » serait inscrit au budget pour la publication d'une série d'*inven-* » *taires* et de *documents*. Il a paru nécessaire de faire précéder » cette publication d'une *Notice sur les divers Inventaires des*

Montpellier. » *Archives de Montpellier* du XIIIe au XVIIIe siècle. Les auteurs » de cette notice sont MM. Castets et Berthelé.

» Le plus ancien de ces inventaires remonte à l'année 1264. » D'autres ont été rédigés aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Mais le plus » considérable et le plus fréquemment consulté est celui que l'histo- » riographe Pierre Louvet a consacré en 1662-1663 un fonds impor- » tant dit des *Grandes Archives* ou du *Grand Chartrier*. Louvet » enseignait à Montpellier la géographie et l'histoire; il a laissé un » souvenir honorable dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle. Une » découverte récente a associé son nom à celui d'un des plus » illustres érudits de son temps, le bénédictin Dom Luc d'Achery, » avec lequel il était en relations assez suivies. Il avait le tempé- » rament d'un ouvrier d'érudition et, dans la biographie si inté- » ressante que MM. Castets et Berthelé ont consacré à ce laborieux » travailleur, on sent très bien que, si dans certains de ses travaux » il n'a pas toujours été à la hauteur de sa tâche, la faute en est cer- » tainement plus aux circonstances qu'à lui-même. Son inventaire » témoigne de la curiosité très vive de son esprit. Au désir de » servir les intérêts pratiques de la municipalité il joint la préoccu- » pation constante de dégager la valeur historique des documents » et de consigner au passage ce qu'ils apportent d'informations ca- » ractéristiques sur le passé. C'est là ce qui constitue l'originalité » de son travail.

» Un feudiste de Montpellier, François Joffre, a complété, en » quelque sorte, l'inventaire de son contemporain Louvet en in- » ventoriant lui-même le fonds dit des *Archives du Greffe de la » Maison consulaire*.

» Les Archives municipales de Montpellier sont installées d'une » façon très confortable dans un local spécial que son caractère » archéologique prédestinait à les recevoir, à la Tour des Pins, tour » qui autrefois faisait partie de l'enceinte de la ville. Les auteurs » de la notice ont attiré l'attention sur ce curieux monument en » rappelant les faits historiques dont il a été le témoin et en repro- » duisant sa fidèle et pittoresque image. Un certain nombre de » phototypies insérées dans le texte permettent aussi d'apprécier » l'intérêt et l'état de conservation des différents inventaires du » XIIIme, du XIVme et du XVme siècle. La Municipalité de Mont- » pellier et les savants éditeurs, qui ont accepté la tâche de publier » cette précieuse collection de documents, ont droit à la recon-

» naissance et aux félicitations de tous les amis de l'histoire du » moyen âge. » (pp. 119 à 121). Montpellier.

J'annonçais, dans mon rapport de 1895 (p. 234), que j'avais confié la publication de l'inventaire des Archives de Pézenas à mon confrère, M. Tessier, archiviste de la ville de Narbonne. J'ai dû reprendre la tâche moi-même, — ce dont je me serais dispensé avec empressement ! Le département de l'Hérault est ainsi fait que périodiquement il échoit à l'archiviste départemental quelque besogne supplémentaire, à laquelle il ne peut moralement pas se dérober. Un jour viendra où je n'y suffirai plus! — Bref, l'inventaire de Pézenas est en train. Voici le plan que j'ai adopté. Pézenas.

Toutes les chartes et pièces isolées ont été inventoriées — et bien inventoriées, — en 1774, par un avocat de Pézenas, François Resseguier. Je publie cet inventaire de Resseguier littéralement, en le faisant suivre des additions et corrections qu'il convient.

Sans doute, le classement de Resseguier n'est pas conforme au cadre officiel moderne, et l'on a pu penser qu'il y aurait eu avantage à entreprendre un reclassement d'après ce nouveau cadre. Je n'ai pas été de cet avis. Le classement et l'inventaire étaient faits et d'une façon très convenable, méthodiquement, clairement : j'ai respecté l'état de choses existant, de même que je l'avais fait à Montpellier pour le fonds Louvet. Quand un homme, au courant du métier, a passé de longs mois à classer et inventorier un fonds, je ne vois aucune utilité à refaire son œuvre : le temps que l'on consacrerait à cette réfection pouvant être employé bien plus utilement ailleurs. — Cette manière de voir n'est peut être pas très administrative, mais elle est pratique, ce qui est suffisant en l'espèce.

L'inventaire de Resseguier est suivi d'une énumération très sommaire des Cartulaires, des Délibérations et des Compois. Là, il conviendra de reprendre l'œuvre de Resseguier. Quand le moment en sera venu, j'aurai terminé Agde, j'aurai d'autre part achevé le premier volume de l'inventaire des Archives municipales de Montpellier : je pourrai disposer de quelques loisirs. — Cette analyse des Cartulaires, des Délibérations et des Compois formera la seconde partie de l'inventaire.

La troisième comprendra le dépouillement des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, que Resseguier n'a pas eu a inventorier, puisqu'alors ils ne faisaient point partie du Dépôt municipal.

Pézenas.

A l'heure actuelle sept feuilles de l'inventaire de Resseguier sont déjà imprimées. Voici l'indication sommaire des matières qui y sont contenues : — notices historiques et descriptives sur Pézenas (introduction), — « titres du Comté de Pézenas », — « titres concernant les Armoires de la ville et autres privilèges honorables et l'établissement du grenier à sel », — « titres concernant la forme des Élections consulaires, des Conseillers et qualités d'iceux, la livrée consulaire et la forme des impositions », — « titres concernant la Police et gouvernement de la ville », — « titres du privilège des Assiettes et entrée aux États », — « titres concernant le privilège de prohiber l'entrée des vins et vendanges étrangers », — « titres concernant les privilèges des foires. » — Au cours de la feuille 8, commencera l'analyse des « Procès et Arrêts obtenus contre plusieurs villes de la province, qui avaint obtenu des Foires, nonobstant le privilège qu'à trente lieues à la ronde des villes de Pézenas et Montagnac, il ne peut être établi aucunes foires, et contre les villes qui avaient surpris des lettres patentes pour faire éclipser les foires de Pézenas et Montagnac et les transporter en leur ville. »

L'impression de cet inventaire est faite aux frais de la ville de Pézenas. En 1897, nous imprimerons dix feuilles (soit 80 pages grand in-4° à deux colonnes) ; en 1898, cinq feuilles, et ainsi de suite.

Cette publication est l'occasion pour moi de déplacements périodiques à Pézenas, au cours desquels je procède (et la chose était nécessaire !) au récolement des documents, à la remise en place de ceux qui ont été bouleversés, à l'expulsion des objets variés qui sont venus se loger à côtés des liasses et registres dans les layettes des quatre grandes armoires anciennes, où les archives ont été installées sous l'ancien régime ; — parallèlement je « prépare » les registres, dont la restauration est nécessaire et qui ne peuvent être confiés au relieur qu'après une remise en ordre soignée des feuillets.

On restaure en ce moment les *Cartulaires* A, B et C (AA. 1, 2 et 3) et les registres de *Délibérations* BB. 3, 6, 8 et 9. — Ce sera ensuite le tour des Compois.

Les articles BB. 1, 2, 4, 16 et 22 manquent encore pour le moment à la collection de Délibérations. De même je n'ai pas encore pu retrouver tous les volumes de *Compois* énumérés à la suite de l'inventaire de Resseguier. Sur les 33 figurant dans cette liste,

Pézenas.

les deux tiers seulement ont jusqu'à présent « répondu à l'appel ». Ce sont : — *CC. 3 à 6.* Minute du compois de 1509. Quatre volumes en bon état, couverts en parchemin, qu'il conviendra cependant de pourvoir d'une reliure plus solide : 3. « la Vila » ; 4. « lo Bary » ; 5, « la Costa » ; 6. « Christols ». — *CC. 8 à 11.* Compois de 1518 : 8. « la Ville » (en bon état, sauf le 1er cahier) ; 9. « lou Barry » (en bon état) ; 10. « la Coste » (en bon état, sauf le 1er cahier) ; 11. « Christols » (en mauvais état). — *CC. 12.* Compois de 1545 : la Ville, bien conservé sauf le commencement. Les trois autres tomes de ce compois (CC. 13, 14 et 15) sont déreliés et incomplets. — *CC. 16 à 18.* Compois de 1584 : le premier tome (CC. 16) est en bon état sauf les cahiers du commencement ; le second (CC. 17) est un amas de feuillets pêle-mêle ; le troisième (CC. 18) est en très mauvais état. (Le tome IV manque). — *CC. 20 à 22.* Compois de 1612 : La Ville, la Coste et « les Cristols ». Trois volumes en très bon état. — *CC. 29.* « Compois-matrice de 1688 » (en très bon état). — « Verbail de la correction du nouveau compois », 1702 (en bon état).

Au cours de cette révision des compois, j'ai mis la main sur — 1° quatre atlas contenant les « plans géométriques..... sur lesquels a été faite la rénovation du papier-terrier domanial », où sont détaillées les « possessions qui relèvent de la directe du Roi », dans les « lieux et territoires » d'*Ouveillan* (in-fol. 1767), de *Coursan* (in-fol. 1768), de *Cuxac* (in-fol. 1769) et de *Roquessels* (in-4°, v. d.) ; — 2° une liasse de plans du terroir de *Loupian ;* — 3° une autre liasse de plans concernant le « fief de M. de *Nisas.* »

Autre trouvaille à ajouter à l'inventaire de Resseguier : — Registre des Délibérations des Pénitents noirs de Pézenas, de 1707 à 1741 (incomplet du début et de la fin) ; — Statuts de la Confrérie des Pénitents gris de Pézenas, 1612, suivis des Réceptions de 1612 à 1716 (1 cahier) ; — Délibérations des dits Pénitents gris, de 1612 à 1696 et de 1729 à 1792 (2 registres) ; — id. Élections, de 1758 à 1792 (1 registre) ; — Délibérations de la Confrérie de St-Crépin et St-Crépinien des maîtres cordonniers de Pézenas, de 1777 à 1790.

Roquebrun

A Roquebrun : — archives municipales anciennes assez importantes. J'ai procédé au triage d'icelles en compagnie de M. Sahuc, qui veut bien les inventorier.

Roujan. M. Teulié, bibliothécaire de l'École de Médecine de Montpellier, continue à consacrer ses loisirs à l'inventaire des archives de Roujan.

St-Gély-du-Fesc. A Saint-Gély-du-Fesc, les archives et la bibliothèque administrative sont installées dans des armoires vitrées ; des casiers étiquetés reçoivent les papiers modernes.

Comme archives anciennes : six registres de baptêmes, mariages, et sépultures, cotés E. 1 à E. 6 ; — 1. de 1676 à 1685 ; — 2. de 1685 à 1723 ; — 3. de 1723 à 1743 ; — 4. 1743 à 1761 ; — 5. de 1747 à 1792 (mortuaires) ; — 6. de 1762 à 1792 (mariages et baptêmes).

Saint-Mathieu de-Tréviers. A Saint-Mathieu-de-Tréviers, les archives anciennes se réduisent à des cahiers de baptêmes, mariages et sépultures, commençant à 1652 et à un compois de la 1re moitié du XVIIme siècle (antérieur à 1637) ; — le tout aurait besoin d'être relié. Les archives modernes sont bien installées.

Saint-Pons. On compose en ce moment la dernière table. Le fascicule sera broché aussitôt le tirage et la distribution se fera en même temps que celle du troisième volume de l'inventaire de l'Intendance.

La Tour-sur-Orb. A la Tour-sur-Orb : — Délibérations de Boussagues depuis 1760 (non classées, à relier) ; — Compois de Boussagues, 4 volumes, dont un du XVIIme siècle (s. d.), un de 1676, un de 1730 et un de 1779 ; — Déclarations de défrichements, 1770-1771 ; — baptêmes, mariages et sépultures de « la paroisse de Notre-Dame de Boussagues et Saint-Saturnin de Clayrac », en 4 vol. reliés (de 1668 à 1699, de 1700 à 1740, de 1741 à 1760 et de 1761 à 1792) ; — baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Martin du Mas-Blanc, depuis 1694 (non classés, à relier).

Le Triadou. Au Triadou, les délibérations (à relier) ne commencent qu'en 1787 ; — les baptêmes, mariages et sépultures de la « paroisse Saint-Sébastien de Cassagnas, dit le Triadou », forment trois articles : GG. 1. de 1665 à 1723 (ancien N° 7) ; GG. 2. de 1692 à 1695 (ancien N° 8) ; — GG. 3. de 1686 à 1735 (ancien N° 9). Ce dernier article contient en outre un « mémoire instructif » (de 12 pages), rédigé par le prieur du Triadou, Joseph Claparède,

en 1760, sur les terres de la dominicature, la confrérie de Saint-Sébastien, la chapelle de Notre-Dame fondée dans l'église paroissiale du Triadou, la directe du prieur du Triadou, la situation et les confronts du prieuré du Triadou, les bornes qui séparent la dixmerie du Triadou d'avec celle de Prades et Saint-Sauveur du Pin (fol. 16 à 21).

M. Calixte Euzet, maire du Triadou, possédait une quantité considérable de papiers et parchemins anciens, dont les uns ont été communiqués à feu M. Causse, ancien curé de St-Jean-de-Cuculles; à la mort de ce dernier, ils ont disparu ; — les autres ont été entre les mains de M. Martin, ancien avoué à Montpellier.

Valflaunés.

A Valflaunés, un mobilier confortable est affecté aux archives. Le plan cadastral est entretenu en bon état. — Deux volumes de baptêmes, mariages et sépultures (de 1673 à 1718 et de 1719 à 1792). A la suite du registre d'état-civil de 1793 à 1801 : table des actes de naissances, décès et mariages depuis le 14 octobre 1673 jusqu'à l'an XI, rédigée par M. Frédéric Combres, maire de la commune en 1836. — Un compoix de 1645, fait par Claude Gilly, arpenteur, habitant du lieu de Calvisson.

Vieussan.

Les archives, peu importantes d'ailleurs, de Vieussan étaient abandonnées et laissées à l'humidité. M. Sahuc nous en fera prochainement l'inventaire.

Quand Vieussan, Roquebrun et Colombières-sur-Orb seront terminés, l'inventaire des archives communales du canton d'Olargues sera complet. Ensuite viendront les cantons d'Olonzac, Saint-Chinian, Saint-Pons et La Salvetat.

Statistique des Inspections d'Archives communales faites de 1892 à 1897.

L'entreprise de cet inventaire des Archives rurales de l'arrondissement de St-Pons n'est qu'un des résultats utiles amenés par la réorganisation en 1892 de l'inspection des Archives communales du département. — Sans ces inspections périodiques, il y a tout lieu de croire que la remise en état et l'inventaire des archives de Saint-Pons-ville ne serait pas une chose aujourd'hui terminée.

De même, Agde et Pézenas seraient restées négligées; Cessenon n'aurait pas fourni le manuscrit de Guillaume Durand; nombre de petits dépôts n'auraient pas été remis au jour et sommairement classés ; — je ne parle pas des indications recueillies sur place

et consignées chaque année dans le rapport de l'Archiviste, indications qui ont plus d'une fois déjà permis d'utiles recherches.

Voici par ordre alphabétique la liste des Archives communales visitées (quelquefois à plusieurs reprises) de 1892 à 1897 :

Agde, — rapport de 1892, p. 211 ; — rapport de 1893, p. 224 ; — 1894, p. 128 ; — 1896, p. 225 ; — 1897, p. 307.
Aniane, — 1893, p. 224-225 ; — 1894, p. 129 ; — 1895, p. 240 ; — 1896, p. 225-226 ; — 1897, p. 307.
Argelliers, — 1896, p. 226.
Assas, — 1895, p. 240.
Balaruc-les-Bains, — 1894, p. 129.
Bédarieux, — 1892, p. 211.
Bélarga, — 1894, p. 129.
Berlou, — 1896, p. 227.
Bessan, — 1892, p. 211.
Béziers, — 1892, p. 211 ; — 1897, p. 308 à 352.
La Boissière, — 1895, p. 240 ; — 1896, p. 226.
Boussagues, — cf. *la Tour-sur-Orb*.
Cabrières, — 1897, p. 352.
Candillargues, — 1893, p. 225.
Capestang, — 1894, p. 130.
— hospice, — 1894, p. 138.
Cassagnolles, — 1896, p. 226-227.
Castanet-le-Haut, — 1895, p. 241.
Castries, — 1893, p. 226.
Caux, — 1897, p. 352.
Le Caylar, — 1895, p. 241.
Cazouls-lès-Béziers, 1895, p. 241.
Cessenon, — 1894, p. 130-131 ; — 1896, p. 227-228 ; — 1897, p. 352.
Cesseras, — 1896, p. 228-229.
Cette, — 1893, p. 226.
Clermont-l'Hérault, — 1893, p. 226-227.
— hospice, — 1894, p. 138-139.
Colombières-sur-Orb, — 1897, p. 352.
Combaillaux, — 1897, p. 352.
Cournonsec, — 1895, p. 242.
Cournonterral, — 1895, p. 242 ; — 1896, p. 229.
Espondeilhan, — 1895, p. 242.
Félines-Hautpoul, — 1896, p. 229.
Ferrals-les-Montagnes, — 1896, p. 229-230.

Ferrières (canton d'Olargues), — 1896, p. 230.
Florensac, — 1894, p. 131 et 138.
Fraïsse, — 1895, p. 242-243.
Frontignan, — 1893, p. 227.
Gabian, — 1895, p. 243.
Ganges, — 1893, p. 227-228.
Gigean, — 1892, p. 211.
Gignac, — 1893, p. 228 ; — 1894, p. 132.
Grabels, — 1897, p. 352-353.
Guzargues, — 1896, p. 230.
Hérépian, — 1895, p. 243.
Jonquières, — 1896, p. 230.
Lacoste, — 1897, p. 353.
La Livinière, — 1896, p. 230.
Lodève, — 1892, p. 211.
Lunas, — 1895, p. 243.
Lunel, — 1893, p. 228 : — 1894, p. 132.
Magalas, — 1894. p. 132.
Marseillan, — 1892, p. 212.
Les Matelles, — 1894, p. 132.
Mauguio, — 1893, p. 228-229.
Mèze, — 1892. p, 212 ; — 1893, p. 229-230.
Minerve, — 1894, p. 132 ; — 1896, p. 230.
Mons, — 1895, p. 243-244 ; — 1896, p. 231.
Montagnac, — 1892, p. 212.
Montarnaud, — 1896, p. 231.
Montaud, — 1896, p. 231.
Montpellier, — 1892, p. 212-213 ; — 1893, p. 229 ; — 1894, p. 132 à 134 ; — 1895, p. 244-245 ; — 1896, p. 231 à 233 : — 1897, p. 353 à 355.
Montpeyroux, — 1895, p. 245.
Murviel-lès-Béziers, — 1895, p. 245-246.
Nissan, — 1894, p. 134.
Notre-Dame-de-Londres, 1894, p. 134-135.
Olargues, — 1895, p. 246 ; — 1896, p. 234.
Olonzac, — 1894, p. 135.
Pézenas, — 1893, p. 230-231 ; — 1894, p. 246 ; — 1895, p. 234 ; — 1897, p. 355 à 357.
Le Poujol, — 1895, p. 246-247.
Poussan, — 1894, p. 135-136.
Puéchabon, — 1896, p. 234-235.

Restinclières, — 1892, p. 213.
Roquebrun, — 1897, p. 357.
Rosis, — 1895, p. 247.
Roujan,—1894, p. 136 ;—1895, p. 247 ;—1896, p. 235 ;—1897, p. 358.
Saint-André-de-Sangonis, — 1894, p. 136.
Saint-Chinian, — 1894, p. 136-137.
Saint-Étienne-d'Albagnan, — 1896, p. 235.
Saint-Félix-de-Lodez, — 1896, p. 235-236.
Saint-Gély-du-Fesc, — 1897, p. 358.
Saint-Geniès-de-Varensal, — 1895, p. 247 ; — 1896, p. 236.
Saint-Gervais-sur-Mare, — 1895, p. 247.
Saint-Guilhem-le-Désert, — 1895, p. 247 ; — 1896, p. 236.
Saint-Jean-de-Beauregard. — cf. Lacoste.
Saint-Jean-de-Fos, — 1896, p. 237.
Saint-Julien-d'Olargues, — 1895, p. 245 ; — 1896, p. 237.
Saint-Martin-de-Larçon, — 1896, p. 237.
Saint-Martin-de-Londres, — 1894, p. 137.
Saint-Mathieu-de-Tréviers. — 1897, p. 358.
Saint-Pargoire, — 1895, p. 248.
Saint-Paul-et-Valmalle, — 1895, p. 248.
Saint-Pons-de-Thomières, — 1892, p. 213-214 ; — 1893, p. 231 ; — 1894, p. 137-138 ; — 1895, p. 248-249; — 1896, p. 237-238 ; — 1897, p. 358.
— hospices, — 1894, p. 139.
Saint-Thibéry, — 1894, p. 138.
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, — 1896, p. 238.
Saint-Vincent-d'Olargues, — 1896, p. 238.
La Salvetat, — 1895, p. 249.
Servian, — 1893, p. 231-232.
Siran, — 1896, p. 238.
Le Soulié, — 1895, p. 249-250.
Teyran, — 1895, p. 251.
La Tour-sur-Orb, — 1897, p. 358.
Le Triadou, — 1897, p. 358-359.
Valflaunès, — 1897, p. 359.
Vias, — 1892, p. 214.
Vieussan, — 1897, p. 359.
Villemagne, — 1896, p. 238-239.
Villeneuve-lès-Béziers, — 1892, p. 214.
Villeveyrac, — 1896, p. 239-240.

Je parlerai l'an prochain avec détail, des Archives hospitalières de Montpellier et de Béziers. Ces deux dépôts ont eu la bonne fortune d'être confiés à des hommes dévoués et laborieux, que je tiens dès aujourd'hui à féliciter et à remercier. Archives hospitalières.

IV.

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Le Budget des Archives de l'Hérault, voté pour l'année 1897, est ainsi établi : Budget de 1897.

1° Budget ordinaire.

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des Employés auxiliaires, ainsi répartis :

Un Archiviste.....	4.300 f	7.000 f	»
Un Sous-Archiviste.....	2.000		
Un Employé.....	700		
ART. 2. — Fournitures de bureau, etc.....		350	»
ART. 3. — Publication de l'Inventaire.....		1.000	»
ART. 4. — Indemnité de logement de l'Archiviste.....		600	»
ART. 5. — Achat de portefeuilles (6e annuité).		1.500	»
ART. 6. — Indemnité à l'Archiviste pour l'inspection des Archives communales.....		250	»
ART. 7. — Reliure du *Journal Officiel* depuis 1870.....		500	»
		11.200 f	»

2° Budget extraordinaire.

Frais de publication du quatrième et dernier volume des *Procès-verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution* (1).....	3.000	»
Total général.....	14.200	»

(1) Chapitre XVI, article 37.

Propositions pour 1897.

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil Général des modifications aux articles 1, 2, 3 et 6 de notre Budget ordinaire (traitement du Sous-Archiviste, frais de bureau, impression de l'inventaire et frais d'inspection des Archives communales).

Rétablissement de crédit.

ARTICLE 1er. — *Traitement du Sous-Archiviste.* — Le traitement de M. Naud (par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler) n'est aujourd'hui que de 2.000 francs, alors que le traitement de son prédécesseur M. Vergonier était de 2.400 francs.

Je crois avoir toutes les bonnes raisons possibles de demander le rétablissement de ce chiffre de 2.400.— M. Naud, ainsi que je l'ai dit plus haut, est un employé très laborieux et très dévoué, qui me rend incomparablement plus de services que feu M. Vergonier. Il est d'une justice élémentaire que la rémunération de celui qui travaille *plus* soit au moins égale à la rémunération de celui qui travaillait *moins*.

M. Naud se trouve avoir aujourd'hui, aux Archives départementales, exactement le même total d'appointements qu'il avait il y a sept ans, lorsqu'il faisait partie des bureaux de l'Assistance publique. S'il était resté dans ce service, il serait depuis le 1er janvier dernier au chiffre de 2.400, — avec moins de besogne et moins de responsabilité.

Je dois ajouter que le crédit des Archives ne comporte aucune de ces gratifications qui sont distribuées chaque année dans les bureaux de la Préfecture. Le Sous-Archiviste a rang de chef de bureau. Ses collègues des différentes divisions perçoivent des gratifications complémentaires ; M. Naud ne perçoit rien d'analogue.

Augmentation de crédit de 150 francs.

ARTICLE 2. — *Frais de bureau, etc.* — Sous cette rubrique le Conseil général nous alloue une somme de 350 francs, qui est affectée à des emplois divers, notamment à la reliure de notre collection d'inventaires, et à l'acquisition d'ouvrages indispensables. Depuis bientôt six ans que j'ai l'honneur d'être à la tête des Archives de l'Hérault, j'ai régulièrement constaté l'insuffisance de ce crédit; j'y ai suppléé 1° par des avances personnelles en argent, dont quelques-unes ne me sont pas encore remboursées, 2° en mettant à la disposition du public un certain nombre d'ouvrages m'appartenant.

Il y aurait lieu — et tel était récemment encore l'avis de M. l'Inspecteur général des Archives — d'élever le chiffre de ce crédit.

La ville de Montpellier alloue de ce chef à ses Archives la somme de 800 francs. Le minimum que je puisse demander pour le dépôt départemental, serait l'élévation de notre article 2 de 350 à 500 francs.

ARTICLE 3. — *Publication de l'Inventaire.* — Ainsi que je l'ai exposé plus haut, la publication de l'inventaire des archives de l'Hérault est menée très activement. — Il en est de même de la rédaction. Ma part personnelle de travail s'accroît de celle de mes collaborateurs et il me sera possible grâce à eux de faire plus encore à partir de 1898.

Augmentation de crédit de 200 francs.

Dans ces conditions, je demanderai au Conseil général de vouloir bien continuer à m'aider dans cette œuvre d'intérêt éminemment départemental. Une augmentation de 200 francs sur l'article 3 me paraît suffisante pour le moment : cet article s'élèverait ainsi de 1.000 à 1.200 francs.

ARTICLE 6. — *Inspection des archives communales.* — Conformément à l'avis de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. l'Inspecteur général des Archives, je demanderai le rétablissement de l'ancien crédit de 500 francs, réduit l'an dernier à 250 francs.

Rétablissement de crédit.

Pour être absolument sincère, je dois déclarer que je parle ici uniquement dans l'intérêt du service. Si je tenais compte de mon bien être personnel, je voterais au contraire pour le *statu quo*, car l'inspection des archives communales dans le département est singulièrement fatigante et pénible.

Le crédit de 250 francs, que j'ai eu à ma disposition cette année, a d'ailleurs été insuffisant. Plusieurs localités, où mon concours aurait été utile, ont dû être laissées de côté. — Une circonstance imprévue a nécessité ma présence, à deux reprises, dans une commune de l'arrondissement de Saint-Pons : ces deux déplacements sont restés à mon compte.

En conséquence, je serai reconnaissant au Conseil général de rétablir le crédit de 500 francs pour l'inspection des archives communales.

Ces diverses modifications constituent une addition de 1,000 francs à notre budget.

Mais, d'autre part, notre budget s'allégera à partir de 1898 des 3,000 francs votés pour la publication des Procès-verbaux de la Révolution, publication qui sera achevée dans le courant de cette année.

Notre crédit, qui s'élève au total pour 1897 à 14,200 fr., ne serait donc plus, avec les augmentations proposées, que de 12,200 francs.

Toutes les demandes que je viens de vous adresser, Monsieur le Préfet, visent uniquement l'intérêt du service dont je suis chargé. Si je demandais quelque chose pour moi personnellement, je suis convaincu que ma requête serait accueillie de la façon la plus sympathique par le Conseil général. J'espère que l'accueil sera encore plus favorable, puisqu'il s'agit d'une branche de l'administration départementale, qui rend tous les jours de plus en plus de services et aux communes et aux particuliers.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du Département,

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique,

Jos. BERTHELÉ.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1898

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1897-1898.

Local — Salle du Public.

Je vous ai signalé dans mon Rapport de l'an dernier, Monsieur le Préfet, l'achèvement définitif de notre nouvelle salle du public et l'installation dans cette salle d'une petite bibliothèque d'érudition.

Dans le courant de l'exercice 1897-1898, j'ai pu à diverses reprises recueillir l'expression de la satisfaction de « nos habitués » et je suis heureux de la transmettre au Conseil Général, dont la libéralité a rendu possible cette installation.

Le Conseil Général de l'Hérault se montre réellement généreux à l'endroit des Archives. L'an dernier encore, il a donné de nouvelles preuves de l'intérêt qu'il porte à notre service : nous lui en sommes vivement reconnaissants.

Personnel.

Durant l'exercice 1897-1898, j'ai été, comme les années précédentes, très satisfait du personnel des Archives départementales.

M. Naud a continué à se distinguer par son assiduité, par son activité au travail et par son obligeance à l'égard du public.

Notre vénérable employé M. Plantier (77 printemps) est toujours un serviteur fidèle et méritant.

Recherches et Communications.

Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 15 Juillet 1897 au 12 Juillet 1898, se sont élevées au chiffre de 1655 (N°s 2389 à 4044 du registre *ad hoc*).

Nos principaux travailleurs ont été MM. E. Bonnet, bibliothécaire de la Société archéologique de Montpellier ; Meynial, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier; abbé Lazaire, docteur en droit canon, de Montpellier ; Teulié, bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier ; abbé Cassan, archiviste diocésain, curé de St-Guilhem-le-Désert; Bardon, receveur de l'enregistrement, de Nimes ; Gaudin, bibliothécaire de la ville de Montpellier; de Cazenove, capitaine d'État-Major; Mlle Guiraud, membre de la Société archéologique de Montpellier; Anduze, avocat, de Montpellier ; Saurel, membre de l'Académie de Montpellier ; Boris Witmer, secrétaire au ministère de l'agriculture de Russie ; Chabaneau, correspondant de l'Institut; Sahuc, archiviste bénévole de l'arrondissement de St-Pons ; Bost, pasteur, de Lasalle ; Teissier (Maurice), diplômé d'études supérieures d'histoire, étudiant de l'Université de Montpellier; Olivier, publiciste, de Montpellier; Le Sourd, élève de l'École des Chartes ; Dupré, pasteur, de Nérac ; abbé Maubon, pro-secrétaire de l'évêché; Moulinier, conseiller général, maire de Bédarieux ; Rigal, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; Révillout, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier; Grasset-Morel, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier; Bouvié, étudiant à la Faculté de Droit de Montpellier ; Gros, avoué, de St-Pons; abbé Dudon, de Montpellier ; Gachon, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier; Rabaut, pasteur, de Castres ; Vigié, doyen de la Faculté de Droit, président de la Société archéologique de Montpellier ; Auriol, secrétaire de l'Académie de Montpellier, etc.

Dons.

La Direction des Archives au Ministère de l'Instruction publique nous a envoyé, le 8 Décembre 1897, 13 pièces (XVIIIme siècle) relatives aux impositions du diocèse d'Agde.

Le 6 Juin, les Archives départementales du Tarn nous ont transmis un plan intéressant de la citadelle de Montpellier (1644).

Versements.

Les versements qui nous ont été faits, du 21 Juillet 1897 au 12 Juillet 1898, sont les suivants :

Cabinet du Préfet :

Le 24 décembre 1897.....	3	liasses.

2me Division :

Le 15 novembre 1897.....	23	liasses.
Le 25 novembre.....	15	—

3me Division :

Le 25 novembre 1897.....	38	liasses.
Le 12 avril 1898	14	—

4me Division :

Le 21 juillet 1897.....	35	liasses.
Le 6 octobre 1897	45	—
Le 9 octobre 1897	99	—
Le 14 octobre 1897	67	—
Le 12 novembre 1897.....	123	—
Le 26 février 1898.....	18	—

Conseil de Préfecture :

Le 13 novembre 1897.....	67	liasses.
Le 24 juin 1898...	16	—
Le 25 juin 1898.....	16	—
Total.....	579	liasses.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles, portant 1° des cotes de séries et de sous-séries ; 2° des sommaires et des dates, — et classés, la plupart définitivement, les autres provisoirement, avec renvois à un répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire, N°s 1841 à 2421).

Réintégration.

Les documents anciens conservés jusqu'à ces derniers temps à la Sous-Préfecture de St-Pons et dont le Ministère a demandé (le 25 mai dernier) la réintégration aux Archives départementales, ont été triés et mis en sacs pour l'expédition. Ils parviendront incessamment à la Préfecture.

Classement et rédaction de l'Inventaire.

Le travail de classement et d'inventaire de l'Archiviste départemental a porté, comme les années précédentes : 1° sur la suite de la série C (Intendance de Languedoc, tome IV de l'Inventaire); sur la suite de la série E supplément (Archives communales d'Agde, de Montpellier et de Pézenas, et archives communales secondaires). Une portion considérable du classement et de l'inventaire de la série E supplément a été fait, à titre gracieux, par l'Archiviste, en surplus du service normal.

Aux Archives municipales de Montpellier, j'ai complètement terminé le récolement et la numérotation du fonds dit des Grandes Archives. En même temps, j'ai achevé la mise au point pour l'impression de la seconde partie de l'Inventaire de Louvet.

Aux séries C et E supplément, il faut joindre la série L, car on doit considérer comme un véritable travail d'inventaire la rédaction de la table des quatre volumes des *Procès-verbaux de l'assemblée administrative de l'Hérault* de 1789 à 1793. Cette table remplit 80 pages in-8° en petit texte.

Impression de l'Inventaire.

Le tome III de l'Inventaire des Archives de l'Intendance de Languedoc et le fascicule des Archives municipales de St-Pons, dont j'annonçais l'achèvement dans mon Rapport de l'an dernier, ont été distribués aux archives des différents départements à la fin de Novembre 1897.

Notre œuvre principale cette année, en fait d'impression de l'Inventaire, a été la publication du tome IV et dernier des *procès-verbaux* de l'époque révolutionnaire. Ce volume a paru au mois d'Avril 1898, au moment de la Session du Conseil Général.

Conformément au désir du Ministère, l'impression de l'Inventaire de la série C a été reprise. Les premières feuilles du tome IV de l'Intendance sont en ce moment sous presse.

Dans la série E supplément, nous avons de tirées, à l'heure actuelle, les trois premières feuilles de l'Inventaire d'Agde (cartulaires).—Pour des raisons particulières, sur lesquelles je reviendrai plus loin, j'ai cru devoir réserver l'impression de l'Inventaire des archives communales secondaires (cantons d'Olargues, d'Aniane, etc.)

Aux Archives municipales de Montpellier, j'ai repris la publication de l'Inventaire de Louvet. Cet inventaire sera terminé avec le 3me fascicule du tome Ier, et j'ai tout lieu de croire que ce 3me fascicule (qui sera, comme les précédents, composé de 20 feuilles, soit 160 pages grand in-4° à 2 colonnes) paraîtra dans une quinzaine

de jours. — Au mois d'Octobre prochain, j'imprimerai les feuilles 11 à 15 de l'Inventaire de Pézenas.

A la différence de celui d'Agde, les Inventaires de Montpellier et de Pézenas, correspondent à des classements qui ne sont que partiellement conformes aux cadres officiels ; par suite, ces deux Inventaires ne pourront point faire partie de la collection publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, collection qui doit forcément présenter un caractère d'uniformité universelle ; ils constitueront (comme ceux de Toulouse, de Bordeaux, etc.), des publications propres aux villes de Montpellier et de Pézenas, qui en font d'ailleurs tous les frais. Le Ministère n'a pas été seul a reconnaître que ces deux villes ont sagement agi en conservant des classements anciens, qui avaient été faits avec soin, et en décidant la publication de leurs Inventaires des XVIIme et XVIIIme siècles.

INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES

Aigne.

A Aigne, nous n'avons rencontré qu'un parchemin contenant des reconnaissances de la Charité commune du lieu « de Anhano » (1398) ; — un compoix du XVIIme siècle, — un autre compoix du XVIIIme, — et un certain nombre de pièces de comptabilité de l'ancien régime.

Pas de délibérations, ni de registres de baptêmes, mariages et sépultures pour la période antérieure à 1790.

Béziers.

M. H. Stein, directeur du *Bibliographe moderne* a reproduit, dans le numéro de cette revue de Septembre-Octobre 1897 (pp. 290 à 294), le récolement des archives municipales de Béziers, que nous avions donné dans notre rapport de l'an dernier (pp. 308 à 311).

Le 26 Mai dernier, Monsieur le Préfet, M. le Ministre de l'Instruction publique vous a adressé la dépêche suivante, que vous avez transmise à M. le Maire de Béziers :

« Monsieur le Préfet, en me rendant compte de la situation des » Archives communales de Montpellier, M. Prost, Inspecteur général, » m'a signalé une fois de plus la bonne tenue de ces importantes » collections. J'ai été heureux d'apprendre par son rapport que » l'administration municipale veillait toujours avec la même solli- » citude à leur conservation.

» L'intérêt historique des Archives anciennes de Béziers, sur » lequel M. Berthelé s'est longuement étendu dans son dernier » rapport annuel, mériterait d'être mis en valeur au moyen d'un » bon inventaire, comme on vient d'en publier un pour les titres » de Saint-Pons et comme on en prépare d'autres pour ceux de » Montpellier, de Pézenas et d'Agde. M. Prost estime que M. Sou- » caille, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, aurait » les aptitudes requises pour entreprendre ce travail. Je verrais avec » plaisir que, sur votre proposition, la municipalité voulût bien le » lui confier.

» Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique*
» *et des Beaux-Arts*,
» RAMBAUD ».

Béziers.

Jusqu'à présent, la Municipalité de Béziers ne nous a pas fait connaître la suite qu'elle compte donner à cette affaire. La réponse officieuse que j'ai reçue personnellement de M. Soucaille, au commencement de Juin, ne présentait rien de décisif.

La ville de Béziers ayant bien voulu affecter aux Archives anciennes une partie du crédit voté pour l'entretien de la Bibliothèque, etc., j'ai choisi (de concert avec M. Alinat, bibliothécaire-archiviste, et avec M. Soucaille) un certain nombre d'anciens registres ayant besoin d'être restaurés et je les ai confiés à un relieur intelligent.

Au mois de Janvier dernier, j'étais informé officieusement que la police de Carcassonne avait remarqué et signalé l'emploi, par un marchand de la halle de cette ville, de papiers administratifs provenant de la Mairie de Béziers.

Il résulte de l'enquête à laquelle je me suis livré immédiatement sur place, que le sieur Darnis, qui avait acquis 730 kilog. de papiers de rebut de la Mairie de Béziers, n'avait pas observé la clause, à lui imposée verbalement, de faire mettre ces papiers au pilon. Au lieu d'être détruits, les papiers avaient été revendus au détail par le papetier de Carcassonne, à qui ils avaient été expédiés par Darnis. Dans l'espèce, cette dispersion ne paraît pas avoir eu

un grand inconvénient, les bureaux de la Mairie de Bèziers ayant pris la précaution d'incinérer les correspondances administratives, et n'ayant vendu que des imprimés non remplis, de vieux budgets de villes, de vieux Actes administratifs de la Préfecture, des bons de pains, des brochures, des anciens cahiers de charges, de vieux passe-ports, de vieux rapports de police et des livrets de nourrices.

Castelnau-de-Guers.

A Castelnau-de-Guers, j'ai retrouvé, avec l'obligeant concours de M. Mondou, Membre du Conseil Général :

1° Une dizaine de parchemin anciens : — difficultés avec Montagnac (1267) ; — achat par la communauté d'une maison « pour faire porche ou place, confrontant la place publique » (1289) ; — défense par le châtelain de Pézenas aux habitants de Castelnau de sortir avec armes contre les habitants de Conas, à peine de 100 livres (1318) ; — élection de quatre consuls dont deux choisis par le seigneur et deux choisis par les habitants (1394) ; — arrêt du Parlement de Toulouse (1625) confirmant une transaction de 1445, au sujet du droit de dépaissance ; — bornage entre la communauté de Montagnac et celle de Castelnau (1783), — etc.

2° Six articles de baptêmes, mariages et sépultures, savoir : GG. 1. de 1599 à 1642 ; — GG. 2. de 1627 à 1632 ; — GG. 3. de 1650 à 1700 ; — GG. 4. de 1700 à 1776 ; — GG. 5. de 1777 à 1792 ; — GG. 6. rubrique commençant en 1700 ;

3° Trois volumes de compoix, le premier datant de 1680, les deux autres non datés (XVIIIme siècle) ;

4° La coutume des élections consulaires et les procès-verbaux des élections de 1662 à 1699 ; — des auditions de comptes communaux, de 1676 à 1698 ; — des états d'impositions, de 1768 à 1779 et 1781 à 1789 ;

5° Des délibérations communales de 1764 à 1790 ; — un cahier du bureau de charité de 1786 à 1790 ;

6° Un dossier de 17 pièces (du XVIIIme siècle) provenant de l'ermite de Saint-Antoine (« papiers trouvés à l'hermitage de St-Antoine, lors du décès de M. Ambroise, solitaire y résidant. »)

Causse-de-la-Selle.

La commune du Causse-de-la-Selle ne possède, comme archives anciennes, que six registres de baptêmes, mariages et sépultures, que j'ai cotés de la façon suivante : — GG. 1. de 1646 à 1674 ; —

GG. 2. de 1674 à 1686 ; — GG. 3. de 1686 à 1720 ; — GG. 4. de 1692 à 1694 et de 1747 à 1756 ; — GG. 5. de 1720 à 1745 et de 1767 à 1779 ; — GG. 6. de 1745 à 1766 et de 1780 à 1792. — On trouve dans ces registres diverses notes de chronique locale.

La Livinière.

A La Livinière, M. Bertrand, le dévoué et intelligent secrétaire, qui de vieille date s'était préoccupé du classement des archives municipales, a retrouvé (dans la première quinzaine de Décembre 1897) 46 parchemins des XIIIme, XIVme, XVme et XVIme siècles, qui n'avaient pu nous être montrés lors de notre première visite (7 Avril 1896) et que nous considérions comme perdus. Ce lot important constituera une brillante addition aux fonds inventoriés par M. J. Sahuc en 1896 et 1897. La Livinière se trouve posséder aujourd'hui, grâce à la trouvaille de M. Bertrand, la série AA la plus importante de la partie Ouest du département: Cassagnolles ne viendra plus désormais qu'au second rang.

Murles.

La commune de Murles possède :

1° Trois articles de délibérations antérieures au XIXme siècle, savoir : — BB. 1. de 1720 à 1742 (registre successivement coté, N° 8, N° 12 et D N° 2) ; — BB. 2. de 1743 à 1772 (coté successivement N° 9, N° 13 et D N° 3) ; — BB. 3. de 1772 à l'an IV (coté successivement N° 10, N° 14 et D. N° 4) ;

2° Un compoix de l'année 1678, dressé par Jean de Langlade, arpenteur de Pignan ;

3° Six articles de baptêmes, mariages et sépultures, savoir : GG. 1. de 1608 à 1622 (feuilles volantes) ; — GG. 2. de 1624 à 1684 ; — GG. 3. de 1678 à 1685 ; — GG. 4 de 1692 à 1694 ; — GG. 5. de 1685 à 1786 ; — GG. 6 de 1686 à 1792.

Pégairolles-de-Buèges.

La Mairie de Pégairolles-de-Buèges n'a pas conservé un feuillet d'archives antérieur à la Révolution. En revanche les registres de baptêmes, mariages et sépultures depuis 1674 existent au presbytère.

Les titres contenant l'histoire féodale de Pégairolles et de diverses localités des environs se trouvent dans les archives de la famille de M. de Turenne, au château de Cambous (près Viols).

Pézenas.

La révision que j'ai faite des Archives anciennes de Pézenas, à l'occasion de l'impression de l'Inventaire de Rességuier, m'a conduit à remettre un peu d'ordre dans les layettes des armoires C et D.

Ces deux armoires contiennent les archives de la fin de l'ancien régime postérieures au classement et l'inventaire de Ressèguier, et des archives de date plus récente, Elles ne correspondent à aucun répertoire. Il ne sera donc pas inutile de signaler ici sommairement la nature des papiers qui remplissent la plupart de ces layettes :

Comptabilité de la fin de l'ancien régime (armoire C, layettes 10 et 11); — rôles des impositions, fin de l'ancien régime (arm. C, layette 4 et 9); — travaux publics, fontaines, chemins, etc., fin de l'ancien régime (arm. D. lay. 11); — affaires militaires, fin de l'ancien régime (D. 10) ; — correspondance, fin de l'ancien régime (D. 3) ; — papiers divers, fin de l'ancien régime (D. 4) ; — états généraux de 1789 (D. 11) ; — carte du canal des Deux-Mers (C. 11); — atlas des fiefs et seigneuries de Carlencas 1770 (D. 11); — papiers divers de l'époque révolutionnnaire (D. 12); — registres de correspondance municipale, première moitié du XIXme siècle (D. 5); — archives modernes diverses (C. 5 et D. 6) ; — archives du comité des fêtes de Molière, 1897 (C. 6).

Riols.

Les Archives anciennes de Riols se composent: 1° de trois registres de délibérations; 2° de trois compoix; 3° de treize registres de baptêmes, mariages et sépultures:— B.B. 1, de 1713 à 1756 ; — BB. 2. de 1757 à 1769;—B.B. 3. de 1771 à 1793;—CC. 1. compoix du commencement du XVIIme siècle (antérieur à 1610), incomplet ; — CC. 2. compois du XVIIme siècle (en mauvais état) ; — CC. 3. compois de 1669 (en très bon état) ; — GG. 1. baptêmes de 1604 à 1626 ; — GG. 2. mariages de 1605 à 1624, mariages de 1658 à 1666 ; naissances, mariages et sépultures de 1674 à 1678; — GG. 3. baptêmes, mariages et sépultures de 1627 à 1656, plus une annexe de 1677; — GG. 4. baptêmes de 1666 à 1692; — GG. 5. baptêmes, mariages et sépultures de 1693 à 1712; — GG. 6, id. de 1712 à 1722; — GG. 7. de 1723 à 1732 ; — GG. 8. de 1733 à 1742 ; — GG. 9. de 1743 à 1752 ; — GG. 10. de 1753 à 1762; GG. 11. de 1763 à 1772 ;— GG. 12. de 1773 à 1782 ; — GG. 13. de 1783 à 1792.

St-Andre-de-Buèges

J'ai eu le regret de ne rencontrer, à la Mairie de St-André-de-Buèges, aucun document d'une date antérieure à 1790.

St-Drézéry.

A St-Drézéry, les Archives anciennes se réduisent à six articles (dont deux passeront prochainement par les mains du relieur): —

BB. 1. délibérations, de 1776 à 1783 ; — CC. 1. compoix, antérieur à 1648, dont les 36 premiers feuillets manquent ; — CC. 2. compoix de 1789 ; — GG. 1 à 3. baptêmes, mariages et sépultures de 1607 à 1729, de 1702 à 1758 et de 1761 à 1792. — L'Atlas cadastral a été superbement remis en état, il y a peu de temps.

St-Jean-de-Buèges.

Les Archives anciennes de la Mairie de St-Jean-de-Buèges sont ainsi composées :

D'une part, — BB. 1. délibérations de 1769 et 1770 (un cahier en bon état); — BB. 2. délibérations, etc. de 1773 et 1780 (un cahier à moitié pourri); — CC. 1 : un compoix du XVIIme siècle (qui a grand besoin d'être relié ; — CC. 2 et 3, deux brevettes du XVIIIme siècle.

D'autre part, registres ou cahiers de baptêmes, mariages et sépultures (dont plusieurs ont besoin d'être reliés) : GG. 1. de 1674 à 1685 ; — 2. de 1685 à 1714 ; — 3 et 4. de 1692 à 1694 ; — 5. de 1695 à 1797 ; — 6. de 1714 à 1721 ; — 7. de 1721 à 1729 ; — 8. de 1732 à 1738; — 9. de 1739 à 1743 ; — 10. de 1743 à 1749 (coté : douzième registre) ; — 11. de 1749 à 1754 (coté : treizième registre) ; — 12. de 1740 à 1792.

La Mairie possédait en outre autrefois une charte, relative au droit de dépaissance et de lignerage, qui a permis, il y a quelques années, à un particulier de St-Jean de gagner un procès contre la commune de Pégairolles-de-Buèges. Cette pièce est restée jusqu'ici à Montpellier, entre les mains de l'avoué qui avait été chargé de l'affaire, M. Ferrier.

St-Jean-de-Fos.

Les Archives communales de Saint-Jean-de-Fos ont été inventoriées en 1789 par l'archiviste anianais Caulier. Des 116 articles de cet inventaire, la plupart existent encore. Les parchemins conservés correspondent aux N°s 6, 8, 10, 15, 17, 19, 20 à 24, 26, 30 à 34, 36, 37, 39, 40 à 49, 52 à 59 *bis ;* les plus anciens parchemins dont nous ayons constaté l'absence (N°s 1 à 5) se rapportaient aux années 1313 à 1337.

Nous signalerons encore comme ayant été conservés : huit registres de délibérations, de 1607 à 1769 (N°s 87 à 94 de l'inventaire de Caulier), — une liasse de délibérations, de 1774 à 1789, — des recueils de contrats du XVIIme siècle (N°s 62, 68, 69); — la comptabilité depuis le XIVme siècle ; — six compoix des XVIme et XVIIme

siècles. Ces compoix se rèfèrent aux années 1512 et 1513 (Nos 60 et 61), — 1610, trois volumes (Nos 65 et 66), — 1678, cinq volumes (Nos 74 à 78), — 1680 (No 79).

A l'époque révolutionnaire les Archives communales de St-Jean-de-Fos se sont enrichies d'une partie des Archives de l'Abbaye de St-Guilhem-du-Désert, savoir : — quatre volumes de compoix, de 1640, 1663 et 1678, — un registre d'arpentement de 1767, — une liasse de plans (49 pièces), — et une liasse d'actes divers, — le tout concernant Saint-Jean-de-Fos.

La Municipalité apprécie la valeur de cet intéressant petit dépôt d'archives. Elle a pris les mesures nécessaires pour en assurer la conservation (rayonnages, caisses, etc.). — L'inventaire, par M. l'abbé Cassan, est en cours de rédaction.

Siran.

M. J. Sahuc a découvert, dans les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures de Siran, une série fort curieuse de notes d'histoire locale, des XVIIme et XVIIIme siècles, qu'il a publiées dans le recueil de la Commission archéologique de Narbonne.

Aux archives du presbytère de Siran : un intéressant dossier lipsanographique. M. le curé nous a promis de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation.

Sussargues.

Les Archives anciennes de Sussargues ne se composent que d'un volume de compoix remontant à 1655, relié récemment. — Comme délibérations municipales et comme état civil, rien d'antérieur à 1790. — Archives modernes classées par ordre chronologique dans des portefeuilles et installées dans une armoire-vitrine très confortable. — Il existerait au presbytère des registres paroissiaux de l'ancien régime.

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Expéditions. — Vente des Publications départementales.

Recettes. — Durant l'exercice 1897-98, notre chapitre des recettes a été plus élevé que d'ordinaire. Il dépasse 800f.

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1897, les expéditions ont été au nombre de cinq et ont produit une somme de 32f 25c, qui a été versée à la Trésorerie générale le 31 Décembre 1897.

D'autre part, la vente de l'Inventaire des archives départementales (tome III de la série C) a produit, depuis le 1er Janvier 1898 jusqu'à ce jour..... 42f »

2° La vente du tome IV et des volumes antérieurs des *Procès-verbaux de l'assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution* 24f 40c

3° La vente des publications géologiques de M. de Rouville, dont le Conseil général a décidé la mise dans le commerce dans sa Session d'Avril 1897..... 144f »

Ces trois sommes (42f + 24f 40c + 144f) seront versées à la Trésorerie générale au mois de Décembre prochain, en même temps que le produit des ventes similaires qui pourront être faites dans le second semestre 1898 et en même temps que le produit des expéditions de l'année courante.

Vente de papiers inutiles.

Nous avons en outre, Monsieur le Préfet, — en suite de l'avis, en date du 9 Décembre 1897, de la Commission spéciale instituée par votre Arrêté du 2 du même mois, et conformément à l'autorisation de la Commission départementale, en date du 7 Février 1898, approuvée par le Ministère de l'Instruction publique, le 7 Mars,— procédé à la vente de 278 sacs de papiers de rebut, provenant surtout des triages opérés au cours du classement des diverses séries modernes.

Ces 278 sacs se décomposaient ainsi: 235 sacs de papiers vendus sous condition de mise au pilon, — 43 sacs de vieux journaux, vendus sans condition. — La mise au pilon a été faite en présence d'un agent de l'administration, le 5 Juin dernier, dans la papeterie de M. P.-L. Courrier, à Fures (Isère).

Vieux papiers et journaux ont été vendus à raison de 5 fr. 50 c. les 100 kilos. Le stock représentant un poids brut de 11,210 kilos, il en est résulté pour le département un produit de 616 fr. 55 c., qui ont été versés à la Trésorerie générale le 21 Juin.

J'ai profité de l'occasion pour débarrasser les Archives municipales de Montpellier de 42 sacs de vieux papiers de rebut, qui ont été également mis au pilon.

Dépenses. — Les crédits votés au mois d'Août 1897 par le Conseil Général de l'Hérault, pour les Archives départementales, comprenaient:

1° Un crédit extraordinaire de 3,000 fr., destiné à faire face à la publication du quatrième volume des *Procès-verbaux de l'Assemblée administrative du département pendant la Révolution*,

— crédit qu'il n'y a pas lieu de renouveler, la publication étant terminée ;

2° Un crédit (*Budget ordinaire*) de 11,950 fr. répartis en 7 articles, savoir :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des employés auxiliaires :			
Un Archiviste.....	4.300f		
Un Sous-Archiviste.....	2.400	7.400f	»
Un employé.....	700		
ART. 2. — Fournitures de bureau, etc.....		500	»
ART. 3. — Publication de l'Inventaire.....		1.200	»
ART. 4. — Indemnité de logement à l'Archiviste.....		600	»
ART. 5. — Achat de portefeuilles		1.500	»
ART. 6. — Indemnité à l'Archiviste pour l'inspection des Archives communales.....		250	»
ART. 7. — Reliure du *Journal Officiel* depuis 1870.....		500	»
Total.....		11.950f	»

Inspection des Archives communales.

L'article 6 (frais d'inspection des Archives communales), qui était précédemment de 500 fr., a été réduit en 1896 à 250 fr. — J'ai exposé, dans mon Rapport de l'an dernier (p. 365), mon sentiment *personnel* au sujet de cette réduction. Je n'y reviendrais pas aujourd'hui, si je n'avais le devoir de porter à la connaissance du Conseil Général une dépêche ministérielle, en date du 23 Mai dernier, demandant le rétablissement de l'ancien crédit.

Voici le texte de cette dépêche :

« Monsieur le Préfet, le compte rendu de la dernière tournée de » M. l'Archiviste m'a permis de constater de nouveau avec quelle » activité et quel dévouement M. Berthelé s'acquitte de ses devoirs » d'Inspecteur des Archives communales. Aussi est-il superflu de lui » adresser aucune recommandation à ce sujet. Mais en assumant la » tâche de dresser l'inventaire des titres historiques conservés dans

» les mairies, il s'est vu dans la nécessité d'y prolonger ou même
» d'y multiplier souvent ses visites, bien que le crédit mis à sa dis-
» position ait subi une assez notable diminution. Le Conseil Général,
» si attentif à assurer le bon fonctionnement de toutes les parties
» du Service des Archives, ne peut manquer de s'intéresser à l'œuvre
» entreprise par M. Berthelé. Il la rendrait plus facile et moins
» onéreuse pour lui, s'il ramenait à son ancien chiffre l'allocation
» affectée à l'inspection des Archives des communes.

» Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique*
» *et des Beaux-Arts*,
» RAMBAUD. »

Il est certain que le crédit de 250 fr., tel qu'il existe actuellement, est insuffisant. — J'ai dû m'abstenir de prêter mon concours à plusieurs communes qui en auraient eu besoin.

Les déplacements qui constituent l'inspection des Archives communales sont souvent très pénibles. Néanmoins, je suis tout disposé à en doubler le nombre, dans l'intérêt du service.

Publication de l'Inventaire.

Quand j'ai pris possession, en 1891, des Archives de l'Hérault, le crédit pour la publication de l'Inventaire était de 400 francs, — chiffre insuffisant dans un département comme celui-ci. — Le Conseil Général éleva libéralement ce crédit, et il est à l'heure actuelle de 1,200 francs.

Ces 1,200 francs sont destinés à publier non seulement l'inventaire des diverses séries conservées à la Préfecture, mais encore l'inventaire de ce que nous appelons la Série E supplément: — Beaucoup de communes ne pourraient prendre à leur charge l'impression de l'inventaire de leurs Archives; il est de tradition que les Conseils Généraux leur viennent en aide.

Avec les crédits mis à ma disposition jusqu'ici, j'ai pu mener rapidement à bonne fin le tome III de l'Intendance de Languedoc et le fascicule de Saint-Pons. — Je viens de commencer le tome IV de l'Intendance et le fascicule d'Agde. Mais ces deux inventaires ne sont pas les seuls en chantier.

J'ai signalé dans mes précédents Rapports le concours, aussi dévoué que désintéressé, que veulent bien me prêter, pour les archives

rurales, M. Sahuc, ancien archiviste de la ville de Saint-Pons et M. l'abbé Cassan, archiviste diocésain, archiviste communal d'Aniane et de St-Guilhem. Leur œuvre commence à être considérable. Jointe à ce que j'ai pu faire moi-même en surplus de ma tâche quotidienne déjà lourde, elle représente aujourd'hui l'analyse de 22 dépôts, qui sont :

Argelliers,
Berlou,
La Boissière,
Candillargues,
Cassagnolles,
Clermont-l'Hérault,
Colombières-sur-Orb,
Félines-Hautpoul,
Ferrals-les-Montagnes,
Ferrières-d'Olargues,
La Livinière,
Minerne,
Mons-la-Trivalle,
Montarnaud,
Olargues,
Roquebrun,
St-Etienne-d'Albagnan,
St-Julien,
St-Martin-de-l'Arçon,
St-Paul-et-Valmalle,
St-Vincent-d'Olargues,
Vieussan,

Sans compter ceux en cours de rédaction, comme St-Jean-de-Fos, Roujan, etc., — sans compter non plus le manuscrit de Guillaume Durand, découvert à Cessenon, qui a été déposé aux Archives départementales sous la condition que l'on sait.

De plus, j'ai eu la bonne fortune, grâce à des tiers obligeants, d'obtenir communication de deux documents privés très importants —l'analyse du chartrier féodal d'Olargues et l'inventaire des Archives aujourd'hui détruites de l'ancien évêché de St-Pons, — qui compléteraient avantageusement les archives de plusieurs dépôts communaux. Il m'a paru utile de les joindre à notre Inventaire, dont ils combleraient les lacunes, et c'est spécialement en vue de ces documents que j'ai demandé l'an dernier une augmentation de crédit de 200 fr., augmentation que le Conseil Général a bien voulu m'accorder.

En résumé, j'ai à publier parallèlement 1° deux gros morceaux: le tome IV de l'Intendance et Agde, 2° une collection de morceaux moindres et leur complément scientifiquement nécessaire.

Il n'y a pas de difficultés sur la méthode à suivre pour le tome IV de l'Intendance et pour Agde, mais il y en a pour les archives communales secondaires et leurs annexes.

Il y a aussi pour moi une incertitude sur la portion de crédit qu'il convient d'attribuer à ces archives communales secondaires. C'est pourquoi, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil Général de *dédoubler l'article 3 du chapitre X et de préciser la somme qu'il désire voir affecter à chacun de ces deux groupes*. Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages qu'aura pour moi cette délimitation.

J'ai dit que la méthode à adopter pour la publication des archives communales secondaires présentait des difficultés. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans un exposé technique. Il me suffira de dire que les avis recueillis auprès des autorités compétentes ont été contradictoires. La ligne de conduite que je suivrai sera celle que m'indiquera le Conseil Général.

Si les inventaires secondaires en question avaient été mon œuvre à moi seul, il n'y aurait pas eu d'hésitation possible : j'aurais adopté l'ordre méthodique de la géographie administrative. Mais l'œuvre est collective et les localités déjà inventoriées appartiennent à trois arrondissements différents. J'ai en outre à tenir compte de considérations personnelles, d'ordre assez délicat.

Dans ces circonstances, je ne vois qu'un seul mode de publication qui soit réellement pratique pour nous : c'est celui que M. Ulysse Robert, Inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, et le Ministère de l'Instruction publique ont adopté pour le catalogue des Manuscrits des Bibliothèques communales, et qui consiste à laisser de côté toute préoccupation de géographie administrative et à imprimer les inventaires au fur et à mesure de leur rédaction.

C'est ce plan que je proposerai au Conseil Général. — S'il veut bien l'approuver, je commencerai la publication sans retard.

Reliure de documents anciens.

Je prierai également le Conseil Général de vouloir bien non seulement renouveler notre *article 5 (achat de portefeuilles)*, mais encore d'en élargir la teneur. Les archives comprennent, en outre des documents qui ne peuvent être conservés qu'en portefeuilles, nombre d'articles jadis reliés qu'il importe de restaurer et nombre d'autres qu'il y aurait grand avantage à constituer en volumes. Sous ce rapport, les Archives de l'Hérault auraient besoin du séjour prolongé d'uu relieur spécial.

Ce serait tout profit pour notre dépôt que l'article 5 de notre

budget fût ainsi libellé : *Achat de portefeuilles et reliure de documents anciens.*

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Montpellier, le 13 Juillet 1898.

L'Archiviste du département,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,

Jos. BERTHELÉ.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1899

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1898-1899.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Tableau des fonds des Archives de l'Hérault.

Au premier rang des travaux de classement et d'inventaire exécutés depuis un an, il convient de placer la rédaction du tableau général des fonds de notre dépôt, qui nous a été demandé par le Ministère de l'Instruction publique, au mois de septembre 1898, en vue de l'Exposition universelle de 1900. — La rédaction de ce tableau nous a amenés à réviser : 1° tous les fonds antérieurs à la Révolution, 2° les différents fonds de l'époque révolutionnaire, et cette révision a eu pour conséquence de nombreuses améliorations de détail dans le classement des documents.

Nous sommes convaincus que MM. les Membres du Conseil Général et tous ceux qui consultent les publications de l'Assemblée départementale, nous sauront gré de reproduire ici les parties essentielles de ce tableau :

Série A. — *Actes du pouvoir souverain.* — 1112-1790. — 242 reg.

Recueils de lettres patentes, édits, arrêts, etc., concernant surtout le Languedoc : — collection dite des Sénéchaussées de Toulouse et de Nimes, 16 vol. in-fol.; — collection dite des Édits et Déclarations, 27 vol. in-fol.; — collection dite de Languedoc, 48 vol. in-4°; — collection Pouget, 95 vol. in-4°; — collection du bénédictin dom Pacotte, 12 vol. in-fol.

Répertoire manuscrit. — Inventaire en cours.

Série B (1). — *Cour des Comptes, Aides et finances de Montpellier.* — XVe-XVIIIe s. — Environ 12500 sacs, registres et portefeuilles.

Enregistrements (1522-1786), 78 registres. — Audiences, requêtes, consignations, etc. — Inventaires (XVIIe s.).

Répertoire imprimé (B. 341-458).

Arrêts (1510-1790), 475 registres ou portefeuilles.

Impôts divers. Comptabilité des receveurs diocésains et autres — Procédures. — Montres, etc.

Sénéchaussées du Languedoc. — 1112-1715. — 9 registres.

Toulouse, Nimes et Beaucaire, Carcassonne et Béziers : — inventaires; hommages, etc.

Répertoire imprimé (B 1-9).

Cour du Gouverneur-Sénéchal de Montpellier. — XVe-XVIIIe s. — 39 articles.

Répertoire en partie imprimé (B 10 à 36).

Présidial de Montpellier. — XVIIIe s. — 4 portefeuilles.

Petit Scel de Montpellier. — 1572. — 1 registre.

Juridiction consulaire de Montpellier. — 1250-1788. — 180 art.

Consulat de Mer (1250-1692), 74 articles. — Bourse commune des Marchands et Chambre de Commerce (1691-1788), 106 articles.

Répertoire imprimé (B 37-216).

Amirauté de Cette et de Montpellier. — 1694-1791. — 170 art.

Transcription des actes concernant la marine, 52 volumes, — soumissions, etc. — Procès-verbaux. — Audiences.

Répertoire en partie imprimé (B 217-340).

---

(1) Les archives judiciaires de Montpellier, Béziers, etc. (XVIIe-XVIIIe s.) sont conservées au greffe de la Cour d'Appel de Montpellier, où elles occupent 143 rayons.

Hôtel des Monnaies de Montpellier. — 1625-1790. — 50 articles.
Répertoire imprimé (B 459-508).

Viguerie de Saint-Gervais-sur-Mare. — 1724-1790. — 9 portefeuilles.

Insinuations civiles. — 1501-1770. — 86 registres et portefeuilles.

Série C. — *Intendance de Languedoc.* — 1650 environ-1790.— Environ 5,500 articles.

Inventaire (1787). — Population, statistique, etc. — Justice. — Protestantisme. Clergé catholique. Instruction publique. Hôpitaux. — Affaires militaires, marine. — États provinciaux. Assiettes diocésaines. Municipalités de Toulouse et de Montpellier. — Affaires diverses attribuées à l'Intendant. — Domaine du Roi, Amortissements, Impositions, Monnaies, Noblesse, etc. — Industrie et Commerce. Foires et marchés. Teinture. Draps, soies, petites étoffes, toiles, etc. Papeteries. Vins et eaux-de-vie; verdet. — Mines et houillères. — Commerce des Juifs. Juridictions consulaires. — Arts et Métiers. — Agriculture. Grains. — Droits utiles des villes. — Biens patrimoniaux des communautés d'habitants du Languedoc, dénombrements et lettres d'amortissement (1686-1691), 48 volumes in-folio. — Chemins royaux des Cévennes. Route de Montpellier à Paris. Route de Toulouse à Albi. Pont de Beaucaire. Chemins, ponts et chaussées des divers diocèses de Languedoc. — Fontaine de Nîmes. — Desséchement des marais. — Canal royal de Languedoc. Canal de Grave. Robine de Narbonne. Canaux divers. Rivières. — Le Rhône, déguisement de Valabrègues, chaussées. — Grau du Roi à Aiguesmortes.

Inventaire imprimé (C 1-3893); — 1,600 articles environ restent à inventorier.

Subdélégation de Montpellier. — XVIIIe s. — 58 portefeuilles.

Bureau des Finances de Montpellier. — XVIe-XVIIIe s.— 346 registres, portefeuilles, etc.

Jugements, etc. — Recettes du domaine royal, hommages, inféodations, réparations, 37 portefeuilles ou registres. — Biens nobles des communautés des divers diocèses du Languedoc, 70 liasses. — Enregistrements des Trésoriers de France (1585-1787), 174 registres dont 4 de rubriques; — comptabilité des Trésoriers de France (1629-1789), 38 cartons.

États de Languedoc. — XVe-XVIIIe s. — 4087 portefeuilles, registres, liasses et cartons.

Procès-verbaux des sessions (1511-1789), 682 registres. — Inventaires (1720, etc). — Cahiers de doléances (1424-1789), 20 registres et 21 portefeuilles. — Députations à la cour. — Entrée aux États, noblesse. — Affaires traitées par les syndics. Correspondance des syndics. — Dénombrement des biens nobles de la province. — Biens patriomoniaux des communautés. Francs-fiefs et amortissements. — Impôts. Dons gratuits. Liquidation des offices municipaux. Indemnités pour pertes. Dettes des communautés. — Manufactures. Industrie de la soie. Draps. Commerce du Levant. — Péages du Rhône. Verreries, papeteries. Mines. — Agriculture. Défrichements. Paturages. Vins et eaux-de-vie. Foires. — Eaux et forêts. — Vérification des compois des communautés (1734). — Jetons des États. — Histoire et atlas de la province.

Promenade du Peyrou, à Montpellier ; caserne de la Grange des Près, près Pézenas. — Grand chemin de la poste. Chemins, ponts et chaussées des divers diocèses de Languedoc. — La Garonne, l'Aude, rivières diverses. Pont, quais et port de Toulouse. — Ports de Cette, d'Agde et de la Nouvelle. Graus d'Agde et de Sérignan, Grau du Roi à Aiguesmortes. — Canal royal de Languedoc. Robine de Narbonne. Canal des étangs. Canaux divers. — Salins de Peccais. Fortifications.

Comptes des sénéchaussées de Toulouse (1712-1788), et de Carcassonne (1651-1788). — Comptabilité du Trésorier de la Bourse (1475-1789), 292 liasses ou cartons et 156 registres.

Assiettes diocésaines. — XVIe-XVIIIe s. — 565 liasses et registres.

Série D. — *Université de Droit de Montpellier.* — XIVe-XVIIIe s. — 5 portefeuilles et 2 registres.

Copie du *Liber Rectorum.*

Collège de Chirurgie de Montpellier. — XVIIIe s. — 2 portefeuilles. (1)

Collège des Jésuites et Collège royal de Montpellier. — XVIIe-XVIIIe s. 16 portefeuilles et 2 registres.

Société royale des Sciences de Montpellier. — 1706-1793. — 83 registres et 7 portef.

---

(1) Les archives de l'*Université de Médecine de Montpellier* (XVIe-XVIIIe s.) sont conservées au secrétariat de la Faculté de Médecine. (cf. Archives dép. de l'Hérault, série G, évêché de Maguelone-Montpellier, chancellerie de l'Université).

Séances et travaux ; mémoires, notes et rapports ; publications ; notices et éloges ; correspondance ; comptabilité, etc.

Répertoire manuscrit.

Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Béziers. — 1766-an III. — 1 registre.

Société libre des Beaux-Arts de Montpellier. — 1779-1783. — 1 portefeuille.

Série E. — *Familles.* — XVIe-XVIIIe s. — 43 portefeuilles, 2 liasses.

Principaux fonds : de Ricard (10 portefeuilles), Germain (15 portefeuilles), Noguier, etc.

Communes et municipalités. — XIVe-XVIIIe s. — 212 registres, portefeuilles ou liasses.

Compois (Hérault et autres départements), 139 registres.
Registres paroissiaux (arrondissement de Béziers), 70 portefeuilles.

Notaires et tabellions. — XVe-XVIIIe s. — 30 registres.

Agde (1425-1589), 15 registres. — Gignac. — Montpellier. — Pézenas (1623-1733), 11 registres. — Cf. série G, Évêché, Chambre du Clergé et Chapitre cathédral de Montpellier (XIVe-XVIe s.), 1652 registres.

Corporations et confréries. — XVIe-XVIIIe s. — 25 portefeuilles.

Apothicaires de Montpellier, Cordonniers de Montpellier, Pénitents blancs et Pénitents bleus de Montpellier, etc.

Série F. — *Fonds Flahaut.* — XVe-XVIIIe s. — 2 liasses.

Fonds La Pijardière et Coulomb. — XVIe-XIXe s. — 3 cartons et 2 liasses.

Série G. — *Évêché d'Agde.* — XIIIe-XVIIIe s.— 8 registres et 8 portefeuilles.

Inventaire (1618).— Chartes diverses et recueils d'actes. Collations de bénéfices. Insinuations.

Évêché de Béziers. — XIIe-XVIIIe s. — 2 portefeuilles.

Évêché de Lodève. — XVe-XVIIIe s. — 4 registres et 26 portefeuilles.

Inventaires (1498-1766). — Visites pastorales (1650-1734). — Secrétariat (1626-1776), ordinations (1626-1789), dispenses (1672-1790). — Insinuations (1663-1790). — Censier (1774).

Évêché de Maguelone-Montpellier. — XIe-XVIIIe s. — 424 registres, portefeuilles, liasses et layettes.

Cartulaire, bullaire et censier (1055-1368). — Visites pastorales (1632-1782). — Insinuations ecclésiastiques (1551-1787). — Synodes et conférences ecclésiastiques (1598-1775). — Offices et bénéfices ecclésiastiques, ordinations (1565-1780). — Fondations et entretiens de chapelles (1311-1789). — Guerres de religion, nouveaux convertis (1562-1750). — Jansénisme (1677-1784). — Procès (1392-1777). — Chancellerie de l'Université (théologie, médecine, droit, etc.) collèges, corporation des apothicaires (1242-1789). — Mense épiscopale (815-1789). — Notaires (1355-1549), 19 volumes.— Inventaires (1610-1719). — *Officialité de Montpellier* (1620-1790), 49 registres et 55 liasses.

Répertoire manuscrit.

Évêché de Saint-Pons. — XVIIIe s. — 1 article.

Chambre ecclésiastique du diocèse de Montpellier. — XIVe-XVIIIe s. — 1599 registres ou liasses.

Délibération du clergé (1620-1790). — Mense cléricale (1562-1773). Impositions (1516-1790). — Notaires (XIVe-XVIIe s.), 1518 vol.

Répertoire manuscrit.

Chapitre cathédral d'Agde. — XIVe-XVIIIe s. — 1 registre et 1 portefeuille.

Recueil d'actes (XIV-XVe s.). — Délibérations (1774-1790).

Chapitre cathédral de Béziers. — 1252-1789. — 104 registres, 3 liasses et 69 portefeuilles.

Livre noir (cartulaire, copie de 1771). — Inventaire (1682). — Délibérations (1541-1790). — Chartes, recueils d'actes, etc.

Chapitre cathédral de Lodève. — XVe-XVIIIe s. — 6 registres, 1 portefeuille.

Inventaire (18e s.). — Recueils d'actes, etc.

Chapitre cathédral de Maguelone-Montpellier (Saint-Pierre). — XIe-XVIIIe s. — 714 registres, liasses ou sacs.

Inventaires (1637-1704). — Droits, privilèges, etc. (1145-1788). — Délibérations capitulaires (1543-1790). — Notaires (1090-1782), 115 volumes. — Mense capitulaire, cures et vicairies (1055-1788). — Comptabilité (1564-1789). — Procès (1550-1790).

Répertoire manuscrit.

Chapitre cathédral de Saint-Pons. — XVIe-XVIIIe s. — 9 articles.

Recueils d'actes (1952-1670). — Arpentement (1765).

Séminaire et Pères de l'Oratoire de Montpellier. — XVIIe-XVIIIe s.— 19 portefeuilles.

Prieuré de Grandmont, près Montpellier. — XIIIe-XVIIIe s. — 1 portefeuille.

Collégiales, etc. — XIIIe-XVIIIe s. — 85 registres, 160 portefeuilles et 1 liasse.

Montpellier, Notre-Dame du Palais (1246-1779), 9 registres et 20 portefeuilles.

— Saint-Sauveur (1269-1789), 20 registres et 50 portef.

— Saint-Ruf (1370-1763), 32 registres et 25 portef.

— La Ste-Trinité (1355-1782), 18 registres et 36 portef.

— Sainte-Anne (1418-1790), 2 registres et 20 portef.

Béziers, St-Aphrodise (XVIIe-XVIIIe s.), 4 portefeuilles.

— Saint-Jacques (1750-1791), 2 registres et 1 portef.

Capestang, (XVIe-XVIIIe s.) 1 portefeuille.

Joncels, (XVIIIe s.), 1 registre et 1 portefeuille.

Pézenas, Saint-Jean (XVIIe-XVIIIe s., 1 portefeuille.

Quarante (XVIIIe s.) 1 registre et 1 portefeuille.

Sérignan (XVIIe-XVIIIe s.) 1 liasse.

Petites Chapelles. — 1467-1792. — 10 portefeuilles quarante fonds.

Congrégation de l'Exaltation de la Croix pour la propagation de la Foi. — 1679-1792. — 7 portefeuilles.

Série H. — I. Ordres et communautés d'hommes.

Abbaye d'Aniane. — 777-1790. — 6 registres et 2 portefeuilles.

Cartulaires (777-1275) — Inventaire (1790). — Chartes, recueils d'actes, etc.

Abbaye de Saint-Chinian. — 1610-1771. — 2 portefeuilles.

Reconnaissances et recueils d'actes.

Abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert. — 804-1790. — 4 registres et 1 portefeuille.

Cartulaire (804-1220). — Inventaire (1782). — Annales Gellonenses (1705). — Chartes, recueils d'actes, etc.

Abbaye de Saint-Thibéry. — 1678-1791. — 2 portefeuilles.

Abbaye de Villemagne. — 1785-1790. — 1 portefeuille.

Abbaye de Foncaude. — 1402-1757. — 1 portefeuille.

Abbaye de Valmagne. — 1349-1791. — 2 portefeuilles et 6 liasses.

Prieuré de Cassan. — 1432-1790. — 4 portefeuilles.

Prieuré de Maureilhan. — XVe s. — 1 article.

Prieuré de Saint-Paul-de-Montcamel. — 1256-1737. — 1 portefeuille.

Trinitaires de Montpellier. — 1218-1790. — 5 portefeuilles.

Religieux de la Merci de Montpellier. — 1340-1790. — 13 portefeuilles et un registre.

Cordeliers de l'Observance de Montpellier. — 1458-1791. — 10 portefeuilles.

Cordeliers de l'Observance de Lunel. — 1511-1702. — 1 portefeuille et 7 registres.

Cordeliers de Ganges. — 1470-1791. — 1 portefeuille.

Récollets de Montpellier. — 1662-1791. — 2 portefeuilles et 1 registre.

Récollets de Lodève. — 1617-1789. — 1 registre.

Frères Prêcheurs de Montpellier. — 1430-1791. — 19 portefeuilles.

Frères Prêcheurs de Béziers. — 1110-1770. — 1 portefeuille.

Carmes (du Palais) de Montpellier. — 1247-1791. — 12 portef. et 1 liasse.

Carmes déchaussés de Montpellier. — 1617-1791. — 5 portefeuilles.

Carmes de Lunel. — 1297-1790. — 13 portefeuilles.

Carmes de Béziers. — 1513-1747. — 1 liasse.

Carmes de Lodève. — XVIIe-XVIIIe s. — 1 portefeuille.

Augustins de Montpellier. — 1350-1790. — 15 portefeuilles.

Augustins de Montagnac. — 1769-1791. — 1 portefeuille.

Augustins de Béziers. — 1481-1690. — 1 liasse.

Capucins de Montpellier. — 1576-1791. — 3 portefeuilles.

Capucins de Ganges. — 1629-1791. — 1 portefeuille.

Capucins de Lunel. — 1641-1789. — 2 portefeuilles.

Picpus ou Tierciaires de Cette. — 1730-1791. — 1 portefeuille.

Minimes de Béziers. — 1609-1657. — 2 liasses.

II. Ordres et communautés de femmes.

Abbaye du Vignogoul. — 1134-1791. — 14 portefeuilles.
Inventaire des archives (1751), etc.

Abbaye de Gigean. — 1120-1790. — 11 portefeuilles.

Abbaye de Clermont-l'Hérault. — 1676-1790. — 1 portefeuille.

Religieuses de Notre-Dame de Prouilhan, dites de Sainte-Catherine à Montpellier. — 1209-1791. — 15 portefeuilles et 6 registres.

Ursulines de Montpellier. — 1500-1790. — 4 portefeuilles.

Ursulines de Saint-Charles à Montpellier. — 1537-1791. — 5 portefeuilles.

Ursulines de Béziers. — XVIIe-XVIIIe s. — 1 portefeuille.

Ursulines de Lodève. — XVIIe s. — 1 article.

Visitandines de Montpellier. — 1215-1891. — 13 portefeuilles et 6 registres.

Notre-Dame du Refuge de Montpellier. — 1679-1792. — 4 portefeuilles.

Maison de la Providence, à Montpellier. — 1666-1792. — 1 portefeuille.

Maison du Bon Pasteur, à Montpellier. — 1668-1793. — 14 registres, 4 portefeuilles et 1 liasse.

Religieuses d'Arboras (C^ne de Lansargues). — 1258-1453. — 1 article.

Religieuses de Gignac. — XVIIIe s. — 1 portefeuille.

Bénédictines de Milhau (Aveyron). — 1641. — 1 article.

Ordre de Malte. — 1150-1789. — 9 portefeuilles.

Commanderie du Grand et du Petit Saint-Jean à Montpellier, 8 portefeuilles.

— de Grézan et de Béziers, 1 portefeuille.

Hospitaliers du Saint-Esprit. — XIIe-XVIIIe s. — 3 portefeuilles.

Hôpital du Saint-Esprit à Montpellier, chef-lieu de l'Ordre. — Commanderie de Largentière (Ardèche). — Léproserie de Nîmes (Gard). — Hôpital Saint-Lazare, près Montpellier. — Séminaire de Montpellier.

Hôpitaux divers. — XVIe-XVIIIe s. — 3 portefeuilles.

Montpellier : hôpital Saint-Eloi, hôpital général, œuvre de la Miséricorde. — Béziers. — Pézenas. — Saint-Pons. — Boussagues, etc.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

Série L. — I. *Département.* — 1086 registres, portefeuilles ou liasses.

II. *Districts.* — Montpellier. — 323 registres, portef. ou liasses.
Béziers. — 180 — — —
Lodève. — 125 — — —
Saint-Pons. — 100 — — —

III. *Cantons* (au nombre de 16). — 76 registres, portef. ou liasses.

IV. *Fonds divers.* — Sociétés populaires et comités de surveillance. — 139 registres, portefeuilles ou liasses.
Mélanges — 248 portefeuilles.

Classement des documents anciens.

Indépendamment des classements de détail, auxquels nous nous sommes livrés, tant à l'occasion de l'établissement du tableau des fonds qu'à l'occasion des diverses demandes de communication, — deux fonds anciens, importants pour l'histoire locale et même pour l'histoire générale, ont été reclassés d'une façon définitive durant l'exercice 1898-1899, savoir : — dans la série D, le fonds de l'ancienne Société royale des Sciences de Montpellier, — dans la série G, le fonds de l'ancien évêché d'Agde. Ce dernier a été remis en ordre, avec une fiche d'inventaire pour chaque pièce, par M. Auguste Le Sourd, archiviste-paléographe tout récemment sorti de l'École des Chartes, qui est venu faire cette année un stage de près de trois mois aux Archives de l'Hérault.

Comme j'aurai ultérieurement à revenir sur les documents de l'évêché d'Agde, je me bornerai aujourd'hui à donner un aperçu de la *partie scientifique* du fonds de la Société royale des Sciences de Montpellier, et spécialement de la collection des *Mémoires, Notes et Rapports*. Les cahiers ou feuilles volantes, contenant d'une part les mémoires ou notes adressées à la société, d'autre part les rapports faits sur ces envois, ont été groupés méthodiquement et j'en ai formé un stock de volumes (solidement reliés) singulièrement plus faciles à consulter que les liasses passablement confuses, qui avaient existé jusque-là. Un répertoire spécial de cette partie de la série D a été établi pour le service du dépôt ; je reproduis ici les « lignes générales » de ce répertoire :

1. — 1706. — Fondation de la Société. — Séances et travaux. — Premier registre du secrétaire Gauteron, ledit registre contenant la transcription des mémoires lus en séance.

2. — 1707. — Séances et travaux. — Second registre du secrétaire Gauteron, contenant, comme le précédent, la transcription des mémoires lus en séance.

3. — 1713-1750. — Séances. — Présences et délibérations.

4. — 1730-1742. — Séances. — Délibérations.

5. — 1742-1763. — Séances. — Délibérations.

6. — 1750-1777. — Séances. — Présences et délibérations.

7. — 1778-1793. — Séances. — Présences.

8. — 1773-1793. — Séances. — Délibérations.

9, 10 et **11.** — 1719-1784, 1708-1770, 1773-1786. — Mémoires, notes et rapports. — *Mathématiques.* — Géométrie, architecture, algèbre, etc. — 1 vol. in-fol. et 2 vol. in-4°.

12. — 1705-1726. — *Astronomie.* — Journal des observations astronomiques faites à Montpellier par Bon, de Plantade et de Clapiès.

13, 14 et **15.** — 1730-1793, 1730-1773, 1775-1793. — Mémoires, notes et rapports. — *Astronomie.* — 1 vol. in-fol. et 2 vol. in-4°.

16. — 1742-1792. — Mémoires, notes et rapports. — *Physique.* — Attraction, hydrostatique, machines hydrauliques, atmosphère, baromètre, aérostats, pompes, thermomètre, pyromètre, électricité, acoustique, optique, instruments d'optique. — 1 vol. in-fol.

17. — 1709-1786. — Mémoires, notes et rapports. — *Physique.* — Pesanteur, attraction, hydrostatique, hydrodynamique, baromètre, machine pneumatique, aérostats, pompes. — 1 vol. in-4°.

18. — 1756. — *Physique.* — Thermomètre et baromètre (par Lorgna).

19. — 1756-an II. — Mémoires, notes et rapports. — *Physique.* — Thermomètre, pyromètre, électricité, machine électrique, paratonnerre, acoustique, musique. — 1 vol. in-4°.

20. — 1742-1788. — Mémoires, notes et rapports. — *Physique.* — Optique et instruments d'optique. — 1 vol. in-4°.

21-22. — 1709-1791, 1729-1786. — Mémoires, notes et rapports. — *Météorologie.* — 1 vol. in-4° et 1 vol. in-fol.

23. — 1705-1748. — *Météorologie.* — Observations météorologiques faites à Montpellier par le président Bon.

24, 25 et **26.** — 1749-1756, 1756-1770, 1771-1775. — *Météorologie.* — Observations faites à Montpellier par BADON.

27. — 1776-1792. — *Météorologie.* — Observations faites à Montpellier et à Saint-Laurent-le-Minier (Gard), par BADON.

28. — 1758-1762. — *Météorologie.* — Observations faites à Montpellier par CHAPTAL.

29. — 1772-1785. — *Météorologie.* — Observations faites à Montpellier par MOURGUES.

30. — 1748-1766. — *Météorologie.* — Observations faites à Montpellier par ROMIEU.

31 et **32.** — 1737-1789, 1745-1751. — *Météorologie.* — Observations faites à Montpellier par divers.

33. — 1767-1774. — *Météorologie.* — Observations pluviométriques faites à Montpellier par POITEVIN.

34. — 1745-1790. — *Météorologie.* — Observations faites à Nimes, à Narbonne, à Cette, à Viviers, à Toulouse et à Rieux.

35. — 1757-1765. — *Météorologie.* — « Observations botanico-météorologiques, faites à Saint-Jean-de-Bruel, en Rouergue, par M. MOURET. »

36 et **37.** — 1711-1789, 1707-1787. — Mémoires, notes et rapports. — *Chimie.* — 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°.

38 et **39.** — 1752-1790, 1731-1790. — Mémoires, notes et rapports. — *Géologie.* — Minéralogie, paléontologie, mines et métallurgie. — 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°.

40 et **41.** — 1712-1787, 1706-1784. — Mémoires, notes et rapports. — *Hydrogéologie.* — Sources minérales, thermales et autres. — 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°.

42. — 1707. — Lettres et mémoires du comte de MASSILI sur la mer et sur la botanique marine.

43 et **44.** — 1735-1788, 1786. — Mémoires, notes et rapports. — *Hydrogéologie.* — Mers et cours d'eau, ports, graus, ensablements. — « Recherches sur les moyens de détruire les ensablements des ports de la Méditeranée et particulièrement de ceux du Languedoc... » — 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°.

45, 46 et **47.** — 1732-1788, 1706-1749, 1763-1791. — Mémoires, notes et rapports. — *Botanique.* — 1 vol. in-fol. et 2 vol. in-4°.

48 et **49**. — 1708-1789, 1707-1791. — Mémoires, notes et rapports. — *Zoologie.* — Animaux divers. — 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°.

50, 51 et **52**. — 1724-1790, 1706-1766, 1770-1791. — Mémoires, notes et rapports. — *Zoologie.* — L'homme. Physiologie et anatomie. — 1 vol. in-fol. et 2 vol. in-4°.

53 à **65**. — 1708 à 1792. — Mémoires, notes et rapports. — *Médecine, Chirurgie* et *Pharmacie.* — 4 vol. in-fol. et 9 vol. in-4°.

66 et **67**. — 1761-1773, 1751-1788. — Mémoires, notes et rapports. — *Agriculture.* — 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°.

68 et **69**. — 1740-1780. — Mémoires, notes et rapports. — *Viticulture et vinification.* — 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°.

70. — 1772-1781. — Mémoires, notes et rapports. — *Eaux-de-vie.* — 1 vol. in-fol.

71. — 1746-1785. — Mémoires, notes et rapports. — *Mélanges.* — *Sciences diverses.* — Soie, coton, draps, glaces de Saint-Gobain, instruments de musique, machines diverses, moulins à vent.

72. — 1750-1793. — Mémoires, notes et rapports. — *Mélanges.* — *Sciences diverses.* — Oiseaux de basse-cour, abeilles, vers à soie, culture du mûrier, machines diverses, industrie des glaces, verrerie, horlogerie, instruments de musique, moulins, etc.

73. — 1730-an II. — Mémoires, notes et rapports. — *Mélanges.* — *Sciences diverses.* — Poids et mesures, économie domestique et alimentation, économie politique, statistique de la population, géographie historique et archéologie, linguistique, canaux, Bibliothèque Haguenot à l'Hôtel-Dieu de Montpellier, chaire de mathématiques et d'hydrographie à Montpellier, etc.

74 et **75**. — XVIIIe siècle. — *Notices et éloges.* — Éloges des membres décédés ; notes biographiques, bibliographiques, etc., sur divers membres, les diverses notes fournies soit à l'occasion de leur élection, soit en vue de leur éloge après décès.

Rédaction de l'Inventaire.

Une bonne partie de notre temps ayant été employé cette année, d'une part, à l'établissement du tableau des fonds et aux classements de détail, dont je viens de parler, d'autre part, aux impressions (révisions de copies et corrections d'épreuves), dont je parlerai tout à l'heure, l'inventaire n'a pu être rédigé en aussi grande quantité que les années précédentes. Comme il y avait eu pléthore relative d'inventaire dans l'Hérault depuis six ou sept ans, il se trouve que

les circonstances ont partiellement rétabli l'équilibre. Je dis *partiellement*, parce qu'il nous reste encore d'assez abondantes provisions de « copie ».

Les articles d'inventaire, qui sont venus s'ajouter à ceux rédigés antérieurement, se rapportent, suivant les instructions ministérielles, à la série C (fonds de l'Intendance de Languedoc) et à la série E supplément. — Dans la série C, l'Archiviste départemental a analysé les documents relatifs aux chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Uzès, et notre stagiaire M. Le Sourd, les documents relatifs aux chemins, ponts et chaussées du diocèse de Viviers. — Dans la série E supplément, l'Archiviste départemental a continué les archives d'Agde et de Montpellier ; — l'Archiviste d'Aniane et de Saint-Guilhem, M. Cassan, a fort avancé la série BB d'Aniane ; — M. Sahuc nous a fourni une partie notable du texte annoté de l'inventaire des archives de l'ancien évêché de Saint-Pons.

Je reparlerai dans la seconde partie de ce rapport des archives communales d'Agde et d'Aniane.

On peut aussi considérer comme inventaire le répertoire des 75 articles composant la partie scientifique du fonds de l'ancienne Société royale des Sciences de Montpellier.

Impression de l'Inventaire.

Voici trois années de suite qu'il m'est donné de faire paraître un volume nouveau d'inventaire ou de documents d'archives. En 1897, c'était le tome III de l'inventaire du fonds de l'Intendance, — en 1898, c'était le tome IV des Procès-verbaux de l'Assemblée administrative de l'Hérault à l'époque révolutionnaire, — en 1899, ce sera le tome 1er des Archives de la ville de Montpellier, dont l'impression est totalement terminée et qui sera distribué incessamment.

Parallèlement au dernier fascicule de ce volume, nous avons imprimé : — 1° les feuilles 1 et 2 du tome IV de la série C (articles 3894 à 3939), — 2° les feuilles 1 à 6 de l'inventaire des archives rurales de l'arrondissement de Saint-Pons (articles 1 à 117, canton d'Olargues), — 3° les feuilles 4 et 5 d'Agde (suite des cartulaires), — 4° les feuilles 1 à 5 d'Aniane (articles AA 1 à 13 et BB 1 à 14), — 5° les feuilles 1 à 11 de l'ancien évêché de Saint-Pons (ce dernier inventaire en in-8°, comme nos procès-verbaux de la Révolution, conformément aux instructions spéciales que nous avons reçues).

On le voit par cet exposé, tout l'inventaire qui m'avait été fourni jusqu'ici par mes dévoués collaborateurs MM. Cassan et Sahuc, est

imprimé. Pendant qu'ils prépareront de nouveaux articles, ce sera la prose de l'Archiviste départemental qui remplacera la leur sous les doigts du « typo ».

Les versements, qui nous ont été faits du 14 Juillet 1898 au 15 Juillet 1899, sont les suivants : Versements.

Cabinet du Préfet :

Le 20 Avril 1899.....	7 liasses.
Le 23 Juin 1899.....	4 —

2me Division :

Le 10 Août 1898.....	16 liasses.
Le 12 Octobre 1898.....	46 —

3me Division :

Le 10 Octobre 1898.....	23 liasses.

4me Division :

Le 15 Novembre 1898.....	44 liasses.
Le 15 Juin 1899.....	15 —

5me Division :

Le 20 Août 1898.....	174 liasses.

Conseil de Préfecture :

Le 14 Novembre 1898.....	20 liasses.
Le 22 Avril 1899.....	49 —
Total.....	398 liasses.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles, portant 1° des cotes de séries et sous-séries ; 2° des sommaires et des dates, — et classés, la plupart définitivement, les autres provisoirement, avec renvois à un répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire, nos 2422 à 2791).

Dons.

Dans le courant de cette année les archives de l'Hérault ont reçu :

1° des Archives du Gard, — sept pièces concernant Ganges, Saint-Bauzille-du-Putois, etc. ;

2° De M. Luc Naud, sous-archiviste, — un traité de physique manuscrit (XVIIe siècle).

Reliures.

Le Conseil Général ayant bien voulu autoriser l'application à des reliures et à des restaurations de documents, du crédit précédemment affecté à des acquisitions de portefeuilles, nous avons pu 1° établir plusieurs collections administratives dans de meilleures conditions de conservation ; — 2° faire relier ou restaurer un certain nombre de registres anciens, réunir en volumes des pièces isolées, etc. Cette seconde partie du travail a porté sur environ 150 articles, se répartissant ainsi :

Dans la série C : — Intendance de Languedoc, lettres d'amortissement, 9 vol. ; — États de Languedoc, inventaires des archives des États, 5 vol. ; — Id., vérification des compois des communautés, 7 vol. ;

Dans la série D : — Société royale des sciences de Montpellier, 65 vol. ; — Académie de Béziers, 1 vol. ;

Dans la série E : — Compois et autres documents concernant Carlencas, Castelnau-le-Lez, Cazouls-d'Hérault, Cessenon, Claret, Tressan, etc., 12 vol. ;

Dans la série G : — Visites pastorales de l'évêché de Montpellier, 3 vol. ; — délibérations du chapitre Saint-Nazaire de Béziers, 31 vol. ;

Dans la série K : — Arrêtés préfectoraux, 3 vol. ;

Enfin j'ai fait grouper en 15 volumes les récolements, etc. des Archives communales du département, faits vers 1840-50, etc.

Recherches et communications.

Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 12 juillet 1898 au 11 juillet 1899, se sont élevées au chiffre de 1743 (nos 4045 à 5788 du registre *ad hoc*).

Nos principaux travailleurs ont été MM. Teulié, bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier ; Meynial, professeur à la Faculté de droit de Montpellier ; Sahut (Félix), secrétaire de la société d'Horticulture et d'Histoire naturelle de l'Hérault ; Gachon,

professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; Auriol, président de la section des Lettres de l'Académie de Montpellier ; Mlle Guiraud, membre de la société archéologique de Montpellier ; Anduze, avocat, de Montpellier ; le capitaine de Cazenove, de Montpellier ; E. Bonnet, bibliothécaire de la société archéologique ; Revillout, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Montpellier ; Grasset-Morel, secrétaire de la société archéologique de Montpellier ; abbé Dudon, de Montpellier ; Levasseur, membre de l'Institut, de Paris ; Le Sourd, archiviste-paléographe, ancien élève de l'École des Chartes ; Guibal, ingénieur en chef du département de l'Hérault ; Favas, de Montagnac ; Teissier (Maurice), licencié ès-lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire, de Montpellier ; colonel de Raymond, de Toulouse ; Tédenat, conseiller général de Montpellier ; Borie, notaire, de Narbonne ; Bouniol, professeur au Lycée de Montpellier ; abbé Flament, professeur au grand séminaire de Montpellier ; G. Markheim, professeur au collège d'Oxford ; Alexandre Vitalis, de Lodève ; Donnadieu, président de la société archéologique de Béziers ; Rigal, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; Jos. Sahuc, archiviste bénévole de l'arrondissement de Saint-Pons ; Chabaneau, correspondant de l'Institut ; comte de Saporta, membre de l'Académie de Montpellier ; abbé Cassan, archiviste diocésain, curé de Saint-Guilhem-le-Désert ; docteur Vézian, de Castries ; Fabrège, membre de la société archéologique de Montpellier ; Audibert, conseiller général, de Montpellier ; abbé Signerin, curé-archiprêtre, de Saint-Rambert-sur-Loire ; Huriaux, conseiller d'arrondissement de Montpellier ; Abbes, conseiller général, de Béziers, etc.

Expéditions.

Du 1er janvier au 31 décembre 1898, les expéditions ont été au nombre de quatre et ont produit la somme de 18 fr. 75 c., qui a été versée à la Trésorerie générale le 31 décembre 1898.

Budget.

Je ne vois aucune modification à apporter à notre budget pour l'exercice 1900. Je vous demanderai donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer au Conseil Général le renouvellement pur et simple des différents crédits qui nous ont été alloués pour 1899.

ARCHIVES COMMUNALES

Agde.

Le dévoué concours de mon sous-archiviste M. Naud m'a permis d'avancer considérablement cette année la mise en ordre des archives municipales d'Agde. Le classement de détail n'est pas encore

Agde. terminé, mais le triage général est, depuis quelques mois, chose complètement faite. Tous les documents sont aujourd'hui groupés par séries.

Les papiers modernes, qui se trouvaient mélangés aux titres anciens, ont été mis à part et classés méthodiquement. Ils remplissent une trentaine de portefeuilles, qui reprendront le chemin de la mairie d'Agde à la première occasion.

Le classement de la série II est achevé. Cette série contient un stock considérable de placards, dont un certain nombre sont rares et intéressants. M. Naud en prépare en ce moment l'inventaire.

Aniane. M. l'abbé Cassan, archiviste municipal d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert, continue avec beaucoup de soin l'inventaire de la série BB d'Aniane. Son dernier envoi contient l'analyse des Délibérations de 1745 à 1756.

Aumes. A Aumes, les anciens actes de baptêmes, mariages et sépultures remplissent trois volumes reliés : — GG. 1. de 1624 à 1681 ; — 2. de 1681 à 1778 ; — 3. de 1779 à 1824.

Les délibérations, de 1640 à l'an XII, forment neuf registres.

Béziers. Au moment ou j'écris ce rapport, j'apprends le décès, à l'âge de 87 ans, de M. Alinat, le sympathique bibliothécaire-archiviste de Béziers, et son remplacement dans ces fonctions par M. Barbier, ancien professeur de philosophie.

M. le Maire de Béziers, — que j'ai entretenu, il y a quelques mois, de l'inventaire des archives de cette ville, — a pris des dispositions qui permettront, j'espère, de donner satisfaction dans un avenir prochain, au désir exprimé l'an dernier par M. le Ministre de l'Instruction publique (cf. mon rapport de juillet 1898, pp. 179-180).

Castelnau-le-Lez. A Castelnau-le-Lez : bon petit fonds d'archives anciennes, relié : — AA. 1. (registre coté « DELIBÉ. 1314 à 1789 »), recueil assez peu homogène, mais intéressant. On y trouve : 1° la copie (moderne) d'un vidimus (fait en avril 1269) d'une charte de Guilhem, fils de Mathilde, seigneur de Montpellier, Castelnau, etc., du mois de février 1177 (1178, n. s.), concédant divers privilèges aux habitants de Castelnau (fol. 1-2) ; — 2° Compte des consuls de Castelnau, le

Crès et « Sallezon », 1602 (fol. 3 à 10) ; — 3° Sentence arbitrale réglant les « limitationes Castriarum et de Veyranicis, Castri novi et de Cressio », spécialement en ce qui concerne les « tenementa de Malmari et de Puechcabrier », 1314 (fol. 15 à 23) ; — traduction de la dite sentence (fol. 25 à 29) ; — 4° pièces diverses concernant la maison de Gramont, près Montaubérou, et le moulin du Roc, qu'elle possédait sur le Lez, XIII°-XVII° siècles (fol. 31 à 51 et 58 à 71) ; — 5° Compte de 1705 (fol. 52 à 57) ; — Biens fonds ci-devant privilégiés, situés dans la municipalité de Castelnau, le Crès et Saleson (fol. 58 à 80). Castelnau-le-Lez.

BB. Délibérations : — 1. de 1689 à 1717 ; — 2. de 1717 à 1733.

CC. Compoïx : — 1. « presatge des habitans del luoc et juridiction de Castelnou », XVI° siècle, in-4° ; — 2. compoix de 1629 à 1649, in-folio ; — 3. id. de 1648 à 1652, in-folio ; — 4. de 1657-1658, in-folio ; 5 et 6. de 1662, 2 vol. in-folio ; — 7. de 1662, in-4° ; — 8. de 1663, in-4° ; — 9. de 1727, in-4°.

Je me suis entendu avec l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier pour la publication du manuscrit de Guillaume Durand, que la municipalité de Cessenon a déposé, aux conditions que l'on sait, aux archives de la Préfecture. L'Académie fera les frais de l'impression de ce texte. La contribution du département dans les dépenses de la publication se trouvera donc réduite d'autant. La « copie » est entre les mains de l'imprimeur. Cessenon.

Les archives communales de Fontanès ne possèdent, en fait de documents anciens, qu'un registre de baptêmes, mariages et sépultures, de 1716 à 1793, et la copie d'un compois de 1713. — Les délibérations ne commencent qu'en 1793. Fontanès.

La municipalité de Frontignan a attribué à ses importantes archives, dans l'hôtel de ville nouvellement construit, une salle spéciale munie de trois armoires. Frontignan.

Dans l'une de ces armoires j'ai empilé grosso modo (faute de loisirs pour faire mieux) une centaine de liasses, antérieures à la Révolution et correspondant encore en partie à l'inventaire dressé par Guillaume Darles à la fin du XVII° siècle. Les pièces contenues

Frontignan. dans ces liasses concernent spécialement les impositions royales et communales, la comptabilité des consuls, les biens communaux, l'hôpital, la léproserie, etc.

J'ai affecté la seconde armoire aux parchemins et aux registres, — Les parchemins sont au nombre de vingt-cinq environ et remplissent un carton et un portefeuille. Ils concernent le four de la ville (1281), la justice (1304), la pêche (1342), la maison de ville, etc. (1345), les robes consulaires (1384), le lit des morts (1496), l'exclusion des Protestants de la charge de consul (1575), la foire annuelle et le marché hebdomadaire (1583), etc. — Les registres, que j'ai pourvus de lettres de série et de numéros d'ordre, se répartissent ainsi :

BB. Délibérations : — 1. d'avril 1616 à août 1617 ; — 2 (ancien 1). de 1626 à 1650 ; — 3 (ancien 2). de 1650 à 1700 ; — 4 (ancien 3). de 1700 à 1716 ; — 5 (ancien 4). de 1716 à 1737 ; — 6 (ancien 5). de 1737 à 1758 ; — 7 (ancien 6). de 1759 à 1770 ; — 8 (ancien 7). de 1770 à 1777 ; — 9 (ancien 8). de 1777 à 1788 ; — 10. de 1788 à 1790 ;

BB. 11. Délibérations sur feuilles volantes et actes divers, XVIIe siècle.

BB (suite), Recueils d'actes : — 12 (ancien 9). de 1683 à 1703 ; — 13 (ancien 10). de 1712 à 1726 ; — 14 (ancien 11). de 1727 à 1756 ; — 15 (ancien 12). de 1759 à 1779 ; — 16 (ancien 13). de 1780 à 1787.

CC. Compois. — Les articles CC. 1 à CC. 9 ont été reliés, il y a peut-être une cinquantaine d'années et pas toujours d'une façon très intelligente. — CC. 1 est de format en in-4° ; CC. 2 à 9 sont de format in-folio, et CC. 10 à 12, de format grand in-folio. — *CC. 1.* Compois en langue d'oc, qui a été daté de 1525 ; vraisemblablement l'article 1 du paquet 1 de l'inventaire de 1695 ; 967 feuillets. — *CC. 2.* « Libvre du compoix et cadastre de la ville de Frontignan », que l'on a daté de 1592 ; article 1 du paquet 2 de l'inventaire de 1695 ; 502 feuillets. — *CC. 3.* Compois que l'on a daté de 1603 ; folioté 576 à 579 et 4 à 288. — *CC. 4.* Compois que l'on a daté de 1574 ; folioté 289 à 565 ; langue d'oc et français ; il forme certainement la seconde partie de CC. 3. — *CC. 5.* « Compois de la ville et terroir de Frontignan », autorisé et homo-

logué par arrêt de la Cour des Comptes de Montpellier, du 11 mars 1622; 487 feuillets; article 1 du paquet 3 de l'inventaire de 1695. — *CC. 6.* « Libre nommé le quartier du Chasteau,... extraict de l'original du compois nouveau faict en la ville de Frontignan la présente année 1622,... [par] Martin Revel, agrimenseur, habitant la ville de Clermont... »; folioté 3 à 9 et 1 à 311. Ce compoix, que l'on a daté, d'une part, de 1623, d'autre part, de 1695, correspond à l'article 1 du paquet 4 bis de l'inventaire de 1695. — *CC. 7.* Compoix que l'on a daté de 1695 et qui est la suite du compois du quartier du Château, 1622; folioté 312 à 644. — *CC. 8.* Compoix du « quartier de l'Esglize,..... extraict de l'original du compoix nouveau faict en la ville de Frontignan [la] présente années 1622 », par « Martin Revel, agrimenseur, habitant de la ville de Clermont »; folioté 1 à 399; article 2 du paquet 4 bis de l'inventaire de 1695. — *CC. 9.* Compois sans titre; folioté 400 à 793; tome second du compois du quartier de l'église (CC. 8). 1622. — *CC. 10, 11* et *12.* Compois sans titre et sans date (premier tiers du XVIIIe siècle); 331, 302 et 339 feuillets. — *CC. 12 bis.* Feuillets volants ou cahiers détachés, provenants de compois des XVIIe et XVIIIe siècles. — *CC. 13.* « Livre d'imposition de tailles », 1592; article 3 du paquet 5 de l'inventaire de 1695. — *CC. 14.* « Rubricque », 1617; article 5 du paquet 5 de l'inventaire de 1695. — *CC. 15.* « Rubrique du compoix et cadastre de la ville de Frontignan, contenant le nom et surnom de tous les contribuables aux tailles », 1646-1678. — *CC. 16.* « Rubrique », 1678-1692. — *CC. 17.* « Rubrique », 1728. — *CC. 18.* Rubrique, 1770. — *CC. 19.* Comptabilité communale, 1612-1614. — La suite de la série CC se trouve, ainsi que les séries DD et EE, dans les liasses mentionnées précédemment. Frontignan.

FF. Ordonnances et jugements de police: — 1 (ancien 16). de 1679 à 1763; — 2 (ancien 17). de 1764 à 1785; — 3. de 1789 à 1792.

GG. Baptêmes, mariages et sépultures: — 1. de 1585 à 1619; — 2. de 1619 à 1622; — 3. de 1622 à 1632 (baptêmes et mariages); — 4. de 1622 à 1639 (sépultures); — 5. de 1632 à 1641 (baptêmes et mariages); — 6. de 1639 à 1654 (sépultures); — 7. de 1641 à 1646 (baptêmes et mariages); — 8. de 1647 à 1663 (baptêmes et mariages); — 9. de 1654 à 1675 (sépultures); — 10. de 1664

Frontignan. à 1675 (baptêmes et mariages); — 11. de 1675 à 1684 ; — 12. de 1684 à 1692; — 13. de 1692 à 1697 ; — 14. de 1697 à 1706 ; — 15. de 1706 à 1712 ; — 16. de 1712 à 1723; — 17. de 1723 à 1730 ; — 18. de 1730 à 1735 ; — 19. de 1735 à 1743 ; — 20. de 1743 à 1752; — 21. de 1752 à 1765 ; — 22. de 1765 à 1776; — 23. de 1776 à 1781 ; — 24. de 1781 à 1792.

GG. 25. décès de l'hôpital, de 1747 à 1781.

GG. 26. Registre de comptabilité des « ouvriers » de l'église St-Paul-de-Frontignan, de 1409 à 1562, en langue romane (registre en mauvais état). — 27. Confrérie de l'Assomption de Notre-Dame, comptes, etc., 1662-1746. — 28. Confrérie du Rosaire, 1674-1789. — 29. Hôpital, registre des entrées, 1705-1791. — 30. Bureau de Charité, délibérations, 1689-1729. — 31. Bureau de Charité, livre du receveur, 1689-1696.

HH. 1. Commerce maritime de Frontignan. « Estat et conterolle des barques de la ville de Frontignan quy sont subjectes à l'imposition du droit de la ferme prenant la pratique hors de la dite ville à raison de vingt sols pour marinier, sans comprendre le garson », 1637, — barques allant en Italie, etc.

Lattes. Les chartes des rois d'Aragon et des rois de Majorque, qui existaient autrefois dans les archives de la communauté de Lattes, au nombre d'une trentaine environ, ont toutes disparu depuis plus d'un siècle. Le vidimus-cartulaire, qui en avait été fait au milieu du XVIe siècle, a également disparu.

Les documents conservés, que j'ai remis en ordre dans la mesure du possible, se rapportent aux séries BB, CC, FF et II. Je signalerai spécialement:

BB. Délibérations: — 1. de 1562 à 1569 ; — 2. de 1586 à 1601 ; — 3. de 1605 à 1662 ; — 4. de 1622 à 1673 ; — 5. de 1674 à 1687 ; — 6. de 1687 à 1696 ; — 7. de 1697 à 1704 ; — 8. de 1704 à 1711 ; — 9. de 1711 à 1723 ; — 10. de 1723 à 1732 ; — 11. de 1732 à 1737 ; — 12. de 1737 à 1744; — 13. de 1745 à 1748 ; — 14. de 1748 à 1755 ; — 15. de 1755 à 1759 ; — 16. de 1759 à 1768 ; — 17. de 1768 à 1778 ; — 18. de 1778 à 1789. — BB. 19. Sommaire des Délibérations de la communauté de Lattes,

de 1441 à 1698, fait vers 1698 par Jarlan, greffier consulaire du dit lieu.

CC. 1. « Manifest de ceulx de Montpellier qui sont taillables au lieu de Lates » (1527) ; — CC. 2. « Compois du lieu de Lates, de l'an 1547 ». — CC. 3. Compois de 1607. — Comptabilité (liasses).

FF. (liasses). Procès de la communauté de Lattes, — 1. avec le chapitre de Maguelone, — 2. avec le chapitre Saint-Pierre de Montpellier, — 3. id., au sujet de Maurin (1613), — 4 et 5. avec Saint-Ruf de Montpellier, — 6. avec Saint-Sauveur de Montpellier, — 7. avec Notre-Dame-du-Palais de Montpellier, — 8. avec les Jésuites de Montpellier, — 9. avec le sindic du Diocèse de Montpellier, — 10. avec l'ordre de Saint-Lazare, — 11. avec Madame de Grave, — 12. avec les Bouchers de Montpellier, — etc.

II. 1. Inventaire des archives de Lattes, par le feudiste montpelliérain François Joffre (1665) ; — 2. autre inventaire, par l'archiviste montpelliérain Guillaume Darles (1694) ; — 3. belle collection de plans.

Les registres de baptêmes, mariages et sépultures n'existent plus.

Lodève.

Un érudit très compétent en matière d'histoire lodévoise, — M. Hébrard, notaire, — a bien voulu entreprendre, sur ma demande, l'inventaire des archives anciennes de la ville de Lodève.

Mireval.

A Mireval comme à Lattes, il ne reste de la période des rois d'Aragon et de Majorque que des souvenirs et quelques fragments d'architecture. Les parchemins de cette époque ont disparu. — Les archives anciennes que nous avons retrouvées se réduisent à ceci :

BB. Délibérations : — 1. de 1694 à 1697 ; — 2. de 1719 à 1723 ; — 3. de 1723 à 1726 ; — 4. de 1726 à 1734 ; — 5. cahiers se rapportant aux dates suivantes : mars 1751 à janvier 1752, juin-juillet 1775, août-septembre 1775, avril-mai 1776, mars-juin 1777, septembre 1782 à mars 1783. (Les articles BB. 2, 4 et 5 seraient à relier).

CC : — 1. un compoix de 1623 ; — 2. une brevette de 1623 ; — 3. un autre compois ; — 4. pièces diverses de comptabilité (à classer).

GG. Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1615 à 1674 ; — 2. de 1675 à 1684 ; — 3. de 1685 à 1691 ; — 4. de 1692 à 1705 ; — 5. de 1705 à 1719 : — 6. de 1719 à 1739 ; — 7. de 1739 à 1748 ; — 8. de 1748 à 1761 ; -- 9. de 1761 à 1777 ; — 10. (en quatre cahiers) de 1777 à 1791.

Mourèze. Le petit village de Mourèze a conservé des archives qui ne sont pas sans intérêt :

AA. 1. Relations avec le roi et avec le seigneur. — AA. 2. Relations avec le prieur de Mourèze, 1488 et 1549 (3 cahiers). — AA. 3. Délimitation de Mourèze et de Cabrières, 1368-XIXe siècle (une liasse).

BB. Fragments de Délibérations : — cinq cahiers se rapportant aux années 1707-1708, — 1734-1736, — 1742-1744, — 1745-1748, — 1777-1780.

CC. — 1. un compoix de 1611 ; — 2. un compoix de 1646 ; — 3. des fragments de compoix des XVIe et XVIIe siècles ; — 4. une petite liasse de comptabilité du XVIIe siècle ; — 5. une grosse liasse de comptabilité du XVIIIe siècle.

GG. — 1. Baptêmes, mariages et sépultures, pour Mourèze et Villeneuvette, depuis 1731 (en cahiers) ; — 2. quelques papiers de la fabrique (XVIIIe siècle).

Nébian. A Nébian, les archives anciennes comprennent seulement : — pour la série CC, deux volumes de compoix, de 1778, que complète un volume de plans, — et pour la série GG, sept volumes de baptêmes, mariages et sépultures, de 1703 à 1792.

Pérols. A Pérols, nous n'avons pas retrouvé la plupart des liasses de comptabilité ancienne, mentionnées dans l'ancien inventaire. Les documents conservés sont les suivants :

BB. Délibérations : — 1. de 1600 à 1667 ; — 2. de 1667 à 1676 ; — 3. de 1676 à 1691 ; — 4. de 1691 à 1703 ; — 5. de 1715 à 1727 ; — 6. de 1728 à 1732 ; — 7. 1731 et 1732 ; — 8. de 1733 à 1738 ; — 9. de 1738 à 1754 ; — 10. de 1754 à 1761 ; — 11. de 1761 à 1768 (4 cahiers in-4°) ; — 12. de 1761 à 1764 (2 cahiers in-8°) ; — 13. de 1769 à 1772 ; — 14. de 1770 à 1773 ; — 15. de 1773

à 1777; — 16. de 1777 à 1779; — 17. de 1779-1780; — 18. de 1781-1782; — 19. de 1782 à 1784; — 20. de 1784 à 1789; — 21. de 1787 à 1789; — 22. 1789; — 23. 1790-1791.

BB. (suite). Registres de contrats: — 24. de 1691 à 1738; — 25. de 1774 à 1777; — 26. de 1777 à 1780; — 27. de 1781 à 1783; — 28. de 1783 à 1785; — 29. de 1785 à 1787; — 30. de 1787 à 1789.

CC. Compois: — 1. de 1526 (en langue romane); — 2. de 1561; — 3. antérieur à 1637 (en mauvais état); — 4. de 1753; — 5. fragment de copie; — 6. biens nobles, 1790.

CC. 7 et 8. Comptabilité, XVIIe et XVIIIe siècles, 1 liasse et 1 sac.

FF. 1. 1 Registre de police rurale, déclarations des gardes-terres, 1738-1742.

GG. Baptêmes, mariages et sépultures: — 1. de 1614 à 1653; — 2. de 1668 à 1684; — 3. 1706-1707; — 4. de 1715 à 1724; — 5. de 1735 à 1744; — 6. de 1745 à 1756; — 7. de 1757 à 1768; — 8. de 1768 à 1782; — 9. de 1782 à 1790.

Pézenas.

L'impression de l'inventaire des Archives municipales de Pézenas est momentanément suspendue.

Portiragnes.

Les archives anciennes de Portiragnes ne sont pas précisément en ordre. Voici ce que nous y avons découvert:

AA. 1. Sentence arbitrale rendue entre les consuls de Villeneuve-lès-Béziers et les consuls de Portiragnes, par Guidon de Lévis, seigneur de Villeneuve et des deux tiers de Portiragnes, par laquelle le dit seigneur « ordonne que les habitants des dits lieux pourront pescher dans la mayroual ancienne de la rivière d'Orb et chasser tous dans l'un et l'autre terroir des dits lieux de Villeneuve et Portiragnes, à la réserve des devois du dit seigneur » (1499), — 1 rouleau, parchemin.

BB. Délibérations: 1. de 1641 à 1651; 2. de 1651 à 1670; — 3. de 1671 à 1676 et de 1680 à 1683 (un registre et deux cahiers, à relier); — 4. de 1685 a 1690; — 5. de 1690 à 1693; — 6. de 1695 à 1701 (deux cahiers, à relier); — 7. de 1701 à 1737, en

dix cahiers ; manquent douze feuillets (fol. 113 à 127), 1718 à 1721; — 8. de 1748 à 1789, fragments.

CC. — 1. compoix de 1695; — 2. compoix de 1729; — 3. mutations de 1772 et années suivantes ; — 4. un stock de vieille comptabilité (à classer), où nous avons noté des pièces concernant la muraille de la ville, 1637, — la peinture de la chaire de l'église, 1682, — l'afferme de la maison des pauvres, 1638, — le four commun, 1686, — l'hôpital. 1657, 1684, etc., — le bénéfice de Portiragnes appartenant au Chapitre d'Agde, 1790, — les plantations de vignes, 1731, 1737, — les confections de compoix, 1694, 1766, — les contrebandiers, 1729, — la réparation du moulin à l'huile, 1630, — des réparations au clocher et à l'église, 1723, — les défrichements, 1770, 1773, etc., — les salins de Portiragnes, XVIIe siècle, — la peste de 1721, — etc.

Parmi ces pièces de comptabilité se trouvent aussi une transaction avec la commune de Cers, au sujet des paturages et herbages, 1498, — et des fragments de compoix, XVIe siècle et 1619.

GG. Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1636 à 1666 (à relier); — 2. de 1669 à 1682; — 3. de 1683 à 1702; — 4. de 1703 à 1722; — 5. de 1723 à 1732 ; — 6. de 1733 à 1742; — 7. de 1743 à 1752 ; — 8. de 1753 à 1762 ; — 9. de 1763 à 1772; — 10. de 1773 à 1782 ; — 11. de 1783 à 1792.

GG. (suite). 5 pièces, parchemin : — 12. accord entre les consuls et le curé, contenant acquiescement à une sentence rendue par l'Officiel de Béziers, au sujet du service du culte (1401) ; — 13. testament de Benoit Specii, en faveur de l'œuvre de l'église Saint-Martin de « Porcayranicis » (an de la Nativité 1409), le dit testament « ne parle point du tout des herbages ny d'autre affaire de la communauté » ; — 14. testament de Besombes en faveur de ses filles et à leur défaut en faveur de l'église Saint-Félix de Portiragnes (1517); — 15. transaction entre l'abbesse du Saint-Esprit [de Béziers] et les consuls de Portiragnes, par laquelle la dite abbesse abandonne la dîme des olives à la condition que les consuls feront réparer les églises Saint-Félix et Saint-Martin et en feront renouveler le mobilier (1519) ; — 16. échange du presbytère (1575).

Saint-Bauzille de Montmel.

Les archives anciennes de la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel se réduisent à un volume de compois (1695) et à un volume

de baptêmes, mariages et sépultures (de 1655 à 1792); ce dernier est pourvu d'une rubrique.

Sainte-Croix de Quintillargues.

Les archives communales anciennes de Sainte-Croix-de-Quintillargues se réduisent à deux cahiers de Délibérations (1768-1782 et 1783) et à quatre pièces concernant des réparations à l'église et au presbytère (1776-1787). Ces divers documents viennent d'être reliés en un volume.

La mairie ne possède pas d'état-civil antérieur à la Révolution. Les anciens registres paroissiaux conservés au presbytère sont au nombre de quatre : — 1. de 1628 à 1671 ; — 2. de 1655 à 1673 ; — 3. de 1685 à 1724 ; — 4. de 1761 à 1792. — On trouve également quelques pièces anciennes dans les archives paroissiales: dons aux pauvres de la localité, etc.

Salasc.

A Salasc, — en dehors de la « Légende des plans de Salasc, qui ont été remis à Monseigneur l'Evêque de Lodève en l'année 1766 », in-folio (CC. 1), — nous n'avons trouvé, comme archives anciennes, que huit volumes de baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1648 à 1702 ; — 2. de 1703 à 1722 ; — 3. de 1723 à 1742 ; — 4. de 1743 à 1752 ; — 5. de 1753 à 1762 ; — 6. de 1763 à 1772 ; 7. de 1773 à 1782 ; — 8. de 1783 à 1792.

Vic-les-Étangs.

A Vic-les-Etangs : — six registres pour la série BB, — six pour la série CC, — et huit pour la série GG :

BB. Délibérations : — 1. de 1726 à 1744 ; — 2. de 1745 à 1758 ; — 3. de 1759 à 1778 ; — 4. de 1779 à 1786 ; — 5. de 1787 à 1793.

BB. 6. Registre du greffe, défrichements, etc., de 1722 à 1733.

CC. Compoix et brevettes : — 1. de 1600 ; — 2. de 1644 ; — 3. de 1736 ; — 4. de 1765 ; — 5. de 1766 ; — 6. autre brevette.

GG. Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1618 à 1671 ; — 2. de 1630 à 1672 ; — 3. de 1673 à 1692 ; — 4. de 1693 à 1712 ; — 5. de 1713 à 1747 ; — 6. de 1748 à 1771 ; — 7. de 1772 à 1792.

GG. 8. Registre de la confrérie du St-Sacrement fondée en l'église de Vic, 1650 à 1790 ; — on y trouve (fol. 41 à 44) une copie

de « lous status et ordounanços de la confrairio de Mousu Sant Blase, levado ad lioc de Vic, dioceso de Magalouno, l'annado 1428 ».

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Montpellier, le 15 Juillet 1899.

L'Archiviste du département,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,

Jos BERTHELÉ.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1900

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITATIÈRES.

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET.

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives, dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1899-1900.

Personnel.

Plus encore que les années précédentes, je dois dire, en commençant ce rapport, combien je suis satisfait du dévoué concours de mon sous-archiviste M. LUC NAUD. — Aujourd'hui parfaitement au courant du service, et de ce chef, me dispensant en maintes circonstances d'intervenir personnellement pour des communications de documents, M. Naud a continué à se distinguer par son assiduité, son activité au travail et son obligeance à l'égard du public.

Depuis son entrée aux archives, M. Naud a consacré une bonne partie de son temps, en dehors des heures du service, à l'étude du latin et de la paléographie, et j'ai pu cette année lui confier des tâches plus difficiles que celles attribuées jusque-là à ses prédécesseurs et à lui-même, notamment la transcription de plusieurs textes latins de la fin de l'époque gothique et le classement de la comptabilité municipale d'Agde du XVIIme siècle. — Je suis heureux de noter

ici ces progrès, et de constater combien M. Naud s'est montré digne de la bienveillance que le Conseil Général lui a témoignée.

Nous avons perdu, le 27 novembre 1899, notre vénérable employé M. Henri Plantier. Un affaiblissement marqué, précurseur de la fin, ne l'avait pas empêché de se rendre toujours fidèlement à son poste, et c'est à la Préfecture même que la mort est venue le surprendre. Sa disparition a été pour nous tout particulièrement pénible: nous entourions sa vieillesse d'une sympathie vraiment affectueuse; nous le traitions comme un ami plutôt que comme un serviteur, et c'est de grand cœur que M. Naud le soulageait, dans les dernières années, d'une grande partie de sa tâche.

M. Plantier a emporté les regrets et l'estime, non seulement de ses chefs, mais encore de tous ceux qui l'avaient connu. Tous les érudits montpelliérains habitués des Archives départementales ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Le premier successeur de M. Plantier a été M. J. Montagné, ancien brigadier des Postes, qui avait été obligé de quitter ce service pour raison de santé. M. Montagné paraissait être une excellente recrue pour les Archives départementales, malheureusement la besogne matérielle, qui faisait partie de ses attributions, lui était dure; peut-être aussi le souvenir de ses anciens galons venait-il le troubler dans l'exercice de ses nouvelles fonctions ... plutôt modestes. Au bout d'un mois, il nous quittait.

Il a été remplacé, au commencement de Janvier, par un ancien maréchal-des-logis fourrier au 3me régiment d'artillerie, M. Léon Dumas, un jeune homme vigoureux et intelligent, dont je suis satisfait à beaucoup d'égards. J'espère que, d'ici à peu de temps, il sera familier avec toutes les branches de son service et qu'il se consacrera aux unes et aux autres avec le même soin et le même empressement.

Visite de M. l'Inspecteur Général.

Le 26 Juin 1900, nous avons eu la visite de M. Ulysse Robert, inspecteur général des Archives et Bibliothèques, officiellement venu à Montpellier pour inspecter la bibliothèque du Musée Fabre. Dans les quelques moments qu'il a passés aux Archives départementales, M. l'Inspecteur général a pu se rendre compte de l'état d'avancement de l'inventaire de la Série C, de la tenue générale du dépôt, du chiffre de nos communications quotidiennes, etc. Il a pu

également voir à l'œuvre les paléographes enrégimentés pour la transcription du Cartulaire de Maguelone.

Rédaction de l'Inventaire.

Le classement et l'inventaire des documents anciens ont été continués avec le plus de soin et le plus d'activité qu'il a été possible. Le travail a eu spécialement pour objet, comme les années précédentes, le fonds de l'*Intendance de Languedoc*. Les articles d'inventaire, qui ont été soumis à l'approbation ministérielle du 1er Janvier au 15 Juillet 1900, représentent un manuscrit de plus de 300 pages in-4° raisin, équivalant à *douze feuilles d'impression* et contenant l'analyse de 182 articles (C. 3942 à 4123).

Ces 182 articles se rapportent — aux chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Uzès, — aux chemins, ponts et chaussées du diocèse de Viviers, — à divers chemins, ponts et chaussées du Comtat Venaissin, du Roussillon, du Dauphiné et même de la Normandie, — à la construction de la Fontaine de Nimes, — aux réparations de diverses places fortes du Languedoc, — au desséchement des marais du littoral, depuis Beaucaire jusqu'à Aigues-Mortes et à l'étang de Lort, — au desséchement des étangs de Capestang, de Quarante et de Marseillette, — au desséchement des fossés de Pézenas, — à la pêche dans les étangs et marais — et aux canaux et rivières du Languedoc.

Durant l'exercice prochain, la continuation du classement et de l'inventaire de la série C, m'amènera à m'occuper du Canal royal de Languedoc, du Canal de Graves et de la Roubine de Narbonne.

En outre de la rédaction de la suite de la Série C, j'ai dû m'occuper de collationner, de mettre au point, de munir de rubriques, et aussi de ci de là de rectifier l'inventaire, rédigé par François Joffre au XVIIe siècle, de deux importants cartulaires : le *Mémorial des Nobles* et le *Grand Talamus*, auxquels sera consacré le premier fascicule du tome III des *Archives de la ville de Montpellier*.

Impression de l'Inventaire.

Je constatais dans mon rapport de Juillet 1899, que, trois années de suite déjà, — grâce aux crédits départementaux ou municipaux, mis à ma disposition, — il m'avait été donné de faire paraître un volume nouveau d'inventaire ou de documents d'archives : — en 1897, c'était le tome III de l'Inventaire du fonds de l'Intendance, —en 1898, le tome IV des procès-verbaux de l'Assemblée admi-

nistrative de l'Hérault à l'époque révolutionnaire, — en 1899, le tome premier des *Archives de la ville de Montpellier*.

Cette bonne tradition a pu être continuée, dans une certaine mesure, durant le présent exercice. Le premier semestre de l'année 1900 a été marqué, — 1° par la publication du premier fascicule du tome V de nos *Documents et Inventaires complémentaires*, contenant les *Instructions et Constitutions de Guillaume Durand* (in-8° de 148 pages); — 2° par l'achèvement du second fascicule des *Archives de la ville de Pézenas* (in-4°, feuilles 11 à 20, pages 81 à 160).

Parallèlement à ces deux fascicules, nous avons imprimé : — 1° les feuilles 3, 4, 5 et 6 du tome IV de l'inventaire de l'*Intendance de Languedoc* (articles 3939 à 4057 : Chemins, ponts et chaussées du diocèse d'Uzès, du diocèse de Viviers, etc.; la Fontaine de Nîmes, places fortes, étangs et marais); — 2° les feuilles 6, 7 et 8 des *Archives municipales d'Agde* (articles AA. 3 et 4, suite des cartulaires); — 3° les feuilles 1 à 9 du tome III des *Archives de Montpellier* (répertoire sommaire des articles 1 à 12 de la série AA; analyse du *Mémorial des Nobles*).

Durant le second semestre de 1900, nous imprimerons les feuilles 7 à 14 du tome IV de l'*Intendance de Languedoc*, — la suite de la série BB des *Archives municipales d'Aniane*, — la suite de l'inventaire de l'*ancien Évêché de Saint-Pons*, — et les feuilles 10 à 20 du tome III des *Archives de la ville de Montpellier*.

Versements. Les versements, qui nous ont été faits du 15 Juillet 1899 au 14 Juillet 1900, sont les suivants :

Cabinet du Préfet : — le 30 Octobre 1899, 3 liasses; — le 15 Mars 1900, 26 liasses;

2me Division : — le 15 Mars 1900, 32 liasses; — le 18 Avril 1900, 30 liasses;

3me Division : — le 17 Août 1899, 37 liasses; — le 10 Novembre 1899, 19 liasses; — le 6 Mars 1900, 25 liasses;

4me Division : — le 7 Mars 1900, 104 liasses;

5me Division : — le 6 Avril 1900, 1 liasse;

Conseil de Préfecture : — le 2 Août 1899, 4 liasses ; — le 1er Mai 1900, 31 liasses ;

Service Vicinal : — le 15 Mai 1900, 14 liasses ;

Total : — 336 liasses.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles, portant 1° des cotes de séries et sous-séries ; 2° des sommaires et des dates, — et classés, la plupart définitivement, les autres provisoirement, avec renvois à un répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire, Nos 2792 à 3127).

Recherches et communications.

Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 12 Juillet 1899 au 13 Juillet 1900, se sont élevées au chiffre de *deux mille* (Nos 5789 à 7790 du registre *ad hoc*), soit environ 250 communications de plus que dans l'exercice précédent.

Nos principaux travailleurs ont été : — MM. Charmont, professeur à l'Université de Montpellier ; — Grasset-Morel, président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ; — Chanoine Saurel, membre de la Société Archéologique de Montpellier ; — Maurice Teissier, diplômé d'études supérieures d'histoire ; — Teulié, bibliothécaire de l'Université, à Montpellier ; — abbé Douais, vicaire-général, aujourd'hui évêque de Bauvais ; — Émile Bonnet, bibliothécaire de l'Académie des Sciences et Lettres ; — Paul Puget, juge au tribunal de la Seine ; — Faure, ingénieur à Montpellier ; — Rey-Pailhade, avocat de Béziers ; — B. Gaillard, docteur en droit, bibliothécaire Universitaire à Montpellier ; — Gachon, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; — Autié, professeur au Lycée et à l'École des Beaux-Arts de Montpellier ; — Capitaine de Cazenove, de Montpellier ; — Mlle Louise Guiraud, membre de la Société Archéologique de Montpellier ; — Michel, conseiller général de Montagnac ; — abbé Cassan, archiviste diocésain, curé de Saint-Guilhem-le-Désert ; — Bouniol, professeur au Lycée de Montpellier ; — le R. P. prieur de la Sainte-Baume (Var) ; — Meynial, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier ; — C. Chabaneau, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier ; — docteur Vézian, de Castries ; — Castets, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier ; — Chabert, étudiant de l'Université de Montpellier ; — Alexandre Vitalis, industriel, de Lodève ; — Huriaux, conseiller général de Montpellier ; —

Auriol, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ; — Pasquier, archiviste départemental de la Haute-Garonne ; — abbé Maubon, pro-secrétaire de l'évêché de Montpellier ; — André, archiviste de l'Ardèche ; — abbé Flament, professeur au grand séminaire de Montpellier ; — Nègre, conseiller général de Montpellier ; — J. Sahuc, notaire, archiviste bénévole de l'arrondissement de Saint-Pons ; — Lafon, conseiller général de Castries ; — Coste, professeur départemental d'Agriculture, de Montpellier ; — Alicot, publiciste de Montpellier ; — F. Fabrège, historien de Maguelone, membre de la Société Archéologique de Montpellier ; — Causse, président de la Chambre de Commerce de Nimes ; — Vandelet, juge au tribunal de Béziers ; — Conte, chef du service sanitaire du département de l'Hérault, à Montpellier ; — Salze, historien du théâtre de Montpellier ; etc.

Publications de documents anciens par divers érudits.

M. l'abbé Douais, ancien vicaire général de Montpellier, ancien professeur d'histoire et de paléographie à Toulouse, avait entrepris, en vue d'une publication, la copie des principales chartes des XIIe. XIIIe et XIVe siècles relatives à l'ancienne *abbaye du Vignogoul*, qui sont conservées dans notre série H. — Par suite de la nomination de M. l'abbé Douais à l'évêché de Beauvais, cette œuvre est momentanément interrompue.

J'ai signalé dans un de mes précédents rapports la publication, — entreprise, à mon instigation, par MM. Paul Alaus, ancien archiviste de l'Aude, Léon Cassan, archiviste du diocèse de Montpellier, et Meynial, professeur d'histoire du Droit à l'Université de Montpellier, — des cartulaires des abbayes de Saint-Guilhem-le-Désert (Gellone) et d'Aniane, conservés dans cette même série H. — Le texte du *Cartulaire de Gellone*, achevé d'imprimer en 1898, forme un volume in-4° de 511 pages. — Le premier fascicule (200 pages) du texte du *Cartulaire d'Aniane* a paru au mois de juin 1900 ; le second est en ce moment sous presse.

Depuis le mois d'avril 1900, nous avons en chantier la publication d'un autre cartulaire, — de beaucoup le plus considérable des recueils de ce genre existant à Montpellier, — le *Cartulaire de Maguelone*, qui fait partie de notre série G. — Je crois devoir transcrire ici, à titre d'information, une note parue il y a quelque semaines, dans un journal de Montpellier :

« Un évènement dans l'érudition montpelliéraine. — Deux de nos concitoyens, membres de l'Académie des Sciences et Lettres et de la Société archéologique, M. F. Fabrège, le savant et brillant écrivain, propriétaire et historien de l'antique cathédrale de Maguelone, et l'érudit archiviste du département de l'Hérault et de la ville de Montpellier, M. J. Berthelé, viennent d'entreprendre la publication d'un des manuscrits les plus importants de nos archives locales, le *Cartulaire de Maguelone*, recueil en six énormes in-folios, constitué au XIVe siècle et qui contient près de deux mille cinq cents documents relatifs aux différentes localités comprises dans l'ancien diocèse de Montpellier.

» On y trouvera l'histoire seigneuriale, ecclésiastique, commerciale, agricole, etc., de la plupart des bourgs, villages et mas de notre arrondissement, depuis le XIe siècle jusqu'au XIVe.

» Une dizaine de paléographes et d'auxiliaires ont été embrigadés pour la préparation de cette œuvre considérable. Nous citerons d'abord quatre anciens étudiants du cours de paléographie de la Faculté des lettres, notamment : M. B. Gaillard, docteur en droit, bibliothécaire universitaire, et M. Maurice Teissier, diplômé d'études supérieures d'histoire. L'Université de Montpellier se trouve ainsi payer sa dette de reconnaissance à M. Fabrège, qui, en tant de circonstances, et notamment lors de la fondation de l'Institut Bouisson-Bertrand, lui a témoigné une sympathie si dévouée. Mentionnons encore la collaboration de M. l'abbé Léon Cassan, archiviste diocésain, qui publie en ce moment, dans les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier (en collaboration avec M. Paul Alaus, ancien archiviste de l'Aude, et avec M. Meynial, professeur à la Faculté de Droit à Montpellier) les cartulaires des abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert.

» La publication du *Cartulaire de Maguelone* formera une quinzaine de volumes in-4o. Le texte des documents sera accompagné de notes historiques, topographiques, etc. Chaque volume sera muni de tables chronologiques et méthodiques. Plusieurs cartes y seront jointes, qui présenteront la reconstitution de l'ancien diocèse de Montpellier au moyen âge.

» Aucune de nos Sociétés savantes ne disposant de ressources assez considérables pour pouvoir se lancer dans une entreprise aussi importante, il semblait que ce vaste manuscrit dût toujours rester inaccessible au grand public. Grâce à la munificence de M. Fabrège, le Cartulaire sera bientôt à la portée de tous les amis

de notre histoire locale. L'érudition montpelliéraine a trouvé son Mécène ! »

Expéditions et vente des publications départementales.

Du 1er janvier au 31 décembre 1899, les expéditions faites aux Archives départementales pour des particuliers ont été au nombre de cinq et ont produit la somme de 13 francs, qui a été versée à la Trésorerie générale le 31 décembre 1899 (récépissé N° 30.177);

Durant la même période, la vente des publications géologiques de M. de Rouville a produit 66 francs, — et la vente des Procès-verbaux de la Révolution, 3 fr. 75; — total, 69 fr. 75, somme qui a été également versée à la Trésorerie générale le 31 décembre 1899 (récépissé N° 30.176).

Budget.

Je ne vois aucune modification à apporter à notre budget pour l'exercice 1901. Je vous demanderai donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer au Conseil Général le renouvellement pur et simple des différents crédits qui nous ont été alloués pour 1900.

ARCHIVES COMMUNALES

Agde.

Les feuilles 5, 6, 7 et 8 de l'inventaire des Archives municipales d'Agde, imprimées dans le cours du présent exercice, contiennent l'analyse détaillée des cartulaires AA. 3 et AA. 4.

Le cartulaire AA. 3 est ainsi divisé : — I. « *Acquisitions et Droicts patrimoniaux de la ville d'Agde* » (la leude, le mazel, le pont, le ban, l'office de précon, la dépaissance en la Cosse de Cette, la boucherie de la Cité, l'office de capitaine, les moulins, les fours, le privilège de la prohibition du vin étranger, le courtage, l'hôtel de ville, etc.); — II. « *l'Œuvre* » *commune de la ville d'Agde* (élection et serment des deux Ouvriers, le Bagnas, les patus, etc.); — III. *l'Hôpital des Pauvres;* — IV. *la Ladrerie.*

Le cartulaire AA. 4 est spécialement consacré aux rapports de la communauté des habitants d'Agde avec les communautés d'habitants circonvoisines (Marseillan, Florensac, Bessan et Vias) : — délimitations, pâturages, abreuvoirs, etc., — sentences arbitrales, — accords, — élections consulaires, — notaires à Florensac et à Pomérols, etc.

Grâce au concours de mon sous-archiviste M. Naud, le classement de la série CC est très avancé.

Aniane.

M. l'abbé Cassan, archiviste diocésain et archiviste communal d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert, m'a fait parvenir, au commencement de juillet 1900, l'inventaire des articles BB. 19 à BB. 26 des Archives d'Aniane (délibérations de 1757 à 1791). Cet inventaire sera soumis très prochainement à l'approbation ministérielle.

Les articles 1 à 26 de la série BB d'Aniane, dont l'inventaire est ainsi terminé, représentent plus de dix mille feuillets de manuscrit, qui ont été soigneusement analysés page par page.

Arboras.

A Arboras : — délibérations et comptabilité (XVIIe et XVIIIe siècles), plusieurs liasses, que M. le Secrétaire de la Mairie m'a promis de reclasser; — un compois de 1619 (partiellement en mauvais état); — baptêmes, mariages et sépultures, de 1674 à 1747.

Buzignargues.

Les archives anciennes de Buzignargues se réduisent à quatre articles : — BB. 1. délibérations, de 1690 à 1720 (un registre); — BB. 2. délibérations, de 1738 à 1788 (une liasse); — CC. 1. une brevette du XVIIIe siècle; — GG. 1. un feuillet de baptêmes, etc., de 1778.

Noté dans les archives modernes un dossier relatif à l'attribution à Buzignargues d'une partie (située dans la commune de Galargues) du bois de la Peine, précédemment indivis entre les diverses communautés d'habitants qui formaient, avant la Révolution, la baronnie de Montredon.

Campagne.

Pas d'autres archives anciennes, à Campagne, qu'un registre de baptêmes, mariages et sépultures, de 1670 à 1782.

Cessenon.

Le manuscrit des *Instructions et Constitutions de Guillaume Durand le Spéculateur,* — que j'ai découvert à Cessenon à la fin de mars 1894 et qui a été officiellement déposé aux Archives départementales de l'Hérault, en vertu de la délibération du Conseil municipal de Cessenon en date du 2 février 1896, — a été enfin ! achevé d'imprimer vers le 1er avril 1900.

Ce texte important forme le premier fascicule du tome V de nos Documents et Inventaires complémentaires (in-8°).

Il porte deux noms d'éditeurs : 1° celui de l'archiviste soussigné; 2° celui de M. Marcellin Valmary, diplômé d'études

supérieures d'histoire, ancien étudiant de la Faculté des Lettres de Montpellier, aujourd'hui sous-directeur du Collège Calvé, à Pondichéry, qui a transcrit les feuillets du manuscrit correspondant aux pages 69 à 146 de l'édition et en a partiellement préparé l'annotation paléographique ; — à ces deux noms j'aurais pu en joindre un troisième, celui de mon sous-archiviste M. NAUD, qui a transcrit les feuillets de l'incunable correspondant aux pages 9 à 45 de l'édition et qui m'a vaillamment secondé pour la correction des épreuves, — correction (soit dit en passant) qui a été tout particulièrement longue et pénible.

Galargues. A Galargues : — BB. délibérations, dix cahiers, 1771-1778, 1784-85, 1791-an III (à relier) ; — CC. 1. « brevette du lieu de Gallargues-le-Petit, 1672 » ; — CC. 2. impositions, 1790 ; — DD. 1. four communal (une liasse) ; — DD. 2. chemin de Lunel, établi en 1788 ;

GG. baptêmes, mariages et sépultures : 1. de 1620 à 1633 ; — 2. de 1634 à 1645 ; — 3. de 1663 à 1684 ; — 4. de 1685 à 1718 ; — 5. 1694 ; — 6. de 1718 à 1722 ; — 7. de 1722 à 1733 ; — 8. de 1733 à 1741 (quatre cahiers) ; — 9. 1742 ; — 10. 1743-44 ; — 11. de 1745 à 1748 ; — 11 *bis*. 1752 (fragment) ; — 12. de 1747 à 1756 ; — 12 *bis*. de 1757 à 1762 ; — 13. de 1763 à 1768 ; — 14. de 1769 à 1772 ; — 15. manque ; — 16. de 1776 à 1778 ; — 17. 1778-79 ; — 18. de 1780 à 1782 ; — 19. de 1782 à 1784 ; — 20. de 1784 à 1786 ; — 21. 1787 ; — 22. de 1788 à 1790 ; — 23. de 1790 à 1792.

Garrigues. A Garrigues : CC. 1. un compois de 1627 ; — CC. 2. un compois de 1683 ; — GG. 1 à 6. baptêmes, mariages et sépultures, six articles se décomposant ainsi :

1. un registre, de 1685 à 1746 ; — 2. un autre registre, de 1746 à 1764 ; — 3. un cahier, de 1639 à 1642 ; — 4. un cahier, de 1644 à 1672 ; — 5. un fragment, de 1655 à 1673 ; — 6. deux cahiers, de 1773 à 1784.

Gignac. J'ai procédé, avec le dévoué concours de M. l'abbé Cassan, archiviste municipal d'Aniane, au récolement d'une bonne partie des archives anciennes de Gignac. Ces archives, vaguement classées

jadis, passablement bouleversées depuis, sont importantes et la municipalité de Gignac en apprécie la valeur. — Je transcris les notes prises au cours de notre récolement, d'après les cotes inscrites sur les dossiers. Inutile d'ajouter que ces relevés ont surtout un but de conservation ; l'histoire locale pourra aussi en profiter,... en attendant mieux.

AA. — 1 à 3. lettres royaux relatives aux droits du seigneur de Gignac et de l'abbé d'Aniane dans l'élection des consuls de Gignac (1296) ; costume des consuls (1536) ; achat de la seigneurie de Gignac par Jean de Lom, trésorier de France (1607), etc. — 4. 28 lettres royaux convoquant les consuls de Gignac aux assemblées des États (1541-1753).— 7. imposition sur la viande (1708).

BB. — 2 et 3. extraits de délibérations (1567-1751, 1567-1790, 1594-1599, 1600-1609, 1613, 1684-1751). — Consulat (16e-17e siècles). — 5. droits de confirmation (1726-1727).

CC. — 17. états des dettes (17e-18e siècles). — 18. comptes de collectes (1427-1626) ; années 1427 et 1465, en langue romane.— 19. émoluments (1509-1673). — 20. comptes rendus à la communauté par divers particuliers (1595-1713).— 21. comptes de collectes (1628-1680). — 23. impositions pour le paiement des prédicateurs, des régents des écoles, etc. (1606-1612). — 24. états des dettes (1605-1695) ; quittances (1600-1730). — 25. états d'impositions (1583-1745).— 26. émoluments (1610-1700). — 28. états des dettes (1613-1624) ; — 32. comptes de collectes (1681-1698). — 35. mandements (XVIe siècle). — 36. baux de la taille (1605-1726). — 37. dixième (1725-1754). — 38. rôles des impositions (terroir de la Garrigue) (1731-1760). — 39-40. comptes de collectes (1700-1711, 1712-1722). — 41. état des habitants taillables de Gignac (1734). — 42. comptabilité communale (1724-1747). — 43. comptes de collectes (1783-1788). — 44. paiement de certains travaux (1726-1755). — 45. rôles pour les tailles de la Garrigue (1761-1772). — 46. vérification des dettes de la communauté, états d'émoluments (1588-1730). — 47. reprises et non-valeurs de la capitation (1728-1755).— 52. bateaux, droit de péage (1707-1735) ; comptes de collectes, état des dettes, etc. (1751-1780). — 146 (sic). quittances (1692-1744).

DD. — 1. brevet des titres de noblesse de Pierre Fournier, sieur de Sablières. — 2. acquisition du moulin de Gassac (1380).

— 7. chemin du bois de la Taillade (1744). — 9. ordre à tous les maçons, rocassiers, etc., d'aller à Saint-Hippolyte (1687). — 10. réparations faites aux moulins et chaussées (1477-1688).— 11 à 14. droits seigneuriaux, moulin bladier. — 15. acquisition d'une maison pour servir d'abattoir (1710). — 16. maison curiale (1725). — 17. réparations aux murailles de la ville (1524-1717). — 18. bois communal, usurpations, incendies, bornages, etc. (1596-1745). — 19. devès, moulin et boucherie. — 23. réparations à l'hôtel de ville (1601-1685). — 27. chasse et port d'armes (1602-1688). — 28. cessions faites par la commune à divers particuliers (1613-1712). — 29. plantation de bornes dans les bois entre Gignac, Aniane, La Boissière, Aumelas et Saint-Bauzille-de-la-Silve (1612); réparation de l'église de Gignac (1604); prix fait du pont sur l'Hérault entre Pézenas et Montagnac; pont de Gignac. — 33. réparations aux chemins et fossés (1606-1753). — 34. réparations aux fours (1614-1745). — 35. réparations aux puits et fontaines (1696-1738). — 36. réparations aux maisons menaçant ruine (1739). — 39. cahiers des charges pour les coupes de bois (1769-1780) ; église paroissiale (plans, etc.) (XVIIIe siècle). — 46. chute du clocher de l'église paroissiale (1738).

EE. — 2. milice, logement des gens de guerre, convois, etc. (1683-1744). — 3-4. levée des miliciens (1726-1758). — 5. placards relatifs à la milice (1766-1767).

FF. — 2. jugements des nouveaux convertis (1746-1754). — 15. police civile et criminelle (1542-1694). — 20. id. (XVIe-XVIIIe siècles). — 23 à 25, 27 et 28. id. (1593-1609). — 33 à 35. police civile et attributions attachées aux consuls de Gignac (XVIe-XVIIe siècles). — 36. arrêts et sentences contre des particuliers (1504-1739). — 38 et 39. dénonces et estimations des bandiers (quatre liasses) (XVIe-XVIIe siècles). — 44. procédure entre Mathieu Rocher et les consuls de Gignac (1682). — 45 à 53. arrêts et procédures (1691 à 1714, 1720 à 1731); sommations et réquisitions faites aux consuls et autres propriétaires. — 50. pièces de procédure (XVIIe siècle). — 54. procès-verbaux, requêtes, plaintes, etc. (1714). — 55 et 57. comptes-rendus des séances de l'audience (1616-1744); troubles fomentés dans les assemblées de l'hôtel de ville (1715). — 59. plaintes diverses. — 60. pièces de 1743. — 62. requêtes et jugements (1747-1750). — 63. instances formées

auprès de la Cour des Aides de Montpellier pour remise de comptes de collectes, etc. (1747). — 64 à 67. procès-verbaux de plaintes diverses (1770 à 1782). — 73. procès-verbaux de plaintes diverses (1756-1776). — 74 à 76. requêtes et plaintes de divers particuliers contre divers autres (1776). — 81 (?). dénonces et estimations des bandiers (XVIe siècle). — 82. greffe consulaire (1544-1624). — 84. arrêts pour le recouvrement de la taille (1520-1746).

GG. — 26. prédicateurs (1613). — 27. processions (1695). — 28. religieux (1704). — 30. réparations à l'église paroissiale (1698).

HH. — 6. poids et mesures (1583-1725). — 7. rôles d'industrie (1589 à 1742). — 8. mercuriales (1678-1745). — 9. cahier des offres (1774-76). — 10. tarif du vin, pain et huile (1685-1743). — 11. état des habitants qui empruntèrent du blé en 1748. — 13. défense de tenir des chèvres. — 14. indemnités pour les récoltes (1722-1745). — 15. boucherie (1688-1720).

II. — 1. arrêts et ordonnances en placards (1718-1726). — 2. contrats d'affermes, affiches, etc. (1682). — 7. « inventaires des pièces qui étaient annuellement déposées aux archives de la Mairie » (1407-1620).

Nous continuerons, à l'automne ou au printemps prochain, ce récolement des archives de Gignac et nous verrons, de concert avec la municipalité, à prendre des mesures pour la remise en état de cet intéressant dépôt.

Loupian.

A Loupian, j'ai trié, à travers la paperasse moderne, une grosse liasse de délibérations et de comptabilité de l'ancien régime. — Les archives contiennent en outre : CC. 1. un compois, du commencement du XVIIe siècle (en partie mutilé) ; — CC. 2. un autre compois du XVIIe siècle, copie du précédent, avec les mutations (en bon état) ; — CC. 3. un compois, copié en 1783. contenant des mutations des XVIIe et XVIIIe siècles (un gros registre in-folio, en très bon état) ; — CC. 4. une brevette, de la fin du XVIIIe siècle.

Baptêmes, mariages et sépultures, dix volumes : — GG. 1. de 1692 à 1703 ; — 2. de 1703 à 1712 ; — 3. de 1713 à 1722 ; — 4. de 1723 à 1732 ; — 5. de 1733 à 1742 ; — 6. de 1743 à 1752 ; 7. de 1753 à 1762 ; — 8. de 1763 à 1772 ; — 9. de 1773 à 1782 ; — 10. de 1783 à 1792.

Montpellier. Conformément à la décision de la Commission des Archives municipales, les deux premiers volumes des *Archives de la ville de Montpellier* seront consacrés au fonds dit du Grand Chartrier ou des Grandes Archives (tome Ier : texte de l'inventaire de Louvet ; tome second : additions et corrections à l'inventaire de Louvet, notes et éclaircissements, catalogue spécial des sceaux, tables), — et les tomes III et IV, aux divers Cartulaires conservés en tête du fonds dit du Greffe consulaire : le *Mémorial des Nobles* (AA. 1.) le *Grand Talamus* (AA 4 et 5), le second Talamus ou *Livre noir* (AA. 7), le *Petit Talamus* (AA. 9), le *Talamus historique* (AA. 11) et le *Cartulaire de Lattes* (AA. 12). — (tome III : textes des inventaires de Joffre, inventaires complémentaires par Jos. Berthelé ; tome IV : additions et corrections aux inventaires de Joffre, notes et éclaircissements, table). — La municipalité de Montpellier a bien voulu mettre à ma disposition, pour trois ans, un auxiliaire spécialement chargé de me seconder dans la préparation des tomes II, III et IV.

Le *Mémorial des Nobles,* dont l'inventaire, rédigé par Joffre en 1676, formera la première partie du premier fascicule du tome III, se compose, pour la période des Guilhems (de la fin du Xe siècle au début du XIIIe), de 567 articles, divisés en une quarantaine de chapitres.

Les douze premiers chapitres concernent plus spécialement la ville et la banlieue de Montpellier ; ils portent les rubriques suivantes, qui sont en partie empruntées à celles du manuscrit : 1. rapports des seigneurs de Montpellier avec les souverains pontifes (articles 1 à 39) ; — 2. rapports des seigneurs de Montpellier avec les évêques de Maguelone (art. 40 à 55) ; — 3. rapports des seigneurs de Montpellier avec les comtes de Mauguio (art. 56 à 93) ; — 4. testaments des seigneurs de Montpellier (art. 94 à 99) ; — 5. la Viguerie de Montpellier (art. 100 à 122) ; — 6. « de honoribus qui sunt alii a Vicaria et contractu matrimoniorum » (art. 123 à 180) ; — 7. quittances, etc. (art. 182 à 209) ; — 8. les biens des Ebrards (art. 210 à 237) ; — 9. la Coutume de Montpellier, etc. (art. 238 et suivants), — la leude de Montpellier (art. 244 et 274) ; — l'École de Médecine de Montpellier (1180) (art. 245) ; — fiefs et feudataires des Guilhems : albergues, censives et autres redevances ; mas des environs de Montpellier, quartiers divers de la ville de Montpellier (art. 246 à 273 et 275 à 303) ; — Lattes, la Palus, etc. (art. 305 à 308) ; — 10. Castelnau-le-Lez et le Crès

(art. 309 à 312); — 11. Centrayrargues (art. 313 à 315); — 12. La Valsière (art. 316).

Les chapitres XIII à XXXIX concernent plus spécialement des localités sises à proximité ou à une certaine distance de Montpellier, où les Guilhems possédèrent des terres ou des droits variés : — 13. Montferrier (art. 317 à 337); — 14. Mireval (art. 338 à 348); — 15. Castries (art. 349 à 374, 379 à 399 et 563 à 565); — Saint-Hilaire-de-Beauvoir (art. 375); — Villeneuve-lès-Maguelone (art. 376 à 378); — 16. Garrigues (art. 400); — 17. Pignan (art. 401 à 420); — 18. Cournonsec (art. 421 à 430); — 19. Montbazin (art. 431 à 434); — Frontignan (art. 435 à 445 et 566-567); — 21. « de Leuco » (Liouc, Gard?) (art. 446); — 22. Valmalle (art. 447); — 23. le Mas-Dieu, la Blaquière et Sestayrargues (art. 448); — 24. Montarnaud (art. 449 à 463) — 25. Saint-Paul-de-Mont-Camel; — 26. Balaruc; — 27. Agde; — 28. Loupian (art. 473 à 478); — 29. Le Pouget (art. 479 à 502); — 30. Plaissan; — 31. Popian (art. 505 à 524); — 32. Saint-Amans-de-Teulet; — 33. Gignac; — 34. Saint-Pons-de-Mauchiens; — 35. Clermont-l'Hérault; — 36. Nébian; — 37. Paulhan; — 38. Aumelas (art. 541 à 561); — 39. Tressan.

Le cartulaire des Guilhems est suivi, dans le *Mémorial des Nobles*, d'une quarantaine de pièces se rapportant à la période des rois d'Aragon et des rois de Majorque, successeurs des Guilhems comme seigneurs de Montpellier.

Dans notre tome III des *Archives de la Ville de Montpellier*, l'inventaire du cartulaire des Guilhems remplit les pages 5 à 71. — Les neuf feuilles tirées jusqu'à ce jour auront leur suite, au mois d'octobre, avec l'inventaire de la fin du *Mémorial* et l'inventaire du *Grand Talamus*. — Le second fascicule du tome III, qui s'imprimera en 1901, contiendra l'analyse du *Livre noir*, du *Petit Talamus* et du *Cartulaire de Lattes*.

Pézenas.

L'impression de l'inventaire des Archives municipales de Pézenas a été reprise. — Le second fascicule, terminé au commencement de juillet 1900, se compose, comme le précédent, de 10 feuilles d'impression, grand in-4° à deux colonnes, et comprend 575 articles (n°s 565 à 1140), groupés sous les rubriques suivantes: — église collégiale Saint-Jean, — prieuré de Saint-Pierre uni au Chapitre collégial, — ancienne église paroissiale Saint-Pierre, — chapelles au patronage des Consuls, — confréries diverses, — titres concer-

nant le Collège royal de la ville de Pézenas (art. 684 et suivants), — titres du Collège de Pézenas fondé en la ville de Montpellier, par Bernard Trigard, pour dix écoliers natifs de Pézenas (art. 707 et suiv.), — titres concernant l'établissement d'une Viguerie et autres sièges de justice en la ville de Pézenas, — titres concernant la Bourse des Marchands, — titres concernant la juridiction du Châtelain; — titres généraux des Biens et droits patrimoniaux (art. 813 à 856); — titres particuliers des Biens et droits patrimoniaux (art. 857 à 1113): — courtage, — poids et mesures, — boucherie, — maisons, places et bien fonds, — murailles et fossés de la ville, — droit de ban et faculté de prohiber la dépaissance aux troupeaux, — rivières, ponts et chemins, — fours, garrigues et Puech Auriol; — titres concernant le lieu de Conas uni à la ville de Pézenas (art. 1114 et suivants).

J'espère terminer, avec le troisième fascicule, l'impression de l'inventaire de Ressèguier.

Popian. Les archives anciennes de Popian ne se composent que de cinq registres: — CC. 1. compois de 1645, avec une addition de 1736; — CC. 2. compois de 1779; — GG. 1. baptêmes, mariages et sépultures, de 1722 à 1763; — GG. 2. *idem*, de 1763 à 1778; — GG. 3. *idem*, de 1779 à 1792.

Dans GG. 1. (année 1741): longue note du curé de Popian au sujet d'un différent avec le curé de Pouzols, différent provoqué par une usurpation de terrain, à la suite du détournement de la rivière de l'Aurelle.

Le Pouget. Au Pouget: — Délibérations municipales commençant en 1782; — un compois du Pouget, de 1715; — un compois de Saint-Amans-de-Teulet, de 1734; — 18 liasses de papiers divers (parmi lesquelles des copies de pièces du XIVe siècle): comptabilité, travaux publics, procédures, hôpitaux, etc.; — une liasse relative aux fontaines; — un fragment d'inventaire des archives; — une liasse contenant les délibérations de la commune de Saint-Amans-de-Teulet, de 1791 à 1793, — et sept volumes de baptêmes, mariages et sépultures:

GG. 1. de 1713 à 1732 (Le Pouget et Notre-Dame-de-Rouvièges); — 2. de 1733 à 1742; — 3. de 1743 à 1752; — 4. de 1753 à 1762; — 5. de 1763 à 1772; — 6. de 1773 à 1782; — 7. de 1783 à 1792.

Pouzols.

Trois registres seulement pour les archives anciennes de Pouzols: — CC. 1. copie (1691) du compois, fait en 1593 par Pierre et Martin Revel, père et fils, de Peyriac-Minervois; — GG. 1. baptêmes, mariages et sépultures, de 1646 à 1746; — GG. 2. id., de 1747 à 1792.

Saint-Bauzille-de-la-Silve.

A Saint-Bauzille-de-la-Silve : un bon petit fonds d'archives anciennes :

BB. Délibérations : — 1. de 1677 à 1691 ; — 2. de 1691 à 1704; — 3. de 1704 à 1715 ; — 4. de 1712 à 1720 ; — 5. de 1731 à 1739 ; — 6. de 1739 à 1751 ; — 7. de 1751 à 1764 ; — 8. de 1791 à 1793 ;

CC. — 1. compois de 1527 ; — 2. compois de 1641 ; — 3. compois et milliaire, 1501, 1598, 1704, 1737, 1751, 1757 ;

GG. Baptêmes, mariages et sépultures, dix volumes : — 1 et 2. de 1616 à 1675 ; — 3. de 1676 à 1692 ; — 4. de 1692 à 1711 ; — 5. de 1711 à 1735 ; — 6. de 1735 à 1753 ; — 7. de 1753 à 1763 ; — 8. de 1763 à 1772 ; — 9. de 1773 à 1782 ; — 10. de 1783 à 1792 ;

Divers parchemins : — un testament de 1399 (n° 5) ; — terres appartenant à la fabrique (1398, 1427, 1460) (n°s 7, 9, 10), — « un jugement arbitral rendu entre des particuliers de Saint-Bauzile et un habitant de Montpellier, pour la propriété de quelques biens situés à Saint-Bauzile » (XVIe siècle) (n° 16), — transaction avec la communauté du Pouget au sujet des tailles (1484) (n° 9).

Saint-Guilhem le-Désert.

M. l'abbé Cassan vient de me remettre 14 articles d'inventaire se rapportant aux séries BB, CC, FF et GG des Archives communales de Saint-Guilhem-le-Désert.

Saint-Guiraud.

La commune de Saint-Guiraud ne possède pas de baptêmes, mariages et sépultures de la période antérieure à la Révolution, mais elle a conservé deux compois, l'un du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe siècle (antérieur à 1612), incomplet du début et de la fin, — l'autre de 1662.

J'ai réuni en une très forte liasse les pièces de comptabilité des XVIIe et XVIIIe siècles, que j'ai pu retrouver; — j'y ai joint quelques autres épaves : délibérations du XVIIIe siècle, un contrat de cession de la terre et seigneurie de Saint-Guiraud (1674), etc.

Saint-Hilaire-de-Beauvoir.

Saint-Hilaire-de-Beauvoir ne possède, comme archives anciennes, qu'un cahier de baptêmes, mariages et sépultures, de 1630 à 1776, et un volume de compois, de 1786.

Saint-Jean-de-Cornies.

Saint-Jean-de-Corniès est encore plus pauvre en archives que Saint-Hilaire-de-Beauvoir. Je n'y ai trouvé qu'un registre de baptêmes, mariages et sépultures, de 1650 à 1792.

Saint-Jean-de-Védas.

A Saint-Jean-de-Védas : — BB. 1. délibérations, de 1647 à 1692 ; — CC. 1 et 2. deux volumes de compois, du XVIIe siècle (CC. 1. antérieur à 1675. et CC. 2. antérieur à 1626); — GG. 1. baptêmes, mariages et sépultures, de 1661 à 1792 (un registre) ; — GG. 2. *idem*, de 1685 à 1720 et de 1757 à 1774 (un registre et deux cahiers); — GG. 3, *idem*, de 1661 à 1678 (un cahier); — GG. 4. *idem*, de 1692 à 1694 (un cahier).

Saint-Maurice.

A Saint-Maurice : — BB : un stock de délibérations du XVIIIe siècle, sur feuilles volantes ; — CC. 1. compois de 1643 (relié); — CC. 2. *idem* (dérelié); — CC. 3. compois de 1666 (relié); — CC. 4. diverses pièces de comptabilité ;

Baptêmes, mariages et sépultures : — GG. 1, paroisse de *Saint-Maurice,* de 1645 à 1700 (une liasse); — GG. 2. paroisse de Saint-Maurice, de 1701 à 1793 (une liasse); — GG. 3. paroisse du *Coulet* (une liasse pêle-mêle); — GG. 4. paroisse de *Madières*, de 1664 à 1789 ; — GG. 5. paroisse de *Navacelle*, de 1674 à 1792.

Saint-Pierre-de-la-Fage.

A Saint-Pierre-de-la-Fage : — BB. 1. délibérations de la « communauté du dit lieu de Parlatges et Saint-Pierre-de-la-Fage », de 1746 à la fin de l'ancien régime (une liasse);

CC. 1. « le nouveau compois qu'il a convenu faire au lieu de Saint-Pierre de la Fage et Parlages, diocèse de Lodève », 1654 (en assez mauvais état); — CC. 2. impositions, XVIIIe siècle (une liasse);

FF. 1. procès des habitants de Parlatges et de Saint-Pierre-de-la-Fage avec noble Alexandre Dupuy-Montbrun, seigneur dudit Parlatges et messire Jean-Georges de Souillac, évêque et seigneur de Lodève, au sujet du tènement des Aguilhous, inféodé en 1240 par l'évêque de Lodève à la communauté de Parlatges (nous y

avons remarqué deux vidimus d'un acte de 1378, et les copies de diverses pièces des années 1330, 1380, etc.);

GG. 1 à 3. paroisses de Parlatges et de Saint-Pierre-de-la-Fage, baptêmes, mariages et sépultures, de 1667 à 1758, de 1759 à 1801, de 1672 à 1700.

Saint-Saturnin.

A Saint-Saturnin, aliàs Saint-Saturnin-de-Lucian : — BB. 1. délibérations, de 1738 à 1789, avec une table pour les années 1738 à 1782 (à relier); — CC. 1 et 2. deux volumes de compois de 1600 (dont le premier a besoin d'être relié); — CC. 3. comptabilité de 1729 à 1735 (reliure à renouveler); — CC. 4. comptabilité de 1748 à 1789,

Douze volumes de baptêmes, mariages et sépultures : — GG, 1; de 1631 à 1670; — 2. de 1671 à 1681; — 3. de 1682 à 1692. — 4. de 1693 à 1702; — 5. de 1703 à 1712; — 6. de 1713 à 1782; — 7. de 1733 à 1742; — 8. de 1743 à 1752; — 9. de 1753 à 1762; — 10. de 1763 à 1772; — 11. de 1773 à 1782; — 12. de 1783 à 1792.

La Vacquerie.

A La Vacquerie : CC. 1. : compois du XVIIe siècle, première partie (fol. 1 à 117); — CC. 2. : compois du XVIIe siècle. seconde partie (fol. 118 à 233); — CC. 3. : un intéressant atlas du XVIIIe siècle, que M. le Maire de la Vacquerie m'a promis de faire relier; — GG. 1. : baptêmes, mariages et sépultures, de 1706 à 1792 (dérelié).

Vendargues.

Les archives anciennes de Vendargues se réduisent à sept volumes de baptêmes, mariages et sépultures : — GG. 1. de 1625 à 1655; — 2. de 1655 à 1674; — 3. de 1675 à 1685; — 4. de 1692 à 1694; — 5. de 1685 à 1722; — 6. de 1722 à 1772; — 7. de 1772 à 1793.

Villeneuve-lès-Maguelone.

A Villeneuve-lès-Maguelone : importantes archives communales, qui mériteraient d'être inventoriées en détail.

Elles se composent, — d'une part, de 131 parchemins du moyen âge, sur lesquels je reviendrai ultérieurement, — d'autre part, d'une collection de registres, dont voici le catalogue sommaire :

AA. 1. registre coté : « *Villeneuve-lez-Maguelone, Cartulaire. 1154-1610* » (168 feuillets, parchemin; plus, en tête, cinq feuillets

de rubriques) : — « Livre des actes et documentz de la ville et communaulté du lieu de Villeneufve, conscernant les libertés, statutz et privilleiges et aultres prorogatives appartenant à la dicte ville et république d'icelle, traduit de latin en françoys, du mandement de Messieurs les Consuls; ..... les documens desquelz le présent livre prend son origine sont dans les archiz consulaires du dict Villeneufve; faict ce premier jour de juing l'an mil six cens neuf ».

Villeneuve-lès-Maguelone.

BB. Délibérations : — 1. de 1629 à 1696 et 1711-1712; — 2. de 1696 à 1711 ; — 3. de 1712 à 1723; — 4. de 1732 à 1742 ; — 5. de 1743 à 1758; — 6. de 1757 à 1768; — 7. de 1768 à 1785; — 8. de 1783 à 1790. — En tête de BB. 1. se trouve un ancien inventaire des archives de Villeneuve, incomplet du début.

CC. Compois et comptabilité : — 1. usages de l'Évêque de Maguelone à Villeneuve (1423); reconnaissances au Chapitre de Maguelone (1434); livre de tailles (1638); compte du collecteur (1640); livre de tailles (1640); — 2. comptes des collecteurs et livres de tailles (1641-1643); — 3. impositions (1644-1645); — 4. compois (1666 et 1686); — 5. impositions (1712 et 1646); — 6. compois (1744), précédé du « cayer des ténements du terroir de Villeneuve » et de la liste des chemins; — 7. compois (XVIIIe siècle) (manquent les 28 premiers feuillets); 8. compois (XVIIIe siècle), tome II, (manque la majeure partie de la rubrique); — 9. un registre intitulé : « objets divers, 1612-1802 » : compte consulaire (1634), état des dettes de la communauté (1634).

FF. Procédures : — 1. in-8° (1342?); — 2. in-8° (1346); — 3. in-4° (1347); — 4. in-8° (1352).

GG. Baptêmes, mariages et sépultures : — 1. de 1630 à 1643; 2. de 1643 à 1667; — 3. de 1667 à 1678; 4. — de 1686 à 1700; 5. de 1700 à 1716; — 6. de 1716 à 1732; — 7. de 1733 à 1747 ; 8. de 1747 à 1762; — 9. de 1762 à 1775; — 10. de 1775 à 1787.

Vindémian.

A Vindémian : — délibérations ne commençant qu'en 1788 ; — fragments de compois en langue romane; — un volume de compois de 1747, avec une addition de 1769; — brevettes ou milliaires du XVIIIe siècle; — nombreux papiers se rapportant à un procès du XVIIIe siècle, parmi lesquels figurent des copies de documents plus anciens, remontant jusqu'au XIVe siècle ; — baptêmes, mariages et sépultures, depuis 1693 :

GG. 1. de 1693 à 1739; — 2. de 1740 à 1755; — 3. de 1756 à 1765; — 4. de 1766 à 1778; — 5. de 1779 à 1792.

Viols-le-Fort.

A Viols-le-Fort, j'ai classé, en vue de la reliure, les cahiers et feuilles détachées contenant les baptêmes, mariages et sépultures de 1677 à 1792; en voici le détail : — de 1677 à 1698, un registre dérelié; — de 1677 à 1696, sept articles; — de 1685 à 1721, un registre dérelié; — de 1710 à 1742, dix cahiers; — de 1742 à 1760, dix cahiers; — de 1760 à 1780, neuf cahiers; — de 1780 à 1792, neuf cahiers.

Les archives de Viols-le-Fort contiennent en outre : — un compois des XVIe et XVIIe siècles (dérelié), — et un autre compois de l'année 1696 (en bon état). — Je signalerai encore une pièce de comptabilité (dépenses à l'occasion d'une mission, 1688), — et une consultation d'avocat sur des questions de servitudes, suivie des « Institut. de M. Astruc, professeur en l'Université de Toulouse, de l'année 1736 » (incomplets).

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Montpellier, le 18 Juillet 1900.

L'Archiviste du département,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,

Jos. BERTHELÉ.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1901

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES.

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur le Service des Archives dans le département de l'Hérault, durant l'exercice 1900-1901.

Personnel.

Plus encore que les années précédentes, je dois dire, en commençant ce rapport, combien je suis satisfait du dévoué concours de mon sous-archiviste M. LUC NAUD. — Aujourd'hui parfaitement au courant du service, et de ce chef, me dispensant en maintes circonstances d'intervenir personnellement pour des communications de documents, M. Naud a continué à se distinguer par son assiduité, son activité au travail, son dévouement à l'administration et son obligeance à l'égard du public.

Depuis son entrée aux archives, M. Naud a consacré une bonne partie de son temps, en dehors des heures du service, à l'étude du latin et de la paléographie, et je peux maintenant lui confier des tâches plus difficiles que celles attribuées jusque-là à ses prédécesseurs et à lui-même (transcription de textes du moyen âge, classement de documents anciens, etc.)

Je suis heureux de noter ici ces progrès et de constater combien M. Naud se montre digne de la bienveillance du Conseil Général.

Rédaction de l'Inventaire.

Le classement et l'inventaire des documents anciens ont été continués avec le plus de soin et le plus d'activité qu'il a été possible. Le travail a eu spécialement pour objet, comme les années précédentes, le fonds de l'*Intendance de Languedoc*. Les articles d'inventaire, qui ont été soumis à l'approbation ministérielle, représentent un manuscrit de près de 300 pages in-4° raisin, équivalant à une dixaine de feuilles d'impression et contenant l'analyse de 152 articles (C. 4124 à 4275).

Ces 152 articles, dont quelques-uns sont assez étendus, ont pour objet les *Rivières et Canaux du Languedoc,* aux XVIIme et XVIIIme siècles :

1° collection des arrêts du Conseil et ordonnances des Intendants, concernant le Rhône (C. 4124 à 4131);

2° enquête relative aux moulins, pêcheries, etc., sur les rivières navigables et les canaux (C. 4132 à 4138);

3° les cours d'eau du bassin de la Garonne : — la Garonne elle-même tout d'abord (C. 4139 à 4168) et ensuite ses divers affluents, avec leurs affluents respectifs ; — l'Ariège, la Lèze, etc. (C. 4139, 4140 et 4169 à 4177) ; — l'Hers-Mort et le Girou (C. 4179 à 4198), — la Saune ; — le Tarn (C. 4201 à 4204), — le Tescou et le Tescounet (C. 4205 à 4212), — divers ruisseaux des diocèses de Saint-Papoul, de Lavaur et de Castres, — le Sor, le Laudot, la Rigole de la Plaine de Revel, etc. ;

4° l'Aude et ses affluents (C. 4223 à 4243), notamment le Fresquel et le Tréboul (C. 4224 à 4233), l'Orbiel, la Jourre, l'Orbieu et la Cesse ;

5° l'Orb (C. 4245 à 4254), la Mare, le Lirou et le Libron ;

6° l'Hérault et le Grau d'Agde (C. 4257 à 4274);

7° la Lergue et la Soulondres (C. 4275).

Dans la série E supplément, — *Archives de la ville de Montpellier,* — en outre de la mise au point des inventaires rédigés par Joffre au XVIIme siècle, pour le *Livre noir, le Petit Talamus* et le *Cartulaire de Lattes,* l'archiviste départemental a rédigé personnellement les analyses du *Talamus historique* (art. 1570 à 1661) et de la *Continuation du Grand Talamus* (art. 1662 à 1787),

soit 218 articles, représentant exactement neuf feuilles et demi d'impression.

Dans la série H supplément, — M. Naud a préparé la table analytique de l'inventaire des *Archives hospitalières de Clermont-l'Hérault*.

Impression de l'Inventaire.

Du 15 juillet 1900 au 15 juillet 1901, nous avons imprimé, tant sur le crédit du département de l'Hérault que sur le crédit de la ville de Montpellier :

1° dans la collection départementale grand in-4° raisin à deux colonnes, — série C, tome IV, — *Intendance de Languedoc* (suite), inventaire rédigé par Jos. Berthelé, — les feuilles 7 à 20 (pp. 49 à 160) : — étangs et marais : dessèchement des marais du littoral, depuis Beaucaire jusqu'à Aiguesmortes et Pérols (C. 4057 à 4097), dessèchement des étangs de Capestang (Hérault), (C. 4098 à C. 4102), de Quarante (Hérault) (C. 4103) et de Marseillette (Aude) (C. 4104 à 4106), — dessèchement et écoulement des eaux croupissantes des fossés de la ville de Pézenas (C. 4107), — pêche dans l'étang de Lort (C. 4108-4109) ; — collection des arrêts du Conseil, des ordonnances des Intendants, etc., concernant les rivières et canaux du Languedoc : la Garonne, le Tarn, la Vère, la Lèze, le Girou, l'Hers-Mort, cours d'eau divers des diocèses de Saint-Papoul, de Lavaur et de Carcassonne, le Canal royal de Languedoc, l'Aude, la Roubine de Narbonne, le canal d'atterrissement de l'étang de Capestang, le canal de Cette à la Peyrade et le Canal des Etangs, le canal de Lunel, le canal de Beaucaire à Aiguesmortes, les canaux de Silveréal, du Bourgidou et de la Radelle, le Gardon d'Alais, le Rhône, la Saône, le Lauzon, la Loire, l'Adour, canaux divers (C. 4110 à 4123) ; — collection des arrêts du Conseil et ordonnances des Intendants, concernant le Rhône (C. 4124 à 4131) ; — enquête relative aux moulins, pêcheries, etc., sur les rivières navigables et les canaux ; — les cours d'eau des bassins de la Garonne, de l'Aude, de l'Orb et de l'Hérault, (cf. ci-dessus *Rédaction de l'Inventaire*).

2° dans la collection départementale grand in-4° raisin à deux colonnes, — série E supplément, — inventaire des *Archives communales d'Aniane*, rédigé par M. l'abbé Léon Cassan, archiviste diocésain, archiviste communal d'Aniane et de St-Guilhem-le-Désert ; — les feuilles, 6, 7, 8 et 9, — fin de la série BB, —

délibérations communales des années 1709 à 1790, et documents divers de 1519 à 1739 (pp. 41 à 71);

3° dans la collection départementale in-8°, — inventaire des *Archives de l'ancien Evêché de Saint-Pons*, publié avec des notes par M. J. Sahuc, archiviste bénévole de l'arrondissement de Saint-Pons, — les feuilles 12 à 8 (pp. 177 à 287);

4° dans la même collection départementale in-8°, — inventaire des *Archives hospitalières de Clermont-l'Hérault*, rédigé il y a quelques années par Jos. Berthelé, — les feuilles 1 et 2 (pp. 1 à 32);

5° dans la collection municipale grand in-4° raisin à deux colonnes, — *Archives de la ville de Montpellier*, — les feuilles 10 à 41 du tome III, — *Inventaire des cartulaires*, — analyses du *Mémorial des Nobles* (fin), du *Grand-Talamus*, du *Livre Noir*, du *Petit Talamus* et du *Cartulaire de Lattes*, rédigées par Joffre au XVIIme siècle, éditées par Jos. Berthelé (pp. 73 à 254), — analyses du *Talamus historique* et de la *Continuation du Grand Talamus*, rédigées par Jos. Berthelé (pp. 255 à 328).

Nous terminerons durant l'exercice 1901-1902 la publication de l'inventaire des *Archives municipales de Pézenas*, rédigé par Rességuier en 1774.

Un progrès a pu être réalisé dans l'impression du répertoire de l'Intendance de Languedoc. Depuis la page 90, notre imprimeur emploie un caractère neuf, — acheté à notre intention!!

Classements divers. En outre du classement des versements, au fur et à mesure de leur entrée en dépôt, — M. Naud, sous-archiviste, s'est spécialement occupé, durant cet exercice 1900-1901, de la préparation de la vente, dont je parlerai plus loin, et de la répartition entre nos diverses séries de la majeure partie des nombreux dossiers, qui avaient été jadis groupés sous la rubrique *série Z*.

Recherches et communications. Les recherches et communications ayant une importance, qui ont été faites du 13 juillet 1900 au 13 juillet 1901, se sont élevées au chiffre de 2038 (N°s 7791 à 9829 du registre *ad hoc*).

Nos principaux travailleurs ont été: — MM. Meynial, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier; — Blanc, agent-voyer en chef du département de l'Hérault; — Fabrège, membre de l'Académie et de la Société archéologique de Mont-

pellier; — Émile Bonnet, avocat, bibliothécaire-archiviste de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier; — abbé Maubon, secrétaire général de l'Evêché de Montpellier; — Teissier (Maurice), diplômé d'études supérieures d'histoire; — Huriaux, conseiller général de Montpellier; —Martin, élève de l'École des Chartes; — Vallabrègues, inspecteur des chemins de fer de P.-L.-M. à Montpellier; — Montagne, conseiller général de Pézenas; — Mlle Guiraud, membre de la Société Archéologique de Montpellier; — Coste, professeur départemental d'Agriculture, de Montpellier; — abbé Cassan, archiviste diocésain, curé de St-Guilhem-le-Désert; — Gaillard, docteur en droit, bibliothécaire universitaire à Lyon; — Benoit, pasteur, de Cette; — Tribillarc, avocat, de Toulouse; — Salze, historien du théâtre de Montpellier; — Vitalis (Alexandre), archéologue, de Lodève; — Jos. Sahuc, notaire, archiviste bénévole de l'arrondissement de St-Pons; — Autié, professeur au Lycée et à l'École des Beaux-Arts; — Nègre, avocat, conseiller général de l'Hérault; — Dautoroche, chef-adjoint du cabinet de M. le Préfet de l'Hérault; — Guibal, ingénieur en chef du département de l'Hérault; — Falgairolles, archiviste de la ville de Vauvert (Gard); — le capitaine de Cazenove, de Montpellier; — Deslandres (Paul), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, de Paris; — Mondou, conseiller général de Florensac; — Charmont, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier; — Favas, propriétaire à Montagnac; — L.-G. Pélissier, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; — Le Sourd, archiviste-paléographe, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, Paris; — l'abbé Merlu, bibliothécaire du grand séminaire de Montpellier; — Grasset-Morel, secrétaire de la Société Archéologique de Montpellier; — Anduze, avocat, de Montpellier; — Gachon, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; — Guilhaumon, avocat, attaché au parquet général de Montpellier; — le capitaine Jannesson, de Montpellier; — de Saporta, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier; — Vigié, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier; — Foucillon, publiciste, de Montpellier; — le chanoine Saurel, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier; — Bouniol, professeur au Lycée de Montpellier; — Villemejanne, étudiant de l'Université de Montpellier; — etc.

Travaux historiques et publications de documents anciens, par divers érudits.

Série C. — *Intendance de Languedoc.* — M. Gachon, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier, — qui a puisé en majeure partie dans notre série C les éléments de sa thèse si remarquée sur les *États de Languedoc et l'Edit de Béziers,* et qui tout récemment nous a donné, d'après les mêmes sources, un important volume sur les *Préliminaires de la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc,* — prépare en ce moment un ouvrage destiné à faire connaître, pour la même région, la *Condition des biens des Religionnaires après 1685.* Cette étude empruntera son intérêt à des données économiques et psychologiques. Elle sera complétée par des recherches faites dans les dépôts de Paris, comme l'ont été les précédentes, mais les documents de nos archives en resteront la base. — Un élève de M. Gachon, M. Henri Chaber, licencié ès-lettres, a étudié, d'après notre même série C, l'*Assistance publique en Languedoc au XVIIIme siècle.*

Série H. — *Cartulaire de l'abbaye d'Aniane.* — MM. Cassan, archiviste diocésain, et Meynial, professeur à l'Université, ont fait paraître (dans la collection in-4° de la Société Archéologique de Montpellier) le second fascicule du texte du *Cartulaire de l'abbaye d'Aniane.* (Montpellier, imprimerie Martel, pp. 201 à 450.) — Restent à publier les notes juridiques, diplomatiques et topographiques, l'introduction (histoire des abbayes d'Aniane et de Gellone, etc.) et les tables analytiques.

Série G. — *Inventaire des Archives de l'Évêché de Lodève.* — Ne pouvant songer, au moins, avant sept ou huit ans, à faire paraître dans notre collection in-8° l'inventaire (rédigé en 1498 par les soins de l'évêque Guillaume Briçonnet), des Cartulaires, aujourd'hui détruits, de l'Evêché de Lodève, compilés par ordre du célèbre Bernard Gui (1), — j'avais suggéré, il y a 2 ou 3 mois, à la Société Archéologique de Montpellier de se charger de cette publication, notre érudite compatriote Mlle Louise Guiraud étant toute indiquée comme éditeur. — M. le doyen Vigié, président de notre Société Archéologique, a bien voulu venir à la rescousse de ma proposition,

(1) Voir [Louise Guiraud], *Histoire de la ville de Lodève,* par Ernest Martin, tome II, pp. 398 et suiv.

et dans sa séance de juillet, la Société a décidé la mise au jour de cet important inventaire (1).

Série G. — *Cartulaire de Maguelone.* — J'ai signalé dans mon rapport de l'an dernier (pp. 184 à 186) l'entreprise, par M. Frédéric Fabrège, avec le concours de l'Archiviste départemental, de la publication du Cartulaire de l'Evêché de Maguelone. Un journal montpelliérain a consacré à cette œuvre, au mois d'avril dernier (2), un long article que je me dispenserai de reproduire, pour plusieurs raisons, mais que je devais mentionner dans cette revue des travaux d'érudition exécutés durant l'exercice 1900-1901 aux Archives départementales de l'Hérault.

Don.

M. Pierre Martin, propriétaire du mas de Cotte (près Montpellier), a bien voulu faire don aux Archives départementales d'un lot de documents des 17me et 18me siècles, concernant spécialement le Triadou et la famille Euzet.

Versements.

Les versements, qui nous ont été faits du 14 juillet 1900 au 12 juillet 1901, sont les suivants :

Division du Personnel : — le 21 septembre 1900, 1 liasse ;

1re Division : — le 7 février 1901, 31 liasses ;

2me Division : — le 17 août 1900, 22 liasses ; — le 26 avril 1901, 23 liasses ;

3me Division : — le 24 avril 1901, 38 liasses ; — le 25 mai 1901, 27 liasses ;

4me Division : — le 10 novembre 1900, 2 liasses ;

Conseil de Préfecture : — le 26 juillet 1900, 35 liasses ; — le 12 février 1901, 30 liasses ; — le 22 mai 1901, 26 liasses ;

Inspection Académique : — le 8 novembre 1900, 30 liasses.

Total : 265 liasses.

---

(1) Voir les procès-verbaux des séances de juin et de juillet.

(2) *Le Midi Mondain*, n° 134, du 20 au 26 avril 1901.

Tous ces documents ont été répartis en portefeuilles, portant 1° des cotes de séries et sous-séries ; 2° des sommaires et des dates, — et classés, la plupart définitivement, les autres provisoirement, avec renvoi à un répertoire tenu à jour (cf. ce répertoire, N°s 3128 à 3393.)

Expéditions et vente des publications départementales.

Du 1er janvier au 31 décembre 1900, les expéditions faites aux Archives départementales ont produit la somme de un franc cinquante centimes, qui a été versée à la Trésorerie générale le 31 décembre 1900 (récépissé n° 34.023) ;

Durant la même période, la vente des inventaires d'archives a produit 28 francs ; — les publications géologiques de M. de Rouville, 39 francs ; — un volume de Guillaume Durand, 3^f 20^c ; — une carte murale du département de l'Hérault (ancienne édition), 10 francs ; — total : 80 francs 20 centimes, somme qui a été également versée à la Trésorerie générale le 31 décembre 1900 (récépissé n° 34.022).

Vente de papiers inutiles.

Nous avons en outre, Monsieur le Préfet, — en suite de l'avis, en date du 28 mai 1901, de la commission spéciale instituée par votre arrêté du 23 mai précédent, et conformément à l'autorisation de la Commission départementale, en date du 3 juin, approuvée par le Ministère de l'Instruction publique, en date du 14 juin, — procédé à la vente de 192 sacs de papiers de rebut, provenant des triages opérés en cours du classement des diverses séries modernes.

Ces 192 sacs se décomposent ainsi : — 177 sacs de papiers, vendus sous condition de mise au pilon, — 15 sacs de vieux journaux, vendus sans condition.

La mise au pilon doit être faite incessamment, en présence d'un agent de l'administration, dans la papeterie de Guiers, près la Grande-Chartreuse (Isère).

Vieux papiers et journaux ont été vendus à raison de 6 francs les 100 kilos, soit par suite de l'augmentation du prix du papier, 0^f 50^c de plus par 100 kilos que lors de notre vente de 1898 (cf. mon rapport d'août 1898, p. 186). — Le stock représentant un poids brut de 9.418 kilos, il en est résulté pour le département un produit de 565^f 08^c, qui ont été versés à la Trésorerie générale le 17 juillet 1901 (récépissé n° 32.282).

ARCHIVES COMMUNALES.

Agde.

Le 24 décembre 1900, nous avons réintégré à l'hôtel de ville d'Agde — et remis à la garde de M. P. Authebon, professeur au Collège, récemment nommé archiviste communal, — les anciennes archives municipales de cette localité, bien et dûment reclassées et réparties en 321 portefeuilles. — A cette occasion M. le Maire d'Agde a fait aménager plus confortablement le local réservé aux Archives à côté de la Bibliothèque.

J'ai déjà dit quel dévoué concours M. Naud, sous-archiviste départemental, m'a prêté pour ce reclassement des archives anciennes d'Agde. Je n'y reviendrai pas. — Mais je dois mentionner spécialement le *récolement* sommaire qu'il a dressé des documents emmagasinés dans les 321 portefeuilles susdits. Ce récolement, une fois mis au point, pourra peut-être se publier un jour. — *L'inventaire* est pour le moment limité à l'analyse des quatre cartulaires formant le début de la série AA (1).

Jacou.

Les archives anciennes de Jacou consistent en trois registres : — BB. 1. Délibérations et actes municipaux, de 1777 à 1792; — CC. 1. Compoix (s. d.) [XVIIIme siècle]; — GG. 1. Baptêmes, mariages et sépultures, de 1692 à 1791.

---

(1) AA. 1. — *Cartulaire latin.* (1332-1337) : — Relations de la communauté des habitants d'Agde avec les évêques seigneurs dudit lieu et avec les communautés d'habitants avoisinantes (1260-1337).

AA. 2. — *Premier Cartulaire français* (1602) : — Relations de la communauté des habitants d'Agde avec les évêques seigneurs dudit lieu (1218-1602).

AA. 3. — *Second Cartulaire français* (1602?) : — I. Biens et Droits patrimoniaux de la ville d'Agde (1176-1534); — II. Œuvre commune de la ville d'Agde (1332-1468); — III, IV et V. Hôpital des Pauvres, Ladrerie et Charité (1212-1505).

AA. 4. — *Troisième Cartulaire français* (1602 ?) : — Relations de la communauté des habitants d'Agde avec les communautés avoisinantes (1267-1458): — I. Agde et Marseillan (1279-1350); — II. Agde et Florensac (1257-1394); — III. Agde et Bessan (1288); — IV. Agde et Vias (1278-1458).

(Cf. *Inventaire sommaire des Cartulaires municipaux d'Agde* (*Hérault*), par Jos. Berthelé, archiviste départemental. — Montpellier, Imprimerie Ricard frères, 1901, in-4° raisin de 67 pages.

Mas-de-Londres. Au Mas-de-Londres, les archives communales anciennes se réduisent à un compoix, antérieur à 1700, et aux baptêmes, mariages et sépultures, de 1663 à 1792.

Montbazin. J'aurai à revenir sur les archives communales de Montbazin. Pour aujourd'hui, je me bornerai à y signaler un compoix du XVIIIme siècle et dix registres de baptêmes, mariages et sépultures:

GG. 1 de 1673 à 1675; — 2. de 1693 à 1706; — 3. de 1706 à 1719; — 4. de 1719 à 1733; — 5. de 1733 à 1743; — 6. de 1743 à 1753; — 7. de 1753 à 1763; — 8. de 1763 à 1773; — 9. de 1773 à 1782; — 10. de 1783 à 1792.

Montferrier. Les archives communales anciennes de Montferrier comprennent seulement: — 1° un cahier d'actes et de délibérations, de 1786 à 1790; — 2° un compoix, de 1676-1677; — 3° quelques cahiers de baptêmes, mariages et sépultures de *Baillarguet*, de 1740 à 1792.

Montpellier. Le fascicule double, représentent la première partie du tome III des *Archives de la ville de Montpellier*, — que nous avons fait paraître au mois de février 1901, — est consacré à l'*Inventaire des Cartulaires* municipaux:

1° le *Mémorial des Nobles* (pp. 5 à 78),
2° le *Grand Talamus* (pp. 79 à 190),
3° le *Livre Noir* (pp. 191 à 210),
4° le *Petit Talamus* (pp. 211 à 244),
5° le *Cartulaire de Lattes* (pp. 245 à 254),
6° le *Talamus historique* (pp. 255 à 261),
7° la *Continuation du Grand Talamus* (pp. 262 à 328).

Prades-le-Lez. A Prades: CC. 1. Compoix de 1642 (en partie en très mauvais état; à restaurer); — CC. 2. Compoix de 1742 (en bon état); — CC. 3. autre compoix de 1714, avec les mutations (état médiocre; aurait besoin d'être restauré); — GG. sept cahiers (dont trois recouverts de parchemin), qu'il serait bon de faire relier en un seul volume: — 1. de 1651 à 1674, — 2. de 1671 à 1685, — 3. de 1680 à 1697, — 4. de 1685 à 1720, — 5. de 1719 à 1726, — lacune, — 6. de 1766 à 1788, — 7. de 1788 à 1790.

Rouet. Je n'ai trouvé à Rouet qu'un compoix de 1680 et une brevette de 1767.

Saint-Clément.

A Saint-Clément-de-Rivière, — les anciens baptêmes, mariages et sépultures remplissent un registre (de 1654 à 1757) et un cahier (1788). Les archives communales possèdent en outre un compois de 1790 et un atlas de 22 « plans géométriques de Saint-Clément-de-Rivierre et de Saint-Sauveur-Dupin, levés en 1788 par le citoyen Chalat, géomètre ».

La Salvetat.

Un incident local a amené la découverte, par M. le Maire de La Salvetat, dans un recoin de l'hôtel de ville, d'un exemplaire du compois de 1783, dont l'existence était absolument ignorée. Cet exemplaire est l'expédition officielle faite pour la municipalité. Une autre copie en fut exécutée, que nous possédons aux Archives départementales.

La minute et les plans préparatoires de ce compois sont entre les mains de Me Gros, notaire à La Salvetat, qui les a acquis jadis, pour son usage personnel, des descendants de l'arpenteur employé en 1783.

L'existence, en trois endroits divers, des trois *états* de ce compoix de 1783, méritait d'être signalée.

Vailhauquès.

Les archives de Vailhauquès ne possèdent ni compoix ancien ni registres paroissiaux antérieurs à 1793. Je n'y ai rencontré que deux registres de délibérations communales de l'ancien régime : — BB. 1. de 1728 à 1734, et BB. 2. de 1778 à 1788.

Pour des raisons d'ordre personnel, il m'a été impossible de terminer avant la session du Conseil Général d'août mes inspections d'archives de l'année 1901. J'ai dû ajourner au mois d'octobre prochain la visite d'un certain nombre de communes. Le compte rendu de ces inspections trouvera place dans mon rapport de 1902.

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Ainsi que je l'ai exposé plus haut (voir p. 244), nos *Recettes,* durant l'exercice 1900-1901, ont été les suivantes :

1° Droits d'expédition.....	1f	50c
2° Vente de publications départementales.....	80	20
3° Vente de papiers de rebut.....	565	08
Total.....	646f	78c

Nos *Dépenses,* pour 1901, sont ainsi établies :

ARTICLE 1er. — Appointements du Conservateur des Archives et des employés auxiliaires :

Un archiviste.....	4.300f	7.400f
Un sous-archiviste.....	2.400	
Un employé.....	700	
ART. 2. — Fournitures de bureau, etc.....		500
ART. 3. — Publication de l'Inventaire.....		1.200
ART. 4. — Indemnité de logement à l'archiviste.		600
ART. 5. — Achat de portefeuilles.....		1.500
ART. 6. — Inspection des Archives communales.		250
ART. 7. — Reliure du *Journal officiel*.....		500
Total.....		11.950f

La reliure de notre collection du *Journal officiel* depuis 1870 étant terminée, nous n'avons plus qu'à faire face à la reliure de l'année courante. Notre article 7 pourra, dans ces conditions, être réduit à 100 fr.

Demande d'augmentation de traitement, en faveur de M. Naud.

Restent 400 francs disponibles, à l'aide desquels je vous demanderai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien augmenter le traitement de M. Naud, sous-archiviste.

M. Naud, dont j'ai eu plus d'une fois l'occasion de faire l'éloge, dans ce rapport (1) comme dans mes rapports précédents, se trouve, au point de vue pécuniaire... *dans une situation inférieure à celle d'un chef de bureau de dernière classe !!!* (2).

Je serais heureux de voir le Conseil Général lui attribuer un traitement mieux en rapport avec l'importance des fonctions qui lui sont confiées. Ce serait la juste récompense des services qu'il rend quotidiennement à l'Administration et au public.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Montpellier, le 18 Juillet 1901.

L'Archiviste du département,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,

Jos. BERTHELÉ.

---

(1) Voir ci-dessus, *passim*.
(2) Cf. *Conseil Général de l'Hérault, session d'Avril 1901, rapport de M. Henri Arnaud, préfet du département*, p. 66, — et *Recueil des Actes administratifs* de la Préfecture de l'Hérault, année 1900, n° 24, p. 337.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

Session d'Août 1902

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ET

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

RAPPORT A M. LE PRÉFET DE L'HÉRAULT

par Jos. BERTHELÉ,

Archiviste du département

MONTPELLIER,
RICARD FRÈRES, SEULS IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE
ET DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

1902

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1902

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ET BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nécessité de prolonger le bâtiment des Archives départementales.

Depuis plusieurs années déjà, je suis préoccupé par l'espace, toujours de plus en plus considérable, que viennent occuper, dans notre dépôt, les versements périodiques des bureaux de la Préfecture et des différents services départementaux.

Nous avons beau éliminer (sous condition de mise au pilon, bien entendu) tout ce que les règlements nous autorisent à vendre; chaque année augmente nos collections d'une série de liasses ou de registres, nécessitant en moyenne *une cinquantaine de mètres* de rayonnage.

D'ici à très peu de temps, nos travées (et les additions que nous y avons fait faire) seront littéralement bondées; notre dépôt, devenu insuffisant, sera absolument incapable de recevoir non seulement les réintégrations prévues, mais même les versements courants, et le département se trouvera dans la nécessité de faire faire à l'aile que nous occupons, une augmentation proportionnée aux besoins à venir.

En matière d'archives, les constructions les plus simples sont les meilleures; le luxe est inutile : la solidité suffit. Mais si économique relativement que puisse être le bâtiment à édifier, il n'en représentera pas moins une dépense d'une cinquantaine de mille francs, selon toute vraisemblance.

Je comptais, Monsieur le Préfet, — conformément à l'avis de M. l'Inspecteur général des Archives, dont nous avons eu la visite le 10 mai dernier, — vous prier de demander au Conseil Général, lors de sa *prochaine session*, de *nommer une Commission* qui se rendrait compte par elle-même de la situation et qui se préoccuperait de rechercher comment le budget départemental pourrait faire face au prolongement de notre dépôt, le long de la rue Bonnier-d'Alco.

Mais voici qu'une proposition vous a été faite, qui semblerait, *au premier abord*, pouvoir permettre d'éviter cette dépense, — et vous m'avez demandé d'étudier cette proposition très attentivement et de vous préciser dans un rapport spécial les avantages et les inconvénients qu'elle pourrait présenter.

La question qui se pose est assez complexe, et il y a lieu, je crois, de l'examiner non seulement au point de vue *actuel*, mais encore et surtout au point de vue de l'*avenir*.

Les archives départementales de l'Hérault ne sont pas le seul des dépôts publics de papiers ou de livres, existant à Montpellier, qui souffrent de l'encombrement. — La *Bibliothèque municipale, dite du Musée Fabre*, a le plus pressant besoin, elle aussi, de voir agrandir ses locaux. — Aux *Archives municipales*, la Tour des Pins est insuffisante et l'annexe de l'ancienne Faculté des Sciences se remplit de plus en plus.

Il n'y a que la *Bibliothèque universitaire* qui ne soit pas atteinte de pléthore : — à *Saint-Éloi*, les magasins de la *section centrale* sont assez vastes pour que l'on puisse loger sans difficulté toutes les acquisitions nouvelles pendant de longues années encore (d'aucuns disent pendant un demi-siècle); — à l'*École de Médecine*, si le local, somptueusement refait dans ces derniers temps, semble garni complètement, il existe en revanche (assure-t-on) des salles libres, qu'il suffirait et qu'il serait facile de garnir de rayonnages et où l'on pourrait donner asile peut-être à cent mille volumes.

Seulement, à Saint-Éloi comme à l'École de Médecine, il y aurait un plafond à remettre en état. — On constate aujourd'hui que lors de

l'installation de l'Université de Montpellier en 1890, on a un peu manqué de prévoyance. On découvre que certaines restaurations indispensables ont été négligées.

Construction prochaine d'une nouvelle Bibliothèque universitaire.

Bref, on a décidé de construire une bibliothèque universitaire nouvelle, qui réunirait dans un même local le fonds afférent à la Faculté de Médecine et les fonds afférents aux Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres. Le Ministère de l'Instruction publique a déjà alloué pour cette construction une subvention de 200,000 francs. L'Université de Montpellier (si je suis bien informé) fournirait une somme égale. On espère que la Ville de Montpellier accordera 100,000 francs. On compte également sur un appoint fourni par le budget départemental.

La demande de 100,000 francs adressée à la Ville de Montpellier par l'Université mettra le Conseil municipal en présence d'une difficulté qui se traduira financièrement par l'alternative suivante : — ou bien subventionner la Bibliothèque universitaire et ajourner l'agrandissement de la Bibliothèque municipale ; soit, faire une économie, au détriment d'un dépôt qui doit cependant entrer en première ligne dans les préoccupations de la municipalité ; — ou bien subventionner la nouvelle Bibliothèque universitaire et en même temps voter les subsides reconnus indispensables à la Bibliothèque municipale, — soit engager *une double dépense*.

Le Conseil général de l'Hérault se trouvera, dans sa session d'août prochain, en présence d'une difficulté semblable. — Il ne paraît pas contestable, en effet, que l'agrandissement du local des Archives départementales ne se recommande à son attention bienveillante au moins autant que la reconstruction de la Bibliothèque universitaire.

Offre faite par l'Université, pour les Archives départementales, du local actuel de la Bibliothèque universitaire, à Saint-Éloi.

L'administration universitaire a parfaitement compris la charge qu'elle imposerait au Conseil général en lui demandant d'ajouter à la dépense *nécessaire* pour les archives départementales, une seconde dépense, en faveur de l'Université ; — et elle offre au département, en échange d'une subvention, le local et le mobilier actuels de la Bibliothèque universitaire de Saint-Éloi.

Ce local se compose de deux étages, — éclairés assez inégalement, mais suffisamment, — et séparés par un plafond, qu'il serait indispensable de *consolider énergiquement*, qu'il y aurait peut-être même lieu de refaire en partie.

Ces deux étages, qui sont loin d'être remplis l'un et l'autre, contiennent à l'heure actuelle environ trois kilomètres de rayonnages,

parfaitement installés. Toutefois ces rayonnages sont établis, la plupart du temps, pour des volumes de format in-8° ou in-12, et de fait ils ne correspondent pas dans leur ensemble au format in-folio, qui est celui de nos portefeuilles. Il importe, par suite, de constater qu'ils équivalent *pour nous* à une longueur bien moindre. Je n'exagère pas en comptant un déchet d'un tiers : il nous faut, en effet, au minimum, l'emplacement de trois rayons superposés de volumes in-8°, pour loger deux rayons superposés de portefeuilles ou de registres in-folio. Le mobilier existant, transformé en rayonnage d'archives, ne représenterait donc que *deux kilomètres* environ.

Travaux à faire à ce local de Saint-Éloi.

Une fois le plafond consolidé ou remanié, il serait possible de faire faire au second étage des travées et des rayons complémentaires, d'une longueur à peu près égale à celle des rayonnages actuels. — Saint-Éloi arriverait donc à pouvoir offrir *ultérieurement* aux archives départementales *quatre kilomètres* de rayonnages, *à la condition de compléter l'installation.*

Cette double question de plafond à remettre en état et de rayonnages complémentaires à établir, est secondaire, sans doute ; mais elle n'est pas négligeable, puisqu'elle aurait des conséquences financières pour le département. Elle ne devait pas être laissée dans l'ombre.

A part cela, — le local de Saint-Éloi semblerait, à première vue, devoir constituer pour nous une aubaine excellente. Nous aurions là une annexe vaste et relativement confortable, susceptible de recevoir les versements pendant d'assez longues années.

Ce serait « très bien » — si les archives n'étaient... que des vieux papiers que l'on se borne à empiler et à conserver ; — que des dossiers devenus inutiles ou à peu près, qu'il suffit *d'enmagasiner*. — Mais les archives sont... *surtout* des documents que l'on classe, que l'on inventorie et *que l'on communique*, et à ce titre leur installation doit répondre aux *besoins de l'administration*, qui y a recours quotidiennement pour sa documentation en vue des affaires qu'elle a à traiter, — et en même temps aux *besoins du public*, qui vient y chercher, soit des renseignements pour la défense de ses intérêts particuliers, soit des informations d'érudition, en vue d'études historiques ou économiques.

Considérée ainsi sous son vrai jour, la question change de face et il m'est impossible, Monsieur le Préfet, de vous dissimuler les inconvénients que le local de Saint-Eloi présenterait pour nous, au point de vue du *service des communications*.

Inconvénients de ce local de Saint-Éloi pour la communication des versements à venir.

Si nous logions à Saint-Éloi les futurs versements, le sous-archiviste et l'employé seraient perpétuellement obligés de courir de la Préfecture au Palais universitaire, pour chercher des liasses et les reporter. — Car je ne peux pas raisonnablement songer à demander au Conseil général la création à Saint-Éloi d'*un second sous-archiviste* et d'*un second employé*, auxquels nous renverrions les chefs de division de la Préfecture, — toutes les fois qu'ils auraient à consulter les documents versés par eux.

Il est tout naturel qu'un professeur, un étudiant ou un curieux quelconque, aille chercher à la Bibliothèque universitaire de Saint-Éloi ou à la Bibliothèque du Musée Fabre, ce qu'il ne trouve pas à la Bibliothèque de l'École de Médecine ou aux archives de la Tour des Pins. Mais l'administration départementale ne peut pas entrer dans cette voie. Les bureaux de la Préfecture doivent avoir *sous la main* la totalité des documents dont ils ont besoin.

Inconvénients de ce local de Saint-Éloi pour la conservation des documents.

A ces inconvénients au point de vue de la *communication* s'en joindraient d'autres pour nous, au point de vue de la *conservation*. Il est certain qu'une annexe ainsi campée au beau milieu du Palais universitaire, — installée entre des salles de cours et des laboratoires, — au-dessus des bureaux du secrétariat des facultés et des logements de deux garçons de la bibliothèque, — abandonnée à la vague surveillance d'appariteurs ou de concierges lointains et occupés par ailleurs, — ne pourrait pas être considérée comme présentant toutes les garanties de sauvegarde, que les règlements exigent des dépôts d'archives.

Le local de la Bibliothèque universitaire serait donc loin de réaliser nos *desiderata*. — Il n'est pas contestable que le prolongement de notre dépôt serait une solution bien autrement avantageuse pour l'administration départementale et pour nous.

Et je suis certain que le Conseil général, qui a déjà prouvé en tant de circonstances l'intérêt qu'il porte au service des archives, n'hésitera pas à voter dores et déjà les fonds nécessaires à cette construction, si le budget départemental lui offre les ressources nécessaires.

D'autre part, je ne doute pas que le Conseil général, toujours favorable à ce qui peut contribuer au développement de l'instruction

publique et à l'honneur de l'Université de Montpellier, ne fasse le possible, comme la Ville, pour seconder l'œuvre entreprise par la Direction de l'Enseignement supérieur.

L'offre, pour les Archives départementales, du local de la Bibliothèque universitaire de Saint-Éloi, *semble permettre*, dans une certaine mesure, de concilier les intérêts des Archives du département et ceux de l'Université. Par suite, il serait possible que le Conseil général, — qui trouverait dans cette combinaison le moyen de diminuer considérablement (au moins *pour le moment*) le chiffre des fonds à voter, — fût porté, malgré les inconvénients indiqués ci-dessus, — à accepter l'offre qui lui est faite.

Dans ces conditions, j'ai recherché s'il ne me serait pas possible, — au risque d'endosser l'ennui et la perte de temps d'un déménagement plutôt méticuleux, — *de tourner* ces inconvénients et de tirer parti *quand même*, pour les Archives départementales, du local et des rayonnages de Saint-Éloi. Et je me suis demandé si, parmi nos fonds, il n'y en aurait pas quelqu'un, dont le transfert à Saint-Éloi présenterait *moins d'inconvénient* au point de vue du service des communications, et dont le déplacement laisserait libre à la Préfecture, pour recevoir les versements, une quantité de rayons de quelque importance.

Il nous est facile, — grâce au registre sur lequel sont quotidiennement consignées nos communications, — de nous rendre compte de l'utilité que présentent, pour l'administration et le public, nos différentes séries anciennes ou modernes.

Durant le cours de l'exercice 1901-1902, le total général de nos communications a été de 2037, — dont 1244 pour les documents du XIXe siècle et de la période révolutionnaire, — et 788 pour les documents de l'ancien régime et du moyen âge (1).

---

(1) Les 810 communications, faites aux différents bureaux et services de la Préfecture du 16 juillet 1901 au 12 juillet 1902, se répartissent ainsi :

Division du personnel	70
Première division	84
Deuxième division	102
Troisième division	189
Quatrième division	99
Conseil de Préfecture	47
Commission départementale	54
Inspection Académique	76
Assistance publique	39
Service vicinal	50

Les séries modernes sont donc de beaucoup les plus consultées, et il n'y a pas lieu de songer à en rien déplacer.

Quant aux séries anciennes, en examinant par le menu les chiffres des communications faites pour chacune d'elles (1), on arrive à constater qu'*un seul fonds* serait susceptible d'être distrait *partiellement* du dépôt de la Préfecture : — celui de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier.

Possibilité d'utiliser quand même ce local de Saint-Eloi.

En transportant à Saint-Éloi les sacs et paperasses qui remplissent actuellement les 27 travées (N°s 39 à 65) de l'entresol du dépôt de la Préfecture, — en y ajoutant une partie des *rossignols* de la bibliothèque administrative, — nous obtiendrions une longueur de rayonnages suffisante pour caser, à raison de 50 mètres environ par an, les versements nouveaux des bureaux de la Préfecture et des services départementaux durant *une quinzaine d'années.*

L'installation à Saint-Éloi de cette portion des archives de la Cour des Comptes aurait, au point de vue de la *conservation,* tous les inconvénients que j'ai indiqués plus haut; — mais au point de vue du service des *communications*, les inconvénients seraient *moindres* pour ce fonds que pour tout autre fonds de notre dépôt.

On pourrait également loger à Saint-Éloi les 143 rayons de documents antérieurs à la Révolution, qui sont conservés au greffe de la Cour, dont la réintégration est prévue depuis longtemps, mais qui n'ont pu être jusqu'ici acceptés par les Archives départementales, faute d'espace.

Saint-Éloi permettrait aussi, d'ici quelque temps, d'offrir l'hospitalité aux Archives notariales, soit que les notaires les confient au département, de leur propre initiative, soit que la loi en prescrive la réunion aux archives des Préfectures.

Il me serait donc possible, Monsieur le Préfet, d'utiliser le local et les rayonnages offerts par l'Université.

Et si le Conseil général devait *réellement* trouver dans cette combinaison le moyen de réaliser une économie, je me résoudrais volon-

---

(1) Série C. (administration provinciale, intendance de Languedoc, États de Languedoc) : 433 communications ; — Série G. (clergé séculier) : 152; — Série H. (clergé régulier) : 101 ; — Série B. (cours et juridictions) : 44; — Série E. : 37; — Série D. : 16; — Série A. : 5.

tiers à entreprendre — si long, si délicat, si pénible qu'il doive être, — le déménagement des milliers de sacs et de liasses faisant partie de notre fonds de la Cour des Comptes et qui constituent un stock de documents mesurant plus d'un kilomètre de longueur.

Mais je dois ajouter, Monsieur le Préfet, que je ne m'y résoudrais qu'*en déclinant toute responsabilité,* en ce qui concerne la question de *conservation, — et en faisant toutes réserves pour l'avenir*.

Difficulté ajournée, mais non tranchée.

Il n'y a pas à se dissimuler, en effet, que l'acceptation du local de Saint-Éloi ne pourrait être qu'une *mesure provisoire.*

Elle ajournerait la difficulté. Elle ne la trancherait pas. — Elle nous donnerait du local libre à la Préfecture pour une quinzaine d'années, un peu plus, un peu moins. Mais, *dans une quinzaine d'années,* la question de l'agrandissement de notre dépôt se *poserait de nouveau.* Et il n'y a pas lieu d'espérer qu'une nouvelle combinaison se présente, susceptible de permettre d'y surseoir.

Pour tant faire que de bâtir dans quinze ans, mieux vaut bâtir de suite. Ce sera économiser quinze années de location, plus les frais et le travail de deux déménagements. — Construit maintenant, le prolongement de notre dépôt coûterait vraisemblablemenl une cinquantaine de mille francs. Construit dans quinze ans, je ne serais pas étonné qu'il arrive à représenter le double.

Conclusions de l'Archiviste départemental.

Mes conclusions, Monsieur le Préfet, ne peuvent être que les suivantes :

Le vote d'un crédit pour le prolongement de notre dépôt actuel serait le procédé le plus pratique et *le plus économique,* — tandis que l'acceptation (moyennant une rente à fixer) du local de Saint-Éloi ne pourrait être (je le répète) qu'une mesure provisoire, — certainement plus avantageuse à l'Université qu'au département.

Néanmoins, si le Conseil général, pour des raisons d'ordre financier, dont il est meilleur juge que moi, estimait préférable *actuellement* d'accepter le local qui lui est offert, je m'efforcerais de tirer de ce local le meilleur parti possible.

Des quatre kilomètres de rayons, faits ou *à faire* à Saint-Éloi, la moitié serait destinée à recevoir, d'ici à quelques années, les archives notariales. — Un kilomètre (ou un peu plus) serait occupé par la paperasse de la Cour des Comptes, que je déménagerais de la Préfecture. — Une partie du quatrième kilomètre servirait pour le trop-

plein de la Bibliothèque administrative, que je déménagerais également, et pour les réintégrations judiciaires prévues depuis longtemps. — Quatre ou cinq cents mètres de rayons (autant qu'il est possible d'évaluer la chose) resteraient disponibles, mais on ne saurait songer à y installer les versements futurs, sans créer une énorme complication dans le service des communications courantes, — les documents les plus nouvellement versés étant normalement les plus fréquemment consultés.

Quelque bonne volonté que j'y mette, il n'y a qu'*un huitième* des documents composant les Archives départementales, qui soit susceptible d'être transporté à Saint-Éloi.

Je ne puis songer à déplacer autre chose que les paperasses de la Cour des Comptes et les ouvrages devenus peu utiles de la Bibliothèque administrative. — Le transfert de ces deux portions de fonds ne rendrait libres, à la Préfecture, que *l'entresol* (soit 27 travées) *et une petite partie du grenier*. Or, étant donnée l'importance toujours croissante des versements, la place libre ainsi créée à la Préfecture *serait remplie d'ici à quinze ans.* — Par suite, dans quinze ans, le Conseil général verrait la question du prolongement de notre local se poser de nouveau, et *cette fois, sans ajournement possible.*

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du Département,

Jos. BERTHELÉ.

Montpellier, le 19 juillet 1902.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Août 1903

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

AGRANDISSEMENT DU LOCAL

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nécessité urgente d'augmenter le local des Archives du département.

J'ai eu l'honneur, dans mon rapport de l'année dernière (1), d'appeler votre attention et celle du Conseil Général sur « l'insuffisance » des locaux, où se trouve actuellement placé le dépôt de nos archi- » ves départementales. Chaque année augmente nos collections » d'une série de liasses ou de registres, qui nécessitent en moyenne » cinquante mètres de rayonnage. De là, la nécessité de prendre » rapidement des mesures pour remédier à cette situation (2). » — Dans sa séance du 28 Août 1902, sur le rapport présenté par M. Rouvier au nom de la commission des finances, le Conseil Général a décidé en principe: 1° *l'agrandissement du local actuel;* 2° *la*

(1) Conseil Général de l'Hérault, session d'Août 1902. Rapports des chefs de service, pp. 41 à 49.

(2) Procès-verbaux des délibérations, p. 214. (Rapport de M. Rouvier.)

décision définitive, — décision qui servira au mieux les intérêts des services administratifs départementaux, en même temps qu'elle représentera pour le budget du Conseil Général une économie considérable.

L'Archiviste du département,

Jos. BERTHELÉ.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER

BIBLIOTHÈQUE

CATALOGUE DES MANUSCRITS

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER

BIBLIOTHÈQUE

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS

PAR

ÉMILE BONNET

DOCTEUR EN DROIT

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, RUE GARANCIÈRE, 6e

1920

MANUSCRITS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER

Depuis la publication, en 1897, du Catalogue des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la Société Archéologique de Montpellier (1), le nombre de ces derniers s'est considérablement accru par diverses acquisitions, mais surtout par d'importants dons ou legs. Deux d'entre eux méritent une mention spéciale.

M. l'abbé Cassan, curé de Saint-Guilhem-le-Désert, trop tôt enlevé à l'érudition méridionale, a légué à la Société (1905) tous les manuscrits qu'il avait pu recueillir au cours de ses nombreuses pérégrinations dans la région d'Aniane, dont le passé faisait le principal objet de ses études (2). Grâce à cette libéralité, la Société est entrée en possession d'un grand nombre de documents d'un réel intérêt pour l'histoire de cette partie du Bas-Languedoc.

Plus récemment (1918), M. Joseph Sicard, descendant

(1) *Collections de la Société Archéologique de Montpellier. Catalogue des manuscrits*, par Émile Bonnet (Montpellier, 1897 ; in-8°, de 44 p.).

(2) M. le chanoine Léon Cassan, archiviste du diocèse de Montpellier, décédé le 30 janvier 1905, à l'âge de 39 ans, est l'un des éditeurs des Cartulaires des abbayes bénédictines d'Aniane et de Gellone, dont il avait entrepris d'écrire l'histoire. — Sur l'abbé Cassan et son œuvre, consulter : Jos. Berthelé. *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et Documents*, vol. III, p. 497, note 1 ; et *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 2e série, vol. V, p. 91-92.

d'un des derniers syndics de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, a généreusement fait don à la Société des Archives privées de cette Cour souveraine, pieusement conservées dans sa famille pendant cent vingt-huit ans. Ce fonds très important, aujourd'hui classé et inventorié (1), renseigne d'une manière précise et complète sur l'organisation et le fonctionnement de cette haute juridiction; il fournit de nombreux et souvent piquants détails sur sa vie intime et les magistrats qui lui ont appartenu; en un mot, il permet de reconstituer l'histoire de cette célèbre Compagnie pendant plus de trois siècles, histoire simplement esquissée, en 1717, par Pierre Serres (2), qui n'a pas eu ces documents à sa disposition.

On a profité de cette nouvelle édition du Catalogue des manuscrits de la Société Archéologique de Montpellier pour revoir, compléter et rectifier, le cas échéant, la description des manuscrits inventoriés dans le Catalogue de 1897.

Émile Bonnet.

Janvier 1920.

(1) L'inventaire détaillé du fonds de la Cour des Comptes a été dressé par M. B. Gaillard, bibliothécaire de l'Université, conservateur des collections de la Société Archéologique.

(2) *Histoire de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de la ville de Montpellier, depuis son establissement et sa creation, par M. Serres, Procureur en la mesme Cour et Controlleur aux entrepôts du Grenier à sel de la mesme ville.* Manuscrit appartenant à la Bibliothèque de la ville de Montpellier, publié par les soins de la Société des Bibliophiles de cette ville (Montpellier, Félix Seguin, 1878, in-8°, 128 et 96 p., avec portraits).

1. Biblia sacra.

Le texte commence, sans aucune rubrique, par la lettre de saint Jérôme à Paulin. *(De omnibus divinæ historiæ libris)*, qui forme le prologue du manuscrit. Il se termine par l'*Apocalypse*, qui est suivie d'un index alphabétique des noms hébreux cités dans la Bible : « *Incipiunt interpretationes hebraicorum nominum.* » Le dernier mot de ce vocabulaire étant *Thecuam,* on doit en conclure qu'il manque un ou deux feuillets.

Six feuillets blancs séparent les *Psaumes* des *Proverbes*.

XVe siècle. Parchemin. 530 feuillets à 2 col. 145 sur 98 millim. Initiales ornées, en couleurs. Reliure ancienne en bois recouvert de cuir. (Legs Ricard, 1893.)

2. Horæ.

Fol. 1. « Michael archangelus, quem in adjutorium populo Dei... »

Fol. 2. « Inter natos mulierum non surrexit major Johanne Baptista... »

Ces deux premiers feuillets ont été écrits postérieurement au reste du manuscrit. Les miniatures qui les ornent et les encadrements des pages sont d'un moins bon style.

Fol. 3. Calendrier, en français, orné de vingt-quatre petites miniatures, représentant les signes du zodiaque et les occupations de chaque mois.

Fol. 15. Début des *Heures :* « In principio erat verbum... »

Le manuscrit se termine par deux prières en français.

Fol. 159. « Ave Maria. Très doulce Dame, pour cette grant joye que vous eustes... »

Fol. 164. « Doulz Dieu, doulz père, saincte Trinité... »

Ce manuscrit est orné de larges encadrements et de neuf grandes miniatures représentant : saint Michel, saint Jean-Baptiste, les quatre Évangélistes, la Fuite en Égypte, la Pentecôte, la Résurrection, saint Pierre et saint Paul, sainte Anne, saint Nicolas.

Plusieurs pages manquent.

XVe siècle. Parchemin. 170 feuillets. 195 sur 135 millim. Rel. maroquin rouge, avec ornements dorés. (Don de M. le Dr Faure, de Quillan, 1852.)

3. Horæ, sive preces piæ.

Fol. 1. Calendrier, sur deux colonnes.

Fol. 7. « Initium sancti Evangelii secundum Joannem. »

Douze grandes miniatures représentant : saint Jean l'Évangéliste, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple, la Fuite en Égypte, le Couronnement de la Vierge, Jésus crucifié, le Roi-Prophète, Job sur son fumier, l'Enfance de Jésus.

XVe siècle. Parchemin. 92 feuillets. 187 sur 125 millim. Initiales et pages richement ornées. Rel. anc. ais de bois. (Don de Mgr Thibault, évêque de Montpellier, 1860.)

4. Horæ.

Les deux derniers feuillets contiennent une prière écrite postérieurement au reste du manuscrit. Plusieurs pages manquent, notamment trois feuillets du calendrier.

XVIe siècle. Parchemin. 124 feuillets. 107 sur 78 millim. Initiales ornées et quelques encadrements. Rel. maroquin, avec ornements dorés et fermoirs argentés.

5. Directorium chori.

Manuscrit d'origine probablement franciscaine. — Notation musicale.

Les derniers feuillets sont d'une écriture plus moderne.

On lit sur la première page, en lettres capitales : « Ad simplicem usum fratris Bonaventuræ Rousset, 1713. »

XVe siècle. Parchemin. 185 feuillets. 100 sur 78 millim. Rel. maroquin, avec ornements à froid; fermoirs en cuir. (Legs Ricard, 1893.)

6. « Collectarium ecclesie Sancti Germani Montispesulani, secundum usum et consuetudinem Sancti Victoris Massiliensis. »

Fol. 1. Calendrier, avec interpolations postérieures.

Fol. 7. « Incipit Collectarium », etc. — Au bas de la page est peint l'écu trifourché d'or et de gueules de la famille Grimoard, sur-

monté de deux clefs en sautoir, au-dessus desquelles on lit sur une banderole : « S. Urbanus papa quintus », en mémoire du pape Urbain V, qui fonda le monastère de Saint Germain en 1364.

Cf. une notice sur ce manuscrit publiée par M. Blanc, dans les *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier,* 1re série, vol. V (1860), p. 227-232.

XIVe siècle. Parchemin. 123 feuillets. 265 sur 192 millim. Rel. en bois, recouvert de cuir brun, avec ornements à froid.

7. « Psalterium ad usum Magalone. »

Fol. 1. Calendrier.

Fol. 7. « Incipit Psalterium, » etc.

Fol. 139 ve. « Incipit libellus hymnorum, per totius anni circulum compositus. »

Fol. 171. « Septem Psalmi infra Penitentiales. »

Fol. 196. Hymne à la Vierge, en latin rimé :

« Ave mundi spes, Maria,
Ave mitis, ave pia,
Ave Virgo, mater Christi,
Tuque sola meruisti... »

Huit grandes lettres historiées sur fond d'or. Leurs sujets ont un rapport allégorique avec l'objet des Psaumes au début desquels elles sont peintes.

Ce manuscrit a fait l'objet d'une étude de M. Eugène Thomas, qui, en se basant sur les données du calendrier, a fixé sa date à l'année 1458 (voir *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 1re série, vol. III, 1850-54, p. 79-100).

XVe siècle. Parchemin. 198 feuillets. 195 sur 153 millim. Capitales en couleurs, rehaussées d'or. Rel. basane. (Acquis à la vente du général Despinois, 1849.)

8. Mélanges de théologie.

Fol. 1. « Incipit textus Cantica canticorum. »

Fol. 5. « Homelia magistri Ugonis. Lectio sancti Evangelii secundum Lucam » (Évang. de la fête de l'Assomption).

Fol. 8 ve. « Incipit exposicio Cantica canticorum. »

Fol. 54. « Explicit anno Domini millesimo cccc lxviiii. » Cette men-

tion, en écriture cursive, est très postérieure à la confection du manuscrit.

Fol. 54 v°. « Cur baptizati manus impositione confirmentur in decretis Clementis. » Suivent plusieurs dissertations sur les sacrements et plus particulièrement sur la pénitence.

Fol. 97. « Incipit liber XVIIII, qui Correptor vocatur et Medicus, qui correptiones corporum et animarum medicinas pleniter continet, et docet unumquemque sacerdotem, etiam simplicem, quomodo vel qualiter unicuique succurrere valeat. »

Fol. 121. « Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ et posteriora dorsi ejus in pallorea uri. » — Suit une copie du volucraire d'Hugues de Fouilloy, prieur de Saint-Laurent d'Heilli, volucraire plusieurs fois édité, notamment par l'abbé Migne (*Patrologia latina*, vol. 177; en appendice aux œuvres de Hugues de Saint-Victor). Le premier et les deux derniers chapitres manquent. Cette partie du manuscrit, d'une écriture plus menue, est ornée de vingt-six figures en couleur. Cf. une note sur ce manuscrit publiée par M. l'abbé Merlu dans les *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 2e série, vol. II, 1902, p. 455-458.

Début du XIIIe siècle. Parchemin. 139 feuillets. 273 sur 185 millim. Rel. peau, avec ornements à froid.

9. « Propre des Saints du diocèse de Montpellier, traduit en français. Manuscrit en 1772 par B. Nadal. Relié par F. Daspe. »

Traduction du Propre donné au diocèse de Montpellier, en 1736, par Mgr Joachim Colbert; attribuée au janséniste Villebrun, curé de l'église Sainte-Anne, à Montpellier.

XVIIIe siècle. Papier. 2 vol. de 184 et 238 pages. 190 sur 125 millim. Cartonnés, avec filets dorés.

10. Cartulaire du château de Foix.

Recueil de 615 actes, des XIe, XIIe et XIIIe siècles, relatifs aux Trencavels, comtes de Carcassonne et vicomtes de Béziers. Cf. sur ce manuscrit, qui provient des anciennes archives du château de Foix, *Histoire générale de Languedoc*, 1re éd., t. III, p. 458; éd. Privat, t. VI, p. 792; et H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français*, n° 1373.

XIIIe siècle. Parchemin. 247 feuillets. 265 sur 190 millim. Rel. avec ais de bois recouverts de basane. (Acquis à la vente Soulages, 1858.)

11. « Liber continens factum de Porciano. » (Cartulaire seigneurial de Poussan.)

Ce manuscrit composé en 1338 (1339, nouveau style) sur l'ordre de Philippe et Bertrand de Lévis, seigneurs de Poussan, par Giraud Feugière, leur procureur, renferme 136 actes du XIVe siècle, dont certains ont été deux fois reproduits.

Les huit premiers feuillets contiennent une table (incomplète) des pièces du Cartulaire.

Fol. 9. « Hic incipiunt decreta et tenores litterarum pertinentium ad castrum de Porsano. »

Fol. 93. « Hic incipiunt instrumenta, et primo de alta et bassa juridictione que pertinere dicitur dominis de Porsano. »

Sur l'ancienne couverture en partie conservée, on lit en écriture du XVIe siècle : « Ce present livre est à moy Domenge de Narbone, s[r] de Poussan. Ce quy le moy trouvera, le moy rendra et je paieray le vin. — Domenge de Narbone. »

Une mention à peu près identique se lit au verso du dernier feuillet, et au-dessous : « Fidelement reveu par nous Mathieu de Boucassers, jurisperite. » — « A present appertient à noble Guillaume de Chaume, seigneur Poussan. — G. Poussan. » — « Fidelemen reveu fueulhet par fueulhet par moy Jehan du Sue à la requisition dudict seigneur de Possan, en l'an 1559. »

Cf. une étude sur ce manuscrit par M. Alexandre Germain, dans les *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier,* 1re série, vol. IV (1855), p. 439; et H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français,* n° 3081.

XIVe siècle. Parchemin. 260 feuillets (originairement 271). 290 sur 210 millim. Rel. moderne.

12. Inventaire des Archives du seigneur de Popian.

On lit sur la première page de ce manuscrit le titre suivant :

« Repertoyre des documentz, papiers et escriptures qui sont aux archifz du seignieur de Popian, bien visittés et rangés en l'an mil cinq cens soixante cinq, régnant Charles, par la grace de Dieu, roy de

France, et le sixiesme an de son règne, faict par moy Gaspar de Taraux, filz à feu Thomas de Tuffet, en son vivant seignieur de Taraux, achevé le septiesme jour d'octobre audit an, redigé en ung petit livre en papier; et despuis par moy Gaspar de Taraux a esté ledit Repertoyre transcript et rédigé en ce présent livre de parchemin en l'année mil cinq cens septante neuf, et encor despuis ay refformé et reffaict tout le callendrier et l'arbre des généalogies de ladite maison de Popian; le tout faict et escript de ma main propre, complect et achevé le treitziesme jour du moys d'aoust mil cinq cens quatre vingtz et six et ycellui ay faict relier à ung librayre. Tesmoing mon seing cy soubz escript.

« G. DE TARAUX. »

Les premiers feuillets sont consacrés à une longue dissertation sur la manière de supputer les dates, qui est suivie d'un calendrier et de trois tables perpétuelles pour trouver les fêtes mobiles.

Viennent ensuite les Tables de l'Inventaire. Les feuillets suivants contiennent l'arbre généalogique de la maison de Popian (du XIIe au XVIe siècle), qui se termine par le nom du rédacteur de l'inventaire, Gaspar de Tarau, auquel on a ajouté postérieurement celui de son fils, François.

L'inventaire proprement dit occupe les autres feuillets. Il est précédé de diverses notices sur la maison de Popian, ses droits et privilèges. — Plusieurs mentions de titres intéressant la famille de Popian ont été ajoutées à cet inventaire au XVIIe siècle.

XVIe siècle. Parchemin. 126 feuillets. 330 sur 265 millim. Rel. basane.

13. Procédure entre les consuls de Mèze, ceux de Montagnac et l'abbaye de Valmagne, au sujet du droit de dépaissance sur certains territoires voisins de Mèze, Montagnac et Valmagne.

Pièces relatives à un différend soulevé vers 1490 et qui s'est continué dans les premières années du XVIe siècle. Les plus anciens documents transcrits remontent au début du XIIIe siècle.

XVIe siècle. Papier. 1525 feuillets. 310 sur 215 millim. Rel. basane.

14. « Procédure faite en 1318 et 1319, par autorité de l'évêque de Maguelone, contre Raymond Séjam, chanoine de Maguelone, prévenu

de plusieurs crimes et forfaits; ladite procédure extraite d'un livre en parchemin existant dans les Archives de la Préfecture, coté B, p. 253. »

Extrait du deuxième volume du cartulaire de Maguelone. Copie de Jean-Jacques Desmazes, ancien archiviste de la ville de Montpellier.

XIXe siècle. Papier. 10 feuillets. 238 sur 180 millim. Broché.

15. « Réglement général fait, les 4 et 5 octobre 1331, par l'évêque et les chanoines de Maguelone pour l'administration intérieure de la communauté desdits chanoines. Extrait par Jean-Jacques Desmazes sur un manuscrit qui est dans les Archives de la Préfecture de l'Hérault, en 1835. »

Extrait du deuxième volume du cartulaire de Maguelone, fol. 295. Publié par Alexandre Germain (*Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier,* 1re série, vol. V, p. 571).

XIXe siècle. Papier. 95 feuillets. 360 sur 235 millim. Cartonné.

16. Chartes intéressant la ville de Montpellier recueillies et transcrites par Jean-Jacques Desmazes.

Ce recueil comprend 87 chartes, dont la plus ancienne est datée de 1169 et la plus récente de 1534. Chaque charte est copiée sur un ou plusieurs feuillets séparés.

XIXe siècle. Papier. 228 feuillets. 370 sur 235 millim. En liasse.

17. Sommaires, tables et extraits des principaux cartulaires des Archives municipales de Montpellier. Recueil composé par Jean-Jacques Desmazes, archiviste de la ville.

Le premier volume contient :

1° Fol. 1. Sommaire des actes du *Grand Thalamus,* fait par Joffre en l'année 1676 (Arch. mun. de Montpellier, AA 6).

2° Fol. 129. Table du sommaire du *Grand Thalamus.*

3° Fol. 174. Avertissement sur le *Petit Thalamus.*

4° Fol. 177. Extraits des Chroniques romane et française du *Petit Thalamus.*

5° Fol. 285. Sommaire du *Petit Thalamus* (Arch. mun. de Montpellier, AA 10).

6°. Fol. 331. Table des matières du *Petit Thalamus.*

Le sommaire et la table des matières du *Petit Thalamus* sont dus à

François Joffre (V. Castets et Berthelé, *Notice sur les anciens inventaires des Archives municipales de Montpellier,* p. LXXX).

7° Fol. 352. Glossaire pour l'intelligence de la Chronique historique du *Petit Thalamus*.

Ce glossaire a été composé par J.-J. Desmazes en 1787. Il est inédit.

Le deuxième volume comprend :

1° Fol. 1. Sommaire du *Livre Noir* contenant les privilèges et coutumes de Montpellier (Arch. mun. de Montpellier, AA 8).

2° Fol. 42. Table du sommaire du *Livre Noir*.

Le sommaire du *Livre Noir* et sa table sont dus à François Joffre (V. Castets et Berthelé, *op. cit.,* p. LXXX).

3° Fol. 53. Rubrique des actes contenus dans le volume intitulé : *Continuation du Grand Thalamus de l'Hôtel de Ville de Montpellier,* fait en l'an 1682 par les soins des maires et consuls et fini en 1789.

4° Fol. 63. Sommaire du *Mémorial des Nobles,* fait par Joffre, docteur et avocat, en l'année 1676 (Arch. mun. de Montpellier, AA 2).

5° Fol. 151. Table alphabétique du sommaire du *Mémorial des Nobles*.

6° Fol. 177. Rubrique de l'Inventaire des titres contenus dans les cassettes et tiroirs des Archives de la ville de Montpellier, fait par Louvet en 1662 (Arch. mun. de Montpellier, II 9).

7° Fol. 293. Table des matières de la rubrique de l'Inventaire de Louvet.

Cf. F. Castets et Jos. Berthelé, *Notices sur les anciens inventaires des Archives municipales de Montpellier,* dans *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents,* tome Ier, Introduction; et H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français,* n° 2584.

XIXe siècle. Papier. Deux volumes, de 377 et 307 feuillets. 333 sur 320 millim. Cartonnés.

18. Sommaires des chartes conservées aux Archives municipales de Montpellier ou transcrites dans les cartulaires appartenant à ce dépôt.

Ce recueil est l'œuvre d'une Commission instituée par la Société Archéologique de Montpellier, dans sa séance du 1er juin 1839. Il comprend cinq liasses : 1° XIe et XIIe siècles; — 2° XIIIe siècle; — 3° 1300 à 1350; — 4° 1351 à 1400; — XVe, XVIe et XVIIe siècles.

XIXe siècle. Papier. 285 sur 200 millim. Cinq liasses, dans trois cartons.

19. « Sommaire des actes contenus dans le *Mémorial des Nobles* [*Liber instrumentorum memorialium*]. »

Copie moderne (par J.-J. Desmazes) du sommaire dressé au XIIIe siècle. Cf. *Liber instrumentorum memorialium* (édit. de la Société Archéologique de Montpellier, p. 1 à 30).

XIXe siècle. Papier. 33 feuillets. 350 sur 232 millim. Broché.

20. « Notes sur les compoix de la ville de Montpellier, qui sont dans les Archives de l'Hôtel de Ville. »

XIXe siècle. Papier. 22 feuillets. 350 sur 230 millim. Broché.

21. « Sommaire du Cérémonial de Montpellier, de 1640 à 1727. »

Le Cérémonial, conservé aux Archives municipales de Montpellier, comprend dix volumes. Ce sommaire ne contient que les matières des six premiers volumes.

XIXe siècle. Papier. 29 feuillets. 353 sur 230 millim. Broché.

22. « Cérémonial des consuls de Montpellier, coté n° VII. S'ensuit la forme et la manière comment se doit gouverner le notaire du Consulat sur les serimonies qui se doibvent tenir et observer audit Consulat, commençant le derrenier jour de fevrier. »

Copie moderne, par J.-J. Desmazes, du *Cérémonial des Consuls,* conservé aux Archives municipales de Montpellier. Cf. Achille Montel, *Le Cérémonial des Consuls,* dans *Revue des Langues romanes,* 1874, p. 70 et 384.

XIXe siècle. Papier. 29 feuillets. 350 sur 230 millim. Broché. (Don de M. Pégat, 1879.)

23. « Extrait des principaux événemens arrivés en France contenus dans le *Petit Thalamus* de la ville de Montpellier, écrit en idiome du temps. »

Ce manuscrit renferme un résumé de la Chronique romane et de la Chronique française du *Petit Thalamus*. Sur les feuillets 56 et suivants sont collées plusieurs gravures de médailles du XVIIIe siècle, dont la description se trouve en regard.

XVIIIe siècle. Papier. 65 feuillets. 345 sur 220 millim. Cartonné.

24. « Abrégé de l'histoire de France avec un extraict du *Grand et Petit Thalamus* de la maison consulaire de la ville de Montpellier et de celluy des archives du roy à la fin de la vie des roys, par M. Philippy. »

Les mots « par M. Philippy », qui se lisent sur la première page, sont écrits d'une autre main que le reste du titre. On lit au-dessous : « N^a^. Ce livre est original estant escript de la propre main de l'autheur. »

Fol. 1. « Remarques de l'estat de la France prises de du Haillan. »

Fol. 20. « De l'histoire de France de Serres et du Haillan et du *Thalamus* de Montpellier. »

Fol. 162. « Petit traité de la science de chiromance, » avec deux dessins à la plume.

Cf. *Petit Thalamus*, édition de la Société Archéologique de Montpellier, introduction, p. XLVIII.

XVIIe siècle. Papier. 168 feuillets. 165 sur 97 millim. Rel. parchemin.

25. Extrait du *Thalamus historique* de Montpellier (1625-1661).

Copie moderne de la fin du manuscrit conservé aux Archives municipales de Montpellier.

XIXe siècle. Papier. 30 feuillets. 340 sur 225 millim. Broché.

26. Inventaire du Trésor des Chartes : Guienne et Languedoc.

Sur le premier feuillet, on lit : « Guienne, Languedoc..., vol. V de M. Dupuy. »

XVIIe siècle. Papier. 425 feuillets. 340 sur 220 millim. Rel. basane.

27. Inventaire des Archives de Nîmes.

Ce volume, qui porte au dos l'indication « Tome III », contient l'inventaire des actes relatifs à Roquemaure, Villeneuve d'Avignon, Saint-Esprit, Bagnols, Beaucaire et aux îles du Rhône. Pour chacune de ces localités il existe une foliotation spéciale, ce qui a nécessité à la fin six tables alphabétiques.

XVIIIe siècle. Papier. 490 feuillets. 365 sur 255 millim. Rel. maroquin rouge, avec filets dorés.

28. Rapports de M. Raimond Thomassy, ancien élève de l'École des chartes, employé aux travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, sur l'état des archives du Bas-Languedoc (1838).

Trois rapports adressés au ministre de l'Instruction publique et datés des 14 janvier, 1er mars et 20 avril 1838, accompagnés de notes sur les Archives de Montpellier, Marsillargues, Aigues-Mortes, Agde, Aniane, Saint-Guilhem, Carcassonne, Narbonne et Lunel.

XIXe siècle. Papier. 63 feuillets. 300 sur 200 millim. En carton.

29. Pouillé général de 1760 : Province de Narbonne.

Ce volume se compose d'une série de tableaux imprimés, divisés en colonnes, où l'on a inscrit le nom des bénéfices de la Province et le montant de leurs revenus suivant leurs classes. La partie relative à chaque diocèse est suivie d'un tableau récapitulatif.

XVIIIe siècle. Papier. 200 feuillets. 440 sur 285 millim. Rel. maroquin noir, avec filets, ornements dorés et armes de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, sur le plat.

30. « Cérémonial des États généraux de la province de Languedoc et de leur convocation, » par d'Escudier, ancien consul de Nîmes et syndic des États (composé vers 1665).

Il existe plusieurs autres copies de ce Cérémonial, notamment aux Archives nationales (H 748[120]), à la Bibliothèque municipale de Toulouse et aux Archives départementales de l'Hérault.

XVIIe siècle. Papier. 163 feuillets (dont les 16 derniers non écrits). 345 sur 220 millim. Rel. basane.

31. « Extraict des antiens reiglemens et ordonnances sur les droictz du pois du Roy. »

Cet extrait du Leudaire de la ville de Montpellier est daté du 28 mai 1612.

XVIIe siècle. Parchemin. 8 feuillets. 343 sur 260 millim. Broché.

32. « Compte premier de Me Jacques Danchers, proveu par le Roy nostre sire de l'estat et office de trésorier et receveur ordinaire du domaine de Sa Majesté au Gouvernement de Montpellier, des recepte et despance par luy faicte des deniers de ladite trésorerie durant la première année de son exercice, commancée le jour et feste Sainct Jehan

Babtiste mil cinq cens quatre vingtz unze et finie à pareilh jour en l'année mil cinq cens quatre vingtz douze. »

XVIe siècle. Parchemin. 144 feuillets. 330 sur 250 millim. (manquent quelques feuillets). Broché.

33. « Compte de la recepte et despence faicte par moy Movisé Chaunel, quatriesme consul et administrateur des biens des pauvres de l'Hospital Sainct Elloy de Montpellier, commanceant le vingt cinquiesme mars mil six cens quarante un et finissant pareil jour vingt cinquiesme mars mil six cens quarante deux. »

XVIIe siècle. Papier. 30 feuillets. 310 sur 205 millim. Broché.

34. « Compte de Me Jean Fabre, commis à faire la recepte des tailles au diocèze de St Pons, des recepte et despence par luy faites des deniers de l'ayde, octroy, crue et préciput imposés aud. diocèze en l'année 1669. »

XVIIe siècle. Parchemin. 20 feuillets. 305 sur 230 millim. (manquent 1 ou 2 feuillets à la fin). Rel. parchemin.

35. « Bulle de sécularisation du chapitre de Montpellier. »

Copie de la bulle de sécularisation de l'église cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, accordée par le pape Paul III, le 27 mars 1536. Le texte de cette bulle a été publié pour la première fois en 1599 (Lugduni, per Danielem Giletum; in-8°, de 55 pages).

XVIIIe siècle. Papier. 19 feuillets. 240 sur 175 millim. Broché.

36. « Instrumentum ad factum de Rudella. » (1251-1334.)

Copie d'un recueil de titres relatifs aux privilèges des habitants de Montpellier sur le canal de La Radelle ou Rudelle (Archives munic. Montpellier, armoire E, cassette 2, n° 2036). Cf. A. Germain, *Histoire du commerce de Montpellier,* I, p. 218, 380, 465, 466.

XIXe siècle. Papier. 29 feuillets. 360 sur 232 millim. Broché.

37. Registre de la Chandelle de Castelnau.

On lit sur la couverture : « Ce registre contient vingt-neuf recognoissances en faveur de la Chandelle de Castelnau, receues par Me Pierre Pagezy, notaire. » Ces actes datés de 1522 et 1523 sont relatifs à

l'entretien du luminaire de l'église Notre-Dame de Castelnau. Cf. A. Germain. *Le registre de la Chandelle de Castelnau,* dans *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier,* 1re série, vol. V, p. 233.

XVIe siècle. Parchemin. 16 feuillets. 315 sur 220 millim. Couvert. en parchemin. (Don de M. Germain, 1863.)

38. Cahiers des sentences rendues par Monsieur Jean Loys, juge tenant l'audience des ordinaires de Boutonnet (1697-1705).

Minutes originales des décisions du juge de Boutonnet, toutes revêtues de sa signature.

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier. 86 feuillets, divisés en 9 cahiers. 247 sur 180 millim. Brochés.

39. Recueil de documents. relatifs à l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier.

Fol. 1. « Noms des seigneurs chevalliers et commandeurs de l'Ordre et Archihospitalité du St Esprit, qui ont préceddé et reigné devant R. P. en Dieu frère Ollivier de la Terrade, grand me et reviseur general de tout ledit Ordre, commandeur et administrateur de la Commanderie du St Esprit de Montpellier, successeur de Mre Louis de la Roche Posé, chef et supérieur general de tout ledit Ordre tant de çà que par delà les Monts. »

Fol. 2. « A Nosseigneurs les princes de l'esglise triomphante salut, et advis dont besoing est de veoir l'abbrégé de l'histoire des frères hospitaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, par frère Nicolas Gautier, à Paris, chez Louis Chamhoudry, à l'entrée de la petite salle du palais, près la Ste Chapelle, 1653. — Le très hault et puissant seigneur le Commandeur de l'hospital royal du St Esprit de Montpellier, chef général et grand me de tout l'Ordre des frères hospitalliers du St Esprit. »

Fol. 5. « Table des chappitres des Ordonnances royaux confirmées par St Louis, roy de France, en faveur des seigneurs commandeurs et chevaliers et frères de la congregation sacrée de l'Ordre et milice du St Esprit. »

Fol. 7. « Ordonnances et déclarations du Roy, jugements et actes concernants l'érection des séminaires apostoliques et royaux, ensemble le recueil de tout ce qui a esté faict en conséquence à la diligence de

Mess^re^ Pierre Costard de St Mars, conseiller, aumosnier et médecin ord^re^ de Sa Majesté. »

Fol. 104. « Ordonnance de St Louis, chevalier et réparateur de l'Ordre sacré et milice du St Esprit. »

Fol. 109. « Bulle du pape Urbain huictiesme esmanée en faveur des chevalliers de la Milice et sacrée archihospitalité du Sainct-Esprit l'an 1625 (7 juillet). »

Fol. 119. « Mandement par lequel Henry de Lévy, duc de Vantadour, directeur général des séminaires apostoliques et royaux pour les missions de l'Amérique, Afrique et autres lieux et pays sauvages et infidèles, transmet sa charge à Messire Bonnaventure Rousseau de Basoche, évêque de Césarée » (3 octobre 1669).

Fol. 121. « Le serment et vœu du très chrestien roy de France et de Poullogne, Henry 3 de ce nom, les statuts de l'Ordre et chevallerie de l'archihospitalité du Sainct Esprit, duquel Sa Majesté s'est réservé le tiltre et qualité de chef et général en vertu de l'indulte de sa Saincteté, et pour cest effect ledit seigneur roy et chef général a déclaré, statué et statüe que pour estre exemplere à tous les prudes moult et vaillans chevaliers qu'il ne pourra se dispenser d'aucunes des clauses concernant l'exécution ponctuelle des anciennes ordonnances » (17 décembre 1578).

Fol. 125. « A la louange de saincte Marthe, rectrice de l'archihospitalité des chevaliers de l'Ordre divin du Sainct Esprit. »

Fol. 130. « Traicté de la politique et reigle observée par les chevailliers de l'archihospitalité du Sainct Esprit au rapport du grand St Bernard. »

XVIIe siècle. Papier. 134 feuillets. 335 sur 225 millim. Reliure basane. (Provient de la bibliothèque du marquis de Bournazel; Toulouse, 1864.)

40. Statuts des anciennes corporations de la ville de Montpellier (XVe-XVIIe siècle).

Ce manuscrit est un recueil de documents, copiés à diverses époques et sur des feuillets de différents formats. En voici la nomenclature :

Fol. 1. Statuts des maîtres chirurgiens, du 5 octobre 1428, confirmés le 22 août 1528.

Fol. 9. Statuts des maîtres tailleurs d'habits, du 21 mars 1436 et

confirmations desdits statuts en 1531, 1535, 1537, 1564 et 1594.

Fol. 17. Statuts des maîtres serruriers du 20 octobre 1564.

Fol. 23. Lettres de confirmation par le Roi des privilèges des maîtres serruriers de Montpellier (décembre 1564).

Fol. 25. Nouveaux règlements des maîtres serruriers de Montpellier (12 avril 1611) et leur confirmation par Louis XIII (1620).

Fol. 35. « Reglement faict par les medecins et apotiquaires de Montpellier » (1572).

Fol. 41. « Reglement concernant les status et privileges des compagnons pharmaciens tant servans en botique que cameriste en l'Université de Montpellier, extraict du Libvre des statuts des M^rs^ jurés en pharmacie de lad. ville en l'année mil six cens douze, estans consulz dudit estat maistres Hyerome Perier, Pierre Durranc. M DC XII. »

Fol. 47. Nouveaux statuts des maîtres apothicaires (1631).

Fol. 56. Règlements et statuts des « marchans merciers travaillans de leurs mains » (28 octobre 1580).

Fol. 60. Statuts des maîtres menuisiers, charpentiers, « dicts communement *fustiers* » (1579).

Fol. 69. Statuts, privilèges et ordonnances des « maistres jurés forbisseurs, garnisseurs d'espées et autres armes et bastons maniables à la main » (1584).

Fol. 74. Statuts des maîtres maçons et architectes (1586).

Fol. 82. Statuts des maîtres cordiers (14 juin 1603).

Fol. 88. Statuts des « maîtres broquiers *sive* tonneliers, dictz communement barralliers » (1603).

Fol. 94. Statuts et règlements pour « l'art et mestié de boulangier et fournier » (1603) et lettres patentes de Henri IV portant confirmation de ces statuts (décembre 1603).

Fol. 108. Règlements et privilèges des maîtres bourreliers (1604).

Fol. 116. Règlements des maîtres drapiers (1493, 1516, 1542, 1594, 1605) avec le serment de la corporation, en langue romane. (Ce serment se trouve dans le *Petit Thalamus,* p. 285 de l'édition de la Société archéologique.)

Fol. 132. « Articles, reglemens et statutz de l'art et mestier des maistres ouvriers en soye tant veloutiers, taffetatiers, passemantiers, tissotiers, ribautiers, molliniers et tainturiers (3 novembre 1602), et lettres de confirmation delivrées par Louis XIII, en juillet 1612. »

La plupart de ces documents sont inédits. Seuls, à notre connais-

sance, ont été publiés les statuts des maîtres maçons et architectes, de 1586 (*Mém. de la Société archéol.*, 1re série, vol. II, p. 250), les règlements des médecins et apothicaires de 1572, de 1612 et de 1631 (*Ibid.*, vol. VIII, pp. 59, 62, 77 et 81), ainsi que les lettres de Henri IV, de mai 1605, confirmant les privilèges des drapiers (A. GERMAIN, *Histoire du Commerce de Montpellier*, vol. II, p. 518).

Les documents qui composent ce manuscrit, ainsi que les deux manuscrits suivants (nos 41 et 42), ont appartenu successivement au juge-mage de Trinquère et à la famille de Joubert, avant d'être la propriété de Mgr de Cambon. Ils sont, en effet, mentionnés sur un inventaire qui se trouve dans les Archives de la Société archéologique et qui porte le titre suivant : *Inventaire sommaire des papiers qui sont au pouvoir de Monsieur de Joubert, avocat du Roy au présidial et sénéchal de Montpellier, qui avoint esté remis à feu M. de Joubert, son père, par les héritiers de M. de Trinquere, cy-devant juge-mage.*

XVIe et XVIIe siècles. Papier. 145 feuillets. 345 sur 255 millim. Rel. parchemin. (Ex-libris de François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix. — Legs Adolphe Ricard, 1893.)

41. Recueil de documents relatifs à la ville de Montpellier.

En tête du recueil, figurent deux feuillets intercalés après coup, sur lesquels sont transcrits les statuts, en langue romane, de la confrérie des Fustaniers *(Confrairie de Monsenhour Sainct Jaume)* de l'année 1272.

Fol. 1. Extrait du Cérémonial de l'Hôtel de Ville, collationné par M. de Trinquere, juge-mage.

Fol. 41. Extrait de quelques actes tirés du *Petit Thalamus* de la ville de Montpellier.

Fol. 47. Confirmation des statuts et privilèges de la ville de Montpellier par Louis XIII, au mois d'août 1611, suivie de la teneur de ces statuts (1204 à 1390).

Fol. 105. Texte des statuts de Montpellier, en roman, en latin et en français.

Fol. 155. Sentence du gouverneur de Montpellier, qui confirme les articles des statuts commençant par ces mots : *Omne testamentum, et omnis quælibet ultima voluntas, — Filius conjugatus, — Filia maritata, — Omne testamentum per tres testes factum* (22 décembre 1509).

Fol. 161. Lettres patentes de Jacques, roi de Majorque, au sujet de

l'entrée du vin dans la ville de Montpellier (avril 1276), suivies des Lettres patentes de Charles-le-Bel confirmant la transaction intervenue sur le même objet entre les Consuls de Montpellier et les Officiers du Roi (juin 1322). Ces deux documents, en latin, sont accompagnés de leur traduction en français.

Fol. 177. Acte concernant les impositions faites par les Consuls de Montpellier (13 mai 1343).

Fol. 183. Délibération du Conseil général de la ville de Montpellier concernant le juge ordinaire (11 avril 1561).

Fol. 189. Délibération du même Conseil sur la prétention du juge ordinaire « d'avoir séance et place au banc de l'église après le viguier » ; sur la demande d'un imprimeur qui désire s'établir à Montpellier, etc. (5 avril 1623).

Fol. 193. Délibération du même Conseil au sujet de la contestation sur la préséance et la prérogative d'opiner, élevée entre les magistrats et les conseillers-nés (17 août 1605).

Fol. 195. Arrêt de la Chambre de l'Édit de Castres concernant l'élection des vingt-quatre conseillers politiques de la ville de Montpellier (22 juin 1616).

Fol. 197. Arrêt de la Cour des Comptes de Montpellier sur l'entrée du vin dans cette ville (12 octobre 1641).

Fol. 201. « Estat de tous les Consuls et Viguiers de la ville de Montpellier, depuis l'année 1600 jusqu'en l'année 1700, qui est un siècle entier. » — Ce document contient, en réalité, la nomenclature des consuls jusqu'en 1721. Des notes marginales fournissent des renseignements sur l'élection des Consuls et rappellent certains événements importants qui ont marqué leur Consulat.

Fol. 234. Privilèges, libertés, franchises et exemptions de la ville d'Aigues-Mortes (1279-1440).

Fol. 256. Table des matières.

XVIe et XVIIe siècles. Papier. 257 feuillets. 285 sur 200 millim. Rel. parchemin. (Ex-libris de François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix.)

42. Fragment d'un recueil de pièces intéressant la ville et le diocèse de Montpellier.

Ce manuscrit, dont les feuillets sont numérotés de 183 à 252, contient les pièces suivantes :

Fol. 183. Extrait d'un arrêt de la Cour du Parlement de Toulouse, du 18 août 1547, sur le règlement des médecins et apothicaires. (Le commencement de cette pièce manque.)

Fol. 186. Sentence du gouverneur de Montpellier portant confirmation de la charge de vice-chancelier en l'Université de médecine, en faveur de Me Laurent Joubert (21 août 1573).

Fol. 188. Requête de François Sauchon, docteur en médecine, candidat à une régence stipendiée en l'Université de Montpellier, à l'effet d'obtenir du gouverneur de cette ville inquisition de sa vie, mœurs et religion catholique, afin de pouvoir prendre part au concours (22 juillet 1574).

Fol. 190. Arrêt du Parlement de Toulouse relatif à la nomination à la chaire de l'Université de médecine vacante par le décès de Me Laurent Joubert (30 avril 1584).

Fol. 194. Approbation par le juge-mage d'une délibération des Catholiques de Montpellier, qui avaient décidé d'envoyer trois délégués à Lyon pour porter leurs doléances au Roi (30 juillet 1600).

Fol. 196. Inventaire raisonné des productions de l'évêque de Montpellier contre les membres du Présidial, au sujet de sa juridiction (1607).

Fol. 200. Lettres patentes portant que le juge-mage assistera aux assemblées de l'Hôtel-de-ville et aux assiettes, conformément aux arrêts du Conseil du 30 septembre 1606 et 17 juin 1609 (27 avril 1616).

Fol. 202. Procès-verbal des Assemblées de l'assiette du diocèse de Montpellier (décembre 1622 et janvier 1623).

XVIe et XVIIe siècles. Papier. 70 feuillets. 280 sur 195 millim. Cartonnage moderne

43. « Statuts et privilèges de la ville de Montpellier. »
Copie moderne. Cf. le manuscrit n° 41, fol. 105.

XVIIe siècle. Papier. 56 feuillets. 275 sur 200 millim. Broché.

44. « Histoire généalogique de la maison de Guilhem, ou des Guilhaumes, et des roys de Majorque, anciens seigneurs de la ville de Montpellier, dans laquelle on verra en abrégé les plus belles actions de leur vie et les choses les plus curieuses arrivées dans cette ville. »

En tête est un arbre généalogique de la maison de Guilhem, en couleur, mesurant 1^m^95 sur 0^m^34.

Ce manuscrit, attribué à Pierre Serres, provient de la bibliothèque du roi Louis-Philippe, au Palais-Royal. Le timbre de cette Bibliothèque est apposé sur le frontispice.

XVIIIe siècle. Papier. 84 pages. 268 sur 180 millim. Reliure basane.

45. « Genealogie historique de la noble et illustre maison des Guillems, ou Guillaumes, anciens seigneurs de Montpellier, dêcendus de la royale famille de France. »

Ce manuscrit est accompagné d'un « Arbre généalogique des Guillaumes et des roys d'Aragon et de Majorque, anciens seigneurs de la ville de Montpellier jusques à Philippe de Valois, roy de France, qui en fit l'acquisition de Jacques 3, roy de Majorque ».

XVIIIe siècle. Papier. 8 feuillets. 310 sur 210 millim. Broché.

46. « Annales de la ville de Montpellier, » par Pierre Serres.

Ces annales, divisées en quatre parties, sont les plus complètes de celles que nous a laissées Pierre Serres.

La fin du manuscrit manque, interrompant la chronique en 1634. On y a joint un cahier, de petit format, contenant la « Liste des autheurs dont on s'est servy pour la composition de ces Annales » et une Table alphabétique des matières, inachevée.

Voir : Pierre Serres, *Histoire abrégée de la ville de Montpellier* (Montpellier, Jean Martel. M. DCC. XIX), *in fine,* et Émile Bonnet, *Les OEuvres de l'historien montpelliérain Pierre Serres,* dans *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier,* 2e série, vol. II (1902), p. 416.

XVIIIe siècle. Papier. 1056 pages (355 sur 240 millim.) et 32 pages (295 sur 195 millim.). En feuilles non cousues dans un portefeuille recouvert en parchemin.

47. « Annales et Mémoires de la ville de Montpellier, par M. Pierre Serres, procureur à la Cour des Aides de Montpellier. »

Abrégé du manuscrit n° 46, commençant en l'année 1192 et finissant en 1693. Il existe de nombreuses copies des « Annales et Mémoires » (voir ci-après n°s 48 et 49). Cf. Émile Bonnet. *Les OEuvres de l'historien Pierre Serres,* dans *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier,* 2e série, vol. II (1902), p. 417. Plusieurs documents intéressant l'histoire de Montpellier ont été encartés dans ce manuscrit.

XVIIIe siècle. Papier. 422 pages. 257 sur 195 millim. Cartonné.

48. « Annales et Mémoires de la ville de Montpellier, » par Pierre Serres.

Copie du manuscrit précédent.

XVIIIe siècle. Papier. 562 pages. 263 sur 182 millim. Reliure basane.

49. « Annales et Mémoires de la ville de Montpellier, » par Pierre Serres.

Voir ci-dessus n°s 47 et 48. Cette copie, qui s'arrête à l'année 1682, est complétée par une table alphahétique et par neuf feuillets, d'écriture récente, qui contiennent la fin des *Annales,* sous ce titre : « Suite du troisième livre dans quelques manuscrits. »

XVIIIe siècle. Papier. 428 pages. 340 sur 225 millim. Reliure basane.

50. « Supplément des Annales de la Ville de Montpellier, » par Pierre Serres.

Chronique très succincte, allant de l'année 975 à l'année 1621. Voir Émile Bonnet. *Les OEuvres de l'historien Pierre Serres,* dans *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier,* 2e série, vol. II, p. 420.

XVIIIe siècle. Papier. 76 pages. 230 sur 180 millim. Broché.

51. « Histoire du Calvinisme de Montpellier, contenant son establissement, ses progrès, les désordres et les ravages effroyables qu'il a causés dans cette ville, par M. Dutertre, du Languedoc, 1686. »

Cette histoire embrasse les événements qui se sont produits de l'année 1560 à l'année 1686.

XVIIe siècle. Papier. 384 pages. 200 sur 135 millim. Reliure basane.

52. « Mémoires du sieur Jacques Gaches, où sont rapportées les choses les plus mémorables qui se sont passées et faites en Languedoc et particulièrement à Castres et aux environs depuis l'année 1555. »

Copie moderne de la partie authentique des *Mémoires de Gaches,* s'étendant de 1555 à 1610, et ne comprenant pas l'addition apocryphe qui, dans le manuscrit des Archives du Tarn-et-Garonne, continue cette chronique jusqu'en 1620.

On y a joint (fol. 268-290) : « Discours de la fondation, plan et cité du couvent St François, suivant les mémoires qui ont été receuillis des archives de Carcassonne, du château de Foix, de l'illustre maison de Mirepoix et autres lieux, ensemble l'état auquel ledit couvent se trouve en cette année 1621, par frère Alexandre Doumayron, gardien dudit couvent. »

Les *Mémoires de Gaches* ont été publiés par M. Charles Pradel en 1879 (Paris, G. Fischbacher, 1 vol. in-8°) et le *Discours de la fondation, plan et cité du couvent St François,* par M. Ed. Clavel (Castres, Huc et Granier, 1882, in-8°).

XIXe siècle. Papier. 290 feuillets. 360 sur 235 millim. En feuilles. (Legs Adolphe Ricard. 1893.)

53. « Documents relatifs à l'Édit de Nantes. Extraits du livre intitulé *Histoire de l'Édit de Nantes,* existant dans les Archives de la ville de Montpellier. »

Fol. 1. Édit du Roi, d'avril 1598 (double exemplaire).

Fol. 53. Articles additionnels à l'Édit de Nantes, du 30 avril 1598.

Fol. 65. Déclaration du Roi pour la paix générale du royaume, du 30 octobre 1622 (double exemplaire).

Fol. 73. Édit du Roi portant révocation de celui de Nantes, du mois d'octobre 1685.

XIXe siècle. Papier. 76 feuillets. 360 sur 235 millim. En six cahiers brochés.

54. « Remarques de M. Le Blanc » sur le Languedoc (1669).

La partie de ces Remarques relatives à Montpellier a été publiée dans *Monspeliensia. Recueil de pièces rares ou inédites des XVIIe et XVIIIe siècles,* publié par la Société des Bibliophiles de Montpellier (Montpellier, J. Martel aîné, 1899; in-8°). Manquent deux feuillets, après le feuillet 33, et un ou deux feuillets à la fin.

XVIIe siècle. Papier. 38 feuillets. 270 sur 185 millim. Cartonnage moderne.

55. « Nouveaux mémoires pour servir de supplément à l'histoire du Languedoc. »

Résumé de l'histoire religieuse du Languedoc, depuis la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) jusqu'en 1746.

XVIIIe siècle. Papier. 88 feuillets. 220 sur 168 millim. Rel. basane.

56. « Histoire abrégée des gouverneurs et des commandants en chef de la province du Languedoc, par M. Serres, conterolleur aux entrepots du grenier à sel de Montpellier. »

XVIIe siècle. Papier. 126 pages, plus 5 pages de table. 265 sur 185 millim. Rel. maroquin rouge, filets dorés. (Provient de la bibliothèque du roi Louis-Philippe, au château de Neuilly.)

57. Documents relatifs à la recherche des titres du Languedoc (1787-1789).

Les États de Languedoc avaient confié à Dom Pacotte, religieux bénédictin, le soin de compléter les Archives de la Province par des recherches dans les Archives des villes et communautés, et même à Paris, à l'effet de recueillir tous les titres intéressant le Languedoc. Un fonds annuel de 5 000 livres avait été voté pour cet objet (V. Procès-verbaux des États : séances des 30 décembre 1784, 16 février 1786, 1er janvier 1787). Dom Pacotte se mit à l'œuvre et parvint à réunir douze volumes in-folio de titres, qui sont aujourd'hui déposés aux Archives départementales de l'Hérault.

Les documents conservés par la Société archéologique sont relatifs à ce travail de recherches. Ils proviennent des papiers personnels de Jean-Jacques Desmazes, qui fut le collaborateur de Dom Pacotte et devint plus tard archiviste de la ville de Montpellier. Ils comprennent les pièces suivantes :

1° Mémoire sur les recherches délibérées par Nosseigneurs des États du Languedoc, 1787 (avec un Tableau d'arrangement des archives d'une ville principale). Trois exemplaires (6 feuillets).

2° Compte rendu du travail qui a été fait pendant l'année 1789, touchant les recherches délibérées par les États du Languedoc (2 feuillets).

3° Table des extraits de la ville de Montpellier, contenant les 1er, 2e, 3e et 4e volumes (16 feuillets).

4° Table des extraits de la ville de Nimes (5 feuillets).

5° Table des extraits de la ville d'Aiguesmortes (5 feuillets),

6° Table des extraits de la ville de Beaucaire (6 feuillets).

7° Inventaire général indicatif des archives de la sénéchaussée de Nimes. Deux exemplaires (18 feuillets).

8° Notes historiques (Histoire particulière de la ville, seigneurie et église de Montpellier; — Histoire de la province de Languedoc en

général et des sénéchaussées; — Histoire de France; — Valeur des monnoyes et des denrées). (23 feuillets.)

9° Notices générales, chronologiques, ecclésiastiques, civiles, militaires et historiques (18 feuillets).

Les cahiers classés sous les n°s 8 et 9 ne sont, malgré leur titre, que des recueils de sommaires de pièces conservées aux Archives de la ville de Montpellier.

10° Notes relatives aux Cahiers des doléances présentés au Roi par les États de Languedoc (12 et 8 feuillets).

XVIII° siècle. Papier. 12 cahiers, de différents formats.

58. Correspondance de Dom Pacotte avec Jean-Jacques Desmazes, touchant la recherche des titres du Languedoc (1787-1789).

Liasse comprenant : 1° quarante-deux lettres autographes de Dom Pacotte à J.-J. Desmazes; 2° un cahier contenant la copie des lettres envoyées par Desmazes à Dom Pacotte, en 1787 et 1788; 3° trois lettres de commission pour Desmazes, signées par Rome, syndic général du Languedoc; 4° huit lettres du sieur Morel à Desmazes relatives au payement de son traitement; 5° un état des services de Desmazes de 1791 à 1843.

Ne pouvant mener seul à bonne fin le travail considérable qui lui avait été confié par la Province (voir le n° précédent), Dom Pacotte s'adjoignit, avec l'agrément des États, J.-J. Desmazes, qu'il chargea de faire des recherches dans divers dépôts publics, notamment à Nimes, à Aiguesmortes, à Beaucaire, à Villeneuve-lez-Avignon, à Lunel et à Sommières. Les lettres de Dom Pacotte sont relatives à ces recherches; la plus ancienne est datée du 23 février 1787, la plus récente du 9 mai 1789 et trois sont sans date. Elles sont presque toutes adressées de Paris, où le savant bénédictin faisait sa résidence habituelle.

XVIII° siècle. Papier. Liasse de pièces de différents formats.

59. « Projet du Recueil des cartes géographiques des diocèses du Languedoc; commencé vers le 15 septembre 1748 et fini le 10 octobre suivant. »

On lit en tête de la préface : « On a eu en vûe dans ce Recueil de donner une idée de la distribution générale et particulière de ce grand ouvrage, relativement au mémoire et devis dressés par le s[r] Buache, au

sujet des différents objets qu'il se propose d'embrasser dans l'exécution de ce travail. »

XVIIIe siècle. Papier. 1 feuillet de préface et 38 cartes coloriées. 245 sur 200 millim. Rel. basane. (Provient de la bibliothèque du chevalier du Mège.)

60. « Mémoire sur le siège de Montpellier en 1622, » par le capitaine du génie Delmas (1862).

XIXe siècle. Papier. 38 pages et 3 plans en couleurs. 323 sur 215 millim. Broché.

61. « Discours préliminaire sur la fête de la délivrance de Montpellier, établie par Louis XIII, l'an 1622, » avec une méditation sur le même sujet.

XVIIIe siècle. Papier. 17 pages. 220 sur 165 millim. Broché.

62. Documents relatifs à la Faculté de médecine de Montpellier.

Fol. 1. « Projet de l'avis des commissaires nommés par la Faculté de médecine pour examiner les questions sur lesquelles le Parlement demande sa décision. »

Le Parlement demandait : 1° si c'était un avantage considérable pour les particuliers de se faire inoculer et de se procurer par ce moyen une petite vérole artificielle ; 2° si cette méthode, devenant commune, ne pouvait nuire à la santé générale en répandant l'infection. — Les commissaires de la Faculté se prononcent contre l'inoculation.

Fol. 31. « Mémoire sur l'enseignement et l'exercice de la médecine, adressé à MM. les membres du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée nationale, par M. René, docteur et ancien vice-professeur en l'Université de médecine de Montpellier » (10 mars 1792).

Fol. 72. « Ordre que doivent observer les étudiants en médecine, qui veulent être reçus médecins-chirurgiens, tant pour le tems auquel ils doivent faire leurs actes que pour les matières qu'ils doivent soutenir auxdits actes (Extrait des Registres des Délibérations). »

Fol. 75. « Extrait des Registres de l'Université de Médecine de Montpellier. » (Délibération du 9 février 1778, relative à des réparations à faire à l'Université.)

Fol. 77. Consultation de l'Université de médecine de Montpellier

sur la ladrerie des porcs, donnée sur la demande du Bureau de police de la même ville.

Fol. 79. Dissertation sur la peste de Provence.

Fol. 85. « Éloge de la Philosophie, prononcé à l'Assemblée de la Société de la Concorde, par M. René, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et l'un des membres de cette Société. »

Fol. 97. Autre discours du même, prononcé devant la même Société.

Fol. 10. Extrait des Statuts de l'Université de Médecine concernant les actes pour l'admission aux grades.

XVIIIe siècle. Papier. 107 feuillets. 225 sur 175 millim. Broché. (Provient de la bibliothèque du Dr Piron.)

63. « Couplets contre les officiers de la Cour des Aides de Montpellier. »

On a relié, en tête de ce manuscrit, deux feuillets imprimés sous le titre : *Petites affiches, annonces et faits divers de Montpellier*. Ils renferment diverses annonces satiriques relatives aux événements de 1815.

XVIIIe siècle. Papier. 12 feuillets. 220 sur 165 millim. Cartonné.

64. Poésies satiriques, composées au XVIIIe siècle, contre divers personnages de Montpellier.

Fol. 1. « Couplets contre les officiers de la Cour des Aides de Montpellier, » suivis d'une épigramme sur ces couplets et de sa parodie (voir ci-dessus n° 63).

Fol. 15. « Vers contre MM. les professeurs en médecine de Montpellier. »

Fol. 19. « Mandement de M[r] l'évêque de Montpellier à son Chapitre, 1788 » (attribué à M. Bonnier d'Alco).

Fol. 23. « Couplets en l'honneur de Messieurs du Clergé de Montpellier, 1784. »

Fol. 31. « Nomination à la Prévôté de la Cathédrale de Montpellier. »

Fol. 33. « Couplets à Messieurs du Café d'Auzillon. »

Fol. 39. « Étrennes tirées de la Chronique scandaleuse. »

Des notes placées au bas des pages font connaître les noms des per-

sonnages visés et les événements auxquels il est fait allusion dans ces diverses pièces.

XVIIIe siècle. Papier. 48 feuillets. 195 sur 120 millim. Broché.

65. « Instructions sur le faict des finances » (1604).

La première partie de ces instructions, principalement relatives aux fonctions des officiers de la Cour des Comptes et des Trésoriers de France, se termine au feuillet 19 par la mention suivante : « Faict à Montpellier, ce XXVIII[e] avril mil VI[c] quatre, par moy. — FRON.... » (signature à demi effacée). Cette première partie est suivie d'un index alphabétique. Vient ensuite un recueil de formules de requêtes adressées à la Cour des Comptes et aux Trésoriers de France et d'autres actes intéressant l'administration des finances.

XVII[e] siècle. Parchemin. 73 feuillets. 230 sur 150 millim. (manquent les feuillets 53 à 60; la partie inférieure des feuillets 62 et 63 a été coupée). Rel. maroquin noir.

66. Documents concernant la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier.

Fol. 1. « Très humbles et très respectueuses remontrances de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier au Roi, au sujet de la déclaration de Sa Majesté du 29 décembre 1780. »

Fol. 4 v°. « Modèle des comptes que rendaient les receveurs des diocèses avant 1790 » *(Comptes du diocèse de Béziers pour l'année 1733)*.

Fol. 11. « Modèle des anciennes provisions des charges » *(Nomination de Étienne-Louis. Journet, avocat en Parlement, à la charge de Conseiller en la Cour des Comptes de Montpellier; 24 avril 1748)*.

Fol. 12. « Police de Société pour servir de modèle » *(Société pour le bail général de l'équivalent du Languedoc; 10 février 1758)*.

Fol. 14. « Mémoire sur les archives actuelles, qui contiennent les papiers des anciennes archives de la Chambre des Comptes, Bureau des finances et autres, etc., du onze germinal an dix » (adressé aux Commissaires de la Comptabilité nationale).

On y a joint : 1° Un reçu (original) d'une rente de 240 livres délivré le 1er avril 1748 à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, par les curés de Notre-Dame, de Saint-Denis, de Saint-Anne et de Saint-Pierre.

2° Un arrêt (imprimé) de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, qui condamne Jean-Guillaume Gouan, ancien syndic de ladite Cour, à un banissement perpétuel hors du royaume (9 novembre 1774).

XVIIIe siècle. Papier 20 feuillets. 330 sur 215 millim. Broché.

67. « Livre des quitances des remboursements des capitaux faictz par les seigneurs officiers de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier à leurs créanciers en Avignon, en l'année 1720; contenant les quitances des remboursements faicts par les seigneurs Trésoriers de France de Montpellier des capitaux qu'ils doivent à leurs créanciers en Avignon, en l'année 1720; reçues par Me Ignace-Dominique Mounier, notaire dudit Avignon. »

Ce registre se compose d'une série de formules de quittances imprimées, dont les blancs ont été remplis par le notaire. Les quittances relatives à la Cour des Comptes sont au nombre de 178; celles concernant les Trésoriers de France sont au nombre de 54.

XVIIIe siècle. Papier. 235 feuillets. 285 sur 195 millim. Couverture parchemin.

68. Sommaires des règlements de la province de Languedoc, plus spécialement en matière fiscale.

XVIIIe siècle. Papier. 267 feuillets et 5 feuillets pour les tables. 370 sur 230 millim. Cartonné. (Don de M. l'abbé Martinenq.)

69. « État contenant les noms et surnoms des présidents Trésoriers grands voyers de France, généraux des Finances de la Généralité de Montpellier, intendants des gabelles de Languedoc, chevaliers, conseillers du Roy, depuis l'établissement du Bureau des finances de ladite généralité [1551], par ordre de création suivant la descendance des offices, fait en l'année [1786?]. »

XVIIIe siècle. Papier. 6 feuillets. 325 sur 207 millim. En feuilles.

70. « Édits, arrêts et réglemens concernant les fonctions des Trésoriers de France sur le pouvoir à eux attribué de connoitre de la direction des finances privativement à tous autres officiers, nonobstant

oppositions ou appellations quelconques, dont le Roy se réserve la connoissance. »

XVIIIe siècle. Papier. 14 feuillets. 325 sur 210 millim. En feuilles.

71. Recueil de documents relatifs aux Trésoriers de France en la Généralité de Montpellier (1750-1789).

Ce manuscrit, qui provient de la bibliothèque de M. Lajard, ancien trésorier de France en la Généralité de Montpellier, a été écrit par lui-même, ainsi que l'indique une note de son dernier propriétaire, M. Ricard, placée en tête du recueil.

On lit sur la première page le titre suivant : « Registre des lettres écrittes à la Compagnie et de celles qu'elle écrit, ensemble des mémoires qui lui sont adressés ou qu'elle adresse soit aux autres Compagnies soit aux ministres. »

En fait, la correspondance des Trésoriers n'occupe qu'une faible partie du manuscrit, qui est presque entièrement rempli par de longs mémoires et autres documents.

XVIIIe siècle. Papier. 109 feuillets. 325 sur 215 millim. Rel. parchemin. (Legs Adolphe Ricard, 1893.)

72. « Procès des troubles politiques survenus à Montpellier en juin 1833. — Copie de la procédure. »

XIXe siècle. Papier. 715 pages. 360 sur 230 millim. Cartonné.

73. « Nobiliaire de Montpellier, ou Examen critique des familles de Montpellier et de leurs généalogies, 1859, » par le baron de Tourtoulon. — Trois volumes avec tables alphabétiques.

XIXe siècle. Papier. 396, 404 et 445 pages. 187 sur 140 millim. Armoiries coloriées. Cartonnés.

74. « Ordre et reglement qu'il convient garder en la Compagnie et Congregation des Penitens revesteuz de noir, erigée en la ville de Ginhac, soubz le nom et enseigne de la Saincte Croix, l'an de la Nativité mille cinq cens quatre vingtz dix-huit. »

A ce règlement est annexée une expédition, sur parchemin, d'un arrêt du Parlement de Toulouse, en date du 18 août 1787, homologuant les statuts des Pénitents noirs de Gignac.

XVIe siècle. Parchemin. 4 feuillets. 350 sur 295 millim.; manque le dernier feuillet sur lequel se trouvait la fin de l'approbation de Thomas de Bonzi, évêque de Béziers. Cartonné.

75. « Estatutz pour la Confrerie des Penitens du lieu de Cournonterral. »

Ces statuts sont revêtus de l'approbation de Pierre Rebuffy, conseiller du roi, professeur en l'Université des lois de Montpellier, chanoine en l'église cathédrale St-Pierre, vicaire général et official de l'évêque de Montpellier. L'expédition est datée du 15 janvier 1664. Elle est suivie des visas donnés, au cours de leur visite pastorale, par les évêques de Montpellier : Charles de Pradel (5 mars 1677), Joseph-François de Malide (1er octobre 1777) et par D. Pouderous, évêque constitutionnel du département de l'Hérault (31 juillet 1792).

XVIIe siècle. Parchemin. 6 feuillets. 320 sur 230 millim.; manque le dernier feuillet. Broché.

76. « Extrait des arrests de conséquence, escrits dans le livre de Monsieur le président Philippi. »

Copie du XVIIIe siècle, à laquelle on a joint un document imprimé de 70 pages, ayant pour titre : *Requeste du syndic general de la province de Languedoc contre les fermiers des droits du Domaine du Roy.*

Ce manuscrit est généralement connu sous le nom de *Philippi du Palais*. Il n'a jamais été imprimé; mais il en existe un certain nombre de copies. La Bibliothèque de l'Ordre des avocats près la Cour de Montpellier en possède une; la Bibliothèque du Musée Fabre en conserve une autre, mais incomplète.

C'est la continuation des *Arretz de conséquence de la Cour des Aides de Montpellier* du président Jean Philippi, un des premiers livres imprimés à Montpellier (Jean Gillet, 1597). Elle est due à Philippi le fils et à plusieurs autres magistrats ou avocats près la Cour des Aides.

Ce recueil contient le sommaire de près de 400 décisions rendues par la Cour des Aides de Montpellier, dans le courant du XVIIe siècle. Il se termine par quelques indications sur le Cérémonial de la Cour et notamment par les procès-verbaux de la réception du lieutenant du Roi, le 2 juillet 1669, et de celle du Gouverneur de Montpellier, le 26 novembre 1682.

XVIIIe siècle. Papier. 280 pages. 320 sur 210 millim. Broché.

77. « Compendium juris civilis, in quo continentur quatuor Institutionum libri, a D. D. Petro Vaissiere, Regis consiliario necnon in alma juris utriusque Universitate professore illustri. Anno Domini 1755. »

Cours dicté en 1755 par Pierre de Vaissière, professeur à l'Université de Montpellier (1719-1765) et recopié en 1762 par un sieur Bousquet.

Le premier volume contient le commentaire des deux premiers livres des *Institutes* de Justinien, avec un Index des titres. Le second volume renferme le commentaire des deux derniers livres et se termine par un *Compendium juris canonici* (pp. 187 à 388), qui est également suivi d'un Index.

XVIIIe siècle. Papier. Deux volumes, de 292 et 394 pages. 210 sur 165 millim. Rel. parchemin.

78. « Richieri de Belleval, professoris Monspeliensis, anno 1600. Descriptiones rariorum plantarum Alpium Delphinatus, Galliæ Narbonensis. Manuscriptum authoris. »

Pierre Richer de Belleval enseigna la botanique à l'Université de Montpellier, de 1596 à 1623. Villars, dans sa *Flore du Dauphiné,* lui a consacré un genre de la famille des composées, sous le nom de *Richeria*. — Voir, au sujet de ce manuscrit, un article de M. J.-E. Planchon, dans le *Bulletin de la Société botanique de France,* 1873, vol. XX, p. 96.

XVIe siècle. Papier. 220 pages. 285 sur 205 millim. Cartonné.

79. « Catalogue des plantes du Jardin royal, démontrées par Monsieur Imbert, chancelier juge en l'Université de Médecine de Montpel lier, professeur d'anatomie et de botanique, intendant-directeur du Jardin royal de la même ville. 1763. »

Ce travail, qui n'a jamais été publié, complète la série des Catalogues du Jardin des plantes de Montpellier dus à Richer de Belleval (1598), P. Magnol (1697), Antoine Gouan (1762), Barral aîné (1786), A. Broussonnet (1805) et A.-P. de Candolle (1813).

XVIIIe siècle. Papier. 132 feuillets. 315 sur 200 millim. Rel. parchemin.

80. Relation de la découverte du corps de saint Sever, dans

la succursale d'Agde, faite le 10 septembre 1822 (par M. l'abbé Grasset).

XIXe siècle. Papier. 30 pages. 215 sur 170 millim. Cartonné.

81. Mémoire sur l'histoire naturelle, le commerce, la population de la ville de Béziers et ses hommes illustres.

XIXe siècle. Papier. 10 feuillets. 355 sur 230 millim. Broché.

82. « L'abbaye de Sainte-Marie d'Orbieu, ou Notre-Dame de la Grasse, en Bas-Languedoc, » par R. Thomassy, (1844).

XIXe siècle. Papier. 27 feuillets, écrits au verso seulement, avec un plan linéaire de l'abbaye. 307 sur 200 millim. Broché.

83. « Prothocolle et registre des testamens et contractz receuz par moy Anthoine Charmel, notaire seul retenu estably par le Roi nostre sire au lieu de Loudun, du dioceze d'Uzès, en la senneschaussée de Beaucayre et Nysmes, au pays de Languedoc, en l'année mil cinq cens soixante sept. »

XVIe siècle. Papier. 252 feuillets numérotés et 8 feuillets préliminaires non chiffrés, consacrés à la Table-répertoire. 285 sur 195 millim. Rel. parchemin. (Don de M. Broussonnet.)

84. Abrégé d'histoire universelle (1705).

On lit à la dernière page de cet abrégé historique, qui se termine par la mention du siège de Luxembourg, en 1684 : « Finy le 22e 7bre 1705. »

XVIIIe siècle. Papier. 537 feuillets. 215 sur 160 millim. Rel. basane.

85. Mémoires, instructions et règlements concernant les Galères du Roi.

XVIIIe siècle. Papier. 216 feuillets chiffrés, plus 16 feuillets préliminaires consacrés à la table. 242 sur 187 millim. Reliure en maroquin rouge, filets et ornements dorés.

86. Fragment d'un Traité de l'éducation des princes.

XIVe siècle. Parchemin. 6 feuillets. 245 sur 170 millim.; titres des chapitres en rouge; capitales à ornements filigranés de deux couleurs. En feuilles. (Don de M. Reclus, 1840.)

87. « Abrégé très facille pour apprendre en peu de tems les premières connoissances qu'il faut avoir pour entrer dans la sçiance des médailles antiques, réduit en conférances par demandes et réponces, composées par M. Mahudel, docteur en droit et en médecine, et par moy [François-Xavier Bon, plus tard premier président de la Cour des Comptes] pour M. de Baville qui nous engagea de le faire. — 1708. »

On a ajouté à la suite des dix-neuf conférences (inédites) sur la science des médailles antiques (p. 1 à 302) :

Page 303. « Conférence d'un ancien catholique romain avec une dame calviniste sur les hérésies de Jean Huss, » avec notes en marge.

Page 321. « Recueil de quelques passages tirés des ouvrages de Jean Huss et conformes à la créance de l'Église catholique, » en latin et en français.

Page 363. « Explication d'une estampe que le Pape Clément II a envoyée à Madame la marquise de Graves, en 1710. »

Page 1. « Mémoire sur les pétrifications de Boutonnet » (pagination spéciale, 1 à 88).

Ce dernier mémoire, dû à Jean Astruc, a été publié dans l'*Histoire de la Société royale des Sciences établie à Montpellier,* vol. I (1766), p. 48.

La table des matières placée en tête du manuscrit, annonce encore une « Dissertation par M. Mandajors d'Alais, le père, sur les frontières de la Gaule et sur Alésia », mais ce travail manque.

XVIIIe siècle. Papier. 453 pages. 233 sur 160 millim. Reliure basane, aux armes de Bon.

88. Histoire de la montagne et de l'hospice du Grand Saint-Bernard, par Jean Rey (1838).

Ouvrage divisé en quatre parties : 1° Histoire des lieux ; 2° Histoire des temps ; 3° Histoire naturelle ; 4° Histoire morale.

L'*Histoire de la montagne et de l'Hospice du Grand Saint-Bernard* est inédite, à l'exception de quelques fragments publiés dans divers recueils (voir *le Grand Saint-Bernard durant la période romaine,* dans *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France,* vol. XVI, p. 71, et *le Grand Saint-Bernard sous la domination sarrasine, ibid.,* vol. XVIII, p. 9).

On a joint à ce manuscrit de nombreuses notes et lettres émanant soit de l'auteur, soit des religieux du Saint-Bernard.

XIXe siècle. Papier. 800 feuillets écrits au recto. 330 sur 210 millim. En portefeuille.

89. Opuscules en vers et en prose, par Jean-Antoine Bardon, de Montpellier (1737-1801).

XVIIIe siècle. Papier. Six volumes, de 280, 92, 164, 170, 136 et 143 pages. 170 sur 130 millim. Cartonnages recouverts en parchemin.

90. « La Jeunesse repentante. Tragédie chrétienne en un acte et en vers par M. l'abbé N[auton], représentée pour la première fois à Paris, dans un monastère de religieuses [en 1780). Montpellier; copiée par Renaud, libraire, d'après le manuscrit original, dans le mois de septembre 1810. »

On y a joint le manuscrit original qui diffère très sensiblement de la copie de Renaud; il a été retouché par F.-R. Martin fils.

XVIIIe et XIXe siècles. Papier. 26 et 28 pages. 240 sur 180 millim. Cartonné.

91. Six satires de Philibert Bertrand : 1° les Critiques; 2° le Gargotier; 3° les Médecins; 4° les Juges; 5° les Moines; 6° les Seigneurs.

XIXe siècle. Papier. 30 pages. 240 sur 195 millim. Broché.

92. « La matrouna d'Ephesa, pouéma en vers patouès, per Philibert Bertrand. »

XIXe siècle. Papier. 90 pages. 128 sur 175 millim. Broché.

93. « Recueil des épitaphes ou inscriptions pour Guillaume Renaud, libraire à Montpellier. »

Ce recueil de 25 inscriptions, écrit de la main de G. Renaud lui-même, a été publié par son fils dans un opuscule imprimé à 50 exemplaires (Montpellier, Vve Picot, 1830).

XIXe siècle. Papier. 10 feuillets. 180 sur 135 millim. Cartonné.

94. Mélanges historiques et divers.

Page 246. « Magie faite à Saint-Jean de Védas » (1664). — C'est une variante de l'histoire de sorcellerie racontée dans les *Mémoires d'André Delort* (I, p. 225), sous le titre de : *Pistole volante.*

Page 301. « Lettres concernant le mariage de Monsieur le marquis de Castries, gouverneur de Montpellier » (1693).

Page 320. « Explication de deux graveures grecques antiques, pour estre presentées à Monseigneur le duc de Bourgogne et à Monseigneur le duc de Berry, par le s[r] Veyssiere, conseiller du Roy en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier. »

Page 368. « Manifeste des rebelles du Vivarès, en 1709. »

Page 425. « Anciens rivages de la rivière du Lez. »

Page 431. « Liste des diocèses de la province de Languedoc et le nombre des villes et villages d'icelle. »

Page 449. « Épitre à la Cour des Aydes pour un ouvrage qu'on luy dédioit. »

Page 478. « Mascarade » (Montpellier, janvier 1700).

Page 556. « Sédition arrivée à Montpellier en 1645 au sujet des partisans. »

XVIIIe siècle. Papier. 527 pages, cotées 95 à 621 (la plupart tachées et en mauvais état). 160 sur 110 millim. Cartonnage moderne.

95. Traité de peinture, contenant des notions sur la peinture en émail, la mosaïque, la marqueterie, la damasquinerie, etc.

XVIIIe siècle. Papier. 142 pages. 285 sur 190 millim. Rel. basane.

96. Recueil de divers traités de mathématiques (1736).

Ce recueil contient : 1° un traité d'arithmétique (80 feuillets) ; — 2° un traité du toisé (28 feuillets) ; — 3° un traité des fractions (40 feuillets) ; — 4° un traité de la règle de trois ou règle d'or (47 feuillets) ; — 5° un traité des surfaces et de la solidité des corps (33 feuillets) ; — 6° le traité du nivellement de M. de Clapiès, prof. de mathématiques de la Société royale de Montpellier (59 feuillets). Cf. n° 97.

XVIIIe siècle. Papier. 287 feuillets. 222 sur 170 millim. Cartonné.

97. « Traité du nivellement, dicté par Monsieur de Clapiez, professeur de mathématiques et de la Société royalle des sciences à Montpellier. 1738. »

On y a joint :

Page 143. « Traité de mécanique de feu Monsieur Guisnée, de l'Aca-

démie royalle des Sciences, professeur de mathématiques au Collège royal de Maistre Gervais à Paris et ancien ingénieur. 1738. »

Page 305. « Traité du mouvement local. »

Page 346. « Traité d'hydraulique. »

XVIIIe siècle. Papier. 393 pages. 222 sur 170 millim. Rel. basane.

98. « Institutiones Rhetoricæ. 1784. »

Page 262. « Épitre au Congé, par un écolier du Collège de Meaux. »

Page 264. « Index. »

Page 273. « Épitre à l'autheur de l'Épitre au Congé et aux Écoliers Meldois, ses confrères. »

XVIIIe siècle. Papier. 277 pages. 160 sur 100 millim. Frontispice colorié. Rel. basane.

99. « Exercicis de la anima devota. — La lectura de esta petita obra ne farà coneixer lo valor. — Es de Joan Tou, clerch y batxiller en Philosophia y en Sta Theologia. 1718. »

XVIIIe siècle. Papier. 505 pages. 145 sur 95 millim. Rel basane.

100. Recueil de sermons.

Deux des vingt-quatre sermons que contient ce recueil sont incomplets.

XVIIIe siècle. Papier. 242 feuillets. 240 sur 180 millim. Cartonné.

101. Recueil de poésies françaises et languedociennes.

XVIIe-XIXe siècle. Papier. 227 feuillets. 235 sur 175 millim. Cartonné.

102. Album de dessins d'antiquités grecques, romaines et gauloises, suivi d'un glossaire archéologique.

La plupart des dessins sont coloriés.

XIXe siècle. Papier. 42 feuillets. 295 sur 205 millim. Broché.

103. Recueil d'inscriptions romaines des environs de Lambessa (province de Constantine), copiées sur les originaux en 1852-1853, par C. Soulé, capitaine au 1er Génie.

XIXe siècle. Papier. 28 feuillets. 140 sur 200 millim. Broché. (Legs Ricard, 1893.)

104. « Tables généalogiques des Empereurs, Rois et autres souverains. »

On lit au verso de la feuille de garde : « Nota. Ce livre a été composé et écrit de la main de Dom Hollande, religieux bénédictin, natif de Montpellier, mort à Nimes en 1782. »

On a joint à la fin quatre cartes géographiques de l'Empire romain et de la Grèce, dressées par Nicolas Sanson et gravées par Pierre Mariette, en 1636 et 1637.

XVIIIe siècle. Papier. 128 pages. 375 sur 255 millim. Rel. basane. (Ex-libris de Philippe-Laurent de Joubert.)

105. Liste chronologique et historique des Papes.

XIXe siècle. Papier. 117 pages. 305 sur 230 millim. Cartonné.

106. « Nouvelle composition des troupes de France selon l'ordonnance du premier aoust 1764, commencée du premier janvier 1765, avec le détail exact des différentes payes ; ensemble l'état de la subsistance et entretien des troupes de Sa Majesté, par mois et par années, au complet. »

XVIIIe siècle. Papier. Tableau mesurant 1 mètre sur 750 millim.

107. Heures latines de la Vierge (diocèse d'Albi), avec prières et formules magiques, dont plusieurs en languedocien.

Fol. 1. Calendrier. 4 id. sept. « Salvi episcopi Albiens. » — 3 id. dec. « Pauli episcopi Narbone. »

Fol. 13. « Incipit Officium beate Marie virginis, secundum usum sancte Romane Ecclesie. »

Fol. 86. « Beatus Augustinus dixit : Quicumque dixerit presentes cotidie orationes non erit dampnatus. » — « Fol. 89. « Oratio contra morbum caducum. » — Fol. 89 v°. « Oratio contra empedimia. » — « Oratio contra tempesta et contra demones. » — Fol. 91. « Oratio contra tot mal. » — Fol. 92. « Incipit Officium mortuorum. » — Fol. 119 v°. « Adjuratio contra malum occulorum. » — Fol. 122 v°. « Contra febres. » — Fol. 124. « Contra ferimen et lausis et mal de masclo. » — Fol. 125 v°. « Contra tot mal. » — « Contra dolor de

plaga. » — Fol. 126. « Contra ca o lop o cania bestia que sia fola, que la persona sia morduda... » — Fol. 127. « Secuntur nomina Christi. Quicumque super se portaverit non morietur morte subitanea, nec sine confessione, nec mulier pregnans, nec infans morietur in parturio. »

XIVe siècle. Parchemin. 134 feuillets. 95 sur 67 millim. Rel. moderne en maroquin brun. (Don de M. l'archiprêtre Maubon, 1915.)

108-120. Minutes de Guillaume Hermet, notaire à Aniane.

108. Années 1434-1436. — 136 feuillets. 220 sur 155 millim.
109. — 1442. — 157 feuillets. 220 sur 155 millim.
110. — 1443-1444. — 220 feuillets. 220 sur 155 millim.
111. — 1444. — 217 feuillets. 220 sur 155 millim.
112. — 1445. — 168 feuillets. 220 sur 155 millim.
113. — 1449-1450. — 213 feuillets. 220 sur 155 millim.
114. — 1454-1455. — 261 feuillets. 220 sur 155 millim.
115. — 1456. — 180 feuillets. 220 sur 155 millim.
116. — 1459. — 209 feuillets. 220 sur 155 millim.
117. — 1460. — 116 feuillets. 310 sur 220 millim.
118. — 1462-1463. — 150 feuillets. 220 sur 155 millim.
119. — 1463. — 105 feuillets. 220 sur 155 millim.
120. — 1464. — 72 feuillets. 220 sur 155 millim.

XVe siècle. Papier Treize volumes. Couvert. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

121. Fragment d'un registre de minutes d'Antoine Decrose, notaire à Aniane (septembre 1520 à avril 1521).

XVIe siècle. Papier. 18 feuillets, cotés 4 à 21. 290 sur 205 millim. Broché. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

122. Minutes de Pierre Poujol, notaire à Saint-Guilhem-le-Désert (novembre 1706 à décembre 1709).

XVIIIe siècle. Papier. 191 feuillets, cotés 344 à 535 (les cinq derniers en mauvais état). 250 sur 185 millim. Broché. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

123. Cartulaire de la famille du Ranc *(de Ranco)* de Vibrac (1479-1511).

XVe et XVIe siècles. Papier. 146 feuillets. 295 sur 215 millim. Couvert. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

124. « Libre de Memoyres vieulx pour Mr de Vibrac. »

Ce volume contient, au milieu de notes et d'extraits d'actes relatifs aux possessions territoriales de la famille de Vibrac, quelques pages d'un livre de raison (fol. 37 et 38).

XVe et XVIe siècles. Papier. 171 feuillets (manquent quelques feuillets). 295 sur 220 millim. Couvert. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

125. « Repertoyre des contratz apartenantz au seigneur de Vibrac, » concernant les lieux de Durfort, Saint-Martin, Sauve, Monoblet, Saint-Félix et autres.

XVIe siècle. Papier. 113 feuillets, cotés 99 à 211. 285 sur 210 millim. Couvert. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

126. « Reconnaissances feodalles de Messire François de St Felix, seigneur et baron de Mauremont, Clapiès, Peyrens la paliade et autres places audit seigneur concédées par les emphytéotes tenans biens dans la juridiction de Villenouvelle, en Lauragais, estant de sa directe et seigneurie feodalles, retenues par moi François Cantalause, notaire et tabellion royal dudit Villenouvelle » (1677-1682).

XVIIe siècle. Papier. 83 feuillets. 410 sur 275 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

127. Livre de reconnaissances pour la seigneurie de Saint-Saturnin-de-Lucian, en faveur de l'évêque et comte de Lodève (1742-1743).

XVIIIe siècle. Papier. 120 feuillets. 330 sur 220 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

128. Registre des redevances dues au prieuré de Cassan, de l'Ordre des Augustins.

XVIIIe siècle. Papier. 190 feuillets. 430 sur 280 millim. Rel. parchemin. (Don de M. Emile Cazal.)

129. « Estime generalle, compoix et cadastre du nouveau arpentement du lieu de Peyrens en Lauragais, fait en l'année mil six cents vingt. »

XVIIe siècle. Papier. 132 feuillets. 347 sur 225 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

130. « Plans géométriques du lieu et terroir de Pinet. »

XVIIIe siècle. Papier. 19 plans, précédés de 4 feuillets pour les Observations et la table. 450 sur 320 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

131. Plans des ponts du diocèse de Lodève, à l'échelle d'un pouce par toise.

XVIIIe siècle. Papier. 39 plans. 520 sur 370 millim. Rel. parchemin.

132. Registre de la Confrérie des saints Crépin et Crépinien de la ville d'Aniane (1633-1837).

XVIIe-XIXe siècle. Papier. 74 feuillets. 245 sur 170 millim Couvert. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

133. Livre de la communauté des imprimeurs, libraires et relieurs de la ville et université de Montpellier, relatif aux années 1743 à 1788.

Ce manuscrit comprenait deux volumes; le premier a été brûlé en 1896, lors de l'incendie de l'Exposition nationale de Montpellier.

XVIIIe siècle. Papier. 125 feuillets. 322 sur 220 millim. Rel. basane.

134. Mémoire concernant la province de Languedoc, dressé par M. de Basville, année 1698.

XVIIe siècle. Papier. 368 pages. 360 sur 240 millim. Demi-rel.

135. Code Loriol.

On lit sur le premier feuillet : « Ce projet d'ordonnance fut dressé par Messieurs les Intendants et les officiers près des Cours des Aydes des provinces où les tailles sont réelles, assemblés par ordre du Roy en la ville de Montpellier, aux mois de février et mars 1681, — et étant parachevé par lesdits Srs Intendants et officiers, en présence des sindics generaux des États de Languedoc, il fut envoyé à M. de Colbert, controlleur general des finances, et il a resté sans execution, attendu le decez de ce ministre (mais sur la demande des États Géné-

raux, le titre 29, de la nobilité des fonds, fut détaché du reste et devint, non sans de légers changemens, l'Ordonnance ou déclaration du Roy, du 9 octobre 1684, portant règlement sur la nobilité des fonds de la Province de Languedoc, en 39 articles). »

XVIIIe siècle. Papier. 388 pages. 154 sur 117 millim. Rel. basane. (Don J. Castelnau.)

136. « Mémoire dans lequel on se propose de faire connaître quel a été jusqu'icy le travail de la Commission établie par lettres patentes du 30e janvier 1734 pour prendre connaissance de l'état actuel des communautés de la province de Languedoc et régler tout ce qui a rapport à leur administration. » (1738.)

XVIIIe siècle. Papier. 67 feuillets. 240 sur 195 millim. Broché.

137. « Détail de l'état général des sommes déliberées dans l'Assemblée des États généraux de la province de Languedoc, tenue à Montpellier, ez mois de novembre et décembre 1783. »

XVIIIe siècle. Papier. 47 feuillets. 360 sur 240 millim. Broché.

138. « 18e registre pour servir aux délibérations du Chapitre d'Agde » (2 décembre 1710-28 mars 1716).

XVIIIe siècle. Papier. 90 feuillets. 410 sur 300 millim. Rel. basane. (Don de M. Cazalis de Fondouce, 1916.)

139. « Livre des Consuls de mer et juges des marchans de la ville de Montpellier, faict en l'année M DC XLVIII. »

XVIIe siècle. Papier. 21 feuillets écrits. 350 sur 250 millim. Rel. basane. (Don de M. Maurice Gennevaux, 1914.)

140. « État et description de la ville de Montpellier, fait en 1768. »

Publié par M. Joseph Berthelé dans les *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents*, tome IV (1909).

XVIIIe siècle. Papier. 426 pages. 230 sur 180 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

141. Reproduction de sceaux des Archives municipales de Montpellier, avec notes, par M. Ulysse Cros.

XIXe siècle. Papier. 108 feuillets. 350 sur 230 millim. Dem.-rel. (Don de l'auteur, 1848.)

142. « Journal tenu par moi Jean-Joseph-Évariste Duvern, ci-devant conseiller-maître en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, après la mort de mon père ci-devant conseiller correcteur en la même Cour, décédé à Pesenas, le 28 juillet 1791. »

Ce livre de raison commence au 6 août 1791 et finit au 27 mars 1797.

XVIIIe siècle. Papier. 378 pages. 370 sur 235 millim. Cartonnage moderne. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

143. « Tractatus de Deo uno et trino, authore R. R. P. Ludovico Bancel, Ordinis Prædicatorum, sacræ theologiæ doctore aggregato et professore publico, necnon examinatore diœcesis et legationis Avenionensis. Avenione, anno 1678. »

On lit, sur la feuille de garde : « Ex tractatibus theologiæ C. A. Juge Laudunensis et clerici, 1689. »

XVIIe siècle. Papier. 367 et 191 pages. 180 sur 132 millim. Rel. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

144. « Dissertatio theologica de sacramentis, cum in genere tum in particulari, juxta inconcussa D. Th[omæ] dogmata. »

Recueil de dissertations expliquées et commentées à l'Académie d'Avignon, par le R. P. Barthélemy Galibert.

On lit, sur le feuillet de garde : « Ex tractatibus theologiæ C. A. Juge clerici, 1678 », et au revers de ce feuillet, deux pièces en vers latins en l'honneur, l'une de la Vierge, l'autre du général de l'Ordre des Chartreux.

XVIIe siècle. Papier. 437 pages. 180 sur 132 millim. Couvert. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

145. « Tractatus theologus de incarnatione Domini nostri Jesu Christi, auctore R. P. Monestié, in Academia Monspeliensi professore regio, an. 1732-1733. »

XVIIIe siècle. Papier. 307 pages. 205 sur 150 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

146. « Cursus philosophiæ, e scriptis antiquorum, scholasticorum et modernorum eductus, cum labore proprio auctoris. »

XIXe siècle. Papier. 915 pages. 275 sur 215 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

147. « Essais divers, » par M. Moublet, médecin de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas de la ville de Tarascon (1756-1781).

Ce manuscrit contient surtout des travaux et observations de médecine, ainsi que la copie de lettres adressées à l'auteur.

XVIIIe siècle. Papier. Trois volumes, de 575, 582 et 572 pages. 230 sur 175 millim Reliés en maroquin rouge, avec filets dorés. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

148. « Compte de recette et dépense que rend Pierre Joseph Lagarde, intendant et trésorier de l'Hôpital Saint-Éloy de Montpellier à la Maison des pauvres dudit hopital, depuis le 22 may 1717 au septiesme juin 1718. »

XVIIIe siècle. Papier. 13 feuillets. 365 sur 250 millim. Rel. parchemin. (Don de M. Joseph Sicard, 1918.)

149-150. Comptes de M. Gabriel Comynihan, conseiller du Roi, receveur et payeur alternatif des gages et pensions des officiers du Parlement de Toulouse, de son administration des années 1720 et 1723.

XVIIIe siècle. Papier. Deux volumes, de 96 et 105 feuillets. 370 sur 240 millim. Couverture parchemin. (Don de M. Joseph Sicard, 1918.)

151-155. Comptes du Receveur des tailles du diocèse d'Uzès de son administration des deniers ordinaires et extraordinaires. Années 1724, 1726 à 1729.

Années 1724. — 29 feuillets.
— 1726. — 34 —
— 1727. — 28 —
— 1728. — 43 —
— 1729. — 39 —

XVIIIe siècle. Papier. Cinq volumes. 370 sur 240 millim. Rel. parchemin. (Don de M. Joseph Sicard, 1918.)

156. Cours de pathologie, par Mr Lordat, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier

XIXe siècle. Papier. 803 pages. 230 sur 170 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

157. « Cours de chimie, fait par M. Anglada, et commencé le 13 décembre an 1814. »

XIXe siècle. Papier. 362 pages. 225 sur 165 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

158. Collège royal de Henri-Quatre. Cahiers scolaires d'Alexandre Germain (plus tard membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier). 1825-1829.) — Dix cahiers.

XIXe siècle. Papier. 210 sur 160 millim. Cartonnés. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

159. « Cours d'histoire romaine, par M. Michelet, recueilli par Al. Germain. École Normale, 1829-1830. »

XIXe siècle. Papier. 328 pages. 240 sur 170 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

160. « Rapports sur les travaux de la Faculté des Lettres de Montpellier, par M. Alexandre Germain, doyen de la Faculté. » (1860-1880.)

XIXe siècle. Papier. 475 feuillets. 230 sur 180 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

161. « Vie de S. Charle Borromée, cardinal et archevesque de Milan. »

XVIIIe siècle. Papier. 450 pages. 170 sur 110 millim. Rel. maroquin rouge. (Ex libris Caroli d'Aigrefeuille, canonici Sancti Petri Monspeliensis.)

162. « Prières, Reflexions, Règles, Instructions et Maximes chrétiennes. »

XVIIIe siècle. Papier. 818 pages. 140 sur 90 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

163. « Réglement de vie, » par un religieux.

XVIIIe siècle. Papier. 88 feuillets. 190 sur 135 millim. Rel. basane. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905).

164. « Messe Toulousaine, imprimée *(sic)* par Mr A. L. Segala, le 14 mars 1829. »

Musique et chant.

XIXe siècle. Papier. 10 feuillets. 385 sur 280 millim. Lettres initiales en couleur. Couvert. parchemin. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

165. « Offiçe de sainte Magdelaine, à l'usage de la Confrérie des Magdelains [de Montpellier], fait par Jean-Martin Gaussinel, frère de ladite Compagnie ; commencé le XIII may M DCCC XIV. »

Musique et chant.

XIXe siècle. Papier. 46 feuillets. 435 sur 280 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

166. « Messe pour la fête de sainte Magdelaine, à l'usage de laditte Confrérie, le vingt-deux juillet. — Copie par le frère Jean-Martin Gaussinel, le 22 juillet 1820. »

Musique et chant.

XIXe siècle. Papier. 33 feuillets. 420 sur 260 millim. Portées et titres en rouge. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

167. Antiphonaire à l'usage de la Confrérie des Magdelains.

XIXe siècle. Papier. 100 pages. 415 sur 300 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

168. « Idée de la ville de Montpellier, recherchée et presentée aux honestes gens, par Pierre Gariel, doyen des chanoines en l'église cathédrale de la même ville. »

Copie du livre imprimé à Montpellier par Daniel Pech, en 1665.

XIXe siècle. Papier. 252 feuillets. 280 sur 210 millim. Cartonné.

169. « Acquisition du pred de Celleneufve. 1592. »

Recueil d'actes dont la plupart intéressent l'abbaye bénédictine d'Aniane. — Deux sceaux plaqués au verso du fol. 34.

XVIe siècle. Parchemin. 40 feuillets. 360 sur 300 millim. Couverture parchemin.

170. « Ayso son los Estatus de la Confrayria, que es en lo loc he castel de Sant Ginieys de Font Herecha, ha la honor del cor sagrat de Jhu Crists, en la forma he manieyra que se ensec. »

Copie moderne des statuts de 1517.

XIXe siècle. Papier. 14 feuillets. 230 sur 170 millim. Broché.

171. Lettre d'un officier français à sa sœur, contenant un récit de la campagne de Russie.

Datée de « Hildeshein, le 24 février 1813 ». — Au dernier feuillet : « J. Doé, pour copie conforme. »

XIXe siècle. Papier. 12 feuillets. 195 sur 150 millim. Broché.

172. « Le bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie. Poëme. »

XIXe siècle. Papier. 8 feuillets. 270 sur 190 millim. Cartonné.

173. « Le Trésor de Substantion. »

Traduction française de la comédie languedocienne de l'abbé J.-B. Fabre : « Lou Tresor de Substancioun. »

XIXe siècle. Papier. 20 feuillets. 310 sur 210 millim. Broché.

174. Documents relatifs à l'histoire de Clermont-l'Hérault. — Copies de M. Catta, ancien professeur de l'Université.

1° Instrument des coutumes et libertés faictes et accordées entre le seigneur de Clermont, diocèse de Lodève, et les habitants dudit lieu (1275) ; traduit du latin en 1599.

2° Procédure faicte sur les privilèges obtenus des roys de France et des seigneurs de Clermont par l'Université dudit lieu (1347) ; traduit en 1596.

3° Lettres royaulx de sauvegarde en faveur des Consuls et de l'Université de Clermont (1353) ; traduit en 1599.

XIXe siècle. Papier. 87 feuillets. 200 sur 300 millim. Cartonné.

175. Notes historiques sur Lattes et ses environs. — Cinq cahiers (numérotés 2 à 6) provenant de la bibliothèque et vraisemblablement

écrits de la main de M. l'abbé Anglade, ancien curé de Lattes, vicaire général du diocèse de Grenoble.

XIXe siècle. Papier. 148, 158, 136, 114 et 158 pages. 215 sur 170 millim. Cartonnés. (Don de M. Pouchet, 1906.)

176. « Notes sur la paroisse de Mauguio », recueillies par M. l'abbé Gouzes, ancien curé-doyen de Mauguio.

XIXe siècle. Papier. 196 pages, divisées en six cahiers. 220 sur 180 millim. Brochés. (Don de S. E. le cardinal de Cabrières, 1917.)

177. « Mémoire sur les cavernes à ossemens de Bize, près Narbonne (Aude), » par MM. de Serres et Tournal.

XIXe siècle. Papier. 42 feuillets. 230 sur 180 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

178. Carnet de notes d'excursions de M. le professeur Marcel de Serres (1816-1817).

XIXe siècle. Papier. 128 feuillets. 185 sur 120 millim. Cartonné. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

179. Règlements pour la Société fraternelle et philanthropique des médaillés de Ste Hélène de Montpellier (22 juillet 1860 et 5 mai 1861).

XIXe siècle. Papier. 14 feuillets. 360 sur 240 millim. Broché.

180. « Société fraternelle et philanthropique des médaillés de l'Ordre de Ste Hélène de Montpellier. — Registre des délibérations commencé le 19 juillet 1863, terminé le [1er juillet 1879]. »

A la fin du registre sont transcrits les discours, au nombre de 89, prononcés aux obsèques des membres de la Société, du 26 juillet 1860 au 1er février 1870.

XIXe siècle. Papier. 140 feuillets. 360 sur 230 millim. Cartonné.

181. « Procès de Jacques Coeür. — Informations faictes contre Jacques Coeür, en recitant seulement le faict en substance de ce que les tesmoins ont deposez. »

Copie identique à celle du ms. français 3868 de la Bibliothèque Nationale.

XVIIIe siècle. Papier. 331 pages. 330 sur 225 millim. Rel. basane. (Legs de Mlle L. Guiraud, 1918.)

182. Recueil de pièces originales intéressant diverses localités du département de l'Hérault : Agde, Alignan-du-Vent, Aniane, Arboras, Bédarieux, Bessan, Béziers, Boujan, Bouzigues, Castelnau-le-Lez, Colombiers, Corneilhan, Coulet, Courniou, Cournonterral, Fraisse, Frontignan, Ganges, Gorniès, Hérépian, La Salvetat, Lattes, La Vacquerie, Le Soulié, Les Salces, Lodève, Magalas, Maraussan, Marseillan, Manguio, Maureillan, Montagnac, Montpeiroux, Montpellier, Neffiès, Nissan, Olonzac, Poilhes, Popian, Puéchabon, Puissalicon, Puisserguier, Saint-André de Sangonis, Saint-Bauzile de la Sylve, Saint-Chinian, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Julien-d'Olargues, Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Privat, Saint-Thibéry, Sauvian, Servian, Taussac, Tourbes, Usclas-l'Hérault, Vendres, Villeneuve-lez-Béziers.

XIIe-XIXe siècle. Parchemin et papier. 60 dossiers en 4 portefeuilles. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

183. Manuscrits autographes de M. l'abbé Flottes, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Montpellier.

Notes pour son cours de philosophie. — Dissertation théologique sur le prêt et l'usure. — De la foi sous le rapport philosophique et sous le rapport religieux. — Études critiques de plusieurs ouvrages de l'abbé de Lamennais, notamment de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1823-1825).

XIXe siècle. Papier. Formats divers. Liasse en portefeuille. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

184. Documents relatifs à la baronnie de Montredon (diocèse de Nimes).

XVIe-XVIIIe siècle. Papier. Formats divers. Deux portefeuilles. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

185. Plans dressés par Bezombes, feudiste à Montpeiroux (diocèse de Lodève).

XVIIIe siècle. Papier. Formats divers. Liasses en deux portefeuilles. (Legs de M. l'abbé Cassan, 1905.)

ARCHIVES DE LA COUR

DES COMPTES, AIDES ET FINANCES DE MONTPELLIER

XVe-XVIIIe SIÈCLE.

80 registres et 35 liasses. (Don de M. Joseph Sicard, 1918.)

A. *Registres.*

1. « Inventaire général des titres et actes de la Cour, » dressé en conformité d'une délibération de la Cour du 8 mai 1753.

XVIIIe siècle. Papier, 533 pages. 340 sur 225 millim. Rel. parchemin.

2. « Premier registre des privilèges et des quittances de finance des officiers de la Cour, avec un sommaire de son établissement et de ses fonctions. »

XVIIe siècle. Papier. 42 feuillets. 420 sur 285 millim. Couverture parchemin.

3. « Registre d'arrests et desliberations secretes de la Cour des Aydes de Montpellier, commancé l'année MVI^c^ XII et continué despuis l'Union d'icelle [jusqu'en 1656]. »

XVIIe siècle. Papier. 113 feuillets. 290 sur 200 millim. Couverture parchemin.

4. Registre plumitif des délibérations de la Cour (1630-1687).

Les derniers feuillets du registre sont consacrés au « Cérémonial de la Cour », de 1640 à 1687.

XVIIe siècle. Papier. 24 feuillets non numérotés pour la table, 137 feuillets pour les délibérations, 38 feuillets pour le cérémonial et 6 feuillets pour la table du cérémonial. 335 sur 230 millim. Couverture parchemin.

5. « Registre plumitif des délibérations de la Cour, commencé en l'année 1687 et fini en 1735. »

Les premiers feuillets de ce registre sont consacrés au « Cérémonial de la Cour », de 1695 à 1714.

XVIIe-XVIIIe siècle. Papier. 14 feuillets pour le cérémonial, 15 feuillets pour les tables des délibérations, 369 feuillets pour les délibérations. 330 sur 210 millim. Cartonné.

6. « Suite du plumitif de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier depuis 1710 jusqu'au 17ème d'aoust 1735. »

Ce registre n'est qu'une copie partielle du précédent.

XVIIIe siècle. Papier. 184 feuillets. 370 sur 255 millim. Cartonné

7. « Plumitif des délibérations de la Cour, commencé le 27ème d'aoust 1735 » et fini en 1761.

Les premiers feuillets du registre sont consacrés au « Cérémonial de la Cour », de 1736 à 1752.

XVIIIe siècle. Papier. 15 feuillets pour le cérémonial, 25 feuillets pour les tables des délibérations et 221 feuillets pour les délibérations. 352 sur 250 millim. Cartonné.

8. « Plumitif des délibération de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier, commancé le 10e 8bre 1761 et fini le 9e juin 1781. »

XVIIIe siècle. Papier. 305 feuillets. 385 sur 245 millim. Rel. parchemin.

9. « Cérémonial de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier, commencé le 16 janvier 1764 », et fini le 8 juillet 1789

Voir ci-dessus les n°s 4, 5 et 7.

XVIIIe siècle. Papier. 56 feuillets. 390 sur 252 millim. Rel. par chemin.

10. Registre pour les délibérations sur les affaires bursales (1683-1712).

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier. 89 feuillets. 382 sur 262 millim. Rel. parchemin.

11. Autre registre pour les mêmes délibérations (1712-1768).

XVIIIe siècle. Papier. 86 feuillets. 375 sur 255 millim. Rel. parchemin

12-14. Journal des délibérations du Conseil de Direction de la Cour (1687-1754).

12. Années 1687-1696. — 220 feuillets. 345 sur 232 millim.
13. — 1696-1715. — 445 pages. 375 sur 262 millim.
14. — 1715-1754. — 230 feuillets. 370 sur 250 millim.

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier. Trois volumes. Rel. parchemin.

15. « Registre des délibérations prises par Messieurs les Commissaires de la Cour, qui s'assemblent chès M[r] le P[er] Président. » (1711-1756.)

XVIIIe siècle. Papier. 79 feuillets. 345 sur 225 millim. Rel. parchemin.

16-17. Registres des présences de la Chambre des Comptes (1784-1790).

16. Années 1784-1789. — 200 feuillets. 335 sur 210 millim.
17. — 1789-1790. — 31 feuillets. 380 sur 250 millim.

XVIIIe siècle. Papier. Deux volumes. Rel. parchemin.

18. Registre des présences du Bureau des Domaines (1784-1799).

XVIIIe siècle. Papier. 44 feuillets écrits. 320 sur 215 millim. Rel. parchemin.

19-20. Registres des piqûres de la Cour des Comptes (Semestres) 1767-1790.

19. Années 1767-1776. — 69 feuillets écrits. 415 sur 275 millim.
20. Années 1776-1790. — 132 feuillets écrits. 400 sur 250 millim.

XVIIIe siècle. Papier. Deux volumes. Rel. parchemin.

21-22. Registres des piqûres du Bureau des Comptes. (1784-1790).

21. Années 1784-1780. — 167 feuillets. 320 sur 200 millim.
22. Années 1785-1790. — 87 feuillets écrits. 380 sur 250 millim.

XVIIIe siècle. Papier. Deux volumes. Rel. parchemin.

23. Registres des piqûres de la Chambre des Domaines. (1784-1790.)

XVIIIe siècle. Papier. 40 feuillets écrits. 320 sur 210 millim. Rel parchemin.

24. « Registre pour le tour des enquêtes et des inventaires » (1755-1789).

XVIIIe siècle. Papier. 32 feuillets écrits. 340 sur 225 millim. Rel. parchemin.

25-29. Registres de recettes et dépenses du receveur et payeur ancien des gages de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier.

25. Années 1714. — 94 feuillets écrits. 340 sur 225 millim.
26. — 1717. — 97 feuillets. 370 sur 240 millim.
27. — 1720. — 79 feuillets écrits. 365 sur 240 millim.
28. — 1723 et 1726. — 93 feuillets. 360 sur 240 millim.
29. — 1729, 1731, 1732, 1734, 1735 et 1737. — 169 feuillets. 360 sur 240 millim.

XVIIIe siècle. Papier. Cinq volumes. Rel. parchemin.

30-45. Registre-journal pour le payeur des gages de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier.

30. Années 1726. — 39 feuillets. 360 sur 245 millim.
31. — 1729. — 44 feuillets. 365 sur 255 millim.
32. — 1731. — 40 feuillets. 385 sur 245 millim.
33. — 1732. — 32 feuillets. 375 sur 250 millim.
34. — 1734. — 41 feuillets. 355 sur 250 millim.
35. — 1735. — 40 feuillets. 350 sur 255 millim.
36. — 1737. — 37 feuillets. 350 sur 255 millim.
37. — 1738. — 42 feuillets. 385 sur 260 millim.
38. — 1740. — 42 feuillets. 330 sur 220 millim.
39. — 1741. — 39 feuillets. 400 sur 270 millim.
40. — 1743. — 30 feuillets. 380 sur 250 millim.
41. — 1744. — 26 feuillets. 390 sur 265 millim.
42. — 1746. — 42 feuillets. 365 sur 245 millim.
43. — 1747. — 40 feuillets. 365 sur 245 millim.
44. — 1749. — 30 feuillets. 395 sur 245 millim.
45. — 1750. — 30 feuillets. 370 sur 240 millim.

XVIIIe siècle. Papier. Seize volumes. Couvert. parchemin.

46-51. Double du Compte du payeur des gages de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier.

46. Années 1714. — 74 feuillets.
47. — 1720. — 32 feuillets.

48. Années 1728. — 34 feuillets.
49. — 1731. — 31 feuillets.
50. — 1734. — 22 feuillets.
51. — 1737. — 24 feuillets.

XVIIIe siècle. Papier. 370 sur 260 millim. Six volumes. Couvert. parchemin.

52. « Casuel de la Cour des Comptes » (1749-1791).

XVIIIe siècle. Papier. 215 feuillets. 340 sur 225 millim. Rel. parchemin.

53. « Observations sur les épices, droits et revenus, dont la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier a joui jusqu'à présent et sur son état actuel. — Origine des Épices. » (1773.)

XVIIIe siècle. Papier. 44 feuillets. 420 sur 280 millim. Rel. parchemin.

54-55. « Taxe des épices qui se payent par les officiers comptables lors de leurs réceptions à la Chambre des Comptes de Montpellier. »

XVIIIe siècle. Papier. Deux registres 146 et 144 feuillets. 320 sur 200 millim. et 385 sur 253 millim. Rel. parchemin.

56-65. Registres des Comptes du syndic de la Cour concernant les épices, les fonds appartenant à tous les Ordres et ceux appartenant aux Présidents, Conseillers et Gens du Roi de la Cour des Comptes (1750-1785).

56. — Années 1750. — 57 feuillets.
57. — — 1751. — 40 feuillets.
58. — — 1752. — 46 feuillets.
59. — — 1753. — 64 feuillets.
60. — — 1754. — 71 feuillets.
61. — — 1755. — 69 feuillets.
62. — — 1756. — 88 feuillets.
63. — — 1757. — 75 feuillets.
64. — — 1754-1765. — 510 feuillets.
65. — — 1766-1785. — 403 feuillets.

XVIIIe siècle. Papier. Dix volumes. 380 sur 250 millim. Rel. parchemin.

66. Comptes du Syndic de la Cour.

Cahiers contenant copie des registres 64-65 pour certaines années et certains ordres de comptes.

A. Épices : 1761, 1763, 1765, 1766, 1767, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776.

B. Fonds appartenant à tous les Ordres : 1758, 1761, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1787 (double), 1788 (double), 1789.

C. Fonds appartenant aux Présidents, Conseillers, etc. : 1758, 1759, 1760, 1764, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786 (double), 1787, 1788 (double), 1789 (double).

XVIIIe siècle. Papier. 390 sur 255 millim. 56 cahiers brochés.

67. « Estat des debtes de la Cour avant et après l'union, » arrêté le 20 juin 1652.

XVIIe siècle. Papier. 20 feuillets. 300 sur 210 millim. Couvert. parchemin.

68. « Registre des debtes contractées tant par la Chambre des Comptes que Cour des Aydes avant l'union et depuis l'union par la Cour des Comptes ; » état arrêté le 20 juin 1662.

XVIIe siècle. Papier. 100 feuillets. 330 sur 250 millim. Couvert. parchemin.

69. Registre de la recette et dépense des deniers employés pour obtenir la révocation de l'Édit de désunion du mois d'octobre 1646 et le nouvel Édit d'union de la Cour des Comptes et de la Cour des Aides rendu en 1648. Années 1652 à 1656.

XVIIe siècle. Papier. 238 feuillets. 340 sur 250 millim. Couvert. parchemin.

70. « Comptes particulliers faits avec les sieurs officiers de la Cour comprins dans la Sosiétté et autres personnes idénommées. » (1652.)

XVIIe siècle. Papier. 51 feuillets. 355 sur 250 millim. Couverture parchemin.

71. « Estat des emprunts de la somme de six cent sept mil six cens livres employée à l'acquisition de l'augmentation des gages créée par édit de décembre mil sept cent deux, faits par Messieurs les officiers de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier. »

XVIIIe siècle. Papier. 37 feuillets écrits. 365 sur 260 millim. Rel. basane.

72. « Journal de recette et dépense pour l'exercice du Syndicat de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, commencé le Ier juillet 1774 » et continué jusqu'en 1792.

XVIIIe siècle. Papier. 59 feuillets écrits. 390 sur 250 millim. Rel. parchemin.

73. « Registre pour le controlle des quittances des gages intermédiaires » (1753).

XVIIIe siècle. Papier. 34 feuillets écrits. 385 sur 255 millim. Rel. parchemin.

74. Registre des comptes clos, commencé en 1676; avec rubrique en tête.

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier. 362 feuillets. 420 sur 290 millim. Rel. parchemin.

75. « Registre des distributions des appuremens de comptes » (1757-1786).

XVIIIe siècle. Papier. 12 feuillets écrits. 345 sur 220 millim. Rel. parchemin.

76. « Registre des retablissemens et apuremens, commencé au semestre de juillet 1770 et fini au semestre de [janvier 1791]. »

XVIIIe siècle. Papier. 36 feuillets écrits. 385 sur 250 millim. Rel. parchemin.

77. Livre de compte de M. Lagarde, payeur des gages des officiers de la Cour (1707-1733).

XVIIIe siècle. Papier. 195 feuillets. 340 sur 225 millim. Couvert. parchemin.

78. « Registre pour les comptes du XXe et des 2 sols par livres du Xe. » (1758.)

XVIIIe siècle. Papier. 35 feuillets. 350 sur 225 millim. Rel. parchemin.

79-80. Recueil d'arrêts, édits et mémoires, des XVIIe et XVIIIe siècles.

79. Soixante-deux documents et table des matières.

Fol. 135. « Préface mise à la teste du Recueil des édits et ordonnances de nos Roys sur la jurisdiction de la Cour des Aydes de Montpellier, qui contient un Traitté abrégé des imposts des Romains et des nostres, traduitte du latin de Messire Jean Philippi, conseiller du Roy, président en la Cour des Aydes de Montpellier » (traduction de M. de Rosset).

Fol. 207. « Mémoire pour la ville de Cette; » procès avec la communauté de Frontignan.

80. Cent quatre-vingt-deux documents, suivis d'une table inachevée.

Fol. 182. « Mémoire concernant les arrangements nécessaires pour le rétablissement des affaires des Communautés de la province de Languedoc. »

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier. Deux volumes. 370 et 616 feuillets. 335 sur 230 millim. Rel. parchemin.

B. *Liasses.*

I. Titres de l'ancienne Cour des Aides.

Années 1437-1627. — Parchemin et papier. 135 pièces cotés n°s 1 à 135.

II. Titres de l'ancienne Chambre des Comptes.

Années 1519 (1520)-1627. — Parchemin et papier. 96 pièces, cotées n°s 136 à 231.

III (1). Édits, arrêts et autres titres concernant l'union de la Cour des Aides et de la Chambre des Comptes, et l'établissement de la nouvelle juridiction.

Années 1629-1778 — Parchemin et papier. 42 pièces, cotées n°s 232 à 273.

(1) Les pièces des liasses III et suivantes sont relatives aux Cours unies sous le nom de Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier.

IV. Offices. Actes concernant les création et suppression des diverses charges de judicature composant la Cour.

Années 1631-1784. — Parchemin et papier. 57 pièces, cotées nos 274 à 330.

V. Offices. Actes concernant les acquisitions et transmissions individuelles des diverses charges de la Cour.

Années 1648-1790. — Parchemin et papier. 71 pièces, cotées nos 331 à 401.

VI. Organisation intérieure, fonctionnement, hiérarchie et discipline de la Cour.

Années 1614-1781. — Parchemin et papier. 26 pièces, cotées nos 401 à 426.

VII. Affaires disciplinaires. Procès entre la Compagnie et divers de ses membres (affaires Claris, Gouan, Vézian, Garonne).

Années 1651-1783. — Papier. 82 pièces, cotées nos 427 à 508.

VIII. Privilèges et prérogatives honorifiques de la Cour. Préséances et Cérémonial

Années 1621-1769. — Parchemin et papier. 17 pièces, cotées nos 509 à 525.

IX. Évocations (arrêts généraux).

Années 1633-1689. — Parchemin et papier. 13 pièces, cotées nos 526 à 538.

X. Gages des officiers de la Cour.

Années 1630-1771. — Parchemin et papier. 25 pièces, cotées nos 539 à 563.

XI. Édits et arrêts relatifs aux droits d'Épices de la Cour.

Années 1629-1674. — Parchemin et papier. 29 pièces, cotées nos 564 à 592.

XII. Mémoires justificatifs des droits de la Cour en matière d'Épices.

Années 1664-1783. — Papier. 16 pièces, cotées nos 593 à 608.

XIII. États et Quittances d'Épices.

Années 1629-1790. — Papier. 25 pièces, cotées nos 609 à 633.

XIV. Indemnités, dites de Cahors et de la Comptabilité.

Années 1632-1790. — Parchemin et papier. 35 pièces, cotées nos 634 à 668.

XV. Pensions des restes.

Années 1595-1746. — Parchemin et papier. 10 pièces, cotées nos 669 à 678.

XVI. Gages intermédiaires.

Années 1692-1789. — Parchemin et papier. 29 pièces, cotées nos 679 à 707.

XVII. Procès contre Mes de Rivals (relativement aux gages intermédiaires).

Années 1746-1779. — Papier. 63 pièces, cotées nos 708 à 770.

XVIII. Menus droits.

Années 1555-1667. — Parchemin et papier. 18 pièces, cotées nos 771 à 788.

XIX. Franc-Salé.

Années 1536-1776. — Parchemin et papier. 18 pièces, cotées nos 789 à 806.

XX. Administration du patrimoine commun de la Compagnie. Règlements généraux.

Années 1639-1779. — Papier. 3 pièces, cotées 807 à 809.

XXI. Conventions entre la Compagnie et les Fermiers généraux au sujet de la perception des gages et revenus de la Cour.

Années 1634-1764. — Papier. 21 pièces, cotées nos 810 à 830.

XXII. Affaires contentieuses. Pièces justificatives de l'état de la Cour.

Années 1641-1790. — Parchemin et papier. 24 pièces, cotées nos 1145 à 1168.

XXXI. Liquidation des charges après la suppression de la Cour, en 1790. Remboursement des offices.

Années 1790-1792. — Papier. 16 pièces, cotées nos 1169 à 1184.

XXXII. Minutes des délibérations de la Cour.

Années 1768-1790. — Papier. Liasse, cotée no 1185.

XXXIII. Correspondance. Lettres missives des syndics et autres représentants de la compagnie et des délégués chargés de ses intérêts à Paris.

Années 1705-1791. — Papier. 750 pièces, cotées nos 1186 à 1200.

XXXIV. Jurisprudence et arrêts de la Cour.

Années 1730-1787. — Papier. 32 pièces, cotées nos 1201 à 1204.

XXXV. Comptabilité publique.

Années 1713-1762. — Papier. 34 pièces, cotées nos 1205 à 1216.

TABLE ALPHABÉTIQUE

LES CHIFFRES RENVOIENT AUX NUMÉROS DES MANUSCRITS

A

Agde (Hérault), 80, 182. — Archives, 28. — Chapitre, 138.
Aigrefeuille (Charles d'), chanoine de Montpellier, 161.
Aigues-Mortes (Gard). — Archives, 28, 57. — Privilèges, 41.
Albi (Diocèse d'), 107.
Alignan-du-Vent (Hérault), 182.
Anglada, prof. de chimie à Montpellier, 157.
Anglade (Abbé), curé de Lattes, 175.
Aniane (Hérault), 182. — Abbaye, 169. — Archives, 28. — Confrérie des SS. Crépin et Crépinien, 132. — Notaires, 108-121.
Antiphonaire, 167.
Arboras (Hérault), 182.
Astruc (Jean), prof. à la Fac. de médecine de Montpellier, 87.
Avignon, 67, 143, 144.

B

Bagnols (Gard), 27.
Bancel (Louis), O. P., 143.
Bardon (Jean-Antoine), poète montpelliérain, 89.
Basville (de), intendant du Languedoc, 87, 134.
Beaucaire (Gard), 27, 57.
Bédarieux (Hérault), 182.
Bertrand (Philibert), poète languedocien, 91, 92.
Bessan (Hérault), 182.
Béziers (Hérault), 81, 182. — Diocèse, 66. — Vicomtes, 10.
Bezombes, feudiste à Montpeyroux, 185.
Bible, 1.
Bize (Aude), 177.
Bon (François-Xavier de), 87.
Bonnier d'Alco, 64.
Boucassers (Mathieu de), jurisconsulte, 11.
Boujan (Hérault), 182.
Bournazel (Marquis de), 39.
Bousquet, 77.
Boutonnet, faubourg de Montpellier, 38, 87.
Bouzigues (Hérault), 182.
Buache (Phil.), géographe, 59.

C

Cabrières (Cardinal de), 176.
Cambon (François-Tristan de), év. de Mirepoix, 40, 41.
Cantalause (François), notaire à Villenouvelle, 126.
Carcassonne. — Archives, 28. — Comtes, 10.
Cartulaires, 10, 11, 17-19, 123.
Cassan (Abbé Léon), curé de Saint-Guilhem-le-Désert, 108-127, 129, 130, 132, 140, 142-147, 156-160, 162-167, 177, 178, 182-185.
Cassan, prieuré, 128.
Castelnau-le-Lez (Hérault), 37, 182.
Castelnau (Junius), 135.

Castres (Tarn), 52. — Chambre de l'Édit, 41.
Castries (Marquis de), gouverneur de Montpellier, 94.
Catta, prof. de l'Université, 174.
Cazal (Émile), 128.
Cazalis de Fondouce (Paul), 138.
Celleneuve, faubourg de Montpellier, 169.
Charles Borromée (Saint), 161.
Charles-le-Bel (Lettres patentes de), 41.
Charmel (Anthoine), notaire à Loudun, 83.
Chaume (Guill. de), seigneur de Poussan, 11.
Chaunel (Movisé), consul de Montpellier, 33.
Clapiès (de), prof. de mathématiques à Montpellier, 96, 97.
Clément II, pape, 87.
Clermont-l'Hérault, 174.
Cœur (Jacques), 181.
Colbert (J. B.), contrôleur général des finances, 135.
Colbert (Joachim), évêque de Montpellier, 9.
Colombiers (Hérault), 182.
Comynihan (Gabriel), payeur des gages des officiers du Parlement de Toulouse, 149, 150.
Corneilhan (Hérault), 182.
Costard de Saint-Mars (Pierre), 39.
Coulet (Hérault), 182.
Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, 63-67, 76, 94; voir le Catalogue des Archives de la Cour après le n° 185.
Courniou (Hérault), 182.
Coursonterral (Hérault), 75, 182.
Cros (Ulysse), 141.

D

Danchers (Jacques), receveur du domaine du roi, 32.
Dauphiné (Flore du), 78.
Decrose (Antoine), notaire à Aniane, 121.
Delmas, capitaine du génie, 60.
Descudier. Voir Escudier (d').
Desmazes (Jean-Jacques), archiviste de la ville de Montpellier, 14-17, 19, 22, 57, 58.
Despinois (Général), 7.
Doumayron (Alexandre), 52.
Du Haillan, historiographe de France, 24.
Du Mège (Chevalier), érudit toulousain, 59.
Dupuy, garde de la Bibliothèque du roi, 26.
Du Ranc de Vibrac (Famille), 123-125.
Durranc (Pierre), consul de l'état de pharmacie, 40.
Durfort (Gard), 125.
Du Sue (Jehan), 11.
Dutertre, historien, 51.
Duvern (Jean-Joseph-Émile), conseiller à la Cour des Comptes, 142.

E

Escudier (d'), syndic des États de Languedoc, 30.
États généraux de Languedoc, 137. — Cérémonial, 30. — Doléances au roi, 57.

F

Fabre (Abbé Jean-Baptiste), poète languedocien, 173.
Fabre (Jean), receveur des tailles du diocèse de Saint-Pons, 34.
Faure (Dr), de Quillan, 2.
Feugière (Giraud), 11.
Flottes (Abbé), prof. à la Faculté des Lettres de Montpellier, 183.
Foix (Château de). — Archives, 52. — Cartulaire, 10.
Font Herecha (Espagne), 170.
Fraisse (Hérault), 182.
Frontignan (Hérault), 182.

G

Gaches (Jacques), chroniqueur, 52.
Galibert (Barthélemy), 144.
Ganges (Hérault), 182.
Gariel (Chanoine Pierre), historien montpelliérain, 168.

Gaussinel (Jean-Martin), 165, 166.
Gautier (Nicolas), de l'ordre du Saint-Esprit, 39.
Gennevaux (Maurice), 139.
Germain (Alexandre), m. de l'Institut, 37, 158-160.
Gignac (Hérault), 74.
Gorniès (Hérault), 182.
Gouan (Jean-Guillaume), syndic de la Cour des Comptes de Montpellier, 66.
Gouzes (Abbé), 176.
Grasset (Abbé), 80.
Graves (Marquise de), 87.
Guienne. — Inventaire du Trésor des Chartes, 26.
Guilhem (Maison des), seigneurs de Montpellier, 44, 45.
Guisnée, de l'Académie royale des sciences, 97.

H

Henri III, roi de France, 39.
Hérépian (Hérault), 182.
Hermet (Guillaume), notaire à Aniane, 108-120.
Heures, 2, 3, 4, 107.
Hildesheim (Hanovre), 171.
Hollande (dom), bénédictin, 104.
Hugues de Fouilloy, prieur de Saint-Laurent d'Heilly, 8.
Huss (Jean), 87.

I

Imbert, chancelier en l'Université de Médecine de Montpellier, 79.
Inscriptions romaines, 103.

J

Jacques Ier, roi de Majorque, seigneur de Montpellier, 41.
Jacques III, *id.*, 45.
Jacques Cœur, 181.
Joffre (François), feudiste montpelliérain, 17.
Joubert (Laurent), chancelier en l'Université de Médecine de Montpellier, 42.
Joubert (Philippe-Laurent de), trésorier de la Bourse des États de Languedoc, 104.
Joubert (René-Gaspard de), avocat du roi au Présidial de Montpellier, 40.
Journet (Étienne-Louis), conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier, 66.
Juge (C.-A.), clerc de Laon, 143, 144.

L

Lagarde (Pierre-Joseph), trésorier de l'Hôpital Saint-Éloi de Montpellier, 148.
Lajard, trésorier de France en la Généralité de Montpellier, 71.
Lambessa, province de Constantine. Inscriptions romaines, 103.
Lamennais (F. de), 183.
Languedoc, 52, 54, 134. — Cartes des diocèses, 59. — Code Loriol, 135. — Diocèses et villes, 59, 94, 134. — Équivalent, 66. — États généraux, 30, 57, 137. — Gouverneurs et commandants en chef, 56. — Histoire religieuse, 52, 55. — Recherche des titres de la province, 57, 58. — Règlements fiscaux, 68. — Trésor des Chartes, 26.
La Radelle (Canal de), 36.
La Roche Posé (Louis de), grand maître de l'Ordre du Saint-Esprit, 39.
La Salvetat (Hérault), 182.
La Terrade (Olivier de), grand maître de l'Ordre du Saint-Esprit, 39.
Lattes (Hérault), 175, 182.
La Vacquerie (Hérault), 182.
Le Blanc (M.), 54.
Le Soulié (Hérault), 182.
Les Salces (Hérault), 182.
Lévis (Bertrand et Philippe de), seigneurs de Poussan, 11.
Lévy (Henry de), duc de Ventadour, 39.
Lez, rivière, 94.
Lodève (Hérault), 182. — Diocèse, 131. — Évêque et Comte, 127.
Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, 29.
Lordat, prof. à la Faculté de médecine de Montpellier, 156.

Loriol (Code), 134.
Loudun (Diocèse d'Uzès), 83.
Louis IX, roi de France (Ordonnances de), 39.
Louis XIII, roi de France, 61.
Louis-Philippe Ier. — Bibliothèques du Palais-Royal et du château de Neuilly, 44, 56.
Louvet (Pierre), archiviste, 17.
Loys (Jean), juge de Boutonnet, 38.
Lunel (Hérault), 28.

M

Magalas (Hérault), 182.
Maguelone. — Évêque et chanoines, 14, 15. — Psautier, 7.
Mahudel (Nicolas), membre associé de l'Académie des Inscriptions, 87.
Majorque (Rois de), seigneurs de Montpellier, 41, 44, 45.
Malide (François de), évêque de Montpellier, 75.
Maraussan (Hérault), 182.
Marine. Instructions et règlements, 85.
Marseillan (Hérault), 182.
Marsillargues (Hérault), 28.
Marthe (Sainte), 39.
Martinenq (Abbé), 68.
Maubon (Archiprêtre), 107.
Mauguio (Hérault), 176, 182.
Maureilhan (Hérault), 182.
Meaux (Collège de), 98.
Mèze (Hérault), 13.
Michelet (Jules), historien, 159.
Minutes notariales, 83, 108-122.
Monestié, prof. à l'Académie de Montpellier, 145.
Monoblet (Gard), 125.
Montagnac (Hérault), 13, 182.
Montpeiroux (Hérault), 182, 185.
Montpellier, 140, 182. — Annales, 46-50; voir *Thalamus*. — Apothicaires, 40. — Architectes, 40. — Archives, 17-23, 20, 25, 28, 57, 141. — Boulangers, 40, 42. — Bourreliers, 40. — Broquiers, 40. — Calvinisme, 51. — Cartulaires, 17. — Catholiques, 42. — Cathédrale Saint-Pierre, 35. — Cérémonial, 21, 22, 41. — Chapitre, 35, 64. — Chartes, 16, 18. — Charpentiers, 40. — Chirurgiens, 40. — Clergé, 64. — Compoix, 20. — Confrérie des Magdelains, 165-167. — Conseillers politiques, 41. — Consuls de la ville, 22, 41. — Consuls de mer, 139. — Cordiers, 40. — Corporations, 40-42. — Cour des Comptes, Aides et Finances, 63-67, 76, 94; voir le Catalogue des Archives de la Cour, après le n° 185. — Diocèse, 42. — Drapiers, 40. — Droits du poids du roi, 31. — Droits sur l'entrée du vin, 41. — Évêques, 42, 64, 75. — Faculté de Médecine, 62, 64. — Faculté des Lettres, 160. — Forbisseurs, 40. — Fourniers, 40. — Fustaniers, 41. — Fustiers, 40. — Garnisseurs d'épées, 40. — Gouvernement, 32. — Gouverneurs, 41, 42, 76, 94. — Hôpital Saint-Éloi, 33, 148. — Imprimeurs, 41, 133. — Jardin des Plantes, 79. — Juge-mage, 40, 42. — Juge ordinaire, 41. — Leudaire, 31. — Libraires, 133. — *Livre Noir*, 17. — Maçons, 40. — Médecins, 40, 42, 62, 64. — *Mémorial des Nobles*, 17, 19. — Menuisiers, 40. — Merciers, 40. — Moliniers de soie, 40. — Monastère Saint-Germain, 6. — Nobiliaire, 73. — Ordre du Saint-Esprit, 39. — Ouvriers en soie, 40. — Passementiers, 40. — Pharmaciens, 40. — Présidial, 42. — Privilèges, 36, 41, 43. — Relieurs, 133. — Ribautiers, 40. — Sédition de 1645, 94. — Seigneurs, 44, 45. — Serruriers, 40. — Siège de 1622, 60, 61. — Société de la Concorde, 62. — Société des médaillés de Sainte-Hélène, 179, 180. — Statuts et privilèges, 41, 43. — Taffetatiers, 40. — Tailleurs d'habits, 40. — Teinturiers, 40. — *Thalamus (Grand)*, 17, 24. — *Thalamus historique*, 25. — *Thalamus (Petit)*, 17, 23, 24, 41. — Tissotiers, 40. — Tonneliers, 40. — Trésoriers de France, 65, 67, 69-71. — Troubles de 1833, 72. — Université de médecine, 42,

62, 64. — Veloutiers, 40. — Viguiers, 41.
Montredon (Baronnie de), 184.
Morel, 58.
Moublet, médecin de l'Hôtel-Dieu de Tarascon, 147.
Mounier (Ignace-Dominique), notaire à Avignon, 67.

N

Nadal (B.), 9.
Nantes (Édit de), 53, 55.
Narbonne, 28. — Province, 29.
Narbonne (Domenge de), seigneur de Poussan, 11.
Nauton (Abbé), aumônier de l'Hôpital général de Montpellier, 90.
Neffiès (Hérault), 182,
Nîmes. — Archives, 27, 57.
Nissan (Hérault), 182.
Nobiliaire, 73.
Notre-Dame-de-la-Grasse, abbaye, 82.

O

Olonzac (Hérault), 182.
Ordre du Saint-Esprit de Montpellier, 39.

P

Pacotte (dom), bénédictin, 57, 58.
Paul III, pape (Bulle de), 35.
Pégat (Ferdinand), président à la Cour de Montpellier, 22.
Pénitencier, 8.
Périer (Hyérome), consul de l'état de pharmacie, 40.
Peyrens en Lauragais, 129.
Philippe-de-Valois, 45.
Philippy (Jean), historien, président en la Cour des Aides de Montpellier, 24, 76.
Pinet (Hérault), 130.
Piron (Docteur), 62.
Poilhes (Herault), 182.
Pont-Saint-Esprit (Gard), 27.
Popian (Seigneurie de), 12.
Pouchet (Joseph), 175.
Pouderoux (D.), év. constitutionnel de Montpellier, 75.
Poujol (Pierre), notaire à Saint-Guilhem-le-Désert, 122.
Poussan (Seigneurie de), 11.
Pradel (Charles de), évêque de Montpellier, 75.
Provence (Peste de), 62.
Psautier, 7.
Puéchabon (Hérault), 182.
Puissalicon (Hérault), 182.
Puisserguier (Hérault), 182.

R

Rebuffi (Pierre), official de l'évêque de Montpellier, 75.
Reclus, 86.
Renaud (Guillaume), libraire, 90, 93.
René (G.-J.), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, 62.
Rey (Jean), 88.
Rhône (Iles du), 27.
Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société Archéologique de Montpellier, 1, 5, 40, 52, 71.
Richer de Belleval (Pierre), professeur à l'Université de Montpellier, 78.
Roquemaure (Gard), 27.
Rousseau (Bonaventure) de Basoche, évêque de Césarée, 39.
Rousset (Bonaventure), 5.
Russie (Campagne de), 171.

S

Saint-André-de-Sangonis (Hérault), 182.
Saint-Bauzille-de-la-Sylve (Hérault), 182.
Saint-Bernard (Grand), montagne et hospice, 88.
Saint-Chinian (Hérault), 182.
Saint-Esprit. Voir Pont-Saint-Esprit.
Saint-Esprit (Ordre du) de Montpellier, 39.
Saint-Félix (Gard), 125.
Saint-Félix (François de), baron de Mauremont, 126.
Saint-François, couvent, 52.
Saint-Germain, monastère bénédictin à Montpellier, 6.

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182. — Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125.
Saint-Pons-de-Thomières (Hérault), 182. — Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian (Seigneurie de), 127.
Saint-Thibéry (Hérault), 182.
Saint-Victor, abbaye bénédictine, à Marseille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu, abbaye, 82.
Sauchon (François), docteur en médecine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de Montpellier, 141.
Segala (A.-L.), 164.
Sejam (Raymond), chanoine de Maguelone, 14.
Serres (Jean de), historiographe de France, 24.
Serres (Marcel de), professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, 177, 178.
Serres (Pierre), historien montpelliérain, 44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155.
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du Génie, 103.

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de), 147.
Taraux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Joan), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.
Tourbes (Hérault), 182.
Tournal (Paul), 177.
Tourtoulon (Baron de), 73.
Trencavel (Maison des), comtes de Carcassonne et vicomtes de Béziers, 10.
Trésoriers de France en la Généralité de Montpellier, 65, 67, 69, 70, 71.
Trinquère (de), juge-mage, 40, 41.
Tuffet (Thomas de), seigneur de Taraux, 12.

U

Urbain V, pape, 6.
Urbain VIII, pape (Bulle d'), 39.
Usclas-l'Hérault (Hérault), 182
Uzès (Diocèse d'), 151-155.

V

Vaissière (Pierre de), professeur à l'Université de Montpellier, 77.
Valmagne, abbaye, 13.
Vendres (Hérault), 182.
Veyssière, conseiller à la Cour des Comptes, 94.
Vibrac (de). Voir Du Ranc de Vibrac.
Villebrun, curé de l'église Sainte-Anne à Montpellier, 9.
Villeneuve d'Avignon (Gard), 27.
Villeneuve-lez-Béziers (Hérault), 182.
Villenouvelle-en-Lauragais, 126.
Vivarais (Rebelles du), 94.
Volucraire, 8.

PARIS. — TYPOG IT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 24843.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

DOCUMENTS ET INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

PUBLICATIONS
de M. l'abbé Pourcher,
ancien curé de St-Martin-de-Boubaux,
RETIRÉ A MENDE.

MOIS
DE MARIE
DES PAUVRES PAYSANS
OU
PRIÈRES ET COURONNES
PIEUSES
EN L'HONNEUR DE MARIE.

Un vol. in-18. 336 pages, 0 fr. 80 cent.
par la poste: 1 fr.

L'HÉRAULT

)RNIER

R

ILLE

UE COLLOT, 9.

—

1926

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182.
— Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125.
Saint-Pons-de-Thomières (
— Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian(S
127.
Saint-Thibéry (Hérault), 1
Saint-Victor, abbaye bénéd
seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu, abl
Sauchon (François), docte
cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de Mo
Segala (A.-L), 164.
Sejam (Raymond), chanoi
lone, 14.
Serres (Jean de), histor
France, 24.
Serres (Marcel de), profes
culté des sciences de Mon
178.
Serres (Pierre), historien m
44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155.
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du Gé

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Tareux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Joan), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.
Tournus (Hérault), 182.

— 2 —

Ce mois de Marie est composé de prières vocales, de couronnes, de PATER et d'AVE, séparés par des versets tirés du Missel et du Bréviaire, un cantique, une hymne et un exemple pour chaque jour. Ces couronnes ont été composées sous l'inspiration de ce beau verset où Marie est bien représentée et célébrée comme *une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds et sur sa tête une couronne de douze étoiles*.

Ce Mois de Marie, dit la BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE, est fait le contraire des autres. . . . . .

L'histoire de ce livre est curieuse à plus d'un titre. Il sort d'une presse faite de bois presque en entier. Voici un prêtre placé dans une paroisse de vingt catholiques, au milieu d'une population protestante, et dont le presbytère, perdu dans les châtaigners, est isolé de toute habitation. Les moments de loisir sont nombreux; mais la plume est un outil qui a ses charmes et fait passer rapidement les veilles. Le prêtre se fait auteur. Des heures libres restent encore. Il s'arme de patience et de courage, il fabrique une presse avec les éléments qui sont sous sa main: l'auteur devient imprimeur. C'est là un tour de force digne d'être signalé. Sans doute, le tirage n'est pas parfait; des bavures émaillent malencontreusement les pages; mais entre un imprimeur dont les capitaux

PARIS. — TYPOGRAPHIE

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

lui permettent d'avoir un outillage excellent et celui qui crée, qui fait tout par lui-même, la différence est considérable. Le succès est relatif, reste l'originalité.

ÉVÊCHE DE NIMES.

Nimes, 12 janvier 1880.

Monsieur le Curé,

Mgr l'Évêque de Nimes me charge de vous remercier du petit volume que vous lui avez adressé, et dont vous êtes tout ensemble l'auteur et l'imprimeur. Si la position de votre paroisse vous condamne à la solitude, il doit vous être doux de consacrer à l'étude vos longues heures de loisir. Vous avez choisi un sujet bien digne d'un bon prêtre et bien fait pour élever votre esprit et consoler votre cœur. Puisse la très sainte Vierge Marie avoir pour agréable votre désir de la faire connaître au sein des rudes montagnes que vous habitez; puisse-t-Elle y ramener au vrai Percail toutes les brebis que l'hérésie en a séparées!

C'est le vœu que Mgr l'Évêque de Nimes forme . . . . . en vous accordant sa bénédiction paternelle.

Veuillez agréer, etc.

CLAZERON, vicaire général.

On lit dans le MONDE, en son numéro du vendredi 30 janvier 1880:

M. l'abbé Pourcher, curé d'une paroisse rurale, où il est entouré de protestants, voulu offrir à la très Sainte Vierge, par la composition d'un MOIS DE MARIE, un hon

L'HÉRAULT

)RNIER

:R

ILLE

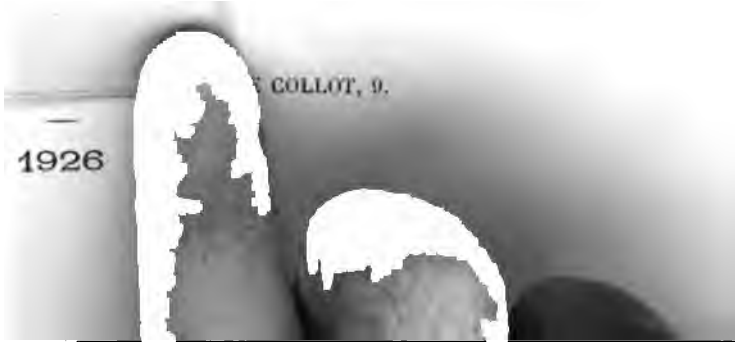

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182.
— Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125
Saint-Pons-de-Thomières
— Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian
127.
Saint-Thibéry (Hérault),
Saint-Victor, abbaye bé
seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu, a
Sauchon (François), doc
cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de M
Segala (A.-L), 164.
Sejam (Raymond), chan
lone, 14.
Serres (Jean de), hist
France, 24.
Serres (Marcel de), prof
culté des sciences de M
178.
Serres (Pierre), historien
44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155.
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du G

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Taraux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Jean), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.

mage de réparation pour les odieux blasphèmes dont il est le témoin désolé. Il a eu l'heureuse inspiration de puiser dans le Missel et dans le Bréviaire les considérations et les prières qu'il a mises dans son petit ouvrage, et lui a donné ainsi un caractère très orthodoxe et très pieux.

HEURES PIEUSES
pour les fidèles
NOBLES ET VILLAGEOIS.

Un vol. in-24, 336 pages, 0,30 cent. broché.

C'est la réunion de vieilles prières pour sanctifier la journée, contenant les prières de la messe, les vêpres du dimanche et de la Sainte Vierge, le Rosaire avec une rime pour chaque AVE MARIA, etc. etc.

ANTECHRIST
SON TEMPS ET SES ŒUVRES,
D'APRÈS L'ÉCRITURE SAINTE ET LES SAINTS PÈRES.

In-18, 112 pages, 0.40 cent.

DEVOIRS DE PIÉTÉ
ENVERS LES MORTS.
OU LE MOIS DE NOVEMBRE SANCTIFIÉ

In-18, 352 pages, 0,80 cent.

Ouvrage composé d'une méditation pour chaque jour, suivie d'une prière, des suffrages en l'honneur des cinq plaies de Notre Seigneur, d'une supplication à la Sainte Vierge, un exemple termine le sujet de chaque jour.

PARIS. — TYPOGRAPHIE

[illegible] NUMÉRIQUES

ACTA SANCTÆ ENIMIÆ

FRANCORUM REGIS FILIÆ CLOTARII II.

192 pages, in-18. 2 fr.

Ces actes ont été composés avant la fin du 8e siècle et le manuscrit de la Bibliothèque Nationale est très difficile, ce qui rend cette édition précieuse.

SAINT PIERRE DE CHAVANON,

FONDATEUR DE L'ABBAYE DE PÉBRAC,

D'APRÈS LES BOLLANDISTES,

Avec la liste des Abbés.

In-18, 192 pages, 1 fr. 25 cent.

ÉVÊCHÉ DU PUY.

Monsieur de Pélacot, vicaire général du Puy, remercie M. l'abbé Pourcher de l'envoi de son intéressante biographie de saint Pierre de Chavanon, et le félicite de son consciencieux travail.

SAINT SÉVÉRIEN.

PREMIER ÉVÊQUE DE MENDE,

Suivi des actes de saint Privat.

In-18, 160 pages. 0,60 cent.

L'UNIVERS, dans sa revue littéraire de mai 1882, dit:

Ce petit livre, consacré au premier évêque de Mende, mérite d'être signalé particulièrement comme exemple de ce que peut faire un curé de campagne livré à ses seules ressources. Rien de mieux pour un prêtre qui a un peu de loisir que d'étudier l'histoire ecclésiastique de son diocèse . . . .

[illegible]ORNIER

[illegible]ER

[illegible]ILLE

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182.
— Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125.
Saint-Pons-de-Thomières
— Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian
127.
Saint-Thibéry (Hérault),
Saint-Victor, abbaye bén
seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu, a
Sauchon (François), doc
cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de M
Segala (A.-L), 164.
Sejam (Raymond), chan
lone, 14.
Serres (Jean de), hist
France, 24.
Serres (Marcel de), prof
culté des sciences de M
178.
Serres (Pierre), historien
44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du G

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Taraux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Joan), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.

— 6 —

Le POLYBIBLION a dit:

M. l'abbé Pourcher est à la fois imprimeur et auteur d'une notice sur saint Sévérien, premier évêque de Mende, dans lequel il exerce le ministère paroissial...

MERLE

ET SEIZE CENTS PRÊTRES MASSACRÉS.

In-18, 352 pages. 1 fr. 50.

C'est l'histoire abrégée, d'après les documents authentiques, du chef « de la grande troupe de brigands et voleurs qui prit Mende en 1579, la veille de Noël, et dont la rage et fureur fut si grande qu'il n'y avait notaire qu'il ne fut tué et massacré, » et des atrocités qu'il a commises à Issoire, dans l'Auvergne, et dans tout le Gévaudan.

M. l'abbé Pourcher, par l'obligeance de son Excellence le Nonce apostolique, ayant offert au Saint Père les ouvrages ci-dessus, le 18 juillet 1887, en reçut la lettre suivante:

Très illustre Seigneur,

Le Saint Père a reçu votre respectueuse lettre et les volumes qui l'accompagnaient. Sa Sainteté vous donne les éloges les mieux mérités pour le dévouement que vous avez apporté à la réparation de votre presbytère, de votre église et de votre école, et pour les sen-

PARIS. — TYP

timents de la plus vive piété filiale que vous avez mis dans votre lettre. Sa Sainteté vous remercie pour le don que vous lui avez fait, demande au Seigneur de vous combler de ses biens et vous accorde la bénédiction apostolique.

En portant ceci à votre connaissance, je m'empresse de vous exprimer mes sentiments personnels d'estime et de dévouement à votre service.

Card. RAMPOLLA.

Rome, 30 juillet 1887.

MODUS

ADMINISTRANDI SACRAMENTA JUXTA RITUALE ROMANUM.

in-24, 294 pages. 1 fr.

Ce petit extrait du rituel Romain, remplace l'ORDONNANCE LITURGIQUE pour la procession dominicale et pour les bénédictions accordées au diocèse; LES STATUTS pour la formule avant le prône; L'ANTIPHONAIRE pour l'aspersion; le VESPÉRAL pour la bénédiction du très Saint Sacrement et il contient le CHEMIN DE LA CROIX. On y trouve, sans interruption et sans renvoi, tout ce qui est nécessaire pour l'administration des sacrements et les prières des sépultures.

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

)RNIER

R

ILLE

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182.
— Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125
Saint-Pons-de-Thomières
— Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian
127.
Saint-Thibéry (Hérault),
Saint-Victor, abbaye bén
seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu, a
Sauchon (François), doc
cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de M
Segala (A.-L.), 164.
Sejam (Raymond), chan
lone, 14.
Serres (Jean de), hist
France, 24.
Serres (Marcel de), prof
culté des sciences de M
178.
Serres (Pierre), historien
44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du G

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Taroux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Joan), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.

— 8 —

LA BÊTE DU GÉVAUDAN,
VÉRITABLE FLÉAU DE DIEU.
in-18, un vol. 1040 pages. 3 fr.

On voit d'un bout à l'autre de ce volume, comment Dieu sait confondre la vanité des hommes, comment il a permis la destruction de ce fléau sans en laisser connaître la nature.

Le but unique de l'auteur est de montrer la justice divine, et de faire voir que la puissance de l'homme n'est rien en comparaison de celle de Dieu, et que Dieu même n'a besoin que d'un rien pour confondre son orgueil. Si le roi et ses capitaines n'ont rien pu contre ce petit animal, que peut le plus puissant de la terre contre le Tout-Puissant et Éternel ?

VIE DE SAINTE THÈCLE,
PREMIÈRE MARTYRE.

In-24, 312 pages. 0,75 cent.

Ce volume contient d'abord la vie de la sainte, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Médecine à Montpellier; l'antiquité de son culte d'après les Bollandistes; et ce qui concerne sa chapelle et ses miracles à Saint-Bonnet-de-Chirac, ce sont les informations signées et faites par ordre de Mgr de Marcilhac, évêque de Mende; divers actes de notaire et autres manuscrits d'une authenticité indiscutable, etc. Prières de la messe, vêpres, bénédiction du St Sacrement, neuvaine et prières, etc.

PARIS. — TYP

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

HISTOIRE DE LA CONFRÉRIE DES CORDONNIERS, SAVETIERS, CUIRATIERS ET MARCHANDS DE CUIRS DE LA VILLE D'ALAIS.

Suivie d'autres documents inédits sur cette ville et ses environs.

In-18, 464 pages, 1 fr. 50 cent.

Volume contenant un précis historique de la confrérie des cordonniers, savetiers, etc. de la ville d'Alais. L'érection de l'évêché de cette ville; la bénédiction de la première pierre de sa cathédrale; les ornements et joyaux; des documents sur sa léproserie, son comté, sa baronnie, etc. Monastères de Font, de Tornac, etc. Portes, Saumanes, Lezan, péages, verreries, etc. Consécration de Notre-Dame de Chausses et autres églises des environs d'Alais. Congrégations du Saint Sacrement, du Saint Esprit, etc.

A M. l'abbé Pierre Pourcher.

Ex audientia Sanctissimi,
die 28 martii 1893.

Sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII petitam benedictionem peramenter impertiri dignatus es.

Ex ædibus Vaticani, die et anno ut supra.

Sceau. *M. Card. Maurini.*

L'HÉRAULT

)RNIER

R

ILLE

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182.
— Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125.
Saint-Pons-de-Thomières
— Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian
127.
Saint-Thibéry (Hérault),
Saint-Victor, abbaye bén
seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu, a
Sauchon (François), doc
cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de M
Segala (A.-L), 164.
Sejam (Raymond), chan
lone, 14.
Serres (Jean de), hist
France, 24.
Serres (Marcel de), prof
culté des sciences de M
178.
Serres (Pierre), historien
44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du G

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Taraux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Joan), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.

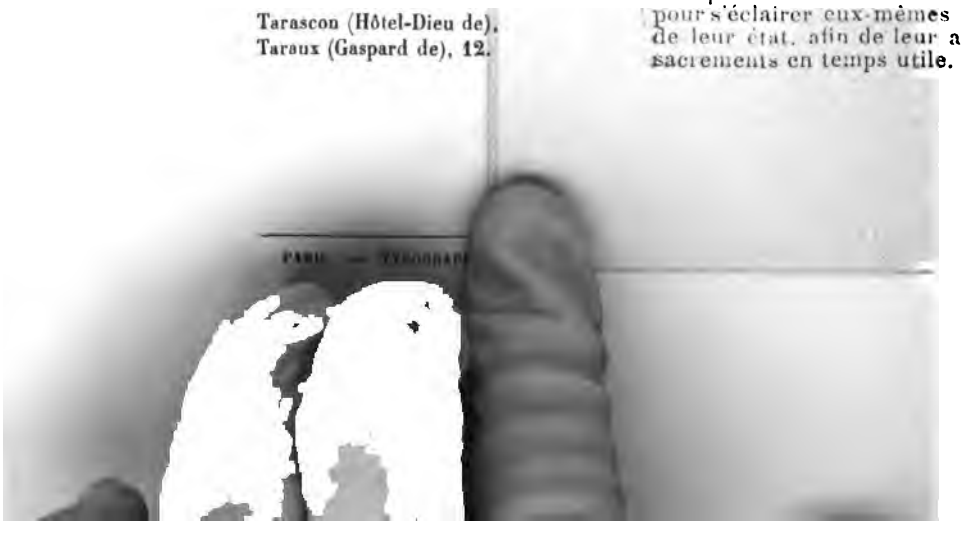

— 10 —

VIE DE SAINT CLAIR,
PREMIER ÉVÊQUE D'ALBY,
In-24, 208 pages, 0, 70 cent.

D'après le Manuscrit latin, N° 5365, de la Bibliothèque Nationale à Paris, et la plus grande partie de son apostolat dans le Gévaudan, d'après la tradition. La fontaine de Brangeyrès, près Saugues, lieu de pélerinage assez fréquenté en l'honneur de saint Clair ou saint Clar, disent des actes anciens, preuve qu'il ne s'agit ici que du saint évêque d'Alby, ce qui est confirmé par l'honneur qu'on rend à son compagnon dans le Vivarais, sur les bords du Rhône. Une neuvaine à saint Clair, les prières de la Messe et les Vêpres terminent le volume.

DICTIONNAIRE EXPLICATIF
DE QUELQUES MALADIES CRITIQUES
ET PROGNOSTICS DANGEREUX.
In-24, 208 pages, 1 fr. 50.

Ce petit volume, dit la SEMAINE RELIGIEUSE de Mende, 13 août 1897, peut rendre de réels services aux prêtres des campagnes qui voient souvent des malades, soit pour leur donner des conseils soit pour s'éclairer eux-mêmes sur la gravité de leur état, afin de leur administrer les sacrements en temps utile.

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

— 11 —

LE CLERGÉ DE LA LOZÈRE

DURANT LA RÉVOLUTION DE 1789.

Le tout tiré des actes authentiques.

Trois vol. in-18, ce 6 à 736 p. 2 fr. le vol.

Cet ouvrage est tiré des conférences ordonnées par Mgr Foulquier en 1852, des registres des mairies et des cures de chaque paroisse, que j'ai moi-même visitées à pied, le bâton à la main. Les différents volumes des insinuations ecclésiastiques m'ont été d'un grand secours en me donnant les dates certaines de la nomination des prêtres dans toutes les paroisses. On a suivi l'Ordo et l'Annuaire du département pour la disposition des paroisses.

MANUSCRIT DE St PRIVAT

PRÉCÉDÉ ET SUIVI DE CE QUI A ÉTÉ ÉCRIT EN LATIN

sur les Saints du diocèse de Mende.

In-24, 736 pages, 6 fr.

« Voilà certes un ouvrage fort original, disent les ANNALES BOLLANDISTES de Bruxelles. Ce gros volume, de tout petit format, . . . surprend au premier abord. Mais l'étonnement fait place à la sympathie, quand on constate qu'il a été imprimé dans le presbytère d'un petit village de la Lozère, par un curé, ami de l'érudition, et qui s'est fait à la fois éditeur, typographe et brocheur. . . . . »

Le Manuscrit de St Privat, aujourd'hui

L'HÉRAULT

)RNIER

R

ILLE

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182. — Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125
Saint-Pons-de-Thomières — Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian 127.
Saint-Thibéry (Hérault),
Saint-Victor, abbaye bén seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu, a
Sauchon (François), doc cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de M
Segala (A.-L), 164.
Sejam (Raymond), chan lone, 14.
Serres (Jean de), hist France, 24.
Serres (Marcel de), prof culté des sciences de M 178.
Serres (Pierre), historien 44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du G

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Taraux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Joan), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.

— 12 —

égaré, figure sous le N° 1446 de l'inventaire de la série G. des Archives de la Lozère. La copie qui a servi pour la publication de ce volume est mieux que le texte lui-même, parce qu'elle est l'œuvre de M. André, alors archiviste de la Lozère, paléologue distingué, et a été corrigée par M. de Rozières lui-même, ancien inspecteur des archives de France. La critique dont on veut bien l'honorer restera impuissante. C'est une œuvre utile, car l'original est perdu, et la copie risquait fort de disparaître ou de demeurer inconnue. Mais cette copie est incomplète, et ne contient que 1° l'œuvre d'Aldebert III en l'honneur de saint Privat, en prose et en vers; 2° un petit abrégé de la vie de saint Loup; 3° une vie de saint Frézal, évêque de Mende, en IX leçons; 4° et la prose de saint Blaise, qui termine cette précieuse copie du Manuscrit dit de saint Privat, signée: Ferd. André, archiviste.

Tout ce que le volume contient ensuite est tiré d'un peu partout. 1° Le panégyrique de saint Privat est tiré du manuscrit N° 5274 de la Bibliothèque Nationale. 2° Persécution de Crocus, de GALLIA CHRISTIANA, I, page 137. 3° Martyre de saint Privat, de Baronius, an 262, N° 58. 4° L'invention des reliques de saint Privat, de l'ancien bréviaire de Mende. 5° Messe de saint Privat, préface, hymnes et prose, des anciens missel et bréviaire de Mende. 6° La vie de saint Hilaire est tirée de l'original du manuscrit d'Aldebert III, extrait édité dans le Bulle-

PARIS.

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

tin de l'Agriculture de Mende, 1865. Vie de saint Blaise, de Surius, édition de Cologne, 1573, 1 vol. pag. 841. La bénédiction du pain est tirée de l'ancien rituel de Mende et d'ailleurs. 8° Saint Firmin, évêque de Mende, saint Firmin évêque d'Uzès, saint Hère, évêque de Mende, saint Louvent, martyr, Messe et prières en l'honneur de saint Roch, saint Ilpide, martyr, son tirés de l'ancien bréviaire de Mende. 9° Les ACTA de saint Véran, de la Bibliothèque de Marseille, manuscrit HELTZ, 8e vol. 10° L'extrait sur sainte Enimie est la conviction personnelle de l'auteur, d'après les ACTA de la sainte, qui nous la disent de race royale mais non fille de roi, etc.

La provenance de tous ces recueils a été du reste sommairement indiquée dans le volume, après chacun d'eux.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR LE PAYS DE GÉVAUDAN

et sur la ville de Mende,

par le P. Louvreleul.

Suivis des rectifications dont l'ouvrage avait grandement besoin pour l'honneur de l'église de Mende et de l'histoire locale.

Un vol. in-18, 400 pages, 2 fr.

)RNIER

R

ILLE

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182. — Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125.
Saint-Pons-de-Thomières — Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian 127.
Saint-Thibéry (Hérault),
Saint-Victor, abbaye bén seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu,
Sauchon (François), doc cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de
Segala (A.-L), 164.
Sejam (Raymond), chan lone, 14.
Serres (Jean de), hist France, 24.
Serres (Marcel de), prof culté des sciences de M 178.
Serres (Pierre), historien 44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du G

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Taraux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Joan), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.

— 14 —

ÉTIENNE NOGARET,
ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE,
Suivi de la Constitution civile du clergé.
Un volume in-18, 215 pages, 1 fr. 50.
Contenant tous les actes officiels qui concernent cet évêque intrus, depuis son acte de naissance à celui de sa sépulture; ses ordinations, prise de possession, procès verbal de nomination, sacre et formalités diverses, sa lettre pastorale, ses plaintes, ses abdications du pouvoir épiscopal et sacerdotal, et toutes ses erreurs des derniers moments de sa vie.

ESSAI HISTORIQUE SUR
LA VILLE DE LANGOGNE
et le couronnement de
Notre-Dame de Tout-Pouvoir,
Un volume in-18, 208 pages, 0,75 cent.

ERMITAGE OU COLLÈGE DE
SAINT PRIVAT LA ROCHE,
Sur le mont Mimat.
In-18, 16 pages, 0,20 cent.

Tous ces ouvrages sont en vente chez M. l'abbé Pourcher, à Chadeloste, près Mende, (Lozère). Franco de port à partir de dix francs.

PARIS. — TYPOGRAPHIE

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

Tous les ouvrages ci-dessus, présentés par l'auteur à Sa Grandeur Mgr Baptifolier, d'heureuse mémoire, furent, après examen, revêtus de *l'imprimatur*, les 12, 13 et 15 février 1899, ainsi que tous les manuscrits suivants, dont quelques uns sont sous presse, et que l'auteur se propose de publier successivement, avec l'aide du bon Dieu, qui l'a visiblement béni jusque ici.

SOUS PRESSE:

1. Notice sur la paroisse de Julianges et son territoire.
2. Hospice de Marvéjols.
3. Notice sur le pélerinage de Notre-Dame de Beaulieu, à Paulhac.
4. Notre-Dame de Laval, dans le diocèse de Nîmes.
5. Manuscrit de Grèzes.
6. François Driez, chirurgien d'Euzet.

MANUSCRITS:

1 Histoire du Gévaudan.
2 Histoire de St Flour.
3 Sainte Enimie, office et prières.
4 Vie de saint Roch et pélérinage

L'HÉRAULT

)RNIER

:R

'ILLE

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), 182. — Archives, 28. — Notaire, 122.
Saint-Jean-de-Buèges (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Fos (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault), 182.
Saint-Jean-de-Védas (Hérault), 94.
Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), 182.
Saint-Martin (Gard), 125.
Saint-Pons-de-Thomières — Diocèse, 34.
Saint-Saturnin-de-Lucian 127.
Saint-Thibéry (Hérault),
Saint-Victor, abbaye bén seille, 6.
Sainte-Marie-d'Orbieu,
Sauchon (François), doc cine, 42.
Sauve (Gard), 125.
Sauvian (Hérault), 182.
Sceaux des Archives de
Segala (A.-L.), 164.
Sejam (Raymond), chan lone, 14.
Serres (Jean de), hist France, 24.
Serres (Marcel de), prof culté des sciences de M 178.
Serres (Pierre), historien 44, 46-50, 56.
Servian (Hérault), 182.
Sever (Saint), 80.
Sicard (Joseph), 148-155
Soulages, 10.
Soulé (C.), capitaine du G

T

Tarascon (Hôtel-Dieu de),
Taraux (Gaspard de), 12.
Taussac (Hérault), 182.
Thibault (Charles-Thomas), évêque de Montpellier, 3.
Thomas (Saint), 144.
Thomassy (Raimond), archiviste, 28, 82.
Tou (Jean), clerc, 99.
Toulouse (Parlement de), 42, 74, 149, 150.

— 70 —

de l'Hospitalet.

5. Saint Benoit-Joseph Labre, pélerin mendiant.

6. Saint Loup de Troyes à Villefort et à Lachamp.

7. Notre-Dame du Puy et sa statue antique.

8. Hospice de Mende, famille d'Urbain V et hôpital de St Germain-de-C.

9. Table alphabétique et analytique des statuts synodaux de Mende.

10. Autorité de l'évêque de Mende.

11. Vente des biens ecclésiastiques à Anduze en 1559.

12. Montagne de Grèzes.

13. Statistique du département de la Lozère.

Fête de St Louis de Gonzague, 21 juin 1302.

Chaldeecste-Mende, (Lozère.)
Imp. l'abbé P. Pourcher.

PARIS. — TYPOGRAP

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

DOCUMENTS ET INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

DES REGISTRES

DÉPOSÉS PAR LES NOTAIRES DE L'HÉRAULT

ÉTUDE DE Me CORNIER

NOTAIRE DE MONTPELLIER

PAR

M. OUDOT DE DAINVILLE

ARCHIVISTE DE L'HÉRAULT

MONTPELLI

LAURIOL, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTU LLOT, 9.

—

1926

Le répertoire des minutes déposées en 1920, par Me Cornier aux Archives de l'Hérault que nous présentons ici, commence la série de ceux, qu'avec l'autorisation de Monsieur le Directeur des Archives, nous avons résolu de dresser pour chacune des études conservées dans notre dépôt.

Le fonds notarial de nos Archives, enrichi fréquemment grâce à la libéralité des notaires, offre déjà aux érudits une source considérable de documentation. Aussi, nous a-t-il semblé, qu'au début de la publication de ces répertoires et maintenant que la loi déjà votée par la Chambre allait faciliter le versement des études, il n'était point sans intérêt de donner une idée de l'importance actuelle de ces collections.

Elles se répartissent en deux fonds : Le premier, antérieur à la révolution, est constitué par des registres provenant de l'évêché de Montpellier ou du Chapitre de Maguelone et surtout par l'importante acquisition que la Chambre du Clergé diocésain avait faite, chez les notaires, de tous les registres utiles à leurs intérêts ; soit en tout 1636 registres ;

Le deuxième fonds comprend les registres recueillis dans

NOTE

Nous avons signalé les registres accompagnés de rubrique en faisant suivre d'une R leur mention.

Lorsque le mauvais état du début ou de la fin d'un registre ne nous a pas permis de préciser sa date nous nous sommes contenté de noter le mois.

diverses Archives communales où ils étaient induement détenus et ceux déposés par les notaires au cours de ces dernières années.

Voici l'aperçu sommaire de son accroissement :

1866. 15 registres récupérés sur la ville d'Agde (XVe-XVIe s.) et 1 registre réintégré par le département du Gard : notaire de Villelongue (1603).

1881. 12 registres de Pézenas (1623-1633), donnés par Mr Cazalis de Fondouce.

1896. 3 registres de Gignac retrouvés à Saint-Félix-de-Lodève (Lodez).

1904. 1 registre Déodat, de Ganges, provenant du Gard (1491-1492).

1912. Versement par Me Bizeray, notaire à Montpellier, de 320 registres (XVIe-XVIIIe s.).

1913. Versement par Me Léoncini, notaire à Montpellier, de 170 registres (XVIIe-XVIIIe s.).

Versement par Me Tondut, notaire à Lunel, de 246 registres (XVIe et XVIIIe s.).

1920. Versement par Me Cornier, notaire à Montpellier, de 624 registres ou liasses (XVIe-XVIIIe s.).

1921. Versements par Me Escoffier, notaire à Marsillargues ; par Me Calvet, notaire à Saint-Martin-de-Londres, et par Me Maurin, notaire à Gignac.

1923. Versements par Me Rouvier, notaire à Pézenas ; par Me Barthou, notaire à Bédarieux ; par Me Hébrard, notaire à Clermont-l'Hérault.

1925. Versement par Me Navarre, notaire à Montpellier, de 600 registres ou liasses (XVe-XVIIIe s.). — Versement par Mes Hébrard et Granier, notaires à Lodève, de 530 registres (XIVe-XVIIe s.); par Me Pouget, notaire au Caylar, de 30 registres (XVIIIe s.); par Me Jonquet, notaire à Montpellier, de 130 registres (XVIIe et XVIIIe s.).

L'ensemble de ce fonds qui s'élève à plus de 3600 registres, ajouté à celui de l'ancien fonds, met à la disposition des érudits environ 5300 registres.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les autres notaires de l'Hérault, suivant l'heureuse initiative de leurs confrères, confient à nos soins leurs précieuses collections que nous aurons à cœur de rendre rapidement accessibles en en dressant des répertoires.

ÉTUDE CORNIER

NOTAIRES DE MONTPELLIER

ANDRÉ SUAVIS (1547-1559).

1. — 1547. 24 décembre-9 avril 1549.
2. — 1551. 13 août-2 juillet 1553. R.
3. — 1553. 7 juillet-11 juillet 1559.

CLAUDE TARDIVIER (1548-1560).

4. — 1548. 1er juillet-20 janvier 1550.

JEAN SARRUS (1564-1568).

5. — 1564-1568 sans ordre chronologique (collations).

N. — Au dernier feuillet, ce notaire s'intitule : « Notaire royal, contre-» rolleur et garde des Archives du domaine du roy au gouver-» nement de Montpellier. »

JEAN SOLIER (1565-1567).

6. — 1565. 12 mai-27 janvier 1567.

JEAN RICHARD (1565-1573).

7. — 1565. 25 octobre-24 décembre 1567.
8. — 1571. 1er janvier-30 décembre 1571.
9. — 1572. 2 janvier-5 avril 1573.

JEAN TARDIVIER (1574-1580).

10. — 1574. 27 mai-30 décembre 1579. R.
11. — 1580. 1er janvier-20 juin 1580. R.

CLAUDE MARTIN (1574).

12. — 1574. 2 janvier-21 décembre 1574. R.

ANTOINE COMTE (1576-1637) et PIERRE COMTE, son fils (1637-1660).

13. — 1576. 16 août-31 décembre 1582.
14. — 1583. 6 janvier-18 décembre 1586.
15. — 1587. 3 janvier-30 décembre 1591.
16. — 1592. janvier-31 décembre 1593.
17. — 1594. 1er janvier-30 décembre 1595.
18. — 1596. 1er janvier-30 décembre 1597.
19. — 1598. 4 janvier-17 août 1600.
20. — 1600. 2 janvier-12 février 1601.
21. — 1601. 13 février-29 décembre 1601.
22. — 1602. 1er janvier-1er janvier 1603.
23. — 1603. 1er janvier-31 décembre 1603.
24. — 1604. 1er janvier-31 décembre 1604.
25. — 1605. 1er janvier-3 août 1605.
26. — 1605. 3 août-31 décembre 1605.
27. — 1606. 2 janvier-13 juillet 1606.
28. — 1606. 13 juillet-31 décembre 1606.
29. — 1607. 2 janvier-2 juillet 1607.
30. — 1607. 2 juillet-31 décembre 1607.
31. — 1608. 1er janvier-1er juillet 1608.
32. — 1608. 2 juillet-31 décembre 1608.
33. — 1609. 1er janvier-28 juin 1609.
34. — 1609. 30 juin-31 décembre 1609.
35. — 1610. 1er janvier-23 juin 1610.
36. — 1610. 29 juin-31 décembre 1610.
37. — 1611. 2 janvier-25 juin 1611.
38. — 1611. 25 juin-31 décembre 1611.
39. — 1612. 1er janvier-11 juin 1612.
40. — 1612. 11 juin-31 décembre 1612.
41. — 1613. 1er janvier-18 juin 1613.
42. — 1613. 18 juin-31 décembre 1613.
43. — 1614. 1er janvier-3 juillet 1614.
44. — 1614. 3 juillet-31 décembre 1614.
45. — 1615. 1er janvier-25 juin 1615.
46. — 1615. 26 juin-31 décembre 1615. R.
47. — 1616. 1er janvier-11 juin 1616.
48. — 1616. 11 juin-31 décembre 1616.
49. — 1617. 2 janvier-24 juin 1617.
50. — 1617. 24 juin-31 décembre 1617.

51. — 1618. 1er janvier-24 juillet 1618.
52. — 1618. 24 juillet-31 décembre 1618.
53. — 1619. 1er janvier-26 juin 1619.
54. — 1619. 26 juin-31 décembre 1619.
55. — 1620. 1er janvier-27 juin 1620.
56. — 1620. 27 juin-31 décembre 1620.
57. — 1621. 1er janvier-31 décembre 1621.
58. — 1622. 7 janvier-30 décembre 1622.
59. — 1623. 1er janvier-30 décembre 1623.
60. — 1624. 2 janvier-30 décembre 1624.
61. — 1625. 1er janvier-30 décembre 1625.
62. — 1626. 3 janvier-30 décembre 1626.
63. — 1627. 1er janvier-30 décembre 1627.
64. — 1628. 1er janvier-31 décembre 1628.
65. — 1629. 1er janvier-20 décembre 1629.
66. — 1630. 2 janvier-31 décembre 1630. R.
67. — 1631. 1er janvier-31 décembre 1631.
68. — 1632. 1er janvier-29 décembre 1632.
69. — 1633. 1er janvier-28 décembre 1633.
70. — 1634. 1er janvier-28 décembre 1634. R.
71. — 1635. 1er janvier-31 décembre 1635.
72. — 1636. 1er janvier-31 décembre 1636 (à la fin, acte du 29 mars même année).
73. — 1637. 1er janvier-31 décembre 1637. PIERRE COMTE instrumente depuis le 13 février.
74. — 1638. 1er janvier-31 décembre 1638.
75. — 1639. 1er janvier-31 décembre 1639.
76. — 1640. 1er janvier-31 décembre 1640 (à la fin, acte du 29 mars 1636).
77. — 1641. 1er janvier-31 décembre 1641.
78. — 1642. 1er janvier-31 décembre 1642.
79. — 1643. 1er janvier-30 décembre 1643 (à la fin, acte du 13 décembre 1642).
80. — 1644. 2 janvier-31 décembre 1644 (à la fin, enregistrement le 19 août 1653) d'un acte du 13 septembre 1644.
81. — 1645. 1er janvier-31 décembre 1645.
82. — 1646. 1er janvier-30 décembre 1646.
83. — 1647. 1er janvier-31 décembre 1647.
84. — 1648. 1er janvier-31 décembre 1649 (à la fin, acte du 18 mai 1649).

85. — 1650. 1er janvier-31 décembre 1650.
86. — 1651. 1er janvier-30 décembre 1651.
87. — 1652. 1er janvier-31 décembre 1652 (à la fin, acte du 12 décembre).
88. — 1653. 1er janvier-30 décembre 1653.
89. — 1654. 1er janvier-31 décembre 1654.
90. — 1655. 1er janvier-30 décembre 1655.
91. — 1656. 1er janvier-27 décembre 1656.
92. — 1657. 1er janvier-31 décembre 1657. R.
93. — 1658. 1er janvier-31 décembre 1658.
94. — 1659. 1er janvier-15 janvier 1660.
95. — 1576-1594. Actes originaux.
96. — 1578. Sentences arbitrales (Originaux).
97. — 1590-1603. Actes originaux.
98. — 1591-1603. —
99. — 1604-1605. —
100. — 1606-1609. —

Rubriques d'Antoine et Pierre COMTE (depuis 1637).

101. — 1583-1593. 1600-1601. 1605-1619.
102. — 1621-1640.
103. — 1641-1660.

Jean TAUDON (1597-1621).

104. — 1597. 15 juin-6 août 1603.
105. — 1603. 15 août-18 décembre 1607. R.
106. — 1608. 4 janvier-15 décembre 1612. R.
107. — 1613. 28 janvier-2 mai 1621.

Guillaume BOUDON (1612-1617).

108. — 1612. 30 octobre-31 décembre 1613.
109. — 1614. 1er janvier-29 décembre 1615.
110. — 1616. 1er janvier-14 août 1617.

Gabriel BONNEL (1617-1633) successeur de Boudon.

111. — 1617. 16 août-1er janvier 1619. R.
112. — 1619. 1er janvier-26 décembre 1619. R.
113. — 1620. 14 janvier-24 décembre 1624. R
114. — 1625. 4 janvier-31 décembre 1625.
115. — 1626. 1er janvier-30 décembre 1625.

116. — 1627. 1er janvier-5 janvier 1628. R.
117. — 1628. 1er janvier-30 décembre 1630.
118. — 1631. 1er janvier-20 janvier 1633.
119. — 1633. 1er janvier-13 septembre 1633.
120. — 1618-1632. Rubrique avec lacunes correspondant aux rubriques laissées à la fin des registres.

ÉTIENNE VIALA (1620-1625).

121. — 1621. 8 décembre-14 février 1623.
122. — 1620-1625. Actes originaux.

GUILLAUME PELERIN (1623-1679).

123. — 1623. 22 août-30 décembre 1624. R. (1er registre).
124. — 1625. 1er janvier-30 décembre 1625. R.
125. — 1626. 1er janvier-31 décembre 1626. R.
126. — 1627. 1er janvier-31 décembre 1627. R.
127. — 1628. 5 janvier-31 décembre 1628. R.
128. — 1629. 2 janvier-28 décembre 1629. R.
129. — 1630. 4 janvier-31 décembre 1630. R.
130. — 1631. 1er janvier-31 décembre 1631. R.
131. — 1632. 1er janvier-31 décembre 1632. R.
132. — 1633. 3 janvier-31 décembre 1633. R.
N. Les premiers feuillets manquent.
133. — 1634. 3 janvier-30 décembre 1634. R.
134. — 1635. 2 janvier-31 décembre 1635. R.
135. — 1636. 1er janvier-31 décembre 1636. R.
136. — 1637. 1er janvier-31 décembre 1637. R.
137. — 1638. 1er janvier-31 décembre 1638. R.
138. — 1639. 1er janvier-31 décembre 1639. R.
139. — 1640. 2 janvier-31 décembre 1640. R.
140. — 1641. 1er janvier-31 décembre 1641. R.
141. — 1642. 3 janvier-31 décembre 1642. R.
142. — 1643. 3 janvier-31 décembre 1643. R.
143. — 1644. 4 janvier-30 décembre 1644. R.
144. — 1645. 2 janvier-30 décembre 1645. R.
145. — 1646. 2 janvier-28 décembre 1646. R.
146. — 1647. 5 janvier-24 décembre 1647. R.
147. — 1648. 2 janvier-31 décembre 1648. R.
148. — 1649. 4 janvier-31 décembre 1649. R.
149. — 1650. 1er janvier-31 décembre 1650. R.

146. — 1651. 2 janvier-30 décembre 1651. R.
147. — 1652. 1er janvier-31 décembre 1652. R.
148. — 1653. 1er janvier-31 décembre 1653. R.
149. — 1654. 1er janvier-29 décembre 1654. R.
150. — 1655.. 2 janvier-31 décembre 1655. R.
151. — 1656. 1er janvier-28 décembre 1656. R.
152. — 1657. 1er janvier-29 décembre 1657. R.
153. — 1658. 2 janvier-28 janvier 1659. Un original libre : Testament de Guillaume Vidal. 1690.
154. — 1623 et 1624. Actes originaux.
155. — 1625. »
156. — 1626. »
157. — 1627. »
158. — 1628. »
159. — 1629. »
160. — 1630. »
161. — 1631. »
162. — 1632. »
163. — 1633. »
164. — 1634. »
165. — 1635. »
166. — 1636. »

JEAN GUION, beau-fils de Pélerin (1659-1688).

167. — 1659. 1er mars-2 novembre 1661. R.
168. — 1661. 5 novembre-29 décembre 1662. R.
169. — 1663. 1er janvier-31 décembre 1663. R.
170. — 1664. 1er janvier-31 décembre 1664. R.
171. — 1665. 1er janvier-31 décembre 1665. R.
172. — 1666. 1er janvier-28 décembre 1666. R.
173. — 1667. 1er janvier-31 décembre 1667. R.
174. — 1668. 1er janvier-30 décembre 1668. R.
175. — 1669. 1er janvier-30 décembre 1669. R.
176. — 1670. 1er janvier-30 décembre 1670. R.
177. — 1671. 1er janvier-30 décembre 1671. R.
178. — 1672. 1er janvier-14 décembre 1672. R.
Interruption due à un voyage à Castelnaudary pour un procès pendant devant la Chambre de l'Édit.
179. — 1673. 25 janvier-30 décembre 1673. R.
180. — 1674. 1er janvier-28 décembre 1675. R.

181. — 1676. 1er janvier-31 décembre 1676. R.
182. — 1677. 1er janvier-31 décembre 1677. R.
183. — 1678. 1er janvier-31 décembre 1678. R.
184. — 1679. 4 janvier-7 janvier 1680. R.
185. — 1680. 1er janvier-31 décembre 1680. R.
186. — 1681. 1er janvier-28 février 1682.
(manquent plusieurs feuillets).
187. — 1687. 18 mars-17 septembre 1688. R.

Rubriques de GUILLAUME PÉLERIN et de JEAN GUION son beau-fils (1623-1673).

188. — A
189. — B
190. — C
191 — D
192. — E
193 — F
194. — G
195. — H
196. — J
197. — L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V
Rubrique chronologique (sans date).

Rubrique générale de JEAN GUION [un cahier seulement] (1659-1661).

ÉTIENNE MARTIN (1630-1653).

198. — 1630. 4 février-31 décembre 1631. A la fin deux actes de novembre.
199. — 1632 2 janvier-28 décembre 1632.
200. — 1633. 1er janvier-15 novembre 1633.

N. Martin se donne en ce registre comme notaire royal tant de la ville de Montpellier que du lieu de *Fabrègues*. Cette qualification cesse en 1641.

201. — 1634. 2 janvier-30 décembre 1634.
202. — 1635. 4 janvier-31 décembre 1635.
203. — 1636. 2 janvier-31 décembre 1636.
204. — 1637. 1er janvier-31 décembre 1637.
205. — 1638. 1er janvier-31 décembre 1638.
206. — 1639. 3 janvier-31 décembre 1639.

207. — 1640. 2 janvier-31 décembre 1640.
208. — 1641. 1er janvier-31 décembre 1641.
209. — 1642. 3 janvier-31 décembre 1642.
210. — 1643. 2 janvier-31 décembre 1643.
211. — 1644. 1er janvier-31 décembre 1644.
212. — 1645. 3 janvier-30 décembre 1645.
213. — 1646. 8 juillet-30 décembre 1653.

Ce registre contient trois lacunes : 2 janvier-8 juillet 1646 — 30 septembre 1646-12 avril 1647 et 20 novembre 1648-8 août 1652 correspondant à trois séjours faits à Paris par ce notaire.

214. — Rubriques (1630-1653).

MOYSE MONTET (1632-1657).

215. — 1632. 3 février-31 décembre 1633.
216. — 1634. 1er janvier-29 décembre 1635.
217. — 1636. 1er janvier-28 décembre 1637.
218. — 1638. 2 janvier-31 décembre 1639.
219. — 1640. 1er janvier-31 décembre 1641.
220. — 1642. 1er janvier-31 décembre 1643.
221. — 1644. 2 janvier-31 décembre 1645.
222. — 1646. 1er janvier-31 décembre 1647.
223. — 1648. 1er janvier-31 décembre 1649.
224. — 1650. 1er janvier-28 décembre 1651.
225. — 1652. 1er janvier-31 décembre 1653.
226. — 1654. 1er janvier-30 décembre 1655.
227. — 1656. 1er janvier-21 avril 1657.
228. — Rubriques (1632-1656).

JEAN FAUCILHON (1647-1679).

229. — 1647. 30 mars-31 décembre 1649.
230. — 1650. 2 janvier-31 décembre 1650. R.
231. — 1651. 2 janvier-30 décembre 1651. R.
232. — 1652. 2 janvier-31 décembre 1652. R.
233. — 1653. 1er janvier-31 décembre 1653. R.
234. — 1654. 2 janvier-31 décembre 1654. R.
235. — 1655. 1er janvier-31 décembre 1655. R.
236. — 1656. 3 janvier-31 décembre 1656. R.
237. — 1657. 1er janvier-31 décembre 1657.
238. — 1658. 1er janvier-30 décembre 1658.
239. — 1659. 1er janvier-31 décembre 1659.

240. — 1660. 1er janvier-31 décembre 1660.
241. — 1661. 1er janvier-31 décembre 1661.
242. — 1662. 2 janvier-30 décembre 1662.
243. — 1663. 1er janvier-31 décembre 1663.
244. — 1664. 1er janvier-31 décembre 1664.
245. — 1665. 1er janvier-31 décembre 1665.
246. — 1666. 2 janvier-27 décembre 1666.
247. — 1667. 1er janvier-31 décembre 1667.
248. — 1668. 2 janvier-31 décembre 1668.
249. — 1669. 2 janvier-30 décembre 1669.
250. — 1670. 1er janvier-31 décembre 1670.
251. — 1671. 1er janvier-30 décembre 1671.
252. — 1672. 2 janvier-30 décembre 1672.
253. — 1673. 2 janvier-31 décembre 1673. R.
254. — 1674. 3 janvier-29 septembre 1674. L'arrêt du registre à cette date est dû à une modification du papier timbré.
255. — 1674. 1er octobre-23 décembre 1675. R.
256. — 1676. 1er janvier-31 décembre 1676. R.
257. — 1677. 1er janvier-31 décembre 1677. R.
258. — 1678. 1er janvier-29 avril 1679. R.
259. — Rubriques : 1648-1652 et 1666-1679.

JEAN LOCQUES (1656-1664).

260. — 1654. 20 février-23 décembre 1656. R.
261. — 1657. 1er janvier-31 décembre 1659. R.
262. — 1660. 3 janvier-29 décembre 1662. R.
263. — 1663. 1er janvier-2 septembre 1664. R.

JACQUES MONTET [fils et successeur de Moyse Montet] (1657-1673).

264. — 1657. 4 mai-28 décembre 1660.
265. — 1661. 1er janvier-30 décembre 1664.
266. — 1665. 3 janvier-29 décembre 1667.
267. — 1668. 4 janvier-30 décembre 1671.
268. — 1672. 9 janvier-1er janvier 1673.
269. — Rubrique : 1657-1673.

JEAN GOUSIN (1664-1674).

270. — 1664. 18 octobre-27 septembre 1674. N. Dans le même registre après une lacune.

THOMAS BONNAUD (1678).

278. — 1678. 4 juin-5 décembre 1678. R.

JEAN SERGUIÈRES (1664-1680).

cumule avec la charge de notaire royal celle de greffier des conventions et arbitrages de Montpellier.

271. — 1664. 25 juillet-27 août 1670.

N. Ce registre commence au feuillet 68 et finit au feuillet 237. En tête rubrique des années 1663-1665.

272. — 1675. 16 avril-21 août 1680. R.

JEAN PERAS (1674-1680).

Ce notaire était aussi greffier des conventions et arbitrages de Montpellier.

273. — 1674. 30 avril-21 octobre 1676.

274. — 1677. 28 mai-12 novembre 1680.

N. L'interruption qui sépare ces deux registres est due au procès des anciens notaires contre les nouveaux: Peras dut acheter une ancienne charge en laquelle il fut reçu le 22 mai 1677.

PIERRE MADIÈRES (1678-1698).

275. — 1678. 10 décembre-24 décembre 1681 (1er registre) R.

276. — 1682. 1er janvier-28 décembre 1682. R.

277. — 1683. 3 janvier-30 décembre 1683. R.

278. — 1684. 1er janvier-30 décembre 1684. R.

279. — 1685. 1er janvier-31 décembre 1685. R.

280. — 1686. 1er janvier-30 septembre 1687. R.

281. — 1687. 1er octobre-31 décembre 1688. R.

282. — 1689. 1er janvier-31 décembre 1689. R.

283. — 1690. 6 janvier-30 décembre 1690. R.

284. — 1691. 3 janvier-29 décembre 1691. R.

285. — 1692. 2 janvier-30 décembre 1692. R.

286. — 1693. 2 janvier-29 décembre 1693. R.

287. — 1694. 4 janvier-29 décembre 1694. R.

288. — 1695. 4 janvier-31 décembre 1696. R.

289. — 1697. 1er janvier-9 juin 1698. R. (Dernier registre).

ADRIAN ADAM (1679-1691).

290. — 1679. 2 mai-31 décembre 1680. R. (Premier registre).

291. — 1681. 1er janvier-31 décembre 1681. R.

292. — 1682. 1er janvier-31 décembre 1682. R.

293. — 1683. 1er janvier-31 décembre 1683. R.
294. — 1684. 1er janvier-30 décembre 1684. R.
295. — 1685. 2 janvier-30 décembre 1685.
296. — 1686. 2 janvier-31 décembre 1686. R.
297. — 1687. 2 janvier-31 décembre 1687. R.
298. — 1688. 6 janvier-31 décembre 1688. R.
299. — 1689. 1er janvier-31 décembre 1689. R.
300. — 1690. 1er janvier-19 mars 1691.
301. — Rubrique générale 1679-1689.

PIERRE BROUSSE (1683-1687).

302. — 1683. 2 juillet-3 janvier 1686.
303. — 1686. 3 janvier-12 mars 1687. Ce dernier registre contient une rubrique de 1683-1687.

LOUIS VERNET (1683-1732).

304. — 1683. 1er janvier-31 décembre 1683. R. (Premier registre).
305. — 1684. 3 janvier-30 décembre 1684. R.
306. — 1685. 2 janvier-31 décembre 1685. R.
307. — 1686. 2 janvier-30 décembre 1686. R.
308. — 1687. 2 janvier-31 décembre 1688. R.
309. — 1689. 1er janvier-31 décembre 1690.
310. — 1691. 3 janvier-28 décembre 1692.
311. — 1693. 3 janvier-29 décembre 1694. R.
312. — 1695. 2 janvier-27 décembre 1696. R.
313. — 1697. 2 janvier-31 décembre 1699.
314. — 1700. 2 janvier-31 décembre 1701.
315. — 1702. 1er janvier-8 janvier 1705.
316. — 1705. 9 janvier-3 janvier 1710.
317. — 1710. 10 janvier-31 décembre 1714.
318. — 1715. 1er janvier-30 décembre 1718.
319. — 1719. 1er janvier-31 décembre 1724. R.
320. — 1725. 2 janvier-26 avril 1732. R.
321. — Rubriques de 1682-1732 (Rubrique des liasses).
322. — Rubriques de 1710-1732 (Rubrique des registres).
323. — 1732. 9 avril-30 décembre 1736. R. depuis le 16 juillet 1732 :

ÉTIENNE FANGOUSE (1732-1736).

PIERRE GRAVIER (1688-1698).

324. — 1688. 3 mai-26 décembre 1689. R. (Premier registre).
325. — 1690. 2 janvier-31 décembre 1691. R.
326. — 1692. 1er janvier-29 décembre 1693. R,
327. — 1694. 2 janvier-30 décembre 1695. R.
328. — 1696. 4 janvier-11 mai 1698. R.

JEAN QUISSAC (1689-1737).

329. — 1689. 9 mars-29 décembre 1691.
330. — 1692. 3 janvier-30 décembre 1693.
331. — 1694. 5 janvier-8 août 1695.
332. — 1695. 8 août-28 décembre 1696.
333. — 1697. 3 janvier-30 août 1698.
334. — 1698. 2 septembre-31 décembre 1699.
335. — 1700. 1er janvier-31 décembre 1701.
336. — 1702. 1er janvier-30 décembre 1703.
337. — 1704. 1er janvier-31 décembre 1705.
338. — 1706. 1er janvier-28 décembre 1707.
339. — 1708. 4 janvier-31 décembre 1709.
340. — 1710. 2 janvier-30 décembre 1711.
341. — 1712. 2 janvier-30 décembre 1713.
342. — 1714. 2 janvier-27 décembre 1714.
343. — 1715. 1er janvier-31 décembre 1716.
344. — 1717. 4 janvier-31 décembre 1718.
345. — 1719. 2 janvier-14 décembre 1720.
346. — 1721. 7 janvier-31 décembre 1722.
347. — 1723. 9 janvier-26 décembre 1724.
348. — 1725. 1er janvier-27 décembre 1726.
349. — 1727. 5 janvier-27 décembre 1729.
350. — 1730. 8 janvier-26 décembre 1732.
351. — 1733. 2 janvier-27 décembre 1738.

N. En septembre 1737, Bazile Quissac succède à son père.

BAZILE QUISSAC (1737-1739).

1737. septembre-27 décembre 1738.
(Voir le registre précédent),

352. — 1739. 16 janvier-10 avril 1739.

PIERRE TESSES (1691-1738).

353. — 1691. 24 mars-31 décembre 1691. R. (Premier registre).
354. — 1692. 3 janvier-30 décembre 1692. R.
355. — 1693. 1er janvier-31 décembre 1693. R.
356. — 1694. 2 janvier-31 décembre 1694. R.
357. — 1695. 1er janvier-31 décembre 1695. R.
358. — 1696. 1er janvier-31 décembre 1696. R.
359. — 1697. 3 janvier-31 décembre 1697. R.
360. — 1698. 1er janvier-30 décembre 1698. R.
361. — 1699. 1er janvier-31 décembre 1699. R.
362. — 1700. 2 janvier-31 décembre 1700. R.
363. — 1701. 1er janvier-30 décembre 1701. R.
364. — 1702. 8 janvier-29 décembre 1702. R.
365. — 1703. 1er janvier-30 décembre 1703. R.
366. — 1704. 1er janvier-31 décembre 1704. R.
367. — 1705. 2 janvier-30 décembre 1705. R.
368. — 1706. 4 janvier-31 décembre 1706. R.
369. — 1707. 1er janvier-29 décembre 1707. R.
370. — 1708. 2 janvier-31 décembre 1709. R.
371. — 1710. 6 janvier-28 décembre 1710. R.
372. — 1711. 1er janvier-31 décembre 1711. R.
373. — 1712. 1er janvier-30 décembre 1712. R.
374. — 1713. 3 janvier-30 décembre 1713. R.
375. — 1714. 1er janvier-31 décembre 1714. R.
376. — 1715. 1er janvier-24 décembre 1715. R.
377. — 1716. 1er janvier-31 décembre 1718. R.
378. — 1719. 4 janvier-28 décembre 1720. R.
379. — 1721. 5 janvier 30 décembre 1723. R.
380. — 1724. 4 janvier-29 décembre 1726. R.
381. — 1727. 15 janvier-24 décembre 1730. R.
382. — 1731. 4 janvier-22 décembre 1734. R.
383. — 1735. 3 janvier-24 juin 1738.
384. — 4 cahiers en double, extraits du reg. de 1731.
385. — Répertoire (tenu par arrêt du 17 oct. 1724) 1732-1736.

ÉTIENNE BISSEZ (1698-1734).

386. — 1698. 8 juillet-31 décembre 1700. R. N. (le notaire est reçu le 4 juillet).
387. — 1701. 4 janvier-23 décembre 1702. R.

388. — 1703. 1er janvier-31 décembre 1704. R.
389. — 1705. 4 janvier-31 décembre 1706.
390. — 1707. 3 janvier-30 décembre 1707.
391. — 1708. 4 janvier-27 décembre 1708. R.
392. — 1709. 1er janvier-31 décembre 1710.
393. — 1711. 1er janvier-29 décembre 1711.
394. — 1712. 1er janvier-27 décembre 1712.
395. — 1713. 5 janvier-31 décembre 1713.
396. — 1714. 2 janvier-30 décembre 1714. R.
397. — 1715. 2 janvier-21 décembre 1715. R.
398. — 1716. 6 janvier-31 décembre 1716. R.
399. — 1717. 5 janvier-29 décembre 1717. R.
400. — 1718. 4 janvier-31 décembre 1718. R.
401. — 1719. 1er janvier-31 décembre 1719.
402. — 1720. 3 janvier-31 décembre 1720.
403. — 1721. 3 janvier-29 décembre 1722.
404. — 1723. 1er janvier-31 décembre 1723.
405. — 1724. 5 janvier-30 décembre 1724. R.
406. — 1725. 5 janvier-27 décembre 1725.

N. en tête répertoire conforme à l'arrêt du conseil du 17 oct 1721. Même chose pour les reg. suivants.

407. — 1726. 1er janvier-29 décembre 1726.
408. — 1727. 3 janvier-30 décembre 1727.
409. — 1728. 1er janvier-27 décembre 1728.
410. — 1729. 4 janvier-31 décembre 1729. R.
411. — 1730. 2 janvier-26 décembre 1730. R.
412. — 1731. 2 janvier-31 décembre 1731. R.
413. — 1732. 3 janvier-31 décembre 1732.
414. — 1733. 1er janvier-31 décembre 1733.
415. — 1734. 2 janvier-31 décembre 1734.

Louis BRUN (1698-1718).

416. — 1698. 12 juin-30 décembre 1699. R. (Premier registre).
417. — 1700. 1er janvier-31 décembre 1701. R.
418. — 1702. 1er janvier-30 décembre 1703. R.
419. — 1704 7 janvier-31 décembre 1705. R.
420. — 1706. 3 janvier-27 décembre 1708. R.
421. — 1709. 4 janvier-30 décembre 1711.
422. — 1712. 1er janvier-29 décembre 1713.
423. — 1714. 1er janvier-31 décembre 1716.
424. — 1717. 1er janvier-25 avril 1718.

BARTHÉLEMY BRUN, son fils (1718-1724).

425. — 1718. 22 mai-23 décembre 1724.

MICHEL BONNET (1725-1749).

426. — 1725. 3 janvier-28 décembre 1728.
427. — 1729. 3 janvier-31 décembre 1732.
428. — 1733. 2 janvier-28 décembre 1736.
429. — 1737. 7 janvier-27 décembre 1740.
430. — 1741. 2 janvier-24 décembre 1744. R.
431. — 1745. 1er janvier-24 décembre 1747. R.
432. — 1748. 8 janvier-8 février 1752.

N. Dans le même registre à partir du 28 janvier 1749 : François Bonnet.

433. — Rubriques. 1725-1733. — 1736-1739. — 1741-1745.

FRANÇOIS BONNET, fils de Michel (1749-1752).

JEAN CHALEIL (1738-1770).

435. — 1738. 18 août-28 novembre 1744. R.
436. — 1745. 7 janvier-27 décembre 1748.
437. — 1749. 6 janvier-27 décembre 1754.
438. — 1755. 3 janvier-30 décembre 1758.
439. — 1759. 6 janvier-1er janvier 1764.
440. — 1764. 4 janvier-31 décembre 1768.
441. — 1769. 4 janvier-31 décembre 1772.

N. A partir du 9 juin 1770, Antoine Icard.

ANTOINE ICARD (1770-1785).

442. — 1773. 2 janvier-26 décembre 1776.
443. — 1777. 1er janvier-27 décembre 1780.
444. — 1781. 5 janvier-12 mars 1785.

A la suite de ce registre : « contrats de la Province reçu par Me Icard de 1781-1784 » (17 actes, dont plusieurs doubles).

445. — Rubriques de Chaleil et Icard 1745-1777.
446. — Rubrique de Chaleil et Icard 1769-1785 et répertoire chronologique pour 1774-75-77-81.

FRANÇOIS MERCIER (1740-1747).

447. — 1740. 24 septembre-17 mai 1747. R.

JACQUES ROLLAND (1742-1753).

448. — 1742. 28 mars-29 décembre 1749. R.

449. — 1749. 29 décembre-7 janvier 1753. R.

PIERRE-CHARLES CAIZERGUES

successeur de VÉZIAN Joseph, dont les minutes n'ont pas été versées.

450. — An V. Inventaires et procès-verbaux de vente de meubles et effets à l'encan. (Recueil de pièces). R.

451. — 1810-1812. Inventaires et procès-verbaux de vente de meubles et effets à l'encan. (Recueil de pièces). R.

JOSEPH VÉZIAN (1763-an III).

452. — N'est représenté que par une rubrique de 1790-an III.

Liasses et registres distincts des minutes.

N. Comme il ne nous a pas toujours été facile ou possible de déterminer le notaire dont provenait les liasses nous les avons simplement classées par ordre chronologique de la pièce la plus récente en mentionnant le nom du notaire qui les avait formées lorsque cela ne nous a pas demandé une trop longue recherche.

453. — 1636-1639. Inventaires de meubles : Daniel Baussier, tailleur ; Madeleine de Castillon veuve de Charles de Rozel consr au Pl de Toulouse ; demelle Pierre de Sarres femme de noble François de Flottes sieur de Sabazan habitant de Pézenas ; André Boyssec, notaire royal et secrétaire du chapitre de la Cathédrale de Montpellier.

454. — 1643-1644. Pièces de procédure, procurations, etc. — État des restes à lever de l'imposition des deniers royaux faite au lieu d'Assas en 1643.

455. — 1652-1660. Sommations au chapitre S. Pierre de Montpellier pour Hercule de Mauzières. — Vente de fruit de maison. Sentences arbitrales. — Consignations.

456. — 1659-1662. Pièces de procédure pour Pierre Jean Cruzel, procureur en la chambre de l'Édit de Castres, contre Jacques Galonié avocat, ci devant procureur en ladite chambre et autres. — Statut des chirurgiens d'Alby et papiers de Cruzel me chirurgien.

457. — 1611-1663. Donation par César de Ranchin notaire et secrétaire apostolique du diocèse de Langres, principal du collège de Mussy en faveur de Jeanne Macreigne, femme de Pierre Elleul, orfèvre de Montpellier (1659).

458. — 1664. Pièces de procédure pour dame Élisabeth d'Amboye, marquise de Toiras, contre divers.

459. — 1660-1664. Procurations, pièces de procédure etc.

460. — 1625-1679. Bail à Jean Doumergue du renouvellement des reconnaissances de biens de l'œuvre de commune clausure.

461. — 1681-1689. Liasse du notaire Adam, pièces nº 2 à 49 : — Enchères sur l'afferme des biens de damelle Lucrèce de Tournesy fille de Jacques, seigneur de Poussan. — Contrat de mariage de noble Pierre Fizes, consr à la cour des aides avec Catherine de Chicoyneau, fille de Michel professeur d'anatomie à l'Université de Montpellier. — Quittance de Bernard de Rieu maître d'hôtel du roi. — Bail obtenu par Jacques Sicard, des biens de ses parents, dans la vicomté de Rochefort.

462. — 1681-1690. Liasse du notaire Adam, pièces Nº 50 : — Pièces de procédure pour Antoine Arman, Me Architecte de Montpellier contre Barthélemy Cubissole, Jean Savy et autres quant à la construction de l'Hôpital Général.

463. — 1683-1691. Liasse du notaire Adam, pièces Nº 51 à 122 : — Estimation des biens de Jean Burgues.

464. — 1678-1696. Accord, Obligations, etc. — Testament d'Isabeau de Bossuges.

465. — 1699. Liasse de Pierre Tesses : Sentence arbitrale entre Audibert Gourgas, Pierre Thomas et Jean Bedos, marchands droguistes, habitants de Sommières.

466. — 1700. Rectification du compois de Bailharguet.

467. — 1701. De Pierre Tesses : Procès renvoyé par le conseil d'État à une commission de la Cour des Aides, entre messire Louis Jean Pierre de Montcalm, baron de Melac, héritier substitué de messire Louis de Montcalm, son aïeul, seigneur de S. Verran, consr au Pt de Toulouse et chambre de l'Édit de Languedoc, et demoiselle de Montcalm de Candiac.

468. — 1707. (Bissez) Succession du Comte de Calvisson ; inventaire de ses biens, dont le château de Marsillargues ; (inventaire d'archives ; minute et grosse).

469. — 1709. (Bissez) Inventaire des effets délaissés par feu Monsieur de Bagnolz avocat général à la cour des aides.

470. — 1710. (Tesses) Inventaire des biens de Louis de Beauxhostes d'Atgel de *Pardailhan*.

471. — 1710-1711. Inventaire de meubles : Antoinette Claparède, veuve Planchut; Charles André Chambellan sieur de Formes, colonel d'Infanterie de Barrois; Henry de Grefeuille, trésorier général de France; Sévérac; de Brus, chirurgien major du régt de dragons de Foix; Jouve; Mr de Teillan; Jean Ruf Gontier, libraire (catalogue de sa librairie); Jean Pierre de Pierre Desports, gouverneur de la ville de Lunel.

472. — 1711. (Bissez) Procès renvoyé par le Conseil d'État à une commission de la cour des aides, entre Messire Jean Henry de Sarret, seigneur de Fabrègues et Mujolan et la communauté de Mujolan.

473. — 1712. (Bissez) Procès renvoyé etc..., entre noble François Deydé consr en la cour des aides et dame Catherine Daudessan, veuve de N. Deydé, sa mère, et noble Claude François d'Iverny, sieur de Bezenet-Lehayer, capne de dragon, quant aux droits de feue Madeleine Deydé, épouse du sieur d'Iverny.

474. — 1712. (Bissez) Procès renvoyé etc.., entre dame Marie Anne de Pascal de S. Félix, veuve et héritière de messire Henry de Narbonne et dame Élisabeth de Ribes de Lézignan, veuve d'Henry de Lauriol Vissec, divers sieurs de Ribes et Louise de Clermont du Bosc, fille de Marquise de Ribes de Lézignan.

475. — 1637-1713. Procédures et papiers provenant de Jean Pons, hôtelier de Sévérac-l'Église, en Rouergue.

476. — 1714. (Bissez) Procès renvoyé etc..., entre messire Henri de Rozel, capitaine dans le régiment Dauphin et Charles de Rozel son neveu, ancien page de la Grande Écurie, capitaine dans Normandie.

477. — 1496-1714. Vente d'une terre dite à « las Casas » dans le terroir de la ville de Montpellier (copie sur parchemin 1496). — Comptes de la société Claude Touzelier & Gabriel Burgues. — Procédure pour les consuls de Prades.

478. — 1681-1716. Succession André Oulié (var. Oullier); impôts impayés.

479. — 1641-1717. Pièces de procédure pour François de Laboulaye, fermier des domaines du roi, contre les intendants de l'Hôpital général de Montpellier (1684). — Papiers de Rogier, me cardeur. — Requête de noble Louis de St-Bonnet de Toiras contre les consuls d'Assas.

480. — 1718. (Bissez) Procès renvoyé etc..., entre dame Françoise Valette des Plans, veuve de messire Étienne de Plantade, consr doyen en la cour des aides, Gaspard René de Plantade, consr en la dite cour et François de Plantade aussi conseiller, ses fils.

481. — 1719. (Bissez) Procès renvoyé etc.., entre Louis Jean Pierre de Montcalm St-Véran de Mélac et Louis Daniel de Montcalm St-Véran Candiac, son frère.

482. — 1719. (Bissez), Procès renvoyé etc..., entre messire Étienne Valette des Plans et Jacques Valette, seigneur des Plans, héritier de Jacques et de Léonard Valette des Plans, tous deux présidents en la cour.

483. — 1709-1719. (Bissez) Liquidation des biens de la succession de noble Gabriel de Fleury, baron de Pérignan, consr du roi en la cour des aides; sa veuve : Marguerite de Ranchin.

484. — 1720. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre dame Madeleine de Benoît, épouse de noble Antoine de Barbeyrac, messire Henry de Benoît, chanoine de la cathédrale de Lodève; Gabriel Antoine de Benoît, habitant de Lodève; messire Henry de Benoît, capne de dragons dans le régiment Dauphin, et dame Gabrielle de la Treille, veuve de messire Henry de Benoît sieur de la Prunarède, leur mère et grand-mère de la dame de Barbeyrac.

485. — 1692-1722. Pièces pour la dame de Baguet et le Syndic général de la province de Languedoc.

486. — 1722. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre la communauté de Frontignan et la communauté de Balaruc, quant à la propriété de l'étang « d'Aygues ».

487. — 1688-1724. Testaments de Jean Farjeon, secrétaire en la chancellerie de Montpellier; Louis de Massanes conseiller à la cour des aides. — Contrat de mariage de Pierre Jean Melchior de Reversat fils de Jean Melchior président trésorier général en la généralité de Montpellier avec Marie Antoinette de Lort de Sérignan, de Béziers.

488. — 1724. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre Garnier Deschesnes et Antoine de Montréal, quant à la succession de Blaise de Montréal fils dud. Antoine.

489. — 1727. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre Louis Daniel de Montcalm, marquis de Gozon, seigneur de St-Véran, et François d'Albignac, seigneur marquis du Triadou.

490. — 1725-1729. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre messire Christophe de la Fare, seigneur et baron d'Alais, et dame Marie de la Fare, veuve de messire François, marquis de la Fare et de Montclar, lieutenant de roi pour la province de Languedoc, au sujet de la substitution du testament de Jacques de la Fare, leur aïeul paternel.

491. — 1725-1730. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre Gaspard François de Sade de Murat d'Apcher, marquis de Mazan, et Louis de Murat de Nogaret, marquis de Calvisson.

492. — 1727. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre le chapitre cathédral d'Uzès arcosté de messire Roch Lambert de la Croix de Candillargues, prêtre et chanoine dudit chapitre, prieur de S. Victor de la Coste, et messire Michel Poncel de la Rivière, seigneur évêque et comte d'Uzès, au sujet du concordat de 1708.

493. — 1725-1728. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre Grave Verchant, veuve d'André Audiffret, de Montpellier; ses filles, autorisées de leurs maris et autres, au sujet de la succession dudit André.

494. — 1728-1729. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre dame Françoise Louise de Bernis de Bremond, veuve de Jean François de Bremond du Caylar, marquis de Toiras etc.. et la communauté de Vezenobre; au sujet de la nobilité des biens que la marquise de Toiras a dans le terroir de Vezenobre.

495. — 1730. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre messire Joseph de Genivrouze chevalier de Nages, baron de Cabrières, Perel, Lieuran et Aspiran, et messire Gabriel de Thezan d'Aspiran, héritier de sa sœur Élisabeth de Thézan, épouse de noble Jean d'Auzières, de Montpellier.

496. — 1725-1731. (Bissez) Procès renvoyé etc... entre messire Marc Antoine de Gardies, Comte de Montpeyroux, et les communautés de Montpeyroux, St-Félix de Palières, Logrian, S. Nazaire de Gardies et Anduze.

497. — 1713-1732. Consentements de mariage; extraits de délibérations du bureau de la cour des aides. — Cahier des enchères pour la vente des biens de Florensac et Castelnau de Guers appartenant à l'hôpital St-Éloi et pièces annexes.

498. — 1735. (Bissez et Vézian après le décès de Bissez) Procès renvoyé. .. entre l'Évêque d'Uzès, le chapitre et le prévôt; le chapitre s'opposant à l'usage par le prévôt de titres seigneuriaux qui sont propriété du chapitre.

499. — 1733-1737. (Vézian) Procès renvoyé etc... entre les sœurs Juin au sujet de la succession de leur père, Étienne Juin, receveur général des finances de la généralité de Montpellier.

500. — 1725-1738. Liquidation Sabatier.

501. — 1661-1740. Vente par le duc de la Rochefoucauld au marquis d'Aveze de la maison de Mademoiselle de Thoiras et de la maison de Marie Séguier; prix fait de la construction desdites maisons; actes relatifs à leurs mutations, inventaire des titres. N. Ces maisons sont sises au sixain St-Mathieu, isle de Grille.

502. — 1725-1740. Succession Duffour consr en la cour des aides, entre les sieurs Duffour et Élisabeth de Torches, femme du de cujus.

503. — 1738-1742. Testament du sieur Estevenon. — Requête de Madeleine Ducros; etc...

504. — 1742. (Vézian) Procès renvoyé etc... entre Louis Arnal sieur de Serres, auditeur à la cour des aides, et la communauté de Bréau et Bréaunesse, sur la nobilité du domaine de Serres.

505. — 1742-1744. Brevets autorisant la vente de diverses maisons à Montpellier. Consentement au mariage d'Antoine Portal de Celleneuve. Sommation de Madeleine de Belleval. épouse de J. J. Muret, consr à la cour des aides, à sa mère et à ses frères et sœurs. — Autorisation de vendre une maison près des Trinitaires.

506. — 1720-1745. Requête de Louis Vézian, notaire royal à l'Intendant du Languedoc. — Vente de terres sises terroir de Grabels par la demoiselle de Sanson. — Constitution de rente par le baron Élie d'Elze. — Inventaire de meubles du sieur Rouger. — Requête à l'Intendant par le sieur Le Blanc, secrétaire du roi en la chancellerie de Montpellier.

507. — 1740-1745. Succession Dureil (ou Durel); elle comporte des biens sis terroirs de Marsillargues, St-Laurent d'Aigouse, et Montpeiroux.

508. — 1746-1747. Testaments du peintre Caumette, de Pierre Amiel, de Jean Albert, de Jean Vallon, etc.

509. — 1747. Enquête de commodo et incommodo quant à l'aliénation du terrain des Pères de la Merci, voisinant la promenade du Peirou (20 p. 1 plan et 1 toisé).

510. — 1750. (Vézian) Liquidation Marie Rey épouse d'André Daumas fabricant de bazins de Montpellier.

511. — 1688-1752. Contrat d'apprentissage d'Alexandre Ressigé pour la fabrication des bas. — Testament d'Antoine Unal, greffier en chef du bureau des finances de la généralité de Montpellier. — Testament de Jean Dumas avocat de la ville d'Anduze. — *id.* de Pelerin.

512. — 1755-1756. Testament de Pierre Crassous, etc.

513. — 1745-1757. Délibération des baigneurs, étuvistes, barbiers etc. — Inventaire de meubles de Simon Meynier, musicien. — Testament de Jeanne Reboul, épouse Pierre Caizergues ; *id.* de Jeanne Laurent.

514. — 1764-1765. Testament du marquis de Roquefeuil.

515. — 1767-1768. Sentence arbitrale entre le médecin Nazon et la communauté de Sommières. — Vente par le marquis de Bandol d'une métairie sise à Castelnau. — Inventaire de meubles de J. B. Tissier, inspecteur des chaussées du Vidourle ; *id.* de Françoise Audiffret, veuve de Guillaume Paul, avocat ; *id.* de Me Aubert, avocat. — Testament du sieur Couve. — Inventaire de meuble de Vidal Enjalvin, m^e^ verrier. — Lettre du maréchal de Richelieu à Aurès, receveur des tailles au sujet d'une femme à laquelle s'intéresse son amie Mme Solas, veuve de M. de Capon.

516. — 1767-1769. Testaments de Vigan ; de Dumois. — Inventaire de meubles de Marie Grès, veuve d'Antoine Caizac, revendeuse. — Consentement de mariage pour Madeleine Caffarel.

517. — 1746-1770. Testament de François Hierle, chimiste de Montpellier. — Brevet autorisant les demoiselles Prouton à vendre leur maison. — Consentement d'Anne Mellet, veuve de Jean Cambon, au mariage de sa fille Jeanne avec Raymond Nourrit. — Délibération des maîtres serruriers et arquebusiers de Montpellier.

518. — 1764-1771. Compte tutélaire de Marie Morel, épouse de Jean Servière, chirurgien de Lansargue, etc...

519. — 1770-1773. Inventaire de meubles de Tarteiron; Périer; Dupy. — Testament de Jean Sébastien de Barral, évêque de Castres; *id.* de Guillaume Mourgues.

520. — 1767-1774. Inventaire de meubles de Jean de Wit Haganoux, hollandais mort à Montpellier. — Encan des meubles de Jean Pierre Paulet, conseiller auditeur honoraire en la cour des aides.

521. — 1760-1775. Inventaire de meubles de Gabriel et Barthélemy Taudon, agents de change de Montpellier, etc...

522. — 1770-1776. Inventaire de meubles de Belon, me orfèvre; de Pierre Vialars, négociant; d'Aurès, notaire; de Jacques Gimberne; de Noël Pouget, procureur postulant à la bourse commune des mardi de Montpellier.

523. — 1748-1777. Vente de l'office de Trésorier de France à Mr Marsieux. — Inventaire des effets de M. de Montblin, consr au Parlement de Paris. — Testament d'Anne de Combet de Joffroy; *id.* de Claire de Laurès.

524. — 1770-1779. Sentence arbitrale entre Cairol et Agard. — Inventaire de meubles de Delzeuze. — Testament de Pierre Roux, chirurgien major du Vexin infanterie; *id.* de la veuve Féau; *id.* de Farjon; *id.* de Senard. — Inventaire des meubles de Fréd. de Baillot; *id.* de Bonenfant, procureur au sénéchal; *id.* de Pierre Bongue, me serrurier (1779); *id.* de la veuve Estor; *id.* de Captieu; *id.* du Cte de Montcam.

525. — 1775-1779. Inventaire de meubles de Pierre Guiraud, seigneur de Fonfrède, et de ceux de la fabrique de Fontfrède (toiles imprimées ?), qu'il possédait avec Mr Keittinger, son associé; encan de ses meubles.

526. — 1772-1782. Inventaire de meuble de dame Fléchier, veuve Dupin; Jean Noël Médaille. — Expertise de deux maisons paroisse N. D. des Tables, rue Embouque d'Or, provenant de feu le Marquis du Cayla. — Inventaire de meubles de la dame Lavat.

527. — 1670-1784. Transaction amiable entre la communauté de Béziers et le sieur Pelissier, procureur du Marquis de Lescure et de Jeanne Marie de Durfort-Civrac, sa femme, quant à la propriété des remparts, fossés et carrières de Béziers (1784) etc...

528. — 1779-1784. Inventaire des meubles de Me Pierre Bourqueaud, professeur en chirurgie de la faculté de Montpellier; *id.* de Bouisson; *id.* de Bardon, me vitrier; *id.* de Trevillier, ancien dentiste; *id.* de Duffour, seigneur du Poux.

529. — 1776-1785. Promenade du Peyrou : bornage des terrains limitrophes; affaire Galabert.

530. — 1784-1785. Testament et inventaire des effets de Léonard Capitanachy, fils de Spiridion Capitanachy, consul de Venise à Cadès, de passage à Montpellier. — Inventaire de meubles de Jean Pereve, bourgeois de Montpellier. — Vente des biens du marquis de la Chèze.

531. — 1787. — Affaire du sieur de Planchut : usurpation des marais desséchés dits de la Courège supérieure et inférieure, près de St Gilles (Gard).

532. — 1786-1791. Inventaire de meubles de Claire Élisabeth Brignac de Montarnaud, épouse de François Rouch; *id.* de Gabriel de Coste, prévôt général de la maréchaussée du Languedoc; *id.* de Bosc, juge du tribunal du district de Montpellier; *id.* de Jean Cuvillier; *id.* de St Aubert, comédien de Montpellier. — Testament de Mme de Sauvages.

533. — 1791. an III. Testament et inventaire de meubles de Vassal ancien consr de la cour des aides, etc...

XIXe s. 7 articles que nous avons cru devoir réserver en raison de leur date trop récente.

Registres et liasses trouvées dans le versement mais étrangers à l'étude et mentionnés ici pour mémoire.

595. — 1661-1668. *Série B. Ordinaire d'Adissan.* Procédures diverses, dont production de Marie Clergue, veuve Malivie, contre Aubrespy.

630. — 1719-1722. *Ordinaire de Castelnau-le-Crès et Salezon*, dont le notaire Quissac fut greffier : Procédures.

629. — 1719-1723. *Ordinaire du marquisat de Castries*, dont le notaire Quissac fut greffier : Procédure d'une affaire mixte entre l'ordinaire de Sussargues et celui de Castries.

610. — 1724-1729. *Ordinaire de Celleneuve.* Pièces de procédures et cahier de sentences, 1727, 6 sept. — 1er juin 1728.

599. — 3 procédures criminelles et un cahier de sentences 1728. 8 juin — 3 sept. 1728.

551*. — *Cour des Aides* XIV XVe s. — Procès entre les seigneurs de Montferrier et le syndic des habitants dudit lieu touchant la garde et les chefs dudit lieu. (Le commencement et la fin de ce registre ont disparu).

541*. — 1599. 12 août-2 août 1606 « Livre contenant les contractz perpétuelz, No 1 » Ce registre sur parchemin a servi à l'enregistrement d'une sentence d'un commissaire de la cour des aides et d'actes reçu par différents notaires de Montpellier.

586. — 1678. Production des consuls du lieu d'Espériès, au diocèse d'Alais, contre Roger de Villemeur de Pailhès, seigneur de Belfort.

Série E. Communes.

7*. — 1575. 5 mars-5 février 1578. « Cayer des contracts receuz par moy [Jean Tardivier] notaire royal soubsigné, concernant l'œuvre de la commune claustoure de la ville de Montpellier. »

Série E. Familles. *Papier des familles Leblanc et Terrier.*

587. — XVIIe s. XVIIIe s. Documents concernant la subdélégation de Menin dans l'Intendance des Flandres provenant de Terrier receveur des fermes de Menin (XVIIe-XVIIIe s.). — Contrat de mariage d'Antoine Robert Terrier, intéressé dans les affaires du roi fils de Jacques, consr du roi, receveur des fermes de Menin et de dame Élisabeth Anne Bernard, à présent épouse de Charles Gabriel Leblanc, bourgeois de Paris, avec demoiselle Marie Belon, fille d'Etienne receveur des fermes du roi au Pont-Juvénal et de dlle Jeanne Du Clou. — Correspondance et papiers intéressant les familles Terrier, Terrier de Laistre, Terrier de S. Augustin, Routier, Routier de Taintot, Routier de Certeillies, Belon, Sibille et Saurin.

589. — Créance Leblanc sur Boussonnel et liquidation dudit Boussonel, colonel de bourgeoisie, habitant de Montpellier; procédures annexes à cette créance dont celle d'Euzière (Jean) plâtrier en paiement d'ouvrages.

588. — 1720-1776. Compte de recettes et dépenses rendu aux hoirs Leblanc par les syndics de l'Hotel Dieu S. Eloy de Montpellier, héritier de la moitié des biens de Mr Leblanc secrétaire du roi. 1752-1776. Créances et pièces relatives à cette succession.

605. — Correspondance de famille. — Procédures pour Mme Leblanc contre les consuls de Montpellier quant au legs de son mari à l'Hopital S. Eloi.

576. — 1749-1773. Papiers *Perrette*, procureur au sénéchal et présidial de Montpellier avocat et juge de la Monnaie ; liquidation Fouquet.

Série E. Corporations. (notaires).

539*. — 1747. 7 octobre-4 sept. 1810. Délibérations de la communauté des notaires de Montpellier. A la fin, liste des notaires nommés auditeur des comptes depuis 1724-1788 : liste des syndics de 1747-1790.

540*. — 1759. 8 nov. 1775. Registre de minutes de lettres et de copie de pièces de la communauté des notaires.

543*. — *Série Q.* Registre de la correspondance active du receveur des sels nationaux de Peccais, chargé de l'administration provisoire des salins de la République (salins de Peccais an II, 12 nivôse-20 prairial an VIII).

NOTAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COURNONTERRAL

JEAN BARBUT.

534. — 1576-1590. Reconnaissances, nouveaux achats, lodz et titres seigneuriaux pour le sieur de « Salclas et de Santon » (Louis de Bonaffoux puis Pierre de Vissec), sans ordre chronologique ; rubrique.

Ce registre serait entré dans l'étude par le notaire Rolland de Montpellier.

FABRÈGUES

1633-1641. v. Etienne Martin notaire de Montpellier.

PAULHAN

JACQUES REY.

535. — 1654. 30 sept.-30 déc. 1657. R.

536. — 1658. 8 janv.-30 déc. 1661. R.

537. — 1662. 1er janv.-30 déc. 1664. R.

538. — 1665. 4 janv.-20 déc. 1666. R.

539. — 1667. 13 janv.-11 déc. 1668. R.

NOTAIRES ÉTRANGERS AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

AIGUES-MORTES

HENRY LAFON (1650-1655).

540. — 1650. 1er nov.-31 déc. 1655. R.

DIE, en Dauphiné.

GASPARD CHABERT (1586).

541. — 1586. 2 janv.-29 déc. 1586.

LAUDUN au dioc. d'Uzès.

ANTOINE CHARAVEL (1524-1570).

542. — 1524-1529. Notes brèves (petit format).
543. — 1533. » »
544. — 1535. » »
545. — 1536. » »
546. — 1539. » »
547. — 1540. Minutes (grand format) R.
548. — 1541. » » R.
549. — 1542. » » R.
550. — 1543. » » R.
551. — 1544. » » R. (12e registre).
552. — 1545. » »
553. — 1546. » »
554. — 1547. » »
555. — 1548. 26 mars-22 mars 1549. » R.
556. — 1549. 4 avril-24 mars 1550.
En tête 2 poésies dont une énigme. R.
557. — 1550. 25 mars-24 mars 1550. R.
558. — 1553. 28 mars-24 mars 1554. R.
559. — 1554. 28 mars-20 janvier 1555.
560. — 1556. 26 mars-22 mars 1557. R.
561. — 1557. 26 mars-23 mars 1558. R.
562. — 1558. 28 mars-16 mars 1559. R.
563. — 1559. 15 avril-31 décembre 1559. R.

564. — 1560. 25 mars-23 mars 1561. R.
565. — 1561. 26 mars-24 mars 1562. R.
566. — 1562. 28 mars-19 mars 1563. R.
567. — 1563. 14 avril-5 mars 1564. R.
568. — 1564. (Fragment).
569. — 1565. 2 février-31 décembre 1564. R.
570. — 1569. 11 janvier-31 décembre 1569.
571. — 1570. (Fragment).

Obliges.

572. — 1546. 30 mars-20 septembre 1549.
573. — 1559. 15 septembre-15 octobre 1570.

Collations ou extensoires (sans ordre chronologique).

574. — 1526-1532. R.
575. — 1528-1535.
576. — 1529-1537. R.
577. — 1530-1539.
578. — 1533
579. — 1537 R.
580. — 1538 R.
581. — 1563-1565. « Contrats en sommaire ».

Liasses et documents divers.

1426 et sv. Compte de recettes pour le seigneur de Laudun.
582. — 1529 « Extractum de notis meis... de censibus debitis domino de Lauduno tam in accapitis et laudimiis quam in recognitionibus per me sumptis inferius designatum. »
583. — 1532-1557 Quittances, testaments et autres pièces dont : reconnaissance féodale pour le monastère de S. Pierre de Luxembourg en Avignon d'un bien sis à Orsan, au diocèse d'Uzès, et dépendant du prieuré de St Geniès de Laudun.

JEAN CHARAVEL (1571-1573).

584. — 1571. 25 février-10 novembre 1572. R. (1er reg. des obliges).
585. — 1572. 1er janvier-29 décembre 1572. R. (Contracts).
586. — 1573. 6 janvier-13 décembre 1573. R.

Pour mémoire :

Ordinaire de Laudun. Jean Charavel, greffier.
1567. Procédure de la liquidation de la succession Pons Palhayre devant le viguier de Laudun.

AYMAR CHARAVEL (1576-1619).

587. — 1576. 1er juillet-1er décembre 1581. R. (1er registre).
588. — 1578. 26 janvier-2 août 1583. R.
589. — 1579. 1er janvier-23 décembre 1580. R.
590. — 1581. (Fragment).
591. — 1582. »
592. — 1583. »
593. — 1584. »
594. — 1586. »
595. — 1586. »
596. — 1588. »
597. — 1590. 1er janvier-30 décembre 1590.
598. — 1591. (Fragment).
599. — 1592. »
600. — 1593. »
601. — 1594. »
602. — 1595. »
603. — 1619. »

Pour mémoire :

1599. — 3 janvier-12 novembre 1599. R. Minutes d'audience du viguier de Laudun.

AYMAR CHABERT.

604. — 1659. 6 janvier-31 décembre 1660. R.
(17e cayer des contractz perpétuels).

TABLE DES NOTAIRES COMPOSANT CE DÉPOT

ADAM (Adrian) 1679-1691.
BISSEZ (Étienne) 1698-1734.
BONNAUD (Thomas) 1678.
BONNEL (Gabriel) 1617-1630.
BONNET (François) 1749-1752.
BONNET (Michel) 1725-1749.
BOUDON (Guillaume) 1612-1617.
BROUSSE (Pierre) 1683-1687.
BRUN (Barthélemy) 1718-1724.
BRUN (Louis) 1698-1724.
CAIZERGUES (Pierre Charles) 1785-1826.
CHABERT (Aymar) 1659-1660.
CHABERT (Gaspard) 1586.
CHALEIL (Jean) 1738-1770.
CHARAVEL (Antoine) 1524-1570.
CHARAVEL (Aymar) 1576-1619.
CHARAVEL (Jean) 1571-1573.
COMTE (Antoine) 1576-1637.
COMTE (Pierre) 1637-1660.
FANGOUSE (Étienne) 1732-1736.
FAUCILHON (Jean) 1647-1679.
GOUSIN (Jean) 1664-1674.
GRAVIER (Pierre) 1688-1698.
GUION (Jean) 1659-1688.
ICARD (Antoine) 1770-1785.
LAFON (Henry) 1650-1655.
LOCQUES (Jean) 1654-1664.
MADIÈRES (Pierre) 1678-1698.
MARTIN (Claude) 1574.

MARTIN (Étienne) 1630-1653.
MERCIER (François) 1740-1747.
MONTET (Jacques) 1657-1673.
MONTET (Moïse) 1632-1657.
PELERIN (Guillaume) 1623-1659.
PERAS (Jean) 1674-1680.
QUISSAC (Bazile) 1737-1739.
QUISSAC (Jean) 1689-1737.
REY (Jacques) 1654-1668.
RICHARD (Jean) 1565-1573.
ROLLAND (Jacques) 1742-1753.
SARRUS (Jean) 1564-1568.
SERGUIÈRES (Jean) 1664-1680.
SOLIER (Jean) 1565-1567.
SUAVIS (André) 1547-1559.
TARDIVIER (Claude) 1548-1560.
TARDIVIER (Jean) 1574-1580.
TAUDON (Jean) 1597-1621.
TESSES (Pierre) 1691-1738.
VERNET (Louis) 1683-1732.
VÉZIAN (Joseph) 1790-an III
VIALA (Étienne) 1620-1625.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

DOCUMENTS ET INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

DES REGISTRES

DÉPOSÉS PAR LES NOTAIRES DE L'HÉRAULT

ÉTUDE DE Me JONQUET

NOTAIRE DE MONTPELLIER

PAR

M. OUDOT DE DAINVILLE

ARCHIVISTE DE L'HÉRAULT

MONTPELLIER

LAURIOL, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, RUE COLLOT, 9.

—

1927

ÉTUDE JONQUET

NOTAIRE DE MONTPELLIER

Registres et liasses déposées le 27 juillet 1925.

NOTAIRES DE MONTPELLIER

(REGISTRES)

JEAN PLANQUE (1616-1622).

1. — 1616. 19 mars-31 décembre 1617. Rubrique initiale.
2. — 1618. 21 janvier-28 décembre 1618.
3. — 1619. 1er janvier-19 janvier 1621. Rubrique pour 1618-1619.
4. — 1621. 19 janvier-2 août 1622.

FRANÇOIS MICHEL (1625-1633).

5. — 1625. 2 mai-30 décembre 1626.
6. — 1627. 2 janvier-30 mars 1630.
7. — 1630. 5 septembre-8 juillet 1633. Minutes signées.
8. — 1630. 5 septembre-8 juillet 1633. Copie du registre précédent.
9. — 1627. 18 janvier-31 mars 1629. Extraits.

ABRAHAM LEYRISSE (1633-1655).

10. — 1633. 2 août-31 décembre 1633 (reçu notaire le 28 juillet).
11. — 1634. 3 janvier-29 décembre 1634.
12. — 1635. 2 janvier-31 décembre 1635.
13. — 1636. 3 janvier-31 décembre 1636.
14. — 1637. 1er janvier-29 décembre 1637.
15. — 1638. 1er janvier-29 décembre 1638.
16. — 1639. 1er janvier-29 décembre 1639.
17. — 1640. 2 janvier-26 décembre 1641.
18. — 1642. 1er janvier-31 décembre 1643.
19. — 1644. 2 janvier-31 décembre 1645.

20. — 1646. 2 janvier-31 décembre 1647.
21. — 1648. 3 janvier-30 décembre 1649.
22. — 1651. 1er janvier-30 décembre 1651.
23. — 1652. 1er janvier-31 décembre 1653.
24. — 1654. 1er janvier-22 février 1655.
25. — 1633-1653. Rubrique générale.

JEAN GAUJAC (1655-1677).

26. — 1655. 13 mai-31 décembre 1658. R. I.
27. — 1659. 1er janvier-31 décembre 1661. »
28. — 1662. 3 janvier-29 décembre 1663. »
29. — 1664. 1er janvier-30 décembre 1666. »
30. — 1667. 2 janvier-20 décembre 1668. »
31. — 1669. 3 janvier-29 décembre 1670. »
32. — 1671. 1er janvier-29 décembre 1672. »
33. — 1673. 2 janvier-19 décembre 1674. »
34. — 1675. 5 janvier-4 novembre 1677. »

ANTOINE BELLONNET (1678-1715).

35. — 1678. 5 février-30 décembre 1680. R. I.

D'après Me Coste, sous ce même nom, auraient instrumenté l'oncle et le neveu. Nous n'avons pas jugé utile d'établir dans la suite de registres cette distinction.

36. — 1681. 1er janvier-31 décembre 1681. R. F.
37. — 1682. 1er janvier-30 décembre 1682. »
38. — 1683. 1er janvier-30 décembre 1684. »
39. — 1685. 2 janvier-31 décembre 1686. »
40. — 1687. 2 janvier-31 décembre 1688. »
41. — 1689. 1er janvier-30 décembre 1690. R. I.
42. — 1691. 10 janvier-31 décembre 1692. »
43. — 1693. 1er janvier-31 décembre 1694. »
44. — 1695. 2 janvier-28 décembre 1696. »
45. — 1697. 4 janvier-28 décembre 1699. »
46. — 1700. 4 janvier-1er janvier 1702. »
47. — 1702. 1er janvier-31 décembre 1703. »
48. — 1704. 2 janvier-29 décembre 1706. »

A la fin, testament du 25 décembre reçu à Frontignan.

49. — 1707. 1er janvier-30 décembre 1709. R. I.
50. — 1710. 3 janvier-30 décembre 1711. »

51. — 1712. 2 janvier-31 décembre 1713. »
52. — 1714. 2 janvier-4 janvier 1715. »
53. — 1715. 3 janvier-30 décembre 1716. R. F.

A la fin, acte des 6 janvier et 16 juillet 1716.

54. — 1717. 1er janvier-31 décembre 1718. R. I.

A la fin, acte du 5 octobre 1718.

55. — 1719. 2 janvier-29 décembre 1719. »
56. — 1720. 1er janvier-31 décembre 1720. »

A la fin, acte du 14 octobre 1716 et du 16 décembre 1720.

57. — 1721. 4 janvier-31 décembre 1722. R. I.
58. — 1723. 1er janvier-31 décembre 1724. »
59. — 1725. 1er janvier-29 décembre 1726. »
60. — 1727. 3 janvier-30 décembre 1728. »

Au folio 784, reconnaissances féodales pour le monastère des religieuses de Proulham de S. Guilhem. o. de S. Dominique. Du folio 788-836 reconnaissances pour M. Bonnier de la Mosson seigneur de la Paillade par les emphithéotes dudit lieu.

61. — 1729. 4 janvier-30 décembre 1730. R. I.

A la fin, acte du 4 février 1730.

62. — 1731. 2 janvier-30 décembre 1732. »
63. — 1733. 2 janvier-31 décembre 1734. »
64. — 1735. 3 janvier-31 décembre 1736. »
65. — 1737. 1er janvier-24 décembre 1738. »

A la fin, acte du 28 juillet 1738.

66. — 1739. 1er janvier-29 décembre 1739. »

A la fin, acte du 1er décembre.

67. — 1740. 2 janvier-28 décembre 1741. »
68. — 1742. 2 janvier-31 décembre 1743. »
69. — 1744. 2 janvier-27 décembre 1746. »

Le dernier acte de Bellonnet est du 20 janvier 1745. Jacques Rolland fait l'intérim et Barthélemy Louis Aurès titulaire de l'étude passe son 1er acte le 9 février 1745.

70. — 1660-1714. Rubrique générale.
71. — 1725. 2 février-8 janvier 1745. Répertoire tenu en exécution de l'arrêt du conseil du 17 octobre 1724.

PAUL FOUGEREUX GRANBOIS (1693).

72. — 1698. Actes en liasse (annexes).

BARTHÉLEMY LOUIS AURÈS (1745-1775)

Pour le début des registres de ce notaire voir Bellonnet dernier registre.

73. — 1747. 5 janvier-1er janvier 1750. R. I.
74. — 1750. 2 janvier-22 décembre 1752. »
75. — 1753. 5 janvier-27 décembre 1755. »
76. — 1756. 1er janvier-31 décembre 1758. »
77. — 1759. 4 janvier-31 décembre 1761. »

A la fin, reconnaissances pour l'Hopital général de Montpellier comme étant au droit de l'Ordre de S. Lazare pour les maladreries de Montpellier près le pont de Castelnau, etc.

78. — 1762. 4 janvier-31 décembre 1765. R. I.
79. — 1766. 2 janvier-27 décembre 1769. »
80. — 1770. 4 janvier-31 décembre 1772. »
81. — 1773. 2 janvier-26 décembre 1775. »

1 acte détaché.

82. — 1745. 20 janvier-26 décembre 1775. Répertoire tenu en exécution de l'arrêt du conseil du 17 octobre 1724.

BARTHÉLEMY PÉRIDIER (1776).

MICHEL FRANÇOIS AURÈS depuis le 17 février (1776-an VIII).

83. — 1776. 4 janvier-24 décembre 1779. R. I.
84. — 1780. 3 janvier-31 décembre 1782. »
85. — 1783. 2 janvier-29 décembre 1785. »
86. — 1786. 3 janvier-21 décembre 1788. »
87. — 1789. 12 janvier-29 décembre 1792. »
88. — 1793. 13 janvier-25 germinal an VIII. »

BELLONNET et autres notaires de l'étude.

89. — 1715-1811. Rubrique générale.

Liasses et Documents distincts des Registres de Minutes.

90. — 1543-an II. Quittance d'Etienne Masade trésorier et receveur général des finances à Toulouse (1543). — Pièces de Procédure entre Etienne Sacresta, me chirurgien et Pierre Pascal, hôte de Montpellier, pour paiement d'honoraires (1676). — Extrait du compois de Lattes (1697). — Prix fait pour la dorure du retable de la chapelle des

Pénitents blancs (s. d.). — Quittance de Messre Alexandre le Robert, seigneur de Villars et de Pancy, major commandant pour le roi la citadelle de Montpellier (1705). — Reconnaissance d'un fief sis dans le Taillable de Montpellier, tènement des Terrières (s. d.). — Ordonnance de Noël Loys, maître particulier des eaux et forêts en la maîtrise de Montpellier, rappellant les ordonnances de François I et Henri IV interdissant de laisser errer dans les champs les chiens, non tenus en laisse et le jarret non coupé. — Commission de receveur payeur des Droits manuels, au grenier à sel de Lunel, pour Sébastien Baumes notaire dudit lieu.

91. — 1673. 17 juillet-24 juillet 1712 (cahier) Etat des legs et donations faits à l'hôpital général de Montpellier. (nom et qualité des donateurs et de leurs héritiers, date et montant des legs).

92. — 1703. Baux à ferme passés à divers par Nicolas Buglet bourgeois de Montpellier, fermier général des revenus de la ville et communauté de Montpellier.

93. — 1619. 4 novembre-4 janvier 1620. Arbitrage par Jean de Vigne, avocat de Montpellier entre les sieurs barons d'Aumellas et du Pouget (messire Paul Arnaud, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de france, intendant des gabelles en Languedoc seigneur et baron du Pouget) quant à la délimitation des deux baronnies.

94. — 1650. 11 avril-19 juillet 1677. Reconnaissances faites aux directes des chapellenies S. Pierre de la Tribune, S. Pierre et S. Eloi, S. Michel, en N. D. des Tables, Ste Marthe en S. Sauveur, S. Eloi en l'hôpital S. Eloi, dont Me Jean Audemar prêtre de Montpellier est pourvu. — R. F. 4 pièces détachées.

NOTAIRES D'AUTRES LOCALITÉS QUE MONTPELLIER.

PIGNAN.

PIERRE COUDER (1612-1613).

95. — 1612. 1er janvier-31 décembre 1613. R. I.

SOMMIÈRES.

PIERRE GREFUEILLE (1583-1593).

96. — 1583. 30 septembre-12 décembre 1593.

DOCUMENTS MENTIONNÉS POUR MÉMOIRE.

B. — Cour des aides.

Procès des «déguisements» de Valabrègues.

Déguisement est le nom donné au régime juridique des crémenls et ablations de terrain par le Rhône.

1376. 18 juin. « Sequntur deguissamenta facta in insula Coquilhada loco appellato Sancti Mauricii de Consoleria, territorii et juridictionnis Vollobrice, per nobilem virum Aymarium Bomparis, locumtenentem in Volobrica domini Castelani et viguerii Bellicadri et Vollobrice... »
(copie authentique de 1616)

1458. mai. « Segon s'en los averamens dels habitans de Volobrega et autres avens hostals et possessions en lodit luoc e son terrador fachs e renouvelatz l'an mil CCCCLVIII en los mes des may per Johan Celier s'indigue...

XVe s. « S'em sieguom los averamentz fachs et rendutz per las personas de dyns estachas del présent luoc de Vallobregues en la diocèze de Uzès, de toutas et présentas pos-

sessions ou bens immobles existens dedin lodich luoc, terrador juridicion d'aquel, renduts al sacrament de cascuna de lasdichas personas ainsin comme s'en siec.

1680. 3 avril-28 septembre 1682. Procédure faite par le président et conseillers de la cour des aides, commissaires députés pour juger et terminer sans appel les procès pour plantement des bornes des terroirs de Vallabrègue, Montfrin et Thesiès et aussi les lieux contentieux entre le Mis de Monfrin et les consuls de Valabrègues. 2 reg. (plan en couleur dans le 1er).

1692 (cahier). Procès verbal des commissaires chargés de l'enquête sur les déguisements de Valabrègues.

1710. 17 février (cahier). Production de la Communauté de Valabrègues contre dame Anne Thérèze de Barbesières de chumtant veuve de Jacques Antoine Eléonor de Sauvant, marquis d'Aramon, messire Claude de Sauvant d'Aramon marquis de Lenoncourt et messire Guillaume de Sauvan d'Aramon, baron de Valabrègues.

1711. 23 octobre-12 juin 1713. Enquête par les délégués de la Cour des aides et un conseiller au présidial de Montpellier faite sur les droits de la Communauté de Monfrin et messre François de Montenard, chevalier seigneur de Monfrin, sénéchal de Beaucaire et de Nimes.

1711. 26 juin (cahier). Production de la Cté de Monfrin contre Hector de Montenar, chevalier, marquis de Monfrin.

1711. 23 décembre-11 juillet 1715. Procédure de délimitation de Valabrègues Monfrin et Thesiès.

1713. Cahier séparé de la production de François de Montenard marquis de Monfrin, sénéchal de Beaucaire et de Nimes.

1713. (cahier) Production des consuls de Théziès.

1713. juin cahier. Continuation de procédure.

1712. 17 juin-30 juin 1718. Registre des déguisements de Valabrègues (jugements du président)

1718. 19 mai-23 juillet 1718. Registre des déguisements de Valabrègues (jugement du président)

1718 (en liasse) jugements principaux.

1718 (en liasse) jugements complémentaires (sur requête).

1715 (11 juillet) (80 ff. de parch.). Jugement de MM. les Commissaires pour les maires et consuls de Valabrègues, contre le sieur de Monfrin, la dame d'Aramon et autres.

« Registre des remises, retiremens, affirmations, deffauts et autres actes au sujet des déguisemens de Valabrègues. »

1713. 19 février-19 aout 1713.

1718. 10 mai-13 aout 1725.

Minutes, comptes et pièces informes, annexes à la procédure.

SÉNÉCHAL DE MONTPELLIER.

1770. Production pourMarie Françoise BASTIDE veuve de Pierre Nadal, bourgeois, habitant de Montpellier, contre Marie Nadal, sa fille ; Raymond Durand, fils ; André Domergues, bourgeois ; dlle Jeanne Reynes, veuve de Pierre Fides ; Jacques Cussac, curé de Ste Anne ; les sieurs Rey et les hoirs Ducros ; tous créanciers dudit Pierre Nadal (liasse)

MARQUE DE L'OR ET DE L'ARGENT.

1723-1725. Procès-verbaux de Jacob de Bornier seigneur de Caveirac conseiller du roi, président juge mage en la sénéchaussée et son siège présidial de Montpellier, *juge de la marque de l'or et de l'argent.*

C. — États du Languedoc : trésorerie générale.

Remboursement des affranchissements de taille de 1693. 1702 et 1704. (Tous diocèses)

1720. 28 avril-21 mai 1720. R. I.

1720. 21 mai-13 juin 1720. »

1720. 13 juin-20 juillet 1720. »

1720. 20 juillet-3 février 1726. actes non reliés mais numérotés.

1720. 23 mai-22 mai 1736. liasse d'actes non numérotés.

Emprunt de 1721 et 1722.

1721. 11 mars-23 octobre 1722. R. I.

1732-1741. R. I. (non relié) Mandements remboursés.

1731. 8 mars-17 novembre 1742. Remboursement des lots de la loterie de l'emprunt de 1721 (23 cahiers paginés mais non reliés)

Emprunt de 1742 (1re tranche).

1743. 21 janvier-28 février 1743. R. I.

1744. 31 janvier-23 septembre 1744 (2me tranche).

E. — Familles.

Aumellas et Pouget.

1619-1620. Arbitrage entre les barons d'Aumellas et du Pouget.

Bonnier de la Mosson.

1727. Reconnaissances de la seigneurie de la Paillade.

Domergue.

1761-1848. Livre de raison de François Domergue.

F. — Communes : Montpellier.

1703. Baux à ferme passés par le fermier général des revenus de la ville.

Série G. — Églises N. D. des Tables et S. Sauveur.

1650-1677. Reconnaissances de chapellenies.

Série H.

Dominicaines.

1727-28 Reconnaissances féodales pour le monastère des religieuses de Proulhan de S. Guilhem.

Hôpital général de Montpellier.

1650-1677. Reconnaissances pour la chapelle S. Éloi.
1673-1712. Etat des legs faits à l'hôpital général.
1760. 29 octobre-31 décembre 1761. Reconnaissances pour l'hôpital général de Montpellier comme au droit de l'ordre de St Lazare pour les maladreries de Montpellier près le pont de Castelnau, le Crez, et S. Simon de Salezon.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOTAIRES.

Les notaires qui ne sont pas de Montpellier sont marqués d'un astérisque.

AURÈS (Barthélemy, Louis) 1745-1775.

AURÈS (Michel François) 1776-an VIII.

BELLONNET (Antoine) 1678-1745 (notaire royal et apostolique).

COUDERC* (Pierre) 1612-1613 (Pignan).

GAUJAC (Jean) 1655-1677.

GRANDBOIS (Paul-Fougereux) 1693 (notaire royal et apostolique).

GREFUEILLE* (Pierre) 1583-1593 (Sommières).

LEYRISSE (Abraham) 1633-1655.

MICHEL (François) 1625-1633.

PÉRIDIER (Barthélemy) 1776.

PLANQUE (Jean) 1616-1622.

TABLE DES MATIÈRES

Notaires de Montpellier (reg. de minutes)..... 3

Notaires de Montpellier (liasses et documents distincts des minutes)..... 6

Notaires d'autres localités que Montpellier..... 8

Documents mentionnés pour mémoire..... 8

Liste alphabétique des notaires..... 13